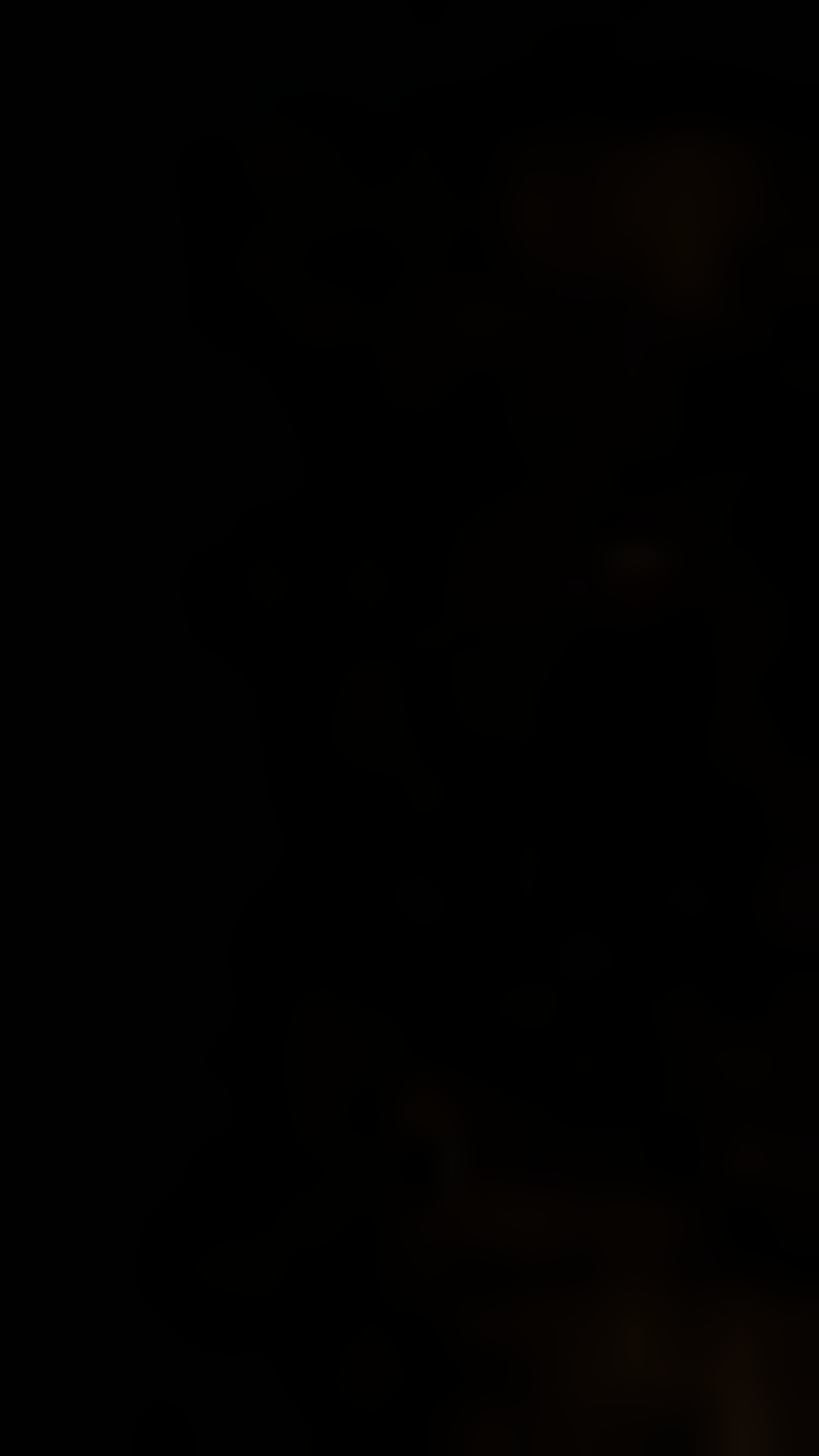
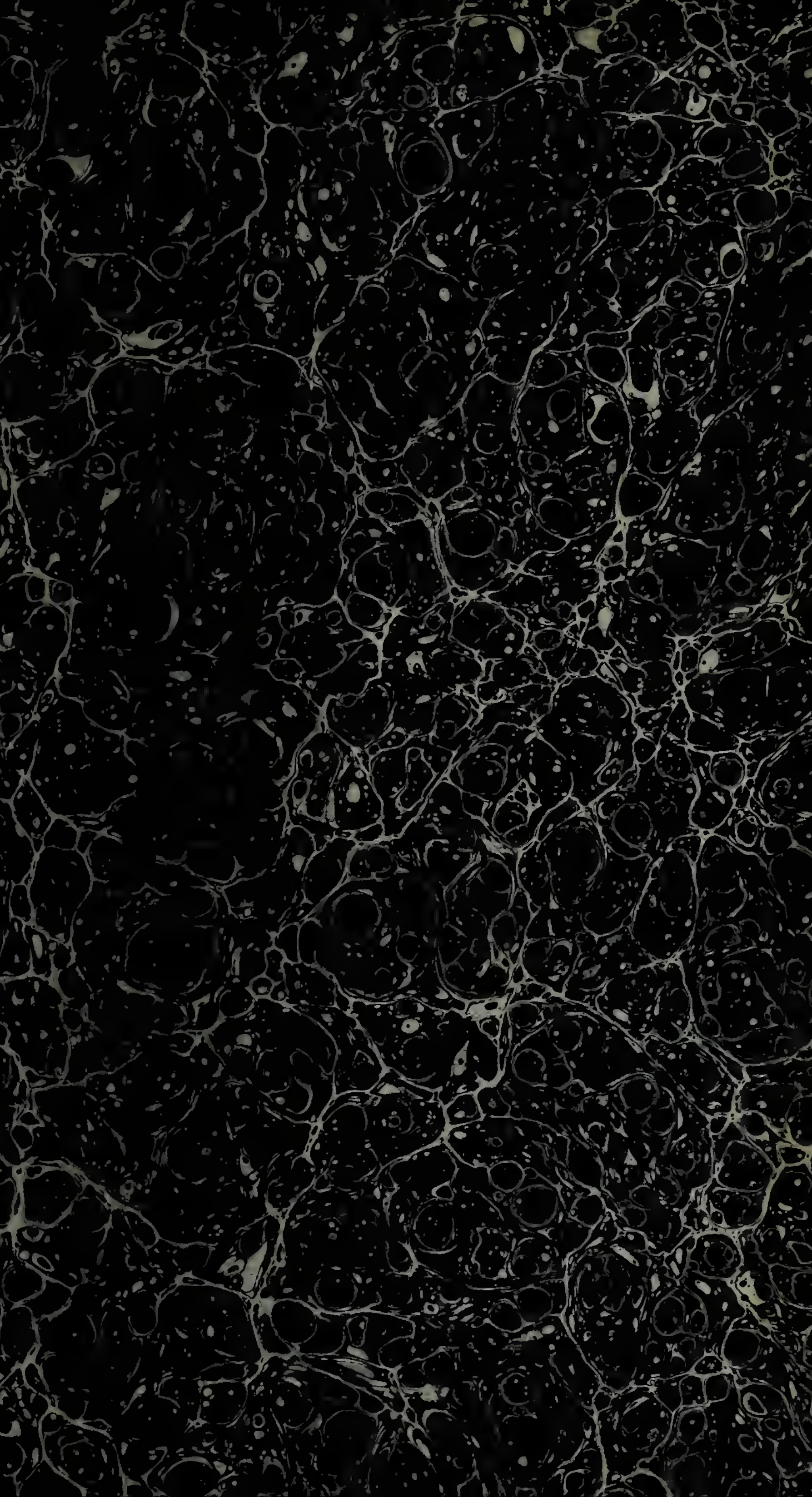



MARTE ET ARTE
James Heywood Markland
F.R.S. S.A:
Inner Temple.



SUPPLÉMENT
AU
GLOSSAIRE
DE LA
LANGUE ROMANE,

CONTENANT

L'étymologie et la signification des mots usités dans l'ancienne langue des François, avec de nombreux exemples puisés dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, les chroniques, les fabliaux, etc.;

PAR J. B. DE ROQUEFORT,
Des Académies de Goettingue, et des antiquaires de France, etc.

CE SUPPLÉMENT FORME LE TOME III DU GLOSSAIRE PUBLIÉ EN 1808, PAR LE MÊME AUTEUR.

Il est précédé de deux dissertations inédites :

L'une sur l'ORIGINE DES FRANÇOIS, par M. ***, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

L'autre sur le GÉNIE DE LA LANGUE FRANÇOISE, par M. AUGUIS, de l'Académie des antiquaires de France, et de plusieurs autres sociétés savantes.



PARIS,
Chez CHASSERIAU ET HÉCART, Libraires, au dépôt bibliographique, rue de Choiseul, n° 3.

1820.

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE ÉDITEUR.

Le public accueillit avec intérêt *le Glossaire de la langue romane*, lorsqu'il parut, il y a douze ans, en deux gros volumes in-8°.

Mais l'auteur étoit alors très-jeune; et malgré son zèle et ses lumières, il lui étoit échappé des erreurs; il avoit omis surtout un grand nombre de mots que l'on trouve à chaque instant dans nos anciens poëtes et historiens.

Il a revu, depuis, son travail avec soin, l'a enrichi d'une foule d'articles nouveaux et de citations intéressantes. Enfin il a éclairci plusieurs points obscurs de l'histoire, de la littérature et des antiquités du moyen âge.

C'est le résultat de ce nouveau travail que je publie aujourd'hui, comme un *Supplément nécessaire* aux deux premiers volumes du *Glossaire*. A l'aide de cet ouvrage, les savants, les littérateurs, tous ceux qui aiment à fouiller dans les vieux monuments de la littérature, de la poésie et de l'histoire de notre patrie, pourront y découvrir, avec facilité, les richesses, plus abondantes qu'on ne le croit communément, qui y

sont renfermées; y étudier les progrès des arts, les phases des opinions politiques et religieuses; noter le caractère de la poésie à diverses époques de notre histoire littéraire; suivre, en un mot, la marche tantôt progressive, tantôt rétrograde de notre civilisation.

Je me suis déterminé d'autant plus volontiers à publier ce supplément au Dictionnaire de notre ancienne langue françoise, qu'il contient l'interprétation des mots les plus difficiles à comprendre dans les *Poésies de Marie de France*, cette femme célèbre du xiiie siècle, de l'édition desquelles je m'occupois. Je fais paroître ces poésies en même temps que le Glossaire, qui contribuera à en rendre la lecture plus intéressante encore et plus agréable (1).

J'ai placé en tête du nouveau Glossaire, deux dissertations qui m'ont semblé propres à servir d'introduction à l'ouvrage.

L'une, par M. ***, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, contient des recherches curieuses sur l'*origine des François*; il seroit utile de connoître avec précision, de quelle contrée de la Germanie les Francs sont partis pour envahir les Gaules. L'étymologie d'un assez grand nombre de mots de notre langue,

(1) Ces poésies, inédites jusqu'à ce jour, forment deux volumes in-8°, ornés de figures. Elles contiennent des *lais* ou contes en vers, des *fables*, etc., et se trouvent chez les libraires chargés de la distribution du *Supplément au Glossaire de la Langue romane*.

qui n'ont aucune affinité avec la langue latine, deviendroit alors moins difficile et plus certaine. C'est ce qui m'a décidé à publier cette dissertation qui, dn moins, jettera quelque lumière sur un des points les plus obscurs de notre histoire.

L'autre dissertation a un rapport plus direct avec le Glossaire. Elle a pour objet la *formation de la langue françoise*, ses caractères distinctifs, enfin son génie. On peut la considérer comme un supplément au *Discours préliminaire* que M. de Roquefort a placé dans le 1er volume de son ouvrage. Cette dissertation est de M. Auguis, homme de lettres, qui s'est livré à de pénibles recherches sur nos langues modernes.

Pendant que l'on publioit un nombre considérable d'ouvrages sur l'ancienne langue françoise; pendant qu'on livroit à l'impression les romans et les fabliaux de nos vieux poëtes, on sembloit oublier qu'un autre idiome dérivé du latin, comme le françois, et peut-être plus que le françois, méritoit aussi d'être l'objet de l'attention et des études des hommes de lettres. Un célèbre académicien, M. Raynouard, qui allie le talent de la poésie à une profonde érudition, a vengé la langue romane des troubadours, de notre injuste insouciance. Il a prouvé, dans une excellente grammaire, que, malgré l'opinion contraire, trop généralement adoptée, cette langue avoit des règles bien déterminées, une Syntaxe, etc.; et il donne en ce moment au public,

un choix de poésies des troubadours, qui ne permet pas de douter de son abondance et de sa flexibilité.

Au reste ces idiomes, qui ont été long-temps en usage l'un dans le nord, l'autre dans le midi de la France, et dont il existe tant de monuments dans les bibliothèques de toute l'Europe, diffèrent peu par les racines des mots, mais beaucoup par leurs désinences. Leur non-conformité est donc plus apparente que réelle; et les principes que M. Raynouard a établis dans sa grammaire de la langue des *troubadours*, seroient probablement applicables, en grande partie, à la langue des *trouverres*.

On assure que ce savant prépare un Glossaire de la langue qu'il vient d'illustrer. Il est à désirer qu'il le publie incessamment. Ce Glossaire formerait, avec celui de *la Langue des trouverres*, que nous complétons aujourd'hui, et dont il seroit comme le pendant ou l'appendice, un corps d'ouvrage de la plus grande utilité pour les hommes de lettres, les historiens, les poëtes, etc. Alors, les deux principales langues de l'ancienne France, celles dont tous les dialectes et patois de nos provinces sont dérivés, celles qu'ont employées, tant dans le nord que dans le midi de la France, nos plus anciens auteurs, auroient chacune leur Dictionnaire complet.

CHASSERIAU, *Éditeur*.

DISSERTATION

SUR

L'ORIGINE DES FRANÇOIS.

On a tant imaginé de systêmes sur l'origine des François, qu'il seroit trop long de les rapporter tous ; je ne discuterai donc que ceux qui m'ont paru avoir plus de probabilité que les autres.

Le plus ancien de tous ces systêmes est celui de St.-Grégoire de Tours. Il dit (L. II, ch. 9 de son Histoire) : *Tradunt enim multi eosdem de Pannonia fuisse digressos, et primum quidem littora Rheni amnis incoluisse : de hinc, transacto Rheno, Thoringiam transmeasse, etc.* On pourroit citer à l'appui de son assertion la Chronique d'Alexandrie (1), suivant laquelle les Décius furent tués en combattant contre les Francs. Comme on sait, par le témoignage de Zozyme et de Lactance (2), qu'ils périrent dans la Pannonie, on pourroit penser que les Francs étoient un des peuples contre lesquels ils combattoient. Telle étoit au moins l'opinion du célèbre Ducange, dans ses notes sur cette chronique (3) ; mais la suite prouvera que ce systême est dépourvu de fondement.

D'autres les font originaires de la Germanie, et du pays même qu'ils occupoient entre les Allemands et les Saxons. *Inter Saxones et Alamannos*, dit St.-Jérôme (4), *gens est non tam*

(1) *Ed. regia*, pag. 271.

(2) *Zozym. L.* 1, *cap.* 23. — *Lactantius*, *de mort. Pers.*, *cap.* 4.

(3) Pag. 546 de ses notes.

(4) *Vita S. Hilarionis*.

lata quam valida, apud historicos Germania, nunc Francia vocatur. Un témoignage aussi positif semble ne rien laisser à désirer. Procope (1) dit de même, que les Francs furent d'abord connus sous le nom de *Germains.* On pourroit donc supposer que différentes nations de la Germanie, plus exposées que les autres aux armes des Romains, telles que les Sicambres, les Chanques, les Amprivaires, les Cattes, etc., se réunirent enfin sous le nom de *Francs*, qui signifie *libres* (2).

Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, que Strabon (3) nous parle de ces nations comme étant très-affaiblies de son temps, et que nous les retrouvons presque toutes avec le nom de Francs. La table de Peutinger place sur les bords du Rhin les Francs Chamaves (4); Ammien-Marcellin (5) parle des Francs Attuaires. On sçait le vers de Fortunatus (6) à Caribert, roi des François :

Cum sis progenitus clara de gente sicambra.

Celui de Sidonius (7).

Detonsus Vachalius, bibat Sicamber.

Enfin, le mot que St.-Remy dit à Clovis en le baptisant : *Mitis, depone colla, Sicamber* (8). Ce qui prouve qu'on regardoit les Sicambres et les Francs comme synonymes. Voici un pas-

(1) *De Bello Gothico*, pag. 340.

(2) D. Bouquet, préf. du tome II des *Histor. de France.* — Gibbon, *History of the decline and fall of the Roman empire*, t. I, pag. 338.

(3) Tom. I, pag. 444 et 448.

(4) Scheyb. *Peutingeriana Tabula itineraria*, etc.

(5) *L.* XX, *cap.* 10.

(6) D. Bouquet, tom. II, pag. 506.

(7) *Carmine* 13.

(8) D. Bouquet, tom. III, pag. 377.

sage de St.-Grégoire (1) qui prouve qu'il regardoit comme le même peuple les Francs, les Bructères, les Chamaves, les Amprivaires et les Cattes : *De hinc refert quod eodem anno Arbogastes Sunnonem et Marcomerem subregulos Francorum, gentilibus odiis insectans, Agrippinam vigente maxime hieme petiit: rursus tuto omnes Franciœ recessus penetrandos urendosque....... Collecto ergo exercitu, transgressus Rhenum, Bructeros ripœ proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt, depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quod pauci ex Amprivariis et Chattis Marcomere duce in ulterioribus collium jugis apparuere.* On voit, par ce passage, que les nations dont il parle étoient soumises aux mêmes rois que les Francs. Enfin, nous voyons à chaque instant les Francs et les Germains pris les uns pour les autres, par les écrivains des IVe. et Ve. siècles.

Telles sont les preuves en faveur de ce systême; mais nous ne pouvons nous dissimuler, 1°. que le passage de St.-Jérôme ne peut s'adapter à cette supposition : *Gens non tam lata quam valida*, dit-il ; cela pourroit-il s'appliquer à une ligue qui auroit occupé toute la Germanie, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe ?

2°. Nous trouvons à la vérité le nom de *Francs* réuni à celui de beaucoup de peuples Germains; mais nous trouvons encore plus souvent le nom de ces peuples tout seul. Claudien, Ausone et les panégyristes parlent à chaque instant des Bructères, des Cattes, des Chamaves, des Quades et de tous les peuples de la prétendue ligue. Ils en parlent même de manière

(1) *Sub fine, L.* II, *cap.* 8.

à nous faire croire qu'ils étoient absolument séparés des Francs.

Ausone dans sa Moselle (1).

Accedent vires quas Francia, quasque Chamavia,
Germanique tremant.....

Claudien (2) dans le quatrième consulat d'Honorius.

Ante ducem nostrum, flavam sparsere Sycambri
Cæsariem, pavidoque orantes murmure Franci,
Procubuere solo. . . . . .
. . . . Venit accola silvæ
Bructerus Gereguiæ, latisque paludibus exit
Cimber, et ingentes Albim liquere Cherusci.

Enfin, Nazaire (3) dans le Panégyrique de Constantin, après avoir parlé de la victoire que cet empereur a remportée sur les Francs, parle dans le chapitre suivant de celle qu'il a remportée sur les Bructères, les Chamaves et les Chérusques.

Il me paroît clair, d'après tout cela, que ces peuples n'ont quelquefois été désignés sous le nom de *Francs*, que par une erreur provenue sans doute de ce qu'également poussés par l'amour du pillage, ils combattoient souvent sous les ordres des Francs, dont la bravoure étoit reconnue.

Enfin, si quelqu'un pouvoit encore douter que les Francs formassent une nation particulière, je citerois le passage de Vopiscus (4), où il en est mention pour la première fois; les vers suivants de Claudien (5) :

. . . . Provincia missos
Expellet citius fusca, quam Francia reges,
Quos dederis. . . . . . .

Enfin, Zozyme (6) en parle comme d'une nation particulière.

(1) V. 434.
(2) V. 446.
(3) *L.* XVII *et* XVIII.
(4) *In Aureliano*, *cap.* 7.
(5) *De Laudibus Stilichoni*, *v.* 220.
(6) *L.* III, *cap.* 7.

On verra par la suite d'autres preuves contre ce système, il est inutile de s'y arrêter pour le moment; j'en viens donc à celui qui m'a paru le plus vraisemblable.

Il doit son origine au célèbre Leibnitz, qui l'a fondé sur un passage du géographe de Ravenne (1), que je vais rapporter : *Quarta ut hora noctis, Nortumunorum est patria, quæ et Dania ab antiquis dicitur, cujus ad frontem Alba vel patria Albis. Maurungani certissime antiquitus dicebantur, in qua patria Albis, per multos annos Francorum linea remorata est.* D'après ce géographe le sol originaire des François auroit été au-delà de l'Elbe, à peu près dans les mêmes pays qu'occupoient les Saxons, d'où sont venus les Normands, et qu'occupent maintenant les Danois.

Comme l'autorité de ce géographe n'est pas assez considérable pour qu'on puisse s'y rapporter absolument, je commencerai par prouver que les Francs habitèrent d'abord au-delà de l'Elbe. Nous examinerons ensuite quelle étoit la partie qu'ils pouvoient habiter.

Il n'y a aucun doute sur l'origine des Saxons; Marcianus-Gerachota (2) la place à l'entrée de la Chersonnèse Cimbrique. Or, nous allons prouver que les Francs habitoient dans le voisinage immédiat des Saxons. Nous avons là-dessus un témoignage bien positif, celui de Julien l'empereur qui leur avoit si souvent fait la guerre. Voici ses propres termes (3) : Ἠκολούθουν δὲ αὐτῷ κατὰ τὸ ξυγγενὲς σύμμαχοι προθυμότατοι Φράγγοι καὶ Σάξονες, των ὑπὲρ τὸν Ῥῆνον, καὶ τὴν ἑσπερίαν θάλατταν; ἐθνῶν τὰ μαχμωτατα.

(1) *L.* I, *cap.* 11.

(2) *Geographi minores*, tom. I, pag. 53.

(3) *Orat.* 1re., pag. 34.

Aderant una et affinitatis nomine Franci et Saxones qui ultra Rhenum et occidentis mare habitant; nationes omnium bellicosissimæ. Ce fut conjointement avec les Saxons qu'ils prirent la défense du tyran Carausius et d'Allectus son successeur. Voyez Orose (1) et Eutrope (2). Ce fut, chassés de leur pays par les Saxons, que quelques-uns d'entre eux vinrent s'établir sur les bords du Rhin et dans les isles qu'il forme à son embouchure (3); enfin, ce fut sur leurs frontières, *in ipsis Francorum finibus*, dit Orose (4), que Valentinien défit les Saxons.

Nous avons d'ailleurs le témoignage de Claudien, qui, malgré toutes les interprétations qu'on a voulu lui donner, ne peut se rapporter qu'aux Francs établis au-delà de l'Elbe. Il dit (5):

...... Mediumque ingressa per Albim,
Gallica Francorum montes armenta pererrant.

Je sais bien que l'abbé Dubos (6), et D. Bouquet (7) après lui, ont prétendu qu'il s'agissoit ici d'une petite rivière nommée Alve qui coule dans la Lorraine, et sur les bords de laquelle ils prétendent que s'étoit établie une colonie de Francs. J'observerai, 1°. que je ne sais où Dubos a été chercher cette colonie de Francs. Il cite pour les prouver le passage suivant de Vopiscus (8): *Cæsis prope quadraginta millibus qui romanum occupaverant solum, reliquias ultra Nicrum fluvium et Albam removit.* Mais il ne s'agit point des Francs dans ce passage; lisez-le entièrement, et vous verrez que Vopiscus

(1) *L.* VII, *cap.* 25.
(2) *L.* IX, *cap.* 21.
(3) *Zozym.*, *L.* III, *cap.* 6.
(4) *L.* VII, *cap.* 32.
(5) *De Laudibus Stilichonis*, *v.* 226.
(6) Hist. crit. de l'établ. de la Monarchie fr.
(7) *Loc. cit.*
(8) *In Probo.*, *cap.* 13.

parle des Germains. D'un autre côté, Gruter (1) croit qu'il faut y lire *Albis ;* et cela est d'autant plus probable, que Vopiscus joint le Nicer à l'Alba : or, le Nicer coule très-certainement en Allemagne? Quelle apparence donc qu'il les eût repoussés les uns en France les autres en Allemagne ? La seconde preuve de l'abbé Dubos n'est pas plus évidente, il cite le vers de Sidonius (2).

. . . . Chattumque palustri,
Alligat Albis aqua. . . . . . .

D'abord, il n'est pas prouvé que les Cattes fussent des Francs : ensuite, au lieu de les placer sur le bord de l'Alve, il est bien plus simple de les laisser où Tacite les a placés (3), dans la forêt Géréguienne, où l'Elbe prend sa naissance, et alors le vers de Sidonius s'explique tout naturellement.

Je ne vois donc pas que nous puissions entendre le vers de Claudien, autrement que des Francs établis au-delà de l'Elbe. L'exagération est un peu forte, mais elle ne doit point surprendre ceux qui sont familiers avec les auteurs, et surtout les panégyristes de ce siècle. C'est sans doute de cette France au-delà de l'Elbe, que parle Eumène dans son panégyrique de Constantin (4) : *Quid loquar rursus intimas Franciæ nationes, non jam ab iis locis quæ olim Romani invaserant, sed a propriis suis sedibus, atque ab ultimis Barbariæ littoribus avulsas, ut in desertis Galliæ collocatæ et pacem Romani imperii cultu juvarent, et arma dilectu.* Il distingue bien clairement deux espèces de Francs. Les uns établis entre le Rhin et l'Elbe : *Iis locis quæ olim Romani invaserant.*

(1) *In Probo*, cap. 13.
(2) *Panegyricus Aviti.*, v. 391.
(3) *De Moribus Germaniæ*, cap. 30.
(4) *Cap.* 6.

Les autres restés au-delà de l'Elbe : *Ultimis barbariæ littoribus.* Cette expression s'applique d'autant mieux aux pays au-delà de l'Elbe, que de l'aveu de Strabon (1), ils étoient absolument inconnus aux Romains : Τά δὲ πέραν τοῦ Ἄλβιος τὰ πρὸς τῷ Ὠκεανῷ, παντάπασιν ἄγνωστα ἡμῖν ἐστί. *Quæ autem trans Albim ad Oceanum sunt, nobis prorsus ignota.*

Enfin, remarquez que ces pays éloignés, sont suivant Eumène, le pays d'où les Francs sont originaires : *Propriæ sedes.* Je ne crois pas que d'après cela il puisse y avoir le moindre doute sur l'origine des Francs.

Il s'agit maintenant de savoir quelle partie de ces pays ils habitoient, et j'avoue que cela n'est pas facile à déterminer. A en juger par leurs expéditions, ils devoient habiter les bords de la mer. Nous les voyons d'abord sous Gallien ravager les Gaules (2), et s'emparer de Tarragone en Espagne. Ce qui n'a pu se faire que par mer; car il n'est pas à présumer qu'ils aient traversé toutes les provinces de la Gaule pour pénétrer dans l'Espagne. Nous les voyons ensuite sous Probus revenir par mer du Pont-Euxin dans leur patrie, en ravageant les côtes de la Grèce, de l'Asie et de la Lybie (3). Ce qui prouve qu'ils étoient très-accoutumés à la mer. Nous les voyons enfin sous Carausius ravager avec les Saxons les côtes de la Gaule (4), s'emparer ensuite des isles que le Rhin forme à son embouchure (5), ravager de concert avec les Saxons les côtes des Gaules, sous Valentinien (6). D'après toutes ces expéditions

(1) Tom. I, pag. 451.
(2) *Aurel. Victor. cap.* 33.
(3) *Eumen. pan. Constant., cap.* 18. — *Zozyme. L.* I, *cap.* 71.
(4) *Orose. L.* VII, *cap.* 25. — *Eutrope. L.* IX, *cap.* 21.
(5) *Incerti panegyr. Maxim. et Const., cap.* 4.
(6) *Ammien-Marcellin, L.* XXVII, *cap.* 8.

on ne peut guères douter qu'ils habitassent les bords de la mer, ou tout auprès.

J'avoue qu'il est difficile de pousser plus loin les conjectures. Si nous en croyons le géographe de Ravenne, les Francs auroient précisément occupé la Chersonnèse Cimbrique; c'est-à-dire le Danemarck. Il paroît même que cette opinion étoit généralement reçue dans les VIIIe. et IXe. siècles. En voici la preuve dans des vers d'Ermoldus-Nigellus, en parlant des Normands (1).

Hic populi porro veteri, cognomine Deni
Antè vocabantur, et vocitantur adhuc.
Nort *quoque Francisco dicuntur nomine Manni,*
Veloces, agiles, armigerique nimis.
Ipse quidem populus late pernotus habetur,
Lintre dapes quærit, incolitatque mare.
Pulcher adest facie, vultuque statuque decorus,
Unde genus Francis adfore fama refert.

Comme ce pays étoit précisément celui qu'occupoient les Cimbres, il est possible que les Francs soient le même peuple. Je n'oserois cependant l'affirmer, ainsi que l'a fait Eccard, dans ses notes sur la dissertation de Leibnitz (2).

Je ne pousserai pas plus loin ces recherches sur l'origine des Francs. Tout ce que je pourrois dire de plus ne seroit fondé que sur des conjectures trop foibles pour qu'on pût y ajouter foi. J'aime mieux chercher à les suivre dans leurs différentes conquêtes et émigrations.

Leibnitz prétend que leur première émigration fut pou

(1) *Vita Ludovi pii, L.* IV, *v.* 11. — Des *Hist. de France*, tom. VI.
(2) *Leibnitzii opera*, tom. IV. — *Historici*, tom. XVIII, pag. 154.

s'établir entre l'Elbe et le Weser (1). Eccard prétend même qu'ils s'étendirent jusqu'à la Sale, rivière de Franconie; qu'ils s'établirent ensuite entre le Weser et le Rhin, d'où ils passèrent sur les terres de l'empire.

Ils tirent l'un et l'autre leurs preuves du préambule de la loi Salique; et il paroît, suivant eux, que le bourg *Saloghève*, dont il est fait mention dans ce préambule, se trouve sur le bord de la Sale, et a même conservé ce nom long-temps après, puisqu'on le retrouve dans des chartes du monastère de Fulde (2). Par la même raison que Salaghève est le bourg sur la Sale, Bodoghève et Wisoghève seroient les bourgs sur la Bode et le Weser; mais j'avoue que toutes ces conjectures me paroissent très-foibles. On ne voit pas, en effet, que les Francs se soient étendus dans l'intérieur de la Germanie. Toutes les autorités que nous avons nous prouvent, au contraire, qu'ils y sont venus par mer, et qu'ils ne se sont jamais fort éloignés des bords du Rhin.

Je ne parlerai point de toutes leurs expéditions maritimes que j'ai déjà citées. Nous voyons de plus que leurs efforts ont tendu, pendant long-temps, à s'emparer des isles que le Rhin forme à son embouchure. Sous Constance d'abord, *multa illa Francorum millia, qui Bataviam aliasque in Rhenum terras invaserant, interfecit, depulit, cepit, abduxit*, dit le panégyriste (3). Nous avons moins de détails sur la guerre que Constantin leur fit; mais il paroît qu'il s'agissoit

(1) *Leibnitzius*, tom. IV, pag. 158.

(2) *Ib.*, *Ib.*, pag. 162. — *Eccardus*, *ibid. et ad præmicem legis salicæ.*

(3) *Incerti paneg. Maxim. et Constant. dictus*, c. 4. — *Ef. Eumen. Panegyricus Eumen. Constant. dictus*, c. 8. — *Guid. oratio pro restaur. sobolis*, c. 21. — *Guid. paneg Constant.*, c. 5.

également de les chasser des isles; car le panégyriste continue en s'adressant à lui : *Tu jam ab ipsis eorum regibus auspicatus es, simulque et præterita illorum scelera punisti, et totius gentis lubricam fidem timore vinxisti* (1). Il est vrai qu'Eumène, dans son panégyrique de Constantin, semble dire qu'ils habitoient de l'autre côté du Rhin; *sciunt posse Franci transire Rhenum, quos ad necem suam libenter admittas; sed nec victoriam possunt sperare, nec veniam. Quid ipsos maneat, ex regum suorum cruciatibus metiuntur, ideoque tantum abest ut amnis illius transitum moliantur, magis ut cœpto ponte desperent.... Jam ne procul quidem Rhenum audetis accolere, et vix securi flumina interiora possetis* (2). Mais cela s'explique par ce qu'il dit plus bas (3). Constantin les ayant forcés de se retirer des isles qu'ils occupoient dans l'intérieur des terres, fit bâtir un pont au-dessous de Cologne pour les poursuivre. Il ne dit donc point qu'ils fussent venus de l'intérieur des terres, mais qu'on les y avoit repoussés.

Ils n'y demeurèrent pas assez long-temps pour y faire aucun établissement qui puisse justifier l'opinion de ceux qui supposent qu'il y a eu une France au-delà du Rhin; car nous les voyons, sous le règne des enfants de Constantin, revenir dans l'isle des Bataves (4), occuper, comme nous le prouverons par la suite, la rive du Rhin qui avoisine les Gaules, et y jeter les fondements de leur empire. Nous ne pouvons donc douter qu'au moins, depuis le règne de Dioclétien, toutes leurs entreprises sur les Gaules, ne se soient faites par mer, et je ne crois pas qu'on puisse en citer aucune où ils aient été obligés de venir par terre.

(1) *Incert. paneg.*, ibid.

(2) *Eumen. paneg. Constant.*, *c.* 11.

(3) Ibid., *cap.* 13.

(4) *Zozym. L.* III, *cap.* 6.

Un seul passage de St.-Grégoire de Tours peut favoriser l'opinion de ceux qui supposent que les Francs ont eu des établissements de l'autre côté du Rhin; le voici : *Tradunt enim multi eosdem de Pannonia esse digressos et primum quidem littora Rheni amnis incoluisse; de hinc, transacto Rheno, Thoringiam transmeasse, ibique reges crinitos super se creavisse de prima et, ut ita dicam, de nobiliori suorum familia....... Ferunt etiam tunc Chlogionem utilem ac nobilissimum in gente sua regem Francorum fuisse, qui apud Dispargum castrum habitabat, quod est in termino Thoringorum; in his autem partibus, id est ad meridionalem plagam, habitabant Romani usque ad Ligerim fluvium. Chlogio autem missis exploratoribus ad urbem Camaracum perlustrata omnia, ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit in qua paucum tempus residens, usque Suminam fluvium occupavit* (1). On a pris les *Thuringi* dont il est ici question, pour les Thuringiens d'Allemagne, et, pour favoriser cette opinion, on a proposé divers changements dans le texte, parce qu'il paroissoit ridicule de faire traverser le Rhin à un peuple qui venoit de la Pannonie, pour s'établir dans la Germanie. En conséquence, Valois (2) a proposé de lire *Mœnum;* mais le reste du passage n'en est pas moins inintelligible. Comment entendre ces mots : *In his autem partibus*, *id est ad meridionalem plagam, Romani habitabant, usque ad Ligerim fluvium.* Les Romains avoient bien quelques garnisons au-delà du Rhin, mais on ne peut pas dire qu'ils y habitoient; et d'ailleurs, comment Clodion auroit-il

(1) *Zozym.*, *L.* II, *cap.* 9.

(2) *Rerum Francicarum*, tom. I.

pu envoyer de si loin des espions jusqu'à Cambray, et surtout les suivre. Si on vouloit faire quelque correction dans ce passage, ce seroit en lisant *Tongri* au lieu de *Thoringi;* mais il n'en est pas besoin, comme l'observe l'abbé Dubos (1). Il s'agit ici des Thoringiens à qui Auguste avait permis d'habiter les Gaules (2), et qui donnèrent leur nom au pays de Tongres. Nous verrons, par la suite, qu'ils étoient dans le voisinage immédiat des premiers établissements françois.

Nous allons maintenant chercher l'époque du premier établissement des Francs dans les Gaules. Nous avons vu qu'ils y faisoient de fréquentes incursions ; mais il est probable que telles que les incursions que firent les Normands par la suite, elles avoient pour unique but de remporter dans leur pays le butin qu'ils avoient fait. Il en fut ainsi, suivant les apparences, jusqu'au règne de Julien. Ce n'est pas que nous ne trouvions, avant cette époque, quelques Francs établis dans les Gaules. On pourroit même conjecturer, d'après un passage de l'*Histoire Auguste*, qu'ils y avoient déjà quelques colonies sous le règne de Probus : *Hunc (Proculum) tamen Probus, fugatum usque ad ultimas terras et cupientem in Francorum auxilium venire, a quibus originem se trahere ipse dicebat, ipsis prodentibus Francis, quibus familiare est ridendo fidem frangere, vicit et interemit* (3). On voit, par ce passage, que Proculus se retira sur les terres des Francs. Peut-être avoient-ils déjà quelques établissements dans l'isle des Bataves, où ils mettoient leur butin en sûreté ; mais nous

(1) *Loc. cit.*

(2) *Procopius, de Bello Gothico*, pag. 340.

(3) *Vopiscus, in Proculo.*

n'avons rien de certain là-dessus. Nous apercevons de même, à travers le style enflé des panégyristes, que Maximien et Constance essayèrent d'en établir quelques-uns dans les Gaules (1); mais il paroît que, du temps de Julien, deux colonies françoises étaient l'une, dans l'isle des Bataves, l'autre, sur la rive gauloise du Rhin; et je me fonde sur le passage même de Zozyme, qui ne peut être entendu autrement; il dit, en effet (2), que les Quades, ayant voulu traverser le Rhin, en furent empêchés par les Francs établis vers ses bords; qu'alors ils firent des bateaux; et, laissant de côté les établissements francs, ils descendirent dans l'isle des Bataves, d'où ils chassèrent les Francs Saliens, pour se venger de ceux qui leur avoient refusé le passage. Or, il est très-clair que si les Francs avoient habité la rive germaine du Rhin, ils auroient empêché les Quades de s'embarquer; au-lieu qu'ils ne s'opposèrent qu'au débarquement : cela ne peut souffrir d'équivoque.

Zozyme prétend (3) que les Quades forcèrent les Saliens de marcher avec eux contre l'empire; mais Ammien (4) ne parle point de cette circonstance; il dit seulement que Julien, ayant appris que les Saliens s'étoient établis sur le territoire romain, dans la Toxiandrie, marcha à leur rencontre. Leurs ambassadeurs vinrent au-devant de lui à Tongres, et demandèrent la permission de demeurer sur les terres romaines. Julien les renvoya porter les conditions qu'il proposoit. Comme ils n'entendoient apparemment point être tributaires, il continua sa marche; et, ayant trouvé les François au dépourvu, il les força à accepter les conditions qu'il voulut leur imposer;

(1) *Ef. Eumen. paneg. Constant.*, *L.* XXI, *cap.* 9.

(2) *Ibid.*, *L.* III, *c.* 6. (3) *Ibid.*, *Ibid.* (4) *Ibid. L.* XVII, *c.* 8.

mais il ne les chassa point du pays, comme semble le croire Dubos (1). Il se contenta de les soumettre à la domination romaine; c'est, au moins, ce qu'il semble dire lui-même dans sa lettre aux Athéniens (2), et on ne peut entendre autrement le passage d'Ammien Marcellin : *Dedentes se cum opibus liberisque suscepit* (3).

Nous voyons donc, à cette époque, deux colonies de Francs établies dans les Gaules, l'une sur les bords du Rhin, et qui prit apparemment de-là le nom de Ripuaire; l'autre, dans les environs de la ville de Tongres, qui fonda le royaume françois, comme nous le verrons par la suite.

On pourroit soupçonner, d'après divers passages des historiens, que ces deux colonies de Francs ne furent pas les seules qui s'établirent dans les Gaules. Un passage de Grégoire de Tours (*lib.* II, *cap.* 42), sembleroit prouver que les Francs étoient divisés sous un grand nombre de rois; mais comme il ajoute que ces rois étoient presque tous parents de Clovis, il paroît probable ou qu'il s'est trompé en donnant le titre de roi à des chefs inférieurs à Clovis, ou qu'il étoit arrivé avant lui ce qui arriva à sa mort; c'est-à-dire, que le royaume avoit été partagé entre divers cohéritiers. En effet, nous voyons que Ragnacaire régnoit à Cambray, et cette ville avoit certainement appartenu à Clodion.

Ces deux tribus, savoir les Saliens et les Ripuaires, eurent leurs chefs et leurs lois à part, puisqu'au règne de Clovis qui les réunit tous sous le nom de Francs, nous ne connoissons presque les Ripuaires que par la loi qui porte leur nom. A quelques

(1) Tom. I, pag. 239.
(2) *Jul. oper.*, pag. 280.
(3) *L.* XVII, *c.* 8.

batailles près, et qui n'étoient même pas rares entre les sujets de l'empire, dans un siècle où il tendoit à sa décadence, et où souvent chaque province reconnoissoit un empereur différent, il paroît que les Francs furent assez fidelles alliés de l'empire; ils servirent même avec distinction dans ses armées; mais une révolution qui changea la face des Gaules, les força bientôt à reprendre les armes pour leur propre compte.

Les Saxons et tous les peuples de l'intérieur de l'Allemagne, avoient déjà fait plusieurs tentatives pour pénétrer dans les Gaules; mais leurs incursions passagères n'avoient pu faire changer de domination à cette vaste province; et la supériorité de la discipline mettoit toujours l'avantage du côté des Romains, lorsque la trahison de Stilicon les fit sortir, pour jamais, de la domination de l'empire. Ce général, si nous croyons Orose, voulant faire associer son fils à l'empire; appela, pour se rendre plus nécessaire, les barbares de toutes les parties du Nord. Le soin qu'il avoit eu de dégarnir de troupes les rives du Rhin, leur procura un accès facile. Les François furent alors les seuls défenseurs de l'empire; mais, après plusieurs combats opiniâtres, dans l'un desquels un roi vandale perdit la vie, ils furent obligés de céder au nombre; et les Suaves, les Vandales et les Alains couvrirent les Gaules jusqu'aux Pyrénées, par où les Vandales s'ouvrirent un chemin dans l'Espagne.

La langue latine, que parloient les Gaulois, s'étoit déjà bien corrompue, par l'effet de l'établissement des Francs. On peut juger de ce qu'elle devint après l'invasion de toutes ces hordes du Nord.

DU GÉNIE

DE

LA LANGUE FRANÇOISE.

---

§. Ier.

Idées générales sur le Génie des Langues.

Tant que le langage humain n'est autre chose que l'expression des premiers besoins, il ne diffère pas beaucoup de celui des autres animaux. Parmi les Sauvages absolument isolés, il se borne à des cris, ou sons articulés ; mais cet état de l'homme entièrement solitaire et sauvage est rare et dure peu. L'auteur de tous les êtres, en douant l'être humain de la pensée et de l'organe de la parole, a voulu qu'il fût bientôt social; il a fait de ces qualités et des affections conjugales et paternelles les éléments de la société ; la famille est la souche de l'arbre social.

On a remarqué que les mots qui expriment les premiers sentiments de la nature, les relations du père, de la mère et de l'enfant, sont à peu près les mêmes chez tous les peuples. Il en résulte que les premiers éléments sociaux sont aussi les premiers éléments du langage, et que l'homme, en sortant des mains de la nature, suit partout la même impulsion.

qu'elle lui donne pour les premiers développements de ses affections et de ses pensées.

Cette impulsion naturelle, partout la même, forme la *naïveté* des sentiments et du langage. Ainsi toutes les langues primitives sont naïves, principalement dans l'expression des affections naturelles. Les peuples que l'amour de la famille a gouvernés le plus long-temps, sous l'empire des mœurs patriarchales, ont eu les couleurs du langage les plus naïves pour peindre les sentiments que ces mœurs avoient fait naître. Les livres hébreux sont très-naïfs dans la peinture de tous les objets relatifs à la vie des patriarches. C'est parmi eux que le langage s'est formé avec plus de douceur et d'abondance : le loisir et le repos de la vie pastorale, le rapprochement continuel des familles, ont développé tous les sentiments et toutes les formes les plus naturelles pour les exprimer. Les sociétés les plus policées n'ont rien ajouté au langage, dans cette partie; au contraire elles ont dû l'affoiblir à mesure que la dissipation des mœurs éloignoit de la vie de famille : plus elles ont perdu les mœurs naïves, plus elles ont vu s'effacer de leur langage le caractère primitif de la naïveté.

Les peuples qui ont moins cultivé l'esprit de famille, comme les peuples nomades ou chasseurs, n'ont jamais eu un langage aussi doux, aussi naïf, aussi abondant que les peuples dont les mœurs furent pastorales. Les nations qui doivent leur origine aux peuplades vagabondes, en ont hérité les éléments d'une langue âpre, rude et barbare; elles ont eu beau se civiliser et s'exercer dans les arts; elles ont pu adoucir, elles n'on[t] pu changer le vice originel de leur langage; les vestiges d[e] l'ancienne barbarie percent de tous côtés, même à travers l'élé

gance la plus soignée; on trouve toujours dans ces langues, nées pour ainsi dire féroces, une grande infériorité en douceur, en naïveté, à des langues moins cultivées d'ailleurs, mais dont l'origine a été plus pure et plus conforme à la nature humaine. Toute l'élégance moderne n'a rien de comparable aux livres hébreux de *Ruth*, de *Tobie*, de *Joseph*, pour l'expression des sentiments naturels qu'inspiroient les mœurs patriarchales.

Le génie des langues tient donc immédiatement aux caractères des peuples, et le caractère de chaque nation dépend du climat qu'elle habite, de sa religion, de son gouvernement, de ses mœurs. Plus les organes d'un peuple auront été assouplis par la douceur du climat, plus sa langue sera flexible, sonore, délicate et mélodieuse. Si les mœurs sont pastorales et champêtres, la langue est abondante en expressions heureuses à peindre les différents objets de la nature. Les mots qui sont rustiques chez un peuple où les travaux de la campagne sont abandonnés à des hommes serfs et grossiers, seront nobles, élégants et doux dans un pays où la campagne est cultivée ou habitée par des hommes libres, amis de la société et des beaux-arts. Les mœurs sont-elles guerrières? la langue sera forte, hardie, franche, énergique! mais le peuple n'est-il que guerrier, la force de la langue dégénérera en rudesse, sa franchise en âpreté; son énergie sera sauvage, sa hardiesse sera outrée et soldatesque. Si les mœurs guerrières sont tempérées par les mœurs pastorales et par les arts, ce mélange répandra plus de douceur, plus de sensibilité sur les images champêtres. Ajoutez l'influence de la religion et du gouvernement, vous trouverez les différentes formes que peu-

vent donner aux langues ces combinaisons différentes. Une religion douce, dont les cérémonies seront pompeuses et riantes à la fois, combinée avec les mœurs pastorales et guerrières, donnera un nouveau degré de richesse, de pompe et d'onction au langage; et toutes ces images religieuses, guerrières et champêtres se communiqueront réciproquement leurs qualités distinctives, d'où résultera l'ensemble des mœurs, du gouvernement et du génie d'une nation.

Un gouvernement qui favorisera également les arts de la ville et de la campagne, les arts de la guerre et de la paix, qui saura mêler dans ses fêtes la pompe religieuse et guerrière aux grâces champêtres et à l'élégance sociale, qui rassemblera souvent les citoyens, soit pour les actes civils, où se déploie l'éloquence, soit pour l'éducation publique, pour les exercices de la gymnastique, et les conférences d'esprit, soit pour de grands jeux, ou des spectacles magnifiques, dans lesquels la force et l'adresse, d'une part, et de l'autre, tous les talents et les beaux-arts disputeront des prix et des couronnes; un gouvernement, en un mot, qui sera parvenu à développer tout le génie d'un peuple, en fortifiant tout ce que la nature et la faveur du climat ont fait pour lui; c'est ce gouvernement sans doute auquel il étoit réservé de donner à une nation le plus beau génie et le plus beau langage que les hommes aient su former. Telle fut la nation grecque.

L'origine du peuple romain fut moins heureuse. Un ramas de bandits ou de fugitifs furent les fondateurs de Rome, dont l'orgueil voulut, par la terreur de ses armes, ennoblir sa naissance. Aussi la langue romaine n'eut-elle point cette pureté primitive, ce beau caractère original de la langue grecque

elle fut un mélange de plusieurs idiômes étrangers les uns aux autres, et ne se perfectionna que par l'imitation des Grecs. Le langage des premiers temps de la république était encore agreste, sauvage, barbare même, comme on le voit par quelques monuments de ces temps-là, qui nous ont été conservés; et jusque dans le siècle où il atteignit la perfection dont il étoit susceptible, Horace y retrouvoit les traces de sa rustique origine : *Hodieque manent vestigia ruris.* Les Romains ayant presque tout sacrifié à l'art de la guerre, leur langage eut de la force, de l'audace, de la noblesse; il n'eut de la douceur et de la grâce qu'au temps où les mœurs guerrières furent tempérées par des occupations plus douces, par les fêtes, par les spectacles, et surtout par les connaissances des Grecs, qui devinrent leurs maîtres. Les meilleurs écrivains latins étudièrent et se formèrent à Athènes.

Cette imitation, qui fit le grand succès de la langue latine, et qui lui a valu l'honneur de lutter contre la réputation de son modèle, dans l'estime des siècles modernes, fut une des raisons qui la fit peu estimer des Grecs eux-mêmes, qui la trouvoient dure, ingrate, barbare; c'étoit leur mot. Ils regardoient les auteurs et les artistes latins, comme des pauvres enrichis des dépouilles grecques; ils affectoient de mépriser leurs vainqueurs, dont ils triomphoient par les arts; ils affectoient, et Plutarque en est un exemple, de ne pouvoir apprendre la langue romaine, à cause de sa rudesse, et parce qu'ils n'y trouvoient que les copies de leurs chefs-d'œuvre; souvent même ils affectoient de ne point citer les écrivains les plus célèbres dont Rome se glorifioit. Longin, qui prend un exemple du sublime dans Moïse, n'en cherche pas un seul

dans Horace ni dans Virgile ; il ne prononce pas même leurs noms; il en est de même des autres philologues, ou critiques grecs. Les Latins sembloient n'exister pas pour eux dans la littérature et dans les arts. Plutarque parle de Cicéron comme d'un homme d'état; il rapporte plusieurs de ses bons mots; il ne s'avise pas de le comparer à Démosthènes, comme orateur. L'empereur Julien, qui n'a écrit qu'en grec, ne cite aussi que des auteurs grecs et pas un seul latin.

Les Grecs se voyoient les maîtres des Romains en sculpture, en peinture, en musique, trois arts où ces derniers n'avoient point encore excellé; ils ne voyoient en eux que leurs écoliers dans l'art d'écrire, et il falloit sans doute que la prononciation latine effarouchât beaucoup leurs oreilles superbes et délicates; ils auroient craint de souiller leur bouche, en parlant latin. Mais ces défauts d'une prononciation qui paroissoit grossière aux Grecs, ont disparu pour nous, ainsi que les charmes de la prononciation grecque; nous ne jugeons que les écrits, avec un goût moins difficile, moins épuré que celui des Athéniens, avec un sentiment bien moins vif pour l'harmonie, avec une connoissance imparfaite des grâces et du naturel antique, avec plus d'usage des Latins que de leurs maîtres; et nous tenons la balance presque égale entre eux. Une considération devroit cependant nous déterminer en faveur des écrivains de la Grèce : ceux-ci, dans les traductions modernes perdent beaucoup moins que leurs imitateurs. L'élévation, la naïveté d'Homère percent à travers toute l'infidélité et le fatras ampoulé ou trivial de nos traducteurs : le génie de Virgile est presque perdu pour ceux qui ne le peuvent lire que dans notre langue.

La langue grecque, dont les éléments étoient plus purs, le

caractère plus original, les formes plus prononcées et plus parfaites, se conserva plus long-temps vivante que la langue des Romains. Elle dégénéra sans doute avec le goût; mais sa décadence fut moins prompte, son altération moins vicieuse; il n'y avait déjà plus de bons auteurs latins, que les lettres grecques florissoient encore. La langue latine étoit absolument corrompue dans le Bas-Empire, que la langue grecque se soutenoit à Constantinople; elle étoit usuelle, quoique dégradée, dans le temps où Rome s'étoit fait un autre idiôme; et les restes des Grecs échappés à l'irruption des Turcs, apportèrent leur langage chez les descendants des Romains, qui ne parloient plus qu'italien.

La langue des Romains s'étoit répandue avec eux chez les nations qu'ils avoient conquises. Les Barbares du Nord ne la parlèrent jamais bien purement; ils la mêlèrent avec leur jargon sauvage, et la défigurèrent. Lorsqu'à leur tour, ces Barbares conquirent, ou plutôt ravagèrent l'empire romain, ils mêlèrent encore tous ensemble leurs différents jargons avec le langage de l'empire bouleversé, et de ce mélange diversement barbare, naquirent tous les monstres de langage, qui participèrent plus ou moins de la langue romaine, mais qui en étouffèrent l'usage, et qui la reléguèrent parmi les langues savantes que peu d'hommes cultivoient. Telle fut l'origine de tous les modernes idiômes, dont aucun n'a un caractère primitif et original, tous n'étant qu'une mixtion rustique de leur jargon particulier avec la langue qui fut leur mère commune. Seulement les peuples d'Italie et les autres nations méridionales conservèrent davantage les formes latines, la douceur et l'accent du langage; et ces nouveaux idiômes se polirent, se

se perfectionnèrent moins lentement que ceux des peuples du Nord, dont les organes étoient plus grossiers, la prononciation plus sourde et plus rude, et l'oreille moins musicale.

§. II.

Premier caractère de la Langue française.

Les Gaules étoient province romaine depuis plus de deux siècles, lors de l'invasion des Francs. Les langues grecque et latine y étoient enseignées dans des écoles assez fameuses pour le temps. La langue romaine dominoit dans les principales bourgades, ainsi que dans les actes civils et religieux, où elle se conserva long-temps encore après. Dans tout le reste du pays, le langage étoit un mélange de gaulois et de latin; et peut-être que si cet état eût duré, le latin seroit parvenu à l'emporter sur le gaulois, ou bien celui-ci se seroit assoupli et adouci dans le commerce des hommes instruits et polis par les arts. Déjà, si l'on en juge d'après le témoignage de l'empereur Julien, les Gaulois avoient perdu de cette impétuosité farouche, de cette légèreté brusque, vaine et amie des nouveautés qui faisoient le fond de leur caractère au temps de César, et le Gaulois que Julien aimoit, comme *austère et sérieux*, ne ressembloit plus au Gaulois dont César fait un portrait si différent (1), et qui s'est trouvé plus ressemblant

(1) Les Gaulois, dit César en différents endroits de ses Mémoires, sont prompts à prendre leurs résolutions, remarquables par leur amour pour les nouveautés, et par leur légèreté à courir aux armes. . . . . . Si les Gaulois sont prompts à prendre les armes, aussi perdent-ils aisément

que le second dans les descendants des habitants de la Gaule. Mais ce changement du Gaulois, sous la domination romaine, n'a rien d'étonnant, si l'on se rappelle ces autres mots : *La nation gauloise sait à merveille imiter tout ce qu'elle voit faire.*

Cette nation flexible et imitatrice s'étoit pliée aux mœurs graves et sérieuses des Romains; elle s'étoit composée sur leur caractère, et sans doute se seroit formé une langue plus douce et plus analogue à la latine; mais lorsque les Francs subjuguèrent les Gaules, ils détruisirent ce commencement de civilisation qu'y avoient apporté les Romains; ils éteignirent ces lueurs de goût et d'éloquence qui avaient percé parmi les Gaulois, et dont on a fait des éloges sans doute exagérés, quand on a grossièrement figuré l'éloquence gauloise sous la forme d'un Hercule qui, par une chaîne suspendue à sa langue, et dont les deux bouts étoient attachés aux oreilles des peuples, les tiroit après lui; car, si l'on s'en rapporte à l'orateur ro-

courage quand ils trouvent de la résistance, et qu'il leur arrive des disgrâces..... Les Gaulois sont forts curieux de beaux chevaux étrangers, qu'ils achètent fort cher..... Les Gaulois sont légers, faciles à changer d'avis; ils sont si curieux de nouvelles, qu'ils arrêtent les voyageurs, même malgré eux, pour s'informer de ce qu'ils savent. Dans les villes, le peuple environne les marchands du dehors; leur demande d'où ils viennent, et ce qu'ils ont appris de nouveau dans leurs voyages. C'est sur ces bruits et sur ces rapports qu'ils décident souvent des affaires les plus importantes; aussi ne tardent-ils pas à se repentir de s'être ainsi livrés à des bruits incertains, accommodés à leur goût; mais ils retombent bientôt dans les mêmes fautes..... Le grand dieu des Gaulois est Mercure, le patron des marchands et des voleurs. (On sait que les Gaulois, adorateurs de Mercure, pillèrent à Delphes le temple d'Apollon.)

main, les Gaulois étoient naturellement très-vains et très-fanfarons.

Le Gaulois perdit bientôt le goût des mœurs du Romain vaincu, pour adopter celles du vainqueur, plus conformes à son ancien caractère; il adopta aussi le mépris brutal que les Francs avoient pour le Romain, et dont on voit des preuves évidentes dans leurs lois pénales (1). La langue latine cessa donc bientôt d'être usuelle dans les Gaules, et fut reléguée parmi les clercs, où elle se corrompit. Il seroit curieux de démêler lequel des deux eut le plus d'influence, du gaulois ou du franc, dans la composition de la nouvelle langue romane, si les moyens d'instruction ne nous manquoient à cet égard. Il est à présumer que le gaulois, déjà un peu cultivé, fournit les mots les plus doux et les plus sonores, et que les plus durs et les plus barbares nous viennent des Francs. Mais ils s'accordèrent à former ce nouveau langage sur un système tout différent de celui des langues anciennes. Nous verrons ailleurs comment l'influence méridionale distingua particulièrement la romane provençale de la romane françoise.

Les Francs ne connaissant que la guerre et la faisant toujours, laissoient les travaux champêtres à des serfs, n'ayant aucune idée des mœurs pastorales, ni des beaux-arts, ni des autres douceurs de la société; leur caractère étant une impétuosité brusque, vaine et fière; leurs oreilles étant insensibles à ces terminaisons douces et sonores des mots latins; et leur voix, à la fois rude et prompte, ne s'accommodant point de

(1) Le Franc, qui avoit tué un citoyen romain, ne payoit que mille cinquante deniers; et le Romain payoit, pour le sang d'un Franc, deux mille cinq cents deniers.

cette lenteur harmonieuse qui distingue les belles langues, il leur falloit un langage conforme à la volubilité de leur organe; volubilité dont les François ne se sont jamais bien corrigés. Leur génie étoit donc d'abréger tous les mots qu'ils empruntoient; de là vient cette quantité prodigieuse de monosyllabes françois. Peut-être étoient-ils à moitié sourds aux terminaisons des mots, à ces finales si heureuses pour lier les consonnes par des voyelles et pour éviter le choc des syllabes rudes. Peut-être leur oreille n'entendoit-elle que la syllabe sur laquelle la voix appuyoit davantage. Quoi qu'il en soit, il est certain que tout leur art de la parole se borna d'abord à l'abréviation et à la contraction. En voici des exemples qu'on pourroit multiplier à l'infini, et dont nous rejetterons la plupart dans une note (1) : dans le mot latin *damnum*, ils n'ont pris que la première syllabe dont ils ont fait dam; de *brachium*, bras; de *truncus*, tronc; de *donum*, don; de *nomen*, nom; de *filum*, fil; de *lacus*, lac; de *laqueus* ils avoient fait encore laq, et pour le distinguer du premier on fit ensuite le mot las. Quelle rudesse de prononciation ne fallut-il pas employer pour

(1) *Aurum*, or; *collum*, col; *sinus*, sein; *finis*, fin; *mollis*, mol; *fortis*, fort; *malum*, mal; *unquam*, onc; *versus*, vers; *ferrum*, fer; *fundus*, fond; *promptus*, prompt; *corpus*, corps; *purus*, pur; *durus*, dur; *fatuus*, fat; *cautus*, caut, dont on a fait depuis *cauteleux*; *caput*, cap (armé de pied en cap); *homo*, hom, qu'on écrivait d'abord sans *e* muet, d'où est venu la particule *on*, etc. On verra, lorsque nous parlerons des mots composés, que le même génie dévorateur des voyelles y a procédé. Quant aux mots formés par des hommes plus instruits et mieux organisés, on y remarquera un autre système.

faire sentir la différence de porc venu de *porcus*, avec port, abrégé de *portus!* de *nudus*, la même abréviation fit nud; de *crudus*, erud; de *solum*, sol; de *solidum*, sol encore et ensuite sou; de *græcus*, grec; de *sanguis*, sang; *unus*, un; *grandis*, grand; *longus*, long; *tempus*, temps; *tantum*, tant; *centum*, cent; *sonus*, son; *bonus*, bon; *quando*, quand; *ventus*, vent; *annus*, an, etc.

Qu'est-il résulté de ces abréviations? Une prononciation sèche, brusque, sourde et nazale, inconnue aux anciens, et même à la plupart des peuples méridionaux de nos temps modernes; car, si les Italiens et les Espagnols, en formant leurs mots du latin, n'en ont pas pris toutes les finales, ils en ont conservé quelques-unes, et leur en ont donné d'autres tout-à-fait opposées à la nazalité gauloise. En cela ils étoient avertis et guidés par une oreille plus musicale. Qu'y a-t-il en effet de plus contraire à l'harmonie que cette foule de terminaisons sourdes et nazillardes, qui s'opposeront toujours à la naissance d'une bonne musique, et qui donnent la torture aux bons faiseurs de vers?

Dans cette contraction de syllabes, il y a toute apparence que les Francs ou Gaulois se conformèrent quelquefois à la prononciation latine. Par exemple, de *multum* ils firent moult, qui est la première syllabe du mot prononcée à l'ancienne manière; c'est encore celle des Italiens, des Espagnols et des Allemands. De *surdus*, fut fait de même sourd; moust, de *mustum*, vin doux; de *curtus*, court; de *cursus*, cours; et de *curia*, cour encore; de *lupus*, loup; *ursus*, ours; *dulcis*, doux; *gustus*, goût, etc., etc. Les Latins donnoient sans doute au *v* le son de l'*f*, puisque *brevis* a fait naître

bref; *cervus*, cerf; *servus*, serf; *ovum*, œuf, et autres semblables.

Quant aux monosyllabes latins, qui n'étoient pas en grand nombre, nous les avons pris souvent tels qu'ils étoient, comme absolument conformes à notre génie monosyllabique, et je ne sache pas que nous en ayons allongé beaucoup (1). Notre vieux mot los étoit pris de *laus*; non, de *non*, en lui donnant le son nazal. *Et* latin a fourni *et* françois: *qui*, qui; *sub*, sous, qu'on écrivoit autrefois soubs; *si*, si; *plus*, plus; *pars*, part; *ars*, art; *jam*, jà, en le raccourcissant encore; *mons*, mont; *frons*, front; *pons*, pont, en ôtant tout ce qu'il y avait de doux, l'*s*, qui termine ces derniers mots. De *mors*, on a fait mort, et par pauvreté, de *mortuus*, le même mot mort.

Nous donnerons par la suite de plus amples détails sur la formation des mots, et nous verrons comment les fabricateurs de notre langue ont été plus heureux en d'autres occasions. Continuons à la considérer dans son caractère primitif. Ce caractère, comme on l'a vu, étoit la rudesse et l'âpreté. Ce fut le seul durant plusieurs siècles; il s'est conservé dans la plupart des mots dont nous nous servons encore, et que l'art des plus habiles écrivains n'a pu adoucir : en un mot, si nous ne sommes pas restés barbares, c'est à une douzaine d'hommes de génie et de goût que nous devons en rendre grâces.

Le grand nombre de monosyllabes, les consonnes rudes étouffant les voyelles dans le même mot, les diphtongues multipliées, les syllabes sourdes et nazales, les terminaisons sèches ou dures et mal sonnantes, tout annonce un langage formé par

(1) Nous avons formé heureusement *soleil* de *sol; airain* de *æs, æris;* mais il paroît qu'on les a tirés du génitif.

un peuple mal organisé et d'un naturel brutal. Les belles langues ne peuvent être créées que par des hommes sensibles aux charmes de la musique, et dont l'oreille juste et délicate sert à régler les sons d'une voix flexible et harmonieuse. Or jamais les Francs n'eurent l'oreille musicale ni le véritable goût de la musique. On sait que Charlemagne voulut en vain le leur inspirer. Le vice de la nature étoit trop puissant. Ce ne fut, par la suite, qu'à force de culture et d'éducation, qu'on parvint à former l'oreille des François; encore n'ont-ils jamais eu de musique nationale; ce sont des Italiens et des Allemands qui leur ont fait goûter une musique étrangère, et peut-être le sentiment et le génie de cet art sont-ils encore étrangers au peuple françois.

On a observé que, par la manière dont ils contractoient les mots du latin, ils n'étoient nullement sensibles à la douceur des voyelles; il semble que leur bouche se plaisoit, pour ainsi dire, à broyer des consonnes, comme dans ces mots : *perdre*, *dextre*, *ardre* (brûler) de *ardere*, et autres semblables, où l'on voit trois consonnes de suite, insupportable vice de prononciation qu'on ne trouve point dans les langues harmonieuses (1). Ils ne faisoient des mots que pour le besoin, jamais pour le plaisir; ils cherchoient plutôt à dévorer les syllabes

(1) Cette prononciation était un défaut d'organe particulier aux peuples du Nord; pour *Hanover*, ils disent *Hanovre; Statoudre*, pour *Stadouder*. Les Francs ont suivi cette habitude dans tous les mots semblables: d'*asper*, *acer*, *alter*, *vester*, *noster*, etc., ils ont fait *âpre*, *âcre*, *autre*, *votre*, *notre*, et un grand nombre de même espèce. Nous verrons en quelles circonstances cette contraction a été plus heureuse.

qu'à les prononcer, et le mot le plus court étoit pour eux le plus agréable. De là, ces monosyllabes nazillards, *main*, *vin*, *pain*, *point*, *loin*, *soin*, *grouin*, *poing*, *coin*, et une foule d'autres qui rendent le discours si sec et si sourd quand on n'a pas l'art de les mêler avec des mots plus moelleux et plus sonores. De là, ces verbes étranglés du latin : *croire*, *croître*, *naître*, *prendre*, etc., qui, déjà durement contractés à l'infinitif, ont un participe absolument écrasé : *cru*, *crû*, *né*, *pris*, etc; et il y en a de plus durs encore, comme *craint*, *étreint*, *contraint*, *empreint*, etc. Sans cesse on voit cette haine des voyelles harmonieuses, cette contraction barbare, dans les terminaisons des mots, dans les différents temps des verbes : j'*aimasse*, je *lusse*, je *crusse*, je *fisse*, je *craignisse*, je *louasse*, etc., ou bien : vous *aimassiez*, vous *crussiez*, vous *louassiez*, vous *tinssiez*, vous *comprissiez*; et c'étoit bien pis quand on disoit vous *comprinsiez*; et quand on prononçoit toutes les diphtongues dans les mots je *croyois*, j'*octroyois*, je *charroyois*, et autres pareils, n'étoit-ce pas imiter parfaitement le croassement des corbeaux, avec lesquels il paroît que les Francs vouloient disputer d'harmonie?

C'étoit avec la même rusticité de voix et d'oreille que, de l'agréable mot *vacca*, ils ont fait vache et vachère; de *bubulcus*, bouvier ou bovier; de *vitulus*, veau; de *canis*, chien ou caniche; de *fœnum*, foin; de *pastor*, pâtre, etc. Voici une observation plus importante : de leur mépris pour les travaux de la campagne, abandonnés à ce qu'ils nommoient les *villains*, est venue la rusticité de la langue dans presque tout ce qui concerne l'agriculture, rusticité dont on n'a jamais pu effacer toute la rouille, et qui a interdit à nos bons au-

teurs des sujets aussi utiles qu'agréables, comme elle a resserré pour eux dans des bornes fort étroites le champ des peintures les plus heureuses, et dans lequel les anciens ont fait leurs plus riches récoltes.

Remarquez aussi que le jardinage ayant été cultivé par des hommes moins grossiers et moins méprisés, les termes de cette culture ont été moins durs et moins ignobles. Tant il est vrai que la formation du langage tient des mœurs. Mais le soin des troupeaux ayant été le partage de la plus pauvre classe des *villains*, cette occupation, la plus noble et la plus digne de l'homme, ayant été, pour ainsi dire, le rebut de l'agriculture, les termes qui lui sont propres, et qui sont les plus agréables dans les langues anciennes, ont été les plus vils et les plus rustiques parmi nous; aussi la véritable poésie pastorale nous est-elle aussi étrangère que les mœurs pastorales. Les auteurs qui ont voulu composer des bergeries et des églogues, ne trouvant pour ce genre qu'un langage ingrat et grossier, se sont rejetés sur les lieux communs de la vie champêtre et principalement sur les sentiments de l'amour, qu'ils ont poussés trop souvent jusqu'à une ridicule galanterie.

Le même mépris pour tous les arts mécaniques a occasionné la même grossièreté dans la formation des termes relatifs à ces arts. Chaque espèce d'ouvriers a fait la plupart des mots pour nommer ses outils, et les différents procédés de son art ou de son métier. Si ces artisans eussent vécu avec des hommes plus instruits, au lieu d'être relégués dans leurs ateliers; si eux-mêmes avoient eu un peu de cette culture qui développe le goût naturel, ils auroient donné à leurs instruments et à leurs travaux des noms mieux façonnés et moins

rabotteux; ils auroient été guidés dans cette nomenclature par une oreille plus difficile, ou par le goût des principaux citoyens qu'ils auroient fréquentés. C'est ainsi que, chez les anciens, les artisans, quoique la plupart esclaves, étant instruits et surveillés par des citoyens plus distingués, n'avoient point un idiôme à part, dont les termes ne fussent connus que d'eux seuls, et ne fussent usités que dans leurs boutiques. Ces termes d'arts, nés plus heureusement, connus et adoptés par la famille commune, ne déshonoroient point la langue mère, et figuroient partout où ils avoient occasion de se montrer. Les philosophes, les orateurs, les poëtes ne dédaignoient point de parler des arts mécaniques; ils tiroient de là leurs descriptions, leurs comparaisons, et se servoient des mots techniques qui n'avoient rien d'étrange, ni de bas, ni de rebutant pour ces oreilles si délicates. Homère et Platon sont remplis de ces détails mécaniques, exprimés avec autant d'exactitude que d'élégance et d'harmonie. Cette partie du langage, qui est très-considérable, nous est presque toute interdite par la barbarie des locutions dont l'origine est si ignoble, et qu'on ne s'est point avisé de dérouiller, ni de polir dans des temps plus heureux. Voilà, sans doute, une nouvelle source de pauvreté pour la langue françoise; et nos traductions, à cet égard, seront toujours des parodies de l'antiquité.

Mais comment les nobles Francs auroient-ils contribué à polir le langage des arts mécaniques et champêtres qu'ils méprisoient, puisque, dans l'art de la guerre, dans l'exercice de la chasse, dans toutes leurs occupations, et tout ce qui avoit rapport à eux-mêmes, ils n'avoient pu se former un idiôme plus distingué que celui du peuple?

Y a-t-il quelque chose de plus barbare dans la langue françoise que les termes du blason, que la plupart de ceux de la vénerie, de la fauconnerie, et même que beaucoup de mots relatifs à l'art militaire? Quelle autre cause en peut-on assigner que ce mépris farouche pour toute instruction, et leur goût favori pour la plus arrogante ignorance? Les premiers héros de l'antiquité aimoient les beaux-arts, surtout la poésie et la musique; ils aimoient les poëtes, les chantres de leurs actions, qu'ils admettoient parmi eux. De ce commerce résultoit naturellement un langage noble, poli, harmonieux. Les nobles Francs étoient insensibles à ce charme, à ce goût des belles âmes, que Charlemagne avoit, et qu'il voulut en vain leur faire partager. La gloire d'un si grand homme ne put être, comme il l'auroit voulu, celle de la France; et son long règne ne fut qu'un sillon de lumière dans cette nuit de barbarie qui s'épaissit encore quand ce grand flambeau du Nord fut éteint.

Les mœurs générales entretenoient donc et fortifioient le caractère barbare imprimé sur les arts et sur le langage. Qu'étoient les bourgeois, sinon les rustiques imitateurs de leurs maîtres ignorants et grossiers? Il y avoit un peu plus d'étude parmi le clergé; mais cette foible instruction se renfermoit dans la langue latine, et ne tournoit guère au profit de la langue usuelle. Leur science d'ailleurs se borna longtemps aux chicanes de la théologie et des tribunaux; ils se forgèrent, pour ces deux sciences litigieuses, un jargon latin presque aussi barbare que le françois d'alors : et de plus, quand ce jargon de l'école et du barreau vint à se franciser, il conserva son ancienne rouille, qu'il a conservée presque

toute entière, comme une chose sacrée, jusque dans les siècles les plus polis, où l'on a vu la procédure hérissée et hideuse étaler tout ce qu'elle avoit de plus sauvage et de plus gaulois à côté du purisme de Patru, des Lemaître et des Cochin.

Il faut avouer que le barreau, où paroissoit devoir se développer le talent de la parole, fut une des causes principales qui prolongea la durée de la barbarie du langage. Cette carrière fut toujours celle où se jetèrent la vanité et la cupidité bourgeoise, pour se soustraire à l'oppression des grands, et pour parvenir à les égaler en richesses, après les avoir dégraissés par la chicane. Le grand art étoit de se faire un labyrinthe inextricable de formes processives, où ils pussent enlacer leur proie, de manière qu'elle ne pût leur échapper; et pour cacher cette *pratique* dans une impénétrable obscurité, il leur falloit, comme aux filoux, une espèce d'*argot* dont eux seuls eussent le chiffre et l'intelligence. Tel fut le jargon de tous les actes judiciaires, de tous les contrats qui renfermoient dans leurs ténèbres une semence féconde de procès qui s'engendroient les uns des autres. Ce jargon inintelligible à quiconque n'avoit pas dévoré la poussière des études de la chicane, étant devenu un moyen prompt et sûr de rapine et de fortune, toutes les familles bourgeoises voulurent s'initier dans ces mystères de brigandage, et la France fut bientôt couverte de praticiens aussi vils qu'insolents, qui méprisoient tous les arts honnêtes, et n'estimoient que leur savoir cauteleux et lucratif. Il est bien vrai qu'ils étoient en butte aux avanies de ces mêmes grands qui ne pouvoient se passer d'eux, et qu'ils étoient en horreur au petit nombre de

bons esprits qui ont toujours fait pleuvoir sur eux le ridicule et le mépris; mais ils se soutenoient par leur grand nombre; ils se consoloient de l'injure par la richesse, et montroient un dédain féroce pour tout ce qui n'étoit pas de leur ressort. Leur emploi étant recherché et considéré de la classe moyenne, qui est la plus nombreuse, ils portèrent dans la société leur morgue, leur dureté, le mépris des beaux-arts et leur bavardage barbare. Ce caractère n'a jamais changé. Quelques hommes se sont distingués de temps en temps, au barreau, par des vertus et par des talents; mais tout le reste a conservé l'arrogance, l'ignorance, l'esprit de domination et de rapine de leurs plus anciens devanciers. L'histoire littéraire a consigné plusieurs exemples d'hommes de génie et de mérite, qui, poussés dans cette carrière par leurs parents, s'en sont éloignés dès leur première entrée avec autant d'horreur que de dégoût. Sully sembloit prévoir combien cette race orgueilleuse de brigands devoit être funeste à la France, quand il engageoit son royal ami à rabaisser leur vanité, et à rogner leurs griffes. Richelieu voyoit combien leur esprit et leur jargon de chicane étoit opposé aux beaux-arts, à la noblesse, à la pureté du goût et de la langue, quand il les exclut nommément de l'Académie françoise.

Parmi tant de causes qui sembloient devoir perpétuer à jamais l'ignorance du peuple franc et la dure pauvreté de sa langue, il se trouva, dans le caractère de ce peuple, deux qualités naturelles qui, en s'épurant peu à peu, devoient produire à la longue les plus heureux effets. L'une de ces qualités étoit la valeur : d'abord, impétueuse, violente et farouche, mais réglée ensuite par des sentiments d'honneur, d'amour

et de religion, elle n'en eut que plus d'intrépidité, et devint humaine, généreuse, magnanime. L'autre qualité, plus intime encore, puisqu'elle prit son nom du peuple même qui lui donna le plus d'éclat, fut la *franchise*, qui, à mesure qu'elle perdit de son âpreté, offrit tout ce qu'il y a de plus beau dans la loyauté, et de plus aimable dans la candeur, en y ajoutant cette saillie de vivacité, qui avoit pris sa source dans une pétulance particulière à la nation. Cette vivacité est le plus heureux don que la nature puisse faire aux hommes pour les rendre aimables, quand ils savent la régler; car elle donne le caractère de l'inspiration et du sentiment à des vertus, à des actions nobles, qui ne paroissent, dans les esprits froids et tranquilles, que le fruit de la prudence et de la réflexion.

Les semences d'héroïsme que Charlemagne avoit jetées dans la nation, ne furent pas perdues, quoique long-temps enfouies sous les ronces et la stérilité des règnes suivants. Son exemple, et celui de son neveu Roland, fut une forte impulsion qui fit naître cet esprit de chevalerie, quelque temps isolé, mais qui, se communiquant de proche en proche, se répandit ensuite dans toute l'Europe, où il fonda, pour ainsi dire, une république errante, dont les lois étoient celles de l'honneur franc et loyal, et dont les François furent les premiers et les plus brillants modèles. Le même motif qui avoit armé les héros de l'antiquité, le soutien de l'innocence contre les oppresseurs et les brigands, mit aussi les armes à la main aux héros modernes, et cette héroïque générosité prit encore un caractère d'enthousiasme plus éclatant par cette chaleur de religion et d'amour qui l'animoit. Ce fut la chevalerie qui

retira les nobles de cette vie brutale où leurs esprits s'endurcissoient et se rouilloient; ce fut elle qui forma les liens d'une société plus douce, qui humanisa le cœur des hommes par l'aménité des femmes, et fortifia l'âme du sexe par la magnanimité de leurs adorateurs. Ces sociétés de chevalerie prirent un caractère à la fois auguste et aimable; les conversations habituelles prirent aussi un ton plus affectueux et plus élevé; les formes du langage s'adoucirent et s'ennoblirent. Les réceptions, les fêtes introduisirent les chants, les vers et les troubadours. Des chevaliers furent troubadours eux-mêmes. Tel fut l'âge d'or des mœurs, de l'héroïsme et de la galanterie parmi les François. Les exploits, les aventures amoureuses des héros furent le sujet des chansons et des fabliaux. Ce genre de contes où les François ont excellé sur tous les autres peuples, tenoit à leur ancien caractère, et à leur curiosité naturelle pour tout ce qui étoit singulier et nouveau. Ces différentes peintures faites sur des modèles vivants, inspirées même par leur présence, par leurs entretiens, par leurs récits, par la chaleur de leurs sentiments, eurent un air de vie et de vérité supérieur à toute autre imitation faite sur des traditions historiques. Aussi le fond de ces narrations est-il admirable par là, et ce mérite de la vérité, le premier de tous en fait de conte, n'a-t-il jamais été surpassé.

Ce fut alors que la langue françoise connut son premier génie; car jusque là elle n'en avoit point eu. Ce génie original étoit un mélange de franchise, de saillie, de sensibilité et de grâce ingénieuse, où l'on ne sentoit ni travail, ni recherche, ni affectation d'esprit et de savoir, mais le seul épanchement d'une âme loyale, tendre et gaie. Ce caractère tout par-

ticulier fut désigné sous un nom qui n'appartient proprement qu'à la nation françoise; c'est celui de *naïveté*. Cette naïveté a quelque chose de ce beau naturel antique, sans en avoir toute la pureté, ni toute la perfection; mais le naturel des anciens n'a pas non plus ce demi-sel doux et piquant, cette gaieté tendre, ce je ne sais quoi de franchise riante qui tient à la naïveté gauloise. Les anciens n'ont rien qui ressemble à nos fabliaux, ou contes, à nos madrigaux et épigrammes marotiques, à nos rondeaux, à nos vaudevilles. Dans tout le reste nous avons été leurs imitateurs; par la naïveté, nous sommes originaux. Remarquez aussi que cette naïveté tient à des mœurs originales, et que, pour tout le reste, à la comédie près, nous n'avons pu trouver de modèles que dans les mœurs anciennes. Ce n'est pas que, si la langue eût été aussi noble que naïve; si, du temps de nos mœurs héroïques, elle eût réuni l'élégance et l'harmonie, nous n'eussions pu avoir un Homère et un Eschyle; car c'était peut-être la seule époque favorable pour l'épopée et la tragédie nationale : mais la chevalerie, dont les connoissances étoient très-bornées, ne put produire tous les miracles à la fois; ce fut beaucoup qu'elle fît connoître à des barbares la véritable grandeur d'âme, les douceurs de la société mêlées aux plaisirs de la gloire, les plus pures délicatesses de la galanterie, le goût des conversations aimables et honnêtes, et celui des vers et de la musique. Enfin, notre langue lui doit ce premier caractère original, ce génie de naïveté qui l'a distinguée de toutes celles de l'Europe, et peut-être de toutes les autres nations anciennes et modernes. On me dira que la chevalerie s'étant répandue chez tous les peuples européens, auroit dû produire partout le même effet.

Il est certain que cette institution héroïque fut pour tous un grand commencement de civilisation, et que tous les peuples de l'Europe lui doivent bien des années de gloire. On verroit à cette époque, les premiers éléments de la grandeur espagnole et de la politesse italienne, dont les progrès furent même plus rapides qu'en France; mais les divers caractères de ces nations imprimèrent à leurs langues un caractère différent; et n'étant point douées par la nature de cette aimable vivacité, de cette gaieté franche et ingénue qui caractérisoit les François, elles n'eurent point non plus en partage cette espèce de naïveté qui étoit toute françoise.

§. III.

Formation des Mots. — Nouveaux développements.

On ne peut bien approfondir le génie d'une langue, sans avoir attentivement observé le génie, l'esprit et les mœurs du peuple qui l'a formée. Nous reviendrons souvent à cette double application des mœurs au langage, et du langage aux mœurs. Cette manière nouvelle d'envisager la grammaire, répandra peut-être un intérêt tout nouveau sur une science un peu sèche par elle-même, et naturellement ingrate. On verra que l'histoire familière, et pour ainsi dire domestique, d'une nation, que son histoire même morale se trouve dans les mots qu'elle a créés ou adoptés, comme signes de ses sentiments et de ses idées. On verra, dans le cours de cet ouvrage, la langue française s'ennoblir, s'épurer, se polir insensiblement avec les mœurs, et enfin se corrompre et se dénaturer comme elles.

Remontons encore à son origine, et ne nous lassons point d'étudier son premier caractère. Le caractère primitif est dans les langues, comme dans les peuples, la source de leurs bonnes et mauvaises qualités. On corrige jusqu'à un certain point les défauts naturels; on ne les détruit point. Mais on peut perfectionner ce que le naturel a de bon; et, en corrigeant d'une part, en perfectionnant de l'autre, on fait peu à peu, avec le temps, d'une nation ingénue, mais grossière, d'un idiôme rustique, mais naïf, une nation et une langue aimables et polies.

Nous avons vu que l'abréviation ou contraction des syllabes dans les mots empruntés des autres langues, et surtout de la latine, a été le premier instinct de notre idiôme franc; instinct malheureux en beaucoup de choses, puisqu'il a multiplié prodigieusement les monosyllabes, les homonymes; qu'il a dévoré les voyelles harmonieuses, et entassé les consonnes les plus rudes à l'oreille; mais heureux en d'autres occasions, où il a augmenté le son imitatif, substitué des terminaisons plus sonores et plus brillantes, et surtout facilité la précision et l'énergie du discours. Il est donc indispensable, pour bien parler, pour bien écrire et même pour se former une oreille fine et musicale, de connoître les nombreux désavantages de cette contraction, et les avantages assez considérables qu'elle a produits, afin d'éviter les premiers autant qu'il est possible, ou du moins d'y remédier par toute sorte d'adoucissements, et de tirer des seconds tous les secours qu'ils nous présentent pour la noblesse, la force et l'harmonie du langage.

Quand on a parcouru les livres de nos vieux écrivains, il est aisé de voir que cette dure contraction, féconde en mots

ingrats, en a fait avorter un grand nombre, et qu'elle en condamné beaucoup d'autres à l'obscurité ou à l'usage trivia du langage populaire. L'oreille devenant plus difficile a rejet *apte*, abrégé d'*aptus*, en conservant *aptitude*, et ensuit *inepte* formé d'*ineptus*; car nous verrons que les mots con tractés en deux ou trois syllabes ont eu généralement un meilleure fortune que les contractions monosyllabes. *Horri dus* est un très-beau mot latin ; il étoit défiguré dans le mono syllabe *ord*, qu'on a négligé, en faisant grâce à son dériv *ordure* (1). Si l'on n'a pas proscrit le mot *rut*, extrait d supin de *ruere*, c'est à cause de son expression imitative mais on l'a relégué parmi les termes grossiers, et *ruer* s'es sauvé dans le style familier (2). Qu'y avoit-il de plus barbar que *mut*, syncopé de *mutus*? La voyelle *e*, heureusemen intercalée, en a fait le dissyllabe *muet*, un des plus jolis mot de la langue ; et avec *mut* a péri *mutir*, qu'on a remplac par *taire*, autre abréviation moins sourde de *tacere*. L douce terminaison de *clore* formé de *claudere*, l'a conserv long-temps en faveur; peut-être méritoit-il mieux de nou

(1) Ce mot si bas n'est pas sans harmonie : il y a telle image simple e satirique où il peut trouver sa place, comme dans ces vers de Théo phile :

> De même l'araignée, en filant son *ordure*,
> Use toute sa vie, et ne fait rien qui dure.

(2) La Fontaine, en badinant, a dit :

> Cependant on fricasse, on se *rue* en cuisine.

Mais avec ce mot *ruer*, on ne rendra jamais le beau trait d'Horace *In me tota ruit Venus*. Heureux les imitateurs qui trouvent des équ valents pareils à celui de Racine !

> C'est Vénus toute entière à sa proie attachée.

rester que *clos*, moins agréablement abrégé de *clausum*. C'est encore la voyelle *é* ajoutée à *clore*, qui nous a donné ces beaux mots *éclore*, *éclos*; c'est-à-dire, cesser d'être *clos*. Nous détaillerons par la suite les nombreux services qu'a rendus à notre langue cette heureuse voyelle, soit accentuée, soit muette.

C'est en vain que la Bruyère regrettoit, et que la Fontaine employoit quelquefois le vieux mot *ost*, abrégé d'*hostis*, ou de l'italien *oste*; il est si dur à prononcer; il est si difficile à placer d'une manière supportable à l'oreille, qu'il a dû périr. Comment le bon la Fontaine croyoit-il le faire revivre, en disant : *On vit presque détruit l'ost des Grecs?* Dès qu'on eut fait le mot noble et sonore *armée* du latin *armata*, *ost* ne pouvoit plus se soutenir. Il en a été de même de *rais* formé durement de *radius*, ou de l'itatien *rai*, et que *rayon* a fait disparoître. *Val*, quoique plus doucement abrégé de *vallis*, a cédé aussi la place à *vallon*; ainsi que *fame*, de *fama*, à *renommée*, quoiqu'on ait gardé les dérivés mal *famé*, *diffamer*. *Plaints* de *planctus*, a disparu devant *plaintes*. *Affre*, vieux mot imitatif qui a produit *affreux*, n'a pu etre rétabli par Bossuet, lorsqu'il a dit avec énergie les *affres de la mort*. *Bris* nous a valu *briser*, et *débris* lui a succédé. *Coulpe*, de *culpa* a subi le même le sort, sans être aussi bien remplacé par *faute*, ou *péché*, qui n'entre point dans le langage noble, et qui ne lui laisse aucun moyen d'exprimer l'idée que ce mot présentoit. Il est à remarquer que les dérivés *inculper*, *disculper*, quoiqu'on les ait conservés, n'ont pu triompher du vice de leur origine, et n'ont guère été admis dans le haut style. Ce n'est que dans une satyre, et encore dans

sa dernière sur l'*équivoque*, que Despréaux a dit un peu durement :

Pour *disculper* l'impur, le gourmand, l'envieux.

Heurt, abrégé du mot italien *urto*, a été remplacé par *choc*, quoiqu'il fût plus imitatif; mais comment le prononcer, même dans ce vers de la Fontaine? *Un heurt survient. Adieu le char.* Si vous faites sonner le *t*, vous déchirez l'oreille; si vous en supprimez le son, c'est une cacaphonie. Ce double vice l'a fait réprouver; mais son dérivé *heurter*, qui garde l'avantage de l'aspiration en prenant une terminaison plus soutenue, sans être moins forte, est un des mots les plus favorables à l'imitation, et beaucoup plus que *choquer*, dont la première syllabe est étouffée par ce mauvais son du *ch*, le plus désagréable de notre prononciation, et par lequel tant de mots françois ont été avilis, comme nous le dirons ailleurs.

Il est aisé de se rendre ainsi raison du discrédit et de la désuétude où sont tombés une foule de termes monosyllabiques dont nos vieux auteurs sont remplis. Une oreille rustique les avoit formés, une oreille plus délicate et plus exercée les a proscrits. Si l'on demande pourquoi elle n'en a pas rejeté de même plusieurs autres non moins durement contractés, comme *perdre*, *pendre*, *rendre*, *prendre*, etc., où trois consonnes consécutives font frémir l'organe de l'ouïe, aussi bien que celui de la parole, sans aucune intention imitative; nous répondrons que la nécessité seule les a conservés, parce qu'il n'existoit pas de formes pour des mots plus heureux, afin d'exprimer les mêmes idées. Il étoit impossible de tirer aucun parti d'*amittere*, pour substituer à *perdre*, ni de *ca-*

pere, pour remplacer *prendre*, qu'avoit donné *prehendere*. *Redonner* auroit pu tenir lieu de *rendre*, s'il n'y avoit pas eu des occasions où les nuances entre eux étoient fort différentes ; car si l'on *redonne* plusieurs fois la même chose, on ne *redonne* pas ce que l'on a pris, on le *rend*. Quant au mot *pendre*, on s'est contenté de l'adoucir et de l'ennoblir par le composé *suspendre*, dont la première syllabe soutient la voix et diminue la dure sécheresse du monosyllabe. Au reste, il suffit d'être averti de la dureté de ces termes et de leurs semblables, dont on ne peut se passer, pour les environner dans le discours de termes plus doux et plus sonores, pour éviter de les placer à la fin d'une phrase, et pour diminuer l'âpreté de leur terminaison par des élisions favorables. Jamais par exemple, une oreille harmonieuse ne finira un vers par cet hémistiche révoltant : *je vois la chèvre pendre*, qui déchire deux fois de suite l'oreille par le rapprochement barbare de deux mots si barbarement contractés (1).

C'est à l'écrivain habile d'adoucir la rigueur de la nécessité, qui se fait sentir trop souvent dans notre idiôme formé par des oreilles grossières, qui nous ont mis, pour ainsi dire, sous le joug de leur première ignorance. Il n'existe peut-être dans aucune langue aucun terme plus dur que *dextre*, pris du latin *dextera*. Cependant il étoit utile, puisqu'il n'étoit

(1) On peut se plaindre aussi de *tendre* venant de *tener*, et dont le son est si opposé au sentiment qu'il exprime ; outre le défaut d'homonymie avec le verbe *tendre* de *tendere*. Le dur adjectif *tendre* a du moins été adouci par *tendresse*, qui vaut mieux que *teneritas*, ou ténéritude. Ceux qui ont voulu faire *tendreté* ou *tendreur*, avoient de terribles oreilles. En prononçant de pareils mots, on croit broyer des cailloux.

pas suppléé par celui de *main*, si l'on n'y joignoit l'adjectif *droite*, ce qui en fait une locution triviale. Despréaux ayant à peindre, dans son *Lutrin*, l'action gravement comique du prélat qui n'a pour dernières armes que sa bénédiction pour terrasser ses ennemis triomphants, et se voyant obligé de désigner la main bénissante, se garde bien d'employer la locution vulgaire, *main droite;* il ne fait aucune difficulté de tirer de l'oubli un mot disgracié, auquel il donne une physionomie nouvelle et plaisante qui le réconcilie avec le lecteur par cette image où il tient si bien sa place :

Mais bientôt rappelant son antique prouesse,
Il tire du manteau sa *dextre* vengeresse,
Il part, et de ses doigts saintement alongés,
Bénit tous les passants en deux files rangés.

Cet exemple sert à confirmer le précepte de l'art poétique sur le *pouvoir d'un mot mis en sa place*, et à nous éclairer sur la manière de rajeunir des expressions nécessaires que leur dureté faisoit négliger. Régnier avoit été moins heureux lorsque, voulant faire revivre le même mot, il le plaça dans une image noble, en parlant de Henri-le-Grand,

Qui de tant de ligueurs par sa *dextre* vaincus,
Au Dieu de la bataille appendait les écus.

L'adverbe *dextrement*, dérivé de *dextre*, étoit d'autant plus malheureux qu'on pouvoit s'en passer. Régnier, dans cet autre vers,

Manier *dextrement* les desseins de nos princes,

a eu beau l'entourer des mots les plus doux, il n'a pu le faire

supporter; mais *dextérité*, pris entièrement de *dexteritas*, a fait fortune, d'abord dans le style familier, comme dans ces vers de la comédie du *Menteur* :

> Et j'avais ignoré, monsieur, jusqu'à ce jour,
> Que la *dextérité* fut un crime en amour.

Et ensuite Racine l'a jugé digne de la noblesse du style tragique, en lui donnant place, pour la première fois, dans son *Athalie* :

> Autant je les charmois par ma *dextérité*,
> Dérobant à leurs yeux la triste vérité.

Cette contraction des syllabes, caractère primitif de notre langue, et confirmée par tant d'exemples, étoit un principe d'autant plus nécessaire à bien établir, qu'il sert à découvrir beaucoup d'étymologies dont lui seul donne la clef. Comment trouver l'étymologie de *jadis* autrement que par la contraction de deux mots réunis ensemble? Il est évident que *jà*, terme marotique ennobli par *déjà*, est l'abrégé de *jàm*, et qu'en y joignant *dis* abrégé aussi de *dies* ou de *diù*, on a composé *jadis* qui a la même signification que *jàm diù*. Ce composé si heureux et si court renferme la valeur de ces trois mots : *déjà depuis long-temps*. La poésie a donc bien raison de le préférer à *autrefois*, dont l'éloignement du temps est moins déterminé.

On ne peut pas douter qu'une contraction violente n'ait formé *prêtre* du grec *presbuteros* (1), vieillard, et *sûr* du

(1) Nous écrivons les mots grecs en caractères communs, pour ne pas effaroucher ceux qui ne lisent pas le grec.

latin *securus*, abrégé lui-même de *sine cura*. De *sûr* est dérivé *sûreté*, que *Malherbe* ne trouva pas suffisant pour rendre toute l'idée que donnoit *securitas*, dont il fit aisément *sécurité*. En effet, le courage peut inspirer de la *sécurité* à un homme qui n'est pas en *sûreté*; et l'on ne diroit pas une dangereuse *sûreté*, comme on dit une dangereuse *sécurité*. C'est ainsi que la formation d'un mot nécessaire enrichit en même temps la langue de nouvelles idées.

Le substantif *mue* (la *mue* des animaux) est aussi une abréviation de *mutare*, dont on avoit fait le verbe *muer*, auquel on a substitué *changer*, de l'italien *cambiare*; mais le dérivé *remuer* s'est conservé en exprimant à la fois l'agitation et le changement. Ainsi Amyot a dit : « Annibal, réduit à se » sauver de son pays, *remua* l'Orient contre les Romains, et » attira leurs armes en Asie. »

Le terme si expressif de *marâtre* n'a pas d'autre étymologie que la contraction des deux mots latins *mater atra* (mère cruelle ou atroce), qui ont si bien servi à n'en composer qu'un seul. *Danger* est composé de même de *damnum agere* (faire ou encourir *dam* ou *dommage*); et *voyager*, de *viam agere*. *Souple* est certainement le premier mot formé de *supplex* (1); ce n'est que par la suite qu'on a fait *suppliant* du génitif *supplicis*, ou de *supplicans*: l'étymologie de *souple* est bien conforme au caractère altier des

(1) Il faut toujours se souvenir que l'*u* se prononçoit *ou*, et se prononce encore partout de même, excepté parmi les François, le seul peuple qui ait adopté le son de l'*u*, si difficile pour les étrangers qui apprennent notre langue.

Gaulois, qui ne voyoient que de la *souplesse* dans l'humble posture d'un *suppliant*.

Chef est pris également de la première syllabe du grec *képhalê*, tête, comme *prince* du latin *princeps* (*primum caput*, premier chef). Ainsi, les deux mots latins si resserrés en un seul, le sont encore davantage dans le mot françois, qui ne présente plus aucune image de son étymologie. Ronsard l'auroit conservée dans *prim-chef*; mais ce vieux terme *prim*, abrégé de *primus*, ne nous est resté que suivi d'une voyelle qui l'adoucit, dans *primabord*; ou dans le verbe *primer*, et dans les substantifs *prime* et *primeur*.

La Fontaine, qui regrettoit le vieux mot *engin*, ne songeoit point sans doute à son origine. Il est bizarrement contracté d'*ingenium*, génie ou esprit naturel. Les Gaulois, adorateurs de Mercure, croyoient donc qu'un instrument de ruse, un piége à prendre des dupes, étoit une invention *ingénieuse*. Quoique Froissart lui ait donné un sens plus honnête, en disant : un *engin clair et aigu*, pour un *esprit lumineux et pénétrant*, sa signification générale est assez indiquée par son dérivé *engeigner*, *tromper*, comme on le voit dans ces anciens vers, cités par la Fontaine :

> Tel cuide *engeigner* autrui,
> Qui souvent s'*engeigne* soi-même.

L'*inganno* des Italiens a été formé dans le même sens et sans doute dans le même esprit, car ce peuple ne l'a jamais cédé aux François pour cette espèce de *génie*.

Obsèques nous fournit une étymologie singulière qui sert encore à expliquer le caractère national. Croiroit-on qu'un terme employé pour des cérémonies funèbres ait été em-

prunté d'*obsequium* (1) qui ne signifie guère autre chose que *complaisance?* Étoit-ce donc par complaisance que nos ancêtres *suivoient* les funérailles de leurs parents ou de leurs amis? Ce devoir, si sacré partout ailleurs, et même parmi les sauvages, étoit-il si peu respecté des Francs? L'histoire de nos mœurs nous prouve que la religion elle-même n'a pu y attacher cet intérêt que la nature inspiroit aux autres peuples, puisqu'en certaines villes de France les femmes étoient dispensées d'accompagner le convoi des morts, et que la bienséance, dans tout le reste de cette pieuse cérémonie, y a beaucoup plus présidé que la douleur, jusqu'au moment où la bienséance et l'humanité même en ont été bannies, et qu'on a jeté les corps humains à la voirie, comme ceux des autres animaux.

Dans quelques-uns des exemples précédents, on a déjà vu en quoi l'abréviation des syllabes avoit heureusement contribué à la formation de certains mots composés; il est bon d'en faire voir les autres avantages, qui ne balancent pas tous les inconvénients d'un pareil système, mais qui prouvent du moins les ressources que des hommes ingénieux en ont su tirer.

Non-seulement les Francs étoient insensibles à ces terminaisons pleines et sonores du latin, que les Italiens et les Espagnols ont empruntées en partie; mais leurs oreilles se trouvaient choquées du retour continuel des mêmes finales en *us*, en *um*, en *a*, en *i*, en *os*, en *as*, etc. Ils les proscrivirent presque toutes par l'abréviation et la contraction, e

(1) Du verbe *sequi*, suivre.

narquèrent pour quelques-unes tant d'aversion, qu'ils y atta-
hoient une idée de pédanterie; ils semblent n'avoir gardé
lans certains mots la terminaison latine que par dérision,
omme dans *bibus*, *olibrius*, *mordicus*, *rébus*, et, même
lans les noms propres, ils préférèrent long-temps *Brute* à
Brutus, *Scévole* à *Scévola*, *Tite* à *Titus*, *Gracque* à *Grac-
hus*. Aujourd'hui l'on dit encore les *Gracques*, etc. Ils
rouvoient la brièveté de leurs mots et la diversité de leurs ter-
ninaisons plus conformes à leur vivacité, et plus agréables à
eurs oreilles. L'agrément s'y est trouvé en certains cas un peu
rop rare; mais l'avantage de la diversité est remarquable. En
ffet, chaque finale uniforme, soit dans les noms, soit dans les
erbes latins, disparoissant par le moyen de la contraction, il
n résulte une infinité de terminaisons différentes. Ne prenez
our exemples que les noms en *us*, et en *um*, vous verrez
ullus, faire nul; *bonus*, bon; *vannus*, van; *circus*, cirque;
circulus, cercle; *cervus*, cerf; *amicus*, ami; *lupus*, loup;
evotus, dévôt, ou dévoué; *clarus*, clair; *genus*, generis,
enre; *rigidus*, rigide; *chorus*, chœur; *terminus*, terme;
esaurus, trésor; *thronus*, trône; *vivus*, vif et vivant; *fa-
us*, fat; *altus*, haut et altier; *curtus*, court; *nidus*, nid;
udus, nud; *filius*, fils; *tortus*, tors, ou tortu; *pallidus*,
âle; *asylus*, asyle; *externus*, externe; *pondus*, poids; *len-
s*, lent; *agnus*, agneau (de l'ablatif *agno*), etc. Vous verrez
mplum faire temple; *cœlum*, ciel; *ovum*, œuf; *oraculum*,
acle; *signum*, signe; *vinum*, vin; *aurum*, or; *argentum*,
gent; *regnum*, règne; *palatium*, palais; *testimonium*,
moignage; *metallum*, métal; *monstrum*, monstre; *fre-
um*, frein; *supplicium*, supplice; *consilium*, conseil; *fi*

lum, fil; *pratum*, pré; *donum*, don; *mandatum*, mandat; *factum*, fait; *edictum*, édit; *folium*, feuille; *ferrum*, fer; *tropæum*, trophée, etc.

Il en est de même des autres terminaisons latines, pour chacune desquelles les terminaisons françoises sont infiniment multipliées; mais il faut dire aussi que les déclinaisons et les conjugaisons des Latins, indépendamment des autres avantages qu'elles procurent à leur syntaxe, leur donnoient le moyen de varier les finales, et de répéter le même mot avec un son différent; de sorte que ces répétitions n'ont rien de fastidieux, et souvent même ont de la grâce; au lieu que les mots françois se présentant toujours sous leur même forme et avec leur même son, importunent et fatiguent l'oreille quand ils reviennent trop fréquemment. Par exemple, *Despréaux* dans son *Art poétique*, ayant sans cesse à parler d'*art* et de *vers*, est obligé de ramener ces mots à tout moment, et de les faire reparoître plusieurs fois dans une seule page. Quelque soin qu'il prenne de varier les tournures, il ne peut varier le son d'*art* et de *vers* qui se reproduit à l'oreille d'une manière uniforme. Mais Horace ayant huit combinaisons dans les différents cas d'*ars* et *carmen*, peut les employer beaucoup plus souvent, dans un même nombre de vers, sans paroître se répéter; car l'oreille, à qui ces répétitions déplaisent beaucoup plus qu'à l'esprit, se rappelle imparfaitement *carmen* quand elle entend *carmine*, ou *carmina*, et la variété de son équivaut, pour ainsi dire, à la différence du mot.

Cependant il est très-vrai que les terminaisons françoises sont en général plus variées que les latines; puisque les rimes sont infiniment plus nombreuses en latin qu'en françois.

suffit de lire quelques pages de Virgile, pour voir combien est fréquente cette similitude de sons, que nous appelons *rime*, et qui paroissoit fort agréable aux poëtes anciens, puisqu'ils l'employoient avec une sorte de symétrie. L'*Énéide* vous en offrira beaucoup d'exemples pareils à ceux-ci de la fin du quatrième livre :

Vidit et æqua*tis* classem procedere ve*lis*.
Hic, ait, et nos*tris* illuserit advena reg*nis*.
Cum genere exstin*xem;* memet super ipsa dedis*sem*.
At bello, auda*cis* populi vexatus et ar*mis*.
Qui face Dardani*os* ferroque sequare colo*nos*.
Hæc ait, et par*tes* animum versabat in om*nes*.
Urbem præclaram sta*tui;* mea mœnia *vidi*.
Ergo Iris croce*is* per cœlum roscida pen*nis*.
Sacrum jussa fe*ro*, teque isto corpore sol*vo*.

Ce n'est donc point par aversion pour la rime que les anciens n'ont point rimé comme nous (1), puisqu'ils faisoient

(1) Cependant on trouve aussi dans Virgile plusieurs vers rimés à notre manière.

Ipsum inter pecudes vasta se mole mov*entem*.
Pastorem Polyphemum, et littora nota pet*entem*.....
Terribilem cristis galeam flammasque vom*entem*,
Fati ferumque ensem, loricam ex ære rig*entem*,
Sanguineam, ing*entem*.......
Necnon Tarquinium ejectum Porsenna jub*ebat*
Accipere, ingentique urbem obsidione prem*ebat*.......
Quam cum sanguineo sequitur Bellona fla*gello*.
Arctius hac cernens arcum intendebat Ap*ollo*, etc.

Non-seulement Horace nous fournit aussi l'exemple d'un grand nombre de vers rimés, mais il nous présente, dans ses Asclépiades, la

très-souvent rimer le milieu du vers avec la fin, ce qui n'est pas permis à nos poëtes. Mais la similitude des sons étant très-fréquente dans les anciennes langues, cet agrément seroit devenu insipide par le retour perpétuel de ces rimes, qui, se trouvant déjà dans le même vers, n'auroient plus flatté l'oreille à la fin des vers. La facilité même qu'offroit cette multitude de sons semblables, auroit rendu ce mécanisme puéril et ridicule; au lieu que dans notre langue, où la similitude des sons est infiniment plus rare, à cause de la grande variété des terminaisons, la difficulté d'offrir à l'oreille cette rime qui la flatte agréablement, a fait le mérite de notre versification qui s'occupe à lui procurer ce plaisir. Voilà ce que n'ont pas senti les détracteurs des vers rimés, et ceux de nos versificateurs qui riment si mal.

La rime seule a pu tirer quelque profit de l'*homonymie*, ou ressemblance de noms, qui est une des grandes pauvretés

forme de notre alexandrin avec le même nombre de syllabes, les mêmes hémistiches et les rimes plates.

O, et præsidium, dulce decus me*um*!
Sunt quos curriculo pulverem olympic*um*
Collegisse juvat: metaque fervid*is*
Evitata rotis palmaque nobil*is*.

Voici maintenant le mélange des rimes qu'on trouve dans nos grands vers accompagnés d'un autre de quatre syllabes:

Quem mortis timuit gra*dum*
Qui siccis oculis monstra natan*tia*,
Qui vidit mare turgi*dum*,
Infames scopulos acrocerau*nia*.

D'après ces exemples, les inventeurs de vers n'ont pas eu à faire un grand effort d'imagination.

de notre idiôme; car, dans une langue bien formée, chaque signe doit avoir un son particulier pour l'oreille, comme un caractère pour les yeux, afin d'empêcher la confusion et l'équivoque. Cette malheureuse homonymie, dont les langues anciennes nous offrent peu d'exemples, est néc. parmi nous, de la contraction des mots qui nous a donné tant de monosyllabes; le plus grand nombre des homonymes se trouvant en effet monosyllabiques, comme nom, de *nomen* et non, de *non;* nuit, de *nox*, et nuit, du verbe *nocet;* nue, de *nuda*, et nue, de *nubes;* chair, de *caro*, et cher, de *carus;* sein, de *sinus*, et sain, de *sanus;* vain, de *vanus*, et vin, de *vinum;* sûr, de *securus*, et sur, de *super;* neuf, de *novus*, et neuf, de *novem;* mur, de *murus*, et mûr, de *maturus;* lire, de *legere*, et lyre, de *lyra;* faux, de *falsus*, et faux, de *falx;* fin, de *finis*, et faim, de *fames;* et encore fin, adjectif, de *finesse*, que je crois d'*origine gauloise*, à moins qu'on ne l'ait tiré aussi de *finis*, pour faire entendre que la *finesse* est le moyen de parvenir à ses *fins*. J'abrége cette liste qui pourroit contenir au moins cinq cents homonymes d'une ou de deux syllabes, lesquels jettent dans le discours tant d'équivoques involontaires, et, qui pis est, volontaires; car c'est principalement de l'homonymie qu'a pris naissance cette foule de jeux de mots, de quolibets, de rébus, de turlupinades qui ont infecté de tout temps en France les livres et les conversations, et qui ont été surpassés par les *calembourgs*, dont nous sommes inondés en prose et en vers, au théâtre, dans la société et partout; au point que nous aurons bientôt une bibliothèque nationale de calembourgs. La rime seule, comme nous avons dit, a pu profiter de cette similitude de sons, et

s'enrichir d'une pauvreté de la langue; c'est un léger avantage qui ne compense pas tant d'inconvénients.

Revenons aux avantages plus réels que l'abréviation nous a procurés par l'heureuse variété de certaines terminaisons. Le premier de tous est dû aux doubles voyelles, et aux lettres mouillées dont notre langue est pleine, et qui la rapprochent davantage, en cette partie, de la prononciation des Grecs que de celle du latin.

Long-temps avant que d'avoir reçu le joug des Romains, les Gaulois avoient connu quelques peuples de la Grèce; ils avoient conquis une région de l'Asie mineure, qui fut nommée *Galatie*, du nom des conquérants, et ce nom même de *Gaulois* leur vint, dit-on, du grec *gâla*, lait, à cause de la blancheur de leur teint. La *Galatie* fut aussi nommée *Gallogrèce*, par suite du mélange qui s'y fit des peuples de la Gaule et des Grecs. Depuis long temps encore une colonie grecque s'étoit établie à Marseille, devenue alors si célèbre par son école et ses succès dans l'éloquence et dans les arts. Elle l'étoit encore plus, au temps de Cicéron, pour sa discipline et la sagesse de son administration. « Je ne vous oublierai point, ô Marseille, » s'écrioit-il, vous qui, environnée des Gaulois dans vos terres » reculées, et battue, pour ainsi dire, des flots de la barbarie, » n'en êtes pas moins gouvernée par vos magistrats avec tant » de sagesse, qu'il est plus facile aux autres peuples de louer » votre gouvernement que de parvenir à l'imiter. »

De cet ancien mélange des Gaulois avec des peuples de la Grèce, et de leur proximité, de leur commerce avec les Marseillois, nous viennent sans doute ces conformités qu'on remarque entre les deux langues; telles que l'usage de l'article

levant les noms, usage grec inconnu aux Latins; un certain nombre de tours, qui rapprochent souvent notre syntaxe de elle des Grecs (1); enfin ces doubles voyelles, ces lettres louces ou mouillées, dont nous parlions d'abord, et sur lesquelles nous allons donner quelques détails, nous réservant le rappeler ailleurs les différents secours puisés à la même ource, pour former et enrichir la langue françoise.

Nous ne disons rien de ces fausses diphtongues, ou doubles ettres dont le son est simple, tel que dans la première syllabe l'*ai*mable, de f*ai*re, de f*ein*te, d'Œdipe, etc.; mais il s'agit des ra es diphtongues qui rendent un double son, comme l'inlique l'étymologie grecque. Telles sont ces doubles lettres *eu*, *oi*, *ei*, *ou*, *ai*, *ui*, dans *adieu*, *aïeul*, *bercail*, *roi*, *éveil*, *lui*, *jour* ou *doux*. La combinaison de ces doubles voyelles, déjà si flatteuses à l'oreille, avec les consonnes douces, iquides ou mouillées, a fait naître un assez grand nombre de mots plus agréables et plus harmonieux que les mots latins l'où ils étoient tirés. Il n'est pas douteux que *roi* et *loi* ne sonnent mieux que *rex* et *lex*; et *nuit* et *voix* que *nox* et *vox*. Si les Romains prononçoient ces mots, et d'autres semblables terminés en *x*, conformément à la manière dont ils sont écrits, c'étoit un reste de la barbarie primitive de leur langage. La voyelle double dans *miel* lui donne infiniment plus de douceur que n'en a *mel* en latin. *Ciel*, abrégé de *cœlum*, a le même avantage, et notre pluriel *cieux* l'emporte également sur *cœli*.

(1) Si l'on y fait attention, l'on verra que la phrase françoise est rarement conforme à la tournure latine, et qu'elle est moins étrangère à la phrase grecque: raison pour laquelle les auteurs grecs perdent moins dans nos traductions que les auteurs latins.

Soleil a une harmonie plus noble et plus brillante que *sol*, ou *solis*. Il en est de même de *conseil*, heureusement syncopé de *consilium*. *Somnus* nous a procuré *somme* du genre familier, et *sommeil* pour le genre noble (1), *auris* ne vaut pas *oreille*, ni *par pareil*.

Un des mots de notre langue qui a le plus de douceur et d'harmonie est *abeille*. *Apis* n'est pas comparable; il est vrai que les Latins avoient une grande ressource qui nous manque: leurs noms déclinés leur offroient le choix des terminaisons les plus convenables à leurs images.

Vigilia est très-doux; *veille*, quoique très-abrégé, ne l'est pas moins; mais ses dérivés *veillée*, *veiller*, *éveiller*, *réveil*, *réveiller*, *surveiller*, sont une richesse que ne donnoient pas *vigilare*, *evigilare*.

Je ne sais si *merveille* est contracté de *mirabilia* ou de l'italien *maraviglia*; mais il a quelque chose de plus noble, sans avoir moins d'éclat. *Vermeille*, qui paroît être une sorte d'anagramme de *merveille*, est aussi très-brillant. Son diminutif *vermillon*, est plus familier et plus riant.

En général les terminaisons en *iel* ont de la douceur; celles en *eil*, *eille*, par la réunion de la diphtongue et de la consonne mouillée, sont à la fois douces et brillantes. C'est dommage qu'elles soient trop rares.

Les mots terminés en *euil* ne sont pas moins rares et sont encore plus beaux, parce qu'ils réunissent comme une double

(1) *Somme* est plus imitatif pour peindre un *sommeil* pesant; ainsi La Fontaine a fait dire à un âne:

Belle nécessité d'interrompre mon *somme!*

diphtongue à la plus douce et la plus pure des liquides. Si c'est du mot *oculus* qu'on a fait par contraction le monosyllabe *œuil* (1), celui qui s'en est avisé a été inspiré; et il ne faut pas douter que l'inspiration n'ait conduit quelques hommes supérieurs dans la création des mots harmonieux et pittoresques. Presque tous ceux qui ont été forgés par le vulgaire n'ont qu'une imitation basse et triviale. Le mot dont nous parlons semble peindre l'objet même. Racine en a bien senti la beauté, quand il a fini par ce monosyllabe un de ses vers le plus admiré :

> Revêtu de lambeaux, tout pâle ; mais son *œil*
> Conservoit sous la cendre encor le même orgueil.

Cet *œil* ainsi placé après une suspension, une coupe de vers très-hardie, et surtout après le mot pâle, a je ne sais quel éclat et quelle fierté que n'auroit pas le pluriel *yeux*, qui seroit trop doux pour cette image superbe. Jamais un autre monosyllabe, comme *bras* ou *main*, n'auroit soutenu, à la fin d'un vers, la force d'une coupe si hardie et si nouvelle.

Orgueil est encore un de nos plus beaux mots; il réunit également la triple voyelle et la même liquide. Sa première syllabe est pleine et sonore. Il y a de plus, dans le rapprochement de l'*r* et du *g*, qui sont deux consonnes très-fortes, une sorte de nécessité d'élever et de renforcer la voix pour le prononcer.

(1) Il s'est écrit long-temps ainsi, et je ne vois pas pourquoi on lui a ôté la voyelle *u*, qui lui donne le son principal; car l'*œ* ne sonnant que comme l'*e* simple, ce retranchement devroit le faire prononcer comme *eil* dans somm*eil*. Autrefois on mettoit deux *u* dans *orgueuil;* ils y sont nécessaires pour la prononciation.

Ajoutez que le *g* sorti du fond de la gorge donne beaucoup d'emphase et d'étendue aux trois voyelles. L'adjectif *orgueilleux* n'est pas moins beau. Toutes les terminaisons en *euil* sont très-harmonieuses; dans *seuil* formé peut-être de *solium* ou de l'italien *soglia ;* dans *écueil*, de *scoglio ;* et *accueil*, d'*accoglio;* à moins que les Italiens, n'aient eux-mêmes tiré ces noms et d'autres semblables de la langue françoise. Cette question, plus généralisée, nous occupera dans la comparaison que nous ferons des deux langues *Cercueil*, sonne mieux que *sarkòs*, génitif grec d'où il est sorti, et d'où l'on a dérivé ensuite *sarcophage ;* autrefois on écrivoit *sarcueil. Deuil* n'est pas moins harmonieux ; mais n'est-il pas trop doux, pour ce qu'il doit peindre? Les François n'auroient-ils fait du *deuil*, qu'un objet d'héritage et de consolation.

> Le deuil enfin sert de parure,
> En attendant d'autres atours.

Le *doglia* des Italiens a un son plus plaintif, comme le latin *dolere* dont le françois paroît si éloigné ; mais nos vieux termes *douloir*, je me *deulx* font voir la filiation qui a été bien plus heureuse que la souche.

Les terminaisons qui flattent le plus l'oreille, après celles dont nous venons de parler, sont en *ieu*, et *ieux*, par la réunion des trois voyelles les plus douces dans la diphtongue la plus sonore.

Si le génie abréviateur de notre langue a dû s'applaudir, c'est quand il a créé du *deus* des Latins, ou plutôt du grec *diòs*, génitif de *zeus*, le superbe monosyllabe *Dieu;* il respire la douceur et la dignité. La consonne *d* qui a de la force,

soutient noblement la triple voyelle à laquelle elle s'unit. Il n'est pas inutile de remarquer que la noblesse du mot *dignité* vient de cette même consonne.

Les noms en *ieu* qui ne demandent qu'un son doux et commun, ont des consonnes plus coulantes, comme *lieu* et *milieu*. Le redoublement de l'*s* dans *essieu*, lui donne un son fort et sifflant qui est très-expressif. Les substantifs de cette terminaison sont malheureusement en trop petit nombre. C'étoit une source d'harmonie dont la dérivation a été négligée, et qui pouvoit féconder notre langue. Les adjectifs en *ieux*, beaucoup moins rares, sont en général très-harmonieux, parce qu'ils sont moins contractés et formés de plus près sur les adjectifs des Latins. Il y a même tels de leurs substantifs qui nous ont été inutiles, et dont les adjectifs ont été fort bien imités. Nous n'avons pu rien faire d'*odium*, de *fastidium*; mais *odiosus* et *fastidiosus* nous ont donné *odieux*, *fastidieux*. Nous n'avons jamais pu franciser *insidiæ*; l'adjectif *insidiosus* nous a valu *insidieux*, dont Malherbe est le créateur. Nous avons vu comment *rais*, barbarement syncopé de *radius*, avoit été proscrit, tandis que *radieux* est un des plus beaux mots que nous ayons. *Pécune*, de *pecunia*, n'est plus admis que dans le bouffon; *pécunieux* est reçu dans le style simple. *Labeur*, de *labor*, quoique plus heureux à l'oreille, n'a pu être ressuscité par *Malherbe*, dans la grande poésie, et *laborieux* s'est soutenu. Fallace, de *fallacia*, se sauve à peine dans le genre marotique; *fallacieux* est très-imposant dans Corneille. *Captieux* nous est resté sans substantif, et l'on a été obligé d'en faire un de *sérieux*; c'est de curieux qu'on a fait *curiosité*, substantif d'une autre classe, et fort inférieur

à l'adjectif dont il dérive. *Office* ne trouve point sa place comme *officieux* dans le haut style.

La plupart même de nos substantifs qui sont d'un bon usage, le cèdent en harmonie à leurs adjectifs. *Vice* est moins sonore que *vicieux. Litige* est commun; *litigieux* est élégant. *Faction* est moins noble que *factieux*, et *contagion*, que *contagieux.* Quoique *sédition*, *ambition* soient du plus haut style, leur son est moins relevé que *séditieux*, *ambitieux*; la terminaison en *ieux* étant plus heureuse que celle en *ion*, qui a quelque chose de traînant, surtout en vers, où elle doit être de deux syllabes, ces adjectifs harmonieux font bien regretter qu'on n'ait pas multiplié les substantifs de la même terminaison; car nous n'avons que les pluriels de *Dieu*, *lieu*, *adieu*, *ciel*, *aïeul*, l'adverbe *mieux*, qu'on emploie aussi substantivement, à la manière grecque, et le pluriel d'œil, *yeux* (1) infiniment plus doux que l'*oculi* des Latins, et l'*occhi* des Italiens.

On peut dire la même chose des noms terminés en *eux*, très-rares comme substantifs, et qui rassemblent beaucoup d'adjectifs. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous étendre davantage sur ceux-ci, qui, étant plutôt un développement qu'une abréviation, n'entrent qu'indirectement dans le sujet dont nous nous occupons à présent. Il s'agit de faire connoître la

(1) Ces pluriels différents de leur singulier auroient été pour la langue une grande richesse, si on ne les eût pas restreints à un si petit nombre. Il falloit étendre à beaucoup de locutions l'usage qui s'est conservé de dire un *bel homme*, et de *beaux hommes*; un *nouvel ouvrage*, et des *nouveaux ouvrages*, etc. J'aimerois mieux dire aussi un *jouvencel aimable* qu'un *jouvenceau aimable*.

variété des terminaisons les plus heureuses qui ont été l'ouvrage presque fortuit de la contraction des syllabes, et qui distinguent notre langue de toutes les autres : ces petits détails ne sont pas sans agrément, et sont une clef nécessaire pour pénétrer dans les secrets intimes de son caractère et de son génie.

§. IV.

Suite des Terminaisons, et de la Formation des Mots.

Si la diversité des terminaisons, qui est un caractère particulier de notre langue, et qui s'est formée par l'abréviation ou contraction des syllabes, peut être généralement regardée comme un produit du hasard, n'est-ce pas aussi une rencontre purement fortuite qui, parmi beaucoup de mots durement terminés, nous en a procuré un certain nombre dont la finale est plus brillante et plus harmonieuse? En effet, le génie des anciennes langues étant de rejeter presque toujours la force de l'articulation sur les premières syllabes des mots, et d'en adoucir les dernières, il devoit arriver fréquemment que notre contraction, ne s'attachant qu'aux premières syllabes, n'en conservât que les plus dures. C'est ainsi que du grec *bastazô*, porter, nous n'avons pris que *bast* et *baster*; de *bròkos*, broc; de *bùrsa*, bourse, etc.; de l'arabe *syfer*, chiffre; et du latin *raptum*, rapt; *saccus*, sac; *terminus*, terme; *trifolium*, treffle; *secalia*, seigle, etc. Et par là, tant de mots qui étoient à la fois doux, sonores et dignes d'entrer dans le meilleur style, n'ont été pour nous que des termes vulgaires abandonnés au langage familier.

C'est donc un pur bonheur si, par cet usage barbare, il s'est formé des noms pleins de noblesse et d'harmonie, comme *triomphe*, de *triumphus ;* aussi cette terminaison est-elle unique dans notre langue. Le hasard n'en a pas donné d'autres pareilles. C'est le même bonheur qui nous a procuré *asyle* du grec *asulon ; zèle*, de *zêlos ; flanc*, de *phlagôn ; sang*, du latin *sanguis ; vase* plus doux que *vas ; temple*, de *templum ; faîte*, de *fastigium ;* et *fête*, de *festum ; dais*, de *dapsilis ; frêle*, italien *fralo*, de *fragilis* dont on a fait *fragile ;* et beaucoup d'autres, sans oublier *crin* dont la dure abréviation de *crinis* est imitative : *La discorde aux crins de couleuvre*, a dit Malherbe ; et Racine :

> Des coursiers attentifs le *crin* s'est hérissé.

La Fontaine a dit moins heureusement :

> Dès que Thétis chassait Phébus aux *crins dorés.*

La belle chevelure d'Apollon ne doit pas s'appeler *crins*, ni *crinière*, et *crins dorés* est dur pour une image gracieuse.

Cependant le hasard et la barbarie n'ont pas présidé seuls à la formation des mots et à leur terminaison. Tout en suivant cet instinct sauvage de la construction qu'on ne pouvoit changer, on voit souvent un génie heureux qui choisit les abréviations les moins bizarres, et les terminaisons les plus flatteuses à l'oreille. *Mi* est sûrement une abréviation fort ridicule de *medium ;* elle est restée dans *midi* de *media dies*, dans *minuit*, de *media nox*, et *milieu* de *medius locus ;* parce que ces composés sont assez doux ; mais d'*in medium* on avoit fait *emmi*, qui étoit plus niais que naïf ; on

lui a substitué heureusement *parmi* de *per medium. Verum* ou *vere* n'avoit donné d'abord que *vère*, ensuite *voire*, si cher encore aux Normands; on l'a remplacé par *vrai*, *vraiment*, qui sont plus soutenus.

Ceux qui ont voulu condamner *certes* de *certe*, n'ont pas rencontré si bien dans leur préférence pour *certainement*, qui est didactique et traînant, tandis que l'autre est vif, énergique et propre à tous les mouvements du haut style. Vous trouverez encore des grammairiens qui vous diront que *certes* a vieilli; mais Racine, qui ne vieillira jamais, fait très-bien dire à la fière Agrippine:

> *Certes*, plus je médite, et moins je me figure
> Que vous m'osiez compter pour votre créature.

Et La Bruyère combat aussi en faveur de cet adverbe chassé par les puristes: « *Certes*, dit-il, est beau dans sa vieillesse;
» il a encore de la force sur son déclin: la poésie le réclame,
» et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent
» en prose, et qui se commettent pour lui dans leurs ou-
» vrages. »

Narines de *nares* et *nez* de *nasus* étoient grossièrement formés; celui qui a trouvé *naseau*, a été guidé par une oreille plus heureuse, et a rendu service à la poésie noble, qui ne peut employer ni *nez* ni *narines*. De même *retz* étoit durement contracté de *retes*, pluriel de *rete*; mais *réseau* est charmant, et plus doux encore que *retiolum*.

Une contraction non moins bizarre étoit celle d'*alaigre* du latin *alacris*; aussi *alaigre* est-il de peu d'usage, quoique Racine l'ait placé dans ses *Plaideurs*; mais notre langue n'a

point de terme plus agréable que son dérivé *allégresse.* Le verbe *allaigrir* n'a pu rester, à cause de la dureté de sa terminaison contraire à ce qu'il veut exprimer; au lieu qu'*aigrir* est imitatif. Dans la phrase suivante de Rabelais, *allégés* conviendroit mieux qu'*allaigris :*

« Comme les oiseaux, par aide de leurs ailes, volent haut » en l'air légèrement; ainsi, par l'aide de Bacchus, sont haut » élevés les esprits des humains, leurs corps évidemment » *allaigris*, et assoupli ce qui en eux étoit terrestre. »

Ce même vice de contraction a rendu inutile non-seulement à la poésie, mais à la prose soutenue, le mot si nécessaire de *grade*, formé de *gradus;* tout ce qu'on a pu en tirer a été le dérivé *dégrader*, qui a de la force et qui ne déshonore point cette grande image de Bossuet: « C'est là (dans l'his- » toire) que les plus grands rois n'ont plus de rang que par » leurs vertus, et que, *dégradés* à jamais par les mains de la » mort, ils viennent subir, sans cour et sans suite, le juge- » ment de tous les peuples et de tous les siècles. »

De *currere*, l'abréviation barbare avoit fait *courre*, (*courre* le lièvre), et de *conquirere*, *onquerre;* une terminaison moins sourde et plus soutenue a donné *courir* et *conquérir.* De *conquester*, on n'a conservé que *conquête.*

On voit quelquefois par quelle ingénieuse combinaison on a su trouver des termes nécessaires, lorsque la contraction n'en avoit procuré que d'ingrats; par exemple *cap*, de *caput*, ne pouvoit subsister; *chef*, de *kephalê*, se soutint plus long-temps; mais ayant été appliqué par métaphore à un autre objet, dans le sens du mot *dux*, ce fut aussi par une métaphore qu'on y suppléa. *Testa* ne signifie au propre qu'un *test* de

pot, une tuile, une coquille, une écaille, d'où vient *testudo*, tortue. On employa le mot *test* méthaphoriquement pour *armet*, petit casque, *pôt en tête;* et enfin on s'en servit pour la *tête* même. *Caput* ne donna au langage noble que *capitaine* et *capitale;* et, quand on trouve dans Cicéron, *primum caput orbis*, en parlant de Rome, on doit suivre la métaphore et traduire : *la première tête de l'univers.*

La connaissance du grec, toute superficielle qu'elle étoit dans les premiers temps (1), vint aussi au secours contre la barbarie de certaines dérivations contractées du latin. Qu'y avoit-il de plus malheureux, que le verbe *occir*, abrégé d'*occidere*, dont on n'avoit pu former aucun autre temps que le participe *occis*. Ce fut au grec *tuein* que nous dûmes le verbe *tuer*, que l'on pouvoit du moins conjuguer, et qui est du style noble à l'indicatif présent et à l'impératif.

Et dans leur âme en vain de remords combattue
Trace en lettres de sang ces deux mots : *meurs* ou *tue*.

Et dans Racine :

.... Ma vengeance est perdue,
S'il ignore, en mourant, que c'est moi qui le *tue*.

Ouir, d'*audire*, étoit dans le même cas. Il étoit trop barbare de prononcer j'*ois*, j'*oyois*, que j'*ouisse*, etc. On n'en a

(1) Que les Gaulois aient connu très-anciennement les Grecs, ainsi que nous l'avons déjà dit, et qu'ils en aient emprunté dès-lors plusieurs mots; la preuve en est évidente par le nom de *Druides* donné à leurs prêtres. *Druis* en grec signifie *chêne*, et l'on sait le culte des Gaulois pour le *gui de chêne*, que leurs druides alloient recueillir avec de grandes cérémonies.

conservé que l'infinitif et le participe; et le mot grec *acouein* nous a donné *écouter* (1), qui n'a rien de dur dans la plupart de ses temps.

Nous n'avions aucun moyen de dériver le *nam*, *enim*, *etenim* des Latins, particules essentielles pour la liaison du discours. Le *gar* des Grecs nous fournit *car*, qui est resté dans notre langue, malgré l'abus criard qu'en firent les avocats, et malgré toutes les attaques qui lui furent livrées par de faux puristes; cette querelle bizarre occasionna en faveur du *car* la requête de Ménage à l'Académie, petite pièce assez plaisante et la plus passable de toutes celles qu'il a faites en vers françois.

Ire, formé du latin *ira*, s'est défendu long-temps, et Malherbe, même dont l'oreille étoit si fine, a fait tous ses efforts pour le conserver; mais il étoit trop court et trop foible (2) pour exprimer ce mouvement énergique de l'âme, qui se livre à une indignation voisine de la *fureur*. Ce dernier mot, né de *furor*, avoit trop de force pour rendre la nuance d'un sentiment qui n'est, pour ainsi dire, que le prélude de la fureur. Le *mênis* des Grecs, dont nous avons fait *manie*, ne rendoit pas non plus pour nous toute l'é-

(1) A moins qu'il ne vienne du latin *auscultare*; mais *acoustique* est d'origine grecque. Les villageois qui prononcent *acouter*, comme on disoit autrefois, ne se doutent pas qu'ils sont plus fidèles à l'étymologie.

(2) En effet sa terminaison est aussi douce que celle de *lire* ou *lyre*, ce qui le rendoit ridicule. Regnard l'a placé dans son style quelquefois bouffon; il n'a pas pris garde qu'il faisoit une équivoque.

Le vieillard me paroît un peu sujet à l'*ire*.

nergie du mot *ira*. Un autre mot grec qui signifie *bile*, *kolê* donna l'idée de celui de *colère*, qui exprime assez bien l'explosion de la bile qui s'enflamme. L'adjectif *ireux, ireuse*, dérivé du mot *ire*, étoit plus malheureux encore que le substantif, quoiqu'Amyot eût dit : *d'une voix ireuse et courroucée*. De *colère*, on voulut dériver *colérique*; l'oreille l'a rejeté, peut-être à cause de *colique*. On fut obligé de se résigner à une pauvreté de langage, en se servant du même mot pour le substantif et l'adjectif : *la colère d'un roi*, et *un roi colère*. Cette pauvreté néanmoins n'a pas empêché Buffon d'en tirer une expression forte et neuve, quand il nomme la mer, *cet élément colère*. Il semble en effet que la nature ait fait de cet élément le premier et le plus terrible instrument de sa colère.

C'est aussi de *kolê* et de *mélas, mélanos*, noir, que nous vient *mélancolie* (*bile noire*), si heureusement composé, et qui a fait disparoître *atrabile*, quoique nous ayons gardé *atrabilaire*. Au reste l'étymologie nous démontre la fausse acception qu'on a faite depuis peu de la *mélancolie*, en l'appliquant à de tendres rêveries, et à une certaine langueur de l'âme, puisqu'elle doit exprimer ce qu'il y a de plus bouillant et de plus noir dans la tristesse ; ce terme est pris dans sa véritacle acception par Despréaux, Racine et la Fontaine. Le premier l'emploie ainsi dans sa septième satyre :

Pauvre esprit, dira-t-on, que je plains ta folie!
Modère ces *bouillons* de ta *mélancolie*.

Racine parle du sombre et violent Oreste :

Surtout je redoutais cette *mélancolie*
Où j'ai vu si long-temps votre âme ensevelie.

Et Lafontaine, par une singulière hardiesse, dit d'un caveau funèbre :

Pourquoi cette maison noire et *mélancolique ?*

Un moyen très-heureux et cependant bien simple, pour adoucir la rudesse des contractions, rendre plus supportable l'entassement des consonnes, et suppléer aux terminaisons anciennes, a été de recourir à la voyelle *e*, soit comme muette à la fin des mots, soit comme accent doux ou aigre à la première syllabe. Sans ce moyen vraiment créateur d'une partie de notre langue, un grand nombre d'expressions nous étoit interdit, ou la formation en eût été si étrangement dure qu'on auroit souffert à les prononcer. Ainsi, après avoir fait *prompt* de *promptus, squelette* de *skeletos* (desséché), l'analogie demandoit que, de *spiritus*, on formât *spirit* ou *sprit ;* mais en cela, comme en mille autres occasions, l'oreille repoussa l'analogie, et par le secours de la voyelle *e*, on fit *esprit* de deux syllabes, qui partagèrent les consonnes et en adoucirent la prononciation, et même on l'avoit fait d'abord de trois syllabes, *esperit.* Cette ressource une fois trouvée créa tout à coup une foule de noms qui n'existoient pas pour nous : *espoir* plus doux que *spes ; école*, de *schola ; espèce*, de *species ; espace*, de *spatium ; esquif*, de *scapha ; écorce*, de *cortex ; épi*, de *spica ; épine*, de *spina ; étouffer* du grec *stiphein ;* de l'italien *squadron, escadron ;* de *spada, épée ;* ou du grec *spatê*, d'où vient aussi *espatule ; escrimer*, de l'allemand *skirmen ;* comme *estoc*, de *stok ;* et une infinité d'autres. *Strict*, contracté sans adoucissement de *strictus*, aura sans doute été l'ouvrage d'un scholastique ou d'un praticien ; mais on le re-

jette du bon style, et on lui a substitué *étroit*. *Spectre*, de *spectrum*, est resté parce qu'on lui aurait ôté le son imitatif en l'adoucissant; et, quand les mots n'étoient point trop durs sans le secours de l'*e*, on l'omettoit, comme dans *scrupule* de *scrupulus*, et *scandale* de *scandalum*. On l'omettoit de même dans les adjectifs composés de syllabes plus coulantes. Quoique de *studium* on eût fait *étude*, on laissa *studieux*, comme *spacieux*, *spirituel*, etc. Mais le peuple qui aime à suivre la même routine d'imitation, ajouta souvent la voyelle *e* à des mots qu'on en avoit privés; il aima mieux dire *esquelette*, *escorpion*, que *squelette*, *scorpion*, etc. On trouve dans nos vieux écrivains, plusieurs termes où l'on voit que cette prononciation populaire avoit prévalu.

Cet emploi de la voyelle *e* sert à découvrir plusieurs étymologies. Par exemples de *cavere*, on fit anciennement *eschever*, et depuis *esquiver*. De *capere*, il n'étoit résulté que l'ignoble terme chiper; c'est de là pourtant qu'est venu, dans un sens contraire, le beau mot *échapper*, cesser d'être pris. Le composé italien *sta fiero* (*qui se tient fier*) a donné au style comique *estafier*, terme de dérision.

Quant à l'*e* muet, cette finale fut, je crois, long-temps inconnue aux Francs, et quelques nouveaux grammairiens, non moins barbares qu'eux, voudroient, disent-ils, en purger notre langue. Ce fut elle cependant qui commença à donner une forme plus humaine à cet idiôme sauvage; elle servit à distinguer les genres; à diminuer l'âpreté des contractions, surtout dans les verbes et les adverbes; à lier les mots entre eux d'une manière moins rude; à les terminer avec plus de douceur, de variété et d'harmonie. Comment faire entendre dans

joie, *proie*, un autre son que dans *loi*, *effroi*, si l'on supprime l'*e* muet sur lequel la voix s'appuie et s'étend? Comment distinguer, sans lui, *pointe* de *point*, *reine* de *rein*, *Seine* de *sein*, *tue* de *tu*, etc.? Comment aussi sans l'*e* muet, distinguer les genres; *amie* d'*ami*; *bonne* de *bon*, *sainte* de *saint*, *vile* de *vil*, et à l'infini? Cette heureuse voyelle ne sert-elle pas encore à distinguer des mots trop semblables comme *mer* (*mare*) de *mère* (*mater*)? Sans cette petite différence, l'homonymie seroit une source d'absurdités. Nous aurons occasion de nous étendre davantage sur ce sujet quand nous parlerons des services que cette voyelle finale a rendus à notre poésie, et de ceux que nos poëtes ont rendus à la langue. Revenons aux terminaisons.

Après celles dont il a été question au troisième chapitre, une des plus riches et des plus heureuses est la terminaison en *eur*, la double voyelle dont le son se prolonge et se soutient sur la consonne *r*, réunit la douceur à la noblesse. Il n'a fallu que substituer l'*eu* des Grecs à l'*o* des Latins, pour tirer de ceux-ci une foule de mots presque semblables quant à la forme, et d'une prononciation toute différente, souvent plus harmonieuse. *Cœur*, *honneur*, *douleur* (1) sont aussi nobles et sonnent mieux à l'oreille que *cor*, *honor*, *dolor*. *Fleurs*

(1) La terminaison des mêmes mots en *our* était celle de la Romane provençale, et quelquefois on l'admettoit dans la Romane françoise. *Villon* qui, selon Despréaux, *débrouilla l'art confus de nos vieux* romanciers, a dit après eux :

« Pour un plaisir mille *doulours*. »

les deux romanes ont fait *amour* d'*amor*.

n'est pas moins agréable que *flores; plorare* et *ploratus* ne sont pas plus expressifs que *pleurs* et *pleurer*. *Pudeur* a quelque chose de plus ingénu que *pudor*. *Sœur* est doucement contracté de *soror*, où les deux *r* sont trop rapprochés. Dans *oppresseur*, d'*oppressor*, le son est renforcé par l'entassement imitatif des *s* et des *r*. *Rigueur* de *rigor* n'est pas moins imitatif. Le *g* y soutient fortement les deux *r*; mais dans l'adjectif *rigide*, le *g* perd sa force pour prendre un autre son devant l'*i* qui l'amollit. Ainsi ce mot, quoique soutenu par le *d*, n'a plus une imitation aussi prononcée que le substantif. Le latin *rigidus* la perd un peu moins, parce que la terminaison en *ous* est plus forte que la finale de *rigide*. Il est vrai que nous avons l'autre adjectif *rigoureux*, très-expressif, et qui manque aux Latins.

Cette terminaison en *eur* a été pour nous la source la plus féconde en beaux mots; il en est bien peu, ainsi terminés, qui soient rejetés du haut style. Cependant le vieux mot *rancœur*, de *rancor* (qui soulève le cœur), et par métaphore exprimant une *vieille haine*, n'a pu rester dans la langue; on n'a su le remplacer que par *rancune* qu'on a relégué dans le langage familier.

Quelques exceptions qu'on a faites à la terminaison en *eur* dans les dérivés des mots latins en *or*, n'ont pas toujours été fort heureuses à mon avis. C'est une terrible contraction que celle d'*arbre* et *marbre*, où trois consonnes rudes de suite écrasent les voyelles de *marmor* et *arbor* qui charment l'oreille. La nécessité de ces deux mots, et l'impossibilité de les former autrement, les ont fait conserver tels qu'ils sont. *Labeur* avoit été mieux formé de *labor*; et *clameur* et *rumeur*, de

rumor, clamor. *Arbre* s'est adouci dans son dérivé *arborer*; mais *marbré*, encore moins heureux que *marbre*, est d'un usage trivial. Au reste il y a telle image analogue où la dureté du mot *marbre* peut contribuer à la force de l'expression. Ou bien l'on doit, comme Racine, accompagner ce mot de tant de syllabes harmonieuses et coulantes, qu'il en soit, pour ainsi dire, amolli : comme dans ces vers de *Britannicus* où il peint Junie, se refugiant vers la statue d'Auguste:

> En mouillant de ses pleurs le *marbre* de ses pieds,
> Que de ses bras pressants elle tenoit liés.

Remarquons, en passant, comme le *marbre de ses pieds* annoblit *les pieds de marbre de la statue*, qui seroient ridicules même en prose.

Quant au nom d'*arbre*, il faut de l'art pour l'employer noblement sans choquer l'oreille. Buffon ne me paroît pas y avoir réussi en disant: « Les dernières extrémités des nerfs contien- » nent une matière ductile propre à faire croître et à nourrir » l'*arbre des nerfs*. » La métaphore est très-belle; mais l'accumulation des *r* et d'autres consonnes rudes ne rendent-elles pas la fin de cette phrase difficile à prononcer? Bossuet a su mieux entourer le même mot, et le rendre propre à l'image suivante qui semble être une prophétie sur la Pologne. « Il » ne leur reste qu'à considérer de quel côté alloit tomber *ce* » *grand arbre ébranlé* par tant de mains, et frappé de tant » de coups à sa racine; ou qui en enleveroit les rameaux » épars. » Ainsi placé, le mot *arbre* augmente encore le son imitatif d'*ébranlé*.

La double voyelle *eu* n'a pas été moins utile pour la forma-

tion de beaucoup d'autres noms, tels que : *heure* d'*hora*, d'où est venu l'adjectif *heureux* qui n'a pu conserver le substantif masculin *heur* remplacé par bonheur. Cette fausse diphtongue adoucit toutes les contractions monosyllabiques où elle est admise, comme vœu de *votum*; nœud de *nodum*; feu de *focus*; jeu de *jocus*; etc., où l'on n'a gardé que la première syllabe de chaque mot latin, en changeant l'*o* en *eu*. L'exception pour lieu de *locus* a été bien heureuse par la réunion des trois voyelles qui ont fait un nom très-doux, au lieu de *leu* qui eût été sourd et bizarre. On voit combien d'observations fines ont été nécessaires pour la composition de ce même langage où la barbarie néanmoins perce de toutes parts; mais cet ouvrage si difficile s'est fait peu à peu, dans la suite de plusieurs siècles, et des ouvriers plus intelligents limoient, polissoient les grossières et rudes ébauches des premiers fabricateurs.

Quoique les trois voyelles qui forment la terminaison *eau*, ne rendent, à vrai dire, que le simple son de l'*o*, elles le prolongent de manière qu'il remplit agréablement l'oreille, et soutient noblement la voix. On doit sentir la différence du son simple et sec dans les *os* (ossa) avec le son composé et étendu dans les *eaux* (aquæ.) C'étoit pour marquer cette différence que nos anciens poëtes, qui avoient l'oreille juste et sensible, n'admettoient point la rime en *o*, ni même en *au*, avec celle en *eau*. Il ne faisoient jamais rimer *repos*, ni *travaux* avec *flambeaux*. Le grand Rousseau a fait corriger de pareilles rimes à Racine le fils, qui se les permettoit à l'exemple de Voltaire qui s'en est bien permis d'autres. Ainsi, quelque noble que soit la terminaison en *os*, dans *repos*, *héros*, etc., ou en *au*,

dans *maux* et *travaux*, elle n'a point un son aussi plein ni aussi étendu que celle en *eau* dans *beaux*, *tombeaux*, etc. Ce dernier terme nous vient du grec *tùmbos*, dont nous avons fait aussi *tombe* (1), très-beau synonime, et le verbe *tomber* formé par métaphore, plus heureusement que *cheoir* de *cadere*, par contraction, et par l'usage où l'on étoit de changer en *ch* le *ca* des Grecs et des Latins. Cette vicieuse prononciation du *ch* a détruit dans beaucoup de mots l'expression imitative des sons. Le *toccar* des Italiens rend très-bien l'espèce de bruit que l'on fait en frappant sur un corps sonore; *toucher* n'exprime plus rien; *toquer* a paru trop commun. De même *cheoir* et *chute* n'avoient qu'un son étouffé qui ne peignoit à l'oreille ni la pesanteur, ni le bruit, ni le mouvement, et ne pouvoit convenir qu'aux choses qui tombent mollement et en silence, comme la neige. Le verbe *tomber* a donc été une richesse pour l'harmonie; mais n'ayant pu en dériver un substantif, qui exprimât l'*action de tomber*, il a fallu se résigner à conserver *chute*, le plus insignifiant de tous les mots, puisqu'on se sert d'un son tout pareil, *chut*, pour inviter quelqu'un à se taire.

Les noms en *eau* sont donc pleins, nobles, sonores mais en trop petit nombre; et, par un singulier caprice, quelques-uns sont bas et vulgaires, en rendant le même son que d'autres plus favorisés. *Nouveau* ne sonne pas autrement que *veau*, et celui-ci ne se placera point, comme l'autre, dans le haut style. Rien n'est plus agréable que *berceau*; *cerceau* l'est beaucoup moins, sans doute, à cause du rapprochement des deux *c* qui

(1) On écrivait autrefois *tumbe*, conformément à l'étymologie.

importunent l'oreille. Il paroît aussi que la consonne *n* a dégradé cette terminaison; témoin *étourneau*, de *sturnus; eau* réunie à *bonne* n'a plus qu'un son plat dans *bonne eau*, par la même raison, *passereau*, de *passer*, *passeris*, est plus poétique que *moineau*, qui vient du grec *moniòs* (solitaire), parce qu'il y a une espèce de *moineaux* qui aiment à être seuls; il est dit dans le psaume : *Sicut passer solitarius in tecto.* Le nom de *moine* avoit la même origine, et les mauvais plaisants disoient que les *moines* avoient encore d'autres conformités avec les moineaux. Comme nos pères étoient grands railleurs, il ne seroit pas étonnant qu'ils eussent eu cette intention maligne dans la ressemblance des deux noms.

Quoique *fardeau* soit un terme fort relevé, *bardeau*, qui sonne de même est très-bas. Il vient du latin *bardus*, *lourd*, *grossier*, et les Latins, qui connoissoient les *bardes*, poëtes gaulois, ont bien pu tirer de là leur *bardus*. Les nouveaux admirateurs des anciens *bardes* n'adopteront pas cette étymologie.

Fléau avoit été contracté en une syllabe, de *flagellum*, comme *sceau* de *sigillum;* nos vieux poëtes écrivoient toujours *fleau* monosyllabe : Racan lui-même a dit : *Mais ce cruel honneur, ce fleau de notre vie.* C'est donc depuis lui qu'on a trouvé trop dure cette contraction monosyllabique, et que, par un simple accent on l'a étendue à deux syllabes *fleau;* cet emploi de l'accent tient sans doute à ce que l'oreille devenoit plus musicale; mais il s'est borné à trop peu de changements semblables. L'extension syllabique à certains mots trop resserrés par la contraction, les a rendus plus sonores et plus

faciles à prononcer, comme *sanglier* (1) *meurtrier* et quelques autres, que Corneille, Molière et la Fontaine faisoient encore de deux syllabes, et qui, même de leur temps, étoient déjà de trois. Plusieurs vices de notre contraction auroient pu être ainsi corrigés, si nos poëtes avoient été musiciens, et qu'au moins dans la poésie lyrique, ils eussent fait la musique de leurs vers. C'est une sorte d'instinct musical qui a changé *scel* en *sceau*, *martel* en *marteau*; car c'est de *martel* qu'est dérivé *marteler*, comme *sceller* de *scel*. Le même goût a substitué toit à *tect*, de *tectum*; premier à *prim*, de *primus*; *déjà* au monosyllabe *jà* qui pourtant est naïf, ainsi que *lors* remplacé par *alors*; il a substitué de même louange à *los* de *laus*; maturité à *mûreté* (de mûr, *maturus*, *maturitas*); vallée à *val*, de *vallis*, celui à *cel*, de *hic*, *ille*; Louis à *Loys*; mille à *mil* qui n'est resté que dans le millésime séculaire; coupe de *cuppa*, à *cope* dont on fit le diminutif *copelet*, et ensuite *gobelet*; à *ne* de *nec*, *ni* d'où est dérivé le verbe *nier*; à *mine* de *mina*, *menace*, quoiqu'on dise encore familièrement: *il fait mine de frapper*, pour *il menace de frapper*; mais le verbe *miner* a disparu devant *menacer*, excepté quand il s'agit de *miner un terrain*. On pourroit citer encore *vis* de *visus*, remplacé par visage, et conservé seulement dans *vis-à-vis*, comme on dit *face à face*; on citeroit

(1) De *singularis*, gros marcassin qui va *seul*, est venu *sanglier*, dont les Italiens ont fait *cinghiale*. Quant à meurtrier, son verbe *meurtrir* signifioit d'abord frapper pour faire mourir, *morte ferire*, et il est, ainsi que *meurtre*, contracté de *moriturus*. Racine emploie *meurtri* dans ce sens :

Allez, sacrés vengeurs de vos princes *meurtris*.

soulas de *solatium* effacé par *soulagement; épanter* de *pavitare*, par *épouvanter; plébée* de *plebeius*, pour *plébéien*; et *vermisseau*, meilleur que *vermis*, et plus agréable que *ver*; et profit substitué à *prou* (*peu* ou *prou*) de l'italien *prò*; et *bannissement* à *ban*, en italien *bando*; et *frapper* du grec *phrapizò*, à *férir* de *ferire* (sans coup *férir*); et pathétique au vieux mot *patic* du grec *pathòs*, dont il est resté le négatif *apathique*; et *voyageur* à *viateur*, de *viator*; et dégât à *gast*, en gardant le dérivé *gâter* qu'on a préféré à *dégâter*; et *lassitude* à *lasseté*, et *novice* à *nice* qui est pourtant resté au genre naïf; et *engourdi* à *gourd* (les mains *gourdes*), de *gurdus*; et *lugubre* à *lubre*; et *commentaires* à *comments*; et *compagnon* à *compaing*; et *entreprise* à *emprises*; et *oppression* à *oppresse*; et *ruisseau* à *ru*, etc. Ces exemples qu'il seroit aisé de multiplier, prouvent que, de siècle en siècle, on a combattu le vice de la contraction qui avoit étranglé notre idiôme, et qu'on a senti la nécessité de donner aux mots un développement plus harmonieux. Mais ce goût barbare de l'abréviation sembloit vouloir revivre de nos jours, où de prétendus beaux parleurs estropioient les mots pour les rendre plus jolis et plus mignards. Entre autres, ils trouvoient *désir*, déjà contracté de *desiderium*, encore trop long à leur gré; ils vouloieut le réduire à un monosyllabe, en prononçant *dsir*. Il en est ainsi de plusieurs autres sur lesquels nos petits-maîtres Francs ont tenté la même opération croyant sans doute que les mots ne sont jamais assez courts et ne peuvent courir trop vite sur leur langue pour la quantité de belles choses qu'ils ont à débiter.

§ V.

De l'Analogie dans la Formation des Mots.

« Il ne faut pas croire, dit Quintilien, que, dès l'instant de la création des hommes, l'analogie, descendue exprès du ciel, soit venue déterminer la force du langage; au contraire, c'est une invention postérieure à la parole. Ainsi, ce n'est pas sur la raison qu'elle est fondée; c'est sur l'exemple; ce n'est pas une loi prescrite au langage, c'est une observation faite après coup; de sorte que l'analogie ne doit l'existence qu'à l'usage. »

Si nous avions le *Traité de l'Analogie*, par Jules César, aussi habile dans l'art d'écrire que dans l'art de la guerre, et que ses expéditions militaires chez diverses nations avoient mis à même d'étudier et de comparer tant d'idiômes différents, nous aurions sans doute, sur ce sujet, des observations très-intéressantes, et des éclaircissements très-utiles. Quintilien, qui avoit lu ce traité, pensoit apparemment comme César. Quoi qu'il en soit, la plupart de nos grammairiens, guidés par une nouvelle méthaphysique, sont d'un avis tout contraire à celui de Quintilien; ils prétendent que l'analogie descendue exprès du ciel, est venue déterminer la forme du langage; que, sans l'analogie, les premiers hommes n'auroient jamais pu faire usage de la parole, ni jeter les fondements d'une langue, que l'analogie seule pouvoit sauver des inconvénients d'une nomenclature infinie, et des incertitudes accablantes d'une syntaxe sans règle, qui auroit autorisé autant de formes pour

la phrase, que l'esprit humain peut en donner à ses pensées. Je passe plusieurs autres raisonnements qui expliquent d'une manière très-obscure une chose déjà si obscure par elle-même, Je veux dire la formation du langage.

N'est-ce pas imputer à l'analogie, qui est un rapport métaphysique, une conformité raisonnée, et qui suppose beaucoup de combinaison artificielle, ce qu'on doit attribuer à l'esprit imitateur, si naturel à l'homme? Ce talent, la source de tous les autres, lui fit d'abord donner des noms aux choses qui frappoient le plus vivement les sens, et dont il avoit le plus de besoin: cet esprit d'imitation est très-sensible dans la plupart des mots qui peignent à l'oreille des effets physiques. Ces mots imitatifs dans toutes les langues, sont les premiers et les mieux formés; ils survivent à tous les changements du langage, parce qu'ils en sont le fondement, et que leur conformité avec la nature des objets comme avec celle des organes de l'ouïe et de la parole est invariable. Mais c'est abuser des termes, que d'appeler cette imitation, cette ressemblance physique, une analogie, c'est-à-dire, un rapport métaphysique et raisonné.

Le même esprit imitateur fit modeler de nouveaux noms sur les noms déjà créés. La paresse, l'ignorance même, ou les bornes de l'intelligence humaine et la nécessité de s'entendre facilement, portèrent naturellement les hommes à simplifier les éléments du langage. Qu'on sépare ces éléments de tout ce qui fut ajouté depuis, on verra qu'ils sont fondés sur les notions les plus simples, sur la connaissance des deux sexes, et sur les relations de trois personnes entre elles. Cela seul suffisoit pour exprimer les premiers sentiments et les premiers

besoins. Ensuite les désirs compliqués compliquèrent aussi le langage.

Quand les pensées se multiplièrent, quand il fallut énoncer des idées qui ne tomboient plus sous les sens, et qu'on voulut parler à l'esprit, l'analogie forma cette nouvelle langue sur les éléments de la première, et fut obligée, pour rendre des idées méthaphysiques, de se plier à la syntaxe, ou à l'ordre qui régloit l'expression des idées physiques. Je conçois bien qu'elle servit beaucoup à corriger les défauts de cette syntaxe ou construction originelle; c'est l'art qui aide à la nature; elle en développa les ressources, en expliqua les principes, et lui donna une marche plus régulière. C'est ainsi que l'analogie fut postérieure à la parole, qu'elle se fonda sur l'exemple, et qu'elle dut son existence à l'usage.

Je ne conçois donc pas cette autorité, cette prépondérance, que, selon nos grammairiens, l'analogie doit avoir sur l'usage. Je vois au contraire que la parole étant créée pour l'oreille, ce juge superbe a toujours décidé souverainement du langage, en dépit de l'analogie. Les mots n'ont d'usage que par l'imitation, par l'euphonie, et c'est l'oreille qui les adopte. Les langues ne sont pas plus ou moins harmonieuses par l'analogie, mais par le plus ou moins de justesse et de délicatesse dans les organes qui rendent et qui reçoivent les sons.

Pour juger des prétentions analogiques de nos grammairiens, écoutons celui qui a grossi les volumes de l'Encyclopédie d'un si grand nombre de rêveries métaphysiques sur la langue; c'est Beauzée, dont l'autorité est encore de quelque poids sur la classe grammairienne. Voici comme s'exprime l'ingénieux Beauzée: « Seroit-ce à la multitude ignorante et

» non réfléchie, qu'on accorderoit la prépondérance sur les » décisions éclairées des gens de lettres? Non; c'est à eux à » diriger la multitude, mais à la diriger par l'analogie. »

Il est inutile de dire que les bons auteurs, même en rectifiant l'usage, en épurant la langue, se sont toujours conformés à son génie, et se sont attachés surtout à flatter l'oreille, que l'analogie auroit révoltée. Nous en donnerons bientôt des exemples; mais voyons maintenant les singulières conséquences que Beauzée a voulu tirer de ses principes outrés en fait d'analogie.

Doit-on dire *je puis* ou *je peux; je vais* ou *je vas?* l'usage a laissé le choix de ces deux manières de parler, et nos meilleurs écrivains ont toujours préféré *je vais, je puis*, y trouvant sans doute quelque chose de plus doux. Beauzée, appuyé sur son inflexible règle analogique, veut absolument les bannir de la langue, et prononce exclusivement en faveur de *je vas* et *je peux*. « Que les gens de lettres, s'écrie-t-il, naturelle- » ment faits pour donner le ton à la multitude, donnent donc » à cette locution une préférence si marquée, que la pre- » mière puisse insensiblement tomber en désuétude, et laisser » la victoire à l'analogie. »

Sur quoi Beauzée peut-il motiver cette décision et sa victoire analogique? Le voici : c'est qu'à la seconde et à la troisième personne, on dit toujours, *tu vas, il va; tu peux, il peut;* et que la première doit être semblable aux deux autres. Beauzée n'a pas senti le vice de cette règle absolue; car, d'après elle, au lieu de dire *je suis*, il faudroit admettre *j'es*, puisqu'on a dit *tu es, il est.* Au lieu de *j'ai*, on diroit *j'a*, par la même raison qu'on dit *tu as, il a.* Ce principe exclusif

est donc faux. D'ailleurs, si l'on rejette absolument *je puis* et *je vais*, que deviendront *puis-je*, *vais-je?* l'oreille pourra-t-elle jamais recevoir *peux-je*, *vas-je?* Voilà où s'engageoit Beauzée, sans le savoir; et son entêtement ridicule alloit plus loin encore quand il annonçoit au public que son parti étoit pris, et qu'il suivroit toujours cette analogie en écrivant: « Je » crois, disoit-il, qu'il faut écrire analogiquement je *pue*, tu » *pues*, il *pue*, venant de *puer*, comme je *sue*, tu *sues*, il » *sue*, venant de *suer*; et ce sera toujours ma pratique. » Il ne pouvoit guère prendre un meilleur parti et de meilleurs exemples, pour livrer au ridicule le défaut de goût des grammairiens qui ne sont que grammairiens.

Parmi les langues qui, dans la formation de leurs mots, ont le moins consulté l'analogie, il faut compter toutes celles qui n'ont été, comme la nôtre, qu'un mélange d'idiômes, souvent hétérogènes. Quelle analogie avec le latin et le grec, pouvoient avoir le tudesque, le celtique, le breton et le danois (1), qui tous sont entrés pour beaucoup dans la composition du langage françois? Le caractère principal de ce langage, qui consistoit à tronquer ou étrangler les mots empruntés de la langue romaine, venoit d'un vice d'organe, et non d'un esprit analogique. Quel rapport pouvoient trouver les Francs

(1) Les Danois ou Normands, établis dans la Neustrie, et les Anglais maîtres quelque temps d'une partie de la France et de Paris, nous ont laissé plusieurs mots de leurs langues; et de plus, au temps des croisades, les divers peuples de l'Europe mêlèrent leurs idiômes, et les enrichirent mutuellement de mots nouveaux qu'ils imitoient les uns des autres, sans compter ceux qu'ils empruntèrent des peuples de l'Asie. C'est du nom du vieux de la Montagne *Hassasein*, que vient notre mot *assassin*.

entre *dom*, abrégé de *dominus*, et *don* de *donum*; entre *son* de *sonus*, et le pronom *son* de *suus*, *suum*? La grande quantité de ces contractions monosyllabiques et des homonymes ridicules qui en sont la suite, prouve qu'ils n'avoient aucune idée de cette analogie qui doit conformer le mot à la chose, et ne pas confondre des objets différents sous un signe uniforme.

L'extrême variété des terminaisons ne prouve pas moins l'absence de l'analogie qui avoit guidé les Grecs, et les Romains après eux, en classant les verbes et les noms d'une manière distinctive. Pourquoi avons-nous fait de *nodus*, *nœud*, et de *modus*, *mode*; de *tempestas*, *tempête*, et de *majestas*, *majesté*; de *pondus*, *poids*, et de *fundus*, *fond*; de *codex*, *code*, et de *judex*, *juge*; de *regina*, *reine* (1) et de *pagina*, *page*; de *credere*, *croire*, et de *cedere*, *céder*; de *bibere*, *boire*, et de *scribere*, *écrire*; de *favor*, *faveur*, et de *pavor*, *peur*, autrefois *paour*, etc., etc. Au moins dans ce dernier mot, on voit l'intention d'éviter l'homonymie avec *paveur*. Ces variétés innombrables attestent que, dans la première fabrique de notre langue, on n'a suivi qu'un plan extrêmement vague. Combien de fois l'analyse étymologique, la plus simple de toutes, n'a-t-elle pas été méconnue? *Vox* ayant donné *voix*, *nox* auroit dû aussi donner *noix*; mais c'est *nux* qui a produit ce dernier mot, et *nuit* qui ressemble plus à *nux*, est

(1) On écrivoit jadis et l'on prononçoit *roine*, parce que de *rana*, on avoit aussi formé *raine*, qu'on abandonna pour *grenouille*, de *ranunculus*; de ce même mot est venu *renoncule*, à cause que cette fleur aime l'humidité, et que sa patte ressemble à la *grenouille*.

venu de *nox*. Il est vrai que de *crux* on a fait aussi *croix;* mais *lux* a produit *lueur*, et *dux*, *duc*.

Quelquefois l'étymologie est si grossièrement mise en œuvre, qu'elle est, pour ainsi dire, indéchiffrable. Qui reconnoîtroit *male instructus*, *mal formé*, *mal bâti*, *mal instruit* dans *malotru*, si les Languedociens, qui disent *malestrue*, n'en avoient conservé une ombre moins défigurée? *Aqueduc* nous est resté, quoiqu'il ne soit pas moins rudement contracté d'*aquam ducere*. Du grec *agaô*, *j'admire*, venoit *aga* pour *regarde;* des mots latins *ante annum*, une contraction non moins bizarre avoit produit *autan* (1), les neiges d'*autan*, pour dire les neiges de l'autre année. Cette expression est long-temps restée dans la langue, à cause du fameux rondeau de Villon, dont voici quelques vers :

.... Où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté dans un sac en Seine?
Mais où sont les neiges d'*autan?*
La reine blanche comme un lys,
Qui chantait à voix de Syrène,
Berthe au grand pied, Biétris, Alys,
Harembouges qui tint le Mayne,
Et Jeanne, la bonne Lorraine
Qu'Anglois brûlèrent à Rouen,
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges *d'autan ?*

Cousin de *consanguineus*, et *oncle* d'*avunculus* sont aussi ridiculement formés que l'étoit *ante* d'*amita*, qu'on a

(1) On disoit aussi *annuit*. d'*ante noctem*. pour *avant la nuit*.

réformé par *tante*, et *sente* de *semita*, qu'on a adouci par *sentier*. Il a fallu de même adoucir *orphenin* d'*orphanus*, par *orphelin*, et *lectrain* de *lecturum*, du verbe *legere*, lire, par *lutrin*; et *oystre* d'*ostrea*, par *huître*; et *moustier* de *monasterium*, par *moôtier* d'abord, ensuite par *monastère*; et *œf* d'*ovum*, par *œuf*; et *mérir* de *merere*, par *mériter*, et *ru* de *ruo*, par *ruisseau*; ainsi, tantôt on défiguroit l'étymologie, tantôt on la suivoit durement, sans autre guide qu'une oreille rude et grossière. C'est donc l'oreille bien plus que l'analogie, qui a réglé la formation de notre langue; tant que l'oreille fut barbare, presque tous les mots le furent aussi; à mesure qu'elle devint plus fine et plus délicate, les mots furent adoucis, changés ou réformés, de manière que chaque siècle amenoit un langage nouveau, et si nouveau, qu'on étoit obligé de traduire les livres des siècles précédents, qui n'étoient plus françois. Aussi pouvons-nous compter, dans notre seule langue, trois ou quatre langues mortes, qui ne sont plus intelligibles qu'à ceux qui en ont fait une étude particulière (1).

Mais c'étoit toujours sur les mêmes fondements qu'il falloit

(1) Nos anciens romans écrits vers l'an 1100 étoient déjà d'un langage suranné au temps de Ville-Hardouin, historien des croisades du treizième siècle; et cet écrivain a eu besoin que Vigenère le traduisît au temps de Henri III. Molinet trouvoit que le langage du roman de *la Rose* avoit besoin d'interprétation; et Clément Marot servit aussi d'interprète à Villon dont il fut l'éditeur. La farce de *Patelin*, composée vers le règne de Charles V, fut rajeunie pour le style, quand on voulut la jouer au quinzième siècle. Comines étoit vieux du temps d'Amyot et de Montaigne; et combien de personnes aujourd'hui n'entendent guère Montaigne ni Amyot!

travailler pour réformer et orner l'édifice, qui conserve tant de vestiges gothiques. Étoit-il possible de revenir à l'analogie pour corriger plusieurs vices essentiels et originels? On avoit suppléé par l'article, à la confusion des genres masculin ou féminin, si rarement distingués par les terminaisons; encore cet emploi de l'article au pluriel est-il nul pour son objet principal qui étoit la distinction des genres; on dit également *les hommes* et *les femmes*; il en est de même des prénoms *notre* et *votre*, *leur* et *leurs*, qui ne distinguent aucun genre. A-t-on suppléé au genre neutre qui nous manque? n'est-il pas ridicule de donner un sexe à des objets qui n'en ont point? Cette vue analogique n'étoit pas échappée aux fabricateurs des anciennes langues; ils l'ont même suivie avec tant de justesse, qu'en latin les arbres sauvages sont en général du masculin, les arbres cultivés et fruitiers du feminin, et les arbres stériles sont du neutre.

On sait quel embarras et quelle obscurité jette dans la phrase l'emploi irrégulier du pronom *son*, quand on parle de plusieurs choses différentes, dont les relations sont mal déterminées par ce seul pronom. Ce vice considérable n'a pu être corrigé. Cette tache obscurcit le style des meilleurs écrivains. Les Latins avoient un signe particulier qui levoit toute équivoque.

Parlerai-je de l'énorme irrégularité qui joint des pronoms masculins à des noms féminins (1): *mon âme*, *son amie*, *ton ingratitude*? etc. Cela n'est-il pas aussi choquant que

(1) C'est cet emploi irrégulier qui fait douter quelquefois du genre de certains noms, comme *équivoque*, *hermaphrodite*, *épiderme*, *hy-*

d'entendre dire à un étranger, *ma bienfaiteur*, ou *mon bienfaitrice ?* Et cependant cette irrégularité est une réforme : dans l'ancien langage on disant m'*âme*, en élidant la voyelle *a;* il nous en est resté *m'amie*, *m'amour;* mais quand il fut décidé que le seul *e* muet souffriroit l'élision, l'oreille voulut absolument, en dépit de l'analogie, qu'on évitât l'*hiatus* de *ma amie*, en substituant le pronom masculin au féminin; et par conséquent ce n'est point l'article féminin *la*, mais le masculin *le*, qu'on élide en disant l'*âme*. Le seul moyen peut-être d'effacer de la langue ce grossier solécisme, étoit d'opposer à l'*hiatus* l'aspiration que nous avions empruntée des Grecs, et dont nous avons fait trop peu d'usage. Si les noms féminins qui commencent par une voyelle avoient été soutenus de l'aspiration, comma *haîne*, *honte*, et quelques autres, on les auroit soumis à la règle générale ; et à ce sujet j'observerai qu'il est difficile de dire pourquoi le mot *horreur* n'a pas été aspiré, puisque l'aspiration augmenteroit encore le son imitatif qui lui convient.

Parmi les taches originelles qui souillent notre idiome, et dont le détail exact seroit trop long, l'analogie ni même l'oreille

sope, *horloge*, *horoscope*, *armistice*, etc. C'étoit une idée ingénieuse d'avoir fait *équivoque* des deux genres pour la présenter sous une double face ; et Despréaux en a plaisamment profité dans le début de sa dernière satyre :

> De quel genre te faire, équivoque maudite,
> Ou maudit? etc.

Les femmes ont à se plaindre qu'on ait déterminé son genre au féminin.

n'ont pû faire disparoître la mauvaise prononciation du *ch*, qui nous est particulière, et qui semble avoir été parmi les Francs un vice de conformation dans l'organe de la parole.

Assurément il n'y avoit aucun rapport entre ce *ch* et le son du *ca* ou *k* des Grecs et des Latins dont nous avons francisé les mots : entre *manchot* et *mancus*, ou l'ablatif *manco;* entre *cathedra* et *chaire*, *caro* et *chair*, *carus* et *cher* (1), entre *calceus* et *chausse* ou *chaussure;* entre *claudicare* et *clocher* (verbe), d'où est venu à *clochepied;* entre *canus* (blanc) et *chenu* que nos poëtes ont fait vivre tant qu'ils ont pu (2); entre *camera* et *chambre*, quoique on ait suivi la même étymologie dans *camarade* (de la même chambrée); entre *scala* et *échelle*, dont on fit d'abord le verbe *écheller*, et ensuite *escalader*, en reprenant la prononciation latine; entre *camelus* et *chameau*, *caminus* et *chemin* et *cheminée*, quoique les Picards disent *caminée;* entre *cicer* et

(1) Les Latins distinguoient *carus* (*cher* pour le prix) de *charus* (*cher d'amour*). Nous n'avons pas fait la même distinction.

(2) Boileau a dit :

> Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse venue
> Sous mes faux cheveux blonds déjà toute *chenue*, etc.

On a abusé de ce nom dans d'autres acceptions; mais il ne doit signifier que *blanc* et *blanche*. Rousseau s'est donc trompé, en disant :

> Tel qu'on voit la tête *chenue*
> D'un *chéne*, autrefois arbrisseau,
> Égaler le plus haut rameau
> Du cèdre caché dans la nue.

Peut-être a-t-il voulu marquer le grand âge du *chéne;* mais l'âge le rendroit plutôt noir que blanc.

chiche (pois chiche), et par métaphore pour *ménager*, *avare;* entre *casses* (des filets) et *chasse* d'où est venu le verbe *chasser* dans ses différentes acceptions; entre *cadere* et *cheoir; castigare* et *châtier; castellum* et *château*, que les Languedociens nomment *castel;* entre le mot grec *leikô* et *lécher;* entre *catus* et *chat; catamitis* et *chate-mite;* entre *kopein* (pousser, heurter) et *choper;* entre *calere* et *chaloir; calor* et *chaleur;* la liste ne finiroit pas. Il paroît que, dans l'origine, il y eût dispute entre nos diverses provinces pour le *ch* et pour le *ca.* Les Languedociens et les Picards étoient pour ce dernier; ils disoient *caud*, au lieu de *chaud*, *camin*, au lieu de *chemin*, *kien*, et non pas *chien; cat* et non pas *chat;* etc. Du grec *karôneia*, dont nous avons dérivé le vilain mot *charogne* (1), il est probable que les opposants ont fait *carogne*, qui n'est pas plus beau, et qu'on a détourné à un autre sens. *Chable* pour *cable* est encore usité parmi le bas peuple: les Picards ont fait triompher *cable;* ils n'ont pu de

(1) Cependant Jean-Jacques Rousseau a su placer ce mot d'une manière assez forte, en disant: « Ma table ne seroit point couverte, avec » appareil, de magnifiques ordures et de *charognes* lointaines. »

Théophile s'en était déjà servi avec beaucoup d'énergie dans son imitation de Phédon.

. . . . . Une âme enchaînée
Des liens de la volupté . . . . .
Quand la mort finit ses plaisirs,
Brûlant encore de vains désirs
Dont le sang l'avoit chatouillée,
Recherche autour des os pourris
Cette *charogne* dépouillée
Où ses vices étaient nourris.

même bannir *chapon* de *capo*, mais ils ont maintenu *capon*, pour désigner un bas flatteur. On a conservé la prononciation picarde dans *Câteau-Cambresis*, au lieu de *château*; et les deux prononciations dans *chose* et *cause*, en leur donnant un sens différent, quoique formé du même mot *causa*. Quelques savants aussi se déclarèrent pour le *ca* et le firent prévaloir dans plusieurs termes dérivés du grec, sans pouvoir toutefois abolir ni *chirurgie*, ni *chimie*, ni beaucoup d'autres. Le *ch* resta le maître d'une grande partie de la langue françoise; et malheur aux écrivains qui ne s'en défient pas! car partout où il se montre un peu souvent, il communique au style une sorte de chuchottement sourd qui inquiète l'oreille et qui étouffe la prononciation. Enfin comment ne s'en pas méfier, puisque Despréaux, si attentif au choix des sons harmonieux, est tombé dans ce malheureux piége, au dernier vers du quatrième chant de son *Lutrin*:

> La masse est emportée, et les ais arrachés
> Sont aux yeux des mortels *chez le chantre cachés*.

Je ne saurois passer sous silence le plus grand défaut d'analogie dans les deux principaux éléments de notre syntaxe, je veux dire les déclinaisons et les conjugaisons. Il étoit plus conforme de dire *fructus arboris*, que *le fruit de l'arbre*; car les deux objets relatifs sont liés dans les mots latins plus naturellement que par la préposition *de* qui semble les détacher et les séparer. Nos grammairiens qui mettent leur métaphysique à la torture, pour trouver le rapport exprimé par cette préposition bizarre, n'auroient-ils pas dû chercher plutôt comment elle s'étoit introduite dans nos modernes idiômes, à la

place des anciennes déclinaisons? Ils auroient vu que ce nouveau système de syntaxe, si difficile à expliquer, est un pur effet de l'ignorance des Barbares vainqueurs de l'Italie. S'il arrivoit qu'un de ces Barbares, essayant de parler latin, et voulant exprimer que tel homme étoit bienfaiteur de Rome, ou demeuroit à Rome, ne connût point le cas du génitif et du datif du mot *Roma*, il avoit recours aux prépositions *ad* et *de* qu'il avoit retenues, et qu'il plaçoit devant le nominatif: au lieu de *Romæ*, il disoit *ad Roma*, et *de Roma*. Aussi *ad Roma* et *di Roma*, telle est la manière dont les Italiens actuels, descendants de ces Barbares, ou dégradés par eux, expriment ce rapport et les autres semblables; et cette méthode étant devenue la nôtre, nous avons dit de même *à Rome* et *de Rome*. Une pareille altération s'est opérée dans la langue grecque, depuis la prise de Constantinople par les Turcs. Les mots sont en grande partie les mêmes qu'auparavant; mais l'ancienne grammaire a disparu, les prépositions ayant remplacé les déclinaisons.

Par une suite de cette ignorance, les Barbares se délivrèrent aussi de tout l'embarras des conjugaisons, par le moyen des verbes auxiliaires *sum* et *habeo*. Un d'eux qui vouloit dire *je suis aimé*, ou *j'avois aimé*, et qui ne pouvoit se rappeler ni le mot *amor*, ni *amaveram*, s'efforçoit d'y suppléer en disant: *ego sum amatus* (1), *ego habèbam amatum*; de là *io sono amato*, *aveva amato*, qui sont aujourd'hui les locu-

(1) D'ailleurs les Barbares furent trompés par l'usage irrégulier des Latins, qui employoient l'auxiliaire *esse, sum*, etc., dans plusieurs temps de leurs verbes passifs et déponents. Cette irrégularité latine a été la règle des syntaxes modernes.

tions italiennes ; de là aussi les nôtres qui leur ressemblent. De cette basse latinité qui fut long-temps le jargon de l'Europe est donc venu la syntaxe moderne, qu'on veut expliquer par l'analogie. Mais qu'y a-t-il de moins analogique que cette préposition *de* qu'on emploie de toutes sortes de manières? *La maison de Pierre*, qui appartient à Pierre; *la maison de pierre de taille*, qui est faite *de* pierre *de* taille; et je sors *de* cette maison; et je viens *de* parcourir cette maison, etc. Qu'y a-t-il d'analogique dans l'accouplement des deux auxiliaires *j'avois été ;* dans la répétition du même auxiliare *j'avois eu ?* Il faut en convenir, tout cela est barbare; et vouloir par l'analogie rendre raison d'une chose faite sans raison, c'est un abus de la métaphysique, un excellent moyen d'embrouiller ce qu'on n'entend pas.

On ne rendra pas mieux raison d'une foule d'irrégularités, ou d'exceptions, que l'oreille a établies pour son plaisir, et que l'usage a consacrées. C'est l'oreille seule, et non l'analogie, qu'il faut consulter pour savoir ce qui a fait préférer *tout Rome* à *toute Rome ; va-t-en* et *vas-y*, à *va-en* et *va-y ; donnez-m'en* à *donnez en moi ; a-t-il* au lieu de *a-il; juges-en* au lieu de *juge-en; pensé-je*, au lieu de *pense-je;* etc. puisqu'on disoit : *j'aime cette femme, je donne à cette femme*, pourquoi n'a-t-on pas dit, suivant l'analogie, *j'aime vous, je donne à vous*, au lieu de *je vous aime, je vous donne ?* Voyez ce vers de Despréaux :

La chicane en fureur mugit dans la *grand'salle*.

Quelle autre raison que l'euphonie a décidé pour cet adjectif masculin devant *salle* qui est féminin? Car il ne faut pas

prétendre qu'il y ait là une élision; il n'y en a point devant une consonne. On dit aussi sans élision *à grand peine, à grand hâte.* La même euphonie n'a-t-elle pas exigé *bonnes-gens,* quoique *gens* soient masculin : *gens cruels?*

L'usage a consacré *nouveau-né, nouveau sevré,* malgré la syntaxe qui demande *nouvellement né, nouvellement sevré.* Quand on dit : *je sors de chez un fat; je vous arrête de par la loi; d'où venez-vous?* aucune règle de syntaxe ne rendra raison de ce *de* placé devant d'autres prépositions ou des adverbes; l'usage seul les admet de sa pleine autorité. *A main forte, à main armée, à pleine main, en plein champ.* Ces locutions et tant d'autres ne suivent nullement les lois de l'analogie, non plus que ces façons de parler : *il gouverne en bon roi, il vous conseille en ami,* etc.

On dit *se sauver à la nage;* mais l'analogie ne fera pas recevoir le mot *nage,* pour l'action de nager; *j'apprends la nage,* pour *j'apprends à nager.* Nous avons un très-grand nombre de termes qui sont dans le même cas; l'oreille les adopte en certaines occasions, et les rejette en d'autres. Du mot *respect,* Racine a formé l'adjectif *respectable;* mais il auroit été mal reçu si du mot *aspect* il avoit formé analogiquement l'adjectif *aspectable.*

Lorsque je lis dans la Fontaine :

> Et d'Indon qu' il étoit, on *vous* le fait Japon.

Je voudrois bien qu'on m'expliquât en quoi *vous* est utile pour le sens. L'usage l'a pourtant adopté.

> Légère et *court-vêtue,* elle alloit à grands pas.

Expliquez-moi aussi l'alliance de ces deux mots *court-vêtue?*

> Retournez au village ; adieu, si de ma vie
> Je vous rappelle, et *qu'il* m'en prenne envie.

L'analogie ne trouve-t-elle pas à redire à ce *que* qui a la valeur de *si?* C'est là cependant le bon usage, comme dire quelquefois *que* pour *à quoi :* mais *que vous sert* votre mérite?

C'est uniquement pour le plaisir de l'oreille que, de *prélat*, on a fait se *prélasser*, et non se *prélater ;* de *paon*, se *pavaner* et non se *paoner ;* qu'on a rejeté *essorer* pour *prendre l'essor;* qu'on a préféré *peau* à *pel* de *pellis*, en conservant *peler*, et *pieu* à *pau* de *palus*, quoique de *pau* vienne *poteau*, et *tombeau* à *tumbel*, qu'on eût pu garder pour exprimer un petit tombeau; que *souci* ayant fait négliger *souciance*, on a pourtant conservé *insouciance*, comme plus agréable qu'*insouci;* qu'on a abandonné *escri*, en gardant s'*écrier;* qu'on a fait grâce à *prouesse*, en laissant au peuple *peu* ou *prou;* qu'on a mieux aimé se priver d'un terme utile que d'adopter *pauque* de *paucus ;* qu'après avoir fait *vapeur* de *vapor*, on s'est écarté de l'analogie, en faisant *saveur* de *sapor ;* qu'on n'a pas eu de peine à quitter *poëst* de *potestas*, en faveur de *puissance* ou de *pouvoir;* que *clin-d'œil* a remplacé *quin-d'œil*, d'où venoit *guigner* qu'on voit encore dans l'*Avare* de Molière; que *balsamum* ayant fait *baume* ou *embaumer*, on a reçu volontiers *balsamique*, non par amour de l'analogie, mais à cause de la douceur du mot; que *rebours* ayant cessé d'être en usage, excepté dans ces locutions communes,

à rebours et *à rebrousse-poil* (1), le son imitatif a maintenu le verbe *rebrousser*, que Racine défendit contre toute la cour de Louis XIV, comme plus expressif que *rétrograder*, et qu'il a placé avec honneur dans ce vers d'*Athalie* :

> L'arche qui fit tomber tant de superbes tours
> Et força le Jourdain de *rebrousser* son cours.

La Fontaine avoit déjà dit :

> Peu s'en fallut que le soleil
> Ne *rebroussât* d'horreur vers le manoir liquide.

C'est encore pour satisfaire l'oreille aux dépens de l'analogie, que plusieurs verbes, dont la terminaison est pleinement la même à l'infinitif, diffèrent de beaucoup dans leurs autres temps ; ainsi, de *mourir*, *je meurs* ; et de *courir*, *je cours*, et de *nourrir*, *je nourris* ; de *rire*, *je riois*, et d'*écrire*, *j'écrivois* ; de *prendre*, *je prenois*, *j'ai pris*, et de *rendre*, *je rendois*, *j'ai rendu* ; de *sortir*, *je sors*, *je sortois*, et d'*assortir*, *j'assortis*, *j'assortissois* ; d'*absoudre*, *j'absolvois*, *j'ai absous* ; et de *moudre*, *je moulois*, *j'ai moulu* ; de *faire*, *j'ai fait*, et de *plaire*, *j'ai plu*, etc.

Voyez surtout la terminaison des mots dérivés, dont la variété est infinie, et vous reconnoîtrez que le véritable principe qui a servi de guide, a été de plaire à l'oreille. D'abord il étoit naturel de simplifier ces terminaisons, pour moins embarras-

(1) On dit encore, je crois, un *esprit rebours* pour un esprit à contre-sens, qui prend les choses *à rebours*. On lit dans Amyot : « *Au rebours* de son espérance. »

ser la mémoire; et toutes les fois que cette uniformité ne blessoit point l'oreille, on la suivoit; mais combien de fois l'euphonie n'a-t-elle pas exigé qu'on s'écartât de ces terminaisons uniformes (1), sans parler de tous les mots qu'elle a laissés sans filiation, parce qu'il ne pouvoit en dériver que des noms durs et mal sonnants : quelle différence dans la dérivation de tant de noms, dont la racine se termine de la même manière ! *Brave* a donné *bravoure*, et *esclave*, *esclavage*; d'*ardeur* vient *ardent*, et de *pudeur*, *pudique*, et d'*odeur*, *odorant*; de *chaleur* on a formé *chaud*; de *douleur*, *dolent*, de *fleur*, *florissant*, et de *malheur*, *malheureux*; *charme* a produit *charmant*, et *larme*, *larmoyant*, et *arme* aucun adjectif;

(1) *Fier*, *lac*, *étang*, *ange*, *temple*, *livre*, *chiche*, *gond*, *porc*, *sein*, *cas*, *caprice*, *écot*, *sot*, *tort*, *champ*, *an*, *sage*, *plage*, *fable*, *métier*, *proie*, *soie*, *pré*, *mal*, *endroit*, *hôte*, *doigt*, *ongle*, *mets*, *toit*, *adroit*, *lampe*, *œil*, *loi*, *sauvage*, *clef*, *front*, *prompt*, *sentier*, *fuseau*, *feu*, *père*, *amer*, *queue*, *race*, *art*, *chef*, *peur*, *faîte*, *noce*, *soir*, *crin*, *eau*, *brin*, *homme*, *sœur*, *mot*, *crud*, *lourd*, *bien*, *rien* et beaucoup d'autres mots n'ont produit aucun verbe. Cette stérilité vient principalement de ce qu'ils étoient presque tous monosyllabes. Ainsi la pauvreté, comme la dureté de notre langue, tient à son génie monosyllabique. La liste des verbes sans substantifs ne seroit pas moins longue.

Tantôt nous avons dérivé le substantif du verbe, comme *course* de *courir*; *délivrance* de *délivrer*; tantôt le verbe a été dérivé du substantif, comme *enfanter* d'*enfant*; *donner* de *don*; *soupçonner* de *soupçon*; *ambitionner* d'*ambition*; n'ayant rien pu faire de *parere*, d'*ambire*, de *suspicari*, de *dare* : au lieu que toutes les fois que nous avons pu franciser les verbes latins, nous en avons fait sortir les substantifs. *Créer* de *creare* a produit *créateur*, *création*, *créature*, etc.

fourbe a donné *fourberie*, et *courbe* courbure; de *bon* est venu *bonté*, et de *fripon*, *friponnerie*, et de *larron*, *larcin*; de *ferveur*, *fervent*, de *saveur savoureux*, et de *faveur*, *favorable*; de *mol*, *mollesse*, et de *fol*, *folie*; de *sot*, *sottise*; de *dévot*, *dévotion*, et de *bigot*, *bigoterie*; de *caquet*, *caquetage*, et de *coquet*, *coquetterie*, etc.; ces variétés sont très-nombreuses.

La différence est encore plus considérable dans les noms qui dérivent des verbes, ou dont les verbes sont dérivés. En voici un petit nombre qui mettra sur la voie pour trouver les autres. *Ouvrir*, *ouverture*; *découvrir*, *découverte*; *entr'ouvrir*, rien; *souffrir*, *souffrance*; *offrir*, *offre* et *offrande*; *mentir*, *mensonge* et *menterie*; *sentir*, *sentiment*; *repentir*, *repentance*; *garantir*, *garantie*; *partir*, *départ*; *divertir*, *divertissement*; *convertir*, *conversion*, et *pervertir*, *perversité*; *tromper*, *tromperie*; *occuper*, *occupation*; *attraper*, *attrape*; et *frapper*, rien; *battre*, *bataille*, *batterie*; *combattre*, *combat*; *abattre*, *abattis*, *abattement*; *trembler*, *tremblement*; *assembler*, *assemblage*; *ressembler*, *ressemblance*, et *sembler*, *semblant*. *Varier*, *variété* ou *variation*; *marier*, *mariage*; *prier*, *prière*; et *crier*, *crierie*, *criaillerie*; *peindre*, *peinture*; et *feindre*, *feinte* ou *fiction*; *mouvoir*, *mouvement*; *émouvoir*, *émotion*; *pouvoir*, *puissance*; *lever*, *levain*; *relever*, *relevailles*; et *soulever*, *soulèvement*; *savoir*, *science*; *recevoir*, *recette*; *concevoir*, *conception*; *apercevoir*, *aperçu*; *voir*, *vue*, *prévoir*, *prévoyance*; et *pourvoir*, rien; *croire*, *croyance*; et *boire*, *boisson*; *lire*, *lecture*; *élire*, *élection*; *dire*, *dit* ou *dic-*

ton; médire, médisance; et *contredire, contradiction; fendre, fente;* et *défendre, défense; durer, durée; endurer,* rien; *jurer, jurement; parjurer, parjure; conjurer, conjuration,* etc.

Le nombre des verbes différents des noms d'où ils dérivent, n'est pas moins étonnant. Citons-en quelques-uns : *main, manier ; faim, affamer ; bref, abréger; arbre, arborer; grâce, gratifier; soin, soigner; fruit, fructifier; nœud, nouer; air, aërer; plein, emplir; frère, fraterniser; croix, crucifier; poids, peser; prix, apprécier; roi, régner; foi, fier; femme, féminiser; pluie, pleuvoir; joie, réjouir; temps, temporiser; moins, diminuer; trésor, thésauriser; gloire, glorifier; foin, faner; grouin, grogner, gronder; humble, humilier; soif, assouvir; poil, épiler; or, dorer (pris de l'ablatif d'or); mer, mariner, amariner, amarrer; lieu, loger* et ensuite *logis; Dieu, déifier; certain, certifier* (on disoit autrefois *acertainer*); *nez, nasiller; pair, apparier; seul, isoler; pitié, apitoyer; sel, saler* et *salarier* (on donnoit du *sel* pour salaire). Que seroit-ce si nous rappellions encore tous les adjectifs, non moins différents des substantifs, soit comme dérivés, soit comme racines, et toujours peu analogues pour la figure et pour le son.

Je laisse donc une foule d'autres exemples qui prouvent tout l'empire absolu, et même le caprice de l'usage, dont il est impossible de rendre compte autrement que par l'euphonie. Et comment l'analogie auroit-elle présidé à la composition d'un langage dont les parties différentes n'ont point été, comme dans les langues anciennes, faites et fondues en com-

mun, mais séparément fabriquées par diverses classes de citoyens, presqu'isolées les unes des autres, ou n'ayant que rarement entre elles de ces relations familières qui constituent le commerce de la vie? Les seigneurs faisoient à part leur jargon de vénerie, de blason féodal, et leurs termes de guerre: les gens de palais forgeoient de leur côté cet argot de chicane et de procédure, autour duquel ils se rallieront toujours : les gens de banque et de finance, et les usuriers de la rue des Lombards (1), avoient fait aussi un argot mystérieux, non moins bizarre que celui des escrocs et des filoux, toujours très-nombreux en France, et dont nous avons même un dictionnaire : le patois des cultivateurs étoit leur ouvrage particulier; les gens de métier, les artisants fabriquoient aussi le leur : les termes des artistes naissoient dans leurs ateliers; le grimoire des marchands dans leurs boutiques : les théologiens, les scolastiques, composoient leur idiôme à part; ainsi que les médecins ou physiciens; les savants, les chimistes, les astrologues, les métaphysiciens, les grammairiens et autres. Il n'y avoit pas jusqu'aux gens de la populace qui ne fissent leur jargon grivois ou burlesque. La place Maubert fut l'académie des turlupins qui régnèrent si long-temps en France, où leur race n'est pas encore éteinte; et le vocabulaire de cette académie bouffonne n'est pas celui qui tient le moins de place dans le dictionnaire françois.

C'est parmi tous ces idiômes hétérogènes où le celtique se mêloit au latin défiguré, et le tudesque à l'italien, et le danois au provençal, et les patois provinciaux à celui de la capitale,

(1) On sait que des Lombards vinrent à Paris établir leur agiot dans la rue à laquelle ils ont laissé leur nom.

et le grec tout cru des savants au jargon populaire; c'est dans ce chaos qu'il a fallu que les poëtes, et quelques esprits plus cultivés de la cour et de la ville, choisissent les termes les moins barbares, ou heureusement nés, qu'ils polissoient peu à peu, et qu'ils séparoient de tout le reste pour en former un langage d'élite, qu'on appeloit le bel usage. Il a fallu des siècles, et des soins continuels, soit de la part des gens du monde, soit de celle des gens de lettres, pour arriver enfin à une langue épurée, aussi noble et aussi harmonieuse qu'elle pouvoit l'être.

Mais l'or qu'on a tiré de cet alliage est la moindre partie de tant de matériaux qui sont restés encore informes et grossiers; le langage trivial, ou grotesque, ou bassement familier, est dix fois plus abondant que celui qui peut convenir à un style pur et soutenu. Il suffit d'ouvrir les différents dictionnaires qu'on nous a donnés, soit des termes usuels, soit des termes d'arts, de sciences et de métiers, pour se convaincre combien toutes ces nomenclatures sont de peu d'usage hors du cercle où elles sont renfermées; combien elles paroîtroient bizarres, ignobles, ou pédantesques si elles vouloient figurer dans la langue polie et consacrée par le bon goût; combien enfin il seroit absurde et ridicule de vouloir appliquer scrupuleusement les règles de l'analogie à tout cet assemblage d'idiômes composés d'éléments si divers, et souvent étrangers les uns aux autres.

Nous terminerons par une réflexion qui n'est pas inutile aujourd'hui que tant des gens ont l'ambition de forger de nouveaux mots dont ils prétendent enrichir la langue françoise, d'autant plus prodigues en ce genre qu'ils sont moins en fonds pour leur donner crédit: une langue qui s'est formée lente-

ment par des esprits cultivés et polis, et par l'autorité des grands écrivains, se défigure et se corrompt promptement, lorsque les gens de néant tiennent dans le monde la place des hommes bien nés, et que les mauvais écrivains ont trouvé le moyen de faire la loi.



SUPPLÉMENT
AU
GLOSSAIRE
DE
LA LANGUE ROMANE.

Multa renascentur, quæ jam cecidere : cadentque,
Quæ nunc sunt in honore vocabula.

HORAT., *Art. Poet.*

A.

A : Pour, en qualité de, comme; *ad.*

Tant vos ama que tot deux anz
Fu sel o vos, *à* vos amanz,
Et tot le mont guerpi por vos
Et fu en grand enui toz sols.

Roman de Parthenopex de Blois, Ms., n° 1830, fol. 147, V° col. 2.

Que mielz ne l'amasse *à* ami
Que nul de çax qu'il esliront.

Même Roman, fol. 148, R° col. 3.

A : vers, contre, à l'endroit, du côté; *ad.*

Si vont Urake et Perseis
A Mélior o le cler vis.

Roman de Parthenopex de Blois, fol. 149, V° col. 1.

Mais quant il voit que la famine
L'assaut, k'il ne se puet deffendre,
Si li convint sa reube vendre
Et cangier, coi que nus en die,
A une povre hiraudie.

Fab. du chevalier au Barizel, vers 550.

AABATRE : Abolir, supprimer, diminuer, rabattre.

Car en toutes choses qui sont contées pour hiretage, li cousts doivent estre *aabatus*, quant il viennent à prisies.

Coust. de Beauvoisis, ch. XXVII, p. 140.

Ainsint ert aemplis li nombres des coustumes que nous avons *aabatues.*

Anc. Coustumes d'Orléans.

AACER : Agacer.

De la noiz vont rungant l'escorce,
Mais ne sevent qu'il a dedenz,
Péchiez lor *aace* les denz.

Gautier de Coinsi, Ste. Léocade, vers 218.

AAGIÉ : Bon, prêt, en âge; d'*ævum.*

Tout soit che que il i ait bos *aagié* à couper.

Coust. de Beauvois., ch. XIII, p. 76.

AAIRER : Placer, ranger; battre le

grain, formé du subst.; *aire*, place; d'*area*.

Cuers en cui grans anuis *s'aaire*,
Droit à Douai te convient traire
A ceus ki d'Arras sont eskiu.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 469.

Aaise : Content, satisfait, joyeux.

Jupiter qui le monde règle,
Commande et establit pour règle
Que chaseuns pense d'estre *aaise*.

Romau de la Rose, vers 20297.

Aaisier : *Subst.*, plaisir, joie, contentement dans le Fabliau d'*Estrubert*, vers 1622; du grec *aizios*.

Aales, *aalis*, *aelis*, *alix* : Adelaïde, nom propre de femme.

Et por ce que ele estoit soilliée de ladite maladie et por la boe qui en issoit, *Aales* qui donc estoit abéesse du lieu, et les sereurs ne voloient que ele touchast les vessiax ne la viande qui dedenz estoit mise. *Miracles de S. Louis*, p. 439.

Aamer : Aimer, tendrement chérir; d'*amare*.

Amors le fiert soz la mamele,
Qui tant la li fist *aamer*
Qu'il la vorra avoir à per.

Fabliau de la dame qui fu escoilliée, vers 180.

Aasmance : Pensée, jugement, estimation; d'*æstimatio*.

Duc Ferris, sachiez sanz doutance,
Encor vous plore an *aasmance*.

Caleudre, Rom. des Empereors de Rome, Ms., *Fonds de Cangé*, n° 73, *fol.* 342, *V° col.* 2.

Abatu : Annulé, supprimé, rapporté.

Cis bans est *abatu*, 1247.
Registre aux Bans et Édits des eschevins de Douai, *fol.* 18, *V°*.

Le Regne avés malement soustenu,
Autres l'aura, vus serés abatu.

Rom. d'Anseis de Carthage, *fol.* 68, *R° col.* 1.

Abaveter : Causer, parler, surprendre, tromper.

Abbayant : Aboyant : parlant d'un sanglier.

Imaginez ce c'est pas beau desduict,
Quant on le faict contre un arbre aculler,
Environné de trente ou vingt-huyt
Chiens *abbayans*.

Poésies de Çretin, p. 92.

Abbie, *abie* : Abbaye, couvent; *abbatia*. Voyez Doublier. On donnoit aussi ce nom à toutes les fermes seigneuriales (*curtes dominicæ*, *dominicatæ*, *indominicatæ*, etc.) appartenantes aux abbayes. C'est pourquoi S. Antonin, cité par Buzelin, dans son *Gallo-Flandria*, page 117, a pris pour une abbaye la ferme de l'abbaye de S. Vaast, située sur le Mons en Pevele, où furent enterrés les François tués à la bataille de ce nom. *Altera autem die*, dit-il, *Rex Franciæ ordinavit ut omnes Franci in bello interfecti sepelirentur in quadam* abbatia *quæ ibi propè erat.*

Abec : Amorce pour le poisson.

Abence, *abangue*, *abéenge*, *abengue*, *abenghe* : Monnoie de compte; il en falloit quatre pour un denier Parisis-Flandre.

47 s 9 d. pour le batage de dix rasières une coupe de navete, chest assavoir 7 s. 5 d. pour le batage de deux rasières de navete, qui rendirent 71 liv. d'olle, dont yl eut de cascune livre 5 *abenges*, pour le batage et ly 45 s. 4 d. obole, furent payet pour le batage de huit rasières, une coupe de navete qui rendirent 323 liv. d'olle, dont yl eut de cascune livre 1 d. obole pour sen batage.

Compte de l'hôspital des Wez, de 1350.

Abenghe tournoise : Monnoie plus forte que la précédente.

Offrant pour récompensation, quand atche pour nous à pour yaulx à trouver voie pour ledict deub competamment re-

couvrer, comme de mettre sur cascun lot de fort brassin et sur les aultres ouvraiges de brasserie à l'avenant avecq che qui paravant y estoit, une *Abenghe tournoise*, et icelle *Abenghe* devoir appartenir à nous le moitiet, et à no ditte ville l'aultre moitiet. *Priviléges de Valenciennes.*

Cuers ne doit servir de widenges ;
Mais va tost, et si te desrenges
Rouver congié hastivement,
Mes cors ne vaut deus *abéenges*,
Ne sot fors sifler à masenges,
Nus n'a kier si fet estrument.

Li Cougiés Baude Fastoul d'Aras, vers 424.

Il paroît qu'il y avoit plusieurs espèces d'*abenges*, puisqu'on les distinguoit en simples et en tournoises. Quel étoit donc un pareil produit puisque le souverain s'en réservoit la moitié ?

Abergier : Nourrir, loger, alimenter, retirer, entretenir de toutes choses, pourvoir à tous les besoins; de la bas. lat. *habergare*, formé d'*habitare*.

A Auxerre tout droit dedans la Suborbie,
Fondèrent-ils aussi une riche abbaye.
Puis n'y ot que moines, si com les chartres dient :
Or, n'y a que chanoine qui Dieu servent et prient.
Ils sont *abergiés*, et cloux de bonne pierre,
L'on appelle le lieu à Monseigneur Saint Pierre :
A Soissons ourent l'autre chanoines reguliers,
Oi n'y sont, mais que clers et prestres séculiers ;
Le lieu est appellé à Saincte Magdeleine
Du Mont ; c'est belle église dévote et de biens pleine.

Rom. de Gérard de Roussillon, fol. 175, *V°.*

Abergier, *abergeiss* : Espèce de toupie, suivant le nouvel éditeur du *Roman de la Rose*, qui renvoie aux vers suivans :

Cuer ne puet qu'ung seul hoste dedens soi herbergier ;
Por ce doi-l'en tenir à fol et *abergier*
Qui vuelt Diex et pechié en son cueur enfergier :
Nus ne puet ces deus erbes planter en ung vergier.

Testament de Jehan de Meung, v. 1530.

Je pense qu'il faut lire *à bergier*, ces derniers étant réputés menteurs, parce qu'ils jettent des sorts et qu'ils disent la bonne aventure.

Abeyance : Empressement, désir.

Abhorrisant : Détestant, abhorrant.

Abielor, *abylant* : Nom d'un pays que nos pères pensoient devoir faire partie de l'Inde, et d'où ils faisoient venir l'or.

Abienneur : Homme préposé à un bien, qui mettoit à bien un héritage. Dans la Bretagne on donnoit ce nom au gardien d'immeubles saisis rapportant fruits.

Abisse : Lin très-fin ; *byssus*.

Le tabernacle issint ert fait adercertes; il avera dys cortins de *abisse* de retorte et de jacinte et de purpre deus fois bistincte de diverses colours et la semblaunce del' œvre de coute *abisse*.

Bible, *Exode*, *ch.* XXVI, *v.* 1.

Tabernaculum verò ita facies, decem cortinas de Bysso *retortata et hyacinto, ac purpura, coccoque bistincto variatas opere plumario facies.*

Aboivre : Abreuver, faire boire, arroser, désaltérer; de *bibere*.

Aboivrement : Action de faire abreuver les animaux.

Aboumer : Reposer, rester tranquille. *S'aboumer* : Se reposer, se délasser, dormir.

Abouter : Assigner un paiement sur...... *Voyez* Cangeur.

Abre : Arbre; *arbor*.

.... Il vienent là droitement
Où le Chevalier mort gisoit
Qi piéça déviez estoit.

La Pucele descent sos l'*abre*
Si le trova froit comme mabre.

Roman de Blanchandin, *n°* 1830, *fol.* 176, *V° col.* 1.

Abrier : Couvrir, mettre à l'abri ; d'*arbor*.

Quatre ans après cil mariaige,
Fu, parquoi France est confortée,
De Constantinoble aportée,
Si com la cronique me done,
La très-préciuse corone,
La très-digne, la très-honeste
Que Jhesu-Crist ot en sa teste,
Si com li Juis l'en *abrièrent*,
Le jor qu'il le crucéfièrent.

Guillaume Guiart, *Branche aux royaux Lignages.*

Abrivé : Empressé, prompt, actif, hâté ; de *brevis*. *Tuit abrivé :* A l'improviste, soudain, sur le champ ; *breviter*.

Dont s'arment tuit communément
De tex armes cum armer deurent ;
Armé sunt : et quant armé furent
Si saillent sus *tuit abrivé*.

Roman de la Rose, *vers* 12225.

Li pieur anemi de tous, sunt li privé,
Et cil trois sunt à nous si joint et si rivé,
Et de nous décevoir si duit et *abrivé*,
Que nous sommes par euls presque tuit chaitivé.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 1423.

Acas, *acat*, *akas*, *akat :* Achat, acquisition ; *acceptatio*. Voy. **Batage**.

Acatièrres : Acheteur, qui accepte un marché.

Li *acatièrres* ne les pendra pas ailleurs si il ne li plest.

Coustume de Beauvoisis, *ch.* XXXIV, *p.* 185.

Accide : Nonchalance, insouciance ; d'*acediari*.

Mengier, ne bien avoir ne doit qui ne s'aide ;
Ainz tieng de soi-méismes celui à homicide
Qui se pert par peresce, que Clers clament *accide ;*
C'est ung pechié mortel dont pou de gent ont hide.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 1639.

Accoisé, *achoisié*, *acoisi*, *achoisi :* Appaisé, calmé, reposé ; de *quietus*.

Accolure : Action de s'embrasser, de se joindre ; de *collum*.

Accommettre : Opposer l'un à l'autre. *Accomettre les chiens :* Inciter, exciter les chiens les uns contre les autres ; *committere canes*.

Accomoder par ung (s') : S'accommoder ensemble.

Sur ce qui a esté proposé que plusieurs bonnes personnes sont en dévotion de eslargir la fondation de l'hospital des filles orphènes, et que la maison qui a esté donnée par certain chapelain de S. Amé seroit trop petite, a esté advisé de employer en ce la maison du Blanc-Levrier, pour y résider avec les filles qui y enseignent la lechon dominicale, qui se polront bien *accomoder par ung*.

Registre aux Consaux de la ville de Douai, 13 *mai* 1590.

Accoper : Commettre une infidélité pendant l'état de mariage ; de *culpa*.

Accortement, *accortise :* Honnêteté, prévenance, politesse, complaisance, manières de cour ; de *cortex*.

Accouer : Couper le jarret du cerf qui fait tête aux chiens.

Accourser, *acourser :* Donner cours, régler, donner les dimensions convenables à des étoffes, revêtir une marchandise quelconque des marques nécessaires pour qu'elles puissent avoir cours et circuler facilement ; de *cursus*.

Accrue : Espace de terre qu'on a étendu hors de ses limites ; de *crescere*.

Accuséeur : Accusateur, dénonciateur ; *accusator*.

Ne scay comment il est asseur
Et ose vivre sanz paeur,

Car il sent son *accuséeur*
Qui tout prise à juste balance.

Trésor de Jehan de Meung, *v.* 1340.

Accusement, *acusemens* : Accusation.

Il fu jugié que sitost coume li *acusemens* fu fez de fausseté, che fu action personnel.

Coustume de Beauvoisis, *ch.* VI, *p.* 43.

Aceignant : Touchant, environnant, tournant au tour.

Aceinte : Enceinte, femme grosse.

Jehanne de Limalle, non mariée que on dist estre *aceinte*.

Registre aux Testamens de l'hôstel de ville de Douai, *du* 22 *février* 1453.

Aceminer : Passer, se mettre en route.

Papes Estievenes s'*acemina*
Vers Roume.

Philip. Mouskes, *fol.* 63.

Acenssir, *acensser* : Prendre à cense, à ferme, à louage.

Et sy est assavoir que ly francq homme ne doibvent nient de chou qui croit sour se terre ne sour sen fief, ne de chou que mestier lui est à lui et à sa maisnie .... et se il *acensessit* ou accastat pour rewaigner, il debveroit tonllieu, ainsi comme feroit ung villain.

Et si est assavoir que toutes relligions ne doibvent nient de tonlieu, si elle n'acatte ou *acenssit* pour rewaingner.

Tonlieu de Douai, 1er *mars* 1250.

Acetabule : Sorte de petit vase de table dans lequel on mettoit des épices propres à l'assaisonnement des mets ; *acetabulum*, *d'acetum*.

Aceteux : Aigre ; *acetosus*.

Acetosité : Aigreur ; d'*acetosa*.

Achainte : Couvert, bûcher, remise ; d'*acintus*.

Les administrateurs de la Table du Saint-Esprit de Saint-Jacques : sont d'accord que une *achainte* nagaires faite par lesdis religieux, laquelle est agrappée et tient à le paroit del' héritaige de ledite Table, recevra les caues descendant du comble del' héritaige de ledite Table, en le court desdis religieux, tant que ledite *achainte* ainsi agrappée demourera.

Chirographe du 1er *décembre* 1438.

Achanteler, *aschanteler* : Ébranler, faire pancher de côté.

L'espiez au costé li frie ;
Un poi la char li a blesmie,
Hurté l'a bien, si l'*aschantele*,
Tot le remue de la sele :
Se li espiez ne fust croissiz
Abatuz fust et des confiz.

Roman de Parthenopex de Blois, *fol.* 135, *V°* *col.* 3.

Achepteur, *acheptierres*, *achatierres*, *achetierres* : Qui achète, qui accepte un marché ; d'*acceptare*.

Estimation doit estre fète à l'*achepteur* selonc che que li vendierre en i pooit user.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XXIV, *p.* 126.

Ou l'en l'acheta de celi qui n'avoit pooir de lui vendre et li *achetierres* cuidoit qu'ele feust au vendéeur. *Ib.*, *p.* 128.

Acheteresse, *achepteresse* : féminin d'acheteur. *Voyez* **Plévi**.

Achoisi, au féminin *achoisie* : Aperçu, vu, démontré.

Aciever : Finir, achever, parvenir ; de *caput*.

Acointance : Liaison, amitié.

Acoisiez : En repos, tranquille, délassé ; de *quietus*.

Acoisoné : Accusé, soupçonné.

Acolée : Embrassement, action de se jeter au col ; de *collum*.

Acompaigner : Se mettre ensemble, faire société, s'allier.

Aconcevoir, *aconsivre* : Atteindre, parvenir, imiter, suivre de près.

Le duc de Bourgogne le sceut,
Et tira jusques à Gi isy,
Et tant fist qu'il les *aconçeut*,
Puis les ramena avec luy.

Martial de Paris, *Vigilles de Charles VII*, *p.* 8.

Aconée : Nom propre d'homme et de ville; *Acuntium.* Dans la traduction des Dialogues de S. Grégoire, liv. III, ch. 25.

Acontement, *acuntement :* Discours, conversation, dialogue, narration, récit.

Quant en la chambre deust entrer,
Le Chamberlenc enveit avant,
Cil s'alat aukes en targant,
Deci que cil revient arrière,
Od duz semblant, od simple chère,
Od mut noble *acuntement*,
Si parla mut afeitement;
E mercia la Damoisele
Guilliardun qui mut fu bele.

Marie de France, lai d'*Eliduc, vers* 291.

Aconter, *acunter :* Converser, discourir, réciter, narrer, raconter, rapporter, exposer.

La Fille le Rei l'oï numer
E les biens de lui recunter :
Par un suen Chamberlenc privé
L'ad requis, prié, è mandé
Qu'à li venist esbanier,
E parler, è bien *acunter;*
Eliduc respunt qu'il irrat,
Volenters si *acunterat.*
Il munte sur sun destrier,
Od li mena un Chevalier,
A la Pucele veit parler.

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 278.

Aconvenancer, *aconvenancher :* Demeurer d'accord, faire une convention, conclure une affaire, terminer; promettre, s'engager; de *convenire.*

Se un hous convenanche à un autre que il tuera un homme pour cent livres, ou afolera, ou batra, tout soit che que chil qui fera che qui li a *aconvenanchié*, dou batre ou dou tuer, n'est pas chil tenus à paier les cent livres qui il convenança.

Coustumes de Beauvoisis, ch. XXXIV, *p.* 173.

Acorager, *acoragier :* encourager, inspirer du courage; de *cor.*

Il m'ont amé en boine foi
Du lor presté et raplegié
Bien m'avoient *acoragié*,
Et de maint anui dessegié
Ains que j'alaisse à ce tournoi
U on m'a si adamagié,
Que ma santé m'a eslongié
D'infer, s'il a nul bien en moi.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, vers 355.

Acoucher : Asseoir, reposer, coucher; de *cubare.*

Et come il feist ses camels *acoucher* hors de la citée jouste le puits del' awe à vespre à cel temps que femes soloient aler à espucher eawe.

Bible, Genèse, ch. XXIV, *v.* 11.

Cùmque camelos fecisset accumbere *extrà oppidum juxtà puteum aquæ vespere, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam.*

Acoukement : Couche, accouchement.

Biaus Fius, dist-ele, moult ai le cuer dolent
Vostre femme a eut mout lait délivrement
Sept caiaus a eut à chest *acoukement.*

Roman du chevalier au Cisne, n° 7192, *fol.* 11, *col.* 1.

Acoustumance : Habitude, coutume; de *consuetudo.*

Ma chétive âme, esclave et prisonnière,
Les piedz liez par sa concupiscence,
Et les deux bras par son *acoustumance*,
En moy ne gist le povoir du remede
Force je n'ay pour bien crier à l'aide.

Le Miroir de l'âme pécheresse, par la Royne de Navarre.

Acoustumeir : Prendre l'habitude.

Acouveter, *acoveter :* Couvrir, envelopper, cacher, mettre à l'abri.

A-tant est de la fosse issus,
Celui qui gras ert et fessus
A tout de terre *acouveté.*

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 505.

Acquesteur, au féminin *acquestesse :* Qui achète, qui acquiert.

Acquet, *acquest :* Prix, valeur; d'*acquisitio.*

Nicolas Fovet prend le reste des canjans mentionnés dans son compte, à deux patars d'*acquet* sur chaque single, et quatre patars sur les doubles.

Registre aux Mémoires de la ville de Douai, 15 *février* 1608.

Acquiever, *aquiever :* Finir, terminer, achever; de *caput.*

Action Dette active à la différence de la passive.

Acuitrer : Équiper, parer, acoutrer.

Acumenier, recevoir la communion.

Acustuméement : Ordinairement, selon l'habitude.

Fenenna iço li turnad à repruvée, et *acustuméement* l'en atarjout et amèrement rampodnout. *I*er. *Livre des Rois*, *ch.* I.

Addicter : Exprimer, marquer, spécifier, désigner.

Addite : Pacte, convention, close dans un contrat.

Addréssée (requérir) : Demander la restitution de son bien.

Ade, *Adete*, *Eideline*, *Eidelot :* Adelaïde, nom propre de femme.

Suer *Ade*, suer de la Mèson-Dieu de Compiegne, de la dyocèse de Soissons.

Vie de S. Louis, *p.* 296.

Avint einsi que *Adete*, une pucele de dix anz ou environ cel tens, fille *Aelis* de Bovières......... *Eideline*, suer de ladite *Adete* vint à la mèson son père, et prit ladite *Adete* en ses braz.

*X*e. *Miracle de S. Louis.*

Comme *Eidelot*, fille Raoul de Canelli, fille d'Ameline sa femme qui abitent et demorent à Paris.

*XI*e. *Miracle de S. Louis.*

Adès et a fait : Au fur et à mesure.

Adevancer : Avancer, faire des progrès.

Enfertés ki fort m'*adevance*
Dont Dix me kerke pénitence
Me fait congié prendre à Aloi.

Li Congiés Baude Fastoul d'Aras, *vers* 339.

Adhiré : Déchiré, mis en pièces.

Je révoque spécialement un testament que j'avois fait, passé pardevant Eschevins, le 29 mars 1577, pour ne l'avoir entendu, l'ayant à cet effet retiré hors des mains d'Amaut le Conte, et par après le cassé et *adhiré.*

Testament du 26 *juing* 1580.

Adirchier : Adresser, envoyer; du latin *dextra. Estre mal adirchié :* Être mal reçu.

Adirer : S'égarer, se perdre dans un bois, une route.

Admettre : Confisquer. *Voy.* Cuignole.

On fait le ban que tous fourniers qui feront faire pain, soit blanc ou brun, wastellés et cuignoles pour vendre, fassent icculx à levain et sans ghez, sur le fourfait de 10 liv., et banni à discretion de loi, et le pain *admis* à Monseigneur et à la ville, selon l'anchien usage.

Reg. aux Édits et Ordonnances de loi de 1560.

Admodiateur : Fermier d'une terre qui donne pour redevance une partie des fruits qu'elle produit.

Admodiation : Bail d'un héritage à moitié fruits ou redevance en grains.

Adon : Le bourg d'Oudon, vis-à-vis Chantoceau en Bretagne, qui fut pris par Louis IX.

Adosser : Tourner le dos, abandonner, oublier; de *dorsum.*

Adrecières : Qui conduit, qui dirige; de *dirigere.*

Adurchi, *adurci :* Endurci, devenu dur; de *durescere.* Voy. Choule.

Advaine : Avoine; *avena.* Voyez Kanebuise.

Advaluation : Estimation, éva-

luation, appréciation. *Voyez* Calculement.

Advaluer : Apprécier, estimer, évaluer; de *valor*.

A George de Bauduin Fontaine et Nicaise Donat, machons, pour leur sallaire de avoir machoné et fait tout le dessusdit ouvrage qui porte 937 piés de lonc sur 15 piés de hault de fondation de engressement et briques, et de deux briques et demi d'épaisse, estoffés chacun cent de piés de quatre rayères et une canonière de grés, et se portent de cruchon outre le marchandise de le tasque, parce qu'ils sont plus haults que ne devoient estre, si comme il est apparu, présens eschevins le 19 novembre 1423, porte ladite eruchon en haulteur *advalué* tout sur 15 piés de hault. 44 piés, toute somme dudit ouvrage 981 piés de long sur ledite haulteur de 15 piés, à 57 liv. 10 s. du cent, sont 564 liv. 18 deniers.

Compte des ouvrages de la ville de Douai de 1424.

Advesture : Engrais, fumier, façon d'une terre; d'où *advestir* : Engraisser, fumer, façonner la terre. *Voyez* Calculement.

Advocassaige : Profession d'avocat; *advocatio*.

Prenez bon cueur, vostre faict posez,
Se avez apprins termes d'*advocassaige*,
Et démonstrez qu'estes à vos cas saige.

Poésies de Cretin, *p.* 149.

Advolenter (se) : Consentir.

Ce à quoi ledit Gille se *advolenta*, et reprit sa dite maison, et gardin en se main.

Sentence du 10 *septembre* 1435.

Aé : Age, vie de l'homme; d'*œvum*.

Mès cil estoit nices et fox,
N'onques mès, en tout son *aé*,
N'avoit vendu ne acheté.

Douins, *Fabliau d'Estrubert*, *Ms.*, *n°*. 7976, *in-4°*.

Aeise, *aesè*, *aesie* : Gai, content, joyeux, satisfait; du Grec *aizios*. D'où *aeise*, *aeisement* : Joie, plaisir, satisfaction.

Aeise de péchié est si envenimée!
Car il n'est créature, tant soit en Dieu fermée,
S'elle hante sovent une autre, ou est hantée,
Que péchié ne s'i glace, ou male renommée.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 2049.

Car jà tant n'i ara d'espéritalité,
S'en ne fuit et eschieve tout opportunité,
Et tout *aeisement*, si com devant dit é,
Que moult ne s'i embate de la charnalité.

Idem, *v.* 2067.

Aencré : Fixé, attaché, mis en place; d'*anchora*; d'où *aencrer* : Faire tenir, attacher, retenir, fixer.

Aer : L'air, l'un des élémens; *aer*.

Je suis en l'*aer* aux oiseaux secourable,
L'un est tué à cop emmy les champs,
Les autres sont nourris pour leurs doulx chans.

Pierre Michault, *la Dance aux Aveugles*, *p.* 47.

Afaitie : Affilé, appointé, bien coupant.

Ki il porte coutiel ameure ne broke quele qu'ele soit *afaitie* pour mal faire, il kieroit au fourfait de 50 liv. et banni trois ans.

Ban des Eschev. de Douai du devenres après le Trinité, 1262.

Affaitoire de bestes : Tuerie, boucherie, abattoir pour les animaux.

Laquelle maison se œuvre sur le rue de le Clauerie, avoeucq le chelier qui est desoubz le maison déclairée vendue qui œuvre sor ledite rue de le Sannerie, et va tout par desoubz cheli maison, et ledit estable et *affaitoire de bestes* de ledite grande maison, jusques à le rue de le Boucherie où est le rayère doudit chelier. *Vente du* 1er. *décembre* 1380.

Affaneures, *afaneures* : Bled ou autres grains que les moissonneurs et batteurs en grange gagnent au lieu de l'argent qu'on leur donne ailleurs.

Affans : Ouvriers à gages, demeurants dans une maison religieuse pour faire toutes sortes d'ouvrages, surtout ceux qui concernent le labourage. Ce sont les *Affatores* de Ducange. *Voyez* Confiessor.

Afféage : Concession d'un fief.

Affilier, *afilier* : Adopter, reconnoître pour fils ; de *filius*.

Affin, *bien-affin* : Bienveillant.

Je donne à sire Loys Dubos, prestres, cappelain de S. Pierre, mon cousin, et *bien-affin*, le tierche partie d'une maison au derrière des Estuves Ste.-Caterine, en le rue Jehan de Goy.

Testament du 22 *novembre* 1469.

Affiné : Joint, uni, terminé ; *finitus*.

Affiner, *afiner* : Aiguiser, rendre fin ; terminer, éclairer ; de *finire*.

Parjurs sui, mès ce que j'*afin*,
Set-l'en envis devant la fin,
Car plusors par moi mort reçurent,
Qui onc mon barat n'aperçurent,
Et reçoivent et recevront,
Que jamès ne l'aparcevront.

Roman de la Rose, *v.* 11211.

C'est d'ung serpent qui tient sa teste
Vers occident adès encline,
Vers orient sa queue *afine*.

Idem, *v.* 17088.

Affistolé : Trompé, dupé.

Homme pourveu,
Qui a taut veu
D'*affistolez*,
Bien est cornu
S'il s'est venu
Prendre aux filetz.

Guillaume Alexis, *Blason des Faulces Amours*, *p* 263.

Affistoleur, *afistoleur* : Trompeur.

Le régistre aux mauvais greffiers,
Et tous les menuz officiers,
Comme scribes et promoteurs,
Sont pages et pallefreniers,
Applicquans, marchans gaudisseurs,
Que sçay-je, un tas d'*afistoleurs*,
Qui ont ouy le fait compter.

Coquillart, *Droitz nouveaulx*, *p*. 59.

Afforant : Qui taxe, qui met à prix ; de *forum*.

Afforcer : Prendre de la force, accroître, devenir grand, fortifier ; de *fortis*.

Afforé, *affeuré*, *aforé* : Fixé, taxé, mis à prix ; de *forum*.

Affourcher : Se mettre à cheval sur un bâton pour aller au sabat, comme on le supposoit aux sorciers ; de *furca*.

Affrai, *affraiement*, *affraiment*, *affray* : Épouvante, effroi.

Affraier, *affroier*, *effroyer* : Faire peur, causer de l'effroi. Dans la citation suivante : *affroier*, signifie commencer, faire une chose, entreprendre, confier.

Et cil qui du mestier ert frès,
Ne se volt à lui *affroier*
Desi qu'il ot tot son loier,
Vingt sols toz contez en sa main.

Fabliau du Foteor, *vers* 295.

Affranchir : Châtrer les animaux ; *affranchissement*, opération de la castration ; *affranchisseur*, homme qui par état châtre les animaux.

Affronter : *Loc. Norm.*, ravir l'honneur d'une fille ; faire affront ; *ad frontem tangere*.

Affronterie : Fourberie, ruse, tromperie.

Affulure : Garniture de coiffures de femme ; d'*infulare*.

Item : pour deux *affulures* de keuvrechiés.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1369.

Affusté, *affustis* : Travaillé, terminé ; *affiné* comme les bois à la *fusterie* ou *menuiserie* ; apprenti exercé par le bâton, qui a payé l'*affustage* ou le droit de compagnon ; de *fustum*.

Afruiter : Fructifier, produire, rapporter du fruit; de *fructificare*.

Je m'en vois parfaire une luite
Dont, se Diu plaist, grans biens *afruite*,
Car pluisour mal qui ataint m'ont,
M'ont une gambe si destruite,
Que ne me vaut baras ne fuite,
Ne mi le plus fors du mont.

Li Cougié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 188.

Agaste : Pluie très-abondante; pluie d'orage.

Ageloignier : Se mettre à genoux, tomber à genoux; de *geniculum*.

En contremont l'en a levé,
Sel' fiert du poig et de l'espée,
Si qu'il le fist *ageloignier*,
Lors li estut le bras laschier.

Roman de Floire et Blancheflore, *Ms.*, *n°.* 1830, *fol.* 205, *V° col.* 1.

Agenoillons : A genoux, prosterné, suppliant; *geniculatus*.

Agenoillons ilec se mistrent,
Et conseil à Thémis requistrent
Comment il porroient ovrer
Por le lignage recovrer.

Roman de la Rose, *v.* 17815.

Aggraver, *agraver* : Engager un bateau dans le sable pour qu'il n'en sorte pas.

Aggrellir : Maigrir, devenir grêle, mince, fluet; de *gracilis*.

En fu-il très empiriez,
Qu'il ne pot estre sor ses piez,
Que le cors li amenuisa,
Et le col li *aggrellia*
Qui souloit estre gros et plains.

Fabliau du Vallet aux douze fames, *vers* 54.

Aghilleteur : Fabricant ou marchand d'aiguilles, d'*aculeus*.

Agraper, *agrapeir*, *agrapir*, *grapir*, *agrapper* : Prendre, saisir, accrocher; lier ou attacher un bâtiment à un autre, par des agrafes ou des ancres de fer. *Voyez* Achainte.

Agregié : Qui se trouve mal, qui est chargé.

Agrière : Droit sur les terres labourables, perçu au profit des Seigneurs; *agrarium*, *d'ager*.

Agrois : Bijoux, présents, cadeaux.

Au matin quant il fu grant jor,
Furent paié li jougléor
Li un orent biax palefrois,
Beles robes et biaux *agrois*.

Roman de l'Atre Périlleux, *n°.* 7989[2], *fol.* 45, *R° col.* 1.

Aguaiter, *agueter*, *aguetter* : Épier, guetter, dresser des embûches, se mettre en embuscade, chercher à surprendre.

S'il averunt ditz : vien ovecques nous, nous *aguaiteruns* saunk, musceons nos las as nient nuisaunts.

Bible, *Proverbes*, *lib. I*, *v.* 11.

Si dixerint : veni nobiscum, insidiemur *sanguini*, *abscondamus tendiculas contrà insontem frustra*.

Car il ne pouvoit bonnement prendre la peine d'*aguetter* ses commoditez, comme font les jeunes gens.

Desperriers, *Xe*. *Nouvelle*, *p.* 105.

Agueille : Éguille; d'*aculeus*.

Lorsque la poincte de leur *agueille* estoit rompue, les lingières ont commencé.

Rabelais, *Liv. I*, *ch.* 8.

Aguet-appensé, *aguet-à-pensé* : Dessein prémédité.

Un nommé Jaquemart le Olivers a tué et murtry de fait et d'*aguet-appensé*, environ souleil escoussé, Jehan Lemaire.

Lettre de Charles VI, *roi de France*, *du* 8 *octobre* 1410.

Aguilan, *aguilaneu*, *aguilaneuf*, *aguilanleu*, *aguilanneu*, *aguilanneuf*, *aguileanneuf*, *aguillanneuf*, *aguillenneu*, *aguilloneu*, *aguinelo*,

aquillaneuf, au-guy-l'an-neuf, haguilaneu, haguignète, haguihelo, haguillene, haguillenne, haguinenlo, haguinelo, haguinette, haguirenleux, hocquinanó, hoguigagné, hoguignète, hoguinanès, hoguinetes, hoquinano : Cri de joie; étrennes et présens qu'on faisoit ou qu'on donnoit le dernier et le premier jour de l'an, et le jour de certaines grandes fêtes; espèce de quête. Mots composés du latin *ad viscum, annus novus.*

Trouva des varlets ou jeunes compaignons.... qui alloient.... querant *aguillenneu*, le dernier jour de décembre.

Lettre de 1473, citée par dom Carpentier.

Debrieux, *Origines de quelques coutumes anciennes*, rapporte sur le mot *haguinètes*, une lettre curieuse de M. Grantemesnil. « A Rouen, dans « ma jeunesse, on ne disoit pas *ha-* « *guignètes*, mais *hoguignètes.* » Peut-être a-t-on dit *haguignètes* pour éviter l'équivoque de la signification obscène que les Picards donnent au verbe *hoguigner*. Ce mot de *hoguignètes* venoit de *hoc in anno*: car c'est un présent que l'on demande au dernier jour de l'année. M. Grantemesnil avoit entendu chanter aux portes des voisins, par les filles du quartier, une chanson pour de tels présens : elle avoit pour refrain *hocquinano*

Si vous veniés à la despense,
A la despense de chez nous,
Vous mangeriez de bons choux,
On vous serviroit du rost,
hoquinano.

Mais ce mot là étant latin et non entendu du peuple, a été diversement prononcé. Vers Bayeux et les Vez (Vayz), on dit : *Donnez-moi mes hoguigagnez.* Étant avocat au parlement de Rouen, M. Grantemesnil entendit chanter cet autre couplet :

Donnez-moi mes *haguinètes*
Dans un panier que voicy,
Je l'achetay samedy
D'un bon homme du dehors;
Mais il est encore à payer
Haguinelo.

Au surplus, il ne faut pas confondre les *hoguignètes* avec les étrennes appellées à Rouen les *érivières*; les unes se donnent le dernier, et les autres le premier jour de l'an : enfin, *aguinelo* a été corrompu de ce que l'on dit ailleurs *aguilanleu* pour *au-guy-l'an-neuf.*

Dans la Normandie, les enfans vont encore de maison en maison au premier jour de l'an, réclamer des présens; ils appelent cette coutume, *aller chercher les haguignètes.*

Pour souhaiter une année fertile et abondante, pour le compliment du premier jour de l'année, les paysans de la Picardie, disent : *aguilanneuf, plantez, plantez*, c'est-à-dire, *au-guy-l'an-neuf, abondance, abondance.*

On avoit donné dans l'Anjou le nom d'*aguilanneuf* à une quête qui se faisoit dans les églises le premier jour de l'an, par les jeunes garçons et les jeunes filles. Les abus qui en résultoient firent supprimer cette quête en 1595. Les synodes de 1668 la défendirent même dans les paroisses du diocèse où elle se faisoit hors de l'église, sous les titres de *guilanleu, guy-l'an-neuf*, ou des *bachettes.*

AGUILLADE, *aguillat, aguille* : Sorte de poisson; espèce de chien de mer dont le dos est garni de deux aiguillons, de deux pointes fortes et

aigues; espèce de petit ver qui s'engendre dans la chair du faucon.

Or, est vray qu'*aguille* ne sont
Fors petitz vers que oyseaulx ont,
Qui hault en l'eschyne les tiennent,
Qui de chair pourrye leur viennent.

Gace de la Bigne, *Desduitz de la Chasse*, *fol.* 88, *V°.*

Aguilloneusement : D'une façon piquante, fine, ingénieuse; d'*acutùm.*

Et luy furent apportées lettres de par le roy Daire, dont il se courrouça fort; car elles estoient fort *aguilloneusement* escriptes.

Triomphe des neuf Preux, *p.* 134, *col.* 1.

Aguité : Accouchée, délivrée.

Et si convient ke li feme soit *aguité* de sen enfant anchois ke on l'y rechoive, et lor convient avoir vuidiet le maison de lor cors dedens les huict jors apriès le mois de lor gésine.

Délibération des eschevins de Douai, *juillet* 1274.

Agutie, *aguzie* : Piège, détour, subtilité, tromperie, supercherie; d'*acuitas.*

Saciez ke de dormir est le profit,
Ke travail de l'alme tout sans respit
E plus sutive veraiement
De pensers, è reisun la rent
Ke einz fu boistuse è come chargée;
En *aguzie* est, è sutillée
Ke travail del cors ensuagist
Et la digestiun mieuz nurist,
E le cors ausi veraiement
Engressist, è plus légier rent.

Pierre de Vernon, *Enseignemenz d'Aristote*, *fol.* 192, *R° col.* 1.

Ahanaule (terre) : Terre labourable.

Ahardir : Donner du courage; d'*ardere.* Le poëte parlant de l'amour dit :

Les plus hardis acoardist,
Et les plus coars *ahardist.*

Prison d'Amours, *fol.* 18, *R° col.* 2.

Ahernequiet : Harnaché. *Voyez* Ronchi.

Ahurs : Effarouché, effrayé, effaré.

Bidauz nule riens n'i refusent;
Ainz prennent partout comme *ahurs*
Tentes et cofres et bahurs.

Guill. Guiart, *fol.* 263, *R°.*

Aideor, *aideour* : Aide, protecteur, soutien; *adjutor.*

Que je de cestui jour en avant serai ton féel *aideour*, et deffendeor de ta personne.

Assises de Jérusalem, *ch.* CCLXXXVIII, *p.* 190.

Aige, *aigue* : Eau, rivière, étang, ruisseau; d'*aqua.*

Nuls qui soit manans de là le bos d'Arewaise, ne poet mener carete wide en Flandres, ne de là l'aigue de Cogeul. Ki ne doit six deniers de conduit et un denier del' cheval.

Tarif du Travers de Bapaume, *de* 1202.

Aigneu, *aigniel* : Jeune mouton; d'*agnellus.*

Tu prendras sept *aigneus* de ma main, que il me soient tesmoignes que jeo fowi cel putz.

Bible, *Genèse*, *ch.* XXI, *v.* 30.

Septem inquit, agnas *accipies de manu mea*, *ut sint mihi in testimonium quoniam ego fodi puteum istum.*

Petit li est de sa doulor
Si soef porté le Danzel,
Com fait li lox porter l'*aigniel.*

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 205, *R° col.* 3.

Aiguilier, *aguillier* : Étui à mettre des aiguilles.

De mon lit tantost me levai,
Me vesti, et mes mains lavai;
Lors prins une aguille d'argent
D'un *aguillier* mingnot et gent.

Roman de la Rose.

Ailette : Morceau de bois en forme d'ailes, garni de petits cro-

:hets de fer pour conduire le fil ou :oron que forme la fileuse, aux dif-férens endroits de la bobine; d'*ala*.

AINE : Haine ; *odium*.

Li Vile doit aquiter de tous coust, de ous frais, de tous domages qui sont meut poroient movoir à l'oquoison de l'ar-:hevesque de Rains, u par *aine* de le siue artie.

Grand registre de l'hôstel de ville de Douai, cot. N, fol. 42, *V°, avril* 1275.

AINNÉESCE : Ainesse, droit d'aîné.

Nus des enfans ni a avantage ne *ain-éesce* en chaus qui sont tenus en vile-age.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XIII, *p.* 77.

AIOL, au feminin, *aiole* : Aïeul, rand-père.

Se aucune descendue d'hiretage vient l'Oume où tans que il a fame, comme e son père ou de sa mère, ou de son *iol* ou de s'*aiole*, ou de plus loing en cscendant.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XXII, *p.* 76.

AIRÉE, *airie* : Gerbes que l'on ren-erme à la fois dans une grange ; *'area*.

AÏREMANT, *aïrement* : Course, co-ère, dépit, chagrin.

:il cheit à la tère dou bon destrier corant, la force dou cop, et à l'*aïremant*.

Rom. de Guiteclin de Sassoigne, Ms., n°. 6985, *fol.* 136, *V° col.* 3.

Boine amors ki m'agrée
Me plaist à maintenir;
Mais ma joie ont troublée
Ma paine et mi soupir
K'ai trait en recelée.
Si m'esmerveil coument
J'ai nul *aïrement*,
En ma lie pensée
Dont si grand joie atent.

Poésies du XIII[e]. *siècle, Ms. du Vatican, n°.* 1490, *fol.* 67, *V°*.

AÏREMENT, *aïréemant, aïréement* : ivement, promptement, avec pru-ence, avec colère ; d'*iratè*.

François qui *aïréement*
Viennent le pas serréement,
Au giet d'un palet les aprochent.

Guill. Guiart, Ms., fol. 96, *R°*.

Quant li Roys oy ceste notte,
Dedenz son cuer forment la notte;
Mais onques ne s'en effréa,
Ne sa manière ne mua.
Ainsi respondi *aïréement;*
Biau sire, je voy bien comment
Vous conseilliez en verité.

Guill. de Machaut, Ms., fol. 222, *R° col.* 3.

AISE : L'Asie, l'une des parties du monde.

Puis ke devant oï avez
Coment li mundes est formé,
Coment la tère est asise,
Et dévisée en mainte guise
Tant k'à la fin est devisée
En troiz parz, dunt l'une est clamée
Aise le grant, et l'autre est dite
Europe; la tierce est Auffrike.

L'Image du Monde, Ms., N. n°. 5, *fol.* 58, *V° col.* 2.

La primière région de *Aise*,
Est Paradis plain leus de aise.

Ibid., fol. 59, *R°. col.* 2.

AISEMENT : Tranquilité, consola-tion, commodité ; loisir, facilité, moyen ; du Grec *aizios*. *Aisemens quemuns* : Monumens d'utilité pu-blique.

Quand..... li Roy donne nouvele cous-tume à aucunes villes, ou à aucuns barons qui sont à li ou de ses soujés, si comme pour refaire pontz ou chaussées ou mous-tiers, ou autres *aisemen' quemuns*, en tiez cas puet fère li Rois et autres qui li Roix non..

Coustume de Beauvoisis, ch. XLIX, *p.* 267.

AISIVEMENT : Facilement, commo-dement.

Qui œvre selonc ce qu'il voit
Moult *aisivement* se porvoit.

Alars de Cambray, Moralitez, fol. 165, *V° col.* 1.

Aisselle : Planche, douve; d'*axiculus*.

Payé pour réparation de l'huis de le ruyelle qui maine de le rue des Foulons au més, quatre *aisselles* à dix-sept deniers.

Compte de la ville de Douai, de 1427.

Aix : Planche, douve, pièce de bois de charpente; d'*axis*.

Vente de deux maisons par Colart Plaisant à Jehan Berenghier, soieur d'*aix*.

Vente du 22 *decembre* 1243.

Ajouvenir : Rajeunir, devenir jeune; de *juvenis*.

. . . . . Leurs viez parens
Souvent à Hébé présentoient;
Et moult doulcement li prioient
Qu'il le voulsist *ajouvenir*.

Guill. de Machaut, Ms., folio 193, *R° col.* 1.

Ajue : Assurance, garantie, décharge; *adjuvamentum*.

Hanos Painmolliés a *ajue* des eschevins ke il a payet à Ysabiel fille Jakemon Cauwete deux cent quatre-vingt livres de Parisis kil li wardoit par eschevinage.

Grand régl. de l'hostel de ville, avril 1277.

Ajuer : Aider, porter secours; *adjuvare*.

L'Ordre de Niceroles est par-tout espandue.....
Qar quiconques i entre, sains Nissars li *ajue*.

Fabliaux, n° 7218, *fol.* 201, *R° col.* 1.

Ajuwe (estre en) : Aider à.

Parmi deux sous, doit chascun hostes estre quites chascun an des trente cinq livres d'assise et cist deniers de ces sourveignans doivent *estre en ajuwe* de payer l'assise des trente cinq livres de blans.

Loi d'Escaupont et de Vi, octobre 1238.

Alaigner : Faire des bûches et des fagots; de *lignum*.

Pour avoir ouvré à tronchonner un grand aubel lequel estoit queu en l'eschevinage emprès Dorgni, *allaigné* les brancques et amené tout le corps comme le laigne, en le halle au prouffit de le ville.

Compte de la ville de Douai, de 1425.

Alains, *alainz, aleins, aleinz*, lisez *à l'ains, à l'ainz, à l'eins*, prépos. et adv. : Avant, le plus tot, au plus tôt.

Jamais nul mal n'éust,
Ne morir ne déust,
Qui entre vos bras geust
Jusques *à l'ains* jornée.

Rec. des Poëtes franc. avant 1300, *tom.* II, *p.* 613.

Lendemain au matin, *à l'einz* jornée
Est levé Audigier la matinée.

Fabl. d'Audigier, vers 372.

Alaite : *alete* : Tire du lait. *Voyez* Otretel.

Alamande : Alabanda, ville de Carie dans l'Asie mineure, d'où *Alamandine, Alabandine*, espèce de rubis moins précieux que le rubis d'Orient, formé d'*Alabanda*, d'où Pline dit qu'on tiroit cette espèce de rubis.

Alamandine en Asie est trovée
En *Alamande* la cuntrée.

Marbodus de Gemm. art. 21, *col.* 1658.

Alan, *aland, alant, allan, alland, allant, hilland* : Espèce de dogue originaire de l'*Alanye*, ou de la Samartie européenne, qui étoit propre à la chasse, et dont on distinguoit trois sortes. Le *gentil alan* ou le *bon alan* est de la taille du lévrier, qu'il doit égaler à la course. Ces derniers, qui se tiroient de l'Espagne, étaient les plus estimés. Les *alanz veautres*, avec lesquels on chasse l'ours et le sanglier, tirent sur le mâtin. Enfin les *alans de boucherie* servent à garder les maisons et à conduire les bœufs.

Alarde : Mot corrompu qui paroît signifier *à la corde*. Les barrières

des lices où combattoient les chevaliers dans les joutes et tournois n'étoient souvent que des toiles tendues de drap ou de quelque autre étoffe; ces toiles devoient être soutenues par une grosse corde tirée d'un bout à l'autre de la barrière.

Et de la grant aleure des destriers, l'ung hurta à l'aultre : si qu'il n'y eust haye, que de drap vermeil estoit pendant *alarde* : tellement que le destrier de Messire Enguerrant tomba et celuy de Saintré fut espaulé.

Rom. de Jehan de Saintré, ch. XXXVII, *p.* 255.

Gueullette qui a publié ce roman n'a pas entendu ce mot. Son explication sert à prouver que les barrières de la lice étoient des toiles tendues de fin drap vermeil. *Voyez le ch.* XXXV, *p.* 246 *et* 247 *du même ouvrage.*

Alascher : Détendre, desserrer, étendre; de *laxare.*

..... Ventre angroisser
Fait çainture *alascher.*

Dit de Marcoul et Salemon. Ms. n° 1830, *fol.* 116, *R° col.* 1.

Alencontre, prépos. lisez *à l'encontre* : Envers, à l'égard.

Alentir, subst. : Retard, arrêt, empêchement.

Aleure, *alleure.* Voyez Aller.

Alevier, *aliever* : Alléger; de *levis.*

Des marchands de sel exposent que : Faisant admener une nef escarpoise depuis Tournay jusqu'à S. Amand, et depuis la dite eaue de S. Amand en venant à Hasnon pour ce que la rivière estoit trop plate, et qu'elle n'eust pu porter ladite nef escarpoise sans *aliever*, les navieurs et autres qui conduisoient ledit vaissel de sel, *alevièrent* ladite escarpoise et geitèrent partie dudit seel en ung aultre aussi grant et assez semblable vaissel que celui où estoit ledit seel, et lesdits vaisseaux ensemble eussent arrivé au lieu où les religieux de Hasnon ont accoustumé de prendre leur vignage; leurs commis demandèrent pour chacun desdits vaisseaux aussi bien de celui auquel on avoit *alevié* ledit seel comme de ladite escarpoise, droit de vinaige et de fait le perçurent, soutenant que ledit vaisiel où l'on avoit *alevié* ne devoit point estre réputé pour vaisiel à *alevier* attendu la fachon et grandeur d'icelluy.

Reg. aux priviléges de la ville de Douai, octobre 1460.

Algorisme : Chronogramme.

La date en algorisme dudict feu trouverez par les quatre mots

FoCVs CoMeVscIt VICos
VaLLenCenensIs.

L'auteur de l'histoire Mss. de Valenciennes parle de l'incendie de 1523, qui consuma une partie de cette ville.

Alieger : Rendre plus léger, diminuer; de *levis.*

Contre fort mal, fort oignement,
Mex li vient-il ainsi soufrir
Que adès en tel point languir.
Or li *aliege* sa dolor.
Endormiz s'est por la douçor
Por Dieu ne li face nus noise.

Fabl. d'Estrubert, vers 1339.

Alientement : Aliénation.

Alientement de la seizième partie d'une maison séante où pont, par demiselle Guille de Goy, de dix sept ans d'eage.

Chirographe du 2 *mars* 1414.

Alignagé, *allignagé* : Apparenté; de *linea, lignum.*

Cleremonde..... avoit une sienne tante estant maryée noblement..... à l'ung des plus gentilz et bien *allignagez*, nommé Tarsus.

Rom. de Perceforest, v. IV, *fol.* 18, *V° col.* 1.

Alignager, *alignagier* : Faire preuve de parenté, prouver une descendance en ligne directe ou collatérale.

Nous voulons que les successeurs d'eux ou leurs hoirs, ou l'un d'eux, puissent venir des uns aux autres, tant comme ils pourront *alignager* quelconque part qu'ils soient demeurans en notre terre ou dehors.

Coust. de Beauvoisis, *p.* 440; *titre de* 1343.

Alippe : Gourmade, soufflet, coup sur les lèvres, de l'ancien mot *lippe* qui signifioit *lèvre.*

Chascuns sera malegripe;
S'ilz treuvent les gens maucourtois,
Horion aront et *alippe.*

Eustache Deschamps, *poésies Ms. fol.* 270, *col.* 3.

Alixandre : La ville d'Alexandrie en Égypte. On pouvoit la regarder, dans le moyen âge et jusqu'à la découverte du Nouveau-Monde, comme le dépôt général du commerce de l'Asie avec l'Europe. On en tiroit des pierres précieuses, de riches étoffes de soie, des épiceries, des drogues médicinales, des chevaux, des oiseaux pour la chasse au vol, de la pourpre dont nos aïeux faisoient un grand cas, enfin une quantité d'objets dont le détail seroit trop long. *Voy.* la citation de **Citoal.**

Li covertoir sont d'*Alixandre.*

Rom. de Parthenopex de Blois, *fol.* 49, *V° col.* 2.

Alixandrin, *Alissandrin* : qui est d'Alexandrie ou qui en vient.

S'esgarde vers soleil levant....
Par là le paile *Alixandrin*
Viènent, et li bon siglaton,
Le mèlequin et le mangon,
Li espervier et li ostor,
Et li bon cheval coréor;
Et li poivres et li commins,
Et li encens *Alixandrins*,
Li girofles, le garigax
Les mécines contre toz max.

Rom. de Parthenopex de Blois, *fol.* 130, *R° col.* 1.

Allable : Qui doit aller. On a dit ensuite *premier allable*, dont on a formé *préalable.*

Il peut bien estre ultrait ès basses cours, quant le tiltre est fait et accordé delà où les choses desbatues seroient tenues o les expletz. Mais qui s'en appligeroit, l'estat devroit estre gardé en tant comme il devroit; car qui ne la garderoit il attempteroit, et feroit l'atemptant le *premier allable.*

Ancien. Coust. de Bretagne, *fol.* 128 *V°.*

Allaquais, *alacays*, *alaguès*, *halaguès* : Espèce de soldats, sorte d'aventuriers desquels Brantome, *Capitaines franç.* tom. IV, p. 46, dit: Car avant ce nom aventurier pratiqué, aucuns appeloient les soldats *laquais*, et plus anciennement *allaquais*; c'est à dire, gens à pied, allans et marchans près leurs capitaines, comme aujourd'hy nous appelons ceux qui vont en devant ou après nous, *laquais.*

Allebrer : Rompre, fracturer, du mot allemand *halber*, moitié.

En *allebrant* du grand Aigle les aesles
Jecté ses grifz sur la queue au serpent,.....
L'Aygle haultain, despit de la fracture
De son plumaige, entend à y pourvoir.

Jean Marot, *p.* 56.

Allebret : Nom de la maison d'Albret.

Allenviron : Aux environs, dans le voisinage.

Je doune à Isabeau ma fille, trente cinq rasières de terres labourables, situées à Gouy, Estrées, Ferin et *allenviron.*

Testament du 21 *janvier* 1662.

Aller, *allers*, *alers*, *aleure*, *aliers*, *aler*, *alleure*, *allier* : Départ, course, voyage, allée, passage, allure, action d'aller, façon d'être, de marcher, de se conduire. Le verbe *aller* est la contraction de l'ancien français *ambler*, formé du latin *ambulare*. D'autres le dérivent

de l'allemand. *Walen*, dont les Provençaux et les Gascons ont fait *ana* et *anar*, les Italiens *andare*. Ménage prétend que tous ces verbes ont été formés du grec ἄνω, ἄω.

N'en irez pas seul, se Dex plest,
Que de ma gent avec vos n'ait,
Qui vous conduiront à l'*aler*.

Fabliau d'Estrubert, *Ms.*, *n°* 7996, *fol.* 69.

Entr'ex ki vient grant *aléure*
S'a choisie par aventure
La porte, et il dedens se met
De grand boidie s'entremet.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 885.

Li Priex ki estoit engrande
Qu'il soit cuites de l'aventure,
S'en vint au lit grant *atéure*,
Et ò lui la lumière aporte.

Même fabliau, *v.* 1070.

ALLI, *aliu* : Ralliement, réunion, liaison, ligue; d'*alligatio*.

Il s'alliièrent tout à li,
Et l'un à l'autre; en cel *alli*
Furent trové en bon arroi
Mort et navré dalès le Roi.

Poésies de Froissart, *fol.* 150, *col.* 2.

. . . C'est li grans Baillius
Qui des mauvais fait les *alius*
En son païs droit avilier.

Anc. Poëtes françois avant 1300, *t.* IV, *p.* 1362.

ALLICEMENT : Geste, posture.

On fait assavoir de par Messieurs les Bailly et Eschevins que pour obvier aux insollences qui journellement adviennent par la présumption de plusieurs qui inconnuement vont en masques par la ville, courans chà et là, usans de termes et *allicemens* impudicques et desonnèttes.... on fait deffense de se masquer sous dix livres d'amende.

Publiez cest édictz le 13 *febvrier* 1565.

ALLIVRER : Taxer, imposer. On nommoit *livre* ou *livrée* de terre (*libra vel librata terrœ*), une livre de revenu en terre, une portion de terre rapportant une livre de revenu. De là le verbe *allivrer* a signifié, taxer, imposer en proportion de la valeur des terres, en proportion du revenu des possesseurs ou propriétaires.

Si aucune chose tenue roturièment et par ce moyen taillable, et descrite au registre des choses *allivrées* et cottisées par ladite taille, etc.

Nouv. Coutumier gén. tom. IV, *p.* 908, *col.* 2.

ALLOING, *aloing*, *aloine*, *aluaine* : Au loin, temps éloigné, loin dans l'avenir; adv. formé de la préposition *a* et de l'adverbe *loing* réunis.

Moult fu prudon Palamedès,
Et d'armes pot souffrir grant fès;
Sor un destriers sist moult *aloine* :
Il vait mout tost, quant bien se poine...
Le cheval broiche de ravine;
L'escu ot joint à la poitrine.

Alexandre de Bernay, *rom. d'Athis et Porfilias*, *fol.* 79, *R° col.* 2.

ALLOINGNE, *allongne*, *aloigne* : Éloignement, distance, retard, délai, trève.

C'est assavoir Loheac, Jalongnes,
Et auprès d'eulx, comme en travers,
Venoient à petites *allongnes*
Les Contes d'Armignac, Nevers.

Martial de Paris, *Vigilles de Charles VII*, *part. II*, *p.* 123.

Il avint après cele emprise
Ke li François orent emprise
Contre le conte de Campaigne;
Ke le Roi de France en Bretaigne
Mena sun ost, sanz point d'*aloigne*,
Kar mort ert li quens de Boloigne
Dunt li François orent fait chief.

Huon de Mery, *Tournoiement d'Antecrist*, *N. n°* 5, *fol.* 213, *R° col.* 1.

Dans le Ms. n° 7615, au lieu de *mena son ost*, on lit *envoya son ost*. Cette variante peut intéresser l'histoire.

ALLOTÉ, *allotté*, *alot*, *alotté* : Échu en lot, en partage.

Si terrez ou tenements soient donez à

un home en le tail, quel ad tant des terres en fée simple, et ad issu deux files, et devye; et les deux files font particion entre eux, issint que la terre en fée simple est *alloté* à le file puisné en allowance des terres et tenements tails *allotés* à le file eigné, etc.

Tenures de Littleton.

Allotiers, *allouens, aloens* : Espèces d'hommes de fiefs, propriétaires d'alleux qui recevoient la dessaisine et donnoient la saisine des alleux. *Voyez* Estimaux.

Allotir : Partager, lotir, diviser.

Allouage, *allouance, allowance* : Approbation, ratification; lieu où certains ouvriers avoient la permission de se rassembler, lorsqu'ils étaient sans ouvrage. Il étoit autrefois d'usage en Angleterre, que le Roi envoyât dans les provinces certains officiers par qui les priviléges des églises devoient être ratifiés, approuvés. Ces ratifications se nommoient *allouances. En allowance de*, au lieu de, en place de.

Si vous truessez par chose de record, comme par *allouance*, ou en autre manère, que les prédecesseurs ledit Abbé ont esté payé desdits dis livres du manoir avant dit.

Charte d'Édouard III, citée par Du Cange.

Les porteurs au sac demandent d'avoir franc *allouage* à la Croix à Poulets Refusé et resteront les *allouages* au marché au bled et place à deux vieulx.

Registre aux mémoires, 15 *février* 1608.

Almaire : Armoire.

Où dix-septième feuillets, seconde parge de ung régistre estans ès *almaires* des allées ou galleries au devant del' huys du comptoir du procureur de le ville, a une sentence rendue par eschevins le 11e jour de mai 1422, touchant les sallaires des desquerqueurs et avaleurs de vin.. ..

Inventaire du 1er registre aux priviléges de la ville de Douai, fol. 55. *an.* 1488.

Alme : Ame; *anima.*

Mut anguissusement plurot,
E pur l'*alme* de li priot;
Quant aveit fête sa prière,
A sa meisun alot arière.

Marie de France, Lai d'Eliduc, v. 980.

Almèle : Animé, vivant, plein de vie.

Et Adam apela par lour noums totes choses *almèles* et toutes les Volatilz de Ciel et totes les Bestes de la Terre.

Bible, Genèse, ch. II, *v.* 20.

Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animentia, *et universa volatilia cæli, et omnes bestias terræ.*

Aloeau : Alouette; *alauda.* Terminaison pour la rime.

Ayez l'esparvier ramaget
Que aucuns appellent pasquiers;
Bien l'aurez si bien le querez,
Duquel prendrez les perdriaux,
Et de may ces gros *aloeaux.*

Gace de la Bigne, des Déduits de la Chasse, fol. 145, *R°.*

Aloisnes : Sorte de plante médecinale. *Voyez* Kalendier.

Alpage, *alpen* : Lieu qui n'est point labouré et qui ne sert qu'au pâturage; redevance qu'on payoit pour le pâturage; droit de conduire des bestiaux dans les montagnes, au bas des montagnes, dans les vallées. *Alpagium* formé d'*Alpes.*

Alpestre : Montagnard, montagneux, escarpé, sauvage; *alpestris.*

Als : Cette, ladite. *Voy.* Caingle.

Als : Eux.

Soient tout cil ki sunt et ki à venir sunt que Gerars dou Marquiet a ravesti Jehannain. Lanstiere se femme de quanques il a et ara, à hoir et sans hoir, sauves les convenances ki furent faites à leur mariage entre *als*, et cist doi l'ont recordet en le hale par devant Eschevin en l'an de l'Incarnation 1271, le demerques apiès le jour S. Jehan décollacié.

Registre aux bans et édits de la ville de Douai, 1271.

Amaler : Combler, remplir, fouler comme dans une malle.

Amandeler : Amandier; *amygdalum.*

Amani, *ameni* : Adroit, dressé; prêt à défendre, à donner un coup de main, disposé à secourir, à soutenir; de *manus.*

Se par devant sont assailli,
Nous seromes près *amani* :
Secorons les hardiement
O tot l'enfort de nostre gent.

Rom. d'Athis et Porfilias, fol. 46, *R° col.* 2.

.... Cil qui sert bien à déduit
De chiens, il en est plus hardis,
Plus apert et plus *amenis*
En assaillant bestes terribles.

Gace de la Bigue, Déduits de la Chasse, fol. 117, *R°.*

Amasuer : Prendre un terrain, bâti ou non, à charge d'une redevance; de *mansio.*

Se nus courtis demeure wis et il viegne hom ki *amasuer* le voelle, demander le doit au Seigneur, et li Sires li doit rendre pour un wans de deux deniers à tels droiture ke li Eskievins jugeront ke cis courtils devoit devant.

Loi d'Escaupont, octembre 1238.

Amazé : Bâti. Se dit de tout terrain où il y a plusieurs bâtiments réunis, tels que maison, grange, écurie, étable, etc. *Voyez* Blocus et Manoir.

Ambeure, adj. : Tous deux, les deux; adv. conjointement, ensemble, en même temps; d'*ambo.*

Pitiés, salue de ma part
Robert Audent, lui et Bernard
Quar toz-jors m'ont esté ambeure
Amiable et de boune part.

Congié de Jehan Bodel d'Arras, v. 364.

Améement : Avec plaisir, de bon cœur, de toute mon âme; d'*anima.*

Ameliré : Amélioré; de *melior.*

Et pour chou que li serviche de ledite église soit *ameliré* et engraugié, nous.....

Fondation de l'Hospital de Camp-Florit, décembre 1245.

Amendemens : Toutes sortes de labours et de fumiers qui rendent la terre meilleure; d'*emendatio.*

Ameneire : Guide, conducteur, directeur; de *minare.*

Amercier : Remercier, rendre grâce; de *misericordia.*

La dame Trubert embraça,
Et plus de cent fois l'*amercie*,
Et toute la chevalerie
L'*amercient* por lor seignor.

Douins, fabl. d'Estrubert, vers 1349.

Ameure (coutiel) : Poignard, stylet. *Voyez* Afaitié.

Et ki onques porteroit waine sans coutiel et sans broke, de *coutiel ameure* u de broke, il seroit à dix livres et banni de le vile.

Bau des Eschev. de Douai, du Devenres après le Trinité, 1262.

Aministréeor, *aministréeur* : Fermier, régisseur d'un bien rural, d'une maison des champs; *administer.*

Et en che tans dou meshaing doivent-il avoir procuréeurs et *aministréeurs* de leurs besognes qui puissent fère convenanche pour aus.

Coustume de Beauvoisis, ch. XXXIV, *pag.* 185.

Amignarder : Caresser un enfant, lui passer tous ses caprices, avoir pour lui cette bonté coupable qui ne laisse pas apercevoir les défauts.

Amoiner : Avancer, rabattre, amener, conduire; de *minare.*

Et Rubion un roi païen
Vingt mile chevaliers *amoinent*,
De chevauchier forment se poinent;
De leur bernois, de lor conpaignes
Couvrent les puiz et les montaignes.

Rom. de Blanchandin, Ms, n° 1830, *fol.* 178, *V° col.* 3.

Amolier, *amoloier, amoloyer :* Attendrir, adoucir, fléchir, humaniser, rendre mou; de *mollis.* Au figuré, aiguiser, affiler, passer à la meule.

Moult a dur cucur qui n'*amolie*,
Quant il trove qui l'en suplie.

Roman de la Rose, vers 3295.

Amordre : Mordre, s'acharner, s'attacher, goûter, habituer ; de *mordere.* Samons roi d'Esclavonie, répond aux ambassadeurs de Dagobert, qui dédaignoient son alliance :

. . . , ... Se vous iestes
Li sierf Dieu, nous sommes ses biestes;
Et se vous esrez contre nous,
Nous avommes congié sor vous
De vous *amordre* et despécier.

Philipe Mouskes, fol. 40.

Qui aime Dieu, et sert et doute,
Volentiers sa parole escoute;
Ne crient maladie ne mort,
Qu'à lui amer de cuer s'*amort.*

Rutebeuf, Complainte sur la mort du comte de Poitiers.

Amorter : Mortifier, dessécher, rendre stérile; de *mors.*

Amperère, *amperéor*, au féminin *amperériz :* Empereur, chef des troupes, souverain ; *imperator.*

Li Séneschax fu moult marriz
Si apela l'*Amperéor* ;
Avez véu d'un léchéor,
Qui votre Cort a desjugiée.

Rom. de Floire et Blancheflor, fol. 196, *R° col.* 2.

Amuafle, *amuaffle*, *amustal :* Titre de dignité chez les Sarrazins, distingué de celui d'amiral.

Et li aporta une espée
Qi fu à l'*Amustal* enblée

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 195, *vol. col.* 3.

Amplier : Rendre plus ample, plus abondant, étendre; d'*ampliùs.*

Ane, *anne :* Aune, mesure pour les étoffes. *Voyez* Canene et Keuvrekief.

Item. A ledite Margueritte payer pour l'usance des enfans, par tout le terme devant dit par toutes les parties qui s'ensuivent, se fé, assavoir por 6 s. por deux cothielles, 13 s. por six *aunes* et demi de noef drap, 3 s. 6 den. pour un blanket, et 9 s. 1 den. pour refaitures des drapailles des enfans.

Compte de l'hospital Saint-Jehan des Trouvés, de 1332.

Anelet : Bague, anneau; *annulus.*

A Eliduc esteit venuz
A cunseil li ad dit : saluz,
Que la pucele li mandot
E l'*anelet* li presentot;
La ceinture li ad donée
Li chevalier li ad merciée.
L'*anelet* d'or mist en sun dei,
La ceinture ceint entur sei.

Marie de France, lai d'Éliduc, vers 406 *et* 409.

De vostre part le saluai,
E voz aveirs li presentai,
De vostre ceinture se ceint,
E parmi les flancs bien s'estreint,
E l'*anelet* mist en son dei
Ne li dis plus ne il à mei.

Même lai, vers 429.

Angau, *angwe:* La province d'Anjou; *Andegavensis.*

En Flandres vait pur sun pris querre,
Là out tusjurz estrif è guerre ;
En Loreine, ne en Burguigne,
Ne en *Angwe*, ne en Gascuigne,
A cel tens ne pot-hum truver
Meillor cevalier ne sun per.

Marie de France, lai de Gugemer v. 56.

Angeline : Divine, angelique.

O Alisandre kar gardez
Vostre alme noble ke vus eez,
K'est par la poesté divine
De haute nature come *angeline.*

Enseignemens d'Aristote, fol. 185, *V° col.* 1.

Anglon : Petit angle; *angulus.*

Ainz a le mestre salué
Et cil li a bon-jor horé;
Cil met son chief en la mèson,
Si a véu en un *anglon*,
Un croucefix au mur drécié,
Qu'en la croix est apareillié.

Doins, fabliau d'Estrubert.

Anguissusement : Avec instance, vivement; *angustè.* Voyez **Jolifre**

Puis avient si qu'à une feiz
Qu'à s'amie vient li Damiseas
Qui tant est sages, pruz è beas,
Sa pleinte li mostra et dist :
Anguissusement li requist
Que s'en ala ensemble od lui.

Marie de France, lai des deux Amants, vers 74.

Ansette, *anse* : Manche, poignée, crochet de fer servant à pendre le pot au feu; servante ou instrument pour soutenir la poële à frire, du latin *ansa.*

Je donne à ma fille Éléonore, ung pot de lot, ung de demi-lot, une pinte au vin, le tout d'estain; des tenelles, des *ansettes*, ung cuisoir de pommes, une lampe à l'huille et une meschine de fer.

Testament du 23 *juillet* 1587.

Antif, au féminin *antive* : Vieux, ancien; *antiquus.*

Desuz une *antive* cité,
Ki ciés esteit de cel regné,
Li Sires ki la mainteneit
Mult fu velz hum, è femme aveit.

Marie de France, lai de Gugemer, vers 209.

Antroignes, *antroingnes* : Tromperie, tort, dommage.

Bons hom, toz vostre bien soit vostres,
Jà ne m'aient patrenostres
Ne prières ne misèreles;
Miex aim sornes à pastoreles
Que je ne face telz *antroignes*,
Or, te doinst Dieux, tant de besoignes,
Fait li prendom, et tant d'angoisses
Que nus Dieu te reconoisses.

Gautier de Coinci, miracles de la Vierge, fol. 132, *col.* 2, *fonds de la Vallière.*

Antrustion : Celui qui étoit dans la foi du roi, qui lui avoit juré fidélité; *instruste regis.* Il y eut des *antrustions* bien avant qu'il y eut des terres données en fief. *Estre en antrustion*, être vassal et dans la foi du roi.

Anui, *anuiance*, *anuianche* : Ennui, peine, chagrin, dégoût, mauvaise humeur, maladie fort commune parmi les sots, et qui se trouve presque toujours dans la grande société.

Ne remenra por nul *anui*,
Ne por nul coust, si pooit estre,
Qui ne fust hors tost de cest estre.

Fabliau de la longue nuit, vers 958.

Plains de grand ire et d'*anuianche*
S'en est venus sans ariestanche,
En la cambre ù li Vesques dort.

Même fabliau, vers 975.

Aoite : Accroissement, augmentation.

Aorné : Embelli, enrichi, orné; *adornatus.*

Et li autres servi de la coupe dorée
Qui ert de riches pierres garnie et *aornée.*

Roman d'Alexandre, Ms., n° 7190[2], *fol.* 104, *V° col.* 1.

Aparailler, *apareilher*, *appareilhier* : Apprêter, préparer, disposer, orner, arranger, panser une plaie, rendre convenable; de *parare.* Ce verbe a été employé dans la signification de préméditer.

Un petit devant or ke il morust, il apelat son serjant, si cumendat ke hom lui *appareilhast* vestimenz por eissir.

Dialogues de S. Grégoire, liv. IV, *ch.* 24.

Paululùm antequam moreretur, vocavit puerum suum, parariqne *sibi vestimenta ad procedendum jussit.*

Aparcevance, *aparcevanche :* Vue, connoissance, action d'apercevoir.

Une viellc ki la garda,
A ki tut sun estre géi,
Tant la céla, tant la covri
Uncques ne fu *apercevance*
En parole ne en semblance.

Marie de France, lai de Milun, vers 93.

Aparzoivre : Apercevoir; de *percipere*.

Si cum on puet maismement *aparzoivre* en ces paroles.

Sermons de S. Bernard, fol. 109.

Ex ejus verbis vel maximè conjici *potest.*

Apas, *appas :* Seuil de porte, marche d'escalier; pas, mouvement progressif qui se fait en étendant une jambe ou un pied devant l'autre; de *passus*.

Primes, que de tous greniers bas ou hault soient-ils excédens dix *apas* ou non, sera payet pour le portage des grains qui seront mesurés au devant des dis greniers, deux déniers.

Sentence entre les portefaix et les marchands de grains, du 29 *octobre* 1563.

Hector de Lestrée crocqueteur de grez, bourgeois de Douai, estant agité de maladie contagieuse, déclare qu'il lui est deub par Guillaume de Quentin, 6 liv. d'*appas* qu'il lui a livrez.

Testament du 31 *mai* 1577.

Apeler : Prier, engager, exhorter. *Voyez* Escrier.

Apentich : Toit de planches, espèce d'auvent mobile, attaché à plat avec des pentures au-dessus d'une boutique, et qu'on laisse pendre pour préserver de la pluie ou du soleil les marchandises qui sont étalées dessous.

Pour une autre paire de pentures pour l'*apentich* qui se hauche et abaisse parmi les estaux, 8 s.

Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés, de 1460.

Apenre : Apprendre, chercher à connoître.

Tu ne sez rien de guerroier;
Mère, jà por ce ne lerai
Se je n'en sai, s'en *apenrai.*

Doins, fab. d'Estrubert, vers 1517.

Apercer, *aperchier, aperscier :* Avancer, approcher, rapprocher, assigner à comparoir; *approximare.*

Apert : Il est certain, constant, évident; il paroît, on ne doute point.

Apert (en) : Évidemment, à découvert.

Apertement : Vivement, sans relâche, sur-le-champ; *apertè.*

Mestre, feites *apertement*,
Car je sui ci en grant torment,
Nel' puis longuement endurer.
Sire, ne me puis plus haster,
Je voudroie jà avoir fait.

Douins, fabliau d'Estrubert.

Appareilleur *de draps :* Tondeur de draps.

Appaus : Pièces de comptabilité.

91 liv. 16 s. que sires Renier li Kievres doit au dit hospital, demourant de six vingt douze livres qu'il doit dou retour de son compte, se qu'il appert par tous les *appaus* sour lesquels li compte leditte Margueritte sont fondés.

Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés, de 1332.

Appertise d'armes : Belle action militaire, haut fait d'armes.

Et luy estoit venu en son ayde une pucelle nommée Jehanne, laquelle le mena sacrer à Rheims, et fist de belles vaillances et *appertises* d'armes contre les Anglois.

Histoire de Charles VII.

Appoyelle, *appuyelle :* Garde-fou, barre, parapet, barrière, qui sert à s'appuyer en passant une planche placée sur un ruisseau; un pont, une chaussée, un fossé; de *podium.*

Aprésure : Enseignement, instruction.

Simon de Beaurepaire, latteur, déclare se tenir content et bien payé de Gillot Oussay, à cause du fait et *aprésure* du mestier de latteur et de faire lattes.

Chirographe, du 19 *mars* 1440.

Apreuver, *appreuver* : Prouver, éprouver, approuver; d'*approbare*.

Aprocheir, *aprochier, aproïier, aproismer, aproschier* : Venir près, s'approcher, approcher; d'*approximare*, formé du superlatif *proximè*, dérivé de *propè*.

Quant il *aproisma* nuene que Jhesus veut morir,
De son précieux cors s'arme veut despartir,
Il a dit à son Pière en getant un soupir,
Dous Pères, en tes mains jo coment mon enspir.
Puis relevant sa voiz un grant cri a getet,
Aprés son benoist chief sour son brache inclinet.

Passion de Jhesus Crist, Ms. fonds de S. Victor, N° 847.

Floire le vit si *aproschié*,
Il li a laucié son espié.
Par tel poesté le consut
Haubers ne riens ne li valut.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 197 *R° col.* 3.

Ne te pués *aprochier* vers aus,
Mais ton cors fui ki set les aus,
Ensi dois-tu as eus parler.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 376.

Aproisier : Évaluer, apprécier, estimer; de *pretium*.

Li Amirax arriers s'en vet,
Les deus Enfans ensanble let;
Mais de ce fist moult *aproisier*
Qar il nes' volt mesaësier.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 204, *R° col.* 1.

Aquater : Acheter, acquerir. *Voy.* **Volille**.

Aqueilir, ou *aqueillir la voie* : Diriger ses pas; de *colligere*.

Tant li dit et tant li loa,
Que li Vallez dit, g'irai là
Pour savoir mon qu'elle me velt.
D'iluec s'en part, *sa voie aquelt*,
Et la Damoiselle l'enmaine
Jusques devant la Chastelaine.

Douins, fabliau d'Estrubert.

Aquinter : Entrer en liaison, faire société, fréquenter, associer. *Voyez* **Séer**.

Aquinter : Accueillir, associer, lier, fréquenter, unir, familiariser.

Damoisele, è c'est Chevaler
Vus devriez bien *aquinter*,
E fère lui mut grant hunur,
Entre eine cenz n'en ad meillur.

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 494.

Arbalestière, *arbalestrière, arbaletière* : Espèce de meurtrière; ouverture étroite et longue pratiquée dans les murailles des anciens forts pour tirer sur les assiégeants; fente par laquelle on lançoit, à couvert, les traits d'arbalète.

Là endroit séoit un molin. . . . .
Dont les ais n'ièrent pas entières,
Mais garnies d'*arbalestières*.

Guill. Guiart, fol. 295, *V°.*

Arbitrateur, *arbitrator, arbitreus* : Juge, arbitre; d'*arbitrium*.

Arbitration, *arbitriele* : Avis, volonté, sentence sur rapport d'arbitre.

Arbitriel : Arbitral.

Arborateur : Pépiniériste, planteur d'arbres.

Arbroirie : Bois, forêt, bosquet.

Arbroyerie, *arbroierie* : Arbres et arbrisseaux; arbres fruitiers de différentes espèces; lieu planté d'arbres; d'*arboreus*.

Thomas de Goy, au nom de l'hospital des Cartriers, donne en rente viagère,

par cry de halle, un gardin, tout ainsi qu'il est ad présent pourplanté d'*arbroyerie*, aucquiéz d'ortillage et de herbage.

Chirographe du 19 *avril* 1382.

Arceteclin : Intendant, maître-d'hôtel; *architriclinus*.

Cel Sire nous conduic qui de l'eve fist vin
Le jor qu'il fust as noces dou saint *arceteclin*.

Roman de Florence de Rome.

Archegaye, *arsegaye*, *arzegaye*: Bâton ferré par les deux bouts que portoient les Stradiots, cavaliers Albanois, qui servoient en France sous les règnes de Charles VIII, et de Louis XII. Commines, dans *ses Mémoires*, traitant de la guerre d'Italie, parle des Stradiots.

Arcure : Voûte.

Item une aultre maison contigue sur le dit pont et assise audessus de l'eaue, aussi à telles charges anchiennes qu'elle peut debvoir à ceste ville, pour l'*arcure* permise estre faicte sur la dite eaue.

Testament du 29 *mars* 1608.

Ardan, *ardane* : La forêt des Ardennes; *arduenna*.

Ardane est molt grant à ces jor,
Et porprenoit molt à son tor;
Qar plus duroit donc li couvers
Sanz la merveilles des désers,
Que or ne dire tot *Ardane*
Ainsi volt Diex, ainsi l'ordane.

Roman de Parthempex de Blois, *fol.* 126, *V° col.* 3.

Ardents : Nom donné aux individus attaqués d'une maladie épidémique fort violente, connue sous la même dénomination. Pour en obtenir la guérison, on adressoit des vœux à la bergère de Nanterre, Ste Geneviève, patrone de Paris, connue sous le nom de Geneviève des Ardents, qui paroît être le même personnage que la Geneviève de Brabant ou des Ardennes.

Ardoir, subst. : Provision de bois nécessaire au besoin d'une maison; d'*ardere*.

Question si puet estre fête : se un simple chevalier a un manoir delez une forest et en chele forest usage li estroicz dou seigneur pour son *ardoir* et pour son maisonner, et pour pasture à ses bestes à li et à ses hoirs.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XXIV, *p.* 126.

Argot : On appelle ainsi certain langage qui n'est intelligible que pour ceux qui le parlent. On en distingue trois sortes : l'argot des gueux et mendiants, celui des voleurs et des filoux, et celui des ouvriers. De Grandval, à la fin de son poëme de *Cartouche* ou du *Vice puni*, a donné un dictionnaire de l'argot. Oudin, *Dictionnaire français-italien*, s'est trompé en expliquant ce mot par gueuserie.

Deux auteurs ont parlé de l'origine du mot *argot*; d'abord, Furetière, puis le Duchat dans ses notes sur *Rabelais*, liv. II, chap. 11, qui en a le mieux parlé. Ragot étoit un fameux bélitre qui vivoit du temps de Louis XII, et des premières années du règne de François Ier. On a de lui un volume d'une soixantaine de pages, caractères gothiques, dont Bernard de la Monnoye a donné une nouvelle édition in-12, à la suite des *Contes d'Eutrapel*, traitant des gueux de l'Hostière, et où le nom de Ragot est souvent répété. C'est de là, parce que les gueux et mendiants, prennent toujours le ton plaintif lorsqu'ils vous abordent, qu'on a dit *ragoter*, pour grommeler, se plaindre, murmurer en se plaignant. *Argot* ne signifie donc pas gueuserie, mais jargon de bohémiens. Ce mot vient de *Ragot* par une légère transposition de lettres,

et non pas de la ville d'Argos, parce que, dit bonnement Furetière, la plus grande partie de ce langage est composé de mots tirés du grec.

On pourroit faire observer à l'égard de cette opinion de le Duchat, que si ce mot vient de celui de Ragot, son ancienneté ne remonteroit pas au-dessus de la fin du xve siècle, et on n'auroit pas donné le nom d'argot au langage des gueux de l'Hostière, parce que ces gens sont toujours sur le ton plaintif, mais parce qu'ils auroient parlé le langage de Ragot. D'ailleurs, *ragoter* ne signifie pas se plaindre, mais gronder, murmurer.

On ne peut sérieusement proposer que l'origine de ce mot vienne de la ville d'Argos en Grèce, comme l'a fait Furetière. Car Grandval a eu en vue de critiquer cette opinion lorsqu'il assemble son héros avec quelques-uns des principaux de sa bande et leurs maîtresses au cabaret de la Courtille; il fait dire par Cartouche à son amie, Chant X^e :

Dit Cartouche à Lisette en la mangeant des yeux,
Votre aspect, ma déesse, embellit seul ces lieux. . . . .
Je veux sur votre nom, faire des anagrammes,
Des sonnets, des chansons, des........ Je veux en un mot
Employer comme il faut le plus sublime *Argot*.
Je me surpasserai; que vous serez contente,
Vous qui parlez si bien cette langue charmante!
— Mais à propos d'*argot*, dit alors Limosin,
Ne m'apprendrez vous pas, vous qui parlez latin,
D'où cette belle langue à pris son origine?
— De la ville d'Argos, et je l'ai lû dans Pline,
Répondit Balagni; le grand Agamemnon
Fit fleurir dans Argos cet éloquent jargon.
Comme sa cour alors étoit des plus brillantes,
Les dames de son temps s'y rendirent savantes.
Electre le parloit, dit-on, divinement
Iphigénie aussi l'entravoit gourdement.
Jusqu'aux champs phrygiens les Grecs le transportèrent,
Tous les chefs en *argot* leurs soldats haranguèrent,
Connoissant quelle étoit sa force et sa vertu,
Pour pouvoir relever un courage abattu.
J'ai vu, s'il m'en souvient, dans Ovide ou Virgile,
Que lorsqu'on disputa pour les armes d'Achille,
L'éloquent roi d'Itaque en eut été le sot,
S'il n'eut pas sçu charmer ses juges en *argot*.

Cartouche ayant ensuite repris la parole non-seulement approuve le discours de Balagni, mais poussant encore son origine beaucoup plus haut, il l'a fait remonter jusqu'à la conquête de la Toison-d'Or.

Il est certain qu'il y a plusieurs mots de ce langage qui viennent du grec, tels sont *arton*, pain, *d'artos; esganacer*, rire, du grec *ganos*, joie; *affre*, vie, du grec *phren*, esprit, etc. Mais *lourde*, porte; *trimard*, chemin, route; *trimer*, marcher; *roti*, la marque sur l'épaule; *débrider*, ouvrir; *tournante*, clef, etc., sont évidemment forgés.

Mon savant ami feu M. Clavier, pensoit que ce langage ayant été formé par les gueux, et les voleurs pour n'être point entendus lorsqu'ils s'entretiendroient de leurs complots, ils lui avoient donné le nom d'*argot*, du mot latin *ergo*, relativement aux *ergo* des écoles, manière de parler qui n'étoit usitée que là.

Arenage : Sorte d'imposition établie en Bretagne.

Arère : Charrue ; d'*aratrum.*

Et, disoit-il, ne finoit onques
Nés à la keue del' *arère*;
Disoit la salu la Dieu mère,
Et tout adès, par fin usage,
S'agenoilloit devant s'ymage
En toz lius où la trouvoit.

Gautier de Coinsi, fol. 219, *V° col.* 2, *Ms. de la Vallière.*

Arestoison, *ariestance, ariestanche :* Action d'arrêter; pause, station; de *restare.* Voyez Anuianche.

Robert voulait bouter le feu en sa maison,
Quant vit le grant trésor dont il y ot foison
Bien pensa, s'il ardoit, qu'il feroit mesprison,
Adonc s'en issy hors sanz point d'*arestoison.*

Dit de Robert le Diable, Ms. de N. D. N° M. $\frac{21}{7}$.

Arestus : Arrêté, resté en place.

S'en est entré dedanz la vile,
Tout contremont s'en est alez
Tant qu'à un huis est arestez
Où ot peint un viez croucefis,
Et apareillié de vernis;
Ilucc s'est li Bers *arestus.*

Fabliau d'Estrubert.

Argoulets : Nom d'une cavalerie françoise, armée de toutes pièces, qui a subsisté depuis Louis XI jusqu'à Henri II. Elle remplaça les arquebusiers à cheval auxquels ont succédé les dragons.

Armoyer : Mettre, placer des armoiries, les faire peindre. *Voyez* Retenage.

Armoyeur : Ouvrier montant les épées, et qui les garnissoit de leurs fourreaux.

Aroidier : Roidir, devenir roide, devenir dur; *rigidari.*

Li pautoniers fu granz et gras,
Si tint sa main desoz ses dras
Son v.. commence à paumoier
Tant qu'il l'avoit fait *aroidier.*

Fabliau de l'Escureul, vers 96.

Aroyé : Divisé, séparé; de *radiare.*

Bail par Sire Jacques Picquette et Andrieu sen frère de leur cense avec chionq muis, trois rasières, un quariel et demi de terre au terroir de Dorgny et dismage de Saint-Aubin, *aroyés* à trois royes.

Bail du 11 *novembre* 1388.

Arpenterie : La science de l'arpentage, dont Élie Vinet, mort en 1587, a donné le traité.

Arréer : Arranger, approprier; faire le ménage, remettre tout en place; disposer, préparer, régler; de *radiare* ou d'*arare.*

La Baissele esveillie fu,
Son huis ovri, si fist du fu;
Si vait son ostel *arréer,*
Tant qu'ele prist à regarder
Celui qui devant l'us séoit,
Qui en sei deus mains tornoioit
Un blans ganz que il enformoit,
Et toz-jors vers l'us regardoit.

Fabliau du Fotéor, vers 95.

Arroyen : Division, séparation.

Item s'ensieult la déclaration des terres ahanables et *arroyens.* Prime, le roye pour mettre sus à blé à le Saint-Remy 1465, contenant.... Le seconde roye pour metire sus de mars audit an, contenant.... et à le troisième roye que ledit Censier sera tenu gasquierer, labourer et remettre sus de blé en l'an 1466, pour despouiller à l'aoust 1467, contenant....

Bail des terres de l'hospital des Chartriers, du 18 *décembre* 1463.

Ars : Muscle interne qui revêt la jambe de devant du cerf et du cheval; du latin *artus,* formé du grec *armos.*

Artrinier : Fabrique, atelier, boutique; et ouvrier qui travaille dans un atelier; d'*artifex.*

Et cil qui sont mestres des folons, des *artriniers,* et qui sont herbergeor, sont institor.

Le livre de Jostice et de Plet, Ms. N° 8407.

Asalir : Attaquer.

Asaneir : Remettre en santé. Dans les Sermons de St Bernard, fol. 56 v°.

Asanglanteir : Ensanglanter. Dialogues de St Grégoire, liv. Ier, c. II. adsanguinare.

Asanler : Rassembler, réunir; de *simul*.

Aseordir : Rendre sourd, assourdir; de *surdus*. Dans les Sermons de St Bernard, fol. 17 V°.

Aseri, *asseri* : Nuit close; temps calme et tranquille. Heure à laquelle tout le monde est couché.

La nuit quant tout fu *aseri*,
De la ville s'en sunt parti;
Li Dameisel è ele od li,
E si ne furent mais il dui.

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 795.

Aspergès : Goupillon, aspersoir.

Les fruits d'amours là ne furent pendans;
Tout y séchoit tout au long de l'année:
Mais bien est vray, qu'il y avoit dedans,
Pour *aspergès* une rose fennée.

Clément Marot. Opuscules, p. 13.

Aspérir : Reprendre courage; d'*asperare*.

A-tant a sa raison fénie,
Et Blancheflor s'est *aspérie*
Et li tapiz ont aporté;
Li Serjant furent aspresté
Por la Pucele el feu lancier.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 196, *col.* 2, *R°*.

Assabler : Remplir de sable, échouer sur le sable.

Assablissement : Amas de sable, banc de sable.

Assacquier : Tirer dehors. *Voyez* Hendrachier.

Assai, *assay* : Tentative, essai, épreuve; en bas. lat., *assagium*, formé d'*exagium*.

Assauder : Conclure, terminer.

Et li couletiers qui seroit à tel marchiet *assauder*, il seroit à chiquante livres, et banis un an de le ville, et si perdroit le couleterie.

Ban des Barats, 1257.

Assaulter : Atteindre, attaquer, saillir, surprendre; en bas. lat., *assaldare*, formé de *saltare*; d'où *assaude*, *assault*, attaque, poursuive et attaque, poursuite.

Mayne la jument sans deffaulte,
Et fay que mes chevaulx l'*assaulte*.

Eustache Deschamps, poësies, fol. 489, *col.* 3.

Ainsi come nos amis, garder les deverons
Et si vont estrivant encontre nos raisons,
Un *assault* merveilleus à la cité ferons.

Vie de Duguesclin.

Assec : Étang qui, après avoir été pêché, reste vide et à sec; de *siccus*.

Asséeur, *asséor*, *asséour*, *asseyeur* : Habitant d'un village ou d'un bourg, élu pour asseoir les impositions de l'année. Espèce de juge, d'arbitre qui assied, qui impose; de *sedere*.

Assellatiun : Action d'aller à la selle pour rendre ses excréments; d'*assellare*. Voyez Cyrub.

Assemanchier, *assemenchier* : ensemencer; de *seminare*.

Pour *assemenchier* trente neuf rasières une coupe de terre, fourni quarante-une rasières d'avaine.

Compte de l'hospital des Wez, de 1369.

Assenche : *Voyez* Sassenche.

Asserquié : Affecté, donné pour sûreté.

Sur deux maisons, lesquelles sont en haboultz, l'une pour l'aultre, *asserquiés* et ippottecquées au paiement de huit francs d'or et de poix, de 64 au marcq.

Compte de la Table de Saint-Esprit de S. Pierre, de 1576 *à* 1577.

Assi : Établi, choisi, nommé.

Et ke ne soit nus ki sont coulctiers, s'il n'iest *assi* par eschevin, sor dix livres et sor bannir. *Ban du mois de mars* 1246

Assiduelement : Assiduement, continuellement; *assiduè*.

Tos-jors est *assiduelement*
En une place solement;
Nule feis ne s'en quiert moveir
Quer par-tot jà son estoveir.

Le Bestiaire parlant d'un oiseau *qu'il ne nomme pas.*

Assoagement : Consolation, adoucissement.

Puet-il estre por nule paine
Que je nel' sivc isnelement,
Por vos faire *assoagement*.

Rom. de Blanchandin, fol. 175, *V° col.*1.

Assols : content, satisfait.

Demiselle Maroie de Remy a vendu par droit juste pris et loyal, duquel elle s'est tenue et tient *assolse* et a bien payé dix deniers parisis de rente.

Contrat de rente, du 15 *décembre* 1337.

Assonnance : Consonnance.

Atains : Fatigué, harassé, las, ennuié.

Atal : Fête solennelle, fête natale; de *natalis*. Peut-être la fête de Noël.

Item je donne trois rasières de terre au curé de Lauwin, à charge de quatre messes par an, le premier jouedi après chascun *atal* de l'an.

Testament du 24 *novembre* 1410.

Atenri : Attendri, amolli.

Atenrir : Attendrir, désarmer; de *tener*.

Atiltré : Appareillé, instruit, dressé; de *titulus*.

Vault-il pas mieulx veoir ung senglier ès toilles,
Que tout le jour baster jusques aux estoilles,
Pour regarder faulcon que vent soubztient,
Quant beaux lévriers bien *atiltrez* on tient,
Et que en ung cours viennent senglier, ou lée,
C'est ung plaisir que d'estre à la meslée.

Poésies de Cretin, p. 91.

Atocher, *atochier, attochier, attoucher* : Appartenir par consanguinité, par affinité; être parent.

Atorneir : Arrêter, délibérer, décider.

Li eschevin ont *atorneit* et concordeit ke se eschevins, u eschevin, vont hors de le ville pour le besoingne de le ville, cascun avera le jor vingt sols de tornois et dedenz le jor k'il revenra, dix sols de tornois.

L'an 1265, *el mois de may.*

Atorner, *atourner* : Disposer, préparer, accommoder, ajuster, appareiller, comparer, égaler; célébrer l'office divin; *adornare.*

Dous Jhesus, com cil bel guerroie,
Et come noblement tournoie,
Qui volentiers au moustier tourne,
Où l'en le saint service *atourne*.

Miracle de Chevalier qui ooit *la messe, vers* 4.

Atrainer : Emmener, entraîner.

Atramente : Trame de tisserand.

Ke nus ne face dras aveuc li estrain de laine et le *atramente* de flokon.

Ban de *le draperie de Flokon, de l'an* 1299.

Atre, *atrie* : Cimetière; d'*atrium*.

Sour une maison et héritage en l'*atre* Saint Jaqueme, ù maint Wautier au Cherf, six sols douisiens.

Cartulaire des rentes Jehan de Franche 1291.

Treize piés de tière de longhece, derrière le tenement celui Mahieu et si lée doit estre li pièce de tière que le tenement celui Mahieu lequel tenemens siet joignant le maison li priestre de Saint Nicolay et contre l'*atrie* Saint Nicolay.

Vente du mois de juillet 1271.

Atropeler : Réunir, assembler, entasser, entourer, attrouper; de *turba*.

Au Prestre durement anoie,
Toz ses paroschiens apèle
Chascuns entor lui s'*atropele*;

Puis dist, cest hom me tenez,
Bien sai de voir qu'il est dervez.

Courtebarbe, *fabliau des trois Aveugles de Compiegne*, *vers* 301.

Attache, *attaiche* : Affiche.

A Antoine Devred pour avoir affiché *attaches* tant en ceste ville que ès villages circonvoisins Nottifiantes que l'on exposoit à rebail les terres qu'a occupées Pasquier Bossu, lui a esté payé comprins *attaches*, 24 s.

Compte de l'hospital des Chartriers, *de* 1671.

Ayant esté apposées plusieurs *attaiches* à ladite porte, ne s'est présenté personne.

Compte de l'hospital des Chartriers, *de* 1671.

Attacque, *attaque* : Petite bougie avec laquelle on alloit à l'offrande. *Voyez* Embrunquier et Estaveu.

Messieurs des trois Tours allèrent à l'offrande avec des grands chirons de quatre livres et demie..... Les petits clercs des paroisses, les Jacopins et les frères mineurs avec des petites *attacques*.

Relation des obsèques de Philippe, *archiduc d'Autriche*, *roi d'Espagne*, *faites à S. Pierre de Douai*, *le* 13 *octobre* 1506.

Attiltré (estre) : Porter un titre.

Monseigneur Philippe, comte de Lallaing, avoit fait entendre à messieurs qu'il estoit déliberé de donner à icelle ville sa maison seigneuriale de Saint-Aubin pour y faire bastir le second collège, pourveu qu'icelui soit nommé, *attiltré*, et intitulé le Collège de Lallaing.

Régistre aux Consaux, 2 *avril* 1564.

Attrahières, *attraière*, *attrajère* : Biens qu'un étranger qui n'avoit pas d'héritiers laissoit en mourant, et qui appartenoient au seigneur; d'*extrahere*.

Attrait : Matériaux nécessaires pour entretenir un bâtiment; d'*attrahere*.

Atur, *aturnement* : Arrangement, ordre, ajustement, toilette, ornement; *adornamentum*.

Aturner : Habiller, orner, ajuster, arranger; *adornare*.

Aturnez vus, è si alez :
Je sui, fet-il, tut *aturnez*.

Marie de France, *lai d'Eliduc*, *v*. 377.

Aubeau, *aubel*, *aubelet* : Aune, arbre; d'*alnus*, formé d'*albus*. *Voy*. Alaigner.

Aubel, *aubelet* que nous disons aulne.

Cartulaire de S. Pierre, de 1611.

Vente d'une maison faisant toucquet à le rue de l'*aubel*, et à le rue des Maillés, au rencq de l'*aubelet*.

Vente du 6 *octobre* 1443.

Auberit : Habit, vêtement.

Et en reconnoissanche de leur sujection et de lor obédience, yl deveront venir as solempnités S. Amet et S. Morant nos patrons en *auberit* chorial. Ils seront de no cœur et y pourront venir canter toutes les fois k'il vouront.

Titre de fondation de la cure de l'hospital des béguines de Camp-Flory, *de décembre* 1245.

Aubert : Hubert et Albert, noms propres d'homme.

Aucerre, *auceure*, *auceurre*, *auchoire*, *aucuerre*, *Ausserre* : la ville d'Auxerre en Bourgogne; *altissiodurum*.

Et là estoit l'évesque Gui d'*Ausserre*, qui fu fuiz Monseigneur Guillaume de Mello.

Joinville, *Histoire de S. Louis*, *p* 14.

L'évesque Gui d'*Aucerre*, li dit pour eulx touz. *Idem*., *p*. 140.

Je vous donrrai vingt tonniaus de vin de *Auchoirre* pour cent livres rendus en Grève à Paris.

Coust. de Beauvoisis, *ch*. XXXIV, *p*. 185.

Aucerrois, *aussuerrois* : Qui est d'Auxerre.

L'autrier joer jou m'aloie
Devers l'*Aussuerrois* Saint-Germain,
Plus matin que je ne souloie,
Qui ne lief pas voulentiers main,
Si vi Charlot en-mi ma voie

Qui le Barbier tint par la main,
Et bien monstroient toute voie,
Qu'il n'érent pas cosin germain.

Rutebeuf, fabliau de Charlot et du Barbier.

Aucquié : Garni de plantes légumineuses. *Voyez* Arbroyerie.

Je donne me maison et gardin à......... tenant, comme dit est, *aucquié* et herbequié comme au jour de mon trespas ils le trouveront. *Testament du 2 juin* 1448.

Audier : pour Andier, Trépied, grand chenet de cuisine.

C'est le déclaration des parties que j'ai baillées à Marie Couppée, et à Pierre Daghenet, ladres en la Bonne Maison..... un fer à waufres, deux petits queminiaux, bachin barbioire, pot de queuvre, payelles d'airain, cuignié à fendre leur laigne, grand *audier*, anses de pot, moyen hastier. Item; une grande nuefve cuve, pour eux bagner.

Compte de la bonne maison des Ladres, 1433.

Aue, *ave*, *auwe* : Oye, oison; *auca*. *Voyez* Fouc, Fossile, et Paistre.

Aufrique : L'Afrique, une des parties du monde.

Cil d'*Aufrique* et cil de Baudas,
Ne le filz le roi Golias,
Ne de Borbastre la cité
N'est mie de si grant beauté.

Roman de Blanchandin, fol. 177, *R° col.* 1.

Auguistins : Auguste, nom propre d'homme, *Augustus*.

Au tans l'empereór *Auguistins*-César ki tint l'empire de Rome XL ans et si garda la terre come poissant si longement en ferme pais au chief de XXVII ans après ke il ot esté coronés.

Roman du S. Graal, Ms. de N. D., n° 7, fol. 8, *V° col.* 1.

Aukerrais : Sorte de plante médicinale. *Voyez* Kalendier.

Aulcteur : Auteur, *auctor*.

Toutesfois nous entendons que journellement plusieurs séductz par la mallice des aultres plus rusez chiefz et *aulcteurs* de toutes altérations et tumultes.

Placcart contre ceulx qui prendent la fuite hors des pays de sa majesté, du 18 *septembre* 1567.

Aulmucier, *aulmuchier* : Marchand bonnetier, fabricant d'aumusses.

Aumacor, *aumacour* : Commandant des troupes chez les Turks et les Sarrazins.

Et Floire est el pré venu,
Lance levée tuit l'escu;
Quant l'*aumacor* le vit venir,
Et les armes si bien tenir
Petite chose li sanbla.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 204, *V° col.* 3.

Aumaire : Armoire.

Item, volt-il estre pris de ses biens, le somme de vingt frans royaulx, dont soit acaté deux pièces de messel, l'un pour le tamps d'esté, l'aultre pour yvier, qui soient mis à demourer tant que durer poront, ès *aumaires* de le capelle Saint-Andrieu, ès croustes de S. Pierre.

Testament du 12 *décembre* 1380.

Auquant : aucun, quelqu'un, *aliquis*. Une femme cherche son fils qui avoit été tué par des Juifs:

Par la cité le va querant;
Rien n'en savons, font li *auquant*;
Li autre dient : bone fame,
Vos fiuz ersoir de Nostre-Dame
Chanta assez à un grans guiz
En la grant rue des Guis.

Gautier de Coinci, fol. 203 *v° fonds de la Vallière.*

Aureille : Oreille, d'*auricula*.

Puis s'esclaffoient de rire, quand elle levoit les *aureilles*, comme si le jeu leur eust pleu. *Rabelais, liv.* I, *ch.* IX.

Or et argent a grant puissance,
Tels biens si font dresser l'*aureille*.

Dialogue du Mondain, page 304.

Aurillage, *aurislage* : Récolte, produit, profit des ruches à miel

qui appartenoit au seigneur; d'*apicularium* formé *d'apis.*

Auros, *aurous :* Fortuné, content, satisfait, heureux; d'*ora.*

O cum est bien *aurouse* li conscience ou tels maniére de lute est adès, enjosk'à-tant ke ceu ke morz est soit absorbit par la vie et en-josk'à-tant ke li crimors soit esvendiée ki en partie est et li léece encomenst ke parfeite est.

Sermons de S. Bernard, fol. 28.

Felix *consciencia in quâ luctamen hujusmodi indesinenter conficitur, donec quod mortale est arbsorbeatur à vita, donec evacuetur timor qui ex parte est, et succedat lœticia, quod perfectum est.*

Aus, *aut :* Élevé, riche, puissant; d'*altus.*

Ausai, *ausay, aussai, aussay :* L'Auxois, pays de la Bourgogne, et la province d'Alsace.

Auster : Oter, déplacer; *abstrahere.*

Dix sols trois deniers pour bosquellier, *auster* les honnines au petit gardin et au grant.

Compte de l'hospital de Wez de 1350.

Auteus, *auter :* Autel; d'*altare.* Voyez Musteile.

Je donne as Frères meneurs et prescheurs, pour retenir les dras des *auteus*, à cascun 10 sols.

Testament du 20 *avril* 1338.

Autoir, *autois :* Habillement de tête, sorte de voile à l'usage des femmes du peuple.

Autumpne : L'autonne, l'une des quatre saisons; *autumnum.*

Il fist printens apeticier,
Et mist l'an en quatre parties,
Si cum el sunt ores parties;
Esté, printens, *autumpne*, yvers :
Ce sunt li quatre tens divers
Que tous printens tenir soloit.

Roman de la Rose, vers 20393.

Auvoire : Discours sans fondement, sans réalité; d'*adversum.*

Car apiaus qui n'est véritables n'est pas à rechevoir, et tès manières d'apiaus sont appelés *auvoire*, autant vaut *auvoire* come bourdes proposées en jugement.

Coust. de Beauvoisis, ch. LXIII, *p.* 313.

Auwenchin, *anchin :* Abbaye d'hommes de l'ordre de S[t] Benoît, près de Douai, en latin *Aquicinctum.*

Avalant : Descendant, issu.

La quarte partie si est de lignage de costé en *avalant.*

Coustumes de Beauvoisis, ch. XIX, *p.* 103.

Avaler : Faire passer le fil dit coron, dans le fer du rouet.

Avaleur de vin : Homme qui descend les pièces de vin dans les caves. *Voyez* Almaire.

Avantureux : Audacieux, téméraire, présomptueux.

Avant-parlier : Avocat, procureur; de *parabolari.*

Avant-part : Préciput, portion que quelques coutumes accordoient par privilége à l'aîné d'une famille.

Aveiques, *aveuc :* Ensemble, avec.

G'irai, fet-il, volentiers,
Or l'enmaine li Escuiers :
Aveuc lui grant aléure,
Devant son seigneur à droiture.

Fabliau d'Estrubert, vers 465.

Ave : Aïeul, grand-père; *avus, atavus. Voyez* Ichialx.

Avenantment, *avenaument :* Convenablement, agréablement, d'une manière affable, proportionnément, fort à propos, très-bien; d'*advenire.*

La femme Bisclavaret le sot,
Avenantment s' appareillot,
Al demain vait al Rei parler;
Riche présent li fait porter.

Marie de France, lai de Bisclavaret, vers 228.

Avertiner : Devenir fou, perdre la raison; s'*avertiner*, entrer en fureur, se mettre en colère, s'opiniâtrer.

Avesprement (à l') : Vers la fin du jour, à la tombée de la nuit.

Et Jehans dist, jà ne verra
L'eure qu'il en soit délivrez,
J'en serai à honte livrez
Ainz demain à l'*avesprement*.

Hugues Piaucelle, fab. d'Estourmi, vers 437.

Avestie (terre), *avestie, avestre:* Champ semé de blé ou de mars.

Aveties : Tous les blés ou mars croissans sur la terre.

Avienage : Entrée, arrivée; *adventus*. Voyez Ouni.

Avilé, *aviliez* : Méprisé, avili; d'*evilescere*.

Avilenir : Déshonnorer.

Trop s'est de toi honte eslongnie,
Si ne s'et mie bien poingnie
De toi garder et tenir court.
Si m'est avis qu'ele secourt
Moult mauvèsement chastée,
Quant lesse ung garçon desrée
En notre porprise venir,
Por moi et li *avilenir*.

Roman de la Rose, *vers* 3562.

Avisoire : Ruse, stratagême, moyen.

Pardy, je m'avisis hier au soir d'une bonne *avisoire*.

Heures perdues d'un Cavalier François, page 400.

Avisoukes : A peine; de *vix*.

Laqueile par un jor de sclaide venant ensi fut degasteie, ke en celei en poi de vinges *avisoukes* petit et poi de roisin remeisent.

Dialogues de S. Grégoire, liv. I, *ch.* IX.

Quæ (vinea) quodam die ita grandine irruente vastata est, ut in eâ paucis in vitibus vix *parvi rarique racemi remanerent.*

Avocassion, *avocation, avouaison, avoueson*: Office, fonctions d'un avocat; *advocatio*.

Chil qui se vient mesler de l'*avocation* se il en est requis dou juge, ou de la partie contre qui il plède, si doit jurer que il tant comme il maintendra l'offiec d'avocat, il se maintendra en l'office bien et loïaument.

Coust. de Beauvoisis, ch. V, *p.* 33.

Avoeis, *avoé;* au féminin, *avoée, avoeresse:* Avoué, protecteur, conservateur des biens et droits des femmes mariées, surtout contre les entreprises de leurs maris. Les *avoés* étaient nommés par les parents de la femme, avant son contrat de mariage.

Contract de mariage entre maistre Jakemes li Machon li ains-neis et Marotain fille Lambert Livon, fait avec les *avoés* le dite Marotain.

Novembre 1273.

Hue de Dorges a enconvent à Rénier Pikete et à Lambert Dornes *avoés* se feme trente livres de parisis et de tout les a asseneit sor tous ses tenemens et sor ses gardins k'il a à le Nieville. Avril 1255.

Regist. aux briefs de Douai, fol. 30, *V°*.

Et devoit aussi ledit Jehan son père tout celui hiretage despéechier et délivrer envers les *avoeis* mari en se feme de toutes convenances par qui le partie de celui hiretage Simon sen fil devant dit fut quite et délivré. Février 1285.

Grand registre de l'hostel de ville de Douai, cotté N., fol. 57.

Avoier, *avoyer :* Deffenseur, avocat; *advocatus*.

Avoir heure : Avoir le temps.

Avoler : Voler, envoler, accourir.

Lors commença à aprochier
Del' jur dunt l'aube est véue;
Joie firent en sa venue,
Trestuit les oiseillun menu,
Kar *avolé* sunt è venu
De par tute Bercéliande,
En broce, n'en forest, n'en lande,
N'en vit mès nul tant amasés.

Huon de Méri, Tournoiement d'Antecrist, fol. 214, *V° col.* 1.

Avoler : Sortir, prendre naissance, tirer son origine.

Orgilleus pris es à ton las
Quant de autrui nom as soulas,
Et d'autrui biens-fais qui est la glore;
Quant de ton bon père parlas,
Et de rien ressemblé ne l'as,
Chest à ton oës honteuse estore.
Li biens qu'il fist en son tempore.
Ta màuvaisetiez pas ne restore,
De son los ton nom violas
Pourquoi te desnatures ores?
Onques-mais ne me fui mémore
Du bon ni dont tu avolas.

Miserere du Reclus de Moliens, strophe 82.

Awech : Avec; d'*ab cum.*

Vingt quatre sols quatre deniers que li hospitaux a payet pour se partie des frais des ouvrages et estoffes mises à le maison qui fu Sowalon de Canteleu *awech* les autres boines maisons de le vile.

Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés de 1332.

Or s'en va li trahitres qui ot non Mauquairés,
A l'ermitaige vint courechous et irés;
Li Hermites estoit en hermitaige alés,
Par devens la foriest s'en est li Ber alés,
Awech lui ert un des enfans remés.

Rom. du Chevalier au Cisne, N° 7192, *fol.* 12, *V° col.* 1.

Awil : Oui, certainement, vraiement.

N'en est dons miséricorde vitaille des homes? *Awil* voir et vitaille molt saine.

Sermons de S. Bernard, fol. 138.

Nunquid non misericordia esca hominum salutaris, omnino *et efficax.*

Awilon, *awillon* : Aiguillon; d'*aculeus*. Dans les *Sermons de S. Bernard, fol.* 8 *et* 124.

Awrir : Ouvrir, découvrir, exposer; *aperire*, d'où *awert*, ouvert.

Mais anzois que nos vigniens à ceu ke ces choses awriens, si m'est à deleit ke ju anzois die aucune chose si grant et de si *awerte* dignation.

Sermons de S. Bernard, fol. 134.

Sed antequam ad hæc discutienda veniamus, delectat aliquid prius de tanta et tam manifesta *dignatione loqui.*

Awuertement : Clairement, ouvertement; *apertè*. Dans les *Sermons de S. Bernard, fol.* 80.

Awule : Aveugle, privé de la lumière; *avulsus à lumine.*

Il donne au Mandet de l'esglise S[t]. Pierre, à le carité monseigneur Saint-Mor en l'esglise Nostre-Dame, aux quatre plus povres *awules* de le ville de Douai, cinq gros flandre.

Testament du 9 *janvier* 1375.

Ayer : Auprès, chez.

Vos estes, Chier Freire, li pis jumens de Crist, qui poez dire ensemble la prophete, si cum jumens suis faiz en *ayer* ti et ju adès ensemble ti.

Sermons de S. Bernard, fol. 124.

Fratres mei, pium jumentum Christi qui cum propheta dicere potestis. Ut jumentum factus sum apud te, *et ego semper tecum.*

Ayne : La hanche, le côté; d'*inguen.*

Ayoul, *ayol* : Aïeul.

Au tems de monseigneur le duc Philippe nostre *ayoul.*

Lettres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, du 28 *janvier* 1448.

B.

Babelu : Plaisant, agréable, enjoué.

Ceste-cy marche à contrepoix,
J'ay veu ceste-là en tel lieu;
A telle purée, telz pois,
Tout n'en vault rien, par le sang bien.
On rit, on faict le *babelu*,
Soubz manche fourrée longue chappe,
Breviter, c'est le mal sainct Leu,
Il est heureux qui en eschappe.

Coquillart, monologue des Perrucques, page 169.

Bacces : Citrouilles.

Pour porter au col eut une chaine d'or pesante vingt et cinq mille soixante et troys marcz d'or, faicte en forme de grosses *bacces*, entre lesquelles estoyent en œuvre gros jaspes verds engravez, et taillez en dracons, touts environnez de rayes et estincelles comme les portoit jadis le roi Necepsos; et descendoit jusqu'à boucque du hault ventre.

Rabelais, *livre* 1, *chapitre* VIII.

Bache, *baghe* : Grande toile qui enveloppe les voitures de roulage et leur chargement; de *vagina*, d'où *bacher*, *bagher une voiture*, pour la couvrir et le mot *bagage*.

Bachicollé, *bacicollé* : Construit.

A charge de faire clore d'une muraille son dit héritage, vers et au long de ladite rivière, haboutant en icelle à ung certain mur *bachicollé* de grez.

Registre aux actes, 11 *février* 1529.

Bachin-barbioire : Bassin à faire la barbe, plat à barbe. *Voyez* Audier.

Bachinage : Lieu d'où sourdent plusieurs sources, bassin où elles se rendent.

Nous, six hommes de la ville de Douai, confessons que Damoiselle......... nous a accordé de pooir descherger sur sa seigneurie de Lambres, emprès le fontaine et *bachinage* dudit Lambres toutes les marles et sablons que ladite ville polra lever sur sadite seigneurie, et d'illec les pooir faire chergier sur baquetz et faire conduire et admener le loing le fillet qui vient dudit *bachinage* et fontaine jusqu'au wez de Pluchy.

Titre de la ville de Douai, *du* 23 *novembre* 1545.

Bachinoire (*payelle*) : Poële de cuivre pour bassiner les lits.

Bachon : Viande de cochon.

Lès le chavet de cel moustier
I eut larrons qui del' mestier
D'enbler souvent s'entremettoient:
Un *bachon* en un sac wardoient
Que il emblé avoient lors.
Quant il parchoivent chiax defors,
Si euidoient iestre aperchéu,
Dient ke il sont déchéu.

Fabliau de la Longue Nuit, *vers* 552.

Bacicollement, *bachicollement* : Construction.

Sur la requeste des religieux et abbé de Saint Vaast, leur a esté accordé faire une rue nouvelle proche la rivière... et seront tenus faire les *bachicollemens* nécessaires, tels que seront advisés par le magistrat.

Regist. aux Consaux, 26 *janvier* 1634.

Bacoue, *baqueue* : Oiseau appelé bergeronette qui remue sans cesse la queue.

Bacquet, *baquet* : Bateau de moyenne grandeur. *Voyez* Bachinage, Euwagié et Hendragier.

Bacqueter : Tarir, épuiser. *Baqueter le moust d'une cuve;* c'est ôter le vin nouveau.

Bacqueture : Le vin qui, chez les cabaretiers, tombe dans un baquet placé sous leur comptoir lorsqu'ils mesurent du vin. Les bacquetures sont mises dans le rapé tous les soirs, et le rapé se vend et distribue comme d'autres vins.

Bacul : Croupière très-ample que l'on met aux chevaux de voitures et qui leur bat sur les cuisses.

Bacule : Peine imposée à l'homme en place qui avoit fait et commis une faute indécente dans l'exercice de sa charge; on battoit le derrière du coupable avec une pelle de bois, ou on le faisoit heurter le cul par terre.

Bader, *baudauder*, *baer*, *béer* : Aspirer, désirer, s'amuser de rien, s'occuper d'une chose futile, s'arrêter pour la considérer. De là *goele*

baée; bouche ouverte; et l'épithète de *badaud* donnée aux Parisiens.

Tex fait semblant d'arrer
Qui point n'y *bée.*

Chanson du roi de Navarre.

Bagasse, *bajasse, bajesse :* Servante, cuisinière, femme de chambre; pris en mauvaise part ces mots, encore usités dans le midi de la France, ont servi pour désigner une femme publique, une femme débauchée; enfin, ce que nos ayeux appeloient une *femme folle de son corps;* de *vagus, vaga.*

Li Prestres si esploita tant,
Et tant de la Dame s'aprime
Qu'il fu à l'ostel devant prime,
Où fu reçéu sans dangier.
La *Bajesse* atorne à mengier
Char cuite en pot, pastez au poivre,
Et bon vin cler et sain à boire,
Et li bains estoit jà chauffez.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 20.

Une *Bajasse* ot amenée
Qui estoit de la vile née,
Ne sai sa nièce ou sa cousine,
Ele l'appelle Ysabeline.

Fabl. du Pescheor de Pont-seur-Saine, vers 145.

Bagaudes, *bacaude* et *baigade,* dans le texte françois des médailles de Strada. Ce sont, dit Fauchet, des paysans qui, du temps d'Élien, ou de Dioclétien, suivant d'autres, se révoltèrent contre leurs princes et furent ainsi nommés d'*à Castro Bagaudarum.* D'autres dérivent ce mot de *bagans*; berger, formé de *vagare.* Le P. dom Romuald, *Thrésor chronol. et hist.,* t. II, p. 212, prétend que *bagaude* en langue vulgaire signifie *voleur.* Il dit d'après le témoignage de Paul Orose, de Prosper et de Salvien, que les chefs de cette faction, nommés Œlien et Amand, prirent le titre d'empereurs et firent battre monnoye à leur effigie. Le même auteur ajoute qu'il se trouve encore de ces médailles dans les cabinets les plus curieux, et qu'on y lit l'exergue suivante :

IMP. ÆLIANUS. P. F. ET. IMP.
C. CN. AMANDUS. P.F. AUG.

Bai : Couleur roussâtre ou brune, en parlant des chevaux; de *badius.* d'où *baiard, bayard,* cheval bai; nom du coursier de Regnauld de Montauban et de ses trois frères.

Car li Emperères estoit armez et montez sour un cheval *baiart,* pour chou que ses autres chevaus moriaus (noir) estoit navrez.

Villehardouin, fol. 32.

Baig : Bain; cuve pour prendre le bain; action de se baigner; *balneum.*

Le *baig* chaufa, le mengier fist;
Quant le *baig* fu fait, si le mist
En une cuve enz en la chambre....
Si entre el *baig*, la Dame o lui,
Assez mangèrent ambedui,
Et burent bon vin à plenté.

Fabliau du Fotéor, vers 283 *et* 289.

Baileveau, *baillevau, bailliveau :* Rejetton des forêts, jeune branche, petit arbre, petit bâton; de *baculus.* Il ne faut pas confondre ces mots avec les *baliveaux,* bois de réserve dans les coupes ordinaires, choisi parmi les plus beaux pieds et toujours de l'âge du bois exploité.

Bailleuse : Femme de bailli.

Quatre chevaulx dont deux bruns et deux hardriaux, vendus par Jehan Lestiévart, Justiee de le Prévosté, à la requeste de Ricart de Tortequesne, et de madame la *Bailleuse,* femme de monseigneur Ernoul de Goy, bailli de ceste ville.

Registre des reconnoissances, fol. 76. 18 *mars* 1449.

Bailli : Lorsque ce mot est adjectif, il est souvent accompagné des adverbes *bien* et *mal*, il signifie alors, bien traité, maltraité, bien arrangé, mal arrangé, caressé, insulté.

Se il savoit certainement
Comment son oncle l'a *bailli*,
Et ce qu'il à moi failli.

Huon le Roi, fabliau du Vair Palefroi, vers 622.

Baiserie : Action d'embrasser, de baiser.

Lors li debaille et pis et chief,
Et puis le baise de rechief,
Et plore sor li lermes maintes,
Entre les *baiseries* faintes.

Roman de la Rose, vers 16742.

Bajoes, *bajoues* : Pilliers de maçonnerie auxquels sont pendus les deux battans d'une grande porte.

En allant à cop de lingne du long le mur des maisons..... jusqu'à la rivière, se trouvera ledit mur estre droict saulf certain hancq et tournoyement faict et appliqué à sa maison ouest érigée et bastie une grande porte avec *bajoes* de machonnerie, lequel hancq et tournoiement estant osté, se trouvera ledit mur estre directement à cop de lingne jusqu'à la rivière.

Advertance de Jehan de Mailli de 1573.

Balenée : Mesure de compte pour la chaux, contenant dix mannes. *Voyez* Advalué.

Banderolle de Montfaucon : Mauvais sujet, qui tôt ou tard doit terminer ses jours sur les fourches patibulaires.

Banissure : Banissement, action de bannir.

Baquet : Sorte de long bateau plat. *Voyez* Euwacié.

Barat : Échange, troc.

On fait le ban que nus ne soit si hardis, hom ne feme, en tote ceste vile ki face nul *barat* de laine à drus, ne à tiretaines. Et si ne soit nus si hardis ki face nul *barat* de nul avoir qui soit à tainture.

Ban des barats de l'an 1257.

Accort sur un escange et *barat*, du 4 aoust 1424.

Baratron : Nom d'une divinité chez les Sarrazins et les idolâtres.

Sadoine fait porter Mahon,
Et Apolin et *Baratron*.

Roman de Blanchandin, fol. 185, *R° col.* 1.

Barbaresquement : D'une manière dure et barbare, à la façon des Barbares.

Barbel, *bar* : Le barbeau, sorte de poisson d'eau douce; *barbus*.

Barbeteres, *barbières*, *barbieur* : Barbier, de barbier.

Que nus ne porte miséricorde, ne espée à un taillant, ne coutel d'Espaigne sarrant, ne cissoires *barbetères*, ne recousères, se le *barbetères* ne va pour rère alcun preudomme et li recousères ne va pour reкeudre et adonc si le portent à veue.

Ban des Eschevins de Douai de 1262.

Barbouille : Abondance, quantité; du Grec *polus*.

Barboter : Frissonner, trembler; marmoter, parler entre ses dents de façon que l'on n'entende point ce que l'on dit; se vautrer dans l'eau, dans la boue. De là le nom de *barboteurs* donné aux canards domestiques, parce qu'ils fouillent dans la fange, et à Paris celui de *barboteuses*, qui désigne ces femmes qui se prostituent au premier venu. On appelle aussi *barboteurs* les individus qui s'attachent à ces malheureuses.

Barcil, *barcuel*, *barcueil*, *barcuil*, *barcus*, *bareil*, *bareus*, *barisel*, *barizel*, *bariziaus*, *barjel*, *barju*, *barjus*,

barius : Tonneau, petit baril, vase à mettre du vin ou autre liqueur ; du latin *vas*, *vasis*. Voyez Laituaire.

Or me faites seulement tant,
Pour l'amour Diu le Roi poissant,
Que vous portés mon *barisel*
Ichi desous à chest ruissel....
L'ermite le *bareil* li baille
Et chil, ausi com lui n'en caille,
Prist le *bareil* mout vivement.....
Pour le mort biu, que che sera,
Fait-il, n'en enterra-il grains
Dont fu li *bariziaus* rempains....
A cascune iave que il trueve,
Son *barizel* met en esprueve....
A cascune iave qu'il ataint
Son *barizel* boute et reboute ;
Mais il n'en peut rechoivre goute....
Li *bariziaus* mout li grêva
Qu'il ot porté sans nul séjour,
Un an et par nuit et par jour....
Mais encor ert li *bareus* vuis....
Or, nous raconte l'Escriture
Que li *bareus* fu si emplis
De chele larme.......

Fabl. du Chevalier au Barizel.

Bareignetée : Stérilité.

Lors ert famine sor terre por la *bareignetée* ès jours Abraham, si vait Isaac à Abimelech, roi des Palestines, en Gerara.

Bible, Genèse, ch. XXVI, *vers.* 1.

Ortâ autem fame super terram, post eam sterilitatem *quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palœstinorum in Gerara.*

Barre : Fermeture de porte ; d'où *barrement*, action de fermer la porte ; de *varra*.

Le cheval qui soef le porte,
Il s'en vint droit devant la porte,
Si la trouva molt bien fermée,
Que la *barre* ert tote coulée :
Quant il parla, si dit, ovrez
Errant et point n'i demorez ;
Por-qoi m'avez la porte close ?

Fabl. du Prestre et de la Dame, v. 30.

Basse : Base, pied, commencement. *Voyez* Ounie.

Bassele, *baissielle*, diminutifs de *bachelette* : Jeune fille, servante. *Voyez* Bagasse.

Maroi ki fu *bassele* Maroie le Gervais a le pain de l'hospital après le déciès, Maroie le Gervais, 1247.

Reg. de l'hostel de ville, cotté qq, fol. 35 *V°.*

Waubers Baudane doit rendre as Cartriers 10 liv. de Parisis, après le déciès Gyllain, ki fu se *bassele* por cely Gyllain ki rendu i est. Ce fu fait et encouvenent en l'an 1249.

Ibid., fol. 35, *V°.*

Basser : Affaisser, enfoncer ; de *bassus*.

Tuit ansi com l'en veit del' oef
Li aubons enclost le mi-oef,
Et enmi le mi-oef se *basse*.
Une goute aussi come de grasse,
Qui de nule part ne se tient,
A la grasse ke la soustient,
Ne ni touche de nule part.

L'Image du Monde, Ms. de N. D. n° 2, *fol.* 55, *V° col.* 1.

Bassie : Évier, conduit, petit canal pratiqué dans une cuisine pour l'écoulement des eaux ménagères.

Bassière : Terrain, prairie, provenant d'*alluvion* : Pré, pâturage, lieu bas et marécageux ; de *bassus*.

Les Eschevins firent assembler tous leurs gens, officiers et subjets, arbalestriers, archiers et cullevriniers avec aucuns faucheurs, et allèrent à grande force faire fauchier ladite *bassière* et prairie, et firent emmener l'herbe par batteaulx et naves, craindant que le feu seigneur de Montmorency ne leur eust donné empeschement.

Procès entre la dame d'Escarpel et les Eschevins de Douai, 1527.

Bassin : Fleur jaune qui croit dans les prés.

Bastons (gros) : Gros canons.

Et quant aux deulx gros *bastons* d'artillerie, marchandez à maistre Jacques Chevalier, conclud a esté de n'en faire que ung.

Reg. aux Consaux, 20 *juin* 1536.

Bastons (joueurs de gros) : Canoniers de grosses pièces.

Aussi avoient envoyé à Valenchiennes, et leur requist qu'ils volsissent icy envoyer de leurs canoniers, jusqu'au nombre de trente ou quarante, dont ils ont envoyé douze, dont les huit estoient *joueurs de gros bastons*.

Reg. aux Consaux, 20 *aoust*, 1487.

Batage : Action d'écraser.

44 s. pour l'akat de deux rasières d'oliete, pour le batage de 80 liv. d'olle ; por le *batage* de quarante los de vin ; pour l'acat de vingt livres de candeilles de buef, et pour akas d'oingnons.

Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés de 1332.

Batailler, *bataillant*, *batailleur*, *bataillereux*, *bateillereux* ; au fém. *bataillère* : Combattant, guerrier, brave, vaillant, courageux ; de *batuere*.

Dames sont le déduit des Princes,
La reigle à tous bons Chevaliers,
L'honneur et l'estat des Provinces,
L'espoir aux vaillants *Bataillers* ;
L'enseignement des Séculiers,
La discipline de noblesse,
Vergoigne à tous irréguliers,
Crainte à celui qui honneur blesse.

La Louenge des Dames, *p*. 292, *stroph*. 3.

Tant le fist forment someiller,
De chevaliers de terre nez,
Bataillereux et forsenez,
Qui Jason voloient ocire.

Roman de la Rose, parlant de Médée.

Princesse des Cieulx glorieuse,
Bataillère victorieuse,
Trésor de toute courtoisie.

Oraison à Nostre-Dame, *p*. 294, *stroph*. 1.

Batailler, *batailleir*, *bateillir*, *batillier* : Fortifier, élever des tours, des retranchemens, faire des creneaux, des machicoulis, des meurtrières ; munir, garnir, avitailler.

Batechausses pour *bas de chausses* : Bas.

A Jacques Busquet, drapier, pour livraison de *batechausses* pour lesdits orphelins, 141 fr. 8 gros.

Compte de l'hôspital des Orphelins, 1646.

Bateiche, *batheiche* : Ville sans communanté, sans commune.

Car il ne convient pas, ne l'en ne doit souffrir que li menus, ne li plus povres puissent despécier che que le greigneur partie et li miex souffisans acorde, et che que nous avons de tiex establis qui sera fet pour commun des villes ; entendons nous par *villes batheiches* hors de communes : car les villes des communes ont leurs Maires et leur Jurez, liquel sont establis pour la commune, et puevent perdre et gaignier selon la franchise qui leur est donnée par les points de leur chartes.

Coust. de Beauvoisis, *ch*. IV, *p*. 32.

Bateure, *bature* : Rixe, querelle où l'on se bat.

Voirs est que se *bature* n'eust esté fète pour deniers, mès en chaude mellée, si comme contens muevent pour parole, l'amande ne fust que de cinq sols selon nostre coustume, ou de soixante sols se il eust en le mellée fet sanc de poing garni, mès pour che que chete *bateure* fu fète par mauvèse cause fist li juges bien qui tant en leva.

Coust. de Beauvoisis, *ch*. XXXIV, *p*. 178.

Batiaus, pluriel de *batail* : Batant de cloche, son d'une cloche.

Ne parole de saint ou de sainte
Qu'elle est de telle corroie cainte,
S'ele va droit, maintenant cloche,
Que ele ot clocheter la cloche,
Lors voudroit bien que li *batiaus*,
Et li coivres et li métaus
Fussent encore tuit à refondre.

Rutebeuf, *Dit de la Paresse*, *Ms.*, *n°*. 7218. *fol*. 311.

Batiges : Toile de lin très-fine.

Je donne à Pierre Goulois, mon filloeul, deux aulnes de *batiges*.

Testament du 9 *juin* 1665.

Battre : Battre du blé ou d'autres grains à la journée pour argent ; *battuere*.

Battre a batisons : Battre pour être payé en grains.

42 s. 4 d. pour onze jours et demi, pour battage de vingt-quatre rasières de bled, et tout le sourplus des grains furent batus à *batisons* de grains.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Battre a oile : Écraser les graines oléagineuses pour en faire de l'huile.

17 s. 10 d. pour faire *battre à oile* dix coupes de navette, cousta trois oboles....

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Battre verjus : Écraser le raisin pour en faire du verjus.

6 s. pour soixante lots de vert jus, faire *battre* parmi le voiture.

Compte l'hospital des Wez, de 1360.

Bauch : Poutre. Ce mot fut aussi employé pour désigner la largeur d'un bâtiment

Se contient ledit lieu et tenement, en longheur 307 piés de loncq à front de rue et en celi lingne au lez vers saint Jacques unes marescauchies et hostel de 56 piés de loncq et de 14 piés de *bauch*.

Vente du 28 *octobre* 1414.

Baudas : La ville de Bagdad.

Ainsi le firent longuement,
Puis avint issi nequedent,
Que cil qui en *Baudas* estoit,
En Égipte aler s'en voloit.

Castoiement, conte 11, *vers* 15.

Baudequin : Petite nacelle à la suite d'un bateau.

Bauld, au féminin *baulde* : Gai, joyeux, enjoué, gaillard ; de *validus*. On le fait aussi dériver de *gaudens*,

Doncques, dist-il, un baing me chauffez,
Puis dedans me faites baigner,
Et après me faites saigner,
Tant que je meure en l'eau chaude,
Et que m'ame joieuse et *baulde*
A Dieu qui l'a forma je rende,
Qui d'autres tourmens la défende.

Rom. de la Rose.

Baustoier : Baptiser, recevoir ou donner le baptême ; *baptisare*.

Li Banius sans demorance
Guerpi sa foi et sa créance,
Si se *baustoie* et purifie,
Pour ce que de si sainte vie
Voit le saint home saint Basile
Plourant cax de la vile,
Ses disciples est devenus.

Gautier de Coincy, liv. II, *chap.* III.

Béance : Dessein, préméditation, point de vue, désir, envie.

Mais jamais jour n'aurai *béance*
A rien, dont vous ayez pesance,
Je veuil miex soffrir ma mésaise
Que riens faire qui vous déplaise.

Roman de la Rose.

Béart : Sorte de civière encore en usage dans la Flandre.

Bégard, *béguard* : Religieux pénitent du tiers ordre de St Francois. On dit aussi *béhin*, *bégnin*, *béguin* ; au féminin, *bénine*, *béghine*, *bégnine*, *béguine*. Ces dernières durent leur établissement à Louis IX, qui en fit venir un assez grand nombre à Paris, vers l'année 1258. Elles prirent ensuite le nom de religieuses ou de cordelières de l'Ave Maria, en 1484. Les étymologistes se sont donné bien de la peine pour trouver l'origine de ce mot, et sans y parvenir. Le nom de ces religieux vient de ce qu'ils étoient de l'ordre de St Lambert Begue, prêtre de Liège au XIIe siècle, qui institua la première communauté de Begumes, à Liège, en 1173, laquelle fut transférée à Nivelle, en 1207, *v. Calendrier hist. de l'Eglise de Paris, pag.* 411 *et suiv.*; *et l'Art de vérifier les dates, tom. I, pag.* 63, *col.* 2.

Le *beguin* des petits enfans a été ainsi nommé des religieuses beguines, qui en amenèrent l'usage.

Behour, *behourdi* : Le premier dimanche de carême. Dans quelques provinces du nord, les enfans brûloient un morceau de corde fortement empreinte de goudron qu'ils nommoient *behour* et *bour*. *Voyez* Couline.

Beivre : subst., Boisson; et verbe, Boire, se désaltérer; *bibere*.

E quand vus en cest solas serez,
Le *beivre* ai dunc desportez,
E lèssez les autres à covenir
De *beivre* quant lur vient à pleisir.

Enseignemens d'Aristote, par Pierre de Vernon, fol. 180, *v°, col.* 2.

Humeine cors devez saver
K'est vessel de *beivre* è mangier.

Ibid., fol. 188, *r°, col.* 1.

Belenée : Charge du *belleneau*, ou tombereau.

A Regnault Lewerin pour septante six *belenées* de Savelon de Lalain à lui acaté pour ouvrages que ont fait à le forteresse de le ville, où pris de 6 s. le *belenée*, sont 32 liv. 16 s.

Compte de la ville de Douai, de 1425.

Belléant : Bethléem, bourgade de la Judée, en la province de Galilée.

Très doux Fiex, ensi vraiment,
Qui naquistes en *Belléant*,
En guise de petit enfant,
Des flans à la vierge Marie.

Fabliau de la Cort de Paradis. v. 494.

Belleneau, *belneau*, *benneau* : Tombereau.

A Andrieu Defossez, belneur, pour le voiture de treize *belneaux* de moillons pris ès Hallettes et menez au pont au Cherf à douze deniers le *belleneau*.

Compte de la ville de Douai, de 1535.

Belleneur, *belneur*, *benneleur* : Propriétaire ou conducteur d'un tombereau. *Voyez* Nyeur.

Et pour faciliter le transport des immondices et oster auxdits défaillans toutes excuses, nous défendons à tous *benneleurs* de s'appliquer lesdits deux jours à autre travail qu'à celui de ladite répurgation. Auxquels *benneleurs* nous défendons semblablement de descharger leurs *benneaux* sur les rues voisines ou escartées que l'on appelle les verdes rues.

Ordonnances politiques, à la suite de la Coustume de Douai. Édit. in-12, *pag.* 24 *et* 25.

Belloce, *belloche*, *beloce* : Petite prune sauvage. Au figuré, chose de peu de valeur. Dans le Berry, le Lyonnois, la Dombes, la Puisaye, le Morvan etc., on dit d'un fruit mou qu'il est *beloce*. D'où *bellochier*, *bellocier*, *bellossier*, *blochier*, *blossier*, *pelossier*, *plossier*, prunier sauvage qui vient dans les haies et dont le fruit est fort aigre.

Il afiert bien que l'en présent
De fruit novel un bel présent,
En toailles ou en paniers,
De ce ne soyez jà laniers.
Pomes, poires, noiz ou cerises,
Cormes, prunes, frèzes, merises,
Chastaingnes, coinz, figues, vinetes,
Pesches, parmains, ou alietes,
Nefles entées, ou framboises,
Beloces d'Avesnes, jorroises,
Roisins nouviax lor envoyés,
Et des mores fresches aiés.

Roman de la Rose, v. 8399.

Belloi, *belloy*, *besloi*, *besloy* : Loi contraire, injuste, qui s'oppose au bon droit; chose contre la loi, ou déffendue par la loi.

Si les mauvès ne congioient,
Jà li bon durer ne pourroient.
Se che n'ert, fors des Sarrazins,
D'Aubejois, et de Barbarins,
Et de genz de mauvèse loi,
Qui nous metroient à *besloi*.

Ordene de Chevalerie, vers 454.

Toute leur huevre tieng à fole,
Vers tricherie se retrait;
Il prennent de deus pars le plait.

Ce n'est pas lois, ainz est *bellois.*
Ce ne truevent-il pas ès lois.

Bible Guyot, vers 2446, *parlant des avocats.*

Belong, au féminin *belongue :* Oblong.

Autres font diverses ymages
Aparoir en divers estages,
Droites, *belongues* et enverses,
Par composicions diverses.

Roman de la Rose, vers 18373.

Bénel : Tombcreau. *Voyez* Ressoler.

Item pour un *bencl* et demi d'argille pour le part de ladite Catron trois sols.

Quittance du 30 *septembre* 1449, *registre aux recognoissances, folio V°.*

Benescuz : Béni, *benedictus.*

Matin freit l'um messe chanter,
E cels dèsques à l'autel mener
Pour estre jà communiez,
E *benescuz* è seignez;
L'ève benéite sur hels
Jetèrent li Clers.

Marie de France, Purgatoire de saint Patrice, vers 468.

Bénitoir, *bénestier, bénoitier, bénoistier :* Bénitier.

Je veux estre enterré en l'église monseigneur S[t] Franchois au plus près du *bénitoir.* Je donne audit couvent huit livres de gros pour faire ung *bénitoir* de cœuvre lequel se mettra sur ma tumbe, et que sur le bord dudit *bénitoir* soit escript....

Testament du 19 *octobre* 1513.

Le *bénoitier* fut fait en un grant plain,
D'un lac fort loing d'herbes, plantes et fleurs;
Pour eau bénite, estoit de larmes plein,
Dont fut nommé le piteux lac de pleurs.

Marot, Opuscules, pag. 12.

Benivolence, *benivoillance :* Affection, bienveillance, amitié; *benevolentia.*

C'est bonne volenté commune
De gens entr'eux sans descordance,
Selon la Diex *benivoillance,*
Et soit entr'eus communité
De tous lors biens en charité.

Roman de la Rose, v. 4704.

Bercel, *berchoel :* Berceau, petite loge isolée dans laquelle les archers et les arbalêtriers placent leur but; de *versullus.*

Item et si leur sera livré place et faict *bercel* aux despens de le ville en tel lieu et ainsi que Consaulx portera. Les *berceaux* seront du tout entretenus par le Ville.

Réglement pour les confrèries et sermens de la ville de Douai de l'an 1451.

Bergeret, *bergeron, bergerot :* Jeune berger; *pastor vervecum.*

Et sur le champ apparoistre l'on voist
Un *bergeret* à la chère esveillée.

Du Bellay, Combat de Goliath et de David.

Bernier, *bervier :* Valet de chiens; homme chargé de parcourir le bois pour faire rabattre le gibier.

Talent le prit d'aler chacier;
La nuit somunt ses Cevaliers,
Ses vénéors et ses *berniers;*
Au matin vunt en la forest,
Kar ce déduit forment lui plest.

Marie de France, Lai de Gugemer, vers 80.

Berserez : Carquois, étui pour mettre des flèches.

Sun arc li portoit un Vallez,
Sun hanzart et sun *berserez.*

Marie de France, Lai de Gugemer, vers 88.

Berte : Mauvais sujet, méchant, vaurien.

On i aime trop crois et pile,
Chacuns fu *berte* en ceste vile,
Au point c'on estoit à le mait
A Dieu de fois plus de cent mile,
Ailleurs vois oïr l'évangile,
Car chi fors mentir on ne fait.

Li Congiés Adam d'Aras, v. 20.

Bertermil, *bertremieu :* Barthele

mi, nom propre d'homme; *Bartholomœus.*

> Seigneur Henri di mon afaire,
> Et Adan son fil, puis repaire,
> Si pren congié à *Bertremieu.*
>
> *Li Congié Baude Fastoul d'Aras; vers* 474.
>
> Donné à Paris le mardi après le feste de saint *Bertermil*, 1296.
>
> *Lettres de Philippe, roi de France.*

Bès : deux fois; de *bis;* d'où, *besas :* Deux, deux unités ; *besace, bissac ;* de *bis saccus ; Besson :* jumeaux ; de *bis homo ; Bésicles :* lunettes; de *bis oculus* et *Bésiclier :* opticien, marchand et fabricant de lunettes; *Besague* et *Guisarme :* Hache à deux tranchants; de *bis acuta et bis arma; Bigorne :* enclume à deux cornes ; *Bicornis :* etc.

Besan, *besant, bezant :* Nom général donné à toutes les pièces d'or. Monnoie d'or des empereurs de Constantinople, valant dix sols ; chacun de ces sols pesant une dragme, sept grains, $\frac{26}{58}$ puisqu'il y en avoit cinquante-huit dans un marc, et qui paroît avoir ainsi été nommée de ce qu'elle commença d'avoir cours dans la ville de Bysance.

D'Herbelot, *Bibliothéque Orientale,* dérive le mot *besant* de l'arabe *beizatzer,* œuf d'or ; il prétend que les Sarrazins appeloient ainsi une monnoye de Perse qui avoit cette forme, et à laquelle ils donnèrent cours dans l'Asie. D'autres Orientalistes prétendent que *bésant* a été formé de l'arabe *béidhah,* blanc, que les Turks et les Persans prononcent *beïza, bizan.*

Le besant valant dix gros tournois ou dix sols du XIIIe siècle, vaudroit maintenant 8 l. 16 s. 9 d. $\frac{21173}{50112}$ en mettant le gros tournois à onze deniers, douze grains de loi. Mais si l'on met ce gros tournois à deux deniers dix-huit grains de loi, afin que cet argent cadre avec l'or du besant, lequel or mis à 23 karats $\frac{3}{4}$, le gros tournois représenteroit une valeur de 18 s. 0 den. et $\frac{2801}{3712}$, et le besant ou dix gros tournois, une valeur de 9 liv. 0 s. 7 den. $\frac{1013}{1856}$.

Depuis 1226 jusqu'en 1308, l'argent paroît avoir été au titre de 11 d. 12 gr., et jusqu'en 1283, le marc d'argent à ce titre, a valu 54 s. 7 d. Le marc d'or, à 23 $\frac{16}{32}$ karats, valoit 36 liv. 19 s. 7 den. Dans cette supposition l'or fut à l'argent comme 1 est à 13 $\frac{72}{131}$, de façon qu'il falloit alors 13 $\frac{72}{131}$ onces d'argent pour acquérir une once d'or.

Cette monnoie avoit cours en France, soit que les croisades et le commerce d'Orient l'eussent répandue, soit, comme le dit Leblanc, (*Traité des monnoiès de France,* page 171.) que ce fut un nom général donné par le peuple à toutes les pièces d'or, quoiqu'il y eut des *besans* d'argent.

Les besans étoient d'*ormier*, c'est-à-dire, d'or pur et sans alliage, *aurum merum;* il y en avoit aussi en argent.

> Li prinches Hues respondi,
> Puisque vous m'avez le giu parti,
> Je prenderai dont le raiembre,
> Se j'ai de quoi jel' puisse rendre.
> Oïl, che li a dist li Rois,
> Cent mil *besans* me conterois.
> Ha, Sire, ataindre n'i porroie
> Se toute ma terre vendoie..... *vers* 50.
> Si vous donrai trestout sanz ghile
> De *bons besans* chinquante mile..*v.* 346
> Car en mon trésor seront pris
> Les trèze mil *besans d'ormier.*
> Lors a dit à son trésorier

Que il les *besans* li rendist,
Et après si les represist
A chiaus qui les orent dounez.
Chil a les *besans* bien pésez,
Si les dounc au conte Huon,
Si les a pris ou voel ou non,
Car il n'en voloit nus porter.

Ordenx de Chevalerie, vers 327.

Le soudanc donnoit de chaseune teste des chrestiens un *besant d'or.*

Joinville, page 38.

Et pour ces choses faire et acomplir, li roys Loys estoit tenus à rendre Damiete au Soudan, et huit mille *besans sarrasinois* pour la délivrance aux chrestiens qui en prison estoient.

Annales du règne de S[t] Louis, p. 216.

Borel et Ragueau, revu par de Laurière, ont avancé que le *besan* valoit cinquante livres tournois, et que la rançon de Louis IX fut payée en cette monnoie. Le sire de Joinville en a effectivement parlé, mais il lui assigne une valeur bien différente; car, selon cet historien, le besant ne valoit que dix sols.

Et lors le conseil s'en r'ala parler au Soudant, et raportèrent au Roy, que se la Roine vouloit payer dix cent mil *besans* d'or, qui valoient cinq cens mile livres, que il délivreroit le Roy.

Joinville, Histoire de S. Louis, fol. 176 *du Ms., et p.* 73 *de l'Édition de* 1761, *in-f°.*

Voyez aussi l'*Édition publiée par du Cange, Hist. p.* 68, 89; *Observations, page* 81.

Si le besant avoit valu cinquante livres, la rançon du roi seroit donc montée à cinquante millions; et c'étoit alors une somme si considérable, qu'il est permis de douter que la France eût pu la fournir. D'ailleurs, du temps de la captivité de Louis IX, on tailloit cinquante-huit besans dans un marc d'argent, qui valoit alors 54 sols 7 deniers. A l'époque des conquêtes du grand Salahh-Eddin, on en tailloit moins encore quoiqu'on n'en sache pas précisément le nombre.

Pour obtenir un juste résultat, il faut suivre la proportion indiquée, celle qui se soutint pendant les quarante-quatre années du règne de Louis IX. On doit alors compter dans le XIII[e] siècle 13 $\frac{7}{31}$ onces d'argent pour une once d'or, les deux métaux étant au même titre.

Le marc d'argent étant à 11 den. 12 grains de loi, vaut, en suivant le tarif de 1773, 51 liv. 4 s. 8 deniers et $\frac{72}{261}$; ainsi, les 800,000 besants ou 400,000 l. de la rançon représentent 137,931 marcs, 2 gros, 14 grains d'argent à ce titre, et font la somme de 7,066,825 liv. 3 s. 10 den.

Le *besan* représentoit en argent 794 grains $\frac{14}{29}$, pesanteur de dix gros tournois à 79 $\frac{13}{29}$ grains, chaque gros tournois, ce qui fait 1 once 1 $\frac{1}{2}$ gros-poids et 10 $\frac{14}{29}$ grains-poids. Or, ces 794 $\frac{14}{29}$ grains d'argent, à 11 den. 12 grains de loi, représentant le *besan* valent précisément, selon le même tarif, 97 liv. 14 sols 5 deniers $\frac{6337747}{31608144}$. Le dixième de cette somme donne la valeur actuelle du gros tournois de Louis IX, et ce dixième est de 15 sols 5 deniers et $\frac{101162179}{316081440}$. Le gros tournois s'acheteroit aujourd'hui, au tarif précité, 17 s. 8 den. $\frac{1}{841}$; dès-lors la livre de Louis IX, ou vingt gros vaut, 17 liv. 13 sols 4 deniers $\frac{80}{841}$.

Telle est la valeur actuelle de la livre numéraire sous le règne de ce prince. Ainsi, le *besant* qui valoit dix de ces gros vaut donc 8 livres 16 s. 8 den. $\frac{8}{841}$; ainsi, 10,000 liv. de ce temps, somme qui forma la dot de chacune des filles de Louis IX, feroient aujourd'hui 176,670 livres

12 sols 7 den. $\frac{209}{841}$; et cette somme, le marc d'argent étant à 11 deniers 12 grains de loi, revient à 3,448 marcs 2 onces 1 $\frac{1}{2}$ gros et 11 $\frac{3}{20}$ gr. Ainsi, quarante dots semblables font les 400,000 liv. de rançon, et donnent précisément 7,066,825 l. 4 s. 1 den. $\frac{791}{841}$, égalant 137,931 marcs 2 gros et 14 grains d'argent.

Dans le fabliau des *Trois aveugles de Compiegne*, par Courtebarbe, ces gens qui croient avoir reçu un besant d'aumône entrent dans un cabaret, où, après avoir bien bu et bien mangé ils demandent à combien monte la dépense; à dix sols, répond le tavernier; alors :

> Li troi Awgle à l'Oste ont dit :
> Sire, nous avons un *besant*,
> Je croi qu'il est molt bien pesant,
> Quar nous en rendez le sorplus,
> Ainçois que du vostre aions plus ;
> Volentiers li Ostes respont.

Par le retour que les aveugles demandent sur leur *besant*, on pourroit penser que cette monnoie valût plus de dix sols; ce n'est probablement qu'une diminution sur leur écot.

Si le besant valoit plus de dix sols, on ne peut pas en conclure qu'il valut cinquante livres, puisque cette somme étoit en ce temps-là si considérable, qu'il ne falloit rien moins qu'un souverain ou un prince fort riche pour faire une aumône aussi forte. On voit par les écrits du XIII[e] siècle, qu'un bœuf coûte vingt sols, et qu'un superbe cheval n'étoit estimé que de quarante à cinquante liv. Voy. *Legrand d'Aussy, Fabliaux, in*-8°, t. II, pag. 279.

Enfin, dans plusieurs titres d'abonnement de fief, le *besan* est apprécié vingt sols, dans d'autres dix. Dans une Charte de 1215, citée par dom Carpentier (*Suppl. ad Glossar. ad voc.;* Byzantius, et par Ducange, *Dissert.* XX), il est évalué sept sols. Dans un arrêt du parlement de Paris, en 1282, sous Philippe-le-Hardi (Leblanc, *Traité des monnoyes*, 171.), il vaut huit sols. Dans un compte des baillis de France en 1297, sous Philippe-le-Bel (Leblanc, *Loc., Citat.*, et Velly, *Hist. de France*, t. VI, p. 232.), on l'évalue neuf sols, etc. Le marc d'argent étant alors à 3 liv. 10 s., c'est-à-dire, près d'un tiers plus haut que sous Louis IX. On ne peut expliquer ces différences que par deux moyens. Cette monnoie a augmenté ou diminué de valeur en divers temps, et selon l'arbitrage du prince, ou les faux monnoyeurs, dont le nombre paroît avoir été considérable, l'avoient singulièrement altérée.

On connoît la sévérité des ordonnances contre les faux monnoieurs. Louis IX, dans ses Établissements (liv. I[er], ch. 29), ordonne que le coupable aura les yeux crevés ; dans d'autres provinces, on le jettoit dans une cuve d'eau bouillante. La Coutume de Beauvoisis publiée en 1283, après avoir dit (ch. XXX) : le faux monnoyeur doit être bouilli, puis pendu et ses biens confisqués au profit du seigneur, les divise en cinq classes. Et ce qui doit faire présumer que le *besant* avoit été fort altéré dans son poids, c'est la citation de l'*Ordene* où l'on voit le trésorier de Salahh-Eddin peser les pièces d'or qu'il remet à Hugues de Lusignan; puis ces expressions de *bons besans*, de *besans de pois* ou *bien pesants*, qui se rencontrent souvent dans nos vieux auteurs.

Le cérémonial du sacre des rois de France, dressé par l'ordre de Louis VII, porte qu'il sera porté à l'offrande un pain, un baril de vin, et *treize besans d'or,* qu'étoient nommés *bysantins;* cette coutume fut encore observée sous Henri II; les bysantins qu'il présenta pesoient environ un double ducat.

Le mot besant a été formé de *byzantium*, comme le prouvent tous les titres où il est fait mention de cette monnoie.

Bescocier, *bescochier*; Enlever par surprise, escamoter. Les diables se plaignant de ce que la Vierge leur enlève toutes les âmes.

Uns juigemens nous fait si nués,
Et si soutieux et soir et main,
Qu'entant com on torne la main,
Nos a une âme *bescocie;*
Jà ne l'arons si acrochie.
Ne prise à si présent forfet
S'Elle le jugement en a fet,
Que maintenant ne la nos toile.

Gautier de Coinci, miracles de la Vierge, liv. 1, chap. 32.

Besongnette : Travail, ouvrage, affaire, embarras, besoin.

Dépose. . . . .
Qu'ensemble ilz ont hanté souvent,
Avecques mainctes bourgeoisettes,
Comme font marchand à marchand,
Touchant leurs petites chosettes :
Et ont faict mainctes *besongnettes,*

Enqueste de Coquillard, pag. 102.

Bessi, au féminin *bessie :* En bas, penché; baissé.

Chascun à la teste *bessie*
N'i a celui qui mot en die.

Fabliau d'Estrubert, *v*, 1711.

Beubant, *boubant :* Banquet que l'héritier donnoit aux parens et amis d'un défunt, qui avoient assisté à ses funérailles. Cette coutume est encore en usage dans un grand nombre de village de la France, et particulièrement dans les Pays-Bas François.

Je eslit me sépulture, en l'église de Monseigneur Saint-Vaast, à Brebières, au plus près que faire se porra, du lieu où gissent deffuncts mes père et mère, et veulx estre enterré sans que après soit faict grand *beubant.*

Testament du 20 *avril* 1425.

Beuvande, *buvette :* Action de boire; lieu où l'on boit; petit vin qu'on donne à boire aux valets; il est fait avec de l'eau qu'on laisse cuver sur le marc pressuré. Dans le midi de la Frauce, cette boisson est nommé *Piquette.*

Bevant : Bu, qui est bu; buveur, ivrogne; *trop bevant,* excès de boisson. *Voyez* Emteimes.

Beve : Boue, ordure, souillure.

Tu es le fils Diex baptoié,
Par qui nos somes nectoié,
D'ordure, d'écume et de *beve.*

Testament de Jehan de Mehun.

Bèvre : Loutre, castor, *fiber.*

Il donne une huppelande de pourpre fourée de *bèvres*, à la confrarye des Clers Parisiens, moyennant et parmy qu'ils feront dire son service comme tenu y sont. *Testament du* 22 *mai* 1439.

Biaune : La ville de Beaune, en Bourgogne, département de la Côte-d'Or.

Cele rivière que je di,
Est de vin vermeil jusqu'emmi,
Du meilleur que l'en puist trover,
En *Biaune*, ne delà la mer.

Fabliau de Coquaigne, vers 66.

Bibloteur : Ouvrier en os et en ivoire.

Bicquebac : Bascule au moyen de laquelle les brasseurs puisent l'eau, dont ils ont besoin.

Bauduin de Vermeille, héritier de la brasserie des Sarrasins, demande à establir un *Bicquebac*, devant l'héritage Jehan

Dugardin, au lez vers ou sur le puisot d'eau et plancquiet tenant auprès du pont du croquet, en le plache à Deuvieul.

Registre aux mémoires, fol. 108, 30 *aoust* 1507.

Bidonner : Marmoter, murmurer, parler entre ses dents.

Bief, *biel, biez :* Étang, réservoir, pour contenir l'eau destinée à faire tourner un moulin.

Bienceler, adj. : Discret, caché, et subt. discrétion.

Bienceler, bien soyez venus,
Chapellain du manoir d'amours...
Confiteor au Dieu d'amours,
Et à Vénus sa doulce mère
Et à tous les vrays servitours
Qui ont leur acointance chère;
Et à vous, *bienceler*, biau père;
Car moy dolente pécheresse,
Ay péché en mainte manière,
Contre amours, dont je me confesse.

Confession de la belle fille, *pag.* 247 *et* 257.

Bienfaiture : Bonne construction.

Quand li Chevalier entrez fud
En la sale, si s'arestud;
Resgardé a la *bienfaiture*,
De la sale et la pourtraiture.

Marie de France, *Purgatoire de saint Patrice.*

Bièque, *biesque :* Brochet. *Voyez* Esseu.

Bier, *ber :* Homme en général, fort, vaillant, courageux; de *vir.*

Seigneurs, entendez la raisun :
Un Seint Hum fud, Patriz out nun,
Mult fud religius è *Ber*
Pur la parole Deu mustrer.

Purgatoire de S. Patrice, v. 102.

Lors s'en ert issus après cestes choses un *Biers* de la maisoun Levi, et feme prise de sa lignée; laquele conçeu et enfaunta un fils et voiaunt lui avenant, le muscea par trois mois.

Bible, Exode, ch. XI, *v.* 1.

Egressus est post hæc vir *de domo Levi, et accepit uxorem stirpis suæ; quæ concepit, et peperit filium : et videns eum elegantem, abscondit tribus mensibus.*

Bierre : Nom générique de toutes sortes de bierres, dites *boires bouillis*, qui étoient la goudale, le hambours, le houppes, le brisemars, la quieute, la cervoise et le haquebart. On mettoit aussi au nombre des *boires bouillis*, la bierre faite avec le jus de cerises.

Biestes : Troupeaux de toutes espèces.

Bièvre : Sorte d'oiseau de rivière, de la grosseur d'un canard et d'un goût détestable. *Voy.* Bèvre.

Biez : Espèce de glayeul. Herbe de marais dont on couvre les maisons de village, les granges, etc.

Pour 200 couvertures de *biés.*

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Bigorne, *bigourne :* Enclume à double corne; *bicornis.* Mot à double entente, chiffre, langage forgé comme l'argot. Les voleurs disent, *rouscailler bigorne*, pour parler sans se faire entendre. Dans le pays d'Aunis, ces mots désignent un phantôme, une lamie imaginaire dont les femmes épouvantent les petits enfants.

Bigoter : Irriter, harasser, fatiguer; faire enrager, pester, mettre en colère.

Bilan, *bilant :* Paresseux, musard, lent; de *bis lentus.*

Bis : Étoffe de lin; de *byssus.*

Bissestre : Année bissestile. *Voy.* Kalendier.

Blan ou *blanc* (nommer au) : Expression fort commune dans les titres anciens et qui signifioit, *nommer au contrat, faire mention dans l'acte.* On sait que les noms de saints, les listes de juges, de membres d'une corporation, s'écrivoient sur de longues tables ou sur des

peaux blanchies également appelées *album*. On traduisit ensuite ce mot en françois, et il servit à désigner les contrats, les titres et toute espèce d'actes judiciaire, parce qu'ils étoient écrits sur du parchemin. De là ces expressions *mittere in* albo *sanctorum, in* albo *mercatorum, in* albo *judicum et* album *corrumpere*, pour falsifier un acte.

Blanc-Dieu (jour du) : Le jeudi de la semaine sainte, qu'on appeloit aussi le *blanc josdi*.

Blange : Caresse, flatterie; au figuré; subtilité, détour, mensonge.

Blanket : Petite robe d'enfant. *Voyez* Ane.

Blanket; au féminin, *blankete* : Blanc, tirant sur le blanc; de *blandus*.

Blason : Pièce de poésie faisant l'éloge ou la satire de la chose qui en étoit l'objet. Ainsi les deux pièces de Clément Marot sur le *Beau et le laid Tetin* sont des *Blasons*.

Blastangeur, *blastangeor, blastengier, blastangerres* : Accusateur, calomniateur, railleur; mauvais plaisant qui parle à tort et à travers; de *blasphemare*.

Blayer : Marchand de blé.

Bleit : Blé; *bladum*. Voy. Escair.

Bloc : Pierre taillée en cône que l'on roule autour du pressoir pour écraser le raisin à verjus.

Blocus : Maison fortifiée. Mur percé de meurtrières.

Item un fief en le paroisse de Baissy, contenant un manoir amazé de *blocus*, granges marescauchies et autres édifices.

Contrat de mariage du 28 *avril* 1397.

Blois : Luisant, doré.

Chevex ot si blons et si *blois*,
Com s'il en fust alez à chois.

Roman de Parthenopex de Blois, *fol.* 126, *R° col.* 1.

Bloiser : Béguaier, balbutier; *balbutire*.

Dolours ki onques ne m'acoise
Me fait rouver, dont il me poise,
Jaquemon le Clerc en la cité,
Et Robert de Castel qui *bloise*
Congié, ançois que je m'en voise.

Li Congié Baude Fastoul d'Arras, *vers* 196.

Blondeur : Couleur blonde.

Lancelot eust les cheveuls déliez, blons à merveilles, luisantz tant que il feust en cheveuls; mais quant feust aux armes, lors li muèrent de la naturelle *blondeur* et devinrent tous sorez et crespez.

Roman de Lancelot du Lac, 1re *partie*.

Blouque : Boucle; d'où *blouquette*, petite boucle; et *blouquettier*, fabricant et marchand de boucles.

Boailles, *boeles* : Entrailles, boyaux, intestins.

Là oissiez tant Païen braire
Trainant s'en vont lor *boeles*,
Sor les nasax ont les cerveles.

Roman de Blanchandin, *fol.* 191, *V° col.* 2.

Bochette : Fil de lin placé sur la bobine, par le moyen d'un des crochets de l'ailette, de la hauteur d'une ligne, ou un peu plus, ensorte néanmoins qu'il ne puisse s'ébouler.

Boille, *baile* : Galerie, péristille, allée couverte.

Adonc Courtoisie et Largesce
La porte passent sans Peresce,
Si sont là tuit quatre assemblez,
Et bien secrétement emblez;
La Vieille qui ne s'en gardoit,
Qui Bel-Acueil pieça gardoit
Unt tuit quatre ensemble veue;
De la tour estoit descendue
Si s'esbatoit parmi le *boille*,
D'un chaperon en lieu de voile
Sur sa guimple otcouvert sa teste.

Roman de la Rose.

Boins-enfans : Espèce d'enfants de chœur, élevés dans une maison commune. Ils alloient, au moyen d'un salaire raisonnable, chanter les vigilles dans les maisons des morts qu'ils accompagnoient ordinairement avec des cierges au lieu de leur sépulture.

Elle donne as douze hommes de le drapperie qui porteront son corps, pour boire ensemble deux frans. Item as *boins-enfans* à querque de dire végilles, le nuit de son enterrement, un franc.

Testament du 10 *novembre* 1376.

Boines-gens : Gens notables. Nom que les ecclésiastiques et les nobles donnoient anciennement aux riches bourgeois des villes ; ils les appeloient aussi par reconnoissance nobles bourgeois, et leur donnoient le titre de seigneurs. *Voyez* Closius.

Ban fait et atiret par monseigneur Bauduin de Louweis, chevalier, seigneur de Brebières, gouverneur tenant l'eschevinage de Douai, de par nostre seigneur le roy, en l'an de grasce 1301, le nuit Saint Martin en yver el mois de novembre en le présence des *boines-gens* de le dite ville, de le vintaine, et autres.

Notum sit quod Petrus Mules, nobilis *de Duaco* Burgensis *fundavit unam capellaniam, in ecclesiâ sancti Amati.*

Titre de S. Amé du 12 *juin* 1198.

Jou Amourris de Landast... faict savoir.. ke j'ai quitet tout tel droit ke jou et mes hoirs avoie es huict bonniers del' ausnoit de Bérillon ke me sires Ernouls a donneit à signeur Olivier de Denyeul et à signeur Jehan Petit-Dieu, sen frère, bourgois de Duay,...... 1248 el mois d'avril.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand.

Boisenet : Bosquet, petit bois, remise pour le gibier; de *boscus*.

D'un Venéor vus-dis-jeo ci
Que un Leus aveit acueili,
Parmi li chams s'en fust li Lous
U un Bergier séoit toz sous;
Par sa franchise le requist
K'il le muçast si li deist
Au Venéor ki le siveit
K'au *boisenet* alé esteit,
Li Pastur dist que si fera
Dessous sa faude le mussa.

Marie de France, fable XLII.

Boisselon : Sorte de mesure de capacité.

Boisteau, *boistel* : Petite mesure au grain, vingtième de la rasière de Douai. Il en falloit vingt-quatre pour la rasière de farine ou de son.

On fait le ban........ qu'il ne soit auleuns mosniers..... qui .... prende..... pour leur droit de moulture plus grant sallaire que le vingtième, c'est assavoir de la rasière de bled ung *boistel* dont les vincgt *boistel*, telz que dit est, font le rasière.

Et affin que les povres gens qui de jour en jour poeulvent avoir affaire de avoir farine ou flœur par coupes ou par *boisteaux*, il est ordonné.

Ordonnances, bans et édis sur les monsniers ; 14 *aoust* 1437.

Boivre, substantif : Breuvage, liqueur, potion, boisson ; de *bibere*. Voyez Enteimes.

Et por le dous *boivres* que jou leur donai el désert, me donèrent-il en la crois le plus vil *boivre* et le plus angoisseux.

Roman de S. Graal, fol. 12.

Enhelement entendi li Hom-Deu ke il avoit lo *boivre* de la mort, ki ne pout pas porter l'ensenge de vie.

Dialogues de S. Grégoire, liv. 2, *ch.* I.

Intellexit Protinu svir Dei quia potum *mortis habuerat, quod portare non potuit signum vitæ.*

Boivre : Boire, se désaltérer; *bibere*.

Que sagement port sa bouchée,
Que sur son pis goute ne chiée
De soupe, de saveur et de poivre,
Et si gentement redoit *boivre*.

Roman de la Rose.

Bokerel, *bokereul* : Bouc, chevreau, chevreuil.

Si tu toi mesconuis, tu bealc entre femmes, isses et vay après la trace de tes fouks et repasses tes *bokereux*, juste le tabernacle des pastours.

Cantique des Cantiques, ch. I, *v.* 7.

Si ignoras te, ó pulcherrima inter mulieres, egredere, et abi post vestigia gregum, et pasce hœdos *tuos juxtà tabernacula pastorum.*

Boleor, *bolerres, boleur* : Fin, rusé, trompeur.

Bollevercq, *boullevercq* : Bastion carré dans lequel se trouve une porte de ville. *Voyez* Camion.

Arrentement d'une plache wide, demourée par défaut de rente non payée, séans dehors le porte vacquereschc emprès le *boullevercq* contreles fossés dudit *boullevercq* de le forterèche de le ville.

Chirographe du 14 *janvier* 1418.

Bonairetée : Bonté, clémence. *Voy.* Quillir.

Bonde, *boque* : Pale qui bouche le canal par où l'eau d'un étang s'écoule lorsqu'on veut le pêcher; chaussée d'un étang, et tout ce qui contient l'eau; limites, remparts.

On cognoissoit de loyaulté la *bonde*,
Et maintenant convient qu'en cendre abonde.
Dont il n'est nul qui en larme ne fonde,
Car fortune n'a mie le povoir
De nous faire telle mestresse avoir..

Complainte de la comtesse de Charrolois, page 128.

Bondie (jouer de) : Tromper quelqu'un, se moquer de lui, agir de ruse.

Mès du tiers soit au convenir,
Que il trovera jà tout prest;
Mestier li est qu'il se r'aprest,
Quar on li *jue de bondie.*

Hugues Piaucele, fabl. d'Estourmi, vers 417.

Bonevoilance, *bonevulance* : Protection, bienveillance, affection; *benevolentia.*

Puis après ceo ke ad Deu loez,
E le Rei en honur preisez,
S'en turne à la gent loer,
E lur bones murs numbrer;
Pur atraire lur *bonevoilance*,
Si les amene sanz dotance,
Par ensample è par raisun,
Pur mover lur discréciun,
A humilité è obédience,
E à l'amur del' Rei è révérence.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 179, *V° col.* 1 et 2.

Ke Deu vostre vie sustiegne,
E en bien è honur vus meintiegne;
Ke eus pussez merciablement,
Amer et governer ensement.
Kar en ceo est, saciez sanz dotance,
De la lei tute observance,
E leésce à la gent è sucur,
E *bonevulance* del' Créatur.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 182, *V° col.* 1 et 2.

Bonges : Faisceaux de bois.

De la navée des rons peus.... et de fendus, trois *bonges.*

Wienage du Chastelain de Douai. XIIIe *siècle.*

Bonhourdich, *bouhourdich* : Nom du premier dimanche du carême.

Le venredi devant le *bonhourdich*, 1284.

Bonis : Dettes actives.

Lettres de Leurs Altesses, par lesquelles Elles consentent que les *bonis* sur la vente des gages portés à la table de prêts, tous frais faits, soient pour les pauvres et les soldats blessés devant Ostende, et l'autre moitié pour Elles.

Inventaire de Titres et Pièces, de 1607 *à* 1644.

Bonjot : Grosse botte de lin, telle qu'on la fait après en avoir battu la graine et l'avoir liée de deux liens, pour qu'elle se maintienne en état, pendant le rouissage.

Bonnette : Petite borne.

Bonnier : Sorte de mesure dans l'Artois et le Haynaut.

Boorges : La ville de Bourges en Berri.

A *Boorges* ce truis lisant
D'un Gui qui usurier mesdisant,
Fist Nostre-Dame tiex merveilles
Pieça n'oïstes ses pareilles.

Gautier de Coinci, Miracles de la Vierge.

Boos, *boous* : Boueux, rempli de boue.

Viex délis est de char *boouse*
Viex délis est qui le goulouse,
Trop est amez et goulousez
Ausi com l'iver le fust crouse;
Délis de char en cuer s'encrouse
De vilains vers est cuer crouse,
Où tes délis est encrousés
Il n'en est pas tost descrousés.

Miserere du Reclus de Moliens, stroph. 104.

Bordage : Le bord de quelque chose que ce soit, comme rivières, fontaines, puits, fossés, etc. On dit même *bordage*, pour les cercles de fer qui garnissent les roues de voitures.

Bordelle, *Bordiaus* : La ville de Bordeaux.

Puis tint *Bordelle* et trestot le païs
Grant fu la feste que fist Garin li fiz,
Huit jors séjornent joiant et esbaudi,
Et au neuveime, si se sont desparti.....
Ci faut l'estoire du Loheran Garin....
Et de l'Allemant qui ot à non Ouri,
Et de Douon qu'à *Bordiaus* fu norri,
Et de Gautier qui ot non Orphanin.

Roman de Garin le Loherens.

Bordir, *borduis*, subst. : Badinage, discours frivole, amusement.

Doce amie, Flors de Lis,
Biax alers et biax venirs,
Biax jouers et biax *bordirs*,
Biax parlers et biax délis,
Dox baisiers et dox sentirs,
Nus ne vous poroit haïr.

Fabliau d'Aucassin et Nicolete, p. 392.

Bordoiant, *bordoyant*, *bourdoyant* : Qui borde, qui limite; d'*ora.*

Bordoier, *bordoyer* : Cotoyer, border, limiter.

Borduis : Babil, discours frivole, bavardage.

Borel, *bourel*, *bouriau*, *bourriau*, *bourreau* : Exécuteur des hautes œuvres. — C'est vers l'année 1260, sous le règne de Louis IX que l'on rapporte, suivant Villaret, l'origine du nom de *bourreau* que porte l'exécuteur des hautes œuvres. Il vient, dit-on, d'un clerc nommé Richard *Borel* qui possédoit le fief de Bellecombre, à charge de faire pendre les malfaiteurs de son canton ; sa qualité d'ecclésiastique le dispensoit de les exécuter lui-même. Richard Borel payoit seulement un homme qui se chargeoit de le faire pour lui et de remplir son office. En conséquence de cette charge, Richard Borel, prétendoit que le Roi lui devoit des vivres pour toute l'année. Barbazan dit n'avoir jamais rencontré ce mot dans les manuscrits des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et qu'il n'est point ancien dans notre langue; cependant le bourreau de Paris jouissoit depuis long-temps d'un droit sur les herbages et les légumes qui se vendoient à la Halle ; certains monastères lui payoient une rétribution en cochon, lorsqu'il venoit exercer sur leur territoire; il étoit chargé de faire la police sur les cochons vaguants. *Voyez* ma nouvelle édition de la *Vie privée des François*, tom. I, pag. 163, 312 et 313. Dulaure, *Singularités historiques*, pag. 41.

Et disoit et affermoit ce dict *bourreau* que nonobstant l'huile, le soufre, et le

charbon qu'il avoit appliqué contre les entrailles et le cœur de ladite Jehanne; il n'avoit pu aulcunement consommer ne rendre en cendre les breuilles (intestins) ne le cœur, de quoi estoit autant estonné, comme d'ung miracle tout évident.

Déposition du Père Isambert de la Pierre dans le procès de la Pucelle d'Orléans.

Borgeignon : Bourguignon.

Tençon la marastre concorde,
Qui partut l'escu de descorde,
A un label de anemistié ;
Félonie qui het pitié,
Avoit *Borgeignons* à plenté
Et portoit l'escu adenté,
A un rous mastin récignié,
Parmi rampoit Brun sans-pitié.

Tournoiement d'Antecrist, fol. 119, *R° col.* 1 *et* 2.

Boskellier, *bosquellier* : Tailler ler arbres.

10 s. 3 d. pour *boskellier*, auster les honnines, au petit gardin et au grant..... chest assavoir 3 s. pour un ouvrier pour trois jours *boskellier* et honniner.

Compte de l'hôpital des Wez, *de* 1350.

Botte : Douzaine, paquet de douze.

Aux prestres-clercs à chascun quatre nieulles, aux maistre et recepveur chascun une *botte*. *Statuts de Velenciennes.*

Nos pères donnoient le nom de *nieule* ou *nieulle*, à une sorte de petite oublie, et à une sorte de petite gauffre très-mince et fort légère. Dans la Flandre, les *nieules* sont des pains d'autel, dits pains à chanter, mais d'une grande dimension.

Bouche de celier : Entrée de cave.

Et si fait-on le ban que toutes les *bouches* traverseines de celiers aval le ville ke on les ait fait oster et deffaire dedens le Saint-Jehan, et si les face faire en le manière ke on fait les autres *bouches* de drois celiers.

Ban de la ville de Douai, de l'an 1245.

Boucher monguart : Boucher qui ne tue que des porcs.

Bouffage : Enflure et action d'enfler; au figuré orgueil, vanité, présomption et gourmandise, gloutonnerie.

Bouffant, *bouffard* : Enflé, soufflé, présomptueux, rempli de vanité; au figuré pétri d'orgueil et gourmand, glouton.

Bouffarder, *bouffer*, *bouffiner* : Enfler, paroître en dehors et avec éclat; avoir de l'orgueil, de la vanité, de la présomption, de la colère; être mécontent, de mauvaise humeur, être piqué, fâché et agité; au figuré manger gloutonnement, parce qu'un homme qui mange avec avidité, et de gros morceaux, fait enfler ses joues. On dit encore en Bourgogne *bouffer le fu*, pour souffler le feu. Du verbe *bouffer* on a fait *bouffi*, enflé; *bouffissure*, enflure; *bouffettes*, touffes de rubans, reliefs de broderie; *bouffées* de vent, d'orage, de fumée, de fièvre ou d'autre mal lorsqu'il y a de l'augmentation; *bouffon*, plaisant, bateleur parce qu'il exagère, et qu'il lâche des bouffées. Barbazan propose pour ces mots qui viennent de *buffeter*, *buffoi*, diverses étymologies. Il pense qu'ils peuvent venir : 1° de *bufo*, à cause du proverbe, il s'enfle comme un crapaud; 2° par corruption de *sufflare*, *sufflatio*, *sufflatus*; 3°. de l'ancien verbe *bouter*, formé de *pulsare*; 4°. de *bos*, *bovis*, à cause de la grenouille qui vouloit devenir grosse comme le bœuf; 5° et enfin de *bucca* et *d'inflare*, qu'on peut regarder comme la meilleure.

Bouge : Botte de paille, de foin,

d'oignons ou de légumes. *Voyez* Esteulle.

Boundel : Bouquet, faisceau, fagot. *Voyez* Bonde.

Bouracher : Bourrelier, ouvrier qui fait des bâts pour les ânes.

Bourgeoisette : Femme de petit marchand. *Voyez* Besongnette.

Bourgeteur : Tisserand en fil et en laine.

Bourrée, *bourée* : Fagot à deux liens, d'environ deux pieds de hauteur, non compris le menu bois qu'on laisse dépasser, et de dix-huit pouces de circonférence.

Boutée : Caprice, passade, boutade. *Par boutées*, de temps en temps.

Boute-en-corroie : Voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches.

Je ne cuit que *boute-en-corroie*,
Ne lechièrres tant soit hardis,
Osast feire ce qu'il fit.

Fabliau d'Estrubert.

Le nouvel éditeur du roman de la *Rose* s'est trompé en interprétant le mot *boute-en-corroie* par espèce de jeu. Sainte Palaye en étoit plus approché en expliquant ce mot par pillerie, action de voler.

De Fortune la sémilleuse
Et de sa roë périlleuse
Tous les tors conter ne porroie.
C'est li gieu de *boute-en-corroie*,
Que Fortune set si partir,
Que nus devant au départir
Ne puet avoir science aperte
S'il i prendra gain ou perte

Roman de la Rose, *v*. 6882.

Dans cette citation, le poëte compare les vissicitudes de la fortune avec les chances que court le voleur qui ne sait jamais lorsqu'il médite un nouveau délit, si le coup réussira ou s'il sera puni.

Boute-hors : Pousse dehors, met dehors. Nom d'un droit établi par les échevins de Douai, en 1294. *Voyez* Escas.

Bouter : Former des boutons; effet du printemps sur les plantes qui poussent des boutons avant de fleurir ; *de pulsare*.

Bouteur : Courtier de grains.

Bouticle : Boutique, particulièrement de petite mercerie; *d'apotheca*.

Bouticlier : Celui qui tient *bouticle*.

Bouton : Flocon de laine; au figuré, chose vaine, niaiserie, chose de peu de valeur.

Pour auquel résister, Onfroy envoya Roger de Beaumont, mais duquel, pour son oultrecuidance, on ne faisoit point de cas, et on en faisoit moins d'estime que d'un *bouton*.

Chronique de Normandie, *ch*. XLVI.

Par foi, ne me pris un *bouton*,
Fet-il, si je n'i vois véoir
Por enquerre et por savoir
Comment et par quelle raison
Ils donent aus granz garison.

Fabliau d'Estrubert.

Hé, Sire, imposez luy silence.
N'avons honte de tant débatre
A ce Bergier, pour trois ou quattre
Vieilz brebiailles ou moutons
Qui ne valent pas deux *boutons*?

Farce de Pathelin.

Bouveau, *bouvelet*, *bouviel*, *bouvier*, *bouvillon* : Petit bœuf; bœuf d'un an ou un peu plus; de *bovillus*. Au pluriel, *bouvierou*, *bouviau*. Voy. Comans et Vellon de lait.

Brace, *bracele bracon* : Le bras de *brachium* et brassée, ce qu'on peut prendre dans ses bras. On a dit aussi *brachée*, et *braciée*.

Povrement vivent escolier,
Ils ont plus peine que colier;
Mesaïses ont à granz *braciées*,
Por ce ont les faces effaciées.

Miracle de Sainte Léocade, *v.* 1184.

Brace, *bracel*, *bracelet*, *bracet*, *brachel*, *brachet*, *brachez*, *brachis*, *bracon*, *braquet*, *briquet* : Petit de toute espèce de bête; sorte de chien de chasse, dont l'espèce étoit fort estimée. Du grec *brachys* ou peut-être des langues du nord.

Les glossateurs se sont trompés en expliquant ces mots par *basset*, chien de chasse qui a les pieds courts, et dont la race est excellente pour la chasse du blaireau, du renard et du lapin, animaux de terrier. Ces mots ne peuvent désigner que le braeque, chien couchant, ordinairement de couleur blanche, et quelquefois tacheté de noir et de fauve, dont la race originaire d'Espagne, est justement renommée par sa quête et son odorat. De *braque*, on a fait *braconnier*, homme qui fait lever le gibier à la différence du chasseur qui le poursuit; il est en homme, ce que les braques sont en chiens.

Rois, fut-il, un Damoisiaus fu
Qui, par noblesce et par vertu,
Deut bien estre apelé Creintis;
Moult souvent estoit ententis
D'aler en bois et en rivière,
Moult estoit de bone manière,
Moult avoit *braches* et lévriers,
Et venéor et braconniers.

Roman de Dolopathos.

Brach, *braic* : Le bras; *brachium*. Voyez **Facteur**.

A ce mot par le *braic* le tire,
Et dist dehait plus vous consenc.
La main froide et roide li senc,
Et qant il n'i sent point d'alaine,
Par Diu, dist-il, or me croist paine.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 948.

Brai, *bray* : Boue, fange; grain germé et mouillé avec lequel on fait la bierre.

Branle : Doute, incertitude.

Branler : Être incertain, sans détermination fixe; fléchir, hésiter.

Bransle : Sorte de danse.

Braserech (mollin) : Moulin au bray.

Je laisse à ma dicte fille un muis de bray sur le mollin *braserech*.

Testament de l'an 1431. *Après Pasques.*

Brassin : Ce qui se fait de bière à la fois.

Brassin : Boisson fermentée, faite avec du son. *Voyez* **Fourniel**.

Dix huict deniers pour deux coupes de tercheul pour faire *brassin*.

Compte de l'hôspital des Wez de 1350.

Brau : Boue, ordure.

Wai à ti, ki onques tu soics, ki vuels repairier al *brau* et retorneir à ce ke tu as vomit.

Sermons de S. Bernard, *fol.* 55.

Væ tibi qui cumque es, *qui deliberas redire ad* lutum, *reverti ad vomitum.*

Ceste main terdet mon oyl ki covers est del *brau*, ke sole est sans poussière.

Mêmes Sermons, *fol.* 34.

Hæc manus opertum luto *detergat oculum quæ sola sine pulvere est.*

Braxe : Rayon de miel.

Mais maint gent se desplaignent par aventure, de ceu k'il rèrement sentent ceste déleitaulc affection, et que plus est douce ke miez et *braxe*.

Sermons de S. Bernard, *fol.* 131.

Sed causantur multi fortasse, *quod affectum hunc*, *delectabilem et dulciorem super mel et* favum, *rarus experiantur.*

Brazbelle : Brassée, ce qu'on peut prendre ou porter entre les bras; de *brachium*.

Une Pucele qui ert bele
Un jor portoit entre ses *brazbelles*,
Et cresson cuilli en fontaine,
Moilliée en fu deci en l'aine.

Guillaume le Normand. Fabl. du Prestre et d'Alison, v. 15.

Brebant : Le Brabant, la Flandre françoise.

Dont estes-vos nez, biax amis ?
Sire, je sui de *Brebant* nez,
Si sai de guerroier assez.

Fabl. d'Estrubert, v. 1722.

Brebiaille : Mauvaise brebis, mouton malade. *Voyez* Bouton.

Breché, *brechié, brechiet, ébreche:* Cruche en terre ; sorte de vase à boire, dont se servoient les paysans ; *picatum, picarium.*

Bref, *brief, briés :* Lettre missive, ordonnance, écrit, rescrit, légende, talisman ; de *brevis.*

Bref (en) : Sur-le-champ, à l'instant, promptement ; *breviter.*

Brelengheur : Fermier des jeux ; de *brelencq.* Voyez Handuiteur.

Jehan Haguenée, *brelengheur* et handuiteur, fu navré.... s'en encoupa le Page Mailolin de Bours, d'une espée.

Registre aux playes de loy de la ville de Douai, *fol.* 189, *V°*, 30 *septembre* 1443.

Comme l'an 1434, Jehan Bellegambe... eussent prins à ferme de la ville de Douai les jeux de dez, *brelencq*, boulles, tables, quartes, quilles et aultres jeux qui se font et jouent en ladicte ville.

Transaction du 30 *décembre* 1438.

Brester : Disputer, contester, chercher querelle ; d'où *bresteleur, bresteur* et *brete :* Gens qui portent la *brette*, et qui cherchent querelle à propos de botte. Pathelin raconte à sa femme qu'il a eu le drap de Mᵉ. Guillaume pour un denier à dieu, et qu'il compte bien de ne lui en faire autre payement.

Dieu et luy partiront ensemble
Ce denier là, si bon leur semble ;
Car c'est tout ce qu'ils en auront.
Jà si bien chanter ne sçauront
Ne pour crier, ne pour *brester*....
Mais au fort ay-je tant *bresté*
Et parlé, qu'il m'en a presté
Six aulnes ?

Pierre Blanchet. Farce de Pathelin, *p.* 40 *et* 41.

Brèze : Braise.

Pierot Mouton, reconnoit devoir à Jehan de Beaumont, brasseur de chervoise, chinquante livres parisis, pour cause de chervoise, ambours et *brèze.*

Acte du 22 *décembre* 1402.

Les brasseurs vendoient des braises, parce qu'ils se servoient de bois pour faire bouillir leur eau. Ils ne commencèrent à employer le charbon de terre que dans le xviiᵉ siècle. *Voyez* Méetz.

Briche : Fumier, ordure, fange, boue.

Moult est cil povres qui ne voit
Et endormi qui ne croit,
Qui Deu ne croit, il ne voit goute
Cil qui à escient se boute
En la *briche* et qui se maintient.
C'est à bon droit se mal l'en vient,
Bien doit aler à male voie
Qui à escient se desvoie.

Vie des Ermites, fonds de Sorbonne, *fol.* 214.

Bricqueteur : Fabriquant et marchand de brique. *Voyez* Escrier.

Brief : Registre ; de *brevis.* Voyez Bref.

Sacent tot cil ki cest escris, verront et orront ke maistre Juliens et Gérardins ses fiuls, asseurent seigneur Olivier de Dewioel et seigneur Ricart Pikete, et les leur et tot eskevins.... Et ce recors fut fait en plaine halle, et pour çou l'a-on escrit el *brief* de le ville, 1244.

Reg. de la ville de Douai, *coté* qq.

Briesmars, *brimars, brisemars* : Sorte de bierre forte.

Brieveteau, *brivetel* : Petit registre, rôle des impositions.

On fait le ban que nus ne soit si hardis, hom ne feme ki soit encontre les connestables ki reçoivent les déniers des *brieveteaux*.

Reg. aux bans et Édits du XIIIe. *siècle, fol.* 10, *V°*.

Briguanderie, *bringuaderie* : Brigandage, ravage; action de piller, de voler.

Icelle forest estoit horriblement fertile et copieuse en mousches bovines et freslons; de sorte que c'estoit une vraie *briguanderie* pour les paovres juments, asnes et chevaulx.

Rabelais, liv. I, ch. XVII.

Bringand : Homme adonné au crime.

Puis ces *bringans*, murtriers, larrons de bois,
Amys de mort, et serfz dyaboliques,
Par accident font mains cruelz exploiz,
Lesquelz j'appreuve et tiens pour auctentiques.

Pierre Michault. La Dance aux Aveugles, p. 74.

Brisée : Action de rompre des branches pour reconnoître en chasse, les voies de la bête.

Brisié : Annulé.

Et ki onques querroit art ne engien par quoi aucuns de ces bans fust *brisiés*, il seroit à ce meisme forfait. (50 liv.)

Ban de la Draperie de Douai. 1247.

Brivez (à) : Sur-le-champ, promptement; *breviter*.

A son Seignor en vient tantost
Sor la rive l'enmaine tost,
Et li escrins tous à *brivez*
Droit à ses piés est arrivez.

Gautier de Coinsi, liv. II, ch. 11.

Broc : Chantepleure, robinet, vaisseau de bois pour tirer à boire.

Brochon : Bec de pot ou d'aiguière.

Broissin : Sorte de petit chandelier fort bas; sorte de bougeoir.

La table sist for deus coussins,
Desor la table ot deus *broissins*
Où il avoit cierges d'argent,
Molt estoient bel et gent.

Fabl. du Prestre et de la Dame, v. 94.

Broke : Espèce de poignard en forme de poinçon. *Voyez*. Ameure.

Brooiz, *buiz* : Brûlé, grillé, roti.

Broqueteur, *brocqueteur* : Marchand de vin en détail, au broc.

Brou, *broux* : Espèce de seau de forme conique, cerclé de cuivre et garni d'un bec de même métal. On s'en servoit dans les couvens, les colléges et les séminaires, pour aller chercher de la bierre à la cave.

Broué : Boue des rues. *V*. Brau.

Brouillar, *brouillaz, brueillas* : Brouillard, vapeur.

Pierre chiéent, feu grezois vole,
Que cil des cresniaus aler lessent,
Trez et chevrons par terre bessent,
Plustost que tempeste ne foudre
Serjans muérent, li airs s'empoudre
Com par *brueillas* et par niele.

Guillaume Guiart, Royaux lignages, p. 157, *col.* 2.

Broullé : Gâté, sali, taché.

Le très vaillant et grand Pompée
Ung matin qu'il sacrifia,
Ot sa robe de sang *broullée*,
Lors une aultre querre envoya
Devers sa femme Julia,
Laquelle ot tel paour et tel crainte
Pour son mari morut ensainte.

P. Bouton, le Miroir des dames, p. 197.

Browetier, *brouettier* : Homme qui conduit et se sert de brouette; *de rotâ*.

Chirographus de quittatione winagii des coliers et des *browetiers*.

C'est un acte du mois de novembre 1423, par lequel l'abbé de S. Amand en Pevele, au moyen

de soixante artisiens de rente annuelle, exempte de tout vinage, ceux qui passent chargés de marchandises, ou qui les portent à brouettes.

Bruant : Hanneton.

Bruilir, subst. : Chaleur.

Et tu les as fait parengals à nous qui avons porté le charge du jour et du *bruilir*.

Bible, *Matthieu*, *chap. XX*, *v.* 12.

Et pares illos fecisti qui portavimus, *pondus diœi et* œtus.

Brunty : Bruni. Nicot dérive l'adjectif *brun*, du latin *umbra*. D'autres étymologistes, de l'allemand *braun* et de l'italien *bruno*. Turpin, dans la Vie de Charlemagne, dit : *Erat Carolus capillis* brunis, *facie rubens*.

Et pour che donna à l'église ung image de Nostre-Dame, doré de fin or, *brunty* pour mettre et assir audit portail par dehors sur une remprese qui y est.

Testament du 18 *avril* 1450.

Brutif : Brutal, dur, mal élevé.

Comme joyr? Tu m'as fait plus d'estrif
Et plus d'anuy qu'on ne fit oncq à ame.
Se l'ay prise pour respondre à ce pas
As assouvie mon bon siège électif
Tant plain de los le corps de ceste Dame.

2e. *Complainte de Charrolois*, *p.* 147.

Bruynart : Bierre très-brune.

Buc : Bouc, le mâle de la chèvre.

Aimas si est piere ital
Kele est clère cum cristal;
Par fer, ne par fou n'iert ovrée,
Sel' sanc del' *buc* chiald n'est temprée.

Marbodus de Gemmis, *part.* 1.

Bucher, *buquer* : Frapper, battre, enfoncer.

Buen : Plaisir, volonté, désir.

Buen, *bueur* : Ouvrier qui lave le linge; au féminin *buresse*, blanchisseuse, lavandière. *Voyez* Platelet.

Bugnon, *buignon* : Vase, plat; gros morceaux de viande.

Buisonei, *buissonez* : Buisson; de *bustum*. D'autres le dérivent de *buxetum*.

Il habite en la région
Où court le fleuve Eufrates,
Quant sei la prent si cortades
A cel flueve, del' eve beit.
Quant beu a, si cort tot dreit
Ilec près à un *buisonei*,
Si espès com un roncerei;
Là sont li rainsel si menu,
Si bel, si espès et si dru,
Où la teste se vait frotant.

Bestiaire, *parlant de la beste Aphtalos*.

Mussiez est danz les *buissonez*
Por faire lui à son brait venir
Tant que pris et le puist tenir.

Roman de la Rose.

Buisse, *buse* : Chaudière pour faire la bierre. *V.* Ferieux et Masquiers Ghiloires.

Buletin : Mot d'ordre, mot du guet.

Bullete : Ornement que les femmes portoient au col.

Bultoire (moulin) : Machine à blutter la farine. *Voyez* Méet.

Burelure : Fol, insensé, extravagant.

De tout le mont est avilliez
Lués qu'un petit est périlliez;
Chascun le lait, nus n'en a cure,
Chascun le tient pour *burelure*.

Gautier de Coinsi, *fol.* 215, *col.* 2.

Busoquer : S'amuser, jouer.

Busque, *buque* : Tout petit corps étranger qui s'attache au draps.

Buye : Vase en forme d'aiguière, destiné aux sacrifices des anciens; on y renfermoit aussi les cendres des grands hommes.

Buze : Trompette, instrument de musique, *buccina*.

Plus prins de joye aux argentines *buzes*
Des pastoureaux, et doulces cornemuses,
Oyant les ungz chanter, aultres fluter,
Les ungz dancer, et les aultres lucter,
Que se je feusse en mer sur les arenes,
Pour escouter les doulx chantz des sereines.

Poésies de Guill. Cretin, 156.

C.

Cabareteur : Marchand de vins; de *taberna*. *Voyez* Volille.

Cabasson : Machine de bois, formée de quatre planches, le fond, le devant et les deux côtés; dans laquelle les femmes qui lavent le linge sur le bord des rivières, se mettent pour éviter d'avoir les genoux dans l'eau.

Cabinet : Petit autel de parade, composé d'images peintes et sculptées, de chandeliers, de vases et autres ornemens de dévotion.

Je donne à ma fille Margueritte, religieuse à Saint-Thomas, un crucifix d'albastre, et le *cabinet* que j'ai sur mon buffet.

Testament du 13 *juin* 1617.

Cachidoune, *cacidoine*, calcédoine : Sorte d'Agathe.

Li onices et li sardoines
Et li naturaux *cacidoines*.

Le Lapidare.

Je donne à monseigneur Saint-Chery, une pâtrenostre de corach, à enseignes de *cachidoune*.

Testament du 4 *février* 1482.

Cachier : poursuivre, chasser, expulser, faire marcher un troupeau devant soi; de *calcare*, *quassare*. *Voyez* Comant.

Cacote, *cacoute* : Coup, tape, rebuffade.

Mès Rogiers qui ne s'en prent garde,
Sempres aura une *cacoute* ;
Le van qu'il tint, enpaint et boute,
Si qu'il le perce, et qu'il l'esloche,
Et li Prestres vers lui s'aproche,
Tele li paie sor l'eschine,
De son tinel, que tout l'encline,
Jus del degré enmi la place.

Fabliau d'Aloul, *vers* 537.

Cadin : Grant plat, jatte; *catinus*.

Cahorsin, *cahoursin* : Prêteur sur gages, que l'on appela ensuite Lombard.

Othes Boule d'Ast et Eubers Porceaus, de Keit entrèrent en le borgesie de le vile et fiancièrent et jurèrent ke il seroient as us, as tailles, et as coustumes de le vile et de cors, et d'avoir tout ensi com borgois de le vile. Ce fu fait en plaine hale devant Eschiévins Baudes de Deuwioel. . . . en l'an de l'incarnation 1247, le nuit Saint-Pierre, entrant aoust.

Reg. en parchemin, *cotté* qq, *fol.* 27, *v°* 1°.

Quitremius li *cahorsins* d'Ast et Jehan del' Solier est entré en le borgesie de le vile en autele manière come Othes Deseur dis en l'an 47[e], le merkerdi devant le Saint-Luch, en le hale devant les eschievins devant dis.

Même registre, *fol.* 27, 2° *v°*.

Les *cahoursins* jurent de payer les tailles à la ville, de leurs propres deniers et de ceux qu'ils auront aux autres.

Inventaire des Titres de la ville de Douai. 1247.

Caière : Confessional ; de *cathedra*.

Je veux estre enterré en l'église Saint Jacques entre le *caière* où le presbtre confesse en quarème et le prosne, où on fait les commandemens.

Testament du 5 *février* 1451.

Cainc, lisez *c'ainc* : Qu'auparavant, que jamais.

Or me merveil moult durement,
Coment il pot si avenir,
C'ainc puis ne véistes venir
A vostre Cort, Prince ne Roi,
Qui se plainsist de mon desroi.

Rom. de Dolopathos.

Cainse, *chainse* : Ceinture, voile, tout ce qui sert à couvrir.

Caisi (si) : Ainsi que.

Caius : L'empereur Caligula.

Cait, lisez *C'ait :* Qu'il y ait.

Jhesus dist c'à tele mesure
Com li uns à l'autre mesure
Nous mesurra, et chou est drois ;
Cheste parole n'est pas sure,
Or se gart *c'ait* droite mesure.

Miserere du Reclus de Moliens, stroph. 50.

Cakehan, *cakehen, caquehein, casquehein :* Cabale, conspiration, projet de révolte.

Le *cakehan* désignoit le soulèvement de tous les ouvriers d'un ou de plusieurs métiers qui s'assembloient et refusoient de travailler pour un motif quelconque. Les réglements de police de la ville de Douai défendoient le *cakehan* aux tisserands de draps, et punissoient ceux qui le commençoient, d'une amende et d'un bannissement conçu en ces termes :

On fait le ban qu'il ne soit tisserans si hardis qui faiche *caquehein* ne qui deffende l'œuvre à faire en tout le pooir de ceste ville ne qui laist à ouvrer pour froidure sour le fourfait de 50 liv. et si seroit banni deux ans et deux jours.

Reg. aux ordonnances et édits, 14e siècle, fol. 86, *V°*.

Le *Cakehan* proprement dit étoit un signe ou marque bien énoncé dans une ordonnance des échevins de Douai *du delun après le Téphane* 1244. Elle porte :

On fait le ban que nul ne soit si hardis, ne bourgeois, ne bourgeoise, ne siergeans, ne baissielle, ki face *cakehan*, et quiconque le feroit, il queroit el fourfait de soixante livres et si seroit bannis. Et se nul a fait *cakehan*, qu'il le deffface sour le fourfait de soixante livres et banni uug an de le ville.

Dans la Flandre françoise, le peuple se sert encore du mot de *deffacer*, pour rayer, biffer, frotter, gratter, faire disparoître ce qui est marqué à la craie ou au crayon. Or si le *cakehan* consiste en quelque chose qui peut s'effacer, il ne peut désigner qu'une marque grossière et de convention, que chacun, jusqu'à la dernière des servantes, peut faire et défaire.

Cal, *cald, caud, chal, chald :* Chaud, échauffé; *calidus.*

Calamite : La pierre d'aimant; de *Calamites.*

Calaux, *calons, cus :* Noix, fruit du noyer.

Calcain : Le talon ; *calcaneum.*

Dunkes li Cuens ki astoit dessore cel ost envoat messages al roi Totyle demandanz queil chose il comandoit que l'om fesist del' Veske u del' pople, à cui li Roi comancat, disanz : premiers prend del Veske une coroie dès lochief jeskes al *calcain.*

Dialog. de S. Grégoire, liv. III, *ch.* XIII.

Tunc comes qui eidem exercitui præerat, id regem Totylam nuntios misit, exquirens quid de Episcopo vel populo fieri juberet. Cui ille præcepit, dicens : Episcopo priùs à vertice usque ad calcaneum *corrigiam tolle, et tunc caput ejus amputa.*

Calcer, *calcier :* Chausser ; *calceare.*

Après les siut à esperon
Un Chevalier; Erec à non.
De la table ronde estoit
Moult grant los en la Cort avoit,
Affublé d'un mantel hermin
Vint galopant tot le cemin.
Cote avoit d'un diapré noble
Qui fu fait en Constantinoble,
S'ot cauces de pailes *calciées*,
Moult bien faites et entailliées,
Sor les estriers ert afficiés,
Uns esperons à or *calciés.*

Chrestien de Troyes, rom. d'Erec et d'Enide.

Calchoir : Cuve à fouler la vendange.

Calculement : Calcul, estimation ; de *calculus.*

De la quelle somme fait à déduire pour les advestures et refroissis des douze rasières que le dit censier pooît refroissier, suivant l'advaluation et *calculement* fait par lesdicts laboureurs au marcq la livre, 73 liv. 2 s.

Sentence du 30 *juin* 1442.

Calcun, lisez *c'alcun* : Quelque, que aucun.

Et je cuidai que vraiement
C'alcuns Jaïans près de moi fust,
Quant je les vis pendus au fust,
Que aussi pendre me déust.

Rom. de Dolopathos.

Calde-Soris, *cade-soris*, *caude-soris*, *chaude-soris* : Chauve-souris.

Caléfiement : Désignation, propriété, nature, qualification, ce qui est décrit ; de *qualitas*.

Caléfier : Désigner, qualifier.

Calisse : Calice, vase à boire ; *calix*.

C'est assavoir sept *calisses* de plusieurs fachons et chinq louches à ce servans, pesans au marcq de Paris, quatorze mars, trois onches et demi d'argent, portant au marcq de Douai, six onches pour le marcq, dix-neuf mars et onche et demie.

Inventaire de l'église de Nostre Dame de 1421.

Calvaire : Représentation d'un Jésus en croix placée sur les chemins aux lieux où il est arrivé quelque événement tragique ; sommet d'une montagne où il ne croit rien ; *calvarius*.

Cambage, *cambe* : Droit que payoient au seigneur les brasseurs de bierre. Suivant l'art. 45 de la *Coustume de Boulenois* : Brasserie, lieu où se fait la bierre ; de *canum*.

Ay encore droict en la ville de Wissant de y prendre et lever tous les affouages et breuvages qui se vendent ; et aussi droit de *cambage* qui est de tous les brassins qui y sont brassez entre Noel et le Chandelier, je dois avoir de chascun deux lots, et après le Chandelier jusqu'au Noel, de chascun brassin deux lots et demi.

Aveu rendu au Roi en 1521 *par Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes.*

Cambe : Sorte de bierre ; et *cambier* : Brasseur.

Nus ne puet faire *cambe*, ne brasser chervoisé, ne goudale sans le congié dou Seigneur. *Cartulaire de Corbie.*

Camberier : Domestique, valet de chambre ; de *camera*.

Camberière : Chambière, femme de chambre, suivante.

Cambre : Boîte à feu ; de *camera*.

A la paix avec la Hollande, publiée le 16 mai 1648, il y eust procession..... lanternes au beffroy, deux volées de canon et une volée de *cambres*.

Reg. aux Mémoires de la ville de Douai.

Camelin, *cameline* : Sorte d'étoffe de couleur brune faite de poil de chameau. Les manufactures d'Amiens et de Cambray au XIIIe siècle, étoient fort renommées pour la fabrication de cette étoffe que portoient les gens riches ; *camelina* formé de *camelus*.

Mestre Robert, salve votre grace, je ne foiz mie à blasmer se je me vest de vert et de vair, car cest abit me lessa mon père et ma mère ; mès vous faistes à blasmer, car vous estes fils de vilain et de vilaine et avez lessié l'abit vostre père et vostre mère, et estes vestu de plus riche *camelin* que le Roy n'est.

Joinville, Histoire de Saint Louis.

Tantost Astenance-Contrainte
Vest une robe *cameline*,
Et s'atorne comme beguine,
Et ot d'ung large cuevrechief,
Et d'ung blanc drap covert le chief.

Roman de la Rose, *v.* 12249.

Du bout des dois le morsel touche
Qu'el devra moillier en la sauce
Soit vert, ou *camelin*, ou jauce.

Roman de la Rose, *v.* 13620.

Camène : Sorte de fil propre au tissage; de *cannabum*.

Camion : Tombereau à trois roues.

Il fut conclud en toute diligence de thirer les terres de la douve joindant le bolevercq de la porte d'Arras par hottes et *camions*.

Registre aux Consaux de la ville de Douai, 13 *janvier* 1557.

Candaille, *candeille*, *candoile* : Chandelle, bougie, flambeau; *candela*. Voyez **Batage** et **Embrunquiez**.

Li Ostes ki grand paor avoit
Monta warnis d'une *candoile*
Por esgarder le grand mervoile
Dont il formant se desconforte;
Por chou le *candoile* avuec porte,
Connoist le Prestre sens demeure.

Fabliau de la Longue nuit, v. 865 *et* 868.

Mais dolans sui ke n'i voi goute;
Debait ait ki estaint la *candele!*
En haut crie, ses gens esvelle,
Et alumer tantost commande.

Même fabliau, v. 1065.

Quatorze deniers pour deux livres de *candailles* de sui.

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Candeler, *candelor*, *chandeler*, *chandelier* : Fête de la Chandeleur. *Voy*. **Cambage**.

Ban des goudales et cervoises, l'an 1253, le demerques devant le *Candeler*.

Candeler : Chandelier, flambeau; de *candelabrum*.

Dit icelluy avoir quatre plas d'estain, quatre escuelles, trois pots, cinq *candelers*, ung drechoir et quarante annes de toille.

Testament du darrain aoust 1480.

Canderlier : Fabriquant et marchand de chandelles. *Voyez* **Mils**.

Canel : Gouttière, canal, lit de rivière; *canalis*.

Sera tenu ledit héritage vendu, souffrir et recevoir les eaux qui descendent du *canel* et nocquière de l'héritage dudit Andrieu. *Vente du* 23 *juillet* 1510.

Canene : Chanvre; *cannabum*. Voyez **Fileit**.

C'est assavoir ke les tiretaines aient deux anes de largece en ros et se facent faire l'estrain de lin u de *canene*, et le traime facent faire de laine.

Ban de tiretaines de 1253.

Cange : Change, banque, bourse d'une ville; *cambium*.

Vente d'une maison.. .. en le grant rue Saint Pierre, tenante à le maison du *cange* et par derrière à le ruyelle des Juifs. 1299.

Cangeur, *cangières* : Changeur, banquier, agent de change; *cambiator*.

On fait le ban ke il ne soit nus si hardis..... ke il aboute hom ne feme à cui il doive à *cangeur* de nul denier si li *cangières* ne les content erraument tous sés (secs) et ki onques les i abouteroit en aultre manière, il seroit à 50 liv. et banis de le vile, et li *cangières* ki les deniers averoit en convent à rendre s'il ne les contoit et paoit erraument, il seroit à 50 liv. et bannis de le vile.

Ban des Eschevins de Douai du mois d'avril 1247.

Canjant : Sorte de camelot, moiré *Voyez* **Acquet**.

Canque, *canques*, *quanque* : Tout ce que, ce que, autant que, quelque chose que; *tantum quantum*.

Pren à l'aumaire *canke* il convient à escrivain.

Rom. du S. Graal, *fol*. 4.

Tousjours les ai trouvés en voie
De faire *canques* lor prooie,
A lor bien estoie partant.

Li Congié Baude Fastoul d'Arras, v. 41.

Canlans : Chaland, pratique, acheteur. *Voyez* **Trueve**.

Canne : Mesure de liquides, contenant un lot et demi; de *canon*.

Lundi 1er janvier 1601, présenté treize fois dix *cannes* à Mrs les douze capitaines

des compagnies bourgeoises et au procureur général de la ville pour leur bon travail qui font à chacun d'eulx quinze lots de vin à quarante sols. Le lot qui fait le nombre de 195 lots, porte 390 liv.

Compte du domaine de la ville de Douai de 1600 à 1601.

Cannée : Mesure de superficie.

Le Seignor doit avoir fait faire le champ de quarante *cannées* de careure et bien ygalé, et clos de fossé, et de palus qui soit entour passé et lassé de cordes, si que aucun des chevaus ne porte son Seignor hors du champ, ou qu'il n'en soit geté, tant que pais en soit faite.

Assises de Jérusalem, ch. CIII, *p.* 82.

Canoine, *canone* : Chanoine; *canonicus*. Voyez Masure.

Il n'espargnoit ne clerc ne moine,
Renclus, hermite, ne *canoine*,
Et les nonnains et les converses,
Com plus étent à Diu aherses.

Le chevalier au Barizel, v. 32.

Cans : La campagne, les champs; *campi*; Chant, action de chanter; *cantus*.

Si que souvent gisoit as *cans*;
En lui n'avoit ne ris, ne *cans*,
Mais mout grant ire et grant anui.

Le chevalier au Barizel, v. 587.

Che dist l'espée à deus trenchans,
Chil qui me chaint soit justisans,
De deus pars, chest qu'il garantise
Chaus qui font au moustier les *cans*,
Et chaus qui labourent as *cans*.
L'espée dit : chest ma justise
Garder les clers de Sainte Glise,
Et chaus par qui viande est quise,
Dont li siècles est garissans.
L'espée dist à tort m'a prise,
Qui moi et mon mestier mesprise
Et des meffais n'est adrechant.

Roman de Charité, stroph. 40.

Capifol, *capifou* : Sorte de jeu à-peu-près semblable à celui de la main chaude. Le patient a les yeux bandés, on le frappe sur toutes les parties du corps, et il doit deviner qui l'a frappé.

O Créateur et Père,
Las ! t'ont-il point lié
Te faisant vitupère,
Par la face bandé.
J'ay eu six-vingt colées
Rudement sur mon col,
La face et main bandées
Jouant au *capifol*.

Cantique sur la Passion.

Capom, *capon* : Chapon, poulet châtré.

Le *capom* ki est cuis en rost
Li aporte, et cil se rehaite,
Et quant la tarte est dou feu traite,
Devant lui en met la moitié.

Fabliau de la Longue Nuit, v. 124.

Capouri : Ce mot que je n'ai rencontré que dans le *Congé de Baude Fastoul d'Arras*, v. 122, paroît devoir signifier, marque, suite, reste, trace de maladie; d'autant plus que l'auteur est obligé de quitter sa ville natale, par suite d'un mal qui paroît être la lèpre, et qu'il dit avoir gagné à la suite d'un tournois.

Li maus que j'ai lonc-tans nouri
Dont se paie le *capouri*,
M'ensegne à devenir sauvages.

Capteil : Chapiteau; de *caput*. Voyez Ounie.

Capucinesse : Religieuse de l'ordre des Capucines.

Car : Char, chariot. Un titre de l'église collégiale de S. Amé à Douai de l'an 1080, rend en langue Romane le latin, *Arnulphus dictus curru deportatus*; par Arnould, dict *Porte-à-Car*. Il parle d'Arnould-le-Jeune, comte de Flandre, qui, trop jeune encore pour monter à cheval, fut conduit en chariot par Arnould-le-Vieux, son aïeul, dans toutes ses bonnes villes, pour y recevoir le serment des échevins qui existoient en Flandre, long-temps avant l'établissement des communes.

Carbouclée : Viande fumée.

Carche : Fardeau, poids, charge.

A cest mot en grand paine rentre
Estormis qui le Prestre encarche :
Sovent va maudissant sa *carche*,
N'en puet mès, quar forment li griève.

Hugues Piaucèle, fabliau d'Estourmis, v. 466.

Cardin : Jardin, enclos, verger.

Le *cardin* enclos est ma serour, ma espouse, le *cardin* est enclos se la fontaigne.

Cantike des Cantikes, ch. IV, *v.* 12.

Hortus *conclusus, soror mea sponsa*, hortus *conclusus fons signatus.*

Cardon : Chardon, plante ; *carduus.*

Bien purgea Andrieu son courtil,
N'y lessa *cardon* ne ortie ;
Son cors laissa metre à essil
Pour garder sa vigne gentil
Que sa gent ne fu pervertie.

Roman de Charité, stroph. 67.

Caresmeaux, *quaresmiaux* (le jour des) : Le mardi gras que nos pères appeloient aussi le mardi de *caresme-entrant.*

Item, cinq sols pour un agniel et fu li nuis des *quaresmiaux.*

Compte de l'hôspital des Wez, de 1350.

Pour éviter aux désordres qui peuvent arriver par le ject de la choulle qu'on est accoustumé faire le jour du *caresmeaux*, a esté deffendu de la jecter.

Reg. aux Mémoires de la ville de Douai, fol. 236, 23 *février* 1632.

Le jour des *caresmeaux*, aus maistres, recepveur et malades, à chascun trois carterons de herencs.

Règlements de la bonne maison des Ladres de Vallenciennes.

Carete, *carette :* Charette, voiture de transport.

Caritaule, *caritable, caritatif :* Charitable, bon, humain ; celui qui fait la charité et celui qui la reçoit. Confrère, qui demeure sous le même toit.

S'amour fut si *caritative*,
Et sa mort si amerative,
Que nulz enginz ne puet attaindre,
Ainz estuet que cuer se cative ;
Car les mies yssent de rive,
Qui trop veult les crostes estraindre.

Le trésor de Jehan de Meung, v. 421.

Elle donne à l'étaule des *caritaules*, monseigneur S. Mort, en l'église Nostre-Dame, dix sols.

Testament du 13 *janvier* 1375.

Carité : Confrérie. *Voy.* Awules.

Carkier : Charger.

Et ke nus mosniers ne asniers ne metent lors kevals entre deux ruios, deci adonc c'on l'apelera pour *carkier.*

Ban des eschevins de Douai de 1250.

Carlerie (bois de) : Bois de charonage, dans un marché du 3 aoust 1669.

Carlier : Charon. *Voyez* Hieloires

Carme : Charme, sortilège ; de *carmen.*

Un emplastre de bon espoir
M'assist sur le costé fenestre,
Et après me tint sa main destre
Contre le quer tout de son gré,
E me dist basset à segré
Sus le chief un merveillos *carme*,
E me portrait d'un poi de basme.
Le nom Dieuesse enmi le front,
Si *carme* greignor bien me font
Que la poison de la fiole,
Car rendue m'a la parole,
E mon sens à mon esperis.

Tournoiement d'Antecrist, fol. 237, *R° col.* 1.

Carmeline : Religieuse Carmelite.

Carnalité : État charnel, de chair qui concerne la chair ; *carnalis.*

K'en l'an de la mortalité,
Perçut-on le fausse despoise
Que dix en me *carnalité*,
Avoit mis par humilité,
Un mal dont nus ne se renvoise.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 202.

Carnelement : Charnellement ; *carnaliter.*

Bon est que l'en sache liquel mariage sont à eschiver, car il est mout de simples gens qui ne le savent pas ; si doit chascun savoir que nus ne doit espouser chelle qui li apartient de lignage devant qu'ele a passé le quart degré, ne sa commère de quel enfant que che soit, ou de l'oume, ou de la fame, ne cele avec qui il a levé enfant, ne sa marrastre, ne fame qui ait esté à aucun de son lignage en quart pu en plus prochein degré, ne la cousine à chelle que il a acompaiguié *carnelement*, ne sa fillole.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XVIII, *p.* 99.

Carpeau, *carpel*, *carpillon*, *carpion*, au féminin *carpelette*, *carpette* : Petite carpe dans La Fontaine, livre V, fabl. 3 ; et sorte de petite truite dans Rabelais, liv. II, ch. 27, pag. 227.

Carpentaige : Charpente ; état de charpentier.

Carpenté : Fait, achevé, fini, fabriqué.

Carpenter, *recarpenter* : Construire, faire, arranger, fabriquer ; travailler à l'état de charpentier ou de menuisier.

Vous m'avez mis en mal trepeil
Pour chel diable de bareil ;
Mar fust-il *carpentés* ne fais,
Pour lui emprenderai tel fais.

Fabl. du chevalier au Barisel, *v.* 471.

Carpie : Hachis, viande coupée par petits morceaux.

Le mardi de Pasques sera desdicts veaulx pour faire *carpis*, pour délivrer à chascun susdict grand-pain ; maistres, maistresses et recepveur une escuelle de *carpie* de veau. A ceulx dudict grand-pain et portier, pour leur plays (recréation) chascun deux deniers tournois.

Réglements de l'Hostelerie.

Carque : Charge de marchandises estimée du poids de trois cents cinquante livres au travers de Peronne, XIIIe siècle.

Carreignon : Scel, grand cachet.

Quant il orent assez parlé
De la Dame et de la Cité,
Blanchandin fist un brief escrire,
Puis mist le *carreignon* en cire,
Au provost le mist en ses mains.

Rom. de Blanchandin, *fol.* 185, *V°* *col.* 2.

Carterier, *cartrier*, *chartrier* : Vieillard impotent. *Voyez* Arbroyerie, Chincuyte et Platelet. Ces mots ont également été employés pour désigner un geolier et un prisonnier ; de *carcerarius*. Les prisonniers étoient simplement détenus, et outre la détention, les *cartriers* étoient enchaînés. *Voy.* Chincuyte.

Ensevelir les morts et aidier les *cartriers* ; revestir les nus, les descaus recauchier, racater les prisoniers.

Le Miroir du Chrestien, parlant des OEuvres de miséricorde.

Je donne as *Carteriers* devant Nostre-Dame à ciaux et à chelles du prosniel, vingt sols à pitanche.

Testament du mois d'octobre 1315.

Carueble : A proportion, au marc la livre.

Et quant le fié a esté vendu, le Seignor doit faire crier par la vile où le fié a esté vendu que il soient devant lui à tel jour pour estre payez, et doit nommer le septième jour. Et quant il auront prové la dethe, si com il doivent, il doit les faire paier de la monoie de la vente dou fié ; et se aucune chose en demore aprèz que les sept jours sont passéz, le Seignor le doit faire rendre à celui qui le fié fu ; et se la dethe est plus que monoie, le Seignor la doit paier par *carubles* à chascun son avenant.

Assises de Jerusalem, *ch.* CXCV.

Carvane : Association, assemblée, réunion de plusieurs personnes pour voyager, pour aller en marchan-

dise, en pélérinage, ou pour quelqu'autre sujet que ce soit. Mot dérivé de l'arabe, ou des langues de l'Asie. En basse latinité *caravana* et *carvana*.

Or, vous dirai k'est *carvane*. Li marcheant Sarazin, quant ils voelent aler en marcheandise en lointaines tierres, si parolent ensemble pour faire *carvane*, et si sunt par aventure, u vint, u trente, u quarante, et cascuns cameus, cinq soumiers, selonc çou k'il est sires et rices hom, et tous cargiez de marcheandises, et si se ralient ensemble, et portent avoec aus lor marcheandise et lor tentes, et pour çou portent-il avoec aus lor tentes, k'il ne se herbergent mie en nule vile devant çou k'il viennent à la vile ù il doivent aler, et ù-il doivent descargier lor marcheandises, ains se herbergent dehors les viles, quand il ont fait lor jornées, et rendent lor tentes, dont les fait garder li sires, en qui tierre il sont par nuit et par jour, et conduire fors de sa tierre pour le traviers k'il en a, et ensi font tout li Signor parmi qui tierre il passent.

Histoire de la Guerre d'Outremer.

Dans les statuts de l'Ordre des chevaliers de S. Jean de Jerusalem, tit. 19. *De verborum signif.*, S. 19.

Carvana, *Syrorum et Arabum linguâ, significat congregationes hominum, ut unà aliquid negotii peragant, à majoribus nostris usurpatum in delectu fratrum. Habendo, cum ad subsidia per arces et triremes distribuuntur, aut aliò per turmas mittuntur.*

Castelain, *castelan*, *castelin* : Châtelain, gouverneur d'une ville ou d'un bourg qui avoit droit de *chastiau* et de main-morte; de *castelum*.

Au *castelin* d'Arras voel dire
Comment courous, anuis et ire,
Me font plourer et larmoier
De ce que li miens cors empire.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v*. 409.

Caterve : Troupe, bande de soldats; *caterva*.

Puis quant la bourgeoise est en galles
Une *caterve*, une brigade,
Vient jouer aux sons des cimbales,
Au glic ou à la condampnade.

Coquillart, *Droitz nouveaulx*, *p*. 23.

Cathau, *catiche*, *catin* : Catherine, nom propre de femme.

Ce cat non ne vient de Calais;
Sa mère fu *Cathau* la Bleue,
C'est du lignage des Anglois,
Car il porte très longue queue.

Poésies de Jehan Molinet.

Catmahieu, *chatmahieu* : Peinture en camaieu.

Je donne.... à Margotine, ma nièpce, mon bon sauptier.... avec un *catmahieu* pendant aus dites patrenostres.

Testament du 27 *apvril* 1431.

Je donne à Gérard Pollet, mon nepveu, deux anneaux d'or, l'ung ayant un *chatmahieu*, et l'autre ung diamant.

Testament du 29 *octobre* 1590.

Catoire : Ruche de mouches à miel.

Item, le nef qui admaine en ceste ville, vaus, corbisons et *catoires*, doit trois deniers douisiens et des petits panereux et corbisonchiaux ne doit-on nient.

Sentence au profit de l'Esculier le Comte, à Douai, du 22 *avril* 1437.

Caucemente, *cauchiers* : Bas et souliers, chaussure en général; de *calceamentum*.

Item six mars, sur les lubes Engherran Lalaing pour acater caseun an *caucementes*, et nates pour départir as povres de le ville.

Compte d'une exécution testamentaire du 9 *mai* 1317.

Si doivent li devans dis Gossars et Robert, donner et départir caseun an ces quarante sept sols en nates et *cauchiers*, as communs povres de ceste ville.

Commission de Receveurs, *novembre* 1283.

Cauche, *cauces* : Souliers, guêtres, bottines; de *calceamentum*.

Après li torne les gambes hors du lit, se li *caucha* unes *cauces* brunes ; puist li dist : Sire, ces *cauces* vous donnent à entendre la terre ù devés repairier.

L'Ordene en prose, *p.* 81.

CAUCHÉE, *caucée*, *cauchie*, *cauchiée*, *caucie*, *caulché*, *caulchée* : Chemin, chaussée ; de *calcata*.

A-tant trespasse la *cauchie*,
De fer s'est vestue è cauchie ;
Fornicacion de prinsaut,
Par une viés posterne saut,
E en ses eus porte les dars,
Tous emprenés de faus regars,
Qui maint home ont mis à meschief ;
Mult avoit bien armé sun chief.

Tournoiement d'Antecrist, *fol.* 221, *V° col.* 2 *et fol.* 222.

CAUÇHEREAU, *caucherel*, au féminin *caucherelle* : Revendeur et revendeuse de beurre, d'œufs, de fruits, de légumes et de volailles. *Voyez* VOLILLE.

Et qu'il ne soit *cauchereaulx*, *caucherelles*, coconniers ne coconnière ne aultres quelconques vendeurs, ne vendcresse de venel, forains, ne aultres, qui acate, ne fache acater, au pooir et eschevinage de ceste ville, pigeons en coulombier en ceste ville ne à trois lieues près.

Reg. aux ordonnances, *fol.* 30, XVe *siècle*.

CAUCHETEUR : Fabricant ou marchand de chausses ; ces chausses dites autrefois *cauches*, d'où *caucheteur*, étoient des bas de drap, doublés de toile.

Nul dras estraicr ne sera admis par les *caucheteurs*, s'il n'cst de le valeur d'un franc l'aune.

Registre aux Ordonnances.

CAUCHIER. *Voyez* CAUCEMENTES.

CAUCHONS : Chaussons, chaussure du matin.

CAUCQUELLE : Défaut dans la façon des étoffes. *Voyez* FIEU.

CAUCQUIER : Presser dessus, fouler ; *calcare*.

Et aveucq les dites quattre couppes de farine comblées à le couppe au tercheul, doit encoire avoir demi-boistel de farine sans *caucquier*.

Briefs des Mosniers, 14 *aoust* 1437.

CAUD. *Voyez* CAL.

CAUDE (à une) : En même temps.

Congié prend toute *à une caude*
A Colart Fastoul et à Baude,
Et à Josin Fastoul après.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 109.

CAUDIOT : Feu de joie, feu de la S. Jean ; de *gaudium*.

CAUDRELACH, *caudrelac* : Tout ustensile de cuivre qui sert à la cuisine.

Je donne avoecq toute le hugerie estant en la salle comme en le sallette et es deux chambres hautes avoeucq, avec le *caudrelach* de la cuisine.

Testament du 21 *février* 1530.

CAUDRELIER, *cauderlier* : Chaudronnier, artisan qui fabrique des ustenciles en cuivre pour la cuisine. *Voyez* MENRE D'EAGE et MILS.

CAUF : Chauve, qui n'a plus de cheveux ; *calvus*. Voyez CHANJABLE.

CAUME, *came*, *caulme*, *chaulme* : Chaume ; *culmus*.

CAUMERIE, *cameri* : Champ dont la récolte est nouvellement sciée.

CAVECHEUL, *cavecheux*, *cavechil*, *chaveçuel* : Traversin, oreiller ; de *culcita*.

A-tant vers le chevés se trait
Sa main mist sor le *chaveçuel*,
Et trait arrière le linçuel
Si voit la gorge blanche et bele,
Et la poitrine et la mamele.

Eustache d'Amiens, *Fabliau du bouchier d'Abbeville*.

CAVESCHIER, *cavessier* : Bourrelier, ouvrier qui fait des chevestres ou licols ; de *caput*.

Singe le Pharisien fu,
Qui dehors se monstra vestu
De bonté, en contrefaisant
Que justes feust, et bien junant,
Deus fois junoit, si com disoit
En la sepmaine, et pas n'estoit
Pescheur, si com le publicain
Qui à Dieu monstroit son mehain.
Le singe qui se fist pieça
Cavessier, le signifia;
Car tant se mesla du mestier,
Qu'il s'en coupa en derrenier
La gorge. Fol mesler se fait
De chose que aprins on n'ait.

G. Guilleville, Pelerinage de la Vie humaine Ce conte a été imité par Desperriers, *tom.* I, *p.* 227.

Cavetier : Racommodeur de souliers, savetier.

En l'an Notre-Seigneur Mil.CC LX et XI, en mois de jugnet, Raoul le *cavetier*, de trente ans et de plus, néz de Fourmont en la dyocèse de Lisiuées, demourant à Paris en la paroisse S. Merri.

*XX*e. *Miracle de S. Louis*, *p.* 436.

Caveux, *caveus, caveux, cavex, caviax* : Cheveux; *capilli* de *caput*.

De ses *cavex* traire ne fine
As ongles son vis esgratigne,
Tant que li sans couvre sa face,
Il ne calt que délit face.

Rom. de Dolopathos.

Cayelle : Confessionnal.

Je veus être enterré à S. Pierre, emprès du pillier, estant devant le *cayelle* où le curé confesse.

Testament du 18 *aoust* 1446.

Cayère. *cayelle, chayère* : Chaire, chaise, siége, pièce de monnoye sur le revers de laquelle le souverain étoit représenté assis; de *cathedra*. Elle valoit vinq-cinq sols parisis, monnoye de Flandre.

Je prie à M le curé de S. Albin qu'il ait à recommander par plusieurs dimanches en sa *chayère* pour des messes que je peulx avoir dict.

Testament du 6 *octobre* 1581.

Item, un aguiel, une *cayère* et trois florins d'or.

Compte de l'hospital des Wez de 1360.

Cayèrier, *cayelier* : Faiseur de chaises.

Willaume Morel pour vingt-six frans vend à Bertoul Lefevre *cayèrier* une maison et gardin en le rue du grand Cauteleu.

Ceint : Tout ce qui sert à entourer, lange, ceinture, corde; de *cinctorium*.

Deux fermax d'or au col li baille
En-mi le pis un l'en remet
Et de li *ceindre* s'entremet;
Mais c'est d'un si trez riche *ceint*,
Qu'onques Pucelle tel ne *ceint*,
Et pent au *ceint* une aumosnière,
Qui moult fu précieuse et chière.

Rom. de la Rose parlant de Pygmalion et de sa statue.

Célantis : secrettement, par dessous main.

Se li Sires at serf marcheant, Julien dist que l'en puet o le serf ausi pleidier, com o celui par qui il moine la marcheandise qui a *celantis*.

Mss. du Roi, *n*° 8407, *fol.* 65, *V*°.

Célature : Gravure, ciselure.

Por ceo envoies à moi un hom enseignée que counst de overer en or et en argent et aresme, et en féer, en porpre, en coccine, et en jacinthe et que sace graver les *célatures*, od yceux artiliours, lesquex jeo ay od moyen, Juda et en Jerusalem que David moun père ad apparaillée.

Bible Paralipom, *cap.* II, *v.* 7.

Mitte ergo mihi virum eruditum qui noverit operari in auro et argento, ære et ferro, purpura, coccino, et hyacintho, et qui sciat sculpere cœlaturas cum his artificibus, quos mecum habeo in Judeæ et Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

Célèbre : Célibataire, qui n'est pas marié.

Je, Marie Lauerin, fille menant vie *célèbre*. *Testament du* 13 *janvier* 1597.

Celestien, *celestre :* Céleste, qui tient du ciel; *cœlestis.*

Proiez le *eclestien* Roi
Merci ait l'ame moi.

Castoyement, Conte 28, *vers* 56.

Cembeler : Combattre, jouter, disputer le prix du tournois; de *cembel;* formé du latin *simul.*

Cementire : Cimetière; *cœmeterium.*

Cemin : Route, chemin; d'où *ceminer*, marcher.

Cenele, *cenelle, sanelle, senelle :* Fruit de l'épine blanche ou de l'aubépinier.

Et vivent comme sauvechine
De la glant et de la faine,
De cel fruit que porte boscages,
De poires, de prunes sauvages;
Meures mangent, et *ceneles*,
Boutons, cornilles, et pruneles,
Et alies quant il les troevent.

Chrestien de Troyes, Roman de Guillaume d'Angleterre, n° 6987, *fol.* 241, *V° col.* 1.

Cil est assez plus beax qui vient,
Ne le fill au roi de Tudele
Ne valt vers lui une *cenele.*

Roman de Blanchandin, fol. 177, *R° col.* 1.

Cenglé, *changlé, chenglé :* Serré, entouré, enceint; de *cingulum.*

Censer : Encenssoir, vase à brûler des parfums.

Et l'autre Aungele que fu en estant devant l'autel, signefie le Fuils Deu en humanité. Le *censer* d'or signefie seinte Glise, le mult encens, les oreisuns au Seins. La fumée del encens que munte, signefie la compunction des quoors que surt des oreisuns, ceo qu'il ampli le *censer* del feu del autel, signefie qu'il esprent les quoors de la mémoire de sa passion.

Apocalipse historié, Ms., n° 7013, *fol.* 10, *V°.*

Censseur, *censsier, censier :* Celui qui occupe des terres à cens ou à ferme. *Voyez* Chinquite.

Sur ce que Jehan Dupré procureur et recepveur de le bonne maison Saint Ladre avoit adjourné Pierre Florent *censseur* et tenant les terres de ladite bonne maison, disant que ledit *censsier* avoit refroissié, et mis sus plusieurs terres ou oultre ce qu'il en debvoit refroissier par vertu du bail à lui fait de ladite censse, ce qu'il ne poovoit faire, mais devoient estre les despouilles desdits refroissis au deseur de ce qu'il devoit refroissier, adjugées au pourflict de ladite bonne maison.

Sentence des eschevins de Douai, du 30 *juin* 1440. *Registre aux sentences, fol.* 177.

Censive : Étendue d'un fief sur lequel il est dû des cens; redevance du *cens ;* héritage tenu à titre de *cens;* lieu où sont situées les terres sujettes au droit de *cens.* Être dans la *censive* d'un seigneur, c'étoit être ou devenir son *censitaire.*

Censivement : A droit, à titre de cens.

Centenier, *centenarion :* Officier de justice, juge d'un village; d'une *centene*, ou juridiction; *centanarius.*

Cerasine : Sorte de breuvage usité parmi les Tartares.

Cercele, *cercelle :* Sorte d'oiseau aquatique de la forme du canard, mais plus petit.

Cermant : Véhément, furieux.

Ton espirit souffla et la mer les couvriet; il sont noiez ès eawes *cermantes* aussi com plom.

Bible, Hist. Cant. de Moyse, Ms. de Sorbonne, Exode ch. XV, *vers* 10.

Flavit spiritus tuus et operuit eos mare: submersi sunt quasi plumbum in aquis vehementibus.

Cerquer, *cerker, cerkier, cerquier :* Parcourir, rechercher; *circuire.*

Sont ensanble au conseil alé,
Assez i ot dit et parlé

Lois et deerez *cerquent* et querent,
Les capitiax recomeneèrent.

Roman de Dolopathos.

Mais li cuers est à autre mire
Ki bien le saura manier.
Tous mes amis me fait *cerkier*,
Et easeun rouver et prier
K'il soient lié de mon martire.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *vers* 415.

CERVOISE, *cervise*, *chervoise* : Bière foible qui valoit un denier Douisien le lot, en 1252 et 1267. *Voyez* GOUDALE.

CEUDEPOINCT : Courte-pointe.

Je donne à l'hospital Saint-Jaeques, ung liet parchevet, ung eouvertoire de tapis, un *ceudepoinct*, une paire de gourdines de saie....

Testament du 23 *juin* 1581.

CEULISON, pour *cœuillison* : Action de cueillir; récolte des fruits.

Item, à chaseun malade une coupe de pumes à loyale *ceulison*.

Droitures des ladres de Douai, xv[e] *siècle*.

CEVAL, *cevaus*, *cevax* : Cheval; *caballus*.

Aueasin fu armés sor son *ceval*....et li *cevaus* sor qoi il sist est rades et corant... et li *cevax* qui ot senti les esperons, l'enporta parmi le presse.

Fabliau d'Aucassin et de Nicolette, *pages* 388 *et* 389.

CEVALCHER, *cevaucher*, *cevauchier*, *cevaukier* : Aller à cheval, monter à cheval.

CHA : Ici, là, en ce lieu; *hic*.

Par foi, dist-il, chou n'est pas doute
Que li Priex ne m'aist dist voir :
Or me pora mestier avoir
Ceste machue ke j'ai *cha*.

Fabliau de la Longue Nuit, *vers* 1035.

CHAABLES, *chaablis* : Branches de bois, branches d'arbres rompues, abattues, brisées ou cassées par le vent; perches, gaules avec lesquelles on abat les pommes, les noix et autres fruits.

CHAABLES : S'est dit aussi pour cable, grosse corde.

Se dist-l'en que ce font Déables
A lor eros et à lor *chaables*,
A lor ongles, à lor havez;
Mès tex diz ne vaut deus navez.

Roman de la Rose, *vers* 18106.

CHAANCE, *chaanche* : Profit, utilité, chance, hasard heureux; de *cadere*. Ce mot seul s'explique toujours par bonheur; pour avoir la signification contraire il est toujours accompagné de *mal*, *male* ou *mes*.

Chaseuns avint tele *chaanche*
Que il en vit sa délivranehe,
Si eom l'avez or entendu.

Fabliau de la Longue Nuit, *vers* 1125.

CHAANT : Tombant.

CHAENE : Lien, chaîne, fers; sorte d'ornement pour les dames; de *catena*.

Une *chaene* i ot tendue,
Ainz plus bele ne fu véue;
Desor ot un molt bel enfant,
Molt fu bien faiz, n'est pas trop grant.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 198, *R° col.* 3.

CHAIGNE, *chaignon*, *chaingnon* : Le chignon du col; de *catena*. Voy. MORETAIGNE.

CHAÏM : Caïn, nom propre d'homme.

CHAINGLE, *changle*, *cengle*, *caingle*. Langue ou levée de terre longue et étroite entre deux fossés, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec une ceinture, *cingulum*. Les *chaingles* sont communes dans les endroits marécageux; c'est par elles qu'on a commencé à les dessécher.

Je donne à Demiselle Marie de Villers, dite du Saulchoy, et à Pierre Douby, son mari, por don d'entre-vifs, une *chaingle* et pré à Dorgny.

Acte du 7 mars 1480.

Willames de Goy doit faire une *caingle* de fosseit à le Noeuvelle sor le marés de quinze piés de terre, et als *caingle* de fosseit doit estre commun à le ville, ensi que li Eschevins trouvèront cherquemenement en alcuns tans ke li pature de le ville et li fosseit deveront aler.

Acte du 7 juin 1252.

Chaitiveie, *chaitive* : Misérable, infortunée, malheureuse, féminin, de *chaitif, chaitis* : fait; de *captivus*.

O tu *chaitive* char, char sote, aveule, et forseneie? cum longement querras-tu les trespessans et deffaillans solas, mais destructions? Ke feras-tu *chaitive* s'il avient ke tu de ceste soyes botée ayère et jugiée à non digne, et livrée d'altre part en poine permanant.

Sermons de St. Bernard, fol. 18.

Quo usque caro misera *insipiens, cæca, demens, et prorsus insana caro, transitorias et caducas quæris consolationes, immo desolationes, si fortè contingat repelli et indignam judicari hac gloria, magis autem nihilominus ineffabili in æternum excruciari pæna, quid facies* misera ?

Chaitivaison, *chaitiveison, chaitivison, chaitiveteit, chaitiviteiz, chaitivoison* : Exil, captivité, oppression, misère, infortune; *captivitas*.

Granz proichière est Criz, ki montanz en halt, monat la *chaitivison* en *chaitiveie*. *Sermons de St. Bernard, fol.* 21.

Magnus prædator Christus, qui ascendens in altum, captivam *duxit* captivitatem.

Chalce, *chalcement, chalzement* : Soulier, chaussure; *calceamentum*.

Chaline : Chaleur.

Dunc covient k'avant manger viegne
Al funt del' estomac ke bien retiegne;
Car del' estomac la parfundesce
Ke plus chaud est, è plus ad molesce
De çeo k'en cele partie junt,
Charnuse parties ke i sunt;
E si est à la fic de près veisine
Ke viande défit par sa *chaline*.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 190, *R° col.* 1.

Chalt : Chaud, échauffé; *calidus*.

Chambely : La petite ville de Chambli, dans le Vexin François, département de l'Eure.

Chanbge : Change, échange; *cambium; chanbgeur* : qui fait le change; *cambiator*.

Chandaille, *chandeille, chandoile* : (de bœuf, de vache, de cire) chandelle, lampe d'église, cierge, bougie; *candella*. Voyez Candaille et Candeler.

Oncques Guennelet
Soubtil en tel fait
N'en fist la pareille;
Dont pluseurs de fait,
Et par droit extrait
Morront sans *chandeille*.

Traité du malheur de la France, p. 238.

Et la Dame ot gastiaus et vin,
Et blanche toaille de liu,
Et grosse *chandoile de cire*.

Fabl. de la Borgoise d'Orliens, v. 207.

Chandres, *chendres* : Cendres; le mercredi des cendres; *cineræ*.

Chanfrain, *chanfrein* : Partie de l'armure de tête d'un cheval.

Chanjable : Changeant.

Chose profitable
Kar Fortune est *chanjable*
Ne soit de toi sesie;
Le frunt est mult bel
Quant le haterel
Cauf est et pelé,

Éverard de Kirkam, distiques de Caton, fol. 205, *R° col.* 1.

Chanpan : Droit qu'avoit le sei-

gneur de prendre un certain nombre de gerbes dans les champs qui dépendoient de son ressort.

Chansonele : Petite chanson, chansonnette ; de *canticum*.

> Bien me porroit avancier
> Ma doce dame bele,
> S'ele me voloit aidier
> A cete *chansonele*.
>
> *Poésies du Roi de Navarre, chans. 1, stroph. 2.*

Chanuesce : Chevelure blanche, qualité d'être chauve.

> Les cols plus gros par ceo rent
> E les bras plus gros ensement;
> La face è la véue esclarsist,
> Le sen ausi en aforsist,
> È entardir fet ensement
> *Chanuesce*, saciez veirement.
>
> *Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 189, R° col. 2.*

Chanvrer, *échanvrer, escousser* : Oter avec l'échanvroir les plus grosses chenevottes qui sont restées dans la filasse.

Chapel, *chapelet* : Chapeau de quelque matière que ce soit ; couronne de fleurs, particulièrement de roses ; guirlande à l'usage des deux sexes qui se portoit aux jours de fêtes, de rejouissances et de banquets. *Chapel de roses*, petit mariage. Lorsqu'on demandoit ce qu'un père donnoit en mariage à sa fille, et que l'on répondoit, il lui donne un *chapel de roses* : cela signifioit peu ou à peu près rien. L'ancienne coutume de Normandie porte, que les parens peuvent marier leur fille d'un *chapel de fleurs*, de meubles sans héritage, ou d'héritage sans meubles, et enfin, que si rien ne lui a été promis lors de son mariage, rien n'aura. De là, en parlant d'une personne qui auroit fait quelque grande perte, on a dit : *elle a perdu la plus belle rose de son chapeau*. Ainsi les religieuses, quand elles faisoient profession, les filles quand elles se marioient, les épousées les premiers jours de leurs noces, portoient un chapel de fleurs ; il en étoit de même des ecclésiastiques, et des membres de confrairie dans les grandes cérémonies de l'église. Les prêtres en avoient le jour de la Fête-Dieu, de même que toutes les personnes qui faisoient partie de la procession. Depuis la fin du XVIe. siècle, on a substitué des bouquets aux chapeaux de fleurs, et ces bouquets ne signifient plus rien. Dans les festins les convives en portoient à la manière des anciens, et souvent, comme eux, on ornoit de fleurs les flacons et les verres. Cet usage s'est conservé chez les francs-maçons dans les banquets d'obligation, dits de la St.-Jean.

> D'amours aussi semblablement
> Vous direz quatre chansonnettes,
> Qui seront en alegement
> Des deffaultes envers lui faittes :
> Quelque chose que ce vous couste,
> Quatre beaulx *chappeaux de florettes*
> Dedens le jour de Penthecouste,
> Luy donrez tout par amourettes.
>
> *Confession de la Belle Fille, p. 270.*

> Et se tu n'as si grant richesse,
> Qu'avoir ne puisse, si te tresse,
> Et au plus bel te dois déduire,
> Que tu porras sens toi détruire
> *Chapel de flors* qui petit couste,
> Et de roses à Pentecouste,
> Ice puet bien chascun avoir,
> Qu'il ne couste pas grant avoir.
>
> *Roman de la Rose.*

Bailler, ou *donner le chapelet*, donner le prix ou la couronne au vainqueur.

Le prince de Galles parlant à nostre Roi Jehan, son prinsonnier, de la valeur que il avoit tesmoignée à la bataille de

Poictiers.... Je ne le dis mie, chier Sire, pour vous loüer, car touz ceulx de nostre partie qui ont veu les uugs et les autres, se sont par pleine conscience à ce accordés, et vous en *donnent le prix* et *chu elet.*

Froissart, Hist., *tom.* I, *ch.* CLXVII.

Chaperon, *capuchon :* Habillement de tête ; du latin *caput.*

Si l'on peut citer comme une autorité Guyot de Provins, poëte qui composa vers la fin du XIIe. siècle, une satyre en vers contre tous les états, tant ecclésiastiques que laïcs, intitulée : *La Bible Guyot de Provins*, un nommé Durand, charpentier, auroit été en l'an 1185, l'inventeur de ces *chaperons* et *capuchons :* car il dit au vers 1952, parlant des moines de S^t.-Antoine :

Molt fu cortois et bon truanz
Duranz chapuis et soduianz,
Qui les blans *chaperons* trova.
Et les seignaus au piz donna ;
Donna ! non fist, ains les vendoit :
Mestrement la gent *décevoit.*
Molt en conquist or et argent,
Molt par sot bien guiler la gent ;
Il en guila bien deus cent mile,
Puis ont trové maintc autre guile
Li truant qui convers se fout
De Saint Antoine.

Avant de rapporter à quelle occasion ce Durand inventa cet habillement de tête, je ferai observer que du Cange a donné dans la même erreur que du Verdier, et autres auteurs qui ont parlé de nos anciens poëtes, en confondant Guyot de Provins avec Hugues de Bersi ou Bersil, qui sont deux individus distincts, ainsi que les deux ouvrages de ces deux poëtes, qui, quoique portant le même nom de *Bibles*, sont deux ouvrages aussi distincts. Autre erreur encore de le faire bénédictin de S^t.-Germain, à Paris. Si l'on en croyoit son ouvrage, il auroit été de tous les ordres. Je n'étendrai pas davantage cette observation ; le lecteur peut voir la liste des anciens poëtes français, qui est à la fin de mon Glossaire, tom. II.

Pour revenir à Durand, suivant du Cange, *Caputiati* étoient une troupe de factieux qui s'éleva en Auvergne, l'an 118 , dont fut auteur un certain Durand, charpentier de son métier, *fabro lignario*, ils se nommèrent ainsi, parce qu'ils portoient pour enseigne de leur faction et conjuration, une image d'étain représentant la S^te.-Vierge, couverte de chaperons ou capuchons de toile blanches. Plusieurs auteurs ont parlé de cette faction ; ils sont cités par du Cange. *Voyez* aussi *Notice des manuscrits*, t. V, pag. 290.

Cette espèce de vêtement ou de couverture de tête, fut bientôt en usage chez les grands comme chez les petits. Monet donne la forme de cet habillement. Chaperon, dit-il, est un habillement de teste des vieux françois, façonné de drap à la testière serrée, à guise de capuchon, terminée en bourelet vers le derrière de la teste, du quel bourlet pendoit une longue et estroite manche qui s'entortilloit au col : il y avoit au milieu de la testière une longue creste de drap, qui se couchoit sur l'une des oreilles contre le chaud et le vent.

Suivant le même auteur, le chaperon du Roi étoit parsemé d'orfévrerie, ou diapré de pierreries. Celui du prévot de Paris étoit miparti de rouge et de pers à la livrée des Parisiens.

Les femmes portèrent aussi des

chaperons, qui étoient à queues pendantes ou repliées sur la tête.

Ceux des Demoiselles étoient de velours à queue pendante, avec un touret et des oreillettes.

Le chaperon des bourgeois étoit de drap, et la cornette étoit carrée.

Celui qui servoit aux femmes contre la pluie, n'étoit autre chose qu'une pièce de drap ou de camelot, en forme d'un carré long, et dont les femmes de paysans se servent encore dans différentes provinces, dans les temps mauvais.

Le chaperon d'un fol avoit des oreilles des deux côtés.

Il est certain que les *chaperons* étoient en usage dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et que les grands et les petits s'en servoient. Pasquier rapporte dans ses recherches, liv. VIII, ch. XVIII, que les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière de saluer, étant couvert du chaperon, principalement les hommes. Quelques-uns ont estimé, dit-il, que nos ancestres usoient de cet acoustrement de tête tout ainsi que maintenant que les femmes, c'est-à-dire, sans defeubler. Il soutient que c'est une opinion fausse, il cite Monstrelet, ch. LXXVIII, tom. I; où il est dit, que les Flamands étant arrivez en France avec le duc Jean de Bourgogne, et s'étant retirez dans leur païs, il envoya le comte de Nevers son frère, pour les prier de demeurer encore quatre jours, et là, dit cet auteur, le comte étant arrivé, le chaperon bas et hors de la tête devant eux, les pria à mains jointes de demeurer avec luy encore quatre jours; et au ch. CXCIX, le même Monstrelet raconte que la royne Isabelle de Baviere, confinée en la ville de Tours, sous la charge de Jean Torel, Jean Picard et Laurent Dupuys, avoit surtout en grande haine le dit Torel, parce qu'il lui parloit irréveremment, sans mettre la main à son chaperon.

Ces deux passages ne prouvent point absolument que dans toutes les occasions on abaissoit son chaperon, et que ce n'étoit que suivant les occurrences et suivant les personnes. Le comte de Nevers va suplier les Flamands de demeurer avec lui. Il ôte son chaperon, parce qu'il étoit suppliant. La reine Isabelle de Bavière se plaint de Torel, non pas de ce qu'il n'abaisse pas son chaperon, mais de ce qu'il n'y porte pas la main.

Jean du Luc, en ses *Arrêts*, rapporte que les procureurs, lorsqu'ils étoient en robe et *chaperon*, et qu'ils étoient interrogez par le président, ils se découvroient seulement le front, et que le reste de la tête demeuroit couvert.

De tout ceci il en faut conclure que lorsqu'on parloit au Roi ou aux grands, on se découvroit, à proportion de la qualité de ceux à qui l'on parloit, et que, lorsqu'on parloit à un inférieur, on y portoit seulement la main, comme dans la vie de Du Guesclin.

Au palais a trouvé le riche Roy Fagon,
De Dieu le salua, et fit affliction;
Le Roy se va lever, mist main au *chaperon*.

Il est certain que dans ces siècles, les chaperons étoient en usage parmi tout le monde, depuis le Roi jusqu'au dernier de ses sujets. Alain Chartier, dans l'Histoire de Charles VII, rapporte que ce prince ayant repris la ville de Rouen, fit publier que tout homme, grand ou petit, portât la croix blanche sur

la robe ou sur le chaperon. C'est pourquoi on disoit en ce temps-là, ce proverbe : *Qui n'a point de teste, n'a que faire de chaperon;* et cet autre : *Deux têtes dans un chaperon.* Lesquels deux proverbes ont changé après que cette coëffure a été supprimée. On dit à présent : *Point de tête, point de chapeau;* ce sont *deux têtes dans un bonnet*, pour signifier deux personnes qui sont très-unies.

Les Annales de Paris prouvent ce que Monet dit du chaperon du prévôt des marchands; elles rapportent que Charles V, étant régent du royaume, pendant la prison du Roy Jean son père, ayant fait diminuer la monnoie, il eut peine à se garantir de la fureur des Parisiens, et qu'il eût été en grand danger de sa personne, sans un chaperon miparti de pers et rouge que Marcel, prevot des marchands, lui mit sur la tete.

Voici la forme d'un chaperon qui se trouve dans les statuts de l'ordre militaire de la Couronne d'épines, sous Charles VI, rapportés par du Cange, au mot *Caparo.*

La forme de cestui chaperon sera moienne entre grant et petit, c'est à savoir que le chaperon en fourme il descendra largement jusques entour les espaules, et sera si juste entour le col et de bon bras, que légièrement on y pourra entrer sans être fendu ne boutonné dessous le menton, et la cornette doublée de luymesme de trois doits de large, sera longue d'un pied et demi, et non plus, sans nulle de tranchure, en toutes ses parties, ne es autres garnemens habits ou paremens dudit ordre.

Les chaperons étoient de diverses couleurs; il y avoit cependant des couleurs qui étoient propres à certains états; les magistrats les avoient rouges fourrez de peau blanches, suivant Beloy, et les avocats les avoient noirs fourrez de même peau blanche : suivant ces deux vers cités par Borel, les gens d'église en portoient de différentes couleurs.

Li *chaperon* partis, longue robe vergie
Sont li aornement dont bobande clergie.

A la fin du XVe siècle, on trouva cette couverture de tête trop incommode; on en retrancha les pendans et on ne laissa que le bourrelet qui, mis sur la tête, formoit comme un bonnet rond; et enfin, dans le XVIe siècle, on cessa entièrement de porter les chaperons sur la tête, on ne les porta plus que sur les épaules, comme les consuls dans certaines villes, et les magistrats, avocats et procureurs, lorsqu'ils sont en deuil. Néanmoins, comme le remarque Borel, quoique les chaperons fussent hors d'usage à la cour, ils ne cessèrent pas d'être usitez dans les provinces par les femmes. On voit encore dans des campagnes plusieurs femmes avec des chaperons; à la vérité, quant à l'étymologie de ce mot, on ne peut raisonnablement la tirer du latin *capronæ* dont Festus s'est servi pour signifier les crins des animaux qui leur tombent de la tête sur le front. Quoique la basse latinité ait pris le mot *caparo*, pour signifier *chaperon,* il vient naturellement de *caput,* parce que le *chaperon* est un ornement de tête.

On appelle encore dans l'église *chaperon*, le rond d'une chape; parce que ce n'étoit point autrefois un ornement, mais un man-

teau pour garantir de la pluie, lorsque l'on alloit en procession, courses très-fréquentes dans les anciens temps, et qui se faisoient quelque temps qu'il fît, et ce *chaperon* étoit ce qui se mettoit sur la tête. La chape, en général, étoit un manteau que l'on nommoit *pluvial*, de là on disoit :

Chaperonner et *enchaperonner* : Se couvrir d'un *chaperon*, et

Chaperonner quelqu'un, le saluer, soit en mettant la main au *chaperon* pour le saluer, soit en se découvrant de son *chaperon*.

Charactère : Caractère, marque distinctive. D'où *charactèricque* : caractéristique.

Charbonnée : Viande grillée sur les charbons; de *carbo*.

Charchan : Colier, carcan. (*Roman d'Alexandre*, *n°*. 7190[2], *fol.* 50, *R° col.* 1.)

Chardonal, *chardonax* : Cardinal, prince de l'Église romaine; et *chardonneret* : oiseau qui vit de grains de chardon.

En *chardonal* douceur n'a point,
Car *chardonax* com chardons point,
Volentiers voir uns chardons n'ail,
Cil qui ne done as *chardonalz*,
Poignant trueve chardon auz;
Li *chardonal* tout eschardonent,
Les eschars qui don eschars donent,
Maint preudome ont eschardoné
Chardonal sont en chardon né,
Por ce poiguent comme chardon
Touz celz qui donent eschar don.

Gautier de Coinsi, *Ms. de la Vallière*, *fol.* 64, *R° col.* 2.

Charetil : Tonneau.

Charn : Chair, viande; *caro*.

Cherubim ço est plented de science, è ceste mére est sur tute science è sur tut sens humain que Deu od la *charn* que il de la Virgine rechut.

*II*e. *Livre des Rois*, *ch.* XXII.

Charneusement, *charnieument*, *charnieuseument* : D'une manière charnelle; *carnaliter*.

Tout soit-il ainssint que quemunc renommée queure entre une fame qui est en mariage, que elle est bien de pluriex houmes *charnieument*, et soit encore que l'en le sache par che que l'en les a veuz converser ensamble ou par présomptions par lesquelles l'en puet croirre l'assemblée de la fame, d'autres personnes que de son mari.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XVIII, *p.* 98.

Charphanaon : La ville de Capharnaum.

A-tant vint à lui (Joseph d'Arimathie) un home de *Charphanaon*, et dist k'il savoit tel chose ke ki en porroit avoir, il en donroit à son fil santé.

Roman du Graal, *fonds de Notre-Dame*, *n°* 7, *fol.* 5, *V°*.

Charrière : Route, fréquentée par les voitures. *Voyez* Ristei.

Chartre : Lettre, missive, ordonnance.

. . . . . puis li monstra
Le brief que cil li envoia.
Cele en a la cire brisiée,
Puis a la *chartre* desploiée;
Qant tote desploiée l'a
Bien conut ce quel i trova.

Rom. de Blanchandin, *fol.* 185, *R° col.* 3.

Chastel-Raoul, *Chastel-Roou* : Château-Roux, nom propre d'homme et de lieu; *Castrum-Radulphi*.

Eudes de *Chasteau-Roou* vint
Tost après sans grant partoingnance.

Guillaume Guiart.

Chastières, *chastierres* : Correcteur, homme qui réprime, instructeur, maître; *castigator*.

En tous tiex cas et en semblables est-il bien mestier que li maris soit chastierres de se fame resnablement.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* LVII, *p.* 292.

CHAUNDELABRE : Grand chandelier, candelabre, chandelier à sept branches, tel qu'il étoit dans l'arche d'alliance, et tel qu'on en voit encore dans plusieurs cathédrales de France, principalement dans la Normandie.

Et fist une *chaundelabre* mesnable de or très net.

Bible, Exode, ch. XXXVII, *v.* 17.

Fecit et candelabrum *ductile de auro mundissimo.*

CHAUSSIEUR : Paveur, homme qui entretient les chaussées, les routes.

Sur la plainte des tailleurs d'images et de pierres, faisant corps de mestier avec les massons et les chaussieurs.

Registre aux Mémoires, 23 *décembre* 1625.

CHÀVECUEL : Oreiller, traversin; *culcita.* Voyez CAVECHEUL.

CHE, *chei, chel :* Ce, celui, celle.

CHÉCILE : Cécile, nom propre de femme.

CHÉLÉNIER : Cellérier, homme qui a soin de la cave.

Que iceulx vins ils bailloient à un chapelain ou aultre leur commis *chélénier* pour les vendre à leur pourfit particulier.

Arrest du Parlement en faveur de la ville de Douai, contre le chapitre de St. Amé de la même ville, du 24 *avril* 1461. Traduit du latin.

CHÉLIER : Cave, cellier. *Voyez* AFFAITOIRE DE BESTES.

CHEMBELER : Jouter, combattre dans un tournoi.

CHENT : Le nombre cent.

Veult que ses convenences de mariage avec Marie Soupplette se femme, soient entretenus, assavoir de remporter quatre cent cinquante francs qu'elle porta en mariage et *chent* francs pour cause de son douayre.

Testament du 3 *juillet* 1398.

CHERGE : Cierge, chandelle de cire. *Voyez* QUARIGNON.

Le 13e. jour d'apvril 1565, après *cherge* béniet, Marguerite de Flers, se rend vefve immiscée de Urbain de Roddes.

Regist. aux Testamens de l'hostel de ville de Douai.

CHERGÉ : Fardeau, charge.

Quele chose ne seroit griez as chaitis à cui granz travalz est nès de vivre, à cui li usages misme de nostre sensualiteit, est si à *cherge*, ke nos én nule manière nel poriens sosteuir si nos par entrechainjaule repos n'en estions aligiet.

Sermons de St. Bernard, fol. 109.

Quid non grave miseris, quibus et vivere labor est quibus (quod pauci videntur advertere sentire penitus nemo) ipse quoque sensualitatis usus invenitur oneri *adeo ut nequeat sustineri, nisi alterna requie foveamur.*

CHERIN : Brosse à longues pointes de fer; espèce de carde pour séparer des étoupes du lin.

CHERISSE : Cerise; fruit du cerisier.

Chest assavoir quatre deniers pour *cherisses*, cette dite cinquante-un deniers semaine.

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

CHERKIER, *cherquer, cherquier, cherquijer :* Examiner, chercher, rechercher; du latin *quærere*, ou plutôt de *circuire.*

Lors *cherkièrent* li baron mainte terre et mainte contrée, tant k'il li trouvèrent fames et l'amenèrent.

Rom. des sept Sages de Rome.

Mais je vous di par vérité,
Ains *cherquerai* à la réonde
Trestoutes les iaves du monde,
Que jou tout plain ne li raport,
A-tant s'en va sanz nul déport,
Et le bareil à son col porte.

Fabliau du chevalier au Barisel, v. 519.

Cherqueler : Sarcler.

Chert, lisez *ch'ert* pour *che ert:* Ce sera, cela sera.

Quant il seront fait confesser,
S'iront reuber de mainte part,
Ch'ert li confessions Renart
K'il fist entre lui et l'Escoufle ;
Teus confesse chiet à un soufle.

Le chevalier au Barisel, v. 134.

Chescun, *chescung, cheskun :* Chacun.

Car Leale est, son renom le tesmoigne,
Honneur y maint, et *chescun* le ressoigne,
Excepté toi, qui l'as mis en besoigne,
A lamenter en plours et plaintes dures
Le corps perdu du chief des créatures.

Ire. Complainte de Charsblois, 2e. stroph., p. 122.

Amour et toute charité
Contre les faulx pechés d'envies.
Elles ont en grant loyaulté
Plaines de toutes courtoisies :
Et si sont de *chescung* amies
En gardant toute honnesteté,
Plus que nous sans desloyaulté.

Le Miroir des Dames, p. 200.

Chest, lisez *ch'est:* C'est; *hoc est.*

Caviaus et barbe, et le viaire
Li fist apparillier mout bel ;
Ch'est droiz à Chevalier nouvel.

Ordene de Chevalerie, v. 110.

Chesti, *chestui, chestuy, chesty, cestui, cestuy:* Ce.

Chesti compte, 1348. *Chestuy* compte, 1245. Recepte pour *cestuy* compte.

Compte de l'hôspital des Wez, de 1350.

Ledit Wages doit pour le retour de *chesty* compte.

Compte de le Taule du Saint-Esprit de St. Pierre, 1348.

Chevaleureuse : Femme de chevalier.

Testament de Jehanin de Landast, *chevalereuse*, femme de Jehan de Bellefori͏ère, en son vivant, Chevalier, du 31 march 1450.

Chiambraie pour *chie-en-braye :* Lent, paresseux, indolent, fainéant.

Chilresse : Valeur, cherté, prix élevé.

Chierge : Cierge. (Dans Gautier de Coinci, liv. II, fol. 206, col. 2, Ms. de la Vallière.)

Chiertain : Assuré, certain.

Chiertefier : Assurer, témoigner, certifier ; *certificare.*

Chiertification : Foi, assurance, témoignage.

Chiervoise : Sorte de bière forte.

Chiervoisier : Brasseur de l'espèce de bière dite cervoise, 1338.

Chiesser : Finir, cesser.

Chievre, *chievrete, chiovre:* Sorte de musette d'une espèce plus grosse que celle des Auvergnats, et dont on se sert encore dans le Gatinois, la Bourgogne et le Limousin. D'où *chievreter*, jouer de cet instrument.

Citole prent, trompe et *chievrete*,
Si citole, trompe et *chievrete.*

Roman de la Rose, v. 21303.

Chifonie : Instrument de musique à cordes.

Chimitière : Cimetière.

Encor avons nous otriet que *chimitière* soit fais en chil lieu où on puist ensevelir celles qui là demouront.

Titre de fondation de la cure de l'hospital de Camp-Florit, du mois de décembre 1245.

Chinceux, *chincheux, cinceux, cincheux ;* en Norm. *quinqueux :* Mal vêtu, déguenillé.

Chincuyte, *chicuite, chinquite, chircuite, cicuite:* Enceinte, enclos; de *circuire.*

Sur le tenement et *chincuyte* des Prescheurs.

Cartulaire des rentes de St. Pierre, de 1435.

Et sept capons sur tout l'héritage et *chicuite* où sist le grange des cartriers.

Vente du 25 *octobre* 1413.

Item sera tenu le dit censseur retenir le maison de le censse, grange, et tous autres édéffices estans eu l'enclos ou *cicuite* dudit lieu et censse.

Bail du 15 *avril* 1415

CHINCLE : Simple, qui n'est ni double ni renforcé.

Vente de le moitié d'une nef courans en la rivière d'Escarpe, avec le moitié de tous les hostieuls et harnois de ledite nef, est assavoir d'un treille moyen, d'un treille meure, d'nn *chingle.*

CHIONQ : le nombre cinq ; *quinque.* Voyez AROYÉ.

CHIONQUISME : Cinquième.

Ce fu fait le *chionquisme* jour de febvrier, l'an 1415.

Vente pardevant les eschevins de Douai.

CHITÉ : Ville, cité, *civitas ;* d'où *chitoiain*, citoyen, habitant de la ville.

Dis, carité, diex, car ne puis
A chel mont de chel parfont puis
Ramper et as piez et as mains,
Que j'eusse un de ches lius vuis.
Lasse, com che est grans déduis
De vivre ô ches biaus *chitoiains*,
Pour chele bele *chité* ains
Morrai savoir nel' puis pour mains,
Pour issir de ches grans anuis,
Etmes cuers à chel mont empains ;
En mon cuer est chis biaus mes pains
Où jours est clers et nule nuis.

Roman de Charité, stroph. 165.

CHIRON : Sorte de torche, de gros flambeau de cire, de gros cierge ; de *cera.* V. ATTACQUE et EXTAINDRE.

CHIUS : Celui.

Sur ce que les eschevins de Douai maintenoient que des faits advenus en l'eschevinage de Douai on pooit proposer corps deffendant, et que *chius* qui le proposoit, ne pooit tenir en terre sainte.

Chartre de Louis, comte de Flandre, du 30 *juin* 1376.

CHIUS, *chieus :* Les cieux ; *cœli.* Dieu mist le fu au plus halt liu, et por che ke li *chieus* et la terre et l'ève et li fus avoient esté en une masse.... Li *chius* estoit par nature chaus, et l'ève et la terre par nature froit et pesant.

Roman du Graal, fol. 44.

CHIUS : Choix.

Helvys de Provins a doneit et werpi après sen deciés à Jehan de France, sen fil, dix mœrs d'iretage à prendre à sen *chius*, en tout l'iretage que elle a à Douai.

Donnation du mois de janvier 1255.

CHIVE, *chivos, chivot :* La civette, espèce de petite ciboule. *cæpa, cæpula.* Voyez LETTURE.

Une autre image i ot assise,
Tout en coste de convoitise,
Avarice estoit apellée ;
Laide estoit, salle et soillée,
Et si estoit mègre et cheitive,
Et aussi verde come *chive.*

Roman de la Rose.

CHOIN : Sorte de pierre dure, ou de roche vive qui reçoit le poli comme le marbre.

CHOISIR : Apercevoir, découvrir.

Tretous les trespassans véoit,
Les pélerins *choisist* qui viennent,
Qui moult humblement se contiennent.

Ib., *v.* 12305.

CHOITIER : Accélérer, presser, exciter.

Cele a son afaire *choïtié*
Qui durement grand paor a,
Car li Vilains riens ne gousta
De vin, por le mien essient,
Ne vausist mie por nient.
Se feme avoir quatre sestiers.

Fabliau de la Longue Nuit, v. 128.

CHOULE, *choulle :* Boulle de bois que l'on pousse avec une crosse ; sorte de jeu de mail. *V.* CARESMAUX. Plus anciennement on désignoit par *choule* les jeux de ballon, de paume, et de longue paume. D'où *choulere*,

joueur de ballon et de paume.

Car maus m'a si taint et noirci
Dont j'ai le pié si adurci
Que jamais n'ière boins *chouleve*.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 438.

CHOUCER, *chocier* : Se coucher, se mettre au lit.

Et puis si est el lit alés
Mais ne se *chouca* pas d'alés
Sa fame qui au Prestre vint,
Dont molt sovent li resovint,
Car de fin cuer aime et désire.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 136.

Et quant vont *chocier*, si truevent
Leur lis si bien estoient fait,
Lors sive *chaucent* à tout fait.

Ib., vers 860.

CHOYER : Ménager, épargner, exempter.

Ung peu la main. Le front me sue ;
De fine frayeur je tressue,
Tant je doubte à passer le pas.
Je n'yrai plus à la cohue
Où chacun jour on brait et hue,
Se j'alloye de vie à trespas.
Tout beau, ma chère amye : hélas!
Choyez moy. Certes, je décline.

Testament de Pathelin, p. 124.

CHOYS : Distingué, choisi ; modèle.

Car son père, sire,
Il est de l'empire
Le greignenr et *choys* ;
Et par mère eslire
On le peut, et dire
Ligne de Valoys.

Malheur de la France, p. 288

CHUER : Caresser, amadouer, flatter par de belles paroles, par des promesses en l'air ; d'où *chuerie*, flatteries, caresses.

Il se set bien amoloier
Par *chuer* et par soploier.

Roman de la Rose, v. 3148.

C'est la chose qui plus li plese,
Qui bien le *chue* et le blandist.

Ib. v. 3157.

Franchise, por la porte ovrir,
Contre Dangier avant se lance,
En sa main tint une fort lance
Qu'ele aporta bele et polie.
De la forest de *chuerie*.

Roman de la Rose, vers 15530.

CHUILS, *chuys* : Ce, celui, celui-ci. *Voyez* SY.

CHURELURER : Goûter le vin en s'en rinçant la bouche, comme le font les marchands lorqu'ils essaient une pièce.

Mais tex fait molt le babuin,
Le pappelart et l'ypocrite,
Qui dou bon vin de Pierre-frite
Boit plus grans trais et *churelure*,
Que tex fait grant chievre et grant hure,

Gautier de Coinsi, *Sainte-Léocade*, vers 1441.

CIAX, *cies*, *ciex* : Ceux, ceux-là.

Icil vont en paradis ; aveuc *ciax* n'ai-jou que faire, mais en Infer voil jou aler.

Aucassin et Nicolette, p. 385.

CIBOLE : Tête d'une massue.

Et Jehans qui tient la maçue
Qui molt ot grosse la *cibole*,
Felonessement le rebole,
Si que li Prestres n'en sot mot.

Hugues Piaucele, *fabl. d'Estourmi*, vers 171.

CICATOIRE : Plaie, blessure, marque d'un vésicatoire. *V.* POCQUES.

CIEN : Chien, *canis*.

CIFLER : Siffler, huer, conspuer; de *sibillare*.

Ne doi mais aler au marès,
Servir m'estuet d'un autre mès
Ke de mokier et de *cifler*.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 591.

CIMBALER : Jouer des cymbales ; au figuré, avoir une mauvaise réputation, qui sonne mal.

Fuiez, fuiez, ce conseil je vous donne,
Fuiez le fol, qui à tout mal s'adonne,
Et dont la mère en mal-jour fut enceinte,
Fuiez l'infame inhumaine personne,
De qui le nom si mal *cimbale* et sonne
Qu'abhorré est de toute oreille sainte.

Clém. Marot, *epigr. contre l'Inique.*

CIMITRIE, *cimiterie* : Place, porche, entrée, parvis.

E tu feras la *cimitrie* du tabernacle en quel plaie del' austral è contre midy seront les tentes de bis-retors.

Bible, *Exod.*, *ch.* XXVII *v.* 9.

Facies et atrium *tabernaculi*, *in cujus australi plaga contrà meridiem erunt tentoria de bysso retorta.*

CIRCONCISIONNER : Circoncire, faire l'opération de la circoncision.

Saint Abraham la resbonna
Qui la circoncisionna.

Trésor de Jehan de Meung, *v.* 199.

CIRUP : Sirop.

E si vus avez éructaciun è bretuns
Egre, ceo est par l'encheisun
E signe ke l'estomac avez
Freit, saciez de véritez;
La mescine de ceo ke devez receivre,
Est ke devez chaude eve beivre
Od *cirup* aceius, è geter
Ceo vus deit mut al cors valer.

Enseignemenz d'Aristote, *fol.* 190, *V°. col.* 1.

CISSOIRE, *cisoire* : Ciseaux. *Voyez* BARBETÈRES et ENQUERRE.

CITEAIN, *citéain* : Habitant d'une cité; *civis*.

En Babiloine la cité
Fuirent dui home renomé,
Dui *citéain* de grant hautece,
De parenté et de richesse.

Fabliau de Piramus et Tisbé, *v.* 3.

CITOAL, *citouant* : Sorte d'épice, non pas la c.nelle, mais le zédoaire, graine aromatique semblable au gingembre et bien supérieure par son goût, sa qualité et son parfum; *zeodaria*.

Mais li chapelains de Saint Cire
Va en la maison molt sovent
Por le gingenbre c'on i vent,
Por *citoal* et por espice,
Por quenelle et por récolice,
Por l'erbe qui vient d'Alixandre.

Guillaume le Normand, *fabliau du Prestre et d'Alison*, *v.* 28.

Je sai un charme qui miex vaut
Que gingembre ne *citouaut*.

Fabliau du Vilain Mire, *v.* 366.

CIUS : Celui.

Et se le tiretaine n'estoit com li, bans le devise, *cius* u cele par cui çou seroit avenut, il perderoit le tiretaine.

Ban des tiretaines, XIIIe *siècle*.

CLARISSIEN, *clarisse* : Nom de femme.

CLAUERIE, *claverie*, *clawerie* : Clôture, fermeture.

CLAUETEUR, *claveteur*, *clauweteur* : Cloutier, marchand ou fabriquant de cloux.

A Pierot Vaillant, *claueteur* pour claux par lui livrés, un cent de 18 liv. 4 s.

Compte de la ville de Douai, *de* 1409 *à* 1410.

CLAUFICHIER : Aclouer, attacher avec des cloux; *clavum figere*.

Mais puis en fu triste et dolante,
De ce qu'ele vit en croiz pendre
Ses piez, et ses paumes estandre,
Et *claufichier* et coroner,
Et en la croix mort endurer.
Mais ore est lie et en grant joie,
Là où ses douz fius la conjoie,
Et tuit li Sains du Paradis,
Chascuns la servent à estris.

Fabliau de la Court de Paradis, *vers* 27.

CLAUWES, *claus*, *clau*, *claux* : Clou, de *clavus*.

Virgiles fist grant signorie,
Deus hanas prant, grans par mesure,
D'argent de fresce dorure,
Nois muscades et citoal,
Claus de gérofle, garingal
Et autres espisses y mist;
Et cil ordonne largement
Vin cuit et claré et piment.

Roman de Dolopathos.

A deus mains a aerse et prise
Une grant machine de fau
Qui trova pendant à un *clau*.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 974.

Maison emprès le pont à le laigne, en le prosche Saint Aubin, nommée le maison des *clauwes*, joignant à la maison que on dist la brasserie des martiaux.

Vente du 9 *juillet* 1446.

Claver : Imprimer un fer rouge sur la tête d'un animal pour le préserver de la rage; de *clavis*.

Claveter : Fermer la porte; pousser la *clavette*, sorte de fiche de fer servant à fermer les contrevents; de *clavis*.

Clel : Clef; *clavis*.

Ne ke nus demange les *clel* des portes par nuit por seignerie ne por majestire, si ce n'est par le conseil d'eschevins.

Ban de la ville de Douai, de 1245.

Clencque, *clique*, *cliquet* : Le locquet d'une porte. *V.* Sacquoir.

En la chambre sans plus atendre,
Vient à la dame congié prendre :
La *clique* sache, l'uis ouvri,
La bele dame s'esperi,
Ses iex ovri, son oste voit
Devant s'esponde trestout droit.
Lors li demande dont il vient
Et de quel chose il li sovient.

Eustache d'Amiens, fabliau du Bouchier d'Abbeville, vers 241.

Clergesse : Femme instruite et savante.

Mais trop plus est à craindre une femme *clergesse*,
Sçavante en l'art d'amour, quand elle est tromperesse.

Poésies de Ronsard, citées par Dérieux.

Martial, *Epigr.* XC, *du liv.* II, dans les souhaits qu'il fait, prie que les dieux le gardent d'une femme savante.

Sit mihi verna satur, si non doctissima conjux,
Sit nox cum somno, sit sine lite dies.

Nos pères disoient proverbialement :

Soleil qui luisarne au matin,
Femme qui parle latin,
Enfant nourry de vin,
Ne viennent à bonne fin.

Clinquart, ou *pietre* : Monnoie d'or de Flandre, valant cinquante gros, et chaque gros sept deniers tournois et un demi-denier tournois. Il y avoit aussi des demi-clinquart.

Clocete : Petite cloche; instrument de musique; au figuré, joie, plaisir, choses agréables.

Car de s'amie tout pour voir
Sa volenté bien qui de avoir,
S'en a le cuer et le corage,
Si tressaillant et si volage,
Si gai et si plain de *clocetes*,
Que sons nouviaus et canchonnetes
Cante et descante nuit et jour.

Miracle de Nostre Dame, vers 145.

Clocu, *clocul*, *éclocu*, *tirechec*: Poulet dernier éclos d'une couvée, dernier poussin d'une poule; *exclusus*.

Cloke, *cloque* : Cloche; de *claudicare*. Voyez Sing.

Et ki onques passeroit parmi le forterece de le vile par nuit entre deux *clokes*, encore eust-il lumière, il seroit à 100 s.

Ban de la ville de Douai, xiiie *siècle*.

Maison séante...... et au lonc des hallettes sour le lez du lieu où on sonne la *cloque* des ouvriers.

Vente du 3 *mai* 1406.

Cloquier, *clokier* : Clocher.

Cloque mélodieuse en hault *cloquier*.

Refrain d'une balade des Clercs parisiens de Nostre-Dame à Douai, xve *siècle*.

Closius : Clôture ; de *clausus*.

Saicent tout ke le ruele qui est entre le maison seigneur Bernard Pilate et le maison ki fu Jakemon Musekin, fu comune à le vile et tenure ne *closius* ke on i face ne puet rien valoir ke il ne soit à le vile.

Délibération des Eschevins de Douai, juin 1248.

Clouaison : Tribut ou impôt que les anciens ducs d'Anjou avoient accordé (octroyé) aux maire et échevins de la ville d'Angers, afin d'entretenir les fortifications de leur ville et du château. Il y eut en l'an 1500, un réglement au sujet de la *clouaison* de la ville d'Angers, qui est imprimé à la suite de plusieurs coutumes de l'Anjou, au moyen duquel on peut connoître les différentes marchandises sur lesquelles cet impôt étoit levé.

Cochereau, *cocherel, cocheriau ;* au féminin, *cocherelle :* Revendeur, revendeuse. *Voyez* Cauchereau.

Cococart : Imitation du chant d'une poule après sa ponte : L'auteur parlant des avares.

Ki trop coveite le tut pert.
L'avoir ont eu en leur part
Dont chaunter pount *cococart*,
Ausi come fait la géline
Ke *cococart* chaunter ne fine
Quant ele a sun gros oef pounu.

Vie dou monde, Ms. de Nostre Dame, N. n° 5, *fol.* 22, *R° col.* 1.

Coconnier : Marchand ; au féminin, *coconnière* ; marchande de volaille et de gibier. *Voyez* Cauchereau.

Coerie, *coherie, coherté* : Don, présent, cadeau, héritage, succession, biens à partager.

I vont plusor, si com moi sanble,
Quar li Prélat trestuit ensanble,
Ont bien juré riens ne donront,
S'à ceus non qui l'avoir porront :
Petit donent, ne doutez mie,
N'i ait aucune *coerie*.

Sainte Léocade, vers 1106.

Coest, lisez *ço est* : C'est, cela est.

Co est chou que Sainte Destrées et Jehan Bonnebroque ses frères ont delivrez par le conseil des Eschevins.

Grand registre, coté N° 19, *février* 1316.

Coete : Oreiller, lit de plumes, couverture, matelas ; *culcitra*. Dans la citation suivante, il signifie aumuce d'un chanoine qui est garnie de pelleterie.

N'entrent n'en mostier n'en chapele
Por oroison ne por proière,
Ainz vont en bois et en rivière
Et conportent desor lor moffles
Lor *coetes* et lor escoffles.

Sainte Léocade, vers 1004.

Coeutil : Coutil, toile de lit de plumes.

Je lui donne un *cœutil* parchevet et deux oreillers...... lequel lict, parchevet et oreillers seront furnis de plumes en raison.

Testament du 16 *mai* 1620.

Coeuvre : Cuivre ; *cuprum*. Voy. Bénitoir.

Toutes mesures seront marquées du Douisien, et seront lesdites mesures d'airain, de *cœuvre*, u de bos.

Reg. aux Ordonnances, fol. 31, *V°*, xive *siècle*.

Coeuvre - quief : Couvre chef, voile, coiffure de femme ; *capitis cooperimentum*.

Item donne et laisse à le fille Martin Guiffroy, nommée Margot, une quemise, ung escourceul et ung *cœuvre-quief*.

Testament du 17 *marh* 1452.

Coffrier : Trésorier, receveur des impôts.

Michel Maillot, eschevin moderne, commis à la maniance des déniers des impots destinez au coffrc...... sauf à en estre remboursé par son successeur eschevin *coffrier*.

Registre aux Consaux de la ville de Douai, fol. 103; 23 *décembre* 1660.

Cogát, *cougat, couquefat, couquenfat, gounifort, guignefat, guignefort, guiguefat, guinefat, guiquefat, gunefort, gunifort, quiquefat, quiquenfat* : St Cucuphat, nom propre d'homme; *cucuphas*. Peu de noms propres ont autant varié que celui-ci. Le martyrologe de Corbie le nomme *cucufas, cuentas, loguntas*; celui d'Esternach, *cucubas, locufas*; celui imprimé chez Plantin, en 1564, *Éloge de Ste Eulalie*, le nomme *cuxupas*; enfin, dans le martyrologe de saint Wandrille, il est appelé *loquunfas, quoquofas*.

Coger : Contraindre, forcer; *cogere*.

Cognation : Parenté, alliance; *cognatio*.

Cil sount les fils Séem solom les *cognations* et langges et lour régiouns en lour genz.

Bible, Genèse, chap. X, *v.* 31.

Isti filii Sem, secundum cognationes *et linguas et regiones in gentibus suis.*

Cognom, *cognon* : Ces mots ne signifient pas breuvage empoisonné, poison, mais un nom, un surnom, le *cognomen* des anciens. Lespleignay, parlant de la mort du Dauphin François, fils du père des lettres et des arts, empoisonné en 1536, avec du hareng, dit en s'adressant à l'assassin. :

Pire est que le cruel Néron
Néronissime est ton *cognon*,
L'expérience en est en effect.

Coicier, *cuicier* : Dire des injures, maltraiter de paroles.

Coicier si est dit de boche et de paroles, quant aucun *cuice* un autre, et dit tex paroles hors justice, tu es ribaux et larron ou tricherres, ou que une fame est putain, et l'en s'en plaint, et l'offre l'en a prouver si com l'en doit, si est li copables loisans de prendre la prueve au demander, et de garant, et de quenoistre que c'est voirs ou d'escondire par la sue.

Ms. du Roi, n° 8407, *fol.* 184.

Coignet : Petit coin, encoignure. *Voyez* Loignet.

Coignole, *coignole, conoignole, conoingnole* : Sorte de gâteau pointu des deux bouts, large et creux dans le milieu, afin de recevoir ou de contenir un petit enfant Jésus en terre glaise ou en sucre. On en fait encore en Flandre tous les ans à la fête de Noël; on les achète à l'issue de la messe de minuit, et rentrant à la maison, on les place au chevet du lit des enfants.

Cointereax, *cointerel* : Joli, agréable, gracieux, aimable, beau, paré, ajusté. *Voyez* Encraissier.

Coiraulx : Carreaux de marbre, de pierre, de terre cuite, etc. *V.* Roulle. *Coireaulx de cauchie* : Grés à paver.

Et veult ledit testateur que de ses biens fust se tombe pavée de *coiraulx* comme l'aultre pavement ou plus.

Testament du 1er *mai* 1438.

Coken, *cocaus* : Sorte de bateau.

De cascun *coken* qui maine grain, del muy un denier..... de deux *cocaux*, trois mailles.

Tarif du vinage d'Escarpel, de 1271.

Colche, *colice* : La ville de Cochin. Pline, *lib.* V, *cap.* XXII, la nomme *coliacum promontorium*; et Denys le géographe, Κωλιας, Κωλις.

Colecte (le) : L'ordre des religieux de St François, dits récollets.

Deux frères meneurs de l'ordre que l'on dit le *colecte* vinrent en plaine halle....

Regist. aux Consaux de la ville de Douai, fol. 92, 1er *juin* 1506.

Colée, *collées* : action de frapper, de punir; coup de poing, soufflet, coup d'épée; coup d'un corps tranchant ou contondant. Delà *colée*, pour désigner le soufflet et le coup d'épée sur le col que l'on donnoit au nouveau chevalier. On dérive ce mot *colée*, du latin *collidere*, frapper; de *colaphus*; et pour la dernière acception, de *collum*.

Floires tenoit sa grant espée,
Moult l'en dona pesant *colée*,
A mont el heaume reluisant,
Merveilles i ot cop pesant.

Roman de Floire et Blanchefor, fol. 205, *V° col.* 1.

Je met por cels de la mèson
Le mien cors trestout à bandon,
Et si reçoif mainte *colée*,
Souvent de coutel et d'espée
Et de chaillous parmi les costes.

Fabliau de l'Asne et du Chien, vers 75.

Il (Dieu) est misericors et pis,
Mès sa venjance est molt soltis;
Molt done Dex fières *colées!*
De tantes granz en a données,
Dont il nos déust bien membrer,
Assez en sauroie nommer.

Bible Guiot de Provins, vers 880.

Et en après li demanda,
S'il i faloit plus nule cose,
Sire, oïl mès fère nel' ose.
Que chou est donc? chest li *colée*,
Porqoi ne le m'avez dounée,
Et dite la sénéfianche?
Sire, chou est li ramembranche
De chelui qui l'a adoubé
A chevalier, et ordené;
Mès mie ne le vous donron,
Car je sui chi en vo prison,
Si ne doi fère vilounie
Por cose c'on me fache et die,
Si ne vous voel pour chou férir.

Ordene de Chevalerie, vers 251.

Coles, *colletz* : Choux.

Se batirent le semenche de *coles* dont y en heut trois coupes.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Vente d'une collcticrs advestie de *colletz* cabus. 16 *octobre* 1507.

Coleur : Couleur; *color*.

Et nus teliers ne meie filet d'escorce en tiretaine de *coleur*, sor le forfait de 10 l. et sor perdre sen mestier.

Ban des Tiretaines, XIIIe *siècle*.

Colexte : Récollet, récollette. *V.* **Colecte**.

. . . . . que lesdits frères mineurs debvoient estre expulsez et mis hors de leur religion, en y recepvant en leur lieu les *colextes*.

Regist. aux Mémoires de la ville de Douai, fol. 92, *V°*, 13 *juillet* 1506.

Colier : Homme qui traîne une petite voiture, une brouette. *Voy.* **Browetier**.

Collauder : Louer, célébrer, chanter les louanges; *collaudare*.

Le paranymphe Apollo cheveleux
Voyant les gens par trop adventureux
A *collauder* tous les membres du corps.

Vauzelles, Blason des cheveux.

Collocution : Entretien, colloque, dialogue; *collocutio*.

Et suis disposé d'avoir à toy devises et *collocutions* et de te déclarer et exposer ce que tu me demanderas sur ce propos.

Dance aux Aveugles, p. 3.

Collucter Se battre, lutter, résister; *colluctari*.

Colluder : Tromper, frauder, duper; *colludere*. On disoit d'un procureur et d'un avocat qu'ils *colludoient* lorsque faisant mine de bien

défendre leurs clients, ils s'entendoient avec la partie adverse.

Collutation : Fraude, tromperie, collusion ; de *collusium*.

Colombe : Pilier, colonne ; *columna*. Voyez Ounie.

Colombin, au féminin *colombine :* Gai, joyeux, qui a l'air modeste et réservé.

Colombine : Fumier de fiente de pigeons ; de *columbus*.

Colostre : Lait caillé dans le sein de la femme au moment de la naissance de l'enfant.

Colper : Trancher, couper.

Pur ço li reis Anon fist prendre les messages le rei David, è rère la meité des barbes, et *colper* lur vesture très par les nages, si cungead à-tant.

IIe *Livre des rois*, *ch.* X.

Colre-Russe : Bile noire, épanchement, dégorgement de bile ; *cholera rufa*.

Mès mut veiller en séur séez,
Ke la chaline énoite en véritez,
E lèdit l'omme è mègre rent,
E ensecchit le cors ensement,
E *colre-russe* engendre aussi,
E noméement le cors enmegri.

Pierre de Vernon, *Enseignemenz d'Aristote*, *fol.* 192, *R°*, *col.* 2.

Com : Cri d'exclamation ; ô combien !

Com, lisez *c'om ;* que homme ; que l'on.

Or me faut chascuns de créance,
C'om me sait povre et endetei,
Vous r'aveiz hors dou regne estei
Où tout avoie m'atendance.

Rutebeuf, *Dit sur sa pauvreté*.

Jà ne sera ma porte overte,
Que la maisons est trop déserte,
Et povre et gaste,
Souvent n'y a ne pain ne paste,
Ne me blasmez, ce ne me haste
D'aler arière,
Que jà n'y ferai bèle chière,
C'om n'a pas ma venue chière
Se je n'aporte ;
C'est ce qui plus me desconforte,
Que je n'oz entrer à ma porte,
A vuide main.

Le mariage de Rutebeuf.

Comant : Commensal.

Payé à Adam le Vaquier pour warder et cachier les biestes à corne dudit hospital. Si y avoit quatre vaques et quatre bouviaus pour les *comans*.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1369.

Comble : Différend, débat, contestation.

Et se entre mes exécuteurs, mes nepveux et niepces ou autres, avoit aucun *comble* ou contradiction pour l'occasion de ceste devise.....

Testament du 16 *fevrier* 1382.

Combien que : Quoique, quoiqu'il, quoiqu'elle.

Vulcanus estoit si lait
Que pour rien Venus ne l'amast
Combien que mari le clamast.

Roman de la Rose.

Comin : Le cumin, plante ombellifère ; *cuminum*.

De marchéandise est manière
De *comin*, de poivre et de cire.

Guillaume le Normand, *fabliau du Prestre et d'Alison*, *vers* 26.

Commodieusement : Commodément, à l'aise, sans gêne.

Je veux estre enterré derrière le chœur ou devant le repositoire du St Sacrement ou mieulx ou plus *commodieusement* que faire se pourra.

Testament du 11 *avril* 1565.

Communaulment : Tous ensemble, en commun ; *comminiùs*.

D'Iluec se part isnelement,
Et voit venir *communaulment*
Les Patriarches toz ensamble.

Fabl. de la Cort de Paradis, *v.* 110.

Compagerie : Société, association.

Et tout li bourgois et li bourgoise ki ont *compagerie* à plus d'une seule personne tere de ces coses, ke il les aient deffaites dedens le nativité S[t]. Jehan Baptiste, le premier que nous attendons, sor ce mesme forfait.

Ban des Eschevins de Douai, de 1257.

Compagne : Monnoie, pièce d'argent de quatorze deniers, monnoie de Flandre. *Voy.* Cayère.

Payé 57 liv. 10 s. 9 d. obole en quarante escus le pièche pour 24 s. 6 d. en une quayère pour 25 s. en six flourenches, pour 18 s. 6 d. le pièche, en un royal pour 23 s., en dix *compagnes* pour 14 d. le pièche, et en une couronne de dix tournois pour 1 d. obole.

Compte de la Table du Saint-Esprit de S. Pierre, de 1349.

Compaignre : Habiter, se lier avec quelqu'un, le fréquenter.

Bien se gardent li fol marié que il ne facent estrange personne péchier en leur fames contre le volenté de eles par force ou par paour ou par manaches que il leur facent, car aussint comme chil qui à eles *compaigner* à forche seroient justicié comme ataint de rat (rapt); par mout meillor rèson doivent estre li mari justicié qui che leur consent et qui leur font fère; car il son traitres et mauvès et desloial.

Coust. de Beauvoisis, ch. LVII, *p.* 293.

Compaigner : Suivre, accompagner.

Quant le doulx filz Dieu s'i baigna,
Dieu le père le *compaigna*,
Qui telz moz dist sur le baing a.

Trésor de Jehan de Meung, v. 211.

Compaigne blanche : Association, compagnie qui portoit une croix blanche sur ses habillemens et sur ses enseignes.

Et je vous chanterai une bone chançon
De Bertran de Claquin, dont je fais mention
De la *compaigne blance* dont je fu compaingnon.
Il n'i avoit en l'ost chevalier ne garçon,
Qui ne portast la crois blance comme coton,
Pourtant la *blance compaigne* tous les apeloit-on.

La Vie de Du Guesclin.

Compaignesse, *compagniesse* : Compagne, femme, épouse. *Voy.* Goignant et Maisiaus.

Je laisse au Commandères dou Temple de le baillie de Flandres, dix livres parisis, pour acater demi-marc d'hiretage por faire men obit cascun an et le Clarissien me *compaignesse*.

Testament du mois d'avril 1373.

Jake de France et Liegars se *compaignesse* donnent à leur Prestre-Curet... se ledit Jaque va de vie à mort avant lidite Liegars se feme, gréent que Jehan de France, frère à lidit Jaque, ait le tiers de tous les mœubles.

Testament du mois de novembre 1308.

Comparage : Union d'un compère et d'une commère pour tenir un enfant sur les fonts baptismaux.

Si doit chascun savoir que nus ne doit espouser...... sa fillole, ne les enfans de son compère ny de sa commère, puis le *comparage* nez, ne chele qui a plevi autrui par parole de présent.

Coust. de Beauvois., ch. XVIII, *p.* 99.

Compas : Règle, ordre, justesse, proportion, qualité; de *comparare*. *Bon compas*, excellente qualité; ordre, proportion parfaitement observée. *Sans compas*, sans mesure, à démesure, extraordinairement.

Et dant Clermons li tiers voisins,
Ces troi vin n'en chaça-il pas
Qu'il les senti de *bon compas*.

Henri d'Andelys, la Bataille des Vins, v 66.

Et durera ce temps de passe-passe
Jusques à tant que Mars ayt les empas.
Puis en viendra ung qui touts aultres passe
Délitieux, plaisant, beau *saus compas.*

Rabelais, *liv.* I, *ch.* 2.

Compenaige, *compériage*, *copenage* (marché au) : Marché aux légumes, au beurre et aux œufs.

Et finalement fut mis en terme de faire un marché au *compenaige*, en la place et flegart de la nouvelle boucherie.

Registre aux Cousaux, fol 10, *V°*, 14 *mai* 1564.

Et qu'il ne soit cochereaulx ne cocherelles qui acate ne fache acater bure ne œufs, secq fromage, ne *copenage* à heure ne avant heure ordonnée.

Reg. aux Ordonnances, fol. 30, xve. *siècle.*

Complacer : Plaire, être agréable; *complacere.*

Complaignant : Qui se plaint; portant des plaintes.

Complaindre : Se lamenter, se plaindre, devenir triste; avoir du chagrin; de *plangere.*

Amors me done ochoison de chanter,
Et ma dolors ochoison de *complaindre.*

Chanson de Gautier d'Espinai.

Complant : Pépinière, plant de toutes sortes de fleurs, d'arbres et d'arbrisseaux; de *complantatus.*

Complexioné : Construit, conditionné; élevé, instruit. Cet adjectif est presque toujours précédé des adverbes *bien* ou *mal.*

Comprehendement : Le contenu d'une mesure.

Compresser : Serrer, presser, gêner, tourmenter.

Ses dois si a creus de mégresse
Des genoils li pert la rondesse;
Talons a haulz, agus, parens,
N'apert qu'il i ait de char ens,
Tant la tient mégresse et *compresse*,
Que la plenteureuse Déesse
Cérès, qui fait les blez venir
Ne scet là le chemin tenir.

Roman de la Rose.

Compresure (Grande) : contenance, qui a plus d'étendue, qui contient plus qu'on ne l'avoit pensé.

Compteresse : Femme comptable.

Pour huit paires de bas que ceste *compteresse* a faict lacer, 18 liv.

Compte de l'hospital des Sept-Douleurs, de 1647.

Con, lisez *c'on* : Que l'on, qu'on.

Fai à autrui ce que tu vorroies *c'ou* te fist.
On puet selonc raison ce *c'on* veut.
Tant *c'on* dure Diex ajue.

Anciens proverbes.

Concept : Idée, pensée, conception; de *conceptus.*

Concherge : Gardien, concierge. *Voyez* Pocques.

Concordablement : Avec accord, avec union, en concourant au même but. D'où *concordier*, être du même avis. *Voyez* Atorneir.

Concoucher : Coucher à deux, coucher ensemble.

Conculquer : Enfoncer, fouler aux pieds; *conculcare.*

Concurrir : Coopérer, concourir, aider.

Condigne : Très-digne.

Desquelz sur tous s'en disoit Dieu paré,
A tout soubdain ses muses préparé
Pour en former louenge à ceulx *condigne*,
Comme à ceux là qui font le corps plus
digne.

Vauzelles, Blason des cheveux, p. 1.

Condosmer : Raffermir, donner de la force.

Conduis, *conduit* : Pièce de musique, cantique, chanson; de *canticum.*

Conduiseires, *conduisières* : Conducteur, guide.

Son très dous non doiez vos embracier molt deleitaulement et honorer, car il est nostre *conduiseires* et nostre maistres.

Sermons de S. Bernard, fol. 123, *V°, sur S. Benoît.*

Cujus dulcissimum nomen cum omni vobis jucunditate amplectendum est et honorandum, quia ipse dux *noster, ipse magister et legifer noster.*

Confesse : Confession, aveu de ses fautes.

Où moustier vont devant l'autel,
Si parlèrent au saint hermite,
Cascuns a sa *confesse* dite
Au plus très belement k'il seut.

Le Chevalier au Barisel, v. 186.

Quand il ot sa *confesse* dite,
Si apela le saint hermite,
Or vous ai conté tous mes fais,
Estes-vous ore bien refais?

Ib., v. 541.

Confiessor : Confesseur.

Li dis censiers seront tenus de rendre cascun an à me dame l'Abbesse, tous les sollers que il li faut pour sen corps et à tout le convent de ladite église, nonnains, affans et converses à chascun deux paires de sollers pour l'an, assavoir..... Item au *confiessor*, moine, et conviers se il y sont, ce qui leur en faut. Item à tout le convent, refecturer coroies et pendoilles en le mannière accoustumée. Item doivent livrer et estoffer tous les harnas des quevaux de le basse-cort et ensement les harnas de gorlerie dou kar me Dame.

Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés, du 9 *mai* 1376.

Congier : Chasser, expulser, renvoyer.

Mès lor justiche bien en pense
Qui de par aus nou fet deffense;
Si les mauvès ne *congioient*,
Jà li bon durer ne porroient.

Ordene de Chevalerie, v. 449.

Conjoier, *subst.* : Joie, plaisir, amusement; de *gaudere*.

Coninetter : Onomatopée du chant du merle, lorsque cet oiseau est en amour.

Conjonction : Conjecture.

Consère : Concierge.

Comparus en leurs personnes Simonet de Raisce *consère* de l'église Nostre-Dame et Jehan Fanuel Parmentier.

Reg. aux Lettres, fol. 1, 12 *février* 1421.

Conservance : Conservation, soin.

O Alisandre en medicine vérement
Est contenu certein document,
Ke la *conservance* est de santé
Principaument en dous choses trové.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 187, *V°, col.* 2.

Consilliaire : Qui donne des avis, dans le Roman de Charité, *strop.* 8.

Considéreur : Qui examine.

Consomption : Consommation, anéantissement.

Constantinnoble : La ville de Constantinople. Dans Gautier de Coinsi, fol. 200.

Contighe : contigu.

Lesdits desevreurs firent cerquemanement et dessoivre entre l'héritaige dudit Me. Henriet l'héritaige dudit Loys, leur il maint et où a deux louages, séans sur ladite rue de la Sannerie *contighe*, et joignant à l'héritaige dessus déclaré.

Chirographe du 22 *aoust* 1463.

Contignel, *contigniel*, au pluriel *contigneux*, *contignieux* : Continuel, qui ne cesse point.

Maistre Jehan de Herselles, surgien, bailla et transporta en le main de Massin Le Monnier, une des coulleteries de grain qu'il tient à cense de le ville de Douay, et qu'il a eucore à tenir le terme de deux ans *contignieux*.

Embrièvemens de Lettres, 27 *janvier* 1445.

Contrarie : Contraire, opposé.

Les sages s'acordent trestuz
Les naturens philosophes è pruz,
Ke home est fet de quatre élement
Contraries, è humurs ensement.

Pierre de Vernon, *Enseignemenz d'Aristote*, *fol.* 187, *R° col.* 1.

Contre : Vis-à-vis.

Vente d'une maison séans en le rue du Castel Bourgois, faisant touquet *contre* l'église des Frères prescheurs joignant au meulin Jehan de Warmond. 1429.

Contremand, *contremant* : Excuse, alibi, moyen pour demander un ajournement personnel. D'où *contremandeur*, *contremandierres*, plaideur qui demande la remise de sa cause.

Quant aucun *contremande*, li contremandierres doit dire en tele manière à chelui qui tient la cour; Sire, Pierre qui ajournés estoit contre Jehan à la journée d'hui pardevant vous, contremande son jour jusques à d'hui eu quinze jours, et adonc se la partie qui fist ajourner vient debatre le contremant, il le doit debatre tantost, et dire : Sire, en tel cas n'a point de contremant à la journée d'ui, et la rèson nous dirons en tens et lieu, quant il sera présent, et monstrerons pourquoi il doit estre tournez en pure defaute de cette journée, adoncques la justice doit mettre le contremant en escrit comme débatu, et oïr les raisons des parties seur le débat dou contremant quant il venront en Court, et en fère droit selonc che qui est dit des parties, et se la partie ne débat le contremant au jour que il est fès, il n'en puet puis tourner en defaute, le contremandeur ainschois est li contremant tenus pour souffisant tout soit che que contremant n'eschet pas en chelle querelle se partie l'eust débatu.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* III, *p.* 24.

Contrerole : Contrôle.

Pour laquelle marchandise mieulx diriger, a este résolu de commettre quattre persounes, lesquelles auront la superintendance et *contrerole* des achapts et ventes. *Reg. aux Consaux de la ville de Douai*, 9 *novembre* 1605.

Contreroleur : *contrerolleur*, *contrerouleur* : Contrôleur, écrivain, secrétaire, examinateur.

Apprenez donc leur grant valeur,
Et les notez bien en vos games;
Ou par vostre *contrerolleur*.
Faictes escrire sur vos lames :
Aultrement comme faulx bigames
Serez serchiés jusques au fond,
Car la charité par ses flames
Vos malices art et confond.

Balades de Bourgogne, *p.* 291.

Raccaté le ban du Besgue et de ses deux varlets, et payé pour ce au *contreroleur* pour le droit de la ville 36 liv.

Reg. aux Bannissemens, 11 *octobre* 1429.

Contredire : Ce verbe n'étoit jamais pris en mauvaise part; il signifioit discuter, répondre à une question, la débattre avec la politesse que demande la société; de *contrà dicere*.

Lors dist li Prestre, ce me sanble,
Que troi genz leveroit ensanble;
Mais li Borgois li *contredist*,
Et dit, merveilles avez dit,
Ice ne porroit pas voir estre,
Merveille avez dit, sire Prestre.

Fabl. du Prestre et de la Dame, *v.* 115.

Contrerouler : Examiner, critiquer.

Contreson : Résonnance.

Afin que le *contreson*
De sa repoussante lyre,
Perdist au vent leur chanson,
Premier qu'entrer au navire,
Et qu'il tirast du danger
Ce jeune peuple estranger
Qui devoit par la Lybie,
Porter sa mère affoiblie.

Ronsard, *Ode aux trois Sœurs*, 5e. *strophe*.

Contrespasser : Outrepasser, enfreindre, faire une chose défendue. *Voyez* Marchander.

Contretenant : Champion qui, dans un tournois, entroit en lice pour combattre celui qui étoit le tenant; *contrà tenens.*

Contreval : En descendant; *ad vallem.*

Lors m'en aillai parmi la prée
Tout *contreval* esbanoiant
Tout le rivage costoiant.

Roman de la Rose.

Contrevoloir : S'opposer, ne vouloir pas.

Quant Diex joint home et fame, por ce faire le volt
Que tozjors s'entrefussent loial, ferme et devost;
Mès je vois ore entre eulx loiauté de prevost :
Car quant li unz desvuide, li autre *contrevost.*

Testament de Jehan de Meung, v. 488.

Contron : Sorte d'habillement de femme. *Voyez* Garde-Culz.

Controvement, *controvaille, contrueve, contruevement* : Mensonge, fait inventé à dessein de nuire; invention, fable; *contextus.*

Je n'en di riens par ire ne par *contruevement*,
Fors ce que li communs en voit apertement;
Ne je ne juge mie de leur entendement,
Que bon compte en rendront à Diex, se je ne ment.

Testament de Jehan de Meung, v. 1329.

Une hore dit lès et descors,
Et sonnez dous de *controvaille*
As estives de Cornoaille.

Roman de la Rose, v. 3909.

Controver, *controuver* : Imaginer, inventer, mentir.

Car ainsinc le dist Athalus,
Qui des eschez *controva* l'us,
Quant il traitoit d'arismétique.

Roman de la Rose, v. 6716.

Convenanche : Accord, convention, condition, disposition; *conventio.*

Et bien suist Jehan Guillaume qui la ferme li avoit baillée par mos de *convenanche* que il li garantisist son marchié.

Coustumes de Beauvoisis, ch. XXXIV, p. 176.

Convenancher, *convenanchier* : Convenir, accorder, promettre.

Convenanche qui est fête contre bones meurs si comme se je *convenanche* que je ferai aucun larrecin ou aucun let fet.... tout che qui est couvenanchié pour malice fère et contre bones meurs puet li estre rapelés.

Coust. de Beauvoisis, ch. XXXIV, p. 178.

Convent : Maison où des femmes prébendières vivoient chacune isolément, sous la surveillance du magistrat, ou d'administrateurs ecclésiastiques ou laïcs, sans Supérieure particulière résidante, à la différence des hôpitaux où les sujets vivoient en commun, et sous les ordres d'un maître ou d'une maîtresse demeurant dans la maison; de *conventus.* Voyez Maisiaus.

Convice : Outrage, paroles injurieuses, reproche, blâme; *convicium.*

Convict, *convif, convive* : Festin, banquet; *convivium. Convive* s'est dit aussi pour salle d'un festin, salle à manger. *Convives publiques*, les festins publics établis par Lycurgue. Voy. *Plutarque*, traduit par Amyot, tom. I, pag. 164 (182).

Si ay-je encor entencion
De vivre tout à ma plaisance,
Et prendre consolacion
Es biens mondains, en grant chevance,
Es *convicts* et en affluence
De viande à grant monjoye;
Puis penserai de ma conscience,
Qui la mort craint n'a pas joie.

Dialogue du Mondain, p. 324.

Granz est voirement cist *convives*, lai où li misericordes, li justice et li graices nos apèrent ensemble.

Sermons de S. Bernard, fol. 138.

Magnum convivium *ubi pariter nobis misericordia justicia, et gratia apponuntur.*

En un jor ses peire et sa meire fisent un *convive* à lur veisins el queil *convive*, char astoit appareilhie à mangier.

Dialogues de S. Grégoire, liv. I, *ch.* 1.

Die quadam parentes ejus vicinis suis convivium *fecerunt in quo ad vescendum carnes paratæ sunt.*

Convingnable : Convenable.

Pierot Porée, pourpointier, condamné à cent sols pour avoir fait pourpoint des estoffes non *convingnables*.

Reg. aux condemnations faites par loy, 7 *février* 1429.

Cope : Vase à boire, coupe de festin, gobelet ; *cupa*.

Jà Virgile ot la *cope* saisie
Quant Lusciens li escrie :
Maistre, laiez la *cope* coie,
Ne beuvez pas tant que jo voie
Por-coi si grant doçor en vient.

Roman de Dolopathos.

Copie : Troupe, bande de gens de guerre ; de *copia*.

Copptier : Coupeur de bois. *Voy.* Onecerec.

Corach, *coral :* Le corail, sorte d'arbrisseau qui croît dans la mer. *Voy.* Cachidoune.

Coral : De cœur, affectueux, cordial ; *cordialis*.

Symon Esturion avant,
Sage, debonnaire, et souffrant,
Compaignon liet et libéral,
Sans mesdit, sans fiel et sans mal,
Biaus parliers, honeste et riant,
Et si aime d'amour *coral*.

Li Congiés d'Adan d'Arras, v. 82.

Corbison : Panier, corbeille et sorte de mesure. D'où *corbisoncel, corbisonchel, corbisonchiau*, petit panier. *Voy.* Catoire.

Corcie, *corcié, corécie, corécié, correcie, correcié :* Animé, fâché, mis en colère, courroucé, insulté et même blessé.

Ha ! fet Jehans por Saint-Grigore,
Va savoir s'il i est encore.
Cele s'en torne molt *corcie*,
Por miex corre s'est escorcie,
A l'ostel vient, si escoutoit,
Se son frère léenz estoit.

Hugues Piauceles, Fabliau d'Estormi, v. 273.

Corcier, *corécier, correcier :* Fâcher, insulter, mettre en colère, courroucer.

Jehans le vit, molt s'en *corece*.

Fabliau d'Estormi, v. 239.

Cordament : De bon cœur ; *cordatè*.

Quant nous eumes tiltiés diligament sur ches coses en plain capitle, permismes *cordament* et volentiez, que el lieu devant dit, une église soit fondée.

Fondat. de la cure de Camp-Florit, 1245.

Cordelée : Canton, quartier, trait, portion. Dans les aveux des terres de Coutilezan de Coëtmaur en Léon.

Cordewanier : Cordonnier.

Jehan Lanssiel, demourant à Valenchiennes, fait arrester Collart Bonvarlet, tasneur, par le justice des tasneurs et *cordewaniers* de le ville de Douai, présens les eschevins d'icelle justice.

Reg. aux Obligations, 5 *octobre* 1343.

Corelment, *coreument :* Cordialement, de tout cœur ; *cordatè*.

Diex m'a fait soie grace maint bien corporelment,
Encore m'a-il plus fait espirituelment ;
Si m'a tous-jors esté large temporelment,
Por quoi je le devroie amer trop *corelment*.

Testament de Jehan de Meung, v. 252.

Corir : Courir, couler, s'épancher, s'écouler; de *currere*.

Comme Jehenne de Meleun descendist bien matin el célier de la mèson où ele démoroit en la ville de Saint-Denis, porce que ele veist tonniax de vin qui en célier estoient que il ne *corussent*.

LIIIe. Miracle de S. Loys, p. 501.

Corlieus, *corlious* : Le courlis, oiseaux de passage; onomatopée du cri du courlis.

Cornéement : Action de sonner du Cornet; tintement, maladie d'oreilles.

Corner l'eve : Sonner du cornet, sorte de petite trompette pour avertir dans les châteaux les convives de venir se laver les mains avant de se mettre à table. On avoit choisi le *cornet*, ou *petit cor* pour cet usage, parce que cet instrument, destiné pour la chasse, étoit réputé le plus noble de tous. Chez les moines on se servoit d'une cloche. Jusqu'au milieu du xviiie siècle, les contrôleurs et les maîtres d'hôtel employoient un sifflet pour avertir les domestiques qu'on alloit servir les tables. Au surplus, tout gentilhomme n'avoit pas le droit de faire corner son dîner ou son eau; c'étoit un honneur qui n'appartenoit qu'aux personnes de la plus haute distinction. *Corner* a été fait de *cornu inflare*.

Quant il fu levez si ala oïr la messe à sa capelle, après quant il fu revenuz, il fu tens de mengier, il comauda les tables à metre et l'*iave à corner*. Li Baron lavèrent et s'assistrent au mengier.

Roman des sept Sages de Rome, ou de Mark Caton.

A la feste vindrent li Rois,
Et les Princes de la contrée,
Li sergens ont l'*eve cornée* ;
Là veissiez ces conestables
Et les vallez mettre les tables,
Napes, hanas, cope d'or fin,
Li uns met pain, li altres vin.

Roman de Dolopatos.

On disoit aussi *corner la retraite*, pour sonner la rentrée des troupes.

Quant le duc Millon les aperçeut comme celui assez connoissant enquerre, fist *corner la retraite*.

Roman de Gérard de Nevers.

Corneteau : Petit cornet, instrument de musique.

Les cornets et corneteaux jouèrent.

Cornier (pied) : Arbre de réserve qui sert de borne dans les encoignures des bois en exploitation.

Coron : Fil de lin, ainsi nommé, quand il a passé entre les doigts de la fileuse. C'est le *coron avalé* et passé par la dent de l'ailète qui forme la bochette.

Coron, *coruth* : Instrument de musique à vent. *Voy*. Crouth.

Coron, *Corun* : Bout, chef, extrémité, commencement, encoignure, coin, angle.

Alors chaï la tour ainsi qu'à un *coron*,
La moitié en chaï au lez devant le mont,
Et quant ceux de séans parçurent l'achoison,
Aus créneaulx sont venus demander raençon.

La vie de Bertrand du Guesclin.

Au jour que cil esteit semuns
Qui deveit fère sun respuns,
De cordoan prist une pel
Si l'a mise soz sun mantel.
L'un des *corons* laist defors pendre
Que la Justise doie entendre
Qu'il li aporte por loier,
Ke de son plet li doie aidier.

Marie de France, Fable XLVIII, du Vilain et de la Choe.

Coronée (la) : Nom donné à la Vierge.

Corpeus: Fautif, coupable; homme couvert de plaies, qui n'est pas sain.

Qui les orroit qant il orinent,
Com il mentent, com il devinent,
Com il jugent lo pasceret
Par mos qui ne sont mie net,
En chascun homme trovent tèche,
S'il a fièvre, ou la touz sèche,
Lors dient-il qu'il est tisiques
Ou enfonduz ou ydropiques,
Mélancolieus, ou fieus,
Ou *corpeus* ou palazineus.

Bible, *Guiot de Provins*, *v.* 2573.

Corral, au plur. *corraux* : Sorte d'employé subalterne dans les hôtels de ville de la Flandre, dont on ignore le genre de fonctions.

Correceus : Colère, prompt à se fâcher, sujet à s'irriter.

Tout ce gist es prelaz, s'il ne sunt peresceus,
Si leur pri qu'il ne soient envers moi *correceus*,
Si je dis mon avis et de eulz et de ceus,
Car nus homs de bien dire ne doit estre amenceus.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 718.

Corsor : Bientôt, à l'instant.

Ne t'acompaigne à trichéor,
Qu'il ne te prengne au laz *corsor*.

Castoiement, *Comte III*e., *v.* 18.

Costal : Coteau, petite montagne; de *costa*.

Icele nuit lor voile firent
Et au matin la messe oïrent;
Un pui descendent et un val.
En la descensse d'un *costal*
Un Pélerin ont encontré.

Rom. de Floire et Blancheflor, *fol.* 193, *R*° *col.* 2.

Costelet : Petit couteau.

Ou un biau petit *costelet*,
Ou de blanc fil un lisselet.

Roman de la Rose, *v.* 14854.

Costerech : Qui est de côté.

Que les maugniers ayant molins à yauwe, mœulent de leur yauwe, et quant ils aront molu, que tantost qu'ils aront clos leur ventelle-rourech, ils œuvrent et tiengent ouvert leur ventelle-*costerech* à vent et à yauwe continuellement.

Ordonnances, *Bans et Édits sur les maugniers de la ville de Douai*, *du* 14 *aoust* 1437.

Costier, *costière* : De côté, à côté, qui est de côté.

Gerard que assez loins des gens estoit, et qu'il ne veoit ne home ne fame fors eulx deux, si regarda sur *costière* assez près d'un grant chemin, si choisist un moult gros chesne.

Roman de Gérard de Nevers.

Costière (à le) : Sur le côté; vis-à-vis.

Vente d'un gardin, hostisel, et héritage en le basse rue S. Aubin, joignant d'une part à..... et d'autre part au ruissot de le fontaine de Nostre-Dame à le *costière*, et opposite de le maison qui fut Jaquemart Painele.

Chirographe du 28 *février* 1438.

Costoier : Établir, élever, planter sur un coteau.

Costure : Terre située à mi-côte, laquelle est cultivée et ensemencée.

Costurier, *cousturier* : Tailleur d'habits.

Richart de Briqueville *cousturier* de dras..... cousoit les dras, dequoi il gagnoit aucune foiz dequoi il se vivoit.

*XXIV*e. *Miracle de S. Louis*, *p.* 445, *d'un vallet* costurier.

Cotel : Couteau; *cultellus*.

Li Rois comande tenir pais
Et fist son aveugle venir,
Et l'enfant le *cotel* tenir.
Li avugle l'enfant apelle
Le cotel tient par l'alemelle,
Et li dist : Biaus enfés, tenez
Cest cotel et si le donez,

Celui qui la tour pecoia
Et qui le trésor le Roi a.

Roman de Dolopathos.

COTHIELLE : Petite côte, camisole d'enfant. *Voy.* ANE.

COTTE : Jupe de femme; veste, tunique.

34 liv. 3 s. 4 d. pour le value des biens de feuwe Maroie de Ransart, laquelle trespassa où dit hospital, de tous lesquels bien les parties s'en suivent chi apriès :

100 s. pour une keute, le kavechil et une kouke.

108 s. 4 d. pour une courte reube.

10 s. pour une verde *cotte*.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

COUCHEMENT : Le coucher, action de s'étendre, de se mettre au lit; de *cubatio*.

Li naissemenz del soleil et li *couchemenz*, li plantéis de la terre et li chaingemenz des tens, sunt voirement miracle et grant miracle.

Sermons de S. Bernard, fol. 33.

COUCHE PRENDRE : Coucher, se coucher, se mettre au lit.

Si hom at trovée pucelle virgine laquelle ne ad espousée, et cil li *prenant couche* od ycele, et la chose viegne à jugement, cil qui dormira od ly dorra à ses pères cinquante sicles d'argent, et il l'avera à femme, por ceo que il l'a mist jus.

Bible, Deuteron, ch. XXII, *v.* 28.

Si invenerit puellam virginem quæ non habet sponsum, et apprehendens concubuerit *cum illa, et res ad judicium venerit, dabit qui dormivit cum ea patri puellæ quinquaginta siclas argenti, et habebit eam uxorem,* eo *quod humiliavit illam.*

COUDIÈRE : Tout ce qui sert à appuier les coudes; de *cubitus*.

COUENE : Peau.

Et les phisiciens eux-meismes
Onques nuls eschaper n'en veismes,
Pas Hipocrates, ne Galiens,
Tant fussent bons phisiciens,
Rasis, Constantin, Avicene,
Y ont tuit laissié la *couene*.

Roman de la Rose.

COULLETIER, *couletier* : Courtier, agent d'affaires, médiateur, maquignon, marchand d'animaux. *Voyez* JOEUMENT et ASSAUDER; d'où *couleterie*, *coulleterie*; courtage, maquignonage.

COULLIÈRES : Paniers plats, de forme ovale, d'environ deux pieds et demi de long, avec un rebord de six pouces, et deux anses, dans lesquels les jardiniers et les fermiers transportent et étalent leurs marchandises.

COULINE : Bâton entouré de paille, laquelle est attachée avec des morceaux de vieux cables couverts de goudron, et que les enfans dans la Normandie nomment *corde à roas* ou *à rois*. On allume la *couline* pour servir de brandon; et les enfans alors parcourent les rues, le soir de la fête de l'Épiphanie, en chantant : *Adieu les roas jusqu'à douze moas*, et ils en font autant la veille de la St. Sébastien.

COULOMBIER : Pigeonnier. *Voyez* CAUCHEREAU.

COUME : Comme, ainsi que.

Qui seroit fuitiu et ne viendroit dans le mois faire créant à ses detteurs, seroit bani à tous-jours sour le tieste *coume* lères, *coume* laron et les femes *coume* larnesses.

Ban des Eschevins de Douai, de 1244.

COUNIN : Lapin; *cunniculus*.

Aucunes gens cuident que chil qui sont pris en present meffet emblant *counins*, ou autres grosses bestes sauvages en autrui garenne ancienne, ne seroient pas pendaule, mès si sont quant il sont pris par nuit.

Coust. de Beauvoisis, ch. XXX, *p.* 163.

Cour : Ce mot est écrit de six différentes manières, savoir : *cor, cors, cort, cour, court, curt ;* et il faut remarquer que dans ces six différentes façons, il signifie les choses suivantes :

Court : Abrégé ; de *curtus ;* dont Horace s'est servi.

Cour : Enceinte; de *cortex.* Voy. Courtil.

Cour : Foire, assemblée ; on disoit le *cour* de Gien et le *cour* de Bony, deux espèces de foires qui se tenoient en Carême, comme concours ; *concursus.*

Cour : La suite d'un Roi ; le lieu où il habite ; le lieu où se rend la justice ; de *curia* et *concursus.*

Cour féodale ou *feudale :* La justice d'un seigneur qui a droit de justicier ses vassaux.

Cour laie : Ragneau se trompe en disant que c'est la même chose que la *cour ecclésiastique ;* la *cour laie* est la jurisdiction des juges séculiers, et la *cour ecclésiastique* est celle des gens d'église. Les établissements de France en font une différence, ainsi que la Coutume de Beauvoisis, chap. XI, pag. 56, où elle s'exprime ainsi :

« Bonne chose et pourfitable seroit, et selonc Dieu, et selon le siècle, que chil qui gardent la justiche espirituel, se mellassent de che qui appartient à espiritualité tant seulement, et lessassent justichier et esploitier à la laye justiche les cas qui apartiennent à la temporalité, si que par la justiche espirituel, et par la justiche temporel droiz fu féz à chascun, et pour che nous traiterons en ceste partie des cas qui apartiennent à sainte Église desquiex cas la justice laie ne se doit meller, et si traiterons des cas qui apartiennent à la *laie juridiction*, desquiex sainte Église ne se doit meller...... Quant aucuns fet tort ou forche à chaux qui ont les biens de sainte Église, ils ont deux voies de leur droit pourchassier. La première si est, se il leur plest, il pueent plaidier, pardevant la justice de sainte Esglise en plet ordené, selonc che que il est usé et maintenu à plaidier en la court de sainte Église ; et se il leur plest miex, ils puevent plaidier en la *court laie*, pardevant chelui qui les a à garder de tort, et illec doit atendre le droit, et doit bone seurté fère, se partie le requiert, que il ne le travaillera en autre court de sainte Église, ainçois prendra tel droit comme la justice laie le requiert.

Dans *les establissements de France*, *liv.* I, *ch.* CXXI. Tuit escomenié sont oï en la *cort laie* en demandant et deffendant; mais il ne sont pas oï en la cort de sainte Église en demandant; car il ne doivent mie avoir porfit en lor malice ; mais il seroit oïs en la cort de sainte Église en deffendant et non pas en demandant, car touttes defances sout gardées as escomeniez par droit, et au ch. XC. Tele est la costume de la *cort laie* que l'en rent tous les despens de trois choses, c'est de bataille vaincue, etc.

Cour de chrestienté : Jurisdiction ecclésiastique.

Une coustume queurt en la *court de chrestienté*, laquele ne queurt pas en court laie ; car si Pierre demande à Jehan dix livres qui li fieucha à rendre, Jehan puet demander à Pierre que il li rende un cheval que il li presta, tout soit-il ainssint que ledit Pierre feist semonre Jehan, et Jehan ne feist pas semondre ledit Pierre, et cheste coustume appellent-il en la *court de chrestienté* reconvention ; et si li dis Pierre, qui fist semondre Jehan, ne vieut respondre au cheval presté pour che que il ne fut pas semons à respondre contre Jehan, ainssint comme Jehan fut contre li, Jehan ne seroit pas tenu à respondre as dix livres ; mais autrement seroit en court laie : car chil qui seroit semons repondroit, ni li defendierres ne porroit fère demande, sans fère semondre d'autre chose, que de la querele pour laquele il feroit semons, mès de chele que il mettroit en sa defence, si comme se il allegoit paiement, ou il disoit avoit baillié aucune chose en acquit de la dete

de che seroit li demandierres tenus à respondre, doncques puet l'en voir que reconvention ne queurt pas en court laie, si coume ele fet en *court de chrestienté*.

Coustumes de Beauvoisis, ch. XI, *p.* 62.

Cour le Roi : La jurisdiction royale, même le conseil du Roi; suite du Roi, le lieu où il habite.

Al païs ot un Damisel
Fils à Cuntel, gent et bel;
De bien faire por aveir pris
Sur tuz autres s'est entremis.
En la *curt le Rei* conversot,
Asez sovent i sujurnot.

Marie de France, Lai des deus Amanz, v. 53.

Gentis-fame puet bien plaidier de son douaire en la *cort le Roy*, ou en la cort à celui en cui chastellerie il sera, ou en la cort de sainte Église, et en est en son chois. Et einsi ne peut fère gentis-hom de ce qui li a esté donné à porte de mostier, porcoi sa fame li ait esté donnée pucelle.

Establissements de France, liv. I, *ch.* XIX.

Cour au baron : Justice de baronie.

Qui auroit tué celui qui auroit demandé l'aségurance et l'en en vousist l'autre por sigre jusque à droit, par cui l'aségurance aust esté refusée à donner en la cort le Roy ou en la *cort au baron*, ou d'aucun autre qui aüst joutise en sa terre, il en seroit aussi bien corpable, com s'il aust fait le fait, et cil auroit deservi a estre punis.

Establissements de France, ch. XXXVIII.

Cour personnelle : Coutume locale de S[t]. Sever, tit. I, art. 22, en laquelle les parties litigeantes doivent comparoir et procéder en personne, et non par procureur; ce qui, anciennement en France, n'étoit pas permis sans la grâce du prince, et ce qui ne l'est point encore.

Cour pedanée : Jurisdiction d'un seigneur de village, que son juge exerce de bout.

Cour majour : Dans le Béarn, il y avoit deux cours où la justice s'expédioit au nom du prince, la cour supérieure et la cour inférieure. La supérieure étoit composée de deux évêques, d'abbés et de gentilshommes du pays; elle étoit appelée *majour* ou *plénière*. Dans cette cour, les grandes affaires, qui regardoient l'intérêt général du pays, étoient arrêtées et résolues, et les causes particulières y étoient décidées souverainement par le prince, les évêques ou les vassaux, ou par ceux d'entre eux que les parties choisissoient, qui sont appellés les *jurats de la cour*, dans le for de Morlas et dans les anciens titres latins, *conjuratores et legitimi proceres*.

Les appellations des cours subalternes y étoient aussi jugées, et les matières qui regardoient la liberté et la condition des personnes, et la réalité des choses, ou pour user des termes du for général, les matières qui regardoient le cap d'homi et le fond de terre. *Voyez* de Marca, Histoire de Béarn, liv. V, ch. III, n° 2 et 3; et liv. VI, ch. XXIII, n° 7, où il explique au long de quelle manière les princes souverains de Béarn convoquoient leur cort major.

Cour de main morte, ou Morte main : Justice de gens d'église, appelez *gens de main morte*, les communautés, chapitres, colléges, confrairies.

Cour foncière : Basse justice pour les droits fonciers, ch. XXVI, du style de Liége.

Cour vestue : C'est lorsque les juges sont sur les siéges.

Se bature est fète devant juge en *court vestue*, l'amande est en la volenté dou Seigneur ; dont il avint que un bourjois de Clermont féri un homme, là, où li Prévos tenoit ses plés je en levai trante livres d'amande, il s'en ala plaindre au Roy, et empêtra une lettre que je li feisse l'amande jugier par les houmes de Clermont, je ne vous, (voulus) ains alai au parlement, et le bourjois présent je proposai le fet, il fut regardé qu'il ne convenoit pas mettre chel cas, ou jugement des houmes le Conte, pour che que le fet touchoit le despit au Seigneur, et fu dit au bourjois, qu'il en avoit bon marchié, quand il en estoit quites pour trente livres, et pour che povez vous savoir que en pluriex cas qui touchent despits as Seigneurs, les amendes sont à la volonté des Seigneurs.

Se li un tient l'autre, en *court vestue* devant juge, pour mauves, ou pour traistre, ou li met sus aucun vilain cas de crieme, il convient se li juge veut qu'il le face pour tel, comme il a dit, ou il l'amendera à le volenté dou Seigneur.

Coustumes de Beauvoisis, *ch.* XXX, *p.* 150.

Cour plenière : Si l'on en croit les anciens romanciers, les Rois ne paroissoient dans toute leur majesté et leur splendeur que les trois ou quatre grandes fêtes de l'année, Pâques, Pentecôte, Noël, et assez souvent la S^t^. Jean-Baptiste : dans ces grands jours, ils faisoient assembler tous les grands du royaume ; ils distribuoient des présens aux invités, là ils étaloient toutes leurs richesses : et suivant ces mêmes romanciers, ces fêtes qui duroient plusieurs jours, ne se passoient point sans aventures singulières, que les poètes mettoient par écrit, les uns en prose, les autres en vers. Elles étoient fort communes en Angleterre, surtout au temps du roi Artus ; il y en eut beaucoup aussi en France sous les règnes de Charlemagne, de Louis-le-Gros et autres. Le roman qui contient les aventures de Gérard de Nevers et de la belle Euriant de Savoie, sa mie, est une des aventures qui se passèrent à une cour plénière, que Louis-le-Gros tint au Pont-de-l'Arche. « Si advint que à un jour de Penthecoste, dit l'auteur anonyme, le Roy Loys estoit venu au Pont-de-l'Arche, où il tint *feste grant et planière* plus que long-temps n'avoit veu. Les barons, chevaliers et dames qui là vindrent, reçeut en moult grant révérence, si les festoya et convoia comme celui qui bien le sçavoit faire. » Les romans d'*Érec* et d'*Énide*, de *Perceval*, de *Tristan*, de la *Coupe Enchantée*, de l'*Astre périlleux*, le *Chevalier à l'Espée*, et une infinité d'autres, sont des aventures qui sont arrivées dans ces fêtes ou cours plénières

Le court Mantel est encore une semblable aventure.

Une aventure qui avint
A la Cort le Roy, cil qui tint
Bretaigne et Angleterre quitte
Si com l'Estoire nous devise,
Vous voel dire la vérité.
A Pentecoste en esté
Tint li Rois Artus *Cort plenière* ;
Onques Rois en nule manière
Nule si riche cort ne tint.
De maint lointains païs y vint
Maint Roy, et maint Duc et maint Conte,
Si com l'Estoire nous raconte,
Li Rois Artus a fait crier
Que tuit li vaillant Bachelier
Y venissent communement,
Ainsi fu ses commandement,
Et cil qui auroit bele amie,
L'amaint o li par compaignie.

Suivant tous ces anciens romans, ces cours se tenoient plus communément à la Pentecôte, à cause du beau temps. Un poète anonyme du

XIIIe siècle, a mis en vers *le Court de Paradis*, c'est-à-dire, une *Cour Plénière*, que J.-C. tint le jour de la Toussaint, à laquelle il fit assembler tous les Saints et Saintes du paradis; parce que, suivant ce poëte, J.-C. vouloit savoir ceux qui l'aimoient véritablement. C'est ce que le prologue annonce. Il n'a pas voulu aussi que cette cour se passât sans aventure; il n'y eut Saint ni Sainte qui, à la semonce de St. Simon, ne se rendît à l'endroit désigné; tous montrèrent leur amour à J.-C.; tous étoient dans une béatitude parfaite, qui fut cependant troublée par des cris excessifs: ces cris venoient du purgatoire; les âmes qui y souffroient, demandoient que leurs tourmens fussent abrégés. J.-C., à la prière de tous les Saints et Saintes, les fit monter au ciel.

Or veuil venir à mon trétié
Que je ai pensé et ditié.
Diex vout tenir une grant *Cort*,
Qui veut s'i vint et i acort:
Ce fu droit à une Toz-sainz,
Chascuns i vint et qui ainz, ainz,
Grans pas et longues ajambées
Ou il ot êles enpanées
Quar Diex se vourra moult haster;
Et si veut savoir et taster
Liqués sont espris de s'amor.
Isnelement et sans séjor,
Si en apela Saint Symon
Qu'il ne tint pas à enfançon;
Saint Jude n'i oublia mie,
Ains les apele à voiz série:
Venez avant, mi bon ami,
Et si parlez un peu à mi.
Alez m'en tost par ces dortoirs,
Par chambres et par refretoirs,
Semouez-moi et Sains et Saintes
Dont il i a et mains et maintes;
Gardez que nuz n'en i remaigne
Chascuns amaine en sa compaigne
Toz ses compaignons sans délai,
Si com je di, si le me fai,
Dites à toz, sanz controuvure,
Que tenir vueil *Cort* à droiture
El mois après la Saint Remi,
Weil que tous soient devant mi;
Quar tenir vourrai *Cort plénière*.
Saint Symons a levé la chière,
A nostre Seignor respondi:
Sire, dedenz cest samedi.
Arons fait ce que vos rovez,
Jà un seus n'i sera trovez
Qui n'i soit semons entrefait
A-tant nostre Sires le lait,
Qui plus ne dit, ne ne conseille,
Et Sains Symons lués s'apareille.

Cour requerre, ou demander, qui est la même chose; c'est vouloir prendre connoissance d'une affaire.

De *requerre la Cort* de celui qui doit au mès le Roy. Se aucuns hom estoit qui deust deniers au mès lou Roy, et il s'en fust clamez, à la joustise le Roy, et li Bers de qui chastelerie li home seroit, en demandast la cort à avoir, il n'en auroit point, et tout le trouvast deffendant, si n'an auroit-il point; car li muebles au mès le Roi sunt au Roys. Au chapitre suivant, intitulé: De *requerre la Cort* à home qui pledoie à juif et des tesmoins as juis. Se li Bers avoit juif qui se plainsist des homes au Vavassor en la cort au Baron, et li Vavassor en demandast la cort à avoir, il ne l'en auroit mie; car tuit li mueble au juif sunt au Baron; et nus juis n'est creüs en nul tesmoignage selonc droit. Einsinc sunt devée li tesmoignage à Juifs contre les Crestiens.

Establissements de France, *liv.* I, *ch.* CXXVI *et* CXXVII.

Cour (Avoir, et r'avoir la): Obtenir le renvoi d'une cause devant son juge naturel; avoir connoissance d'une affaire.

Se aucuns hom estoit apelez de larrecin ou de murtre, ou de traïson, ou d'autre chose qui apartenist à cele loi; il covient que il se défande en la chastelerie où il sera apelez, et drois s'i accorde ou code, de crime de demande en la première loi en l'autentique seignée sor la loi: *qua improvidencia*. Li autres Sires *n'auroit pas la Cort*; car tiex personne n'ont point de suite.

Establissements de France, *liv.* I, *ch.* CLXII.

Se aucune joutise prant un hom le Roy, ou aucun joutisable, qui au Roy s'avoe, à quelque meffait que ce soit en presant fait en sa joutise, ou en la Seignorie, et il nie le presant, la joutise qui le sigra *aura la Cort*, et cil provera le presant loiaument; et se li presant n'est provez soufisammeut, il demorra en la cort qu'il aura avouée pour joutisier, par la généran costume de Baronie.

Establissements de France, liv. II, *ch.* II.

Joignez à cela Des Fontaines, chapitre III, art. 10.

Cour (Avoir réponse en) : Être admis à plaider.

Nule fame *n'a réponse en Cour* laie, por coi ele ait Seignor, se ce n'est de fait de son cors; mais qui l'auroit batue, ou dite folie, ou aucune autre desloiauté, ele *en auroit la response* sans son Seignor, ou s'ele estoit marcheande, ele *auroit bien la response* des choses qu'elle auroit de sa marcheandise, et autrement non selonc droit écrit en la Digeste *de regul. juris fœminæ à publicis judiciis.* Car fame est offerte à tous offices.

Establissements de France, liv I, *ch.* CXLV.

Cour (Faire recort en) : Rapporter, juger une affaire jugée.

De quelque meffait que li Bers apelast home à Vavasor, li Vavasor en aroit la cort, se il la queroit, et amener son home par la main, se n'estoit haute chose. Car se aucuns hom se plaint d'home à Vavasor en la cort au Baron, li Vavasor en aura la cort, se ce n'est de chemin brisié, ou de meffait de marchié, de ce n'auroit-il pas la cort, ne il n'auroit mie les defautes, se li autres l'en apeloit. Ne de choses jugiées, se li autres dit que l'en li ait riens jugié en la cort au Baron, ne de choses queneues, tout les avoast-il emprès; car li Bers, ne ses joutises ne doivent *faire recort en la Cort* au Vavasor de riens qui s'est jugié par devant aus.

Establissements de France, ch. XLI.

Cour (Rendre la) : Renvoyer devant un autre juge, devant les juges qui doivent connoître l'affaire.

Bonne chose est que chil qui tiennent si franchement comme en Baronnie, et speciaument Mesire qui est fius du Roy de France, et Quens de Clermont, sçachent en quoi ils doivent obéir à la requeste de leurs songés, et en quoi il sont tenus à retenir la connoissanche pardevers aus, si que ils gardent leur droit, et que il ne façent pas tort à leurs hommes; et pour che traiterons nous en cheste partie des cas, desquiez la connoissanche appartient à Conte seur ses songés, et seur les hommes de ses songés, sans *rendre Court* ne connoissance à ses hommes, si que il sachent clèrement esquiex cas il leur doit rendre, et esquiex non, et que si hommes sachent esquiex cas il doivent requerre leur court, et esquiex non.

Coustumes de Beauvoisis, ch. X, *p.* 53.

Cour, *court, cort :* Finale d'une grande quantité de noms de villages de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie, en latin de la basse latinité, *cortis, curtis ;* il signifie ferme, cense.

Du prieur de Senlis demourant en le prioré de Flers, par an deux muys de rente deue sur le dimaige de le *court* dudit lieu de Flers.

Compte de l'hospital S. Jehan des Trouvés, 1530.

Cours : Suivant Ragneau, qui cite Revel sur les statuts de Bresse et Bugey, pag. 196, dit que, dans le pays de Bresse, les cours sont quand on remet au granger (métayer, fermier) certains œufs, poules, chapons, beurre, fromage, qu'il devroit rendre au maître par an, moyennant la somme de 40 liv., ou autre somme entre eux convenue; car ordinairement le granger doit à son maître vingt œufs par poule, six poulets, six chapons,

tant de beurre et de fromage par vache, et lui doit encore nourrir un pourceau, et cela s'appelle les cours, c'est-à-dire, la basse cour du grangeage.

Court (Se mettre en l'égard de la) : S'en rapporter à sa prudence.

Et pour toutes les choses que je ay dites, ou pour aucunes d'elles, ne vueill que il ait conseill de court, se la court ne l'esgarde, et de ce *me met-je en l'esgard de la Court*, sauf mon retenaill, et je ne croy que celui qui a pleidée sans conseill, puisse dire chose, pourquoi la court esgardast que celui l'ait qui a plait comancé sans conseil de court de celle querele.

Assises de Jérusalem, *ch.* XIV, *p.* 20.

Court (Requérir conseil en) : Demander au seigneur dans la justice duquel on plaide, un avocat, un conseil pour défendre.

Le Seignor doit doner conseill à qui le requert en sa court, et celui que l'on li requiert, se il est présent en la court quant on le requerra, se il ne le retient à son conseill, ou à sa parole garder, ou se celui que l'on requiert à son conseill n'a fait une desdites choses qui sont escrites en l'autre chapitre ; (c'est le XVe.) Il porte que, « Le Seignor ne peut ne ne doit néer conseill à aucune personne qui le li *requiert conseill* qui soit présent *en la Court*, se le Seignor ne le retient à son conseill, ou à sa parole garder. »

Assises de Jerusalem, *ch* XV *et* XVI, *p.* 21.

Coureau, *couriau*, *couril*, *couriot* : Verrouil de porte; d'où *courriller;* fermer au verrouil, mettre ou tirer le verrouil.

Courle : Citrouille, poturon.

Puis me torchay de saulge, de fenoil, de aneth, de marjolaine, de roses, de feuilles de *courles*.

Rabelais, *liv.* Ier, *chap.* XIII.

Couronné : Clerc portant la tonsure, la couronne monacale. Elle consistoit en une bande étroite de cheveux qui embrassoit la circonférence de la tête rasée des gens d'église, tant réguliers que séculiers. On avoit également donné le nom de *couronnée* à la Vierge à cause du chapel de fleurs dont sa tête est ornée.

Courreur : Corroyeur.

Coursable, *coursaule;* au pluriel *coursaus* : Qui a cours, qui peut passer, commun.

Et por ce qu'en ne scet qui est dampnés ou saus,
Ordena sainte église qu'en priast por tous ciaus
Qui attendent merci, c'est li mieldre consaus
Qui à tous crestiens est communs et *coursaus*.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 1352.

Coursierette : Petite rivière.

Vente d'une maison et gardin rue Nostre-Dame, haboutant par derrière à le *coursierette* qui cœurt par derière le maison d'Anchin, au ponchel du barlet. 13 juin 1482.

Courtil; au pluriel *courtieulx:* Jardin, terrain d'une étendue déterminée qui devoit une rente foncière, privilégiée et irrédimible pour cause de sa concession. A Douai, dans tout l'Ostrevant et dans quelques parties de l'Artois, le *courtil* contenoit une coupe de terre ou onze ares, trente centiarcs et demi, quart de la rasière, et devoit de rente, par an, huit sols douisiens (vingt deniers tournois) et deux chapons. *V.* Masure et Ortillage.

Courtine : Tour d'un lit, ciel de lit, tout ce qui l'environne; aile ou bas-côté d'une église; mur qui enceint une ville.

Se n'est ainsi c'aucuns vous aint
Pour gésir la panee souvine,
Je croi que hurté dont maint
Et plus as chans que sous *courtine.*

Dialogue du Vieillart et de la Fille, strophe 6.

Courtisanisme : Habitude, langage de cour.

Courtisanesque : Tenant de la cour, qui appartient à la cour.

Or voyant qu'il se monstret estre tout sbigotit de mon langage, qui est toutesfois le langage *courtisanesque*, dont usent aujourd'hui les gentils-hommes Franceès, qui ont quelque garbe, et aussi désirent ne parler point sgarbatement.

Préface du nouveau langage françois italianisé.

Courtise : Politesse, manières de cour, eau bénite de cour ; art de duper avec de fausses promesses ; de *cortex.*

Courtisanie : Débauche, galanterie. *Mener train de courtisanie ;* se conduire comme une femme galante.

Courtisien, au féminin *courtisienne :* Homme de cour.

Cousson : Gousset d'une chemise et d'une culotte.

Pour sa chemise feurent levées neuf cents aulnes de toile de Chasteleraud, et de deux cents pour les *coussons* en sorte de carreaulx, lesquels on meit soubz les esselles.

Rabelais, liv. I, *chap.* VIII, *p.* 40.

Coustau, *cousteau, coustel, coustiau :* Coteau, petit monticule ; de *costa;* et couteau, *cultellus.*

La Pucelle désirant avoir victoire de ses ennemys, et estre préservée de ces garçons, de son pucellaige, tyra ung petit *coustel*...... s'en trancha la gorge.

Roman de Floridan, p. 720.

Coustenche : Valeur, prix, frais, coût, dépens ; de *constare.*

Li Eschevin ont otrié en plaine hale, por le mils de le vile, ke il doit avoir de le rue Renier de Goy ki est el meis, dusques en le rue des foulons tout oltre, une ruele commune et le lius de le ruele et les *cousteughes* demeurent à ordener sor les eschievins.

Bans et édits de la ville de Douai, 1256.

Coute : Coudée, sorte de mesure de superficie.

Et tu feras une table des fustes de setim ayant deux *coutes* de lone, et la leyeure une *coute*, et en hautece *coute* et demi *coute* et tu la endorras de très net or.

Bible, Exode, chap. XXV, *vers* 23.

Sicque facietis illud, arcam de lignis setim compingite, cujus longitudo habeat duos et semis cubitos, *latitudo* cubitum *et dimidium, altitudo* cubitum *similiter ac semissem. Et deaurabis eam auro mundissimo intus et foris..*

Couvin : État, projet, dessein, conduite.

Mais il i a maint faus devin
Qui ont parlé de men *couvin*,
Dont je ferai chascun hontex.

Li Congié Adam d'Aras, vers 149.

Couvrères, *covrères, covreor :* Couvreur de maison. *Voyez* Ros.

Cox : Coup ; action de frapper.

Grant fu la force du vassal.
Li *cox* descendi contreval,
Adonc a bien Jonas véu
Que Floires est de grant vertu ;
Férir le vait isnelement
A mont el heaume qui resplent.
Li *cox* e t à-val descendu
Coupe la guige de l'escu,
Ele chai enmi le pré.

Romau de Floire et Blancheflor, fol. 205, *R° col.* 2.

Cox : Le coq, oiseau de basse cour.

Cox : Le col, le cou ; *collum.*

. . . . fu la maison
D'anemis plaine et de maufez.
Fers, quant il est bien eschaufez
N'est si boillans, ardans et chaus
Si coulourez, ne si vermaus,
Com sont li croc c'ont à leur *cox*
Cil qui estoit li mestre d'ox
Vers l'usurier tot corant vint
Sen croc ardant qu'à son col tint
A l'usurier fiche au gavai.

Gautier de Coinci, *liv.* I, *ch.* X.

CRACHIER, *craissier*, *cressier* : Marchand de graisse, d'huile, de beurre, de chandelles, et d'épiceries.

CRAISSE, *cresse* : Graisse, corps gras; de *crassitudo.*

Les mineurs, ont bouté à force et à bandon.
Le feu dedens la mine à leur dévision,
Li mairiens fureut oings de *craisse* de bacon.

Vie de Duguesclin.

CRAISSÉS, *craisset*, *craissius*, *crassel*, *crasset*, *croissol*, *croisuel*, *cruisel* : Lampe à crochet encore en usage dans quelques-uns de nos départements méridionaux. Lampion, chandelle ; toute espèce de corps gras. Dans la dernière citation, *craissius* signifie graisse, huile, beurre.

Li Prestres ot que li coutiaus
Li vait si près des génetaires,
Si ne mist au descendre gaires,
Seur Berengier chiet à un fais,
Les os li a brisiez et frais ;
Près va qu'il n'a percié le col.
Or se tient Berengiers por fol,
Quant il i vint sans le *craisset.*

Fabliau d'Aloul, *vers* 827.

Et Hersens prent une hamie,
Si le fiert parmi les rains,
Que li *craissés* li est estains,
Et li bouvier tout se departent.

Même fabl., *vers* 972.

Trop sont Prélat vilein et rude
As Clers qui vienent de l'estude.
S'un de çax vient qui estudient,
Ne te conois, qui-es-tu, dient,
Craissius qui dort sur les roisoles.
Qui borse a dure et giffes moles,
A plustost bien por son avoir,
Que li las n'ait por son savoir
Qui au *cruisel* tote nuit veille.

S[te] *Léocade*, *vers* 1097.

CRANEQUIN : Instrument de bandage; pied de biche, sorte de clef pour armer les arbalestes. Cet instrument qui se portoit à la ceinture, s'ajustoit en cas de besoin sur le fust de l'arbeleste. Le *cranequin* étoit en fer et disposé en double manivelle dont la rotation se faisoit au moyen de deux crochets de fer attachés au bout des deux courroies.

CRAPE DE ROISINS : Grappe de raisin. *Voyez* KALENDIER.

CRAPER : Rendre, cracher, saliver, expectorer.

C'en paradis ne vont fors tex gens con je vous dirai ; il i vont ci viel prestre et cil viel clop et cil manke qui tote jor et tote nuit *crapent* devant ces autex et en ces viés croutes et cil à ces viés capes érèses et à ces viés tateceles vestues, qui sont nu et decaus et estrumele, qui mœurent de faim, et de sei et de froit et de mesaise.

Fabliau d'Aucassin et Nicolette, *p.* 385.

CRAS DELUN : Le Mardi gras.

14 s. pour l'acat d'un pourchiel fait 16 jours en fevrier pour faire past le *cras delun.*

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

CRASIR : Rompre, briser, écraser, mettre en morceaux.

Qui la bucle porrat ovrir
Sans depescer è sens *crasir*,
Il li prie que celi aint,
Puis l'ad baisié; à-taunt remaint.

Marie de France, *lai de Gugemer.*

Créator, *créatour ;* au féminin *créatoure :* Créateur, créature.

Jà croi-ge bien el *créator*
Qui du siècle est justiséor.

Roman de Blanchandin, fol. 186, *V° col.* 1.

Creger : Croître, augmenter ; *crescere.*

Credoir : Estimer, croire, penser ; *credere.*

Foy que doibs Sainct Denis, n'oseras arrester
Là où Dieu soit *creheu*, s'à toi tu me fais prendre
Deshérité ne sois et puis te ferai pendre.

Rom. de Gérard de Roussillon, fol. 21.

Cremer : Craindre, redouter ; *tremere.*

Li juste verront son destruiement par les escriptures qui tesmoignent que Doech et li autre mal-faisant, seront traveilliez en enfer et *criembront* en cest siècle.

Commentaire sur le Sautier, pseaume 51.

Cremeur, *crimor, crimour :* Appréhension, crainte ; *tremor.*

Con vertis assi à lui ta *crimor*, car perverse est tote cele *crimors* dont tu dottes aucune chose fors lui, ou ne mies por lui.

Sermons de S. Bernard, fol. 115.

Conversaturetiam ad ipsum timor *tuus, quia perversus est* timor *omnis quo metuis aliquid præter eum, aut non propter eum.*

Creoit : Faisoit crédit ; du verbe *croire,* faire crédit, prêter ; *credere.*

Et se nul *creoit* à filz de bourgeois nulz deniers, on ne l'en feroit nul droict, ains en seroit-on quicte et sen pleige, et sen wage se il les y mettoit.

Ban des eschevins de Douai 1244.

Crépon, *crespon :* Échine, croupion ; d'où *créponière, cresponnière ;* le bas du dos.

Quar ne vaudroit une eschaloingne
Fame, s'ele n'avoit tesnière
Mise près de la *créponière.*

Fabliau de celui qui fu fait à la besche, vers 34.

Crequier : Prunier sauvage qui vient dans les haies ; *prunus sylvestris.* Il existe plusieurs opinions sur la véritable nature de l'arbre désigné sous le nom de *créquier.* Les uns veulent que ce soit un mûrier sauvage dont le fruit seroit appelé *crecque ;* d'autres prétendent que c'est le cerisier sauvage qu'on auroit mal représenté dans les armoiries de la maison de *Créqui.* Les éditeurs de la Maison Rustique, de 1755, disent que le *créquier* n'est autre que l'épine noire qui produit cette espèce de prune sauvage, connues sous le nom de prunelles dont les plus grosses sont appelées *crèques* dans la basse Picardie et l'arbre qui les porte *créquier ;* d'où vient le blason de la maison de *Créqui,* laquelle portoit dans ses armes un *créquier* de gueules en champ d'or. Au surplus, la dénomination latine de cet arbre, *prunus sylvestris,* lève tous les doutes que pourroit faire naître la variété des opinions.

Crescelie : Femme maigre et décharnée.

La mors plus volentiers ens fiche
Ses dois en une Dame riche,
Qui la gorge a blanche et polie,
Qu'en une vieille *crescelie ;*
Mors est si plaine de desroi
Qu'assez plustot assaut un Roi
Qu'ele ne fait un viex ribaut.

Gautier de Coinci, liv. I, ch. XXVIII.

Crescens : Augmentant, croissant, *crescens.*

Crescent : Ils croissent.

Ne jeo ne jeteroi point iceux de ta face icest an, que la terre ne soit encurue à gastine, et *crescent* bestes contre toi.

Bible, Exode, ch. XXIII, *vers* 29.

Non ejiciam eos à facie tua anno uno, ne terra in solitudinem redigatur, et crescant *contra te bestiæ.*

Cresp, *crespe :* Crépu, bouclé. *Chevols crespes*, cheveux frisés.

Crestel, au pluriel *crestaux :* Le haut des fortifications qui sont par cran; creneaux; pierres qui couvrent un mur, et qui font saillie en forme de corniche.

Qu'aux despens de ceste fondation se debvra parachever le mur que j'ai commenché de la séparation avec les Pères Carmes, avec *cresteaux* de blanches pierres en dessus, pour couverture, et mesme sur le mur qui couronne la place devant l'église desdits pères.

Testament du 30 *septembre* 1624.

Crestin : Panier à anses. *Voyez* Coullières.

Crestine, *crétine :* Accroissement d'eau, inondation, débordement de *riviere*.

Desoz ést la valéc fière
Parmi coroit une rivière
Qui moult coroit de grant ravine
Parmi les piez fu la *crétine*.

Roman de Blanchandin, fol. 176, *R° col.* 2.

Kar par pluie vient esperaunce
As marchanz è lur aidance;
En pluie sovent toneirs vienent,
E fudres sovent aussi en cheient,
En rivères fet *crétine* sovent
Les russeaus s'en enflent ensement.

Enseignements d'Aristote, fol. 181, *V° col.* 2.

Crestinier : Vanier.

Creveure : Fente, crévasse, ouverture.

Crière, *crièrres :* Inventeur, créateur; *creator*.

Croche : Crosse, bâton distinctif des évêques et des abbés; d'où *crochounier*, qui a le droit de porter la crosse; *encrochier*, avoir le droit de la porter.

Abez, honours souvent meurs mue,
Mout est bien li moine en mue
Chil ne veut pas l'enferm aidier
Qui le deseuevre quant il sue,
Desi que-il par soi resue,
Bien puet périr au refroidier.
Qui gete poisson de vivier
Mort l'a, et le moine cloistrier
Qui li doune del' cloistre issue,
Abez qui l'osas esloehier
Del'cloistre pour toi *encrochier*,
Croche n'est pas à fol machue.

Roman de Charité, *Strophe* 105.

Peu pastours voi, mout merceniers,
Car aussi com li taveruiers
N'a cure, fors de riens venaus
Dont on vouelle douner deniers,
Taut voi de laitiers, de laniers
N'i a mestier, mais repounaus
Tant monte mestiers mercenaus,
Montez est as plus persounaus
De ces granz abez *crochouniers*
Et des mitres épiscopaux,
Dont jou que ne soie coupaus,
Mon voel en serai menchoignez.

Roman de Charité, *Strophe* 127.

Crochet : Sorte de boëte d'artifice que l'on tiroit lors des réjouissances publiques.

Crocqueteur, *croqueteur :* Voiturier par terre et par eau, conducteur qui amène des marchandises. *Voyez* Apas.

Croie, *croye :* Pierre blanche ou d'autre couleur servant à marquer; de *creta;* d'où l'on a fait *crayon*.

Mes bourgeoyses sans nul séjour,
Partent et se mettent en voye,
Ung peu devant le point du jour,
Affin que nesung ne les voye :
Et sans prendre charbon ne *croye*,
Au ruyseau crottent leurs souliers
Affin que Jennin Dada croye
Qu'ilz viennent de Haubervilliers.

Coquillart, Monologue des Perrucqueis, p. 171.

Croier, *croyer :* Marquer à la croie. *Croier des draps, des étoffes;* les blanchir, les nettoier, les dégraisser.

Croisier : Barres de fer en croix

attachées au haut des mesures aux grains et légumes secs, pour en empêcher l'écartement, et sur lesquelles rouloit l'étrique.

Les magniers seront tenus, de chascune rasière du milleur bledt, bien et souffissament mollu, sans fraulde, rendre et rapporter en l'ostel et le maison de ceulx à qui ledite farine appartient, quatre couppes comblées sans *croisier*, à telle mesure qui est le mesure ordonnée à mesurer teicheul.

Ordonnance sur les mansniers, 14 *aoust* 1437.

Croisuel, *croissel*, *cruissel* : Lampe. *Voyez* Craissés.

Croquet : Mesure au verjus, en usage à Douai, contenant 60 lots de 107 pouces cubes chacun.

Croquet : Clocher.

Vente d'un gardin en le rue du *Croquet* St Amé, joignant au tenement de la prévosté dudit St-Amé, 20 juillet 1424.

Crosle-cus : Secousse violente.

Encontre Amours tout ansangle en irez
Se li donra chascuns deux *crosle-cus*
Lors li verrez demostrer ses vertus.

Sottes Canchons, *Ms. M.* $\frac{+}{7}$ *de l'église de Paris*.

Croste : Croûte, superficie ; de *crusta*.

Crostele, *crostelète*, *Croustelle* : Petite croûte, superficie.

Et ot une *crostelète* sus le greigneur pertuis.... mès sus le greigneur pertuis demeura encore la *crostelète* desus dite.

XXe *Miracle de S. Louis*, *p*. 437.

Crouée, *crouéez* : Corvée, corvées. *Voyez* Situyr.

Crouste : Église souterraine ; de *crypta*. Voyez Aumaire.

Je donne à le Songnie qui est devant Nostre Dame Flamenque en icelle église pour l'augmentation d'icelle Songnie 6 l. et à le lampe qui est devant le Dieu des *croustes* à acater de l'ole pour icelle allumer, 6 liv.

Testament du 15 *février* 1464.

Crouth, *coruth* : Sorte d'instrument à vent, que les auteurs latins du moyen âge appellent *chorus*.

Loent-il son noun en *crouth* : si chauntent-il à lui en tympan et psaltruy.

Bible, *psaume* CXLIX, *v*. 3.

Laudent nomen ejus in choro : *in tympano et psalterio psallant ei*.

Loez lui en soun de estive : loez lui en psaltri et en harpe.
Loez lui en *coruth* et en tympan, loez lui en cordes et organ.
Loez lui en cymbals bien sonauntz : loez lui en cymbals de joie.

Bible, *psaume* CL, *vers* 3, 4 et 5.

Laudate eum in sono tubæ : laudate eum in psalterio et citharâ.
Laudate eum in tympano et choro : *laudate eum in chordis et in organo.*
Laudate eum in cymbalis benè sonantibus : laudate eum in cymbalis jubilationis.

Crualté : Barbarie, férocité ; *crudelitas*.

Hai, fait-il, sire Amirez
Ne faites pas tel *crualtez*,
Ge doi moult bien morir premier
Bien vos devez de moi vengier.

Roman de Floire et *Blancheflor*, *fol*. 204, *R*o *col* 1.

Cruau : Mauvaise herbe.

Cruauder : Arracher les mauvaises herbes.

Cruax, *crueax*, *cruex* : Dur, barbare, cruel ; *crudelis*.

Soffrez un poi danz Seneschax,
Ne soiez mie si *cruax*
Laissiez moi faire une oroison.

Roman de Floire et *Blancheflor*, *fol*. 195, *V*o *col*. 2.

Sire, ce li dit si Senechax,
Por vos ai esté trop *crueax*,
Et por vostre loi essaucier.

Même Roman, fol. 196, *R° col.* 3.

Crucéfie, *cruchéfie, cruchéfije* : Croix, crucifix; *crux*.

Crucéfiement, *cruchefiément, crucefier* : Action de crucifier, de mettre en croix.

Et après le *crucéfiement* le tint-il bien X ans; après regna Gaius ses niés et ki ne vesqui ke VII ans et en après regna Claudius XIIII ans. Après Claudius regna Titus et Vaspasiens ses fiex qui fu meseaus, au tierch an ke Titus rechut l'empire, fu Joseph mis hors de prison; ensi poés conter XLII ans de *cruckéfiement* Jhesu-Crist dusques au délivrement de Joseph.

Roman du S. Graal, Ms. de N. D., N° 7, *fol.* 5, *V° col.* 2.

Crucéfijés : Crucifié, mis en croix.

Au tans ke Jhesu-Crist fust *crucéfijés* tenoit Thiberius Chesar l'empire de Rome.

Roman du S. Graal, fol. 5, *V° col* 1.

Cruchon : Accroissement. Augmentation, *Voyez* Advaluer.

Cruet : Trou, cachette, nid, retraite.

Douce amie, se diex me saut,
Il se leva or de son *cruet*,
Par les membres dont il se muet
En non de quoi il est toz vis.

Falliau de l'Escureul, vers 117.

Crupe : La croupe, le bas des reins; *crupa*.

Mès ce fist lor desléautez
De lor *crupes* et de lors rains,
Bien l'orrez dire au daarains,
Por que vous vueilliez tant atendre.

Hugues Piaucele, fabl. d'Estourmi, vers 53.

Crusol : Creuset pour fondre les métaux.

Cuevre-fus : Le couvre-feu qui annonçoit l'heure du lever et du coucher des citoyens.

Par foi, font les gaites, Dame, nous l'enmenrons sitost come *cuevre-fus* sera sonés; belle m'est, dist-elle, par foi, lors laissa *cuevre-fus* à soner, et cil enmenèrent le vavassor en la tour en prison; il fu gardé jusqu'al demain qu'il fust fusté par toute la ville de Rome.

Roman des Sept sages de Rome.

Cuignie : Hache, coignée. *Voy.* Audier.

Cuignole : Espèce de gâteau formé de huit petits fuseaux, appliqués l'un contre l'autre. *V.* Admettre.

Et au regard des watteletz et *cuignoles* où il n'y a point de poix ordonué, que les boullengiers et fourniers fassent iceulx tels et suffisans que pour passer l'eswart sur ce ordonné, sur le fourfait de trente sols et lesdits watteletz et *cuignoles* admis.

Reg. aux ordonnances et édits de loy, 1560.

Cuing : Coin; terme de monnoie.

Je laisse à Hannette Picquette dite le Kièvre quarante couronnes de le forge et *cuing* du roi, je donne tout le remanant à mes deux filles Voye et Jehanne, et si elles alloient de vie à trespas, je vœuls que leurs barons en goëchent.

Testament du 29 *juillet* 1423.

Cuiret : Petite bourse en cuir.

Dame, se vos n'avez vostre offre,
Je les vois metre hors du coffre,
Et les déniers et le *cuiret*.

Hugues Piaucele, fabl. d'Estourmi, vers 129.

Cuirien, *cuiriens* : Fait en cuir, la peau; de *corium*.

Monstré leur ai à iex ouvers
Que mes *cuiriens* devient basane.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, vers 180.

Cuis : Celui, ledit, le même; *hic.*

Et si donne *cuis* brisses as enfans Colart Malart seu frère qui fu.

Testament du mois de septembre 1291.

Cuisance : Peine, douleur, chagrin.

Cuisoir : Instrument de cuisine, propre à faire cuire les viandes, les légumes et les fruits. *Voy.* Ansette.

Cuivre : Méchanceté, perfidie, mal, attaque imprévue; mauvais coup, trahison, guet-à-pens.

Certes, fait il, félon mastin,
Se je voi le jor le matin,
Vous ne me ferés jamais *cuivre.*

Fabliau de la Longue Nuit, vers 1043.

Cullage, *culliage :* Les seigneurs suzerains ou souverains avoient établi, au temps de l'affreuse féodalité, divers droits honteux, injustes et révoltants à l'égard des mariages. Tels étoient les droits connus sous les noms de *jambage*, de *cuissage*, et de *cullage* ou de *culliage*, qui doit seul nous occuper. En vertu de ce droit, le seigneur, selon son bon plaisir, couchoit la première ou les trois premières nuits des noces avec la nouvelle épousée. Ragueau, *Glossaire du droit françois*, revu par de Laurière, rapporte un procès-verbal dressé par Me Jean Fraguier, auditeur des comptes, le 7 avril 1507 pour l'évaluation du comté d'Eu, tombé en la garde du roi pour la minorité des enfants du comte de Nevers et de Charlotte de Bourbon, sa femme, dans lequel au chapitre des revenus de la baronie de Saint-Martin-le-Gaillard, dépendante dudit comté, se trouve l'art. suivant : *Idem, a ledit seigneur audit lieu de Saint-Martin droit de* cullage *quand on se marie.*

Buchanan, IVe livre de son histoire, prétend que cette coutume fut introduite par Even, roi d'Écosse, et abolie par Malcom III, enfin que les nouveaux mariés étoient affranchis de cet infâme tribut par une prestation appelée *Marcheta*, que Buchanan dit avoir été *dimidiata argenti marcha*, c'est-à-dire, la moitié d'un marc d'argent qui étoit de dix sols, le marc d'argent formant une livre de vingt sols comme on l'a vu au mot *Besan*, et non pas par un nombre de vaches comme le dit Jean Skœneus, qui dérive le mot *marcheta* de l'allemand *mark*, cheval. Ce droit eût alors été exorbitant s'il eût fallu donner plusieurs vaches pour s'en affranchir. Ragueau ajoute, que le juste et violent ressentiment des maris blessés dans la pudeur de leurs femmes avoit été cause de ce changement.

L'histoire de Savoie fait voir que les seigneurs de Prelley et de Parsanni en Piémont, jouissoient d'un droit pareil, appelé *cazzagio*, dont les vassaux ayant demandé la commutation, le refus les porta à la révolte; ils se donnèrent à Amé VI, quatrième comte de Savoie.

Les sieurs de Souloire étoient autrefois fondés en pareil droit; l'ayant omis en l'aveu rendu au seigneur de Montlevrier, seigneur suzerain, cette omission donna matière à un débat, comme de deffectuosité et par acte du 15 septembre 1707, il y renonça précisément. Ces droits ignobles et exorbitants furent convertis en prestations modiques.

Au chapitre XVI, du IXe livre de l'histoire de Chastillon, se voit un

accord entre Guy de Chastillon, seigneur de la Fère-en-Tardenois, et la communauté des habitants. Ces derniers remontroient qu'ils étoient obligés à de grandes servitudes et devoirs, entr'autres pour le droit des mariages des enfants au jour des épousailles d'iceux, outre les cent sols tournois qu'ils et chacun d'eux qui se marioient étoient obligés de payer, ce qui leur apportoit grande perte ; même étoit cause que lesdits enfants, étant en âge de marier, ne trouvoient pas d'aussi bons partis comme ils auroient dû, ni si avantageusement. Le seigneur les décharge desdits devoirs et servitudes de mariage de leurs enfants et des cent sols dus par les mariés au jour de leurs épousailles, à la charge et non autrement que tous les habitants, leurs hoirs et successeurs seront tenus à perpétuité d'aller eux-mêmes en personne, si griève maladie ne les en empêchoit, avec armes deffensives faire guet et garde tant de jour que de nuit en son chastel et place forte dudit Fère, toutes et quantes fois que besoin en sera et qu'il leur sera enjoint par ledit seigneur, ou sergents commandants audit chastel.

Par arrêt du Parlement du 19 mars 1409, obtenu et poursuivi par les habitants et échevins d'Abbeville, défenses furent faites à l'évêque d'Amiens d'exiger argent des nouveaux mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes la première, seconde et troisième nuit de leurs noces, et dit que chacun desdits habitants pourra coucher avec sa femme la première nuit de ses noces sans congé de l'évêque. L'Histoire de Gand, p. 523, contient l'affranchissement de diverses personnes, par Hugues Chastellain de Gand, de l'an 1251. *Ita quod singulis annis in festo beati Bertulphi duos denarios de capite, sex de* matrimonio *et duodecim de morte persolvant.*

Il est à remarquer que lorsque cette infâme coutume fut supprimée et le droit du seigneur de coucher avec la nouvelle mariée fut aboli, ce que l'on payoit portoit toujours le nom de droit de *cullage.*

Culuevre : Serpent, couleuvre ; *coluber.*

En ce bois il y avoit
Moult botereaux et *culuevres.*
Vie de S. Brandin.

S'attrapé l'avomes et pris
En luxure et males wevres,
As boteriaux et as *culuevres*
D'enfer le ferons démengier
Gautier de Coinci, liv. I, *chap.* XXXIV.

Cunteor : Faiseur de contes ; au figuré, menteur.

Les *cuntéors*
Ne créez, ki a plusurs
Cuntent mainte afère ;
Kar mut jà paroles
Fauses è foles
È poi de foi en terre.
Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 204, *V° col.* 1.

Cunter : Dire, réciter, faire des contes, mentir.

Curucier : Mettre en colère. *V.* Vertu.

Cuvelier, *boisselier :* Artisan qui fabrique des cuves.

Cuvelle, *cuvielle :* Petite cuve. *Voyez* Niage.

Cuvier : Baignoire. *Voy.* Audier.

Pour deux cordes du puch, pour un sayel, pour deux *cuviers* où on se bagne.
Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Cyroine : Emplâtre.

Partout fust trové la broyne
Pour nos enemis refrener
N'y ost emplastre ne *cyroine*
Ne n'i ot nerfs, ne os, ne vaine
A estendre et à estuver.

Testament de Jehan de Meung.

Cyrub : Sirop.

E si le manger seit tant délaé,
Ke le talent de manger seit passé,
Cyrub acctus d'un ke receive,
E od eve chauve le beive,
E pus après si se detiegne
De manger jeske apetit li viegne,
Ou jeske assellatiun fet eit,
Par unt le talent engendré seit,
E quant ices choses fet avez,
Dunc est hure ke vus mangez.

Enseignementz d'Aristote, fol. 192, *V° col.* 1.

D.

Da, *dea* ; Certes, certainement, assurément ; d'où les expressions populaires *oui-dà, non-dà.*

Dague de miséricorde : Cette arme qui se ceignoit ordinairement sur les reins a été ainsi appellée parceque le champion vainqueur dans un combat à outrance, portoit souvent la pointe de cet arme à la grille de la visiére (la ventaille) de son ennemi terrassé qui n'avoit plus alors d'autre ressource que dans le cri de *merci*, diminutif de *miséricorde*, pour implorer la clémence de son adversaire.

Daguette : Petite dague.

Au surplus déposa tout hault
Qu'elle congnoissoit le mignon,
Et que c'estoit ung beau ribault,
Franc, frais, frasé comme ung oignon
La *daguette* sur le rongnon
Troussée comme une belle poche,
Fleury comme ung champignon,
Verdelet comme une espinoche.

Enqueste de Coquillart, p. 105.

Daneaus : Daniel; nom d'homme.

Vente par *Daneaus* de Florence et Maroie Lincere femme celui Daniel, à... aoust 1258.

Danger, *dangier* : peine, difficulté, empêchement; dans la premiére citation *apeler à dangier*, prendre le ton de maître.

A son ostel en est venuz,
Par un pertuis les a véuz,
Assis estoient au mengier.
Il apela, mès à *dangier*
Il ala-l'en por l'uis ouvrir,
Li Prestres n'ot par où fuir :
Diex, dist li Prestre, que ferai?
Dist la Dame, sel'vous dirai.

Fabliau du Prestre crucifié, vers 50.

Chascuns sa Dame la clamoit,
Car toz limondes la crémoit;
Tuit li mons iert en son *dangier*,
A sa Cort ot main losengier.

Roman de la Rose. v. 1037.

Ne fais pas *dangier* de toi rendre ;
Tant plus volontiers te rendras,
Et plustost à merci seras.

Les enseignemens de Trébor.

L'en appareille le mengier,
Et cil n'en fist onques *dangier*,
Ainz s'est toz nus lez li coulez,
Si vous di qu'il fu acolez,
Et bèsiez.

Le chevalier à la Robe Vermeille, vers 152.

Danter : Dompter ; assujettir, soumettre, réduire ; *domitare.*

Si croi-ge que la lectréure
La mist à ce que la nature,
Que des meurs féminins avoit,

Vaincre et *danter* miex en savoit;
Certes, se Pierres la créust,
Onc espousee ne l'eust.

Roman de la Rose, v. 8868.

Danzel : Jeune homme de qualité; *Domicetlus*, diminutif de *Dominus*.

Li Rois esgarde le *Danzel*,
Le cors avoit gentill et bel.

Rom. de Blanchandin, fol. 182, *V° col.* 1

Dapulaire : Homme qui porte à manger aux malades; domestique d'hôpital.

Le curé de Saint Jacques demande pour establir une escole de garçons que la ville lui cède deux maisons qui soloient par ci-devant de servir de demeures aux serviteurs, *Dapulaires* et porteurs de corps morts des pestiférés.

Réglement aux Consaux, fol 4. *V°.* 20 *février* 1582.

Daube : Subtilité, tromperie, fraude; d'où **Dauber**, frauder, tromper.

Daumais : habit fait en forme de longue casaque; *Dalmatica*.

Dé : Dieu, le tout-puissant; *Deus*.

Qui nes aime, mout par est niches,
Que on embleroit nos calices,
Devant nous à la taule *Dé*,
Que jà ne seroit destorné.

Ordene de Chevalerie, V. 445.

Déamant : Diamant; *adamas*

Item (donne) à Jehan de Goy un anel d'or à *déamant*.

Testament du 12 *décembre* 1381.

Débécher : Médire, parler mal, calomnier.

Déboinairement, *débonairement*, *débonnairement* : Avec bonté, gracieusement, d'une manière affable. De *bonè*.

Débonnariété : Bonté, affabilité; de *bonus*.

Aussint comme nous deismes ci-dessus que le *débonnariété* dou Bailli ne se doit pas estendre vers les mauvais.

Coustume de Beauvoisis, ch. I, *p.* 1.

Décaniller : Synonyme de décamper, de prendre la fuite.

Décarné, *déchairné*, *d'équairné*, *descarné* : Maigre, décharné, privé de chair; de *carneaus*.

Décaux : déchaussé : Marchant nus pieds; *discalceatus*.

Déceivablement : D'une manière trompeuse, avec fraude.

Décepz : Décès; *decessus*.

Il eslit se sépulture où lieu là où demoiselle Jehane de Viculaines sa femme et espeuse a intention de gésir et jerra après son *décepz*.

Testament du 9 *march* 1427.

Déchasser : Renvoyer, chasser; *Déchasser en exil* : Renvoyer du pays.

Décheoir : Décliner, tomber, surprendre, tromper; de *cadere*.

Donc est molt mauvès li mestiers,
Ce savons bien, des usuriers,
Que nostre Sires le nous dist
En l'Évangile, où il le mist:
Aus oirs se puet-on bien mirer,
Il n'i covient pas alumer.
Il *déchiéent* tot en apert,
Li seconz ou li tierz tot pert
Des oirs, ice n'en puet faillir,
Par tout le voit-en avenir.

Bible Guiot de Provins, vers 552.

Déclairier : Exposer nettement, rendre aisé et intelligible; *declarare*.

Mais che que on ne trouvera *déclairiet* en chestui, porra-on trouvez ailleurs en autres livres et livrets.

Ms. du Roi, n° 7593-5, *fol.* 7.

Déclin : Perte, mort, abandon, éloignement; *declinatio*.

Décoif : Surpris, trompé; *deceptus*.

Décollacié : Décollé, qui a la tête coupée; de *collum*.

Ce fu fait en l'an del' incarnation 1271 le demerques apriès le jour Saint Jehan *décollacié*.

Ravestissement entre espoux.

Décombreir : Lever une hipothèque; débarrasser, débrouiller, démêler.

Dédict, *désier, disier, Dizier, Didier* : Nom propre d'homme et de lieu; *desiderius*.

Déerain : Dernier, qui est après les autres; de *retrò*, au *déerain*, à l'extrémité, au dernier moment

En la chambre ot une meschine,
Qui molt est de gentill orine;
Li Preudom norrir la fesoit,
A mollier panre la voloit:
Au *déerain* li amena.

Castoiement, *conte* II, *v*. 122.

Défali : (se de lui estoit) s'il étoit mort.

Défausist : (que de mi) que je fusse mort. *Voy*. Habout et Noeces.

Mouars Boinebroque donne à Joial cense trois rasières de terre à tenir neuf ans, à Robert Laiglin, et doit rendre ledit Laiglin à lui et à sen hoir, *se de lui estoit defali*, pour cascune rasière cascun an quant elle iert à blet 6 rasières et demi de blet et quant elle iert à mare 5 rasières et demi d'avoine à le mesure de Douai.

Bail du mois d'aoust 1287.

Défectif : Se dit encore dans quelques provinces en parlant d'un chat subtil et voleur.

Defens : (bois en) Forêt dont la coupe est interdite.

Deffendéeur, *deffendierres : Voy*. Demandère.

Deffension : Défense; protection.

Danz seneschax, ce dit li Rois,
Il est escrit en nostre lois
Que ne puet morir par raison
Dès que il troeve *deffension*.

Rom. de Floire et Blancheflor, fol. 169 *R*° *col* 3.

Defferмer : Ouvrir une porte, une trappe, une armoire, une huche.

Saint Pieres qui gardoit l'entrée,
Avoit la porte *deffermée*.

Fabl. du Vilain qui conquist Paradis, v. 20.

Et quand je voi la dame aler
A la huche por *deffermer*,
Je vois après.

Fabl. de l'Asne et du Chien, vers 90.

Deffranchissement : Cassation d'un arrêt; il a été aussi employé pour affranchissement.

Defreschier : défricher un terrain; le mettre en rapport. En Normandie *défréquier*.

Dégoiser, *desgoiser* : Verbe seulement employé en parlant du chant de quelques oiseaux; depuis il a été appliqué pour caquetter, babiller, jaser à tort et à travers.

Es haults rochers la Paisse solitaire
Habite et vit : que si on l'apprivoise
Et nuict et jour, s'elle voit clair, dégoise
Un chant fort doulx et si ne se peult taire.

Oiseaux de Belon.

Deigner : Le dîner; repas de la moitié du Jour. *Voyez* Dingnet et Recez.

Délectableté : Excellence, supériorité, chose délicieuse, agréable au gout ou à la vue; *delectatio*.

Delgi : Fait au tour; de bonne grâce.

Ains que d'iloeuc soient méu
Sont les Damoiseles venues
De grant biauté et bien vestues :

Bien sont en deux bliaux lacies,
Graisles forment et bien *delgies*.

Marie de France, Lai de Graelent, vers 568.

Délivre : Leste, agile, souple. Dans quelques provinces on appelle ainsi l'arrière-faix des animaux.

Delliadonc : Alorsque, lorsque.

Cars de Flandre à gibe doit 48 sols et s'elles vont à Troyes ou à Bar, cascune gibe doit 4 livres 10 sols et ne paient nient de retour *delli adonc* qu'ils reviennent.

Tarif du travers de Peronne, XIIIe *siècle*.

Delun (cras) : Le lundi gras. *Voy.* Cakehan.

Quatorze sols pour l'achat d'un pourchiel fait seize jours en février pour faire past le *cras de l'un*.

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Demandère, *demandierres* : Demandeur; celui qui dans un procès forme la demande.

Li *demandierres* mist bone exception avant contre le seigneur qui requeroit sa court dou deffendéeur en disans que li deffendieres avoit jà respondu à sa demande.

Coust. de Beauvoisis, ch. VIII, *p.* 48.

Demange : Demande. *Voy.* Clel.

Demars : Le mardi, second jour de la semaine; *dies martis*.

Willaumes de Mortaigne, chevalier, sire de Dossemer, approuve les lettres de se très chière niechin, Marie, demiselle de Mortaigne, Chastelaine de Tournai, 1293 le *demars* apriès le jour de Tyéphane.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, fol. 36.

Demerkes, *demercre, demerkre, demerques, demierkes* : Le mercredi, troisième jour de la semaine; *dies Mercurii. Voy.* Als, Kalendier *et* Décollacié.

Hellins, sires de Chysoing, chevalier, augmente le fief de Lannoys de Brillon de dix livres de terre au parisis, sur ses alués (aleux) de halut. 1268, le *demerkes* devant la nativité Nostre Dame.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, fol 36.

Remembrance ke le *demierkes* devant Saint Nicolay, 1303, Colas Cahé fit saisine.

Grand registre de l'hostel de Ville de Douai, coté N. *fol.* 57.

Demeurance (attacher à) : Fixer pour toujours; river, sceller.

Demorement : Retard, délai, séjour, absence; *demoratio*.

Et quant cele ot parler de l'erre,
Au plustost qu'el pot le va querre,
Quanques il veut délivrement,
Moult haoit le *demorement*.

Fabliau du Cuvier, v. 60.

Dendroit : Lisez *d'endroit*; concernant.

Et puis ke li maistres aront livret à lor vallés l'œuvre *d'endroit* les tiretaines et le droite assise de le ville, ke li vallet et li maistre le facet bien.

Ban des tiretaines, XIIIe *siècle*.

Dent : Plusieurs angles, à peu près de la forme d'une dent de scie.

Et en exhibant par le dit Bonnenuict ses lettres de decret et achapt, se porrevere (prouvera) davantage n'y avoir eu de *dent* sur ladite ruelle, ains seullement un huich ou porte en son mur allant au droict. ct ont faict ledit Bonnenuict ou ses prédécesseurs; ledit *dent* et escochonnement pour leur plus grande commodité.

Response de Jehan de Mailly, du 24 *septembre* 1573.

Déploration : Plainte, regret, chagrin; *deploratio*.

Dequeuvrir : Dévoiler, découvrir; *discooperire*.

Dereng : Borne d'héritages ; abornement.

Derocher, *déroquer :* Se dit lorsque le cerf vivement pressé par les chiens se précipite du sommet d'un rocher, d'une montagne ou d'une éminence.

Desapetiché, *desapetissé :* Privé d'appetit ; qui n'a pas faim.

Désaimer, *désamer* : ne plus aimer.

Si vels savoir d'amors
Come voillent li plusurs
Lisés dunc les Ovides;
Dunc saveras tost amer
E après *désamer*
Melz ke tu ne quides.

Everard de Kirkam, distiques de Caton, fol. 202 *V° col.* 1.

Desarroyé : Troublé, déconcerté; qui est hors du rayon, de *radius*.

Desassiéger : lever ou faire lever le siège d'une ville; *desœdere*.

Desavancié : Précédé, devancé; mis en arrière.

Ge vueil morir d'avant m'amie
De tant l'aurai *desavanciée*,
Je li tenrai la compaignie,
Par foi, ge ne lui faurai mie

Rom. de Floire et Blanche Flore fol. 204 *R° col.* 3.

Desbochier, *desboucher, desbouchier* : Découvrir, faire connaître; arracher, déraciner.

Descaltiat, *descalcié :* Déchaussé; qui marche nus pieds; *discalceatus*.

Je donne aux révérends pères *descalciatz* résidens en ceste ville, vingt-quatre florins.

Testament du 14 *janvier* 1620.

Descendement, *deschendement* : Généalogie, filiation, succession, héritage en ligne directe; d'où le verbe *deschendre*, descendre, venir en bas; *descendere*.

Nous avons bien dit en cel chapitre meisme que cis qui est repris de vilain cas de crieme et condampnés, a perdu quanques il a avec le corps, et ne pourquant se li maufetierres a enfans, ou pére ou mère, ou ayol ou ayole, li *deschendement* qui vient d'aus, liquiex n'estoit pas *deschendu* où tans que li malfeteur fit le meffet, descend as enfans du malfeteur, car li malfaitierres ne povoit meffère che qui n'estoit pas sien encore, ne il ne vient pas à ses hoirs de par li, ainchois leur vient par raison de lignage de *descendemens* comme as plus prochains, mais voirs est que de par les malfeteur ne emportent-il rien.

Coustume de Beauvoisis, ch. LII, *p.* 279.

Descerchaige : Déchargement ; action de décharger un fardeau.

Deschevelé : Qui a les cheveux flottants sur les épaules; tonsuré, qui porte les cheveux courts.

Le Roi doit estre vestu com Diaque la teste *deschevelée* et ora devant l'autier un faudesteull.

Assises de Jérusalem, ch. CCLXXXVIII, *p.* 190.

Desconeu, *descunu :* Qui n'est pas reconnu.

Fox; dist-ele, c'est Blanchandins
Qui me secort o grant barnaige,
Et revient d'Inde la sauvaige;
Vilains est qui lez vos s'acoste
Desconéu avez vostre oste.

Rom. de Blanchandin, fol. 186 *R° col.* 2.

Desconnaissance : (sans) sans pouvoir reconnoitre; action de ne pouvoir pas reconnoitre ou déterminer.

Se deux gens metent ensemble leurs bleds ou leurs vins, ou leurs déniers ou leurs marcheandises qui sont d'une nature *sans desconnaissance*, sans deviser, et

sans motier qu'ele partie chascun i a l'on doit entendre que chascuus i ait le moitié.

Coustume de Beauvoisis, ch. XXV, p. 128.

Desconnoitre, *descunoitre* : Ne pas reconnoitre, ne vouloir pas ou ne pouvoir pas reconnoitre; ne se ressouvenir pas. *Voy.* Suspeis.

Descord : Genre de poésie dont on attribue l'invention à Garin d'Apchier, troubadour, qui vivoit sous Raimond V, comte de Toulouse. Un glossaire, ms. françois et latin de la bibliothèque Laurentienne de Florence interprète ce mot, d'une certaine diversité et variation dans le chant. Mais ce descord auroit été le *déchant* que Ducange au mot *discantus* explique ainsi : « *exstant in Bibliothecâ Victorinà opuscula aliquot* de Arte discantandi *vel* discantus, *seu ejusmodi cantus ecclesiastici quem vulgò* falsum burdonem appellamus.

Descoucher : Se lever, sauter à bas du lit.

....Je sai certainement
Que trop avez fet grant demeure,
A paines vendrez mès à eure,
Huimès à Méun au marchié.
Lors s'est li Borjois *descouchié*,
Tost fu vestuz et atornez,
De son hostel s'en est tornez,
Et la Borgoise le convoie
Sanz plus jusqu'à l'uis de la voie.

Fabliau des Braies au Cordelier, vers 58.

Descoulpe, *descoupe* : Justifié, excusé, défendu; *disculpatus*.

Demandés li fu se Jehan i avoit nule coupes, ils dist que nennil, et quant il estoit *descoupes* de chelui meismes pour qui li apiaus estoit et que par chertains noms en avoit d'autres accusés il requerroit que li apiaus fust mis.

Coustume de Beauvoisis, ch. LXIII, *p.* 323.

Descouverture : Révélation, découverte.

Descurer : Limiter; séparer les terres par différentes marques.

Que ladicte terre soit par abournement de croix ou aultres enseignements patents, séparée, et *descurée* à l'encontre des aultres terres.

Déségal : Inégal.

Ausi come de la balaunce
Quant li braz ount engal estaunce;
Si en l'un plus k'en l'autre metez
A la balaunce son droit toudrez.
Kar li braz serrunt *déségal*
Li uns à-munt, l'autre à-val,
Ki plus est chargé, plus bas se treit
Et ki mains plus haut s'en vait.

Vie du Monde, Ms. de N. D. N. 5. *fol.* 21, *R° col.* 2.

Déserte : Manière de se conduire; action, faute, méfait.

Si par ta *déserte*
Toi vient mal ou perte
Nel' pren trop à fés;
Kar aventure eslième
Le malvais è le griève
Plus asprement après.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 204, *V° col.* 2.

Desestimer : Cesser d'estimer.

Quand j'escrirois, que je t'ay bien aymée,
Et que tu m'as sur tous autres aymé,
Tu n'en serais femme *désestimée*,
Tant peu me sens homme *désestimé*.

Marot, Epigramme à Ysabeau, p. 433.

Désétourdir : Ramener quelqu'un d'un étourdissement; faire reprendre les sens.

Desgater, *dégater* : Perdre, consumer, ruiner.

En la fin encor le sauras :
Quant ton tens perdu i auras,
Et *dégastée* ta jonesce
En ceste dolente léesce.

Roman de la Rose, v. 4635.

Desgordeli : Vif, prompt, actif.

Diex het ingratitude, Dieu het cele et celi
Qui en descongnoissance sunt trop enseveli;
Soyons à li servir preuz et *desgordeli*,
Et usons bieu des graces que nous tenons de li.

Testament de Jehan de Meung, v. 267.

Desgrainer : Perdre, dissiper, éparpillé, semer çà et là.

Amour d'omme envers fame n'est mie tainte en graine,
Por trop pou se destaint, por trop pou se *desgraine;*
Car se li homs n'a fame vive, servant et saine,
L'amour ne durra pas laiens une semaine.

Testament de Jehan de Meung, v. 438

Deshoirmais : Lisez *des-hoirs-mais*; désormais.

Ni ara *des hoirs mais* en le ville qu'un seül serment de confraerie.

Ordonnance pour la confrérie et serment de l'arbalestre, du mois de septembre 1383.

Deshontéement : Honteusement, avec honte.

Deshueser : Oter ses houseaux; débotter, déchausser.

De joste uns feu fu fez uns liz
De coutes-pointes, de tapiz.
Prist par la mein, lez lui s'assist,
Deshueser et servir le fist.

Fabliau de la Dame qui fu escoilliée, v 460.

Desimbringuer : Terminer; finir, discontinuer.

Désiraison : Souhait; désir, envie.

Desjogler, *desjougler* : Faire cesser une raillerie, empêcher de se moquer; railler, moquer, devenir ridicule, de *Joculari*.

Dame, dit-ele, que ferai?
Certes, s'aucun conseil n'en ai
Ge criem molt estre *desjoglée*,
Et par tel schoison muée.

Castoiement, *XI*e *conte*, v. 113.

Deskierkier : Décharger, vider, désemplir.

Deslaché : Tiré, laché, lancé.

Deslacher le canon : Tirer le canon.

Deslister : Oter la lisière d'une étoffe.

Si fu conclud..... que tous draps blancs trouvez trop courts ou trop estrois en la chambre des huyt hommes, seront *deslistez* tout au long d'un lez.

Reg. aux Consaux, *fol.* 194, 22 *juin* 1527.

Deslittement : Action d'ôter la lisière d'une étoffe. *Voyez* **Estroicteur**.

Desloiauter, *desloyauter* : Manquer à sa parole, à ses engagements, agir perfidement, tromper; de *lex.*

Vers li ne vous *desloiautés*,
Trop seroit grant desloiautés
S'il vous en trovoit recréu,
Trop se tendroit à décéu
De ce qu'à homme vous reçut;
Onc cuers loiaus nel' deçust

Roman de la Rose, *vers* 7325.

Desmanevé : Échappé des mains; égaré.

Maistre Pierre Jolly, curé de Vy en Arthois avoit servi de clerc au dit Mauclerc. comme ledit Jolly s'en ralloit de luy, seul en ladite ville de Vy à tout ledit procès qui estoit en un saquelet de toille, ledit procès fut perdu et *desmanevé*.

Reg. aux Obligations, *fol.* 87, 24 *octobre* 1445.

Desmusé : Démoli; qui tombe en ruines.

Désobéissanches : Infraction à la loi.

Se (au souverain) il li font despit, ou se il vont armés dessus se terre, par dessus se défence, ou se il font alianche encontre li, ou aucuns grans *désobéissanches*, car en ces cas ne garantiroit pas li chevaliers chaus qui seroient en se compaignie.

Coustume de Beauvoisis, ch. XXXIV, p. 181.

DES-ORES-EN-AVANT : Désormais, dans la suite, à l'avenir; du latin, *de hac hora in antè.*

Et puis que il a fet chelui serement en une Court, il ne est plu tenus à fère *des-ores-en-avant*, mès devant que il l'ait fet il n'est pas à rechevoir en advocation, se partie le débat.

Coust. de Beauvoisis, ch. V. *p.* 33.

DESOTROIER, *desotroyer* : Refuser; ne vouloir pas accorder.

DESPARPILLÉ : Épars; semé de côté et d'autre.

Mès après manger dormir nurit,
Refet, è emple, è aforcit;
Kar tant come home dort en recelée
La chaline naturele *desparpillée*,
Par tut le cors est espaudue
En l'estomac, dunt est descendue,
Dunt l'estomac est conforté
Par la chaline è aforcé;
Dunt le manger reçeu bien en est quit,
E par la décoction ert bien deffit.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 190, *V° col.* 3.

DESPÈCHER : Vendre, donner, transporter

Bien sacent tot cil ki or sunt.... ke tot cil ki ont hiretaiges dedens l'eschevinaige de Dowai, ke se il advient cose ke il le *despèchent;* ne por don ne por aulmosne ne por vendaige que on n'en penra ke une entrée et une issue.

Délibération des Eschevins de Douai, de 1225.

DESPÉECHIER : Décharger, libérer.

Et devoit aussi icelui Jehan sen père tout celui hiretaige *despéechier* et délivrer envers les avoeis Marien se feme... si recognoissent que ledit Jehans le fius a *despéechié* toute le partie des dits hiretaiges ensi ke Jehans sen père l'engonist à celui Jehan sen fius de faire. El mois de fevrier 1225.

Grand reg. en parchemin de l'hôstel de ville de Douai, Cotté N, fol. 57.

DESPEITAULES : Courroucé, de mauvaise humeur; *despicabilis.* Dans les sermons de S. Bernard, folio 77, V°.

DESPLAISANT : Fâché, triste, mélancolique.

DESPENER : Arracher les plumes; mue en parlant des oiseaux; de *penna.*

Dont tant ai d'angoisses et teles,
Qu'à son tombel mes lasses esles
Despenai toutes desrompues,
Tant les ai de duel desbatues.

Roman de la Rose, vers 10545.

DESPÉRANCE, *despéracion, despération, despérément* : Chagrin, désespoir.

DESPLAIDIER : Changer de discours, d'opinion, suivre l'exemple des gens surnommés, avec raison, *girouettes.*

Mais ore me convient *desplaidier*,
Qui n'i est pas por souhaidier,
Et si sai bien, se jou li lais,
Que honte, anuis et lais
M'en venra; mais cho iert à tort,
Car on dira ke l'airai mort.

Fabliau de la Longue Nuit. V° 961.

DESPOINTÉ : Altéré, attaqué.

Yaulx (les eschevins) voloient réparer et mettre en estat deu les cosses (causes) desquelles nos souverainetés et signouries estoient arrièrées et li libertez, franquize, et usaiges avoient esté et estoient despointiés,

Registres de Valenciennes.

DESQUERQUEUR : Déchargeur, porteur, commissionnaire; d'où *des-*

querquier : Décharger, porter à terre. *Voy.* Werp.

Sentence rendue par eschevins, le 11e jour de mai, l'an 1422, touchant les salaires des *desquerqueurs* et avaleurs de vin. 27 août 1382.

1er *Reg. aux Priviléges de la ville de Douai, fol.* 55.

Desrainable, *desrenable* : Déraisonnable.

Qui fabloier velt si fabloit,
Mais que son dit n'en affebloit
Por dire chose *desrenable*.

Fabliau du Foteor, vers 3.

Desrener, *desrenier, desresnier* : Plaider, défendre en justice, expliquer quelque chose, en rendre raison.

Desrenter : Recevoir une rente. *Voy.* Liuage.

Desrère : Oter les poils d'un cuir, racler. *Voy.* Escorche.

Desrieuglance : Déréglement.

Ah! quel doleureux meschief,
Quel malheur pesant et grief,
Plein de toute *desrieuglance*,
D'avoir ung aveugle chief,
Qui ses membres en temps brief
Met à dangereuse dance!

Dance aux Aveugles, p. 27.

Desroyer : Changer la culture d'une terre en la faisant porter, ou en la laissant en jachère hors de son tour. *Voy.* Roye.

Item et si sera tenu ledit Colart, de furnir lesdites terres comme le coustume le porte, et si ne peult ne pourra icelle cense *desroyer* ne refroissier icelles terres se n'est par le gré, accord et consentement dudit Philippe Frenault.

Bail du 7 *octobre* 1461.

Dessembler : Séparer, diviser, désunir, disjoindre.

Dessenté : Divisé, séparé, désuni.

Et quant à une maison rue du Pont à mont que tient Wille Boiuebroque que ledit sire a donné à certaines personnes, il veut que ceste maison reste entière à tousjours sans estre *dessentée*.

Testament du 27 *aoust* 1382.

Dessercler : Rompre, casser, briser.

Dessevreur : Ingénieur, arpenteur, mesureur, architecte, maître maçon. *Voy.* escoire, estrayère.

Dessignaler : Donner des renseignemens, décrire, faire connoître; de *signum*.

Dessouvre : Séparation, limite, mesure. *Voy.* Estrayère.

Destre, *dextre* : mesure de trois pieds de Douai, ou trente-trois pouces de roi.

Vente d'un héritage entre deux portes d'Arras au rencq de la porte d'Esquerchin, contenant de six à sept *destres* de let et de cent *destres* de long ou environ. 9 avril 1463.

Reg. aux Embriévements, fol. 96.

Des hoirs Jaspart Géet pour l'arrentement d'une portion de flégard contenant soixante *dextres* de longueur, a esté reçu vingt-trois sols six deniers.

Compte du Domaine de la ville de Douai, de 1600.

Destrempure, *destemprure* : Action de laver, de nettoyer, de faire tremper.

Si trop mauveis ne seit le manger
Kar teu viande fet à lesser;
Mès, ne purquant l'on ne deit pas user
Tut-jurs mal nurissant manger;
E ki ke le fet, devez saver,
Ke médicincs covient sovent user,
Ke les humeurs males de ceo engendrez,
Par *destemprure* seient engetez.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 193, *R°, col.* 1.

Destrier : Retarder, différer.

Alez tantost sans *destrier*,
Fet Jehans, bele douce amie,
Mès por Dieu ne demorez mie.

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 76.

Destrousse : Pillage, butin, vol, brigandage.

Desviter : Fuir, éviter.

C'est l'ombraige qui se *desvite*,
C'est le temps qui toujours annuicte,
C'est l'arbre qui tost se deffruicte
C'est ly espis qui point ne graine.

Trésor de Jehan de Meung, vers 1230.

Desvoloir, *desvouloir* : Ne vouloir pas.

Et se je leur di voir, nulle ne le *desveuille*,
Mès droiz est que chascune de tiex excès se dueille:
Si leur pri que chascune en bon gré le recueille,
Car ce n'est pas, par m'ame, por mal que je lor veuille.

Testament de Jehan de Meung, vers 1325.

Deswaguer : Saisir les biens d'un débiteur.

Agniès de Dienart a werpi et donné à rente à Pierre de Hoisnon le jouene, une maison qui siet dedens le porte des wez qui fut Mehaut Butor à quinze sols de douisiens et six capons et quatre mars et demi d'irétage par an sor toutes rentes, et c'est assavoir que s'il arrivoit qu'on *deswagast* les deux heudes Mehaut Butor qui sont dou tenement de le maison devant dit pour le defaute des quinze sols de douisiens et des six capons que le maison devant dis, en doit acqiter hiretaulement les deux heudes devant nommées. 1265 el mois de june (juin).

Deswarokuer : Débarrasser; on disoit anciennement **Waroqueau**, *waroquiau, waroquier*, pour barre, levier, gros bâton.

Adecestes si covient dreit
Ke l'alme de veiller aforcié ne seit,
Quant se sent come *deswarokée*,
E en sa pesantume trovée,
Ne à dormir ne deit estre aforcée
Quant sitille è ague est truvée;
Quant légier est le movement
E les sens forz ensement.

Pierre de Vernon. *Enseign. d'Aristote, fol.* 192, *R° col.* 2.

Détailler : Rompre, mettre en pièces.

Détinée : Permission, voie licite suivant Borel. Dire, en Normandie *Il faut qu'il fasse sa détinée*, c'est annoncer l'intention de faire terminer un ouvrage, d'achever sa tâche, de venir à bout de son dessin. Cette expression est bien rarement prise en bonne part.

Detrape : Délivrance d'un embarras, d'une grande peine, et gardemeuble, grenier.

Détriance : Délai, retard, obstacle, empêchement, prolongation.

Quant li douz Jhesu-Crist est mis en obliance,
En l'amour de nos cuers doit estre et no fiance,
Tantost sault li Déables en nous sans *détriance*,
Et devenons si serf par estroite aliance.

Testament de Jehan de Meung vers 1687.

Detteur, *deteur, detor, detteres, dettes* : Créancier, débiteur. *Voy.* **Coume.**

Il chiet en l'amande où li *deteur* chiet se il se reclamast à droit. ... Il apert que se le *dettes* a puis le quemandement alé par se souffrance ou par son respit, doncques en tel cas se il ne puet avoir se *dete* que par justiche il convient que il face fère nouvel quemandement.

Coustumes de Beauvoisis, ch. LVI, *p.* 288.

Dettier. *Voyez* **Poesté.**

Deül (*faire*) : S'affliger, se lamenter.

Deuve : Talus gazonné d'un fossé.

Et ke tout cil et rotes celes qui ont arbres sour le forterèce de le vile ke elles les aient fait couper à quatre piés près de le *deuve* dedens celui termine.

Ban de la Forterèce de Douai, mars 1245.

Devantrier : Tablier de femme.

Devenre : Vendredi ; *dies veneris* le *bon devenres*, ou le *devenres grans*, le vendredi saint.

Ensi passa li tans et vint,
Et tant qu'a un quaresme avint,
Tout droit au jour du bon *devenres*.

Le Chevalier au Barizel, v. 63.

Devouser, *dewouser* : Tutoyer quelqu'un, cesser de lui dire vous, le contraire du verbe *envouser*.

Dextre : Adroit, habile, prudent; *dexter*.

Diane : Crépuscule, commencement du jour, l'heure qui précède le lever de l'aurore.

Diaque : Diacre; *diaconus*.

Item une nœuve cappe, deux tournicles noires pour *diaque* et soubz-*diaque*.

Inventaire de l'église Nostre-Dame, 1421.

Diechesse : Déesse. *Locut. Norm.*

Dienet : Doyenné ; *decanatus*.

Elle donne as Priestres de forains de le *dienet* de Douay, cinquante sols.

Testament du mois d'avril, 1273.

Differantement, *differentement* : Diversement, de manière différente; *differentiùs*.

Differanter, *differenter* : Changer, diversifier; *differre*.

Diffuir : Éviter, éluder, se soustraire.

Digoire : Arme pointue ; aussi dans plusieurs provinces, en parlant d'une manière ironique, on dit *porter la digoire*, pour avoir l'épée au côté.

Diiens : Doyen; *decanus*.

Henins de Goy.... et lor compaignons, Eschevins, déclarent que si eulx u leur clerc u me sires Soyales, *diiens* de le chrestienneté de Douai, executeurs dou testament Wautier de Goy estoient adamagiés ne emplaidiet....

Chirographe du mois de juile 1292.

Dilaiant, *dilayant* : Qui temporise, qui cherche à gagner du temps.

Dilater : Temporiser, gagner du temps, user de délai.

Dilation : Délai, retard, remise.

Diligament : Avec attention; mûrement. *Voyez* **Cordament**.

Dimement, *dimerie* : Action de lever la dîme.

Dimeron : Fermier qui levoit et qui percevoit la dîme.

Diné de compaignon : Repas sans façon, sans cérémonie.

Dist Damp Abbé, je le vous promets pour elle et pour moi, que vostre plaisir en sera faict, par telle condition que sera *diné de compaignon*.

Roman du Petit-Jehan de Saintré.

Dingnet : Dîner ; d'où le verbe *digner*, *dingner*, *dispner* : Faire le repas de midi.

Robin amis, que menjue-il ?
Menjue-il nois ? par foi oïl.
Ahi ! lasse maléurée !
Tant fis ore ier qui forsenée
Quant j'en menjai tout plain mon poing,
Molt les amaisse à cest besoin ;
Si s'en *dignast* à cest matin.

Fabl. de l'Escureul, v. 143.

Trois sols deux deniers pour deux lots de vin, s'en fu ly uns pour le nuit des Trois-Rois dispensé à le taule le demiselle ; et ly autre los fu pour le jour au *dingnet* ; sy y fu ly fourniers et compta-on à ly.

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Dioes : Jour ; de *dies*.

Lettres d'Amourris abbé de Marchiennes, Nicolas sire de Lalaing, 1283, le *dioes* des octaves de l'Assension, à Saint-Amand, en le cambe l'abbet.

Cartulaire de S. Amand, fol. 14, *V°.*

Diot : Diminutif d'idiot, de niais.

Dires-mais : Désormais, à l'avenir.

Disceigner : Rompre, défaire, mettre a bas, abattre.

Dismage : Droit de lever la dîme. *Voyez* Aroyé.

Diquedune : Sorte d'étoffe. *Voy.* Escirlatte.

Diu : Dieu, le tout-puissant; *Deus*. *Table-Diu*, la sainte Table.

Car mout est bien l'offrande assise
Qui à la table *Diu* est mise
Car ele porte grant vertu.

Ordene de Chevalerie, *v.* 302.

Doctriner : Instruire, enseigner, montrer, apprendre; de *doctrina*.

Doctriner doit les autre cui Diex science done :
Au tens que Salemons porta primes corone
Avint une aventure d'un Prince de Saissone
C'ou doit bien raconter, quar bel example done

Le Jugement de Salomon, *stroph.* 1.

Doguer : Se dit en parlant des animaux, tels que la chèvre, le mouton et le bœuf qui heurtent du front, lorsqu'ils se battent.

Dois, *doiz* : Depuis, de, dès.

La place de portier de la Porte d'eau estant devenue vacante.... se presente encore pour ladite place, Martin de Roupy, et expose que *dois* vingt-six ans et plus, il s'est entremis du stil de navyeu. xvii[e] *siècle*.

A esté résolu d'accorder quelque somme annuellement aux sieurs six hommes de ceste ville par forme de gaiges ou gratis. Accordé à chascun d'eux cent florins par an, à commencher à present, savoir; *doiz* le 7 de septembre dernier. *Du* 17 *septembre* 1663.

Reg. aux Consaux de la ville de Douai, *fol.* 134.

Et *doiz* là soumes allez à une maison au bas du courrant d'eau tirant vers le Pont-des-Vaches..... *Doiz* ledit Pont-des-Vaches sommes arrivez vers un autre pont.

Id., *fol.* 76, 19 *novembre* 1590.

Doleiere, *doleoire*, *doloire* : Sorte d'instrument servant à polir les métaux; *dolabra*.

Dont prist li Deables martiaus,
Et *doléoires* et cisiaus,
Besches tranchanz et besaguës,
Et granz coiugnies esmolus.

Fabl. de celui qui fu fait à la besche, *v.* 44.

Dolent : Affligé, souffrant, attristé; *dolens*.

Dongun : Le lieu le plus élevé d'un château, d'une forteresse, d'une maison.

En un vergier sous le *dongun*,
Un clos aveit tut envirun;
De vert marbre fu li muralz
Mult par esteit espès è halz.

Marie de France, *lai de Gugemer* *v.* 221.

Donnée : Distribution; de *donatio*. Voyez Jouvir.

Donners, *donneor*, *donnière* : Donnateur, généreux, libéral, prodigue.

Don par Jehan Testeliment, pissonnier de douche yauwe à Jehan sen fil, pissonnier de douce yauwe, d'une maison que avoit ledit *donners*, séant....

Chirographe du 7 *avril* 1383.

Donques, *doncques* : La particule donc.

Dormeveil : Homme qui feint de dormir. Formé de *dormire* et de *vigilare*.

Et se coucha sur ung banc, assez près dudit huis, faisant le *dormeveil*; 24 aoust 1445.

Registre aux Playes de Loi, *fol.* 207.

Dormition : Sommeil, action de dormir ; *dormitio*. L'église se sert de ce mot pour indiquer la manière dont la Vierge quitta la terre pour monter au ciel. La tradition rapporte que sa mort ne fut qu'une espèce de sommeil, et que la Vierge fut enlevée au ciel par une assomption, dont l'église célèbre la fête le 15 août.

Dosnoier : S'amuser, passer le temps à des futilités, à des petits jeux.

Les karoles jà remanoient,
Car tuit li plusors s'en aloient
O leurs amies umbroier
Sous ces arbres por *dosnoier*.

Roman de la Rose, *v.* 1302.

Doublier, *dublier* : Double, doublé, gros, épais ; de *duplaris*.

Il vest un auberc *dublier*,
Et laça li aume en son cief,
Cainst l'espée au poin d'ormier,
Si monta sor son destrier.

Fall. d'Aucassin et Nicolette, *p.* 388.

Doublier, *dublier* : Linge de table en général, essuie-main ; de *duplaris*.

Je donne à l'abbie de Sin, une nappe, un *doublier*, pour les mains essuer à leur messe, à soer Martjen de Dichy se nieche, none, en celi abie, vingt sols.

Testament du 11 *avril* 1339.

Douch : Doux, calme, bon ; au féminin *douche* de *dulcis*.

Tu me diras dusc' à un an
Cascun jour à gambes ploiies,
Par chent et chinquantes foiies
Le *douch* salu la mère Diu.

Miracle du Chevalier qui amoit une Dame, *v.* 91.

Douchement : Avec bonté, avec douceur ; *dulciter*.

Douée : Femme qui a un douaire.

Douillon : Sorte de pâtisserie renfermant des fruits.

Douisien : Nom du sol de la livre primitive de Douai. Cette livre valoit quatre sols deux deniers tournois, et étoit composée de vingt sols, et le sol de douze deniers.

Douisienner : Marquer ou plomber de la marque de Douai, dite le Douisien. Cette marque était un rameau sans feuilles.

Ordonnance de *douisienner* les tonneaux des brasseurs, 13 février 1664.

Registre aux Mémoires, *fol.* 403, *V°*.

Doulch, au féminin *doulche* : Doux, bon, suave ; *dulcis*. Voyez Soldée.

Doulosant : Triste, affligé, souffrant ; *dolens*.

Véez, Seignor, quar en parlon
Com par sont ore d'un senblant,
Moult se vienent *doulosant*.

Rom. de Floire et de Blancheflor, *fol.* 204, *R° col.* 2.

Doulu (temps) : Temps perdu.

Et passeroient-ils bien leur vie
A brasser telle phantasie,
Que ne seroit que *temps doulu*,
Labeur vain et despends tollu.

Nicolas Flamel, *Petit traits d'Alechymie*, *v.* 279.

Dous-en-lit : Pisse-en-lit.

Doutable, *douteux* : Qui est à craindre, à redouter ; *dubiosus*.

Car tuit si fait sun trop *doutable*,
Por ce qu'il ne sunt pas estable.

Roman de la Rose, *v.* 5367.

Doutanche, *doute*, *dubitance*, *dubitation* : Crainte, incertitude, peur, effroi ; *dubitatio*.

Et par cest cuchaisun vos filz turneront nos filz de la *doute* de Nostre-Seignor. *Bible*, *Josué*, *ch.* XXII, *v.* 45.

Et per hanc occasionem avertent filii vestri filios nostros à timore *Domini.*

Douteusement : Avec crainte, en tremblant.

Douve : Talus gazonné d'un fossé. *Voyez* Camion.

Dowai : La ville de Douai. *Voyez* Despècher.

En l'an del' incarnation 1246 le dacrainc semaine de mart, li eschevin unt dit et jugict que tout ensi comme le tière ki fut Baude d'Arras dure vers l'Abei des Prées et tout ensi come li jugement de *Dowai* dure pardevers le rivière.

Reg. aux Ordonnances, *fol.* 15.

Drapaille : Habits, linge, hardes en général. *Voyez* Ane.

Si laist à ladite Liegard me feme, tous les harnas grans et petis de me maison et toute me *drapaille* et tout me vaisselemente d'or, d'argent et de madre.

Testament du mois de march 1269.

Draper : Droit de faire du drap.

Et drapier ne drapière ne puet mener dras ne tiretainc por vendre, ce n'est par Eschevins et se il les menoient, sans lor congié, il lor convenroit déporter del' *draper*.

Ban des Tiretaines de 1257.

Draper : Épargner, lésiner, être chiche.

Dravière : Mélange de fèves, dites *favelottes*, de gros pois, dits *gris pois* ou *pois de moutons et d'avoine*, le tout semé ensemble, et pour donner en vert aux bestiaux.

Rechapt de Jehan de Belleforière pour ahaner cinq coupes de tière à faire *dravière* s'en fu marcandé pour 26 gros de le rasière, porte 32 et demi gros.

Compte de l'hospital des Wez, de 1369.

Drécheron : Écuelle à soupe. Une sentence de l'official d'Arras, du 3 avril 1425, condamne la maîtresse du béguinage du Champ-Fleury à fournir, à certains jours, à son curé, différentes friandises, telles que tartes, tourteaux, et porte aussi :

Le samedi de la Quadragésime deux *dréchcrons* de potage de grumelet.

Drechoir : Sorte de montre où l'on place la vaisselle. *Voyez* Candeler.

Dresce : Direction, route, chemin ; *directio.*

Si tu ne fuiz peresce
Par droite *dresce*
Malvaise iert ta vie,
Kar le quer languira
Purtant ke peresce a
Le cors en sa baillie.

Éverard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 206, *R° col.* 1.

Dresche : Outil de boulanger. *Voyez* Méet.

Dresser ; Diriger, prendre, exercer ; *dirigere.*

Drille : Coureur, vagabond, débauché.

Driller : S'enfuir avec précipitation, mener une mauvaise conduite.

Dromont : Vaisseau de guerre et de transport ; *dromon.*

Lors fait les charpentiers mander
Por cele barge commencer ;
De trente piez fu le *dromont*,
Li maz en fu droit contre-mont.

Roman de Blanchandin, *fol.* 185, *R° col.* 1.

Dame, li Provoz li respont,
En mer trovasmes un *dromont*
A bretesches, et à chasteax,
Estoit fermez, riches et beax.

Même Rom., *fol.* 186, *R° col.* 2.

Ducasse : Fête patronale d'un village ; de *dux*, chef. Dans la Picardie, l'Artois et la Flandre, la *du-*

casse est une assemblée champêtre où l'on danse, l'on boit et l'on se divertit.

Dués, *duez* : Chagrin, deuil, tristesse ; de *dolere*.

Retornés en est liement
Car ses *dués* est molt esclairiés.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 901.

Duschéez : Duché, états gouvernés par un duc ; de *dux*.

Bon vassal i ot et hardi,
Si l'apeloit-on Henri ;
D'Olenois tint la *duschéez*,
Novelement fu mariez.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 193 *R°* *col.* 2.

Duschoise, *duscoise* : Duchesse, femme d'un duc.

Moillier avoit à son talant
Mais n'avoit encore nul enfant,
Mais la *Duscoise* estoit ençainte,
Un poi avoit la coulor tainte.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 193, *R°* *col.* 2.

La *Duschoise* ot une meschine,
Or aïst Diex à l'orfeline,
Por la hautece et por le jor,
L'ont apelée Blancheflor.

Même Roman , *fol.* 193, *V°* *col* 3.

Dyablie : Tapage, train, grand bruit ; de *diabolus*. (Dans Gautier de Coinci, fol. 205, col. 1.)

Dysise : Décise, petite ville du département de la Nièvre, située dans une île, à l'embouchure de la rivière d'Airon dans la Loire. Elle est nommée *Decetia*, dans les commentaires de César.

Je ne sçai ville miex assise,
Si est apelée *Dysise*,
Et siet en une isle de Loire.

Jehan li Gallois d'Aubepierre, *Fabliau de la Bourse pleine de sens*, *v.* 38.

E.

E : J'ai, ai : *habeo*.

Ainsinc fis sa volenté toute,
Et quant je l'oi mis hors de doute,
Sire, fis-je, grant talent *é*
De faire vostre volenté.

Roman de la Rose, *v.* 2023.

Eagement (estre en soubz) : Être mineur, être en tutelle, ne pas jouir de ses droits ; d'*œvum*.

Demiselle Robe de Byach, vesve de Jehan Hourdé a recogneu avoir reçeu de Jehan de Goy et demiselle Marie Dez, se femme, vingt francs d'or pour cause de le warde, sustentation du vivré, et de le gouvernance d'icelle demiselle Marie Dez, où temps que elle estoit en *soubz eagement*.

Chirographe du 7 janvier 1391.

Eal : aïeul, grand-père.

Easmement : Opinion, estime, avis, pensée, prix ; *œstimatio*, en ancien prov. *aesmansa*.

Easmer : Juger, estimer, être d'avis ; *œstimare*, en ancien Provenc. *aesmar*.

Ebènus : ébène, bois noir. *Voyez* Keville.

Ébin : *ebins* : Sorte de levier.

Ébrouer : Donner un premier lavage aux langes d'enfans, aux bas, aux bas des jupes et autres habillemens, exposés à être salis ou tachés de boue et d'ordure.

Échanvrer, *ecousser* : Oter avec l'*échanvroir* les plus grosses chenevettes qui sont restées dans la filasse.

ÉCHASSIER, *eschassier :* Treillage, clôture ; de *scala.*

ÉCHILLER, *echillier, eschiller :* Ravager, détruire, briser, exterminer, exiler, bannir, mettre en esclavage, d'*exilium.*

ÉCHIQUIER, *eschiquier :* Cour de justice d'Angleterre ainsi nommée, soit de ce que le pavé étoit disposé en échiquier, soit que le dessin des tapisseries le fussent.

ÉCHOPEUR, *eschopeur :* Regratier, petit marchand. *Voyez* FILLATIER.

ÉCORCÉ : Qui n'a point de queue, animal auquel on a coupé la queue.

ÉCORER : Étayer, soutenir, rendre solide, donner du courage, des forces.

ÉCOUAILLES : Laine que l'on coupe dessous les cuisses des moutons.

ÉCOUSSER. *Voyez* ÉCHANVRER.

ÉCOUVE, *escouve* : Balai de boyau; de *scopa.*

ÉCROUSSIR : Craquer, rompre, casser, pétiller.

EFFORCIBLE : Fort, vaillant courageux.

Milun eissi fors de sa tere
En soudées pur sun pris quere,
S'Amie remist à meisun ;
Sis pères li duna Barun
Un mut riche hum del' païs
Mut *efforcible* è de grant pris.

Marie de France, lai de Milun, vers 128.

EFFRAIE, *effraye :* La fresaie, autrement appellée *tête-chèvre, crapaud-volant*, espèce d'oiseau de nuit que l'on croyoit être de mauvais augure ; *strix.*

Le hideux cri de la Fresaie effraye
Celui qui l'oït : elle vole de nuict,
Et à tetter les chèvres prend déduict.
T'esbahis-tu s'elle se nomme *effraye.*

Oiseaux de Belon, p. 28.

EFFRITER : Épouvanter, effrayer, donner des *affres.*

ÉGAIL, *égal, égual, esgail, esgal :* La rosée du matin ; d'*aqua.*

ÉGRET : Boisson faite avec de l'eau et du jus de raisin encore un peu vert.

3 s. 8 d. pour roisin pour faire *égret*, fait l'acat à le crois des foulons, et 19 s. pour le batage de cinquante cinq lots de verjus.

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

ÉGRET : Sorte de mauvaise herbe. *Voyez* MAUVENURE.

ÉGUE : Eau, canal, rivière ; d'*aqua.*

ÉICUIÈRE : Vase à mettre de l'eau; d'*aquarium.*

EINS, *einz, einchieux, encheux, encieux, ens, enz, haine :* Auparavant, plutôt, ci-devant, d'abord, avant ; *antè, antequam.*

ÉIRE : Chemin, route, voyage, marche; d'*errare.*

De songe ke sunges
Contes ne tien
Kar quant home est veillant;
Ceo qu'il covoite espoire
E pus si vient en *eire*
Ceo meisme en dormant.

Éverard de Kirkam, distiques de Caton, fol. 205, *V° col.* 1.

ÉLAMBRI : Flasque, efflanqué.

ÉLÉFANTIE : Lèpre horrible et monstrueuse qui fait considérablement enfler les membres, particulièrement les jambes, dont la peau prend la couleur de celle de l'éléphant ; ce qui joint au volume de l'enflure, a fait nommer ainsi cette maladie.

ÉLESSER, *elessier, eliesser, eliessier, esléecer, esléeicier, esleissier :* S'amuser, se réjouir, se complaire.

Je soupçonne que dans les sermons de St. Bernard, les verbes *eslaisser* et *eslaissier*, rendus dans le latin par *solvere* et *dilatare*, sont de même origine, et sont aussi formés du substantif *liesse* (*lœtitia*), dont la racine est *lie*, et en latin *lœtus*, gai joyeux.

Pour vostre amour serai gai
A les biens célerai
Qui me font *esléessier*.

Chanson de Jehannot l'Escurel.

Qui en l'ocision s'*esléece* et délite.
En rist bien parçonier, c'est vérité eslite.

Fabliaux, *Ms.* n° 7218.

Tu me miennes en la maison de mon créateur où pardurablement avec touz les saintz je puis *esléescier*.

Chasse de Gaston Phœbus.

Élingue : Espèce de fronde; de *lingua*.

Elme, *helme* : Le heaume, sorte de casque à visière, armure défensive de la tête; de *helmus* qui, dans les lois ripuaires, se trouve pour *galea*.

Et cil li va un cop à domage donez
Par sor l'orle desus du vert *helme* dorez,
Qui la coiffe de l'*elme* li a fait acliner,
Et au fais du haubert jusqu'à terre couler.

Roman d'Alexandre, *Ms.*, *n°* 7190², *fol.* 29, *R° col.* 2.

Embabouiner : Amuser, réjouir, selon Monet; on se sert aujourd'hui de ce verbe dans l'acception de duper, de tromper.

Embattre (s') : Se divertir, s'amuser.

Et si banist-on hors de ceste ville, Jehan Dallenes et Jacquemart Blanchart, pour ce que eulx se sont *embatu* en le rivière commune de ceste ville en laquelle ils ont pesquié.

Reg. aux Bannissements, 21 *août* 1401.

Embattre (s') : Passer, traverser.

Là furent li Sierjant ki avoient quelli le travers de Balpaumes au tans le Conte de Flandres .. et dirent ke nus avoirs de Franche, de Borgoigne, de Champaigne, de Provenche, de Saint Jakeme d'outre les monts d'Espaigne, ne pooit aler en Flandres qui ne doive passer et aquiter à Balpaumes.... Tierwane, Faukembierge, Boulenois.... ne doivent point de chemin se il ne s'y *embatent*; mais s'ils s'*embatent* en le castellenie de Balpaumes, ils doivent le traviers ensi com li autre.

Enqueste du travers de Bapaume, *mai* 1202.

Embauffumer : Embaumer, exhaler une odeur balsamique.

Embéguiner (s') : C'est lors d'une fluxion, s'envelopper la tête avec du linge; on dit en Normandie *s'embobeliner*, *s'emmistoufler*, avoir l'air d'être coeffé avec un béguin. *Voy.* Béguine.

Emblée : Ruse, finesse.

Emblée, *amblure* : Action d'enlever, de voler, de dérober.

Emboucher : Parler, discourir; de *bucca*. *Bien embouché*, qui parle avec honnêteté. *Mal embouché*, homme grossier dans ses paroles.

Emboucquer : Annoncer.

Et que nul ne vende pommes nommées Eschevin pour Blans-dureaux, ne poires de Caillouel, ne de Saint-Rieulle, ne de Franc-Sorel, s'il n'est tel qu'il l'*emboucquera*, il chêra au même fourfait, quarante sols.

Ordonnanche sur le fait de l'envard du Venel. 14e *siècle.*

Embracher, *embrachier*, *embracier* : Embrasser, serrer entre ses bras; de *brachium*.

Par estoit molt ardanz li feus
Qu'il ne pooit por riens estaindre,
Quar s'il se peussent estraindre
Et acoler et *embrachier*,

Et l'uns l'autre ses braz lacier
Entor les cols si doucement,
Com volentez et penssement
Avoient et grant désirrier,
Nus hom ne le péust irier
Et fust lor joie auques parfète.

Huon le Roy, Fabl. du Vair Palefroy, v. 207.

Embrèvement : Espèce d'entaillure par laquelle une pièce de bois entre dans un autre.

Embrunquiez (Prestres) : Prêtres revêtus, couverts de leur camail.

Vault icelui testateur quatre prestres ou clers qui seront emprès des candeliers, pendant sen service, récitant le pseautier et vault qui iceux prestres soient *embrunquiez*, et voisent à chacun de une caudeille et un denier attachié à ladite candeille.

On peut conclure de la citation précédente que les petits cierges ou bougies, nommées *attaques*, ne portoient ce nom que parce qu'on y attachoit (*attaquoit, attiquoit*) la pièce de monnoie avec laquelle on alloit à l'offrande. Nos ancêtres les appeloient *chandelles*, quoiqu'elles fussent de cire comme toutes celles dont on se sert encore présentement dans les villages. Ils donnoient le même nom à leurs bougies de table. Quand ils parloient de ce que nous appelons aujourd'hui chandelles, ils disoient *candelles de sieu* ou *siu* (suif); de *buef* (bœuf); de *moton* ou de *coton*. Voyez Candaille et Batage

Audit Jehan Couppelot pour avoir délivré à la demoiselle du Dortoir pour ledit Hospital 30 liv. de *chandelles de sieu* pour le prys de 2 s. 6 d. chacune livre, 75 s.

Compte de l'hospital des Chartriers de 1537.

Emmantelé, *emmentelé* : Couvert d'un manteau. On appelle *corneille emmantelée*; *cornix bicolor, vel cinerea, seu panphaga*, celle qui est partie noire, partie grise, et dont le col jusqu'à la moitié du corps diffère du reste.

Ceste corneille est dicte *emmantelée*
Qui seulement en hyver se peut voir;
Sa couleur est cendrée avec le noir
Comme un manteau : dont elle est appellée.

Oiseaux de Belon, p. 69.

Emmesler, Brouiller, confondre, embrouiller, obscurcir.

Emmiauler : Tromper, surprendre par de belles paroles, donner de l'eau bénite de cour; de *mel*.

Émorcé, *emorché* : Séduit, pris à l'appât, amorcé.

Empaletocqué : Affublé d'un manteau derrière lequel pend un capuchon.

Cependant venait son diseur d'heures en place, *empaletocqué* comme une duppe, et très-bien antidoté son halaine à force syrop vignolat.

Rabelais, liv. 1, *ch.* XXI.

Empantouphlé (*brevière*) : Gros bréviaire romain autorisé par le pape, et pour ainsi dire scellé de sa pantoufle.

Après avoir bien à poinct desjeuné, alloit à l'ecclise, et luy portoit-on dedens un grand penier un gros *brevière empantouphlé*, pesant tant en gresse qu'en fermoirs et parchemin, poy plus poy moins, unze quintaulz six livres.

Rabelais, liv. 1, *ch.* XXI.

Empéchier : S'opposer, empêcher, opposer. *Empêcher du mal*, être atteint de maladie. *Voyez* Lekier et Occupation.

Empenne : L'endroit de la flèche où sont fichés les plumes; ailerons de plumes que l'on met aux côtés d'une flèche pour la faire aller droit; de *penna*.

Empestré : Embarrassé, gêné.

Empimenter, *empiumenter* : donner du goût, relever une sauce. Ce verbe, formé de l'espagnol *pimienta*, poivre noir, poivre de l'Inde, signifioit aussi embaumer un cadavre, parce qu'il entroit considérablement de poivre dans les aromates employés pour cette opération.

Emplumer : C'étoit la punition infligée à l'homme surpris en adultère. Après l'avoir dépouillé, on lui frottoit le corps nud avec du miel, puis on le rouloit dans du duvet. Boccace a fait une Nouvelle sur cette plaisante punition. Dans quelques endroits, le peuple dit qu'un homme s'est bien *emplumé* ou *remplumé*, pour exprimer que l'individu étant entré fort pauvre dans un emploi, il y a fait de bonnes affaires.

Empoingnier : Saisir, prendre dans la main.

En sa maçue a pris sa coingnie
Une maçue a *empoingnie*
Qui molt est grosse de pommier

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 160.

Empoudrer : Faire voler la poussière, couvrir de poussière. *Voyez* Brouillas.

Empouille : Fruits, récoltes, biens de la terre tandis qu'ils sont sur pied.

Emprès : A côté, auprès, près. *Voyez* Querque.

Empresse : Presse, calendre.

Cession de une *empresse*, six paires de forches, trente-quatre estoffie de cardons et tout ce qui s'ensuit au mestier de tondeur.

28 *décembre* 1534. *Reg. aux Actes*, *fol.* 209.

En-bon-poinct : Pour embonpoint, bon état du corps. *In bonum punctum.* On disoit : *bien-en-poinct* pour bien garni, bien fourni, riche, à son aise, et *mal-en-poinct*, mal ajusté, en désordre, sans propreté, mal dans ses affaires.

Ces jours passez, je fus chez la Normande,
Où je trouvay Annette et Marguerite :
Annette est grasse, *en bon poinct*, belle
et grande :
L'autre est plus jeune et beaucoup plus
petite :
Annette assez m'embrasse et sollicite :
Mais Marguerite eut de moy son plaisir.
La grande en fut, ce croy-je, bien despite :
Mais de deux maux le moindre on doit
choisir.

Marot, *Epigramme d'Annette et Marguerite.*

Enbronchier, *enbrunchier*, *enbrunquier* : Couvrir, affubler; *obumbrare.* Ce verbe n'a jamais signifié broncher, tomber en marquant le pas.

Li Amirax est *embronchiez*,
Et ses homes voit abosmez.

Roman de Floire et Blancheflore, *fol.* 204, *V° col.* 1.

Cil dévalèrent de la tor
Qui de la mort sont en fréor
Li uns vers l'autre est *embrunchiez*
Si regrestent lor amistiez
Moult se venoient doulousant.

Même Roman, *fol.* 204, *R° col.* 2.

Enbuschier, se cacher, se mettre en embuscade.

Icil unt pris la séurté,
Cil unt desi qu'al bois mené;
Près del' chemin sunt *embuschié*
Tant que cil se sunt repeiré.

Marie de France, *lai d'Eliduc vers* 203.

Encantéor, *encanterres*, *encantor*, *encantour* : Magicien, enchanteur; *incantator;* en ancien proverbe, *encantaire*, *encantador*.

Encarcher : Charger, porter sur l'épaule. *Voy.* Carche.

Encasser : ı ntailler, mettre, faire tenir dans de l'or, de l'argent, etc. *Voy.* Fretin et Keuvre.

Enceinter : Concevoir, devenir grosse; *incingere.*

Tant i vint Milun, tant l'ama,
Que la Damoisele *enceinta.*
Quant aperceit qu'ele est enceinte,
Milun manda, si fist sa pleinte.

Marie de France, lai de Milun, vers 54.

Enchaïr : Chasser, repousser, rejetter; de *calcare.*

Li chant des psalmes et dou psaltieirs, il aibailit les airmes, il appellent et semont les Aingles en son ayde, il *enchaissent* leis Dyaubles, il boute fuer toutes ténèbres, il fait sainctes leis personne;

Traduction des Psaumes.

Enchaison, *enchaisoun, enchaisun, encheisoun, encheisun, encheyson* : Occasion heureuse ou malheureuse, dessein bon ou mauvais, cause, fait, motif, raison, sujet; querelle, dispute, calomnie, plainte en justice, accusation; dans le premier sens ces mots viennent d'*occasio*, et dans le second, d'*accusation.*

Par quel *enchaison* dist tu que elle fut ta soer, que jeo l'ai prisse à moy à moiller. *Bible, Genèse, ch.* XII, *v.* 19.

Quod ob causam *dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi uxorem?*

Lors ne savoient ses parenz que ceste chose fust faite de nostre Seignor, et qui est *enchaisoun* encontre Philistiens.

Bible, Juges, ch. XIV, *v.* 4.

Del' regne Chaldeus l'*encheisun*
De tute la destructiun,
Eu en despences en vérité
La très graunt superfluité
Kar les despenses plus amunteient
Ke les rentes des cités ne feseient.

Pierre de Vernon, Enseignem. d'Aristote, fol. 176, *R° col.* 1.

Enchaperonner : Mettre un chaperon sur la tête d'un oiseau de proie. *Voy.* Chaperon.

Enchapper : Revêtir d'une chappe, porter la chappe.

Après eulx venoient les évesques
Tous *enchappez*, crossez, mittrez,
Dont il y avoit treize, ou presques,
Tous de ranc et bien atiltrez.

Martial de Paris, Vigiles de Charles VII, p. 169.

Encharboté : Embarrassé, brouillé, sans ordre.

Enchasser : Chasser, exiler, bannir; de *quassare.*

Enchaucement, *enchaussement* : connoissance profonde, poursuite ardente, exil, bannissement. Brunetto Latini, dans son *Trésor*, traduit ainsi le passage suivant : *Philosophia est* scientia *rerum divinarum humanarumque.* Philosophie est l'*enchaussement* de totes riens divines et umaines.

Enchaucer, *enchausser* : Faire ses études, s'instruire, apprendre.

Enchens : Encens.

Li somiers de mercheries 25 d., de Douay, 19 d. li aluns 25 d. de Douay, 19 d. li bresieus 25 d. de Douay 19 d.; *enchens*, 5 s. et s'il est de Douay, si doit 4 s. 7 d.

Tarif du Travers de Bapaume, de 1202.

Enchensièr : Encensoir.

Item deux *enchensiers* d'argent, pesant 47 onches. *Item* trois grans plas d'argent.

Inventaire de l'Eglise de Nostre Dame de Douai, de 1421.

Encherser : Chercher, rechercher; de *quærere.*

Enchevillé : Tenu, attaché avec des chevilles.

L'esponde avoit un autre fuisel fichié et *enchevillié* sur les deus autres.

Roman du saint Graal.

Enclusc : Fille dévote qui vivoit dans une église où elle entretenoit la propreté, paroit les autels, etc.

Elle donne à l'*encluse* Nostre-Dame trois sols.

Testament du mois d'août 1328.

Ençois : Auparavant, d'abord, volontiers; *antequam*.

Laissez vos *ençois* enscignier
L'ostel où vos aler devez,
Que vos de-ci mais remuez.

Fabl. du Foteor, v. 72.

Encombre : Malheur, calamité, empêchement, adversité. C'est sans doute pour donner plus de force et d'énergie qu'on a souvent fait précéder *encombre* du mot *mal*.

Encontre : Malheur, accident, issue, succès.

Enconvenant, *enconvent*; (avoir en) lisez *en convenant, en convent* : promettre, convenir, consentir.

Li eskevin ont recordé en plaine hale ke à un jor ki passé est, li castelain de Dowai eust *en convenant* devant aus ke de toutes les droietures ke il avoit à Dowai, ke il s'en tenroit à çou ke li eskevin l'en donroit et à çou ke il diroient.

Reg. aux Briefs de Douai, 1244.

Encraissier, *engresser* : Prendre du corps, devenir gras, croître, augmenter; de *Crassitudo*. Voyez Craisse.

Li cors k'il a fait *encraissier*
Poet-il ore au camp eslaissier
Dont il faisoit le cointerel.

Li Congié de Baude Fastoul d'Aras, vers 331.

Encrochier : Donner, revêtir ou recevoir la crosse d'abbé, d'évêque, d'archevêque. *Voy.* Croche.

Encrunquir : Incrüster, faire une croûte ou un enduitsur une surface; *incrustare*.

Endemené : Folâtre, emporté, lascif, enclin, ayant du penchant.

Endolé : Fatigué, lassé, abattu, tant au moral qu'au physique; de *dolum*.

Tant li dui enfant basté,
Qui desoz l'onbre gité,
Tote la main ont *endolée*
Por l'espée qu'il ot portée.
Tuit sont par les rens esbahi,
Tuit estoient remès li eri.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 204 *R° col.* 3.

Endraghier, *endragier* : Voyez Hendraghier.

Enemisté : Haine, inimitié; *inimicitia*.

De ceo ka est trépassé
Puis ke est pardonné
Ne dois les diz retraire;
Après *enemisté*
Ne iert ire recordée
De home deboneire.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 104, *R° col.* 1.

Enervation : Sorte de supplice en usage sous la première et la seconde race. Il consistoit à appliquer le feu sur les jarrets et les genoux du coupable; *enervatio*.

Enfanmentère : Fantôme, esprit, lutin, revenant.

Lor compains fui et lor compere,
Mais no compaignie si pert
Cascuns de moi s'eskeut et tert
Con se je fuisse *enfanmentère*.

Li Congiè Baude Fastoul d'Aras, vers 624.

Enfantosmez : Ensorcelé, enchanté, qui a perdu le sens, la raison.

Mais ne set mès que il face
Tant est dolenz et abosmez,
Que il cuide estre *enfantosmez*
Et si est-il, n'en doutez mie?

Fabl. des Tresces, Ms., n° 1830, *fol.* 123. *V° col.* 2, *v.* 396.

Enfertume : Maladie, infirmité; *infirmitas.*

> Tot autre amors est dolentez
> Envers la toë et l'*enfertume.*
> *Gautier de Coinci, Sainte Leocade, vers* 2193.

Enflambé : Allumé, enflammé, orné, embelli; de *flamma.*

> De Chaalons dusqu'à Biauvais
> N'avoit chevalier en toz sens
> Plus viel de lui, ne jusqu'à Sens
> N'avoit plus riche, ce dist-on,
> Mès à cuivert et à félon
> Le tenoit-on en la contrée,
> Et cele estoit si *enflambée*,
> De grant biauté et de valor,
> C'on ne savoit si bel oissor,
> Ne si cortoise ne si franche
> Dedenz la Corone de France.
> *Huon le Roy, Fabl. du Vair Palefroy, vers* 664.

Enflamber : Allumer, enflammer, orner, embellir.

Enfondrant : Tendre, dans lequel on enfonce, qui s'éboule.

Enfondrer : Enfoncer, tomber, ébouler.

Enfondu : Dégradé, détruit, tombé.

Engaingne : Adresse, ruse, tromperie, subtilité, talent, adresse; *ingenium.*

> Puis jure les Sains d'Engleterre,
> Ceus de France et ceus de Bretaingne,
> Que molt aurra grant *engaingne*,
> Se li Prestre revient huimés.
> *Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers* 410.

Engardé : Souillé, sali, taché.

Engarder : Empêcher de faire quelque chose; mettre obstacle, s'abstenir.

Engenoiller : Se prosterner, se mettre à genoux.

Engle, *englois* : Coin, angle; *angulus.*

> Puisque revenir ne puis mie,
> Je n'aroie de sens demie,
> Le tour feroie del' *englois.*
> *Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v.* 27.

Englesque : D'Angleterre, qui est d'Angleterre. *Voy.* Ensonnier.

Engluer : Prendre avec de la glue.

> Dame, fet-il, ù estes vus?
> Vencz avant, parlcz à nus:
> Jeo ai le Laustic *englué*,
> Pur qui vus avez tant veillé.
> Desor poez gésir en peis
> Il ne vus esveillerat meis.
> *Marie de France, Lai du Laustic, vers* 107.

Engonist, enjoignit, du verbe *engondre*, enjoindre. Voyez Despéchier.

Engoulevent : Personnage ridicule que l'on promenoit autrefois dans Paris le jour du Mardi-Gras.

Engousser : Être gros, gras, bien portant; *ingravescere*, et non pas enfler, grossir, comme le dit l'éditeur des *Fabliaux de Barbazan*, tom. III, p. 491, col. 2; *gembes engoussées*, jambes bien proportionnées.

> Garnies d'un molet rebondi.
> Boche petite ot, et vermoilles,
> Et liéfres furent paroilles,
> Et les dens drus et bien assis,
> Blancs com yvoire, et bien petis;
> Gorge polie, menton voutis,
> Et si ot les sourcis traitis,
> Le front plain et resplendoiant;
> Et le col blanc et reploiant;
> Blondes cheveus et bien soians,
> Luisans com or et ondoyans
> Biax ot les bras et grans et drois,
> Blanches les mains et lons les dois.
> Petit pié, *gembes engoussées*
> Bien samble que fussent de Fées.
> *Guérin, Fabliau du Chevalier qui faisoit parler..... vers* 506.

Engramis : Fâché, mécontent chagrin. *Voy.* Keschedont.

Engraver : Graver, ciseler, mettre en mémoire.

Engressé (mur) : Mur dont le pied est en grés.

Le procureur de la commune aumosne donne en arrentement une place et pièce de terre widc, en payant au jour de Noël trois cappons, et de faire sur ladite place ung muret de brique *engressé* de pierres.

Chirographe du 9 *mai* 1457,

Engressement : Construction en grès. *Voy*. Advalué.

Engrutement : Réplétion excessive, indigestion, engorgement; du latin *ingurgito*.

Une gent sunt, devez saver,
Ke sans vin ne purrunt manger,
E autre gent sunt sanz dutance,
Ke de vin beivre unt grevance;
Esquels le manger od vin beu
Est en l'estomac corumpu,
È replèciun fet, è *engrutement*
È fièvre engendre ensement.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 194, *V° col.* 2 *et* 195; *R° col.* 1.

Enhahéné : Je pense que ce mot peut signifier : *Mis en ahan*, mis à la gêne, fatigué, tourmenté.

Enhan : Cri de fatigue, violence, tourment. Onomatopée du cri que laissent échapper les gens qui se livrent à des travaux de peine.

Enhasti, *enhati :* Pressé, excité. *Avoir enhasti,* être pressé, avoir hâte, être excité.

Enhazé : Embarrassé d'affaires, officieux qui fait l'important. *Faire l'enhazé,* faire l'homme affairé.

Enhuilé : Qui a reçu l'extrême onction, les saintes huiles.

Enjorner (l') : Le point du jour, la journée; de *dies*.

Beax filz, quant vient à l'*enjorner*
Donc ne doiz-tu pas reposer :
Au mostiez doiz donques aler
Por Dieu proier et aorer,
Qu'il te deffende à icel jor
De pechié par sa grant douçor.

Prologue du Castoiement, vers 79.

Enlachier : Fatiguer; lasser, tromper, surprendre ; de *laxare*.

Mais savez por qu'elle le fist?
Por miex *enlachier* son mari,
Et faire son voloir de li.

Fabliau de la Dame qui aveine demandoit, *vers* 111.

Enlaidir : Faire tomber en faute, en péché; de *lædere*.

Cele qui l'*enlaidissoit*
Pour lui esprouver le disoit.

Fabliau du Prévost d'Aquilée.

En les de les : Entre les mains de.

Et en cas que ma femme vienne à se remarier, et que son mary se vint à conduire mal, et qu'il vint à trestier mes enfans rudement, ou qu'il vint à despendre les biens inutilement, mes terres seront remises *en les de les* de mes exécuteurs pour le prouffict desdits enfans.

Testament du 27 *juillet* 1554.

Enmaladir : Tomber malade.

Et quant i furent acompli,
Cil de Baudas *enmaladi*,
Ses amis en fu molt dolent,
Il a mandé hastivement
D'Égipte les fuisiciens,
Et cil i vindrent de toz sens.

Castoiement, *Conte* II, *vers* 56.

Ennestace : Anastasie, nom propre de femme.

Ennoye, *enny, envoye;* en champenois *invau :* Petit serpent, fort commun en Champagne, dont la piqûre n'est pas dangereuse.

Enpovrir : Devenir pauvre, tomber dans la misère; de *pauper*.

Puis après si avint ainsi
Que cil d'Égipte *enpovri ;*
Trestot perdit quanque il ot,
Que il mais aidier ne se pot.

Castoiement, *Conte* II, *vers* 159.

Énombrer : Couvrir, cacher, mettre à couvert, ombrager; *adumbrare.*

Énovré : Désœuvré, paresseux, qui ne fait rien.

Flabel sont or molt encorsé,
Maint deniers en ont enborsé,
Cil qui les content et les portent :
Car grant confortement raportent
As *enovrez* et as oiseus,
Quant il n'i a genz trop noiseus.

Fabliau du Chevalier qui faisoit parler, vers 5.

Enpalir : Devenir pâle.

De ceo li semblot grant merveille
K'il la véeit blanche è merveille,
Unkes la colur ne perdi
Fors un petit qu'ele *enpali.*

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 978.

Enpoirier : Empirer, devenir plus mauvais.

Ceo ke tu as chier
Dunt qui des *enpoirier*
De toi hosteras;
Kar pur tun profit
Richesce en despit.
Avoir deveras.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 199, *R° col.* 2.

En pure *chemise :* N'ayant que sa chemise.

Au matin quant fu tens et eure,
Sans esveillier autrui se liève
Car li levers pas ne li griève;
Si s'est *en pure sa chemise,*
Enz el vergier souz la tor mise,
En un bliaut ynde gouté
En la matinée d'esté.

Henri d'Andelys, lai d'Aristote, vers 280.

Enquerre, *enquierre :* Fouiller, visiter.

On fait le ban que nulz soit sy hardis... qui porte coustel, armure, brocque, hache, ne épée.... ne cisoires recousères, ne barbetères..... et s'il advenoit cose qu'il convenist quelque homme *enquierre* cil sur qui on trouveroit nulle de ces armures, il seroit à 50 liv. et banny ung an de le ville.

Ban des eschevins de Douai, de 1232.

Enqueyr : Encourir, s'attirer, mériter la peine; *incurrere.*

Enqui, lisez *en qui :* Dans lequel, dans laquelle.

Enrégistrature : Enregistrement.

Le roy ordonne qu'il y aura à l'hostel de ville un registre pour y enregistrer toutes mains mises..... et hypotèques lesquels n'opéreront que de la date de *l'enrégistrature.* Du 10 mars 1623.

Reg. aux mémoires, fol. 257.

Enramé : Fendu, éclaté de droite et de gauche; de *ramus.*

Se pour moi prent congié à ciaus
Ki me compaignie ont amée,
Ains que ma cars fust *enramée*
Du mal qui n'est pleisans ne biaus.

Li Congiè Baude Fastoul d'Aras, vers 233.

Enrievre : Dur, coriace. *Voyez* Fuiret.

Ensacher, *ensaicher :* Mettre, cacher dans un sac; de *saccare.*

Déable à son croq les *ensaichent,*
Enz en anfer dedenz les saichent
Des chiens pullenz de voir sachiez,
Mar ont les sachez *ensachiez,*
Poi sachanz est qui les *ensache,*
Bien vueil que chascun halt hom sache,
Enfer toz les *ensachera,*
Jamais un seul fors n'en traira.
Tout sont pendu, por voir le saichent,
Por les malvais avoir qu'*ensaichent.*

Gautier de Coinci, miracle de Ste. Léocade, vers 373.

Ensartier : Abreuver, faire boire, rassasier.

Mès ne purquant si vus en bevez,
Pur seif estancher ke vus avez,
Un petitet à-dunc en bevez,
Mès ne mie ke séez *ensartiez;*

Mès puske les parties del' ventre à-munt,
Come dis avant alegié serrunt,
En la viande desceudue seit,
Dunt fet à beivre à bon espleit,
Ou de eve, ou de vin asez,
Jeske om seit bien *asartiez.*

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 194, *R° col.* 1.

Ensechi : Desséché, devenu sec.

Dormir devant manger suvent
Sachiez ke le cors mègre rent,
E atreit l'umidité
Dunt est *ensechi* en vérité.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 190, *V° col.* 2.

Enséeler : Mettre, apposer le sceau, clore, fermer, sceller, cacheter; *sigillare.*

Charnaige fist sa gent mander
Par tot le mont et commander
Que tuit viennent hastivement;
Et Karesme fet ensement
Ses briez *enséeler* et fère,
Par dedenz a mis son afère
Comme Charnaige l'a lédi,
Et comment il li respondi.

Bataille de Karesme et de Charnaige, vers 157.

Enseigné : Instruit, savant. Cet adjectif étoit presque toujours précédé de l'adverbe *bien* ou *mal*. Dans plusieurs de nos provinces on dit encore pour désigner un homme stupide et grossier, *c'est un mal enseigné.*

Enseignes : Gros grains de chapelets. *Voyez* Cachidoune.

Ensende, *ensente, essente* : Petite planche de bois, propre à couvrir les maisons.

Ensepulturé : Enterré, enseveli; de *sepultura. Voy.* Estrain.

Enserchié : Recherché soigneusement; d'*inquœrere.*

Enserrer : Renfermer, serrer; d'*inserere.*

Ce saint vase que voici,
De cette grand' Royne *enserre*
Les grands os cachés ici
Souz un bien petit de terre.

Epytaphe de Marguerite de Navarre, par le comte d'Alsinoïs.

Ensi com : Ainsi que. *Voy.* Embattre.

Ensierrement : Action de cacher, de renfermer, de soustraire aux regards.

Ensieute (à) : En cachette.

Et se borgois u borgoise hebergoit à *ensieute* ne soustritoit teus gens dusques adonc qu'ils auroient trives dounées as borgois de le ville, il seroit à 50 liv. et avoec il seroit banni trois ans de le ville.

Ban sor non borgois, xiii[e] *siècle.*

Ensoine, *ensoing, ensoigne, ensogne, ensongnie, ensonie, essoigne* : Excuse, dispense, raison alléguée pour justifier une absence.

Ensoigner, *ensongnier, essoigner, essonier* : Excuser la partie qui n'a pas comparu en justice, déclarer; *non idoneum.*

Ensonnier, *ensonnyer* : Se permettre, s'ingérer, aller contre les ordonnances. Dans la citation de *Kanebuises*, le verbe *ensonnyer* signifie traiter, parler, arranger, prendre soin, conserver.

On banist Donas Dauby à Saint-Lambert du Liége et à 50 liv. pour ce qu'estant drappier faisant drapper de laine englesque, s'est *ensonnié* de faire drapper de laine nostrée.

Reg. aux bannissemens, fol. 82, *V°* *du* 23 *juillet* 1427.

Enssi que : Par où.

6 sols as dits maistres (dessevreurs) pour une aultre vewe faite audit gardin à un muret qui estoit fondu sour le rue; *enssi que* on va à le maison monseigneur Ricard Pourchiel, par derrière.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Enssivir, *enssuiwir* : Suivre, marcher sur les traces.

Entabler : Mettre un cheval à l'écurie ; de *stabulum*. — Un mari revenant de voyage, rentre dans sa maison où après avoir frappé et qu'on est venu lui ouvrir:

Tantost du cheval descendi,
Si l'a fait molt tost *entabler*.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 57.

Entaille : Large plaie faite par un instrument tranchant.

Entardir : Reculer, éloigner, retarder. *Voyez* Chanuesce.

Entasséor : Avare, qui entasse ses richesses.

Mès or laissons tex preschéors,
Et parlons des *entasséors*.
Certes Diex n'aiment, ne ne doutent,
Qant tex deniers en tresor boutent,
Et plus qu'il n'est mestier les gardent:
Quant les povres dehors regardent
De froit trembler, de fain périr,
Diex le lor saura bien merir.

Roman de la Rose, vers 5136.

Entaulement : Entablement, corniche; de *tabula*. Voy. Aunie.

Entechiez (bien) : Rempli de bonnes qualités, estimable par ses vertus.

Jadis avint c'uns chevaliers
Preuz et cortois et beax parliers,
Ert saiges et *bien entechiez*,
S'ert si en procesce affichiez,
C'onques de riens ne se volt faindre
En la place où il pooist ateindre.

Guerin, fabliau des Tresces, vers 3.

Enteismes : Incommodé, souffrant, malade.

Ne pardone à toi meismes
Kant tu ies *enteismes*
Par boivre mèffesant;
Kar el vin n'est pas
La coupe del' trespas,
Mès el trop bevant.

Everard de Kirkam, distiques de Caton, fol. 204, *V° col.* 1.

Entempréement : D'une manière tempérée, sage.

Pur ceo est certein document
A santé garder pleinement,
Ke hum en sa santé use manger
K'à sa qualité pusse acorder;
C'est à saver pernez ent cure,
L'home k'est de chaude nature,
Chaudes viandes valent veirement,
Mès ke chaud scient *entempréement*.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 188, *R° col.* 2.

Entramer (s') : S'aimer tendrement.

En joie et en grant druerie
Vesquirent trestote lor vie,
Et moult bonement *s'entramèrent*,
Ainz de riens ne se descordèrent.

Castoiement, Conte II, *vers* 156.

Entre : Vers, environ. *Voy.* Escrier a le mort.

Entreacoler, *entreacoller* : Se serrer étroitement entre les bras, les passer autour du col.

Jupiter et Alcumena *s'entreacollèrent* cuidant Alcumena que ce fuist Amphitrion; quant ilz furent ainsi *entreacolés*, Alcumena demanda à Jupiter dont il venoit.

Raoul le Fevre, Recueil des histoires de Troyes, Ms. de la Valliére, n° 4087, *fol.* 92, *col.* 2.

Entrebesier, *entrebeiser* : S'embrasser réciproquement.

Ne porquant molt bien aaisier
Se sorent d'aus *entrebesier*.

Huon le Roi, fabliau du Vair Paléfroy.

Entrebouter (s') Se pousser mutuellement.

Entrechainjaule : Alternatif. *V.* Cherce.

Entrechanger : Échanger, se donner mutuellement.

Lur anels d'or s'*entrechangèrent*
Et duement s'*entrebèserent*.

Marie de France, lai d'Éliduc, vers 705.

Entredire : Parler ensemble, causer; *interdicere. V.* Reclain.

Une pastourelle gentille
Et un berger en un verger,
L'autre hier en jouant à la belle
S'*entredisoient*, pour abbréger,
Roger
Berger,
Légère
Bergère,
C'est trop à la bille joué :
Chantons noé, noé, noé.

*Marot, chanson XXV*e *du jour de Noël, page* 401.

Entredoigner (s') : Se donner mutuellement.

Ainsinc lor cuers ensemble joignent,
Bien s'entrament, bien s'*entredoignent*.

Roman de la Rose, v. 4604.

Entreguigner (s') Se regarder, s'observer l'un l'autre.

Entréjou, *entrijon* : Espace pour donner cours à l'eau.

Entrelarder : Entremêler.

Tout son engin et tout son entendement furent *entrelardés* de pensées, car par pluiseurs hommes nobles avant qu'elle fuist enfermée en celle tour avoit esté d'amour requise et n'avoient peu contourner son cueur à leurs péticions et requestes.

Raoul le Fevre, Recueil des hystoires de Troyes, fol. 49, *V°.*

Entremetire de gouvernement : Se mêler, se charger, s'entremêler des affaires publiques.

Entr'occir (s') : Se tuer mutuellement *Voyez* Occiere.

Entreparler, verbe et substantif. Causer ensemble. Conversation de *Parabolari.*

L'*entreparler*, li simples sens,
Et li non convenables tens,
Ce que nus biens sans félonie,
Et nes nus sers n'est sanz envié,
Les fist départir et garder,
Que ne porent ainz plus parler.

Fabliau de Piramus et Thisbé, vers 83.

Entrepresure : Situation, étendue, entreprise.

Entreprisure : Embarras, inquiétude.

Et li Chevaliers ne volt fère
Chose par c'on peust deffère
L'amor qui entr'aus deus estoit,
Quar l'ancien forment doutoit,
Qui riches ert à desmesure,
N'i voloit querre *entreprisure*.

Huon le Roy, fabliau du Vair Palefroy, vers 230.

Entreressembler : Être pareil, être semblable.

Les jors s'entresuivent, mais ne s'*entreressemblent* pas. *Ancien proverbe.*

Entresueler (s') : S'accoutumer réciproquement; de *solere.*

Entresuivre : Aller à la file, à la suite des uns des autres.

Entretenance : Tout ce qui sert à l'entretien d'une personne, d'un bien, d'une entreprise.

Entreval : Intervalle, espace, séparation. *Voyez* Ravaler.

Entriaux : Entre eux.

Se li sires mainne ses eskievins au sens dou pais, pour avoir enqueste d'une besongne u de plus, dont si eskievins ne sacent dire droit, si eskievins puient despendre *entriaux* 28 deniers sour chascune besongne dont ils vont au sens dou pais, quand ils iroient quarante fois u plus pour une besongne.

Cartulaire de l'abbaye de St.-Amand, dit liber albus, *fol.* 143, *Loi d'Escaupon*, 1238.

Emtribouler : Tromper, faire tort, abuser de la bonne foi.

Entr'oubliez : Qui perd ou qui a perdu la mémoire.

> Ne soiez pas *entr'oubliez*,
> De la prison vous en enblez,
> A la fontaine me querez
> Sous le morier en-mi les prez.
>
> *Fabliau de Piramus et Tisbé*, v.563.

Envardeur : Gardien, préposé du commerce. *Voy.* Espincher.

Envers : Vis-à-vis.

Vente de deux maisons tenans ensemble l'une plus grande de l'autre aveucq un gardin et séans *envers* et à l'aultre rencq desdites deux maisons. 30 juin 1460.

Reg. aux actes, fol. 127.

Enversée : A l'envers.

Enverser : Tourner à l'envers; nétoyer l'envers d'un drap des bulles qui le rendent mal uni. *Voyez* Espincher.

Envi, *envis* : A contre cœur, avec répugnance; *invitè*.

Envier : En Normandie *éveier*, envoyer; *in viam mittere*, augmenter, accroitre, enchérir, mettre au dessus.

- Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, provoquant à la guerre son ennemi, Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, chargea sa devise d'un bâton noueux, se jectant que là où il frapperoit, la bigne s'y leveroit et davantage portoit escrit en ses enseignes *je l'envi*. Devise certes, bien malheurense et contrevenant, comme pervertie, au bien qui doit procéder des bonnes.

Claude Paradin, *devises héroïques*, *d'après Monstrelet*.

Enviex, *envioх*, *envius* : Envieux, jaloux; *invitus*.

Envitaillemeet : Action de garnir une place ou un vaisseau de vivres et de munitions.

Envitailler : Garnir une place ou un vaisseau de vivres ou de munitions.

Envouser : Ne pas tutoyer, dire vous à la personne à laquelle on adresse la parole.

Envoyer *faire sa mère à plat* : Envoyer promener; envoyer faire.... faire.

Pour lesdites dames a esté concludt à ce que ledit defendeur, prisonnier, s'estant à tort fourvoyé de raison et contre l'honneur, fame et bonne réputation tant de ladite abbesse que desdites dames religieuses (de Flines) avoir proferé et maintenu paroles détestables, si comme d'avoir appellé ladite dame abbesse bougresse et caronne et *l'envoyé faire sa mère à plat* et usé d'autres paroles injurieuses....... 15 juin 1588.

Reg. aux plaids du baillage de Douai, fol. 24.

Enwiller : Enfiler une aiguille.

Epeurer, *épourer* : Épouvanter, faire peur.

Epifaigne, *épiphaigne* : La fête de l'Épiphanie ou des Rois; *Epiphania*, du grec ἐπιφάνεια manifestation, apparition. Cette solemnité est une superstition émanée de la Théogonie des Anciens. En France dans le XVII[e] siècle et même jusques vers la moitié du suivant on mettoit un enfant sous la table qui représentoit Apollon, et comme si l'on eut consulté l'oracle, on lui demandoit à qui des conviés on donneroit chaque morceau du gâteau coupé. On disoit à l'enfant *Phœbe*, il répondoit *Domine*..... *Voy. Debrieux, p.* 54.

Epitoge : Sorte de chaperon que les présidents à mortier et le greffier en chef du Parlement portoient anciennement sur la tête dans les grandes cérémonies et qu'ils ne portent plus que sur l'épaule.

Epois, *epès*, *espès*, *espois* : Épais, condensé, *spissus*.

Eponcer : Abandonner, quitter, se dessaisir.

Epouffé : Hors d'haleine, qui peut à peine respirer; *S'épouffer* se mettre hors d'haleine par une course rapide ou par un exercice violent.

Eppaitré : Écrasé.

Et estoit queus (tombé) ledit Collart de deseure le siège du pont par derrière sur le pavement de ladite fontaine et avoit toute le teste *eppautrée*. 23 aoust 1390.

Reg. aux playes de Loy, fol 43.

Eptes, *epz, es, ex, eys, eyx, eyz* : Abeille, mouche à miel; *apis*.

Epuiement, *espuiément* : Rampe d'un escalier, première marche d'un péristile, banc de pierre à la porte d'un hôtel pour aider à monter à à cheval.

El palès vint, l'*épuiement*
De sanc le trova tut sanglant.

Marie de France, lai d'Ywenec, v. 381.

Erame, *eramme, errame* : Défaut de comparoir à l'audience, défaut de payement en vertu duquel le débiteur est condamné à l'amende. Action de revendiquer une chose contestée. Bouchel le dérive du grec ἔρημος.

Erce : Herce; machine de bois garnie de chevilles ou dents soit de fer ou de bois dont on se sert soit pour fendre les mottes de terre produites par le sillonnement trop profond de la charrue et unir le champ, soit pour recouvrir le grain qui vient d'être semé. Contreporte de ville ordinairement en forme de grille soit de fer ou armée de pointes de fer par le bas, laquelle étant suspendue à des cordages ou à des chaines s'abaissoit à volonté pour fermer le passage. En bas Latin. *ericius, erza*, onomatopée, du bruit que fait la herse en passant sur les terres.

Ercevesque : Archevêque; *archiepiscopus*.

Dont il ot à un Parlement qui fu à Paris, grant tribouil de moy et de l'evesque Pierre de Flandres, et de la contesse Marguerite de Flandres et de l'*ercevesque* de Rains qu'elle desmanti.

Joinville, hist. de saint Louis, p. 141.

Ereure, *erreure* : Marche, course, action de marcher, d'aller, *d'errare. Voy.* Hines.

Erracher : Emporter par force, arracher.

Fain, qui ne voit ne blé, ne arbres,
Les erbes en *erache* pures
As trenchans ongles, as dens dures.

Roman de la Rose, vers 10191.

Errant : Aussitôt, incontinent, de suite, sur le champ; d'*errare*.

Errant a caupée la corde
Dont il ert ens el col loiiés,
A la tière dure est glaciés
Car nus nel' soustient ne requent.

Fabliau de la longue nuit, vers 874.

Errecte : Arête de poisson; angle d'un mur ou d'une pièce de bois équarrie. *Voy.* Escochon.

Et li tira ledit Jehan *l'errecte* de pisson restée en se gorge. 12 janvier 1401.

Registre aux playes de loi.

Errifler : Friser contre, passer à côté, suivre la même direction, marcher à côté.

Commence la hüe à nestre
Laquelle fait tentir les roches,
Car quarriaus issent jà des coches,
Si con pierre les en *erriflent*,
Chaillos braient, sajetes siflent.

Guillaume Guiart.

Erte : (estre à l') Dont on a fait le substantif et l'adjectif *alerte*, se tenir au guet, être vigilant et prêt à marcher. De l'italien *star alerta*; *erta* signifie hauteur, élévation, chemin ou sentier qui monte, côte ou montagne par laquelle on a coutume d'envoyer des soldats pour découvrir les ennemis.

Éructation : Rot, action de roter. *Voy.* Cirup.

Es : Chez, dans; *es unz*, *es aultres*, chez les uns, chez les autres. *Voy.* Eptes.

Esbourer, *esbuquer*, *esbusquier* : Oter la bourre, les busques et autres ordures qui restent sur les draps venant de la teinture.

Il est ordonné et appointié que doresnavant auleuns foullons ou appareilleurs de draps ne se porront entremettre de *esbourer* ou esbusquier draps appartenans à aultruy, sur encourre en l'amende de dix livres et estre banni de le ville.

Edis corrigiez touchant les draps blancs et gris que on vend en le basse halle, et pour les esbourer. XVe siècle.

Escabeau, *escabel*, *eschamel*, *scabeau* : Sorte de tabouret de bois dont on se servoit à table; on a donné ce nom à un petit banc pour appuier les pieds; *scabellum.*

L'omnipotent à mon seigneur et maistre
Ha dit ce mot : à ma dextre te siedz
Tant que j'auray renversé, et fait estre
Tes ennemis le *scabeau* de tes pieds.

Marot. Traduction du pseaume CX, vers 1.

Escailleteur, *escailleur* : Couvreur d'ardoises.

Adrien Huart, maistre *escailleteur* et plombier, pour drap à faire robe de pature.

Compte du domaine de la ville de Douai, 1601.

A Jacquemon de Carneau, *escailleur*, pour ouvraiges de son mestier fais sur le comble du dortoir, lui a esté payé.......

Compte de l'hospital des Chartriers, de 1525.

Escair, *eskair* : Échoir, tomber en partage; de *cadere.*

Cils hospitals *eskai* de par Gervais, en le main dame Mariien se feme, por ordener et por faire se volenté. 1247.

Registre aux Briefs, cotté qq, fol. 24, *V°.*

Et si est assavoir ke Jehans de Ablain a en convent à paier cascun an quatre rasières de bleit de rente à Bernard Pilate por les XL rasières de tere ki li *escairent* de Marien Paien se taien et li hospitals en doit aussi quatre rasières.

Même registre, cotté qq et même page.

Escale, *escalle*, *escaillon* : Ardoise pour chiffrer. *squamula.*

Escale : Port de mer qu'on trouve sur sa route pour faire aiguade, pour avoir des vivres ou pour relacher. De la basse latinité *scala*. *Faire escale*, entrer dans un port pour avoir des vivres ou faire de l'eau, pour éviter une tempête ou l'ennemi.

Escale : Escalier; de *scala*. *Avaler l'escale*, descendre les escaliers.

Orains quant avalai l'*escale*,
Quant fui issue de la sale,
Où je fui tant sechie et pale
Targiez.

Fable de Piramus et Tisbé, v. 817.

Escalin : Monnoie de compte qui valoit six patars ou douze sols haynault lesquels faisoient dix-sept sols six deniers tournois. Il falloit douze escalins, qui valoient sept livres dix sols tournois, pour faire la livre du gros.

Escaloigne, *escaloingne* : Écha-

lotte, sorte de plante bulbeuse. *Voy.* Crépon.

Néis ses mariz le tesmoigne,
Qu'el n'aime mie une *escaloigne*
Mains qu'il fait li, mais plus encor.

Fable du Foteor, vers 40.

Escambge, *escambgement* : Échange, troc; d'où *escambger* échanger, troquer; de *cambire*.

Escamiau, *escamel* : Étage, rang; de *scala*.

A George de Bauduin Fontaine et Nicaise Donat, machon, pour avoir mis à haulteur les murs d'emprès le tour du duq, qui estoient par *escamiaux*......

Compte des ouvrages de la ville, de 1425.

Escampée, *eschampée, eschampes* : Fuite échappatoire, délai, exception dilatoire, délai dans une procédure; de *campus*.

Contre cel clam ne peut-il treuver nules *eschampées*, ne fuite que il ne responde et se il fuit disant raison porquoi il ne veaut respondre à celui clam, si l'ataigne le requerant en la manière qui est devant devisée.

Assises de Jérusalem, ch. LII, *p.* 43.

Mais se il peut recouvrer cheval, il le doit bailler à son compagnon et envoyer le au service dou seignor, sans *eschampes* querre.

Assises de Jérusalem, ch. CCXL, *p.* 162.

Escandelir : Publier, répandre des bruits scandaleux sur une personne, la diffamer de *scandalum*.

Escandillonage : Droit perçu au profit des seigneurs pour la visite, l'examen et l'étalonage des mesures; de *scala*.

Escarguette, *eschargaite* : Sentinelle, factionnaire, garde de nuit.

Jà estoit dusqu'au mur venue
Quant une gaite l'a véue :
Porce qu'estroite la véoit,
Cuide c'une déesse soit.
Tret soit arrière, ne l'apele.
Lessa aler la damoisele.
Devant les iex de *l'eschargaite*
Devaloit soi par une fraite,
Et vait au lieu sanz demorance
Où est prise la convenance.

Fable de Piramus et Tisbé, v. 625.

Escarier, *eskarier* : Rejeter, renvoyer, mettre dehors.

Dix fait cui k'il veut espier,
Et ciex puet bien m'*eskarier*
Ki contre aguillon escaucire.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 41.

Escarni : Moqué, raillé, insulté, honni; de *scarificare*.

Singnor, fait-il, entendés moi,
Enganés sui, savez porchoi?
Il est voirs ke très samedi
Ma feme no bacon vendi,
S'en sui dolens et *escarnis*;
Toutes voies me sui garnis
Dès-ore dusques à l'an renuef,
De car de mouton et de buef.

Fabliau de la longue Nuit, v. 849.

Escarpe, *escerpe, escherpe* : En Normandie *équerpe*, baudrier, bandoulière, écharpe.

Escarpelerie, *escharpelerie* : Vol sur le grand chemin.

En Normandie l'en appelle *escharpelerie* violence, si coume de tollir à autrui le sien en voie ou en chemin, par les champs ou en lieu public.

Bouthilier, Somme rurale, liv. I, *tit.* 28.

Escarpoise : (nef) Grand bateau navigant sur la Scarpe. *Voyez* Alevier.

Escaucire : Couver, chauffer, échauffer. *Voy.* Eskiepir.

Escas, *escar* : Mots formés de l'an-

cien françois *cachier*, *encachier*, *escachier*, *bouter hors*, chasser, mettre ou pousser dehors.

Droit dont l'établissement a été essayé par les échevins, conseil, et arrière conseil, dits les trois tours de la ville de Douai, dès le 24 juin 1281, et par eux définitivement établi par édit de l'an 1294 avec effet rétroactif, jusqu'au dit jour 24 juin 1281.

Ce droit consistait dans le dixième denier au profit de la ville de tous les biens, meubles et immeubles situés dans l'échevinage, donnés ou légatés par les bourgeois, manans ou habitans, taille et assise payant à toutes personnes non-bourgeoises de droit.

ESCAUPIR, *eschapir*, *eskiepir*, *esquapir* : Échauffer, rendre chaud, devenir chaud ; de *calidus*. Au figuré avoir des démangeaisons, avoir les dents agacées.

Or avint si ke en un an
Li Ostors les oes le Huan
Aveit covez è *eskiepis*,
O les siens Oiselez petiz.

Marie de France, *fable LXXX.*

Par Dieu je se suis aulcunement,
Trestous mes dents qui m'*escaupissent*,
Ne sçay pourquoy et si frémissent ;
Cestuy vouldroit-il donner
Quelque chose pour les grater.

ESCHADELER : Conduire, mener, précéder, être à la tête ; de *capdelare* formé de *caput.*

Les chevaliers à la Pucele
Devant un viellart l'*eschadele*,
Qui moult avoit le poil meslé ;
Devant les murs sor le fossé
Fu la perierie molt bele.

Rom. de Blanchandin, *fol.* 179, *R° col.* 1.

ESCHAINCEMENT : Troc, échange ; de *cambium.*

ESCHARSEMENT : D'une manière avare, économique, mesquine ; avec mépris, d'une manière railleuse et insultante.

Petit se puent conjoïr
Fors que de parler et d'oïr ;
Li uns voit l'autre *escharsement*,
Quar trop cruel dévéement
Avoit entre ces deus amanz.

Huon Le Roy, *fable du Vair Palefroy*, *v.* 219.

ESCHAUGUETTE, *eschoguette*, *exhauguette* : Espion, sentinelle, vedette, factionnaire.

ESCHAVAGE : Levée d'un corps mort pour le porter au cimetière ; d'*excavare.*

25 juillet 1620, *eschavage* fut fait du corps de Charles Heriguier, le josne, eagé de quatorze ans, noyé en la rivière d'Escarpe, allendroit du marest de le porte d'Arras.

Regist. aux mémoires de la ville de Douai, *fol.* 149, *V°.*

ESCHEILLÉ, *eschillé* : Dépensé.

6 juin 1608, Noël de Bersée, demourant à Moncheaux, emprisonné, pour avoir receu et *eschillé* une pièce d'or contre le placart, mis en liberté jurant pauvreté.

Reg. aux mémoires de la ville de Douai, *fol.* 15.

ESCHEKER : Échiquier, jeu d'échecs.

Li Reis est del'manger levez,
As chambres sa fille est entrez,
As eschés cumencc à juer
A un chevalier d'ultre-mer,
De l'autre part de l'*escheker*,
Devent sa fille enseigner.
Elidus est alez avant,
Le Reis li fist mut bel semblant.

Marie de France, *lai d'Éliduc*, *v.* 487.

ESCHEQUERER : Ouvrir, fendre, déchirer.

Un peu a le feu descouvert,

Le cul Galon a descouvert
Qui se dormoit toz airez;
Et li cus ert *eschequerez*
Autresi grant come un portaus.

Fable du Sot Chevalier, *v.* 278.

Eschevin : Sorte de pomme. *Voy.* Enboucquer.

Eschoper : Arrêter, surprendre, interrompre.

Escirlatte : Écarlate.

Entendu toutes voies et conditionné que en cas ou icelles diquedunes ne se poroient vendre blanches as marchans qui viennent pour les *escirlattes* ou à aulcuns qui les volroient faire taindre d'aultre couleur que les drappiers de ceste ville les poient faire lister et puis taindre en noire brunette comme on fait présentement. aoust 1390.

Ordonnance sur les petits draps.

Esclairier, *esclèrier* : L'aurore, le point du jour; d'*exclarare*.

Alez vos huimais herbergier,
Trusqu'à demain à l'*esclèrier*
Alez vos-en de devant moi.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 201, *R° col.* 1.

Esclarcir : Éclaircir, devenir clair, rendre clair, expliquer, démontrer, exposer; d'*exclarare*. D'où *esclarcissement*, explication, démonstration.

Les vens font-il contrarier,
L'air enflamber, braire et crier,
Et *esclarcir* en maintes pars
Par tonnoirres et par espars,
Qui taborent, timbrent et trompent
Tant que les nuës se desrompent
Par les vapors qu'il font lever.

Roman de la Rose, *vers* 18087.

Et qu'il (Dieu) luy ait pleu inspirer plusieurs grands princes et seigneurs par toute la chrestienté, pour tenir la main à la restitution et *esclarcissement* desdites bonnes lettres.

Nicod, *Dict. édit. de* 1628, *préface*, *pag.* 1.

Esclenc : Gauche.

Comme en temps passé Collin Horllant eust navré Hanolin de Ronay, fils de Jehan, cordouanier, en visage où l'*esclenc* œul, ensin que l'œul en est demourée perdue.

Chirographe du 28 *march* 1384.

Esclichier, *esclicher* : Séparer, diviser, distraire.

Toutes les pastures qui ont esté cy-devant *esclichiées* hors dudict marès de l'Espaix, vendues par les seigneurs de Valenciennes.

Priviléges de la ville de Valenciennes.

Escliques : Restraintes, bornées du latin; *scalia*.

Assés plus loing de deus jornées
Ses lettres sunt à ce tornées
Qu'eles valent miex qu'autentiques
Communes, qui sunt si *escliques*,
Que ne valent qu'à huit persounes.
Tex lettres ne sunt mie bonnes.

Roman de la Rose, *vers* 11346.

Esclitoire (faire) : Péter, lâcher des vents.

Il ne li covient pas *faire esclitoire*,
Quar en toutes saisons avoit la foire.

Fabl. d'Audigier, *vers* 257.

Escluse : Digue, batardeau; d'*excludere*.

Et sera tenu ledit Jaquemars, de à sen coust et frais, retenir saine et entière de toutes rontures, bien et souffissament, l'*escluse* qui est sur le rivière en venant depuis lesdites ventelles jusques au courant de l'estanque qui est entre Biach et Vitry.

Chirographe du 2 *octobre* 1402.

Escochon, *escochonnement* : Coin coupé, angle. *Voyez* Dent.

Pour, par ledit conseiller enclore ladite portion de fleghart d'un mur de bricques qui se fera à *escochon* pour garder le tournant et voye de kar pour carier vers le porte de l'eauwe, le point duquel *escochon* se prendera vers l'errecte d'une

fenestre de bricques de ladite maison vers le temple, et à 35 piez près de l'erreete des grebions du pont de pierre d'icellui temple. 26 janvier 1529.

Reg. aux Actes, fol. 68.

ESCOIRE : Équerre.

Une maison manable.... allant jusqu'au mur dudit Aligard et tout au long d'icelluy jusqu'à la rue des Bonnes en délaissant les estaches et retour d'*escoire* cloant autres gardins desdits héritaiges selon les fiquerons qui ont esté mis par les dessevreurs, pour au lieu d'iceulx planter bonnes si bon leur semble. 22 septembre 1530.

Reg. aux contrats, fol. 102.

ESCOIRION : Petit écureuil; *sciurus.*

Où vergier ot daims et chevrions,
Et moult grant plenté d'*escorions*,
Qui par ces arbres gravissoient.

Roman de la Rose, vers 1384.

ESCOLETER : Décolleter, découper; de *collum.*

S'ele a biau col et gorge blanche,
Gart que cil qui sa robe trenche,
Si très bien la li *escolete.*

Roman de la Rose, vers 13519.

ESCOLLIER : Maître d'école. *Voyez* PLEVY.

ESCOLORGER : Couler, fondre, répandre, fluer, tomber, ruisseler.

Dusques de l'autre part du cors
Fet par issir l'espée fors.
Il *escolorge* sur le marbre
Qui estoit à la fin de l'arbre.

Fabliau de Piramus et Thisbé, vers 748.

ESCOMMENIÉ : Séparé de la communion; d'où *escommeniement, escommingement*, excommunication; *escommenier*, donner l'excommunication, séparer de l'église; *excommunicare.*

Il constreignissent les *escommeniés* ainsi comme il le requeroient..... Les evesques de Bretaingne ont tenu le conte de Bretaingne bien sept ans en *escommeniement*, et puis a eu absolucion par la court de Rome..... tandis que le contens en dura, l'évesque me fist *escommenier.*

Joinville, histoire de S. Louis, page 141.

ESCONCEMENT, *esconsement, esconcerie* : Secret, détour, dissimulation; action de cacher, de voiler, de détourner; d'*absconditum.*

ESCONDILLER : Refuser. *Escondiroit*, refuseroit. *Voy.* RETAILLE.

Idem que nus ne s'eskive de parler li uns à l'aultre pour l'oquison des pais (paix) kî faites sunt et ke on fera et ke li uns n'*escondiile* de parler li uns à l'aultre ne de parler et de respondre à celi ki la parlera sor le forfait de cinquante livres et banni deux ans de le ville.

Ban des Trives, 1254.

ESCONSÉ (souleil) : Soleil couché. *Voyez* AGUET APPENSÉ.

ESCOPERCHE : Barre de bois garnie de broches de fer, dans lesquelles on place des cierges. XVI[e] siècle.

ESCOPIR : Cracher, expectorer, rendre des sérosités; *expuere.*

Prist mal au cuer à l'escuiruel,
Si commence à plorer de duel;
Et puis après a *escopi*,
Et a vouchié et a vomi.

Fabliau de l'Escureul, vers 185.

ESCORCHE : Écorce.

Item, donnent lesdites religieuses as dis censiers chascune sepmaine, une provende et demie de pain.... Item, chascun an demy-cent de bonge d'*escorches*........ quatre sacs à *escorches*, un coustiel à desrère, un coutiel à deux mances à pler cuirs..... et un cent d'*escorches.*

Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés, du 9 mai 1376.

ESCORCER, *escorcher, escorcier, escorser* : Révéler, découvrir, mon-

trer, répandre, relever ses vêtements, se retrousser.

Cele s'en torne molt corcie,
Por miex corre s'est *escorcie*,
A l'hostel vient, si escoutoit
Se son frère léenz estoit.

Hugues Piaucelle, fabliau d'Estourmi, vers 274.

Escordéement, *excordièment*: Du fond du cœur; *excordatè*.

Quant li malades l'esgarda,
Du cuer soupira tenrrement,
Et dist molt *escordéement*:
En ceste est ma vie u ma mort,
D'autre ne puis avoir confort.

Castoiement, conte 2, *vers* 125.

Escorcheul, *escorcheulle, escourceul, escourceulx*: Tablier de femme; tablier de cuir. *Voy.* Cœuvrequief.

Payé pour toille fine à faire coiffettes et tiretaine à faire *escourceulx*, 70 liv.

Compte de l'hospital de Nostre Dame des sept douleurs à Douai, de 1647.

Escordéement: Entièrement, de tout cœur.

Escorgée, *escourgée*: Long fouet pour les chevaux.

Escorpion: Sorte d'engin de guerre.

Escorpion: Le scorpion, insecte venimeux; *scorpio*.

Beax-fils, sui Lion et Dragon,
Ors, Liépart et *Escorpion*,
La male Femme ne sui mie.

Castoiement, Conte VI, *vers* 54.

Escoufle: Cerf-volant, machine longue et plate en papier collé sur un chassis d'osier, et que les enfants enlèvent au moyen d'une longue ficelle.

Escot, *écost*: Promenade plantée d'arbres autour des remparts d'une ville. Ces mots sont encore en usage dans la Normandie.

Escoter: Secouer, ébranler; payer sa part d'un écot.

Remissionem de l'escot
Ne puet nus avoir sanz sorcot,
Ou sanz lessier ou chape ou cote:
C'est le geu où chascuns *escote*,
Et c'est bien droiz, je m'i acort,
Quar quant j'ai béu le vin fort
Qui me fait grant aise et bien chaut
De *peccatorum* ne me chaut.

Le Credo au Ribaut, vers 198.

Escouette, *escovette, escouvette*: Sorte de houssoir, de balai de plumes propre à secouer la poussière des papiers; de *scopa*.

Escourt: Le sein, le giron; *gremium*.

Escousse: Ébranlement, secousse.

Escoustenghier, *escoustengier*: Nourrir, vêtir, loger, chauffer, éclairer, décharger quelqu'un de toute dépense et de toute *coustenghe*.

Watiers Makiaus, bouchier..... pour le prix et somme de........ qu'il a receu, a promis et encnovent d'*escoustenghier* et livrer en se maison puis hors en avant, à Jacques Caulet vesve de feu Regnier de Wasiers, boire, mengier, hostel, fu, et lumière, bien et souffissament durant le vie de ladite vesve.

Chirographe du 1er *julle* 1380.

Jehans dou Mont, moeulequinier (pour 27 liv. qu'il promet rendre dans trois ans, se charge) de tenir, warder et gouverner Hanette Lequesnes, et à icelle faire apprendre le mestier de moeulequenerie et *escoustengier* ladite Hanete, de boire, mignier, vestir et cauchier.

Chirographe du 1er *avril* 1413.

Escraper: Nettoier en raclant.

A Pierot Dubus pour *escraper* des briques.

Compte de l'hospital de S. Jean des Trouvés de 1460.

Escrever : Rompre, se fendre, éclater, s'entrouvrir.

Par-qoi furent li doi palais
En icele manière fais,
C'une parois et un mur seus
Ere devisé d'ambe-deus.
En-droit la chambre là dedanz
Si *escreva* le murs fendans,
Où la Pucele ert enserrée
Fu la maisière un poi crevée.
La crevace n'ert guères granz,
Et fu celée par quatre anz
Dusques amors la fist trover,
Vers qui riens ne se puet céler.

Fabliau de Piramus et Tisbé, vers 297.

Escrier : Faire entendre son cri d'armes dans une bataille. Donner des ordres, commander; marcher à l'ennemi, l'attaquer, appeler, faire une allocution.

Elidus lur ad tut mustré,
E enseigné, é devisé,
De quel manère á eus puindrunt,
E cum il les *escrierunt*.
Quant al destreit furent arivez
Eliduc les ad *escriez*,
Tuz apela ses cumpainuns,
De bien faire les sumuns.

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 208 et 210.

Escrier : Huer, blâmer, vilipender.

Le Damisel ad respundu:
Bele, jeo sent tut fort mun quer
Ne m'arestereie à nul fuer
Si lungement que jeo béusse
Purquoi treis pas aller péusse,
Ceste gent nus *escrireient*
De lur noise m'esturdireint,
Tost me porreïent desturber
Jo nel' voil pas ci arester:

Marie de France, lai des deux Amanz, vers 191.

Escrier a le mort : Crier à quelqu'un qu'on l'attaque dans l'intention de le tuer. *Voy.* Facteur.

Gillot Legrand, bricqueteur, fut navré en le main... s'en encoupa Thomas Fievé, mari de Ghille Mouton, ladre à Garbigny qui celui fist d'un trait de flesche devant la maladrie de Garbigny par mal, après qu'il l'ot *escrié à le mort*, le lundi 17 mai ès festes de Pentecouste 1445, entre neuf heures en le nuit; se fu remué par Me Jehan de Herselles, surgien, préseus..

Reg. aux playes de loi, fol. 204, *V°*.

Escrinier : Menuisier en meubles; de *scrinium*. Voyez Parement.

Escrivenage : Charge, office d'écrivain ou de secrétaire du roi; de *scribere*.

Et le sarement de ces baillis et escrivains le séneschal le peut et doit recevoir pour lui, et à séneschal doivent estre tenus de ce qui monte à son office tant com il seront aus baillies et *escrivenage*.

Assises de Jérusalem, ch. CCXXXIX, *page* 192.

Escroire : Accroître, augmenter, fortifier; de *crescere*.

Le chant des psalmes...... est samblans aus almones des sainz, il *escroit* foy, il enlumine comme soloil, il sanctifie et purifie comme yawe saincte.

Traduction des psaumes.

Escrowettes : Quartiers d'une ville composés d'habitants repris au rôle des impositions, et jouissant de tous les droits de bourgeoisie.

Escu : Bouclier, arme défensive et préservatrice; de *scutum*. Les *escus* ont souvent changé de forme dans le xive siècle; mais le plus ordinairement ils offroient la figure d'une ogive renversée on d'une demi-losange un peu arrondie sur les flancs. Telle étoit aussi la figure de l'*écusson* héraldique d'où s'est formé le verbe *écussonner*, qui, en jardinage, signifie greffer sur un arbuste quelconque une portion de jeune écorce taillée comme l'écu militaire et l'écusson.

Escuchiaus : Écusson, petit écu sur lequel on a peint des armoiries.

Ne sai si saurai deviser
Charité, kar n'en sui pas dignes;
El portoit l'*escu* à deus cignes
Dorré de nete conscience
Et i ot portrait sapience.
Escuchiaus de toutes vertus
S'en fud plus plaisans li escus,
E plus biaus, è plus desgisés,
N'oi pas encor bien avisés
Des *escuchiaus* l'une moitié.

Huon de Méri, Tournoiement d'Antecrist, fol. 230, *R° col.* 2.

Escuelier : Marchand d'écuelles de bois; boisselier. *Voyez* Mils.

Escuireaus, *escuirel, escuireil, escuirex, escuiruel* : Écureuil, petit animal de couleur rousse fort commun dans nos forêts; *sciurus*.

Ha! Robert, Diex vous bénéie;
Dites moi, se Diex vous aït,
Que vous tenez. Et il li dist:
Dame, ce est un *escuïruel*,
Volez le vous? oïl, mon vuel,
Aus mains le tenisse-je ore.

Fabliau de l'Escureul, vers 103.

Escullée : Plein une écuelle.

Escundire : Refuser, défendre, empêcher, arrêter, rebuter; de *ex* et de *condicere*.

Li Reïs nel' *escundit* mie,
Mès mut le tint à grant folie,
Pur ceo qu'il iert de jeosne âge;
Tant produm, vaillant, è sage,
Unt asaié icele afaire
Ki n'en purent à nul chief traire.

Marie de France, lai des deux Amanz, vers 149.

Escusement : Action de s'excuser, de demander grâce.

N'unt pas ici verrai *escusement*,
Deus s'en irra parmi le jugement,
Qui plus mesfait dreiz est qu'il plus ament,
Où l'entreprendrat plus pleiner vengement.

Roman des Romans, strophe 240, *fol.* 156, *V°*.

Esdrescer : Montrer son innocence, se défendre, donner témoignage, fournir preuve.

Ele lui demandot suvent,
S'il ot oï de nule gent
Qu'ele eust meffet u mespris,
Tant cum il fut hors del païs,
Volenters s'en *esdrescera*,
Devant sa gent quant li plaira.

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 729.

Esforchier : Augmenter.

Toutes ces assises ki chi sunt devisées, ne pueent plus *esforchier* à nul jour.

Cartulaire de l'abbaye de St.-Amand, dit *Liber albus, fol.* 143, *octobre* 1238.

Esfossez : Difficile à porter en terre, et à enfouir.

Hé! la! com je sui traveilliez,
Fet Estormis et eschaufez!
Molt estoit cras et *esfossez*,
Li Prestres que j'ai enfoui,
Molt longement i ai foui
Pour lui metre en plus parfont.

Hugues Piaucelle, fabl. d'Estourmi, vers 428.

Esgarder : *substant.* Vue, regard, coup-d'œil, action de voir, de considérer, de regarder.

Li fers navre en l'*esgarder*
La fleche cele de penser,
Li panon font les apparaus,
La coche ajouste les consaus.

Fabliau de Piramus et de Tisbée, vers 41.

Amis ne puis mès plus ester,
Lermes me tolent l'*esgarder*,
Soupir me tolent le parler,
Pensez de moi de retorner,
Plus à loisir porrons conter.

Même Fabliau, vers 375.

Esgoheler : Se nettoyer la bouche; de *gula*.

Là s'asorelle et *esgohele*;

Son poçon ot et s'escuele,
Son sakelet et ses mindokes ;
Un ongnement ot fait de dokes,
De vif argent et de vicz oint,
Dont son viaire et ses mains oint
Por le solel qu'il ne l'escaude.

Fabliau de la Vieille Truande, *v.* 47.

Esgoïr : S'amuser, prendre du plaisir, se réjouir ; de *gaudere*.

Por ce vos voel dire et conter
D'un flabel que j'oï conter,
D'une fable que jou-oï
Dont au dire moult *m'esgoï*.

Fabliau de la Vieille Truande, *v.* 8.

Esguillon, *eswillon* : Aiguillon pour piquer les bœufs ; d'*aculœus*.

Eskeir : Échoir ; de *cadere*.

Pour les rentes à hiretage que li hospitaux a par an, lesquelles *eskeirent* au jour S. Remy.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

Eskeivin, *eskevin*, *eskievin* : Échevin, membre du corps de ville, du corps municipal, en bas. lat. *scabinus*, de l'allemand *schaffer* ou *scaper*. J. Chenu, *Recueil des Antiquités et privilèges de la ville de Bourges*, *p.* 159, rapporte plusieurs étymologies de ce mot.

Eskievin on trouvé un brief
Ke je doi recevoir le fief
Ki vient de par Jehan Bodel.

Li Congié de Baude Fastoul d'Aras, *v.* 226.

Esket, *esquet* : Cloison de planches.

Item, que il puet faire mettre une estake de bos ou de pière en le molon de ces deux rivières pour soutenir les pièces de bos del' *esket* qu'il fera faire. 19 février 1316.

Grand registre de l'hostel de ville de Douai, *cot. N*, *fol.* 37.

Maison haboutant par derrière au tenement qui fu feu Pierot as Parisis, dont il est séparé par un *esquet* qui fait closure.

Reg. aux Lettres, *fol.* 31, 26 *octobre* 1423.

Eskiepir, *eskieponer* : Chauffer, rechauffer, couvrir. *Voy.* Escaupir.

Il lor respunt : vos dites veir,
Légière cose est à saveir,
De l'uef le puis-jeo bien giter
E par calur *eskieponer* ;
Mès tos-diz arunt lur nature
Maldite seit teus norreture.

Marie de France, *fable* LXXX.

Eskieu, *eskiex*, *eskis* : Fugitif, craintif, qui évite, qui esquive.

. . . . Adieu
Gilles li pères Jehans-Joie,
Au jouster n'estes mie *eskieu*,
De bos avés fait maint alieu.

Li Congié d'Adans d'Aras, *v.* 124.

Eskiuwer, *eskuiwer* : Esquiver, éviter ; d'*excavere*.

Ledit Englés déclaire vendre icelle rente pour se nécessité et sen grand besoin, et pour pire marchié *eskiuwer*.

Chirographe du 2 *avril* 1316.

Eslargir : Augmenter. *Voy.* Accomoder par ung.

Eslès (à grant) : Rapidement, au galop ; d'*exsultatio*.

Dementiers ke li plais dura,
Graelent pas ne s'ublia ;
Sun blanc ceval fist amener,
O s'Amie s'en veut aler.
Kant ele ot fet çou k'ele quist,
E ot oï ke li Cors dist,
Cungié demande et prent del' Rei,
E munte sur sun palefrei :
De la sale se départi,
Ses puceles ensanble o li.
Graelent munte et vait après
Parmi le vile *à grant eslès* ;
Tuz-jurz li va merci criant,
Ele ne respunt ne tant ne quant.

Tant unt lur dreit chemin tenu,
K'il sunt à le forest venu.

Marie de France, Lai de Graelent, v. 650.

Eslire : Distinguer, choisir; *eligere*.

Eslonger, *eslongier* : Éearter, éloigner; de *longiscere*.

Li maus qui me fait dire aimi
M'*eslongera* de l'anemi,
Car Dix me prent à repentance.

Li Congié de Baude Fastoul d'Aras, v. 407.

Esmari : Chagrin, triste; qui craint, qui appréhende.

Esmerveillable : Surprenant, merveilleux, admirable.

Esmerveiller : Étonner, surprendre.

Esmeuve, *esmeu* : Élevé, placé, mis en avant.

Esmier : Briser, mettre en morceaux, réduire en poussière.

Jehans le vit, molt l'en pesa,
De la maçue qui pesa,
Le fiert tel cop en la caboce
Ce ne fu pas por lever boce,
Ainz *esmie* quanqu'il ataint.

Hugues Piancele, Fabliau d'Estourmi, v. 217.

Esmildrement, *esmindrement esmiudrement* : Amélioration, réparation de maison.

Li Eschievin ont donneit à hiretage, le porte d'Arras ensi que elle ciet à Regnier Daire, por demi-marc de rente par an, par ensi ke il i doit metre en *esmildrement* de le porte, 20 liv. de parisis. 7 décembre 1258. *Reg. aux Briefs*, *fol.* 37.

Esmiudrer : Améliorer, réparer.

Et si a en convent li acatères *esmiudrer* le maison devant dite de 40 s. por dedens deux ans, et cil *esmiudrement* sera al dis li jugères.

Chirographe de juin 1260.

Esmotoir, *esmotouer* : Instrument pour briser les mottes de terre; sorte de massue du bois le plus dur qu'on puisse trouver. La masse, grosse comme la cuisse, est garnie de cercles de fer, et le manche a quatre pieds de long.

Esmoute : Droit de mouture.

Esmovoir : Agiter, fomenter, provoquer; se lever, partir; de *movere*.

Après la messe si l'enfuéent,
Puis manguent et si s'*esmuevent*,
Et quant orent bu et mangiet,
S'ont au Saint homme pris congiet,
En leur païs en sunt alé.

Le Chevalier au Barizel, v. 984.

Espade : Sorte d'épée longue dont Rabelais fait mention, *liv.* III, *ch.* 40.

Espandre : Disperser, répandre; parsemer, distribuer, verser, renverser, *expandere*.

Estans assis aux rives aquatiques
De Babylon, plorions mélancoliques,
Nous souvenant du païs de Sion :
Et au milieu de l'habitation,
Où de regret tant de pleurs *espandîmes*,
Aux saules verts noz harpes nous pendîmes.

Marot, Traduction du Ps. CXXXVII, v. 1.

Espandu : Célèbre, répandu, connu.

Espargoute : La crapaudine hérissée; sorte de plante; le *sideritis hirsuta* de Linnée.

Espe : Dense, épais; *spissus*. *Broillas espe*, brouillard épais.

Espe : Abeille, mouche à miel; *apis*.

Espec : *epeiche, espeiche* : Le Pic rouge, sorte d'oiseau; connu en latin sous la dénomination de *Picus martius minor*.

Espéchir, *épéchir*: Devenir épais, grossir ; *expissare*, *spissare*.

Espéciaul : Particulier, spécial ; *specialibilis*.

Quar c'est don *espéciaul* dou S. Esperit, qui n'est mie à tous donneiz, mais ai poc de gens.

Traduction du Pseautier.

Espeisce, *espesce* : Épaisseur.

En l'*espeisce* d'un grant buissun
Vit un Bisse od un Foun,
Tut fu blaunche cele beste
Perches de cerf out en la teste.

Marie de France, Lai de Gugemer, Ms., n° 978, de la Bibliothèque Harléiene.

Espenir, *espenoir* : Punir, châtier, imposer une peine ; de *pœna*.

Se Dix me veut mal envoier
Pour mes griés péciés *espenir*
A boin port me veut avoier,
Pélerin me fait convoier
Dusk'au grand val sans revenir.

Li Congié Baude Fastoul d'Arras, vers 21.

Espée (plaids de) : Haute justice qui avoit le droit de l'épée et de contraindre par armes à l'exécution de la justice.

Esperé : Apparent.

Comme prochés, débas, et controversie fussent men ou *esperé* à mouvoir entre Sandrart à le potente....

Chirographe du 10 *février* 1373.

Esperge : Aspersoir pour l'eau bénite ; d'*asperges*.

A ung tourneur de derrière l'escolle S. Pierre, pour une *esperge*, 2 s.

Compte de l'hospital des Chartriers, 1452, *fol.* 70, *V°*.

Espérons (jouer des) : Fuir. Notre histoire compte deux journées dites des espérons; la première en 1314, sous Philippe-le-Bel; la seconde au mois d'août 1513, sous Louis XII. *Voyez* Debrieux, *pag.* 80.

Espichiez : Épuisé; de *puteus*.

Cilz vit qu'à ce panroit la mort,
S'il ne pernoit aucun confort;
Car il estoit tous *espichiez*
Par son effort, et tous suciez.

Fabliau de la Dame qui aveine demandoit, v. 287.

Espierat (en) : Après le soleil couché.

Fust remonstré que le Bailly et son lieutenant ne povoient entrer en maison de bourgeois ne de manans, puisqu'elles estoient closes en *espierat*, ne de nuit, sans avoir avoec lui deux Eschevins, 1433.

Reg. aux playes de Loi, fol. 21.

Espincher : Nettoyer avec une petite pince les draps des bulles de laine qui les rendent mal unis.

Sachent tous que cest escript verront ou oront que ly Eschevin et tout ly eswardeur de le marchandise et tout ly tondeur maistre et valet que ilz voeuillent que de le Sainte-Croix prochaine en septembre, jusqu'au loyement de Bar qui vient en après, ne puissent trois varlés tondeurs, tondre quatre dras et demi le jour et *espinchier* à l'endroit, et six dras enverser le jour et *espinchier* à l'envers.

Ordonnances sur le fait des tondeurs et appareilleurs de draps du jour Saint-Christophle, 1229.

Reg. aux Ordonnances, fol. 92.

Espinois : Haye plantée d'épines; lieu plein d'épines ; de *spina*.

Li fossez ert granz par défors,
Li *espinois* espès et fors,
Ne se pooient aprochier.

Huon le Roy, Fabl. du Vair Palefroy, v. 136.

Espleit : Profit, avantage, utilité, avancement; *expletio*.

Fol viel ke tu soies
Sulunc ceo ke tu voies

Ke la chose vet;
Kar cointise est grant
De feindre soi nun-savant
Pur fère sun *espleit*.

Éverard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 204, *R° col.* 2.

Espordnite, *esproduite* : Gueuse de fer, résultat du minerai mis au fourneau, fer rougi à la forge.

Le fevre. . . . . .
Ne fet semblant de nule rien,
Ainz chaufe son fer bel et bien.
Quant s'*esporduite* est bien chaufée,
Et bien boillant et embrasée,
Si porte son fer sor l'enclume
Qui tout estincele et escume.

Fabliau de la Dent, v. 81.

Preudom tient toz-jors l'*esproduite*,
Et si chaufée et si conduite,
Que honte art et honor alume
Toz cels qui sont près de s'enclume.

Même fabliau, v. 107.

Espoulier : Petit rouet à filer la laine.

Et kiconques filleroit laine ointe à l'*espoulier* dedens le pooir de ceste ville, il kieroit el fourfait de 10 s. et si pierdroit l'*espoulier*, et le puet prendre le roi des ribaus comme sien.

Ban par Mgr. Baudouin de Loweis, chevalier tenant l'eschevinage de Douay de par nostre Seigneur le Roy, du 28 *septembre* 1305.

Espraint : Exprimé, tiré, pressé.

Esprovement, *esprover, esprovier* : Essai, épreuve, expérience; *exprobatio*.

Beax filz, ne loe ton ami,
Ains que tu saches bien de si,
S'il t'aime bien veraiement,
Tu sauras à l'*esprovement*,

Prologue du Castoiement, v. 104.

Moult as, dit-il, bien esploitié,
Se tu i as tant porchacié;
Mais tu ne te dois mie venter
Ains que viegnes à l'*esprover*.

Castoiement, Conte I, *v.* 16.

Espuer : Colonne, crochet, appui, soutien; de *podium*.

Une espée a dou feurre traite
Qui est pendue à un *espuer*,
Si s'en feri par mi le cuer.

Fabl. de la Chastelaine de Vergi, vers 897.

Espurger, *espurgier* : Se purger, se laver, se justifier d'une faute, d'une accusation; *expurgare*.

En Irlande si est un leus
Ke jur et nuit art cume feus,
K'um apele le Purgatore
Sainz Patrice, et est teus encore
Ke s'il i vunt aucunes genz,
Ke ne soient bien repentanz,
Tantost est raviz è perduz,
Qu'um ne set k'il est devenuz.
S'il est cunfez et repentanz
Si va et passe mainz turmenz,
Et s'*espurge* de ses péchiez,
Kant plus en a, plus li est griez.
Ki de cel liu revenuz est,
Nule riens jamès ne li plest
En cest siècle, ne jamès jur,
Ne rira, mès adès en plur;
Et gémissent les maus qui sunt
Et les péchiez ke les genz funt.

L'Image du Monde, Ms., n° 7989², *fol.* 143, *V° col.* 1; *et N n°* 5, *fol.* 72, *R° col.* 2.

Espurir : Surprendre, effrayer, épouvanter; d'où *espuri*, surpris, effrayé.

En un angle va son liu prendre
Li Priex, car il veut aprendre
Com li Vesques que en fera,
Tantost com il s'esvilera.
Un poi apriés est *espuris*,
Hé! Diex, dist-il, Sains-Esperis!
Com je sui pesamment covers!

Fabliau de la Longue Nuit, v. 1027.

Espusoir : Seau à puiser l'eau.

On fait le ban que tout li conestablie de ceste ville, cascun en lor conestablie face faire trois eschielles de vingt-cinq piés de lonc les deux, et l'aultre de seize piés bones et soufissans. Et si facent faire

in tines et quatre *espusoirs*, et une mait le huit piès de lonc aux mains, por le fu..... Et si est asavoir que si fus levoit en le vile, ke il est ke li carbonier et li vaites et tout li couletier et li deskerkeur et li porteur ki se warissent en le vile doivent porter à le besoigne del fu, les eschielles, les tines et les *espusoirs* en quel liu ke mestiers sera en le vile.

Reg. aux Bans et Édits, janvier 1247.

Esquaper, *esquapir :* Échapper, se soustraire; chauffer, échauffer. *Voyez* Escaupir.

Esqueller : Sarcler.

72 s. 2 d. pour *esqueller* les bledz semez sour les terres de l'ahan dudit hospital, deux jours de cinq femes à 10 d., au jour de douze femes à 12 d. l'une.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Esquielette : Étal à jour, en forme d'échelle, placé sur quatre pieds. — Certaines pièces de bois léger, formant l'équerre que l'on attache aux bâts des ânes, comme les paniers, sur lesquels on place les bottes d'herbes que l'on va chercher aux champs pour la nourriture des vaches; de *scala*.

De chacune *esquielette* que l'on dist maion sur lesquelles on fait estal desdites marchandises, pour exposer à vendage, est dû au fermier 5 s. 5 d., 20 mai 1450.

Registre aux Édits, fol. 23.

Esrent : Las, éreinté, fatigué.

Lambert Boutry fait adjourner Jehan Croyer pour sept salus d'or, à ce que par on fait un cheval que ledit Lambert bailla à louage audit Croyer, lequel a le dit cheval fourchevaucié, par lui faire porter à deux et tellement l'a travaillé que ledit cheval est tout *esrent* et ne s'en poet aidier. 18 septembre 1434.

Reg. aux Actes et Sentences, fol. 50.

Esrès, au féminin *esrèse :* Élimé, usé, rapé.

Iert-ele povrement vestuë,
Cote avoit viés et desrumpuë;
Comme s'el fust as chiens remèse;
Povre iert moult la cote et *esrèse*,
Et plaine de viés palestiaus.
Delez li pendoit ung mantiaus
A une perche moult greslete,
Et une cote de brunete.

Roman de la Rose, v 210.

Essaboïr, *essabouïr :* Éblouir; d'où *essabouis*, ébloui.

Autres merveilles vous dirai;
Que de cesti soleil li rai,
Ne troublent pas, ne ne retardent
Les yex de ceux qui les regardent,
Ne ne les font *essaboïr*,
Mès enforcier et resjoïr,
Et ravigorer lor véuë
Por la bele clarté véuë
Plaine d'atrempée chalor,
Qui par merveilleuse valor
Tout le parc d'odor resplenist
Par la grand doçor qui en ist.

Roman de la Rose, v. 20783.

Tout maintenant que amors m'ot
Di son plaisir, ge ne soi mot
Que il se fu esvanouis
Et je remès *essabouis*,
Quant ge ne vi lez-moi nului.

Même Roman, v. 2780.

Essart : Ne signifie pas ruine, destruction, mais cendre, poussière.

Essauchier, *essaucier :* Élever, exalter, exaucer; *exaltare.*

Essaurillé : Sans oreille; à qui l'on a coupé les oreilles; En Gascogne, *essaurillat.* Certain cadet du pays entendant dire qu'un seigneur, son compatriote, avoit l'oreille du Roi, répondit : Eh cadédis! je ne croyois pas que nous eussions un roi *essaurillat.*

Essauriller : Couper, arracher les oreilles, supplice auquel on condamnoit les voleurs; d'*exauriculare.*

Esseu, *esseul :* Essieu de voiture; *axis.*

Esseu, *esseul, esseule, essil :* Latte, échalas, petites planches propres à couvrir les maisons; d'*axiculus*.

Esseu, *esseux, essewement :* Issue, écoulement, courant d'eau, desséchement; d'*exitus*.

Les anciens connestables et archiers du grant serment, vendent certain *esseux* et cours d'eawe qui de ladite maison se *esseu* par dessoubz le anchienne muraille et forteresse de ceste ville..... jusques dedens le rivière..... par lequel *esseux* se polront *esseuer* toutes les eauwes procédans des combles, cuisine, puids et autres lieux de ladite maison, suivant que de tous temps elles avoient faicts. 20 aoust 1522.

Cahier d'actes, fol. 12, *V°*.

Jehan d'Arras li pères, Jehan d'Arras ses fieux, pissoniers de douche yauve (douce eau.) recognoissent avoir prins à ferme et cense..... tout le vivier de Prefossé, séant à Quinchy le Bauduin pendant nœuf ans..Si porront lesdits censsiers *esseuwer* nœuf fois dedens les nœuf ans et cascun *esseu* tenir l'espace de trois sepmanes... seront aussi tenus à cascun *esseu* furnir audit seigneur demi quarteron de carpes et demi quarteron que de biesques que d'anwilles:

Chirographe du 13 *décembre* 1376.

On fait le ban ke il ne soit nus si hardis hom ne feme ke il ait cuwier ki ait sen *esseu* devant deviers le rue, ains le face cascun *esseuweir* sor le sien..... et nus *essewemens* ne d'ewe; ne de ploeve, ne d'autre cause, ne puet avoir *esseweument* bas terre sor rue ne sour cauchié. 21 juin 1247.

Registre aux Bans et Édits, fol. 21.

Vente par les eschevins de deux portions de terre le long du courant du neuf pont, depuis le tour du dicq le long des héritages de le Trinité et contre le trenquis de l'*esseu* qui fait séparation de l'héritage des Chartriers.

Acte de vente, du 27 *octobre* 1403.

Esseuer, *esseuwer, esseuweir, essever* : Couler, s'écouler, donner cours à l'eau, mettre à sec; d'*exire*.

Esseulé : (vivre) Vivre seul, éloigné des autres; *borde esseulée*, habitation solitaire, à l'écart.

Essoine, *essoinement :* Excuse présentée en justice pour n'avoir pas comparu; difficulté, obstacle, empêchement; *exonia*.

Se chil qui apele ou qui est apelés vieut avoir avoué qui se combate pour lui, il doit moutrer son *essoine* quant le bataille sera jugiée. Plusieurs *essoines* sont par lesquiex o par l'une desquiex l'en puet avoir avoué. Li uns des essoines si est se chil qui vieut avoir avoué monstre que il li faille aucun de ses membres, par lequel il est aperte chose que li cors en est plus foibles. Li second *essoine* si est se l'en a passé l'aage de soixante ans. Li tiers *essoine* se l'en est accoustumés de maladie qui vient soudainement, comme de goute arreticle ou de avertin. Li quars *essoines* est se l'en est malade de tierchaine ou de quartaine ou autre maladie apertement seue, sans fraude. Li quins *essoines* se fame apele ou est apelée, car fame ne se combat pas, si comme il est dit dessus.

Coustume de Beauvoisis, *ch.* LXI, *pag.* 308. *Voyez les mêmes coust. ch.* III, *p.* 24.

Establisseur : Fondateur, procureur, qui établit; de *stabilire*.

Estache, *estahiu, estahius :* Pilier, poteau, colonne. Au figuré but, lieu de repos, refuge; tranquille, ne bougeant pas; de *stadium*.

Au siècle ne truis mais mon liu.
Et quant cascun truis *estahiu*
Bien est raisons que je m'eskiu.

Li Congiés Baude Fastoul d'Aras, *vers* 163.

Li mals m'apart entre deus iex,
Ki ne me laist aler à Romme,
Et mes roncis est *estahius*,
Ne veut issir fors des courtiex
D'Arras, pour me pourie somme.

Même Congié, v. 370

L'an mil trois chens et sept, sans doute
Clostrent mes yeux, puis ne vis goute!
Or priez que merchi li fache
Chil qui fust battu en l'*estache*.

Cette épitaphe, sans doute commencée par le défunt et achevée par le poëte, est celle de Pierre Carville, maire de Rouen, inhumé dans l'église de Saint Ouen de la même ville.

Estaigner, *estinnier* : Potier d'étain ; de *stamnarius*.

Testament de Anne Lemaire vefve de Mathias Vandist *estinnier* du 4 mai 1657.. ledit jour Anne Le Maire bourgeoise *estaignère* comparut par devant les auditeurs.

Estament : De suite, incessamment, sans délai ; *instanter*.

On fait le ban qu'il ne soit nul sy hardis que se les eswardeurs de paix demandent aulcuns hommes pour entendre de le besongne de paix, qu'il y vienne tout *estament*, puisque on le mandera........ mai 1241.

Registre aux édits, fol. 157, 2°.

Estanchiez : Qui reste en place, qui ne peut plus bouger ; *stagnans*.

Ainz k'il fust gaïres lunz alez
Estordiz fust è *estanchiez*.

Marie de France, fable LXV, *v.* 34.

Estanchon, *estanson* : Pieu, échalas, *stadium*.

Estapliau, *estapliel* : Baliveau.

Watiers Painmoulliés........ déclarent avoir acatet à Monss. l'Abbet d'Hasnon, trois tailles de bos appelez, le Retour l'Abbet.,...... et seront tenus de laissier sous cascun bonnier desdites trois tailles, vingt-cinq *estapliaux* de bos.

Chirographe du 23 *mai* 1376.

Estapliel : Pupitre.

Item un bréviaire encainé, pour les escoliers de Paris dire leurs heures, sans porter hors ; deux grans bréviaires nommés antifoniers l'un d'esté, l'autre d'hiver, servans à l'*estapliel*...... deux draps qu'on met sur l'*estapliel* à lire l'évangille..... un *estapliel* de fer.

Inventaire de l'église de Nostre-Dame, de 1421.

Estaunk : Réservoir, étang, lieu où l'on conserve le poisson ; *stagnum*.

Totes les chouses qui ont pennes et escales, altresi bien en méer, comme en flots, *estaunks*, mangerez vous.

Bible, Lévitique., ch. XI, *vers* 9.

Omne quod habet pinnulas et squamas, tam in mari, quàm in fluminibus et stagnis, *comedetis.*

Estavele : Petite étable ; *stabulum*.

Vente par Jehan Dutemple à Jehan Hariquielle de trois *estavelles* avec une grangette tenans ensemble sur Barlet, alans à le rue Pepin, joignans à l'éritage et estables dudit Hariquielle.

Chirographe du 17 *janvier* 1438.

Estaveu, *estavel, estaveul* : Cierge, chandelle de cire.

Je veulx estre inhumé en l'église des Frères Mineurs... J'ordonne.... à mon service quatre flambiaux de trois livres de chire le pièche, et quatre *estaveux* de quatre livres le pièche pour mon luminaire, aveuc deux livres de menues candelles que on dist attaques, pour aller à l'offrande.

Testament de monseigneur Witasse de Liguy, chevalier, du 24 *janvier* 1421.

A Émery Commelin, merchier, pour avoir livré six *estaveux* pesant chacun demi-quarignon de chire, pour servir à six povres cartriers et cartrières, trespassez..... 9 s.

Compte de l'hospital des Chartriers, de 1525, *fol.* 61.

Esteindre : Étouffer, ne pouvoir plus respirer.

Estenelles : Pincettes.

Ester : Assister, demeurer, rester en place ou quelque part ; *stare*.

Estes-le-vous : Le voilà, le voici, *ecce vos*.

S'el n'obéist, cil se corroce
Et la lèdenge ; et s'ele groce,
Estes-le-vous en ire mis,
Et tantost par l'ire anemis.

Roman de la Rose, vers 9529.

Esteulle, *esteule* : Grosse paille de fève pour couvrir les maisons; paille restée sur pied, après la coupe des blés; *stipula*. *Voyez* Mession.

19 s 2 d. pour sept quarterons (175 bottes) d'*esteule* vendus à Jehan de Bourlon, un escut le cent.
6 s. 4 d. pour *estrain* vendu à Camp Flory et ailleurs par bouges (bottes).
42 s. pour *paille* vendue à plusieurs fois.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

On voit par cet exemple que nos ancêtres faisoient une différence entre l'éteule, l'étrain et la paille.

Conclud a esté de faire édit portant obligation à toutes personnes ayant maison couverte d'*esteulle* ou d'*estrain* en ceste ville, de les faire couvrir de thieulles, dedens trois ans, ou que ce seroit fait à leurs despens.

3 *avril* 1541. *Régistre aux Consaux, fol.* 27, *V°*.

De requief les *esteulles* doivent remanoir sur la terre entièrement dusques à VIII jours devant la feste de Toussains.... de requief, s'aucun a maison u grange à couvrir, il doit venir devant le Prouvost et devant les Esquievins, et ils ly asseneront *esteulle* à couvrir.

Chartre de la commune d'Oisy, du 8 *des Kalendes de mai* 1216

Estiel, *esteaux* : Pièce de bois de charpente. *Voy.* Eswiller.

Estière : Gouvernail d'un bâtiment.

Puis qu'il l'ot laneié en la mer,
Al *estière* vait guverner,
Tant guverna la nef è tint,
Le hafne prist, à terre vint,

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 870.

Estille, *estil, eustille, extensille, extil, hostieu, otille* : Outil par excellence, métier à tisser; *ustensile*.

Don de deux *estils* chergiés avecq l'ourdichoir, et ce qui appartient auxdits *extilles*, 2 mars 1557.
Don de toute le hugerie estant en la grande cambre avec tous les *hostieux* ourdissous et autres *extensilles* servans au mestier de trippes de velours, 3 septembre 1558.
Don de linges et aecoustrement de tous les *estilles* et ustensilles servant au mestier de sayeteur. 10 décembre 1560.
Don d'un *outil* de sayeteur. 22 juillet 1555.
Honneste homme Wibert Porée....... à Andrien Puriel un *eustille* que il a estricquié ainsi qu'elle est.

Testament du 11 *janvier* 1434.

Estimaux Propriétaires des six principaux alleux de la châtellenie de Lille. Ils avoient le droit de recevoir la dessaisine et de donner la saisine des alleux : le premier d'entre eux portoit le titre de *Roi des estimaux*. Son alleu étoit situé à Faches, à Fretin et environs.

Estimulance : Action d'exciter.

Estimuler : Exciter, piquer, aiguillonner; *stimulare*.

Estincheler : Étinceler, jeter des étincelles; *scintillare*.

Ainsi com je pensoie à ceste cose, un rais ausi com de fu ardant descendi du chiel et vint par devers mes iex ausi com foudres, moult ressembloit escrois de tonoires, fors tant que la clartez en fu grande, et vint par devant mes iex si soudainement ke tot mi oel m'en *estinchelèrent*, et lors caï-je tout pasmés.

Roman du S. Graal.

Estive : Trompe, trompette. On a depuis donné ce nom à une espèce de cornemuse, particulièrement connue dans la cornouaille.

Chantez en *estives* menables et en voiz de *estives* de corn.

Bible, Psaume XCVII, *vers* 6.

Psallite in tubis *ductilibus et voce* tubæ *corneæ*.

Loez lui en soun de *estive* : loez lui en psaltri et en harpe.

Bible, *Ps*. CL, *v*. 3.

Laudate eum in sono tubæ : *laudate eum in psalterio et citharâ.*

Estiver : Sonner de la trompette.

L'un saille, l'autre corne, l'autre *estive*,
Chascuns danse, chaseuns estrive,
De son compaignon sormonter.

Roman de la Poire, *fol.* 66 *R°*.

Estivos, *esvos*, *ezvos*, *evos* : Voici, voilà; *ecce*.

Estoc (bois d') : Bois d'écartelage provenant de corps d'arbres.

Le clerc des six hommes a quarante faiseeaux de bois de branches, vingt faisceaux de bois d'*estocq* et trois cents fagots chaque treize mois.

Reg. aux Consaux, *fol.* 60, *4 septembre* 1663.

Estocqué, *étocqué* : Enfant attaqué du rachitis, qui ne peut grandir, dont la croissance est arrêtée. Individu d'une fort petite taille.

Estoffement : Ameublement; meubles qui garnissent une chambre, un appartement, une maison; ustensiles d'une manufacture, outils d'un atelier. *V*. Masquiers Ghiloires.

En ce déduit et déconté le valleur d'ung lict estoffé le meilleur que telle femme ara, les *estoffemens* de sa chambre et tous ses draps, fourures, et chapperons.

Droictures de l'Escars et boute-hors, 1450.

Estoffeur : Ouvrier chargé d'habiller les figures d'église, de nettoyer les images, les tableaux, et de les orner de moulures.

Estofie de cardons : Botte de chardons de bonnetiers. *Voy*. Empresse.

Estok : Corps d'arbre sur pied ou abattu. *Voyez* Kaisne.

Estontière, *estonture* : Tonte des moutons. *V*. Onkes et Tiretier.

Estorer : Établir, fonder, instituer, édifier, construire; *instaurare*. Dans quelques provinces, on dit encore d'une personne mariée d'une manière désavantageuse, ou embarquée dans une mauvaise affaire, qu'elle est *bien mal estorée* sans faire sonner l'*s*.

20 d. pour le frait que on fist le jour dou serviche dou Signeur qui *estora* cette maison, chest assavoir 8 d. pour un lot de miés pour les demiselles du haut hospital, et 12 d. pour demi lot de vin.

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Estornel, *estorniaus*, *estorniax* : L'étourneau, sorte d'oiseau; *sturnus*.

D'oisiaus chantans avoit assez
Pars tout le vergier amassez;
En ung leu avoit rossigniaus,
En l'autre gais et *estourniaus*.

Roman de la Rose, *vers* 650.

Estoutoier : Quereller, disputer, contester; *stultescere*.

Comment dormez-vous à ceste hore,
Fet-ele, par male aventure?
Fox est qui en vous s'asséure
De garder rose ne bouton,
Ne qu'en la queue d'ung mouton :
Trop estes recréans et lasches
Qui déussiés estre farasches,
Et tout le monde *estoutoier*.

Rom. de la Rose, *vers* 3695.

Estraier, *estraiière*. *V*. Estrayère.

Cy gist Jean Jacques le Caplain
Qui a fait cette vitre d'*étrain*,
Il l'auroit fait faire de verre
N'eust esté le temps de la guerre

Epitaphe à l'abbaye St.-George, *à Bocherville*.

Estraigner, *estrangier* : Devenir étranger, disparoître; indisposer désunir, détacher, dégoûter, changer; *extraneare*.

Nous voians que par teles discencions, les marchandises et amistés de entre nostre pays et ladite ville de Douay se pourroient esloigner et *estraigner* et plus grant inconvénient sourdre.

Lettres de Louis de Male, comte de Flandre, du 13 *avril* 1350.

Estrain, *étrain* : Chaîne d'une étoffe; treillis de fil de fer. *Voyez* Atramente et Canene.

Li *estrains* * fu de flors de glai,
Traime i ot de roses en mai,
Les lisières furent de flors,
Et les pannes furent d'amors;
Ouvré furent bien li tassel
Atachié sont à chant d'oisel.

Fabl. de Florance et de Blancheflor, vers 25.

Estrain : Paille, particulièrement celle de seigle qui sert à faire des nattes, des liens et à rempailler des chaises. *Estrain de pesaz*, traînée de pois, de lentilles; *stramen*.

Je me girrai en poi de leu,
Je ne te quier nis point de feu,
Ne coute-pointe, ne tapis,
Mès là fors cel apentis
Me fai baillier un pou d'*estrain*.

Fabl. de Bernier la Houcepartie, vers 256.

Je mangerai; hui muir de fain.
Sées dont sor ce fais d'*estrain*,
J'arai jà atorné molt tost.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 122.

Ele s'estoit nue dreciée,
Si avoit alumé le fu
En une couche que grant fu;
D'*estrain de pesaz* amassez
A Herceloz le feu bouté.
Puis escrié, haro le feu.

Guillaume le Normand, fabl. du Prestre et d'Alison, v. 395.

12 s. pour deux jours et demi de Wauquier le manouvrier et sen compaignon qui bastirent quatorze rasièrez de soille et gluiotèrent l'*estrain*.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Pour l'achapt fait de douze nattes d'*estrain* servans tant à ensépulturer les pauvres, comme autrement, la somme de dix huit sols.

Compte de l'hospital des Chartriers, de 1537.

Estraint, au féminin, *estrainte* : Serré, renfermé, compris en peu de mots; d'*extringere*..

Estrait : Morceau d'étoffe, coupon; d'*extractus*.

Je laist à l'abbé de Mont Saint-Eloi quarante livres de parisis, et un *estrait* de bougheran qui est aussi comme une keutepointe : si fu monsigneur Saint Loeys.

Testament du mois de février 1314.

Estrangie : Éloigné, écarté, rebuté, mis dehors; d'*extraneare*.

Car lor piaus ne sunt pas venduës
Au derrenier, ne despenduës
Lor toisons por faire dras langes,
Ne covertoirs à gens estranges
Jà ne seront d'aus *estrangies*,
Ne lor char en la fin mangies,
Ne corrumpuës, ne maumises,
Ne de maladies sorprises.

Roman de la Rose, vers 20189.

Estranler : Étrangler; *strangulare*.

Une forte corde a porchacié,
Se li a ens el col lacié
A deus mains sache et tire fort
Tant qu'il l'a *estranlé* et mort.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 86.

Estrayère, *estraiière* : Dimension, longueur et largeur; mesure. *Voyez* Caucheteur.

Est advisé pour le bien commun que s'il y a aulcuns drappiers qui voeulle faire draps de mollés, pour envoyer aux festes de dehors, faire le pourront de l'*estraiière* des grands draps qui contiennent quarante deux annes de long, du compte de 1600, et tisseront de treize quartiers.

Réglement de la Draperie, art. 29. XIV[e] *siècle*.

* Et non pas *estains* comme l'a écrit l'éditeur des Fabliaux.

Il est assavoir que lesdits...... ont recogneu le dessouvre de leurs deux tenemens avoir esté faict par les quatre maistres dessevreurs des héritage de le ville... tout à l'*estrayère* de Douay.

Chirographe du 5 *septembre* 1376.

Estrecent : Diminuant, étrécissant; de *stringere*.

Li fondement tout à mesure
Jusqu'au pié du fossé descent,
Et vait à-mont en *estrecent*.

Roman de la Rose, vers 3822.

Estrechier, *estrechir*, *estrecier* : Diminuer, étrécir, resserrer, modérer; *stringere*.

Et se tu n'as si grant richece
Qu'avoir les puisses, si t'*estrece*;
Mès au plus bel te dois déduire
Que tu porras sans toi destruire.

Roman de la Rose, v. 2168.

Estreigner, *estreindre*, *estrener*, Tenir avec force, serrer, presser, comprimer, forcer; *exstringere*.

N'y ot emplastre, ne ciroine,
Ne n'y ot nerfs, ne os, ne voine,
A estendre n'a *estrener*.

Testament de Jehan de Meung, vers 336.

Ore vus dirai de la Mescine,
Puisque sun ami ot perdu,
Unkes si dolente ne fu,
Lez lui se cuche è estent
Entre ses bras l'*estreint* è prent
Sovent li baise oïl è buche,
Li dols de li al quor la tuche
Ilec murut la Dameisele
Qui tant est pruz è sage, è bele.

Marie de France, Lai des deux Amanz, vers 222.

Estre selon : Être responsable.

Ordonnant quesur et auparavant toutes choses, après mon trespas, tous les registres et minuttes des contracts par moy passez et receuz comme nottaire royal d'Artois et qui seront trouvez en ma possession au jour de mon trespas, soient mis et enfermez en ung coffre et envoyez et fait seurement tenir en la chambre d'Artois à Arras, pour illecq ou au gros des lettres demeurer à la conservation du droict de toutes parties, et en prendre récipissé, car j'*en suis selon* et chargé par ma commission. 7 mai 1581.

Registre aux Testamens, fol. 176, *V°*.

Estricois, *estricoises* : Tenailles de maréchal.

Estrique : Bâton que l'on passe sur la mesure, pour en faire tomber le grain excédent; d'où *estriquer*, mesurer avec l'*estrique*.

Art. XVI. Que nul mesureur ne mesure de mesure qui ne soit enseignée du Douisien sur dix livres d'amende et estre banni de la ville. Comme aussi que nul n'*estrique* d'*estrique* qui ne soit enseignée et ait plainement six paulees de tour (six pouces six lignes 2/10 du pied-de-roi) sur le fourfait de 100 s.

Art. XVII. Que chascun mesureur mette le poulce en le moienne de l'*estrique*, et *estrique* oultre le mesure sur paine de 10 l. et perdre son mesurage, quarante jours.

Ordonnances, Statuts et Édits du marché au bled de Douay, du 5 *mars* 1593.

Estroer : Fendre, ouvrir, percer, trouer; mettre en pièces.

Si aloit pendre son escu
A un arbre grant et foillu,
De l'espée nue i feroit
Grant cops que tout le dépéçoit,
S'en fesoit le pièces voler,
Et despécier et *estroer*,
Que point n'i demoroit d'entier.

Fabliau de Berenger, vers 28.

Estroier : Permettre, accorder; *auctorisare*. *Voy.* **Ardoir.**

Estrois, *estroiciz* : Serré, resserré; *strictus*.

Car pour bien entendre ce poinct,
Ilz sont plus que luy endurciz,
Par digestion *estroiciz*,
A meurté pleine ou quasi pleine
Ont creu, si qu'y default la graine.

Nicolas Flamel, Petit traité d'alchimie.

Estroséement, *estrousement* : A l'instant, sur-le-champ, tout-à-coup, subitement ; d'*extrusum* ; participe d'*extrudere*.

Si le dessaisisent de l'escu et de le lance, si l'enmainent tot *estrousement* pris et aloient jà porparlant de quel mort il feroient morir, et Aucassin l'entendi... fait un caple entor lui autresi com li senglers quant li cien l'asalent en le forest, et qu'il lor abat dix chevaliers et navre sept et qu'il se jette tot *estroséement* de le prese.

Fabliau d'Aucassin et Nicolette, *page* 389.

Estrosser, *estrousser* : Faire la criée, crier les biens, les domaines publics, adjuger en justice, vendre au plus offrant et dernier enchérisseur.

Estui, *estuy* : Celui.

Je veux estre enterré dans l'église des frères mineurs auprès du corps de mon mari, et *estuy* de feu dame Catherine Dubien, femme à messire Christofle de Mondragon, chevalier ma fille, 19 janvier 1581.

Registre aux Testamens, *fol.* 216, *V°*.

Estuvier : Baigneur, étuviste.

Lors s'en ira chez l'*estuvier*,
Mès jà ne cuve ne cuvier
Par aventure n'i querra
Mès o son ami se gerra
Se n'est por ce que bon lor semble,
Que baignier se doivent ensemble :
Car il la puet ilec atendre,
S'il set que cele part doit tendre.

Roman de la Rose, *vers* 14575.

Esvertin : Folie, maladie de vertiges ; d'*adversum*.

L'autrier vi un pélerin,
Nés estoit de Limosin,
Malades de l'*esvertin*,
Si gisoit ens en un lit,
Mout par estoit entrepris,
De grant mal amaladis.

Fabliau d'Aucassin et Nicolette, *page* 391.

Esvigorer, *esvigorir* : Prendre de la force, de la vigueur ; *vigere*.

En son tens s'*esvigora* France,
Et d'engig d'escu et de lance,
Et sens d'armes et de chevax,
Et s'ot plenté de bons vassax.

Roman de Partonopex de Bloys, *fol.* 125, *V° col.* 2.

Eswart : Expert, contrôleur, vérificateur.

Eswille : Aiguille.

Eswiller, *reneswiller* : Enfiler, placer des tenons dans leurs mortaises.

Vente d'une maison à charge de rentes et des réparations, entre autres :

De mettre un estiel moyen dessoubz d'une poutre qui y est, lequel esteaux ira tout jus à un piés prèz du desseure de le cauchie, et sera le pine de deux pièces qui s'en *eswilleront* dedens icelluy estiel et aussi *reneswiller* les postiaulx et coulombés des fenestres en cele pine.

Chirographe du 8 *aoust* 1404.

Étaule : Établissement, hôpital, hospice. *Voyez* Caritaule.

Eurer : Prier, invoquer, faire des prières ; *orare*.

Je m'en plaindrai tant solement
A mon bon confessor novel,
Qui n'a pas non frère Lovel,
Mès frère Leus qui tout deveure
Combien que devant la gent *eure*.

Roman de la Rose, *v.* 11342.

Euswier, *euwier*, *évier* : Couler, faire couler. Voyez Esseu.

Euwage : Droit que payoient tous les ans les bateaux qui naviguoient sur la Scarpe. *Voyez* Aloier.

Euwagié : Bateau qui ayant payé le droit d'*euwage*, pouvoit librement naviguer sur la Scarpe.

Les sergens de Monseigneur le Chastelain, ont relaté à Eschevins que aujourd'hui jour Saint-Eloy, ils ont aresté une

nef chargiée de raismes où temple en le rivière, comme non *euwagiée*, appartenant à Miquiel Walait navieur, et un baquet appartenant à l'abéie de Flenes, comme non *euwagié*, chargés de quesniaux. 1443.

Registre aux embrievemens, fol. 59.

Euwagier : Payer le droit d'*euwage* ou de passage.

Euwist : Il eut, *euwissent*, ils cussent.

Ewangelistre : Évangéliste.

Li sens de l'Escriture est fauceis et corrumpus et parvertie est l'entencion dou S. Esperis per quelz ensignement, li Sains, li Prophètes, Apoustres et *Ewangelistres* ont eut pairleit.

Traduction des Pseaumes.

Exaucher : Accorder, permettre; *exaudire.*

Excesser : Excéder, passer les bornes de la modération; *excedere.*

Dieu est homs, c'est grant courtoisie,
La greigneur qui puist estre oïe,
Quant Dieu homme se exposa,
Se ce ne fust que chascun crie
Que qui plus vault, plus s'umilie,
Je déisse qu'il *excessa.*

Li trésor de Jehan de Meung, v. 1260.

Excitateur : Nom donné dans les monastères à des religieux dont les fonctions étoient de surveiller et d'éveiller leurs confrères à certaines heures de la nuit. Surius rapporte que Charles-Quint, lors de sa retraite à l'abbaye Saint-Just, s'exerçoit à tous les offices d'humilité. Lorsque venoit son tour de remplir l'office d'*excitateur*, il ne cessoit de frapper les marteaux des portes et d'agiter les sonnettes des dortoirs pour réveiller les moines, jusqu'à ce qu'il les vît occupés à leurs fonctions. Certaine nuit qu'il faisoit l'office d'*excitateur*, un jeune frère éveillé en sursaut, lui dit : Hélas! majesté maudite, vous n'avez jamais donné de repos au monde, tandis que vous y étiez ; laissez au moins reposer ceux qui n'y sont plus. La liberté du novice fut tellement agréable à Charles-Quint, qu'il en aima plus particulièrement l'auteur, et qu'il faisoit souvent le récit de cette aventure aux autres religieux.

Exemploire : Modèle, exemple ; *exemplum.*

En l'an de l'incarnacion
Mil et deus cens cinc et cinquante,
N'est hons vivant qui m'en démente,
Fut baillé, c'est chose voire,
Por prendre commun *exemploire*
Ung livre de par le Déable,
C'est l'Évangile pardurable,
Que li Sainz-Esperiz menistre,
Si cum il aparoît au tistre.

Roman de la Rose, v. 12004.

Exercité : Familier, exercé ; *exercitatus. Exercité en la langue grecque*, familier avec le grec, le possédant très-bien.

Exerciter : Instruire, enseigner, exercer; *exercitare.*

Exeu, *exeuement* : Écoulement, cours, issue ; *exitus.*

Et en tant qu'il touche un goullot, et *esseu* d'eauwes qui cœurt (court) par dessoubz terre, partie par dessoubz le court et guernier dudit héritage vendu, par lequel les aisements dé corps des deux petites maisons dudit hospital, joignans à ladite maison vendue se *exeuent*, et prendent leur cours et *exeuement* en la grande rivière, icellui goullot et *exeu* demourra au point et estat où il est au présent, héritablement et a tousjours, pourveu que les hostes demourans, et qui demourront esdites petites maisons, seront tenus de le nectoyer en y getant eauwe ou aultrement, sepmaine pour sepmaine et tellement qu'il n'y ait point de puasme, ne de préjudice pour icelluy ou ceulx qui demourront en ladite maison vendue.

Vente du 19 juin 1459, tirée du cabinet de M. Reytier.

EXEUER : Couler, sortir, s'écouler, s'en aller ; *exire.*

EXFESTUCATION : Déguerpissement ou dessaisissement d'une propriété, qui se faisoit en rompant quelque brin de paille ; de *festuca.*

EXPÉDIENCE : Délivrance, permission, dépêche, expédition, grâce, soulagement ; *expeditio.*

Pour ce vint par obédience
La vertu et la sapience
De Dieu char en la Vierge prendre ;
Puis se souffri traïr et vendre,
Pour haster nostre *expédience*,
Son doulz costé ouvrir et fendre,
Sa glorieuse ame à Dieu rendre
En souveraine patience.

Le Trésor de Jehan de Meung, v. 321.

EXPLECTATION : Privation. *Voyez* SATEFFACTION.

EXPONCTION : Quittance, décharge; *expunctio.*

EXPULLÉS EN BIENS : Gens pourvus de biens, gens riches.

Fut mis en terme que grande partie des murailles, d'entre les portes d'Oscre et d'Esquerchin estoit tombé es fosséz.... Se fut conclud de à dilligence faire déblayer les matériaulx tombés et de y asseoir deux ou trois trieulles, et si le ville ne sçet furnir au payement, assiette se polra faire par les connestablies de la ville sur ceulx *expullés en biens* sans travailler le povre peuple.

EXTAINDRE : Éteindre, étouffer, amortir, *exstinguere.*

Je veux que les porteurs des infectez portent mon corps le plus honnestement qu'ils porront avecq deux chirons ardens et que Marie Carpeutier, ma garde, ait à les suivre avec une attaque allumée derrière. Si par cas d'adventure lesdits chirons venoient à *extaindre*, ladite Marie ait à les rallumer. 6 octobre 1681.

Registre aux Testamens, fol. 213, *V.*

EXTASSE : Eustache, nom propre d'homme ; *Eustachius.*

EXTENSE : Étendue, ampleur, espace ; *extensio.*

Ceste bonté fu si intense,
Si communal et si *extense*
Par le monde généraument,
Qu'il n'est nul qui parfont y pense,
Qui puist d'une mortel offense
Satisfaire espéciaument
De soy acquicter loïaument
Vers celui qui si roiaument
Fist faire partout sa deffense
Que nul ne pêche mortelment :
Je les y prens tous égaument ;
Il n'est nulz qui le récompense.

Trésor de Jehan de Meung, v. 1286.

EXTENSILLE : Ustensile, outil, meuble. *Voyez* ESTILLE.

EXUFRUIT : Usufruit.

F.

FACE : Flambeau de cire blanche.

FACHÉET : Tort, dommage, lésion.

Nous avons accordé et accordons à nos foyables Prévost, Jurés, Esquievins, et bonnes gens du conseil de noditte ville que des-ores-mais en avant et sans aulcun préjudisce, ne meffait, ne *fachéet*, puist faire et ordonner à faire œuvre et marchandise de sayettrie.

Priviléges de Valenciennes.

FACHINER : Enchanter, charmer, fasciner ; *fascinare.*

FACTEUR : Accusé, celui qui a commis un fait, une action criminelle.

Ledit corageux Warnier a déposé......, que hier au soir, quand ledit navré entra en le maison de lui déposant, pour souper, ledit *facteur* qui là estoit, s'en alla

à tout un planchon creslelé vers Grainori, et puis quand ledit navré ot souppé et qu'il fut widiés de le maison, ledit *facteur* vint vers lui, puis l'escria à le mort, et d'un arcq et une flesche qu'il avoit traist après ledit navré, l'assena en le main qu'il avoit à se corroie et lui percha le main entre les doix et entre le palme vers le brach, tout d'un cop. 17 mai 1445.

Registre aux Playes de loi, fol. 204, *V°.*

Fadiu : Divisé, désuni, brouillé. *Voyez* Faide.

Mais raisons et pités m'ensegne
C'on doit miex servir un estraigne
Que ses proismes ki sont *fadiu.*

Li Congié de Baude Fastoul d'Aras, v. 306.

Faée : Enchanteresse, fée, sorcière ; de *fatuus. Mal-heur faé*, malheur fatal, qui donne la mort.

Fagot : Basson, instrument de musique de l'italien ; *fagotto.*

Faide : Parti, union d'une famille contre une autre famille, pour venger une insulte ou défendre un meurtre ; de *faidum.* Voyez Regnaules.

Dist sa mestresse : vos porqoi
Le feroiz ardoir et à qoi ?
Il n'a mie mort deservie,
Ne c'on li doie tolir la vie ;
Por ce que il vos a baisiée
Tant devez vos estre plus liée,
S'il vos éust véue laide
Jà de baisier n'eussiez *faide ;*
Mais il vos vist, ma Damoisele,
Sor tote criature bele.
Laissiez ester ceste riote,
Tost vos en tenroit-on à sote.

Rom. de Blanchandin, fol. 178, *V° col.* 1.

Se alcun home de forain à ces trives ne se volt tenir, il convient ke cils qui les trives ont fianciés u li kief de le *faide*, amene devaut Eschevins, celi u cels ki à ces trives ne se volront tenir en plainne halle, par quoi les Eschevins parolent à als de bouke, 1254.

Registre de l'hostel de ville de Douai, à cloux de cuivre, cotté L, fol. 4, *V°.*

Fain : Faim, appétit ; *fames* ; et foin, fourrage ; *fœnum.*

Se povreté vous puet baillier,
El vous fera tant baaillier
Sor un poi de chaume ou de *fain*,
Qu'il vous fera morir de *fain.*

Roman de la Rose, vers 10173.

Faintement ; d'une manière fausse et dissimulée ; de *fingere.*

Et Diex lor dit, si com g'entent,
Cist pueuples m'aime *faintement*,
De bouche me vait henorant,
Dehors me fait molt bel senblant.

Prologue du Castoiement, v. 52.

Faire : Marché, foire.

Faiscelet : Petit fagot ; *fasciculus.* Voy. Prestage.

Faisil : Tout ce qui est menu ; mot encore en usage dans la Picardie, l'Artois et la Flandre, surtout en parlant du charbon.

Faissel : Fagot, fascine, faisceau ; *fascis, fasciculus.* Voyez Hars.

Falise, *Faloise* : La ville de Falaise en Normandie. Rochers à fleur d'eau qui, en quelques endroits, rendent dangereuse la navigation des rivières.

Farasche, *ferasche* : Farouche, sévère, peu apprivoisé ; de *ferox.*

Farcillié : Moqué, joué, mystifié.

Moult port se tient à *farcillié*
Ke li Cos l'ot si engiugnié.

Marie de France, Fable LI, *v.* 28.

Fardel : Poids, charge, fardeau.

Se je savoie où mes niez hante,
Fet Jehans, je l'iroie querre,

Il m'aideroit bien à conquerre
A délivrer de cest *fardel.*

Hugues Piaucèle, fablian d'Estourmi, v. 265.

Faucquart : Instrument composé de fers de faulx, droits, attachés les uns aux autres par des rivets qui leur permettent de jouer librement, et que l'on traîne dans les rivières, pour en couper les herbes.

A Maurand Dupère et ses aydes pour avoir par plusieurs fois fauldé de hef et *faucquart*, et tenu net jour pour jour le fillet et courant d'eaue mouvant de le fontaines et bachinage de Lambres, 8 liv.

Compte de la ville de Douai, de 1522.

Faukier : Couper, tondre, faucher; de *falx.*

Car on i a si près *faukiet*
C'on leur a tout caupé le piet
Seur coi leur deduis ert fondés.

Li Congiés Adam d'Aras, v. 31.

Fauldaige, *fauldage :* Action de faulder, de couper les herbes dans les rivières.

Le Lieutenant de Roy demande aux six hommes de faire faire le *fauldage* des fossets. 8 juillet 1669.

Registre aux Consaux, fol. 184, *V°.*

Faulder, *fauder* : Faucher les herbes dans les rivières et les fossés. *Voyez* Faucquart; et courber, recourber, faire plier.

Mais j'ai en remembrance ades
Que Dix ensi me ploie et *faude*
Ki veut que l'ame en ait son rès
En paradis, quant li tempes,
Kerra du fu ki tout escaude.

Li Congié de Baude Fastoul d'Aras, v. 117.

Faulte : Indigence, besoin, pauvreté; défaut, mauvaise habitude; de *fallitas ;* d'où *faulteux ,* coupable, rempli de défauts et de mauvaises habitudes.

Fauquet : Petite faulx; sorte de rateau; d'où *fauqueter ;* ramasser avec le rateau; de *falx.*

Faussonnier : Faux monnoyeur. Dans quelques provinces, on disoit *faussonnier* pour *faux-saulnier ,* nom donné aux gens qui faisoient la contrebande du sel.

Mès esgardés eum de deniers
Ont usurier en lor greniers,
Faussonniers et termineours,
Baillif, prevoz, bediaus, majours,
Tuit vivent presque de rapine,
Li menus pueple les encline,
Et cil comme leus les deveurent.

Roman de la Rose, v. 11733.

Favelle, *favelle :* Flatterie, cajolerie, tromperie, fable, conte; de *fabula.* D'où *faveler,* flatter, cajoler, chercher à tromper.

C'est cele qui les trichéors
Fait tous et les faus pledéors,
Qui maintes fois par lor faveles
Ont as valés et as pucelcs
Lor droites herites tolués.

Roman de la Rose, v. 185.

Féaul, *féaule, fiaulle :* Fidèle, dévoué ; *fidelis.*

Febure : Forgeron, féronnier. Ce mot jusque vers la fin du xve siècle. s'écrivit constamment *fèvre.* On a écrit depuis *febvre.*

Feindre : Boiter, marcher clopin-clopant.

Feintement : Avec ruse, avec dissimulation.

Dire verité
E simplicité
C'est bone fame ;
Feintement parler
Et vérité celer
C'est boisdie è blasme.

Éverard de Kirkam, distique de Caton, fol. 206, *R° col.* 1.

Femme de court talon : Femme de plaisir qui se laisse aisément aller.

Fénal : Le temps et la récolte des foins. *Voyez* Kievre.

Fénerec, *fénerés* : Le mois de juillet, époque où l'on coupe les foins. *Voyez* Kalendier.

Fenestrax, *fenestrex* : Fenêtre, croisée ; de *fenestra*.

Certes fait Floires, j'ai amic
Qui n'iert oan par vos guerpie ;
Vez la là, à ces *fenestrax*,
Où el estoit o ses vassax

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 204, *V° col.* 3.

Feneule : Sorte de plante médecinale. *Voyez* Kalendier.

Féréor : Combattant à l'arme blanche; de *ferire*, ou de *ferrum*.

D'une part sont li *féréor*,
Et d'autre part li poignéor ;
Si com il traient les espées,
Et s'entredonnent granz colées.

Roman de Blanchandin, fol, 174, *R° col.* 3.

Férieux : Espèce de pot de cuivre.

Item donne à ladite Margueritte sa fille...... un pot de cuivre nommé anchiennement *férieux*, une payelle bachinoire, une payelle à frire, un caudrou, une buisse à couler la bierre.....

Testament du 26 *juin* 1580.

Fermaille : Gageure, action de gager, de parier ; de *firmitas*.

Je ne demant, fait-ele, plus,
Jà des deniers ne cherra nus
Que quarante livres n'aiez
Se la *fermaille* guéeigniez ;
Et se perdez, vous en iroiz
Tout à pié senz vostre hernoiz.

Garin, Fabliau du Chevalier qui faisoit parler, v. 752.

Puis s'en vint arrière senz faille,
Bien fet qu'on perdra la *fermaille*
Qu'ele gaja, si fist que fole.

Même fabliau, v. 828.

Ferme : Chambre ou seulement coffre ou armoire où sont déposés les titres et œuvres de loi des villages, et des fabriques des églises paroissiales ; de *firmitas*.

Fermer : Louer, donner à bail, afferner, accorder ; *firmare*. Voyez Tourble.

Fernaisie : Frénesie, sorte de rêverie continuelle et violente ; *phrenesis*.

Or, vous voudré-ge faire entendre
La *fernaisie* qui me vint
Quant à rimoier me covint.

Dit du Lendit rimé, v. 19.

Fernir, *fernyr* : Munir, fournir approvisionner.

Ferrand : Ferdinand, nom propre d'homme, dont les Espagnols ont fait *Fernand*.

L'an mil deux cens et dix et quatre,
S'ala *Ferraus* au Roy combatre.

Chronique de Saint-Magloire, v 2.

Li quens *Ferrans* liés et pris
En fu amenez à Paris,
Et maint autre Baron de pris,
Qui puis ne virent leur païs.

Même Chronique, v. 7.

Ferton, *fierton* : Pièce de monnoie de cinq sols douisiens, ou de douze deniers et demi tournois.

Ferusien : Médecin, chirurgien.

Willaume Touse, *ferusien*, me dame le contesse de Flandre et d'Arthois, chapelain de Saint-Amé.

Transaction du 16 *septembre* 1375.

Fessus : Qui a de grosses fesses. *Voyez* Acouveter.

Festucation : Déguerpissement, ou dessaisissement d'une propriété, qui se faisoit en rompant quelque brin de paille ; de *festuca*.

Feuwe, *feue* : Femme défunte, *Voyez* Cotte.

Fiancher : Fiançaille. *Voy.* Raincel.

Fiche : Signe quintuple du jeton. Ce mot vient de l'anglois *fish*. poisson. Il est encore de ces poissons en nacre de perle dans les anciennes boîtes de jeu, surtout en Angleterre. L'origine de ce mot remonte au temps de la reine Élisabeth. Perdre un panier de *fiches* étoit alors perdre un panier de goujons ou d'ablettes en écailles ou en nacre de perle.

Fiernaux : Européens établis dans la Terre-Sainte.

Fierte, *fiertois*, *fiertre*, *fiestre*, *fietre* : Châsse, reliquaire, cercueil, brancard ; de *feretrum*, en bas Bret. *fiertr*.

La *fiertre* ala tant ça et là,
Que vint à Cristilieira,
Une ville de grant renon ;
Mais en Roumanz n'en sai le non.

Gautier de Coinsi, *liv.* II, *ch.* IX.

On appelle encore ainsi par excellence en Normandie, et particulièrement à Rouen, la châsse qui renferme les reliques de Saint-Romain. On connoît l'anecdote populaire à son sujet, dont l'ancien auteur de la vie de cet archevêque ne parle pas. Romain vouloit délivrer Rouen d'un horrible dragon, dont les ravages et l'appétit glouton répandoient la terreur et la désolation à plusieurs lieues à la ronde. Il part pour exécuter son dessein, étant accompagné de deux prisonniers ; l'un étoit détenu pour vol, et l'autre étoit à la veille de périr du dernier supplice pour certain assassinat qu'il avoit commis. Le Père dom Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*, fait seulement mention de l'assassin ; mais la tradition la plus répandue met aussi le voleur en scène. Escorté de cette honnête compagnie, le Saint marche aussi bravement que le fit quelques siècles après Déodat de Gozon à la rencontre du monstre. Son aspect hideux, les flammes qui lui sortoient de la gueule font fuir le larron ; mais le meurtrier n'est point intimidé, et le Saint finit par attacher son étole au cou du farouche animal. Ceci prouveroit, si l'on pouvoit compter sur la vérité d'un pareil récit, que dans son origine l'étole n'auroit pas été un vêtement. Quoiqu'il en soit, la bête farouche conduite en lesse par le meurtrier, fut amenée dans l'intérieur de la ville de Rouen, où elle fut brûlée *in conspectu gentium*. Cet événement eut lieu, dit-on, sous le règne de Dagobert, et son règne fut aussi fécond en Saints et en Miracles que celui de Louis XIV le fut en grands hommes. Le bon roi Dagobert instruit de cette aventure s'empressa d'appeler à sa cour le saint archevêque, et pour conserver la mémoire de ce fait, il octroya à l'église cathédrale de Rouen le privilége de délivrer un criminel tous les ans, la veille de l'Ascension, jour anniversaire de la victoire de Saint-Romain et de son compagnon. Quoiqu'on puisse dire de la prétendue origine de cette fameuse prérogative qui a rendu quelques bandits à la société : elle a subsisté jusqu'à la révolution. Il ne s'agissoit au surplus pour laver un criminel que l'on vouloit absoudre, ainsi que ses complices qui jouissoient de la même faveur par surabondance de grâce, que de leur faire lever la *fierte* sur le perron de l'ancien palais des ducs de Normandie, aux cris de

vive le Roi, et de la porter à la procession de la cathédrale. On leur servoit au retour une collation dans une salle de la vicomté, puis après une semonce, ils recevoient leur congé définitif. Les Rois de France qui ont confirmé ce privilége, en pleine vigueur, dès le temps même où Philippe-Auguste réunit la Normandie au domaine royal, prescrivirent quelques motifs d'exclusion de grâce. Tels devoient être les incendiaires, les empoisonneurs, les assassins, les duellistes, les faux monnoyeurs, etc. Malgré ces motifs, le chapitre et l'archevêque n'en faisoient pas moins leur volonté, lorsqu'ils vouloient tirer d'affaire un individu, quelque crime qu'il eût commis.

On appela par suite *cas fiertable*, un meurtre commis dans l'aveuglement d'une colère violente excitée par un motif grave et même criminel. Par exemple le fait d'un homme qui tuoit sa femme, *flagranti delicto* étoit un *cas fiertable*, et à plus forte raison se trouvoit dans le cas de celui qui prétendoit en avoir tué un autre par accident seulement, ou pour défendre sa propre vie. Au surplus, on doit bien être persuadé que l'importance des protecteurs qui réclamoient en faveur du *porte fierte*, emportoit de droit les trois quarts de la culpabilité.

Fierton : Déneral, sorte de poids pour peser les monnoies d'or.

Fiertonneur : Officier des monnoies, dont la charge avoit été créée en 1314, par Philippe-le-Bel. Leur office étoit de visiter le matin, et de relever les officiers de chaque fournaise et de peser les monnoies.

Fieu : Fil à tisser.

Premiers, que tous tisserans tissent bien leurs dras et les couvertures, sans double, sans dens, sans caucquelle, sans *fieux* rompus, sans fourfaix jusques à dix sols douisiens.

Ordonnance sur l'Eswart de le Perche, XIVe siècle.

Fige : Figue, fruit du figuier ; de *fica*.

Les fruiz freiz dunt paroge cest hure,
Sunt *figes* è grapes, è peire, è mure;
Et pus après quant est mangié
Le fruit k'ai ore avant nomé,
Aucune pièce covint ke atiegne
Avant ceo k'autre viande preigne.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 193, V° col. 1.

Si heust cascune feme 4 s. à l'entrée du quaresme l'an 59, les 20 d. pour leurs hiérens dou dit quaresme, et les 28 d. pour deux livres de *figes* à cascune.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Filandières : Les trois parques.

Mais qui pourroit mourir ; les Parques *filandières*,
Desdaignent de toucher à nos moistes paupières,
Ayant fermé les yeulx du prince des guerriers :
Atropos de sa proye est par trop glorieuse,
Elle peult bien changer ses cyprès en lauriers,
Puisque de ce guerrier elle est victorieuse.

Mademoiselle de Rohan, princesse de Léon, Stances sur la mort d'Henri IV.

Fileit, *filé*, *filés* : Fil à coudre ou à tisser ; filet, instrument de pêche et de chasse.

Le cent de *fileit* de cannene 8 d., et maille et la bieste 13 d.; d'où que le *filés* soit ; le cent de *fileit* de lin 8 d., et la bieste 13 d.

Tarif du péage de Bapaume, 1202.

Fillatier : Marchand de fil à tisser.

Martin Thelier, se plaint de ce que ceulx de son mestier ne peuvent trouver

provision suffisante de filletz à mettre en œuvre, à cause que Charles le Gentil, hallier.... et autres revendeurs et eschopeurs préviennent le jour de marché qui est le jeudi, achetant dès le mercredi aux *fillatiers* estrangers, à fur qu'ils arrivent en ceste ville.

Plainte du 9 mai 1609.

FILLET, *fillés*, *fius* : Fils, jeune garçon; *filius*.

Et à cel meisme jor Brisses as Cauceceurs pardona et clama quite Marchand à Le Haye, et les siens d'endroit sen *fillet* qui li *fillés*, celui Marquaut avoit féru, et si fu mors li *fillés* Brission, car li *fius* Marcant n'avoit mie sen eage. 15 avril 1247.

Registre aux Bans et Édits, *fol.* 19.

FILLET : Ruisseau, courant d'eau. *Voyez* BACHINAGE.

FIOLETE : Petite bouteille, flacon; de *phiala*.

Li Reis ad sa fille menée ;
N'ot drap vestu fors la chemise
Entre ses bras l'aveit cil prise
La *fiolete* od tut sun beivre
Bien seit qu'ele nel' vout deceivre
En sa main porter li baille
Mes jeo creim que poi li vaille,
Kar n'ot en lui point de mesure
Od lui s'en veit grant aléure.

Marie de France, *Lai des Deus Amanz*, *v.* 173.

FIQUERON : Jalon, morceau de bois planté provisoirement, et qui doit être remplacé par une borne. *Voyez* ESCOIRE.

FLABEAU, *flabel* : Conte, fabliau; *fabula*, *fabella*.

Flabel sont molt encorsé
Maint deniers en ont enborsé
Cil qui les content et les portent.

Garin, *Fabliau du Chevalier qui faisoit parler*, *v.* 1.

Et nès à ceus qui sont plain d'ire,
Se il oent bon *flabeau* dire.

Même Fabliau, *v.* 8.

FLAIAUS, *flaiel* : Fléau, instrument à battre le bled; *flagellum*.

Job fu semblant au drap de soie,
Qui tient le ploi où on le ploie;
Job fu li grains que li *flaiaus*
Jete de la paille et netoie.

Roman de Charité, *strophe* 214.

FLAMENG, au fém., *Flamenge* : Flamand, habitant de la Flandre; *Flamingus*.

Et conte mon anui briément
Mon Seigneur Jehan de Relenges,
Ke Dix en asséurement
M'a batu dolereusement;
Mais ce furent trives *Flamenges*.

Li Congié, *Baude Fastoul d'Aras*, *v.* 432.

FLAMICHE : Petit pain sans assaisonnement.

FLANCHET, *flanquet* : Flanc, côté. *Flanquet de kemise*, les côtés.

FLATIR : Verser, jeter, renverser; *flectere*.

Or escutez cum jo fud fous,
E esperduz, è entrepris,
Ke un plain bacin d'ewe pris,
E sus le perron la *flati* :
Mès si le ciel out bien glati
E envoié fudres en terre,
Lors dubla la noise et la guerre.

Huon de Meri, *Tournoiement d'Antecrist*, *fol.* 114, *R° col.* 1.

FLECQUE : Flèche.

Je donne à le confrérie de l'arcq à main du grand serment un arcq et douze *flecques*.

Testament du 1er *march* 1437.

FLÉGARD, *fleghart* : Petite rue, cul de sac. *Voy.* DESTRE, ESCOCHON.

FLÉROR, *Flérour* : Odeur, saveur.

Et quant j'oi senti la flérour,
Et si douce et si bone odour.

Roman de la Rose.

FLEURONS : Les lys qui surmontent la couronne royale.

Flokon, *flocon* : Fil d'étoupe. *Voy.* Atramente, Estrain et Onkes.

Foc, *folc, folk, fouc, foulc* : Troupeau de moutons ou d'autres animaux. En Dauphinois, *feie, feye*. Barbazan dérive ces mots de *fulcire*, appuyer, fortifier. Son opinion paroît d'autant plus juste que dans le XIIe siècle, on disoit aussi *herde*, pour troupeau, formé d'*hœrere*, se joindre, s'unir; un troupeau n'est autre chose que la réunion d'individus de la même espèce, puis les mots *troupe* et *troupeau* viennent de *turba*.

Ne devreit puis entur els repairer,
Home qui ne fust de aukun léal mester,
Nune entendre fors sul à deu preier,
E lur *foc* garder è justiser

Robert Grossetête, Roman des Romans, fol. 146, *V°.*

Foiaules, *foyaules* : Fidèle, attaché; *fidelis.*

Foiriez (jors) : Jours de fête.

Quant il ira à la charrue,
Li vassaus ira lez la rue
A cui toz les *jors* ot *foiriez.*

Fabliau du vilain Mire, v. 45.

Foissiomes, *foissions* : Nous fassions.

Foisté : Figé, coagulé, caillé.

Lequel Seigneur de Wasqual vint de la ville de Douay, audit Wasqual, le 24 dudit mois, soy sentant mallade ayant du tout la nuict et le jour ensuivant, et jusqu'à sa mort plusieurs vomissemens de sang tant *foisté* comme aultrement, déclarant qu'il avoit esté foullé.

Enquête du 26 *septembre* 1338.

Fol-hardi : Nom que l'on donnoit en France à certaine milice turque composée de cavaliers; espèce d'enfants perdus nommés *dellys.*

Folle-farine : En Normandie, *fausse frine, folle frine*, la partie la plus volatile et la plus déliée de la farine qui, pendant la mouture, s'attache aux parois du blûteau.

Fonceau : Fond, creux, profondeur; de *fundus.*

Fonde, *funde* : Fronde à jeter ou à lancer des pierres.

Fondement : Fondation, établissement; *fundamentum.*

Encor comme il soit ensi que le prestre de St. Aubin où *fondement* de cesti église, soit relevé dou fais de se cure, par quoy polra plus délivrement et plus sauvement maintenir entour sen Peule l'office de le cure ki li est kerkié....

Fondation de la cure de Campflorit, 1245.

Fondrière : Abîme, précipice. *Fondrière d'ingnorance*, abîme de stupidité.

Fonges : Espèce de champignon, aussi appelée potiron; de *fungus.*

Fonicleteit : Incommodité, indisposition.

Et nule autre feme on ne poet mettre, ne recevoir home ne feme por maladie ne por *fornicleteit* ke il ait. Julle 1274.

Fondation de l'hospital Ste. Margueritte.

Fons : Fonds baptismaux. *Voyez* Ounie.

Fooïr : Échapper, fuir, se soustraire; *fugere.*

Li Aumacors set bien et voit
Que il *fooïr* ne se pooit.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 205, *V° col.* 1.

Forbeu, *forvoie* : Hors de la voie; de *foras* et *via.* D'où *fourbure*, maladie du cheval qui le met ordinairement hors d'état de pouvoir tenir la voie.

Forche, *forchée* : Violence, force; *fortitudo.*

Or véons des demandes qui doivent

estre fètes pour *forchée* l'en doit dire, Sire, vès-là Jean qui a tort et sans raison il où ses commandemens vint en tel lieu, et m'a fait tele *forche*, et doit nommer la *forche* qu'ele et toute la manière dou fet et offrir le à prouver en la manière que il l'a mis avant se il est nié de partie, et quant il a dit toute la manière dou fet il doit requerre que le vilenie li soit amandée, et li damages rendus se il est damage par la *forche*.

Coustumes de Beauvoisis, *ch.* VI, *p.* 37.

Forche, *fourche :* Instrument de boulanger; de *furca.*

Aux personnes du grand pain, pour leurs *fourches*, à chascun deux deniers tournois.

Règlement de l'hostellerie de Valenciennes.

Forches : Les fourches patibulaires; lieu où l'on supplicioit les criminels. Les fourches étoient à deux, à trois, à quatre et à six piliers; elles appartenoient au seigneur justicier, et remplaçoient le gibet ou l'*arbre pendret.*

Cil le saisirent et lièrent,
Et en la chartre le gitèrent,
Et au matin le ramenèrent
A la justise le livrèrent.
Jugiez fu, quar nel' volt deffendre,
Et as *forches* fu menez pendre.

Castoiement, *Conte* II, *v.* 211.

Foreix : Étranger, qui n'est pas du pays; de *foras.*

Li Reis chiet à terre paumez,
Quant pot parler, grand dol demeine,
Ki si firent la gent *foreine.*

Marie de France, *Lai des Deus Amanz*, *v.* 232.

Forloucher, *forlouchier :* Chasser, éloigner, enlever; *foras locare.*

Formenter : Mettre du levain; *fermentare.*

Tu ne maungeras anceo pain *formenté*, si maungeras par set jours pain sanz leveinc, lo pain d'afflictioun.

Bible, *Deuteronome*, *ch.* XVI, *v.* 3.

Non comedes in eo panem fermentatum *: septem diebus comedes absque fermento afflictionis panem.*

Forsaire : Matelot, forçat, galérien.

Fortuné de maladie (estre) : Être attaqué de maladie.

Ceste table est chergiée par le testament de feu Jehan Durdeniers, de payer chascun an, jour Saint-Jehan Baptiste, aux povres mallades dudit Saint, moyennant que il soit cogneu et bien approuvez *estre fortunez* de laditte malladie, 22 s. 6. d.

Compte de la Table du S^t.-Esprit de S^t. Pierre de 1576, *fol.* 21, *V^o.*

Fosseit, au pluriel, *fossei :* Fosse, et fossés; de *fossa.*

Vente d'une maison ù on vent le goudalc droit deheurs (dehors) le porte vakereche sereit le *fosseit* de le ville au leis devers Lambres.... el mois de jule 1264.

Cis ban est entendu des *fosseis* et nient de le rivière. Mars 1247.

Fossetel : Petit fossé.

Item, aux ayans cause de feu Jehan Duhem 21 den. douisiens et un capon, et à le ville de Douai, pour l'acqueste faite d'un *fossetel* qui estoit de l'héritage de la ville, deux cappons.

Testament en chirographe, *du* 2 *mars* 1439.

Fossicle : Monnoye de compte de la valeur d'un denier de Flandre, de vingt-quatre pour un patar ou cinq liards.

Payé à Monseigneur de Saint-Aubin pour quatre auwes achatées en le rue, se cousta cascune trois gros et quatre *fossicles* pour rente, cy, 13 s. 4 d.

Compte de l'hospital des Wez de 1560.

Fou, *fous, foux* : Le hêtre, arbre; *fagus*.

La foudre du ciel descendoit,
Ke tranchout è parfendoit
Parmi le bois, chaisnes è *fous*.

Huon de Meri, Tournoiement d'Antecrist, fol. 214, R° col. 1.

Fouan : Taupe; de *fodere*.

Fouc : Troupeau de moutons, d'oies, de dindons, composé de vingt-cinq bêtes. *Voy.* Foc.

Chest l'ordonance du paage du roy nostre sire à Péronne.,... un *fouc* d'aves 4 d. les vingt cinq aves font le *fouc*. XIIIe siècle.

Foueres, *fouerres, foueur* : Fossoyeur, pionnier, terrassier; *fossor*.

Fouger, *fougier, fouguer* : Fouir, creuser, travailler à la terre; *fodicare*. Ce verbe exprime aussi l'action des racines des arbres qui, par la force de la végétation pénètrent intérieurement le sol et s'y étendent.

Fouillards : Menues branches avec leurs feuilles et les feuilles dont la terre est couverte à la fin de l'automne; de *folium*.

Fouiner : S'enfuir, échapper. Verbe d'imitation dans lequel on exprime l'action d'un homme qui s'esquive lestement à petit bruit et adroitement comme la fouine.

Foulenés : Usine de foulon.

On fait le ban que tout cil et toutes celes ki ont fait les *foulenés* et les taintures sour les fortereces de le vile dedens ne dehors ke il les aient fait oster dedens le feste St Jehan ki vient.

Ban des fortereces, mars 1245.

Fourbissant : Infirme, impotent. *Voy.* Forbeu.

Item, ils donnent as malades cartriers devant Nostre Dame qui gisent en l'enfermerie des *fourbissans*, et où bas dortoir dedens le prosniel, et sans autrui accompaigner, un marc de rente.

Exécution testamentaire du 7 juin 1306.

Fourbous : Faubourg.

Partage d'une maison estans ès *fourbous* de la ville de Douay, tenant aux malades de ladite ville d'une part et à le rue d'Aubemarle d'autre.

Du 24 janvier 1479.

Fourchevauchié (cheval) : Cheval excédé de fatigue. *Voy.* Esreint.

Fourderaine : Sorte de prune sauvage.

Fourés : Le canton le plus épais d'un bois ou d'une forêt.

Fourier : Marchand de foin.

Et ke nus *fouriers* ne mete fourage deça le ruiot, sour cinq sols.

Ban des Eschevins de Douai, XIVe siècle.

Fourmenteresche (rasière) : Rasière en froment. Elle était plus petite que celle à l'avoine.

Item, un autre fief audit terroir de Quantin rendant dix rasières d'avaine *fourmenteresche*.

Contrat de mariage du 17 juin 1575.

Fourmeture : Somme d'argent ou meubles qu'une personne veuve laisse à ses enfans de premier lit, en se remariant, pour, par eux en jouir après son décès.

Fourmort : Succession.

.... Recognoissent avoir receu satisfaction de tout tel droit que leur appartenoit par le *fourmort* et hoirie de deffuncte Marie Bassele leur mère.

Chirographe du 22 julle 1585.

Fourniel, *fournil* : Chambre où il y a un four. Petit bâtiment isolé où est le four; de *furnus*. Voy. Brassin.

Trois pos et une caudière séans au *fourniel* de le haute quisinne doudit hospital.

Item, une grande caudière qui sert où chelier en laquelle on quist (cuit) le brassin.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Fournielet : Fourneau en maçonnerie, petit fourneau de ménage.

A condition que en ladite maison doit demourer au pourfit dudit sire Robert le Kievres deux vaissiaulx que on dits troncqs de foullons, un *fournielet* et le caudière assis en ladite maison.

Chirographe du 12 *septembre* 1404.

Fournier : Boulanger qui tient le four bannal; *furnarius;* d'où *chaux-fournier*, homme qui exploite et fait valoir un four à chaux.

Fouwées : Certains droits d'entrée et de passage sur les marchandises que payoient les marchands forains.

Fracon, *fraijon*, en Normandie *fragon :* La bruse; *le ruseus sive myrrhus sylvestris*, arbrisseau dont les feuilles extrêmement aiguës ont la forme exacte d'un fer de lance. Sa racine est comme celle du gramen et haute en goût. Les chapeliers s'en servent pour arroser leur laine.

Frael, au féminin, *fraelle :* Délicat, menu, fragile; *fragilis.*

Frain : Bride, licol; *frœnum.*

Fraintcré, *freinte :* Déchet, diminution; de *frangere.* V. Outriaulx.

Fraisin : Qui est en bois de frêne; *fraxineus : lance fraisine*, lance de frêne.

Fraite : Brèche, ouverture, fraction, rupture, fente; *fractio.*

La *fraite* fu si ample fète,
Que sanz véue d'escharguete
Vous en éusse parmi-trete.

Fabliau de Piramus et Tisbé, vers 437.

Framée : Sorte d'arme qui paroît être le maillet.

Franc-homme, *franche-fille, fille de libre condition :* Célibataire.

Testament de Robert Dongère, son *franc-homme*, du 26 mai 1661.

Testament de Magdelaine Barré, *filles de franche et libre condition*, du 21 aoust 1660.

Franceis, *Franceiz :* François, né en France; *Francus.*

Où non de Dieu, je Loys, par la grace de Dieu, Rois des *Franceis* dux d'Aquitanie, fesons à savoir à ceux qui sunt à venir, comme à ceux qui ores sunt.

Ancien. Coust. d'Orléans, p. 464.

Franceiz, Franceiz, levez, levez,
Tenez vos voies, trop dormez :
Allez vos amis enterrer
Ki sunt occiz à Mortemer.

Robert Wace, Roman du Rou.

Le poëte parle de Mortemer-sur-Eaune, célèbre par la fameuse bataille de ce nom remportée par les Normands sur les troupes françoises en 1055.

Francine : Françoise, nom propre de femme.

Frandez : Bouclés, gauffrés, crêpés.

Les ungs si ont les cheveulx blonds,
Pignez et *frandez* à merveilles;
Et les aultres si les ont longs,
Pour ce qu'ilz n'ont nulles oreilles.

Coquillart, Monologue des Perrucques, p. 173.

Frape : Peine, châtiment, punition.

Et cil qui ne se desconforte,
Cel conseil ne refusa mie,
Ainz i entra sans nule aïe,
Que geter se velt de la *frape;*
Mais il laissa à-val sa chape.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 47.

Frareusement : Fraternellement, d'une manière fraternelle; *fraternè.*

Elle laisse aux femmes de Antoine Ja-

quemes et Jehan Picquette frères, tous ses queuvrechiefs, pièches et crespes à partir *fr areusement* ensemble.

Testament du 19 *février* 1441.

FRAREUX (héritages) : Maisons ou terrains répondants les uns pour les autres, des rentes dont chacun d'eux est chargé.

Dessoivre et partage d'une grande maison et gardin en le rue Pain à pelle... à le charge de payer par cascune des deux parties la moictié de 23 s. 2 d. douisiens et huit capons de rente foncière, par condition que lesdits deux héritages demeureront habout l'un pour l'autre et *fra-reux* en rente. 14 mars 1478.

Reg. aux Actes et Contrats, fol. 66.

Vente d'une maison...... à la charge de 2 s. douisiens et deux capons à l'aumosne de le ville, pour moitié contre la maison tenante qui sont about et *frareux*. 26 aoust 1526.

Registre aux Actes, fol. 76, *V°*.

FRARIN, *frerin* : Chose de peu de valeur, de mince aloi; fraîcheur, maladie occasionnée par le froid. Dans quelques provinces c'est un mal de tête accompagné de frissons et d'une fièvre qui dure ordinairement vingt-quatre heures et saisit les nouvelles accouchées qui s'exposent trop tôt à l'impression de l'air; *tens frarin*, mauvais temps.

Saint Pox li mestre de la gent,
Nos dit en son enseignement,
Que quanqui est en livre escrit
Y est tot pour nostre profit.....
Que nus escritz n'est tant *frarins*,
Ne de vices as Sarrazins,
Dont l'en ne puisse exemple traire,
De mal laisser et de bien faire.

Roman de Partonopex de Bloys, fol. 124, *R° col.* 3.

FREE, *frei, freid, freis, fredant, frès* ; au féminin, *freide, freske, froische* : Mouillé, humide, froid, frais, rafraîchissant; *frigidus*. *V.* POMUANT.

Si li a dit en son langaige,
Que au port avoit une Pucele
Froische comme rose novele;
L'Amiral la novele entent.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 201, *R° col.* 3.

78 s. 2 d. pour kar *freske* acatée où maisiel pour tout le terme devant dis por ledite demiselle, por ses compaingnes et por les enfans comptés ens.

Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés, de 1332.

FREMER : Clore, fermer, boucher; *firmare*.

FRESNE : Le frêne, arbre de haute futaie; *fraxinus; brandir le fresne*, agiter la lance.

Devant Prouesce la hardie,
Plus que le pas fuit Couardie
Que Péor tint parmi la resne,
E Prouesce *brandist le fresne*
Vers Peresce.

Tournoiement d'Antecrist, fol. 234, *V° col.* 2.

FRETIN D'ARGENT : Menus bijoux et effets d'argent.

Je donne audit hospital des Wez tout le *fretin d'argent* et ung anel d'argent doré que on trouvera en mes choses, pour convertir à faire une relicque pour encasser aucuns osselemens de corps saints qui sont audit hospital.

Testament du 9 *janvier* 1450.

FRETON Pièce de monnoie. *Voy.* FERTON.

FREUX : La corneille, sorte d'oiseau.

FRIÇUN : Tremblement, frisson, frémissement.

Dolent en est li Sénescaus,
Il ne seit pas quels est li maus
De que li Reis seut les *friçuns*,
Sa femme en est dreit acheisuns.

Marie de France, Lai d'Equitan, vers 109.

FRIENTE : Bruit, frémissement ; *fremitus.*

Mout lonc-tans après l'oï-on
Caseun an en cele saison,
Ke se Sire parti de li,
La noise et le *friente*, et le cri
Ke li bons cevaus demenot
Por son seignor que perdu ot.

Marie de France, lai de Graelent, vers 724.

FRINGANDE (*parfaire*) : Prendre ou se donner des airs, se pavaner, faire l'important, trancher du faquin.

Mais cuydant qu'ilz ayent de quoy faire
Mal repeuz, maintenant saoulez,
Pour mieulx la *fringande parfaire*,
L'eaue passe parmy leurs souliers.

Coquillart, Monologue des perrucques, page 174.

FRIRE : Trembler, frémir, frissonner ; de *frigere.*

Chascuns amans suit par coustume
Le feu qui l'art et qui l'alume.
Quant il le feu de plus près sent ;
Et il s'en va plus apressant.
Le feu si est ce qui remire
S'amie qui tout le fet *frire.*

Roman de la Rose, v. 2366.

FRIT : Fruit ; *fructus. Annaie friteuse*, année abondante.

FROIDIZ : Devenu froid, refroidi, privé de chaleur ; *frigidus.*

Le cors son fill vait enbracier,
Et contre lui le vait lever ;
Descolorez fu et paliz
Quant il le trova si *froidiz.*
Adonc loissiez dementer,
Et Diogenes regreter.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 200, *R° col.* 3.

FROMANTAIGE, *fromentaige*, *frumentage* : Droit sur les blés et autres grains en général ; de *frumentum.*

FRONTIÈRE : Ce mot pris dans l'acception de limite, barrière, vient de *frons terræ.*

FROST, au féminin, *froste* : Vide, vacant ; *frostus.*

* FRUMAIL, *fermail* : Agraffe, boucle, fermoir ; de *firmitas.*

Item, doune à Jehan Picquette son nepveu, fil dudit Jaquemes, ses bonnes heures, un *frumail* à un gros perle au milieu.

Testament du 19 février 1441.

FRUS : Troupeau. *Voy.* PAISTRE.

FU, *fust* (ki) : Qui vécut, défunt, défunte.

Testament de Willaumes de Goy, li fius dame Iboure dou Castiel *ki fu.* Il laist à Liegart se feme, se maison ki siet el meis, en costé le maison Nicolon de Mons *ki fu*... march 1269.

FUIRET, *fuiron*, *fuirons*, *furon* : Le furet, animal servant à la chasse du lapin au terrier ; *furo* ; d'où *fuireter*, aller de droite et de gauche, épier et chercher comme un furet ; *fuireteur*, homme qui cherche de tous côtés, qui se fourre partout. *Fuiron privé*, le membre viril.

A la Dame fist tant d'onor
Que sor lui lieve la chemise,
Après si l'a enverse mise ;
Entre les cuisses si li entre
Par le pertuis li entre el ventre,
Là a mis son *fuiron privé* :
Molt seroit malvais au civé
Li connins * que li *fuirons* chace :
Mielz li venroit trover deus lièvres,
Quar cil connins est si enrièvres,
Qu'il ne puet faire bele chière,
S'il n'a *fuiron* en sa tesnière.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 135.

FUITIU : Fugitif, qui est en fuite ; *fugitivus.* Voy. COUME.

FUMURE : Action de fumer, d'engraisser la terre. *Voy.* REFROISSIER.

* Lapin, *cunniculus.*

Furgon : Voiture, fourgon.

Furnerie, *furnie* (office de le) : Entreprise d'une fourniture.

Colars Hibert...... prennent à ferme et loiale cense à relligieuses dames abbesse, et convent de Nostre Dame des Prés-les-Douay leur maison et office de le *furnie* de ledite église, à tenir trois ans continueulx. Si livreront lesdites religieuses, le maison, fosses, cuves, et hostieulx dudit office de le *furneric*. 9 mai 1376.

Entreprise des souliers et cuirs de l'abbaye des Prés.

Furole, *furole* : Feu folet, feu volant. Dans quelques-unes de nos provinces le peuple est encore assez superstitieux pour croire que ce météore, que produisent ordinairement les lieux humides et marécageux, est doué d'une intelligence maligne qui le porte à faire périr les voyageurs, soit dans l'eau, soit dans des précipices, ou à les égarer jusqu'à ce que le jour paroisse.

Fustalier, *fustallier* : Tonnelier, homme qui fait des futailles; *fusticulus*; de *fustum*.

Fuste : Galère à deux rangs de rames.

G.

Gaagner, *gagnier*, *gagner* : Gager, parier.

Gabuiseur, *gabuseur* : Railleur, moqueur, mauvais plaisant; *cavillator*.

Gaimant, *gaiment*, en normand *guiamant* : Mendiant, qui demande l'aumône; de *quœrere*.

Galafre : Grand mangeur.

Galbauder, *galvauder* : Tracasser, impatienter, fâcher, mettre en colère; de *caballicare*.

Galopiax : Au grand galop.

Il s'en revient les *galopiax* arière s'espée en sa main.

Fabliau d'Aucassin et Nicolette, *pag.* 389.

Galouette : Baril de bière que les brasseurs étaient tenus de fournir pour remplir les tonneaux qu'ils livroient.

Comme pareillement ordonnons ensuivant ladite ordonnance de l'an 1603, que lesdits brasseurs seront tenus livrer les toneaux plains sur les gantiers de ceulx auxquels ils feront ladite livraison et qu'à cest effet les brouteurs auront ung baril ou *galouette* sur leur charette, qui sera emplie de semblable bière que cele contenue esdits toneaux.

Sentence contre les Brasseurs, *du* 17 *mars* 1605.

Gambete : Petite jambe, jambe bien faite; de *campa*.

Tu passas devant son lit,
Si soulevas ton traïn
Et ton peliçon ermin,
La cemise de blanc lin
Tant que ta *gambete* vit.

Fabliau d'Aucassin et Nicolette, *pag.* 391.

Gangleor : Menteur, railleur, conteur; *joculator*.

Garde toi tote voies
Ke à feste ne soies
Surfetos de parler;
Dunt à *gangleor*
Te tiengnent li plusor
Ne mie pur ensegnie.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, *fol.* 207, *R° col.* 1.

Gantiers : Chantiers, pièces de bois placées dans les caves et sur lesquelles on pose les tonneaux.

Voy. Galouette. Chantier, atelier, fabrique, manufacture.

Mes cors ki est sur les *gantiers*
Prent à vous congié de moult loing,
Mais le cuer près de vous ajoing
Mes mals que je trai à tesmoing,
Fait que vous wide les sentiers.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, vers 53.

Gardaignes : Armures, vêtements, équipages.

Urake n'atent fors oré
D'aler et de faire son gré;
Qant Diex l'ordonne s'il ont pris.
Si se sont iluec enmi mis,
Partonopex et ses *gardaignes*.

Rom. de Partonopex de Bloys, fol. 149, *V° col.* 1.

Garbée : Gerbe de blé, botte de paille ou de foin. *Voy.* Menustin.

Garchonnière : Fille qui aime la société des hommes.

Garde-culz : Jupon.

Je donne à Marie Lhoste, seure de mon dit mari mon coutron blanc, un corselet des jours ouvriers et mon *garde-culz* desdits jours avec mes chausses et sorliers.

Testament du 13 *novembre* 1574.

Gardignier, *gardenier, gardinier* : Jardinier.

A Andrieu de Buignicourt, *gardignier* pour avoir coppé les vignes et mis à point le gardin des povres, pour deux jours, 12 sols.

Compte de l'hospital des Cartriers, de 1537.

Garding : Jardin, verger.

Nicolette jut une nuit en son lit, si vit la lune luire cler par une fenestre, et si oï le lorseilnol canter en *garding*, se li sovint d'Aucassin son ami qu'ele tant aimoit.

Fablian d'Aucassin et de Nicolette, pag. 392.

Garentissières : Caution, garant, répondant.

Car se il va avant el plet sans cheli qui lui doit le garantie, et sans li monstrer que il li viengne porter garant, et il perd par plet, ou par mise, ou en autre manière, li *garentissièrres* n'est pas tenus puis le perte fète à li fère garantise de le chose que il a perdue sans li amonester que il l'emportast garant.

Coustumes de Beauvoisis, ch. XXXIV, *p.* 175.

Garet : Le jarret.

Audigier chevaucha lez le *garet*,
Il brosche le destrier qui tost li vet.

Fabliau d'Audigier, v. 388.

Gargate : Gorge, gosier.

Je ne cuit que mès li eschape,
Que trop me foule et trop me mate.
A-tant l'aert par la *gargate*,
Si le torue et li Prestres chiet.

Hugues Piaucele, fabl. d'Estournui, vers 494.

Garingal, *garigal, garigaus, garigax* : Sorte d'épiee que je crois être la muscade. *Voy.* Alixandrin.

Blanchandin por esbanoier
Un jor entra en un vergier;
Herbe i vint de maintes manières,
Si i croissoit espices chiéres,
Petre, et gingenbre, et *garingal*,
Clox de girofle, et citoal;
Li requelices en meint sens,
L'astubienc, et li encens.
Moult i avoit pins et loriers,
Cyprès et beax alemandiers.

Roman de Blanchandin, fol. 184, *R° col.* 3.

Gasquierer : Mettre ou tenir en jachère. *Voy.* Arroyen et Roye.

Gastrer : Mettre en culture.

Adam Descamps donne à cense trente une rasières de terre, dont dix rasières avesties de blé que ledit Adam a *gastré*, laburé et assemenchié.

Bail du 9 *novembre* 1444.

Gauchuier, *gauger, gauguier* :

Le noyer, arbre fruitier; d'où *gauge, gaugue, gaughe*, noix. *Voy.* MAMELETES.

Pour de tout icellui gardin avec le grande court des malades, *gauguiers* et autres arbres avec de tous les herbages croissans en l'atre et chimentière des malades, joïr pendant neuf ans.

Bail du 27 *octobre* 1450.

GAUNE : Jaune, de couleur jaune; *hyalinus.* Voy. PERIDOS.

GECT : Action de jeter, de lancer; *jactus.*

GÉE, *ghez, ghie, giest* : Levure de bière. *Voy.* ADMETTRE.

Item, deux deniers obole, pour *giest.*

Compte de l'hospital des Wez de 1360.

GEITER : Jeter, lancer; *jactare.* Voyez ALEVIER.

GELINIER : Poulailler, lieu à renfermer les poules.

Molt en pesa forment à Audigier;
Dame-Diex en jura le droiturier,
Que s'il vit tant qu'en puist les prez fauchier,
Il ira à la vielle son huis brisier,
Et se il puet trouver le *gelinier*,
Il s'en vorra o tout les hués aler.

Fabliau d'Audigier, *vers* 223.

GENCIOR, *gentior* : Joli, charmant, beau, agréable; *gentilis.*

Par amor li dona sa manche
Qui fu blanche com une flor,
La Pucele au cors *gencior.*

Roman de Blanchandin, *fol.* 179, *R° col.* 3.

GENE, *genne* : Jeune, adolescent, en bas âge; *juvenis.*

Ains li faisoit la *genne* dame
Bien entendant et bien letrée,
Et bien amant et bien amée,
Argumens à li chastier
Qu'il se gardast de marier.

Roman de la Rose, *vers* 8804.

GÉNITAIRES : Testicules, les bourses; de *geniturus.*

Une beste qui a nom bièvre,
Un poi, ce cuit, greignor d'un lièvre,
Moult senez et durement sage,
N'est pas privée, mès sauvage,
Si fet l'en de ses *génitaires*,
Mécines à plusors afaires.

Le Bestiaire.

GENESTE, *genestais, genestre* : Le genêt, arbrisseau qui porte des fleurs jaunes et qui sert à faire des balais; *genista.*

Covertes ièrent de *genestes*,
De foillies et de ramiaus
Lor bordetes et lor hamiaus.

Roman de la Rose, *vers* 8430.

GENRE : Gendre, beau-fils.

Cejourd'huy 12 mai 1599, pardevant moi Marcq Prevost, notaire, comparut le sieur Jean de Renaix escuier.... lequel..... se déporte de ses droits au profit du sieur Estienne Raes, son *genre.*

Reg. aux mémoires de la ville de Douai.

GENTEMENT : Joliment, agréablement, gracieusement, poliment.

Il méisme le fist entrer,
Gentement le fist apeler,
Et il sitost com il i entra
Son sachel desrrier soi gita.
Li preudom li fist beau semblant,
Et si l'ala moult losangeant,
De sa véue ert moult liez,
Moult *gentement* l'a arresniez.

Castoiement, *Conte* I, *vers* 58 *et* 64.

GÈRE, *gères, gerre* : Guerre, combat, bataille; et peu, guères, pas beaucoup. *Voy.* UNDE.

Jà n'aies en despit
Le cors del' petit
Ne en pès ne en *gerre*;
Kar là où force faut
Bun conseil mult i vaut
Kant home en ad afère.

Everard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 203, *V° col.* 1.

Gérir : Guérir, donner utilement des remèdes et des conseils dans une maladie. *Voy.* Pocques.

Gernette (pome) : Pomme rainette. *Voy.* Pomuant.

Gesser : Mener, conduire, gérer, administrer; de *gerere.*

Geuer : Jouer, s'amuser; *jocari.*

C'est maladie moult cortoise,
L'en en rit, et *geue* et envoise.

Roman de la Rose, vers 2190.

Geule : Gueule, bouche; *gula.*

Ghieskerec, *gieskerec* : Le mois de juin.

Il est Vigille le nuit S[t] Jehan en *gieskerec* et le nuit S[t] Pierre et S[t] Pol ki est en *ghieskerec*. Voyez la citation Kalendier.

Ghilloire : Bière en fermentation. *Voy.* Masquiers ghilloires.

Ghoïr, *ghoyr* : S'amuser, jouir; de *gaudere.*

Gibe : Ballot contenant vingt pièces de draps ou plus. *Voy.* Plate.

Car qui maine en plate on conte dix dras pour le toursel et doit le toursel, 3 s. 6 d. obole et li cars 33 d. et s'il y a vingt dras ou plus en le plate, chest *gibe.*

Tarif du Travers de Peronne, XIII *siècle.*

Gibet : Sorte de bâton fort court avec une crosse, espèce d'assommoir. Arme inconnue aux glossateurs qui n'ont jamais su la désigner, et qui, par sa forme et ses dimensions paroît être une parfaite réminiscence de la terrible machoire d'âne de Samson. Du Cange, dom Carpentier, Borel, Barbazan, et autres avoient donné le gibet pour une espèce d'arme, de gros bâton, de fronde, etc. Cela n'apprend rien; et sans une bordure des miniatures du premier volume du Grand Froissart, manuscrit, où l'on voit un soldat armé de pied en cap et dans l'action de frapper de cet assommoir, il seroit difficile de s'en faire une idée, soit en consultant les auteurs précités, soit à la lecture même de nos anciens ouvrages où il est question de l'emploi de cette arme.

Ce n'étoit ni une fronde ni tout autre engin-à-jet, mais un véritable casse-tête, qui tire son nom de sa figure, c'est-à-dire de *gibbus*, bosse ou bossu; cette arme ne pouvoit servir que de très-près; sa longueur totale ne paroissant pas excéder douze à quinze pouces, la même longueur des casse-têtes américains; ce qui prouve que les François ne sont pas le seul peuple qui ait conçu l'idée d'une arme aussi courte.

Je ne sais pourquoi dom Carpentier s'est imaginé que le *gibet* étoit une fronde. Car, quand bien même la peinture du Froissart ne fourniroit pas la preuve du contraire, on en trouve une autre, non moins évidente, dans le Fabliau du *Segretain moine.*

Ce religieux fort épris des charmes de dame Ydoine, femme de Guillaume le Changeur, et la sachant dans l'indigence, tâche de la séduire par l'appât d'une forte somme d'argent. Mais l'épouse fidèle en avertit son mari, qui convient avec elle des moyens de s'approprier les espèces. Celui-ci se promet de plus, mais *in petto*, de venger cruellement son honneur menacé, sur le moine luxurieux. Le rendez-vous est donné, le galant se rend au lo-

gis de la belle où Guillaume le guettoit dans des vues pour lesquelles:

En sa mein porta un *gibet* (*vers* 287.)
Qu'il ot emprunté d'un vallet.

Le pauvre moine s'empressoit d'en venir au dénouement quand Guillaume apparoît et se met à la traverse en l'apostrophant:

Li moine l'ot, puis se leva, (*v.* 340.)
Prenre le volt, mais cil li don
Tel cop du *gibet* qu'il l'estone.
Quant li moines fu estoncz,
Guillaume a son cop recovrez
Et le refiert el haterel,
Si li espandi le cervel,
Et li moines chaï avant:
Ainsi va fox sa mort querant.

Ce passage, la peinture du Froissart, et le nom de l'instrument suffiront pour déterminer la figure et l'emploi du *gibet*.

Gieu : Jeu, amusement; *jocus*.

Si crieng aussinc avoir perdue
Et m'espérance et m'atendue,
Qu'Amors m'avoit tant avancié,
Que j'avoie jà commencié
A dire mes grans privetés
A Bel-Acueil, qui aprestés
Ière de recevoir mes *gieus*.

Roman de la Rose, *vers* 3987.

Gige, *gigue*, *gygue* : Sorte d'instrument de musique à vent, espèce de flûte. Dante en fait mention dans sa *Divine comédie*.

Ge sui juglères de vièle,
Si sai de muse et de frestele,
Et de harpe et de chifonie,
De la *gigue* et de l'armonie.

Fabliau des deux Bordéors Ribaus.

Estives, harpes, et sautiers,
Vieles, *gygues*, et rotes,
Qui chantoient diverses notes.

Roman de la Poire, *fol.* 66, *R°*.

Gignitif, au féminin, *gignitive* : Qui engendre, qui produit, qui fait éclore; de *gignere*.

Mais deà qu'il reste en croissance,
Doté sur pied du defructu,
De sa *gignitive* vertu.

Nicolas Flamel, *Traité d'Alchymie*, *vers* 452.

Gire sus : Être couché dessus; de *jacere*.

Elle donne à Baudet, sen fil qu'elle eut de Renaut le cordier, 40 s. parisis et un lit tout tel estoffet que li dis Baudes l'a à *gire sus* cascun jour.

Testament du 28 *aoust* 1340.

Gist : Demeure, repose; *jacet*.

Les 28 s. 4 d. à Nihaise Doubos et à son compaignon couvreurs de ros pour sept jours et demi qu'ils ouvrèrent à couvrir le cambre ù li dite Margueritte *gist*; c'est 20 d. le jor.

Compte de l'hospital S. Jehan des Trouvés, *de* 1332.

Giter : Renvoyer, chasser, expulser, mettre dehors; *jactare*. Priam fut abandonné des Grecs parce qu'il avoit

Fait jostice de son regne
Et cil avoit as ses parenz
Donez ses riches garnemenz,
Et les gentix-homes *gitez*.

Roman de Partanopeus de Blois, *fol.* 124, *R°*.

Glagolé : Qui est de plusieurs couleurs.

Je donne..... à Jehane, me maisnée seur me melleure hupelande fourée comme elle est et un long sarcot de dras *glagolé*.

Testament du 23 *juillet* 1400.

Glise : Église, assemblée des catholiques romains; *ecclesia*.

Hues respont de Tabarie,
Sire, cheste reube vous done
A entendre, chen est la somme,
Que jà ne soiez sans douner
Pour Diu servir et hounourer,

Et pour sainte *glise* deffendre,
Que nus ne puist vers li mesprendre.

Ordene de Chevalerie, vers 159.

Glorie : Réputation, gloire, renom; *gloria*.

O Alisandre kar gardez
Vostre alme noble ke vus éez,
K'est par la poesté divine
De haute nature come Angéline;
Et si vus est pur ceo bailléc
Ke pas ne seit deshonurée,
Mès glorifiée ne ne seit mie
De condiciun de gent suillie,
Mès seit del numbre de la sage gent,
A quels *glorie* è joie apent.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 185, *V° col.* 1.

Glorète, *gloriette* : Pavillon, cabinet de verdure, petite retraite, ce que nous appellerions boudoir; *glorieta*.

En lor nef ot une maison,
Une moult bien painte chanbrete,
Urake nome *gloriete*;
Un autre clos i a petit
Où il ne puet avoir c'un lit,
En cel mucent Partonopex.

Rom. de Partonopex de Bloys, fol. 149, *V° col.* 1.

Glotement : D'une manière avide, gloutonnement; de *gluto*.

Ainsine mort qui ja n'iert saoule,
Glotement les pièces engoule.

Roman de la Rose, vers 16168.

Gluioter : Battre, apprêter la paille de seigle. *Voy.* Estrain.

Goanche, *goiance, gouance* : Plaisir, jouissance; *gaudium; que goche, que goé*, qu'il jouisse; *que goechent*, qu'ils jouissent.

Item à Hanotin Lecarlier dit Ramaget, 300 vieses couronnes d'or de rente viagère avec *goanche* ung an de le maison d'icelle testatresse. 2 aoust 1435.

Registre aux Testamens, fol. 78.

Godemine : Festin, grand repas, bonne chère.

Beax sire Diex, gloriox père,
Com font hui de ton patremoine
Cil riche Clerc, cil halt Chanoine,
Granz degraz et grant *godemines*.

Gautier de Coincy, Miracle de Ste. Léocade, vers 1011.

Gohine : Nom fabuleux d'une princesse d'Angleterre, que le roman de Tristan de Léonois, dépeint comme une femme extrêmement méchante, et dont le nom paroît avoir formé le mot *gouine*, femme de mauvaise vie, de basses mœurs, femme méchante.

Goignant : Joignant; de *jungere*.

Vente par Foucart li Carpentiers à Agniés le Cuvelière et à Bertris se compaignesse, béguines de ses maisons et tout sen tenement ki siet *goignant* Sainte Margheritte.

Chirographe el mois d'octembre 1269.

Goitre, *goitrie, goitron* : La gorge, le gosier; grosseur qui survient au col chez les hommes et les femmes; de *gurges*. Voy. Poistron.

La gorge et li *goitrons* sunt dessous la gonelle,
Où il n'a que trois tours à la tourne-bonelle;
Mès il y a d'espingles une demie escuelle
Fichies en deus cornes et entour la touelle.

Testament de Jehan de Meung, vers 1245.

Gomorant : Habitant de Sodome et de Gomorrhe; sectateur des vices qui leur étoient reprochés.

Ne te pers doncques por ton cler *gomorant*,
Por don, ne por prières, ne por ton fol parent;
Car si faites amors ne va pas Diex querant,
Ne jà à ton besoing ne te seront garant.

Testament de Jehan de Meung, vers 565.

Gorlerie (harnas de) : Tout ouvrage relatif aux harnois des chevaux; d'où *goreau*, collier de cheval; *gorelier*, sellier, bourrelier, ouvrier qui fait les *goreaux*, les harnois, etc.

Item, doivent livrer et estoffer tous les harnas des quevaux de le basse cort et ensement les harnas de *gorlerie* du kar Medame.

Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés. Du 9 mai 1376.

Gosillier : Parler, raconter, dire.

Il n'est ne pie ne calandre
Qui me séust pas *gosillier*,
Ce qui me fet si merveillier.

Fabliau de la Dent, vers 25.

Gote : La goutte; le *podagra* des latins.

Car, quant ele oit bruire le vent,
Ou el ot saillir deus langotes,
Si l'en prennent fièvres et *gotes*.

Roman de la Rose vers, 3898.

Goudal, *goudale*, *goudalle* : bière forte.

On fait le Banke il ne soit nus si hardis en ceste ville, hom ne feme ke il venge (vende) *goudale* plus chière que deux deniers doisiens le lot, et si prenge (prenne) peroec une maille artisien et le cervoise venge un denier doisien le lot, et si prenge por les quatre los un denier artisien, et si ne venge nul autre boire de grain plus chier qu'à celui foer.

Ban des Eschevins de Douai, de 1253.

Goullot : Sortie, embouchure d'un canal, d'un égout. *Voy.* Exeu.

Gourdine : Courtine, rideaux, ciel de lit. *Voyez* Ceudepoinct.

Gourt (trencher du) : Tromper, en imposer par de belles paroles.

Pomper, faire la queue de pie,
Avoir d'or et d'argent à foison,
Pier de la plus gourde pie,
Mon souhait seroit-il pas bon?
Trencher du gourt, avoir renom
De bouter courroucez, marris,
Et tant à Nente, qu'à Vernon
Faire cocuz plusieurs maris.

Coquillart, Monologue des Perrucques, p. 168.

Graissier : Marchand de graisse, de beurre, de chandelles, et d'épiceries. *Voyez* Crachier et Craisse.

Grangette : Petite grange. *Voyez* Estavele.

Gratis : Gratification.

A Victor de Gouy aussi clerc de la greffe eschevinalle qui lui a esté accordé en *gratis*, 6 liv.

Compte du domaine de la ville de Douai, 1600.

Gratuise : Laine, poil qui reste sur la peau des animaux après la tonte ou l'épilation. *V.* Onkes.

Gravir : Grimper, monter avec peine en se traînant.

Grebion de puch : Tour de puits hors de terre.

Et aussi faire l'evyer de le cuisine et le *grebion de puch*.

Chirographe du 8 aoust 1404.

Grefves, *greves*, *grevettes* : Armure de jambes, bottines.

Gresiller : Écraser, mettre en pièces, en morceaux, en éclats.

Grevance : Pesanteur sur l'estomac; *gravatio*.

Si aucune *grevance* dunc sentez
Ou k'en l'estomac ou ventre avez,
Fêtes une chemise eschaufer,
E ferme sur votre ventre poser.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 190, *V° col.* 1.

Grief, *griès* : Pesant, incommode, fatigant, difficile à supporter; *gravatus*.

Griefvement : Avec chagrin, pesamment, d'une manière incommode et fatigante; *graviter*.

Griefver : Être à charge, incommoder, nuire, faire tort, fatiguer; *gravare*.

Grignor, *grinor* : Grand, plus grand; *grandior*. Voy. Iror.

Grimaud : Toute espèce de bois épineux, tels que l'épine, le rosier, l'acacia, l'églantier, etc.

Grios, *griox* : Sorte d'oiseau que je présume être le geai; *graculus*, ou peut-être la pie-griesche.

.... lors oï Amors venir
A grant compaigne chevauchant;
Ge m'en aparçui bien au chant
Des rossignox et des kalendres,
Griox, merles, et mauviz,
Qui se teussent à enviz,
Ainçois démenoient tel bruit,
C'onques si granz ne fu oï.

Roman de la Poire, n° 7995, *in-4°*, *fol.* 66, *R°*.

Gros : Sol de la livre parisis de Flandre, appelé indifféremment gros ou sol parisis. Il valoit un demi-patar ou sept deniers et demi tournois. *Voyez* Parisis.

Gros (livre de) : Elle étoit de six florins ou sept livres dix sols tournois.

Groucer, *groucher*, *groucier*, subst. : Reproche, murmure, réprimande; de *grundire*.

Ainsinc est remès de l'ostel,
N'i ot noieut plus de *groucier*
Ainsinc remest trusqu'au coschier.

Fabliau de la Pucele qui abevra le Poulain, *vers* 103.

Grumel, *grumelet*, *grumiaux* : Avoine perlée. Potage fait avec cette avoine. *V.* Drecherons et Haluce.

2 s. pour *grumel* à faire potage.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

Grumeler : Perler l'avoine, ôter la paille qui l'enveloppe.

4 d. pour *grumeler* deux coupes d'avaine.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

Gruscer : Murmurer, gronder.

Par les forez poeit chacier
Ni ot si hardi forestier
Ki cuntre-dire li osast
Ne jà une feiz en *gruscat*;
Pur l'envie del bien de lui
Si cum avient sovent d'autrui.

Marie de France, *Lai d'Eliduc*, *vers* 40.

Guari : Guéri, revenu en santé.

Et voulons et ordonnons que apriès che que li navré sera alé de vie à trespas ou qu'il sera *guari*, que nos bailliu . . . .

Lettres de Louis, *comte de Flandre*, *du* 30 *juin* 1376.

Guayer, *gayer* : Mener, conduire, diriger, voir, regarder, examiner; de *videre*.

Guéeigner : Prendre, lever, profiter, gagner. *Voyez* Fermaille.

Guernier : Grenier. *Voy.* Exeu.

Guersai : L'île de Gersey sur les côtes de Normandie.

Si trovèrent léans dormans
Trestous les sodoiers normans,
Tant orent béu à *Guersai*
Du vin que ge pas ne versai.

Roman de la Rose, *vers* 12579.

Guetter, *guettoire* : Souricière, piége à mulots.

Guilée : Ondée, pluie d'orage; *loc. norm.*

Guimple, *gimple* : Partie de l'habillement d'une femme; espèce de voile qui couvroit la tête et cachoit le visage, fichu que les femmes portoient sur le col et que par suite les religieuses ont adopté avec quelques légers changements pour se

cacher le menton et se couvrir la gorge; de *vinculum*.

Tant fu esbahie, la simple,
Que souz l'arbre gerpi sa *gimple*.

Fabliau de Piramus et Tisbé, *v.* 648.

Trueve le *guimple* ensanglentée.
Cui de novel ert défoulée

Ibid., *vers* 667.

Par grant ire a l'espée traite,
Puis a la *guimple* sus levée
En-son la pointe de l'espée;
Bèsa la *guimple*, puis le sanc
Tresperce soi par-mi le flanc.

Ibid., *vers* 742.

Guindes : Atours de femme, peut-être la *guimple*. Voy. ce mot.

Autrefois li reprent corage
D'oster tout et de mettre *guindes*
Jaunes, vermeilles, vers et indes,
Et trécéors gentiz et gresles,
De soie et d'or à menus perles.

Roman de la Rose, *vers* 21219.

Guion : Guy, nom propre d'homme.

Gule : Jules, nom propre d'homme; *Julius*.

Gundesores : Windsor, petite ville du comté de Bark, en Angleterre, célèbre par un ancien et beau château dans lequel Édouard III institua l'ordre de la Jarretière en 1344.

Uns Bachelers jones s'estoit
Pris à Franchise lez à lez,
Ne soi comment ert apelé,
Mès biaus estoit, se il fust ores
Fiex au seignor de *Gundesores*.

Roman de la Rose, *vers* 1234.

H.

Habiller a soupper : Apprêter, préparer un repas.

Habitateur, *habitator*, *habitatour* : Habitant; *habitator*.

Et feu de nostre Seignor de ciel, et enfoundri cele citée, et toute la regioune entour, et tous les *habitatours*.

Bible, *Genèse*, *chap.* XIX, *v.* 24.

Et ignem à domino de cœlo : et subvertit civitates has et omnem circà regionem, universos habitatores *urbium*.

Haborder : Venir au bord, toucher au bord; d'*ora*. Voy. Routtier.

Haboult, *habout* : Biens fonds affectés pour sûreté d'une dette. *Voy.* Asserquié et Frareux.

Et avoec ce s'il avenoit que demi defausist anchois que de Lucie me chière feme et elle y demandast aucun droit après mon décés por raison de doaire por don de noeces, u por assenement de mariage, u por aultre raison, jou ai rapporté en nom d'*habout* en le main de ladite Contesse quanques je tieng de li en fief à Montegny por reprendre en chelui fief, jusques à trente livrées de terre par an.

Lettres de la Contesse Margueritte, *du mois de septembre* 1271.

Haboutant : Joignant, touchant; *habouter*, joindre, toucher, se terminer. *Voy.* Bachicollé et Esket.

Habourjon : Haubert, sorte de cotte de maille qui se mettoit sur le gambisson et que les nobles ou chevaliers avoient seuls droit de porter. Le haubert couvroit la poitrine jusqu'au défaut des côtes et descendoit jusqu'aux genoux.

Lai raicine de tous maiz deraicine comme *habourjon* revest et con hyalme defent. *Traduction des Psaumes*.

Habriser : Protéger, défendre, couvrir, mettre à l'abri; d'*arbor*.

Habundance.

Nos avons trovée de l'eawe, et por ceo il appella *Habundance;* et le noun de la citée

est appelé Bersabée tant que à cest jour présent.

Bible, *Genèse*, *ch.* XXVI, *v.* 32 *et* 33.

Invenimus aquam. Et vocavit illum sibea : *ob hanc causam nomen civitatis illius est Beer-seba*, *usque in hodiernum diem.*

HACE, *hache :* Flambeau, torche de cire jaune à six mêches.

HACQUEBART : Bière foible, qui tenoit lieu de petite bière, mais qui lui étoit de beaucoup supérieure.

HAFFRE, *offre :* Épouvante, effroi, terreur. *Voyez* AFFRAI.

HAFNE, *hafnes :* Havre, ouverture, port; *apertura.*

Le travers del' bois est alez,
Un vert chemin qui l'ad menez
Fors de la launde enmi la plaigne,
Voit la faloise et la muntaigne.
D'une ewe ki desus cureit,
Bras fu de mer, *hafne* i aveit,
El *hafne* ont une sule nef
Dunt Gugemer counut le tref.

Marie de France, *Lai de Gugemer*, *vers* 152.

Éliduc fut mut veisiez
Luin del' *hafnes* s'est hébergiez
Ne voleit mie estre véuz,
Ne trovez, ne recunéuz.

Marie de France, *Lai d'Eliduc*, *vers* 768.

HAGUIHELO, *haguinenlo*, *hoguigagné*, *hoquinano.* Voy. AGUILAN.

HAIDER, *haidier*, *haydier* : Secourir, protéger, aider; *adjutare.*

Cil à qui il vostrent *haydier* à estre reis, si le furent.

Livre des Machabées, *fol.* 167, *V°* *col.* 1.

HAÏON : Sorte d'étal à jour. *V.* ESQUIELETTE et RUCHOT.

HALE, *halle*, *hele*, *helle*, *hesle :* Côté, flanc, aile, bord, extrémité; *ala.*

HALEGRE : Gai, joyeux. Dans le Roman d'Alexandre, Ms. n° 7190[3], fol. 60, V° col. 1.

HALIEGRETÉ : Plaisir, joie, gaieté.

Cist feus et ceste flambe sue
Seche les uers, art la molue,
Tolt la vertu, chace biauté,
Chace toute *haliegreté.*

Fabliau de Piramus et Tisbé, *vers* 150.

HALLIER : Concierge d'une halle. *Voy.* FALOURDEUR et FILLATIER.

HALON, au fém., *halonne :* Avantages accordés à des pauvres qui n'appartenoient pas à un hôpital et qui étoient considérés comme externes. Nom donné à ces pauvres.

Il fust arresté que les aulmosnes de la bonne maison de l'hostellerie, si comme des *halons* et *halonnes* et des pauvres du dortoir, ne se donneroient plus qu'aux fils et filles des bourgeois de ceste ville ou à bourgeois et bourgeoises d'icelles.

Reglement de la bonne maison de Valenciennes.

HALUCE : Avoine blanche.

Item, 5 s. 4 d. pour demi-coupe de blanke *haluce* pour faire grumiaus.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

HANAP, *hanas*, *hanep :* Coupe, avec ou sans pied; gobelet.

Encore avoit ladite maison d'apparent en biens meubles, les parties qui s'ensuivent en haneprie : un *hanap* d'argent, sans piet, cinq *hanas* de madre à piet d'argent. deux louches d'argent, seize *hanas* de madre sans piet qui sont de petite valeur.

Compte de l'hospital des Wez *de* 1350.

Jehan de Remy dit Sarrasin fu blechi au dessus de l'œil, et dit que ce fu d'un *gobelet* de piet ainsi que ledit Sarrasin buvoit en le taverne Martin de Goy, en

tapant sur le cul du *gobelet.* 17 mars 1393.

Registres aux playes de loi, fol. 76 *V°.*

Hancq : Angle, coin ; d'*angulus.* *Voy.* Bajoes.

Handuiteur : Espèce de professeur dans une académie de jeux de hasard et d'adresse, tels que dez, cartes, trictrac, boules, quilles, etc. Ce mot est formé du flamand *hand*, main ; d'où *handigheid*, adresse, et *uit duiden*, expliquer, développer. *Voy.* Brelengheur.

Haneprie : Toute espèce de hanap d'orfèvrerie ou de cuivre doré, et l'art de les faire et de les fabriquer. *Voy.* Hanap.

Hannequiner : S'efforcer sans succès.

Hansart, *hansard* : Sorte d'arme qui paroît être le bâton ferré ; une espèce de javelot ou de lance courte.

Mon *hansart* tenoie en ma destre,
Et mon levrier à ma senestre.

Roman de Parthenopex de Bloys, fol. 166, *V° col.* 2.

A un grant cerf sunt aruté,
E li chien furent descuplé ;
Li veneur curent avant,
Li Dameisels se vait targant,
Sun arc li porte un Vallez
Sun *hansart* et sun bercerez.

Marie de France, Lai de Gugemer.

Hantise, *hantoisie* : Fréquentation, liaison, attachement ; d'*intus.*

Haor : Haine.

Ne muef jà tençun
Vers tun compaignun,
Ne vers tun bien-voillant ;
Kar ire engendre *haor*
Concorde nurit amor
Ke Deus prise tant.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 201, *V° col.* 2.

Harbiter : Être l'un sur l'autre en se battant.

Hardriaux (chevaulx) : Chevaux roux. *Voy.* Bailleuse.

Hareaux, *hariaux* : Petits gâteaux ronds et plats que l'on vendoit en carême pour faire collation.

Harieaulx (chevaux de) : Chevaux de labour ; d'*arare.*

Saisie par Jehan le Barbieur nostre submanant, sur les biens de monseigneur Jehan de la Trameryе, chevalier, pour 28 francs, 22 gros, monnoie de Flandre pour le franc, pour l'avoir servi et demouré aveucq luy, tant en maison à Wasiers, comme à Drehancourt, esté son maistre varlet de *chevaulx de harieaulx*, mené iceuly, esté son varlet par le maison, eu le soin et gouvernement de terres et labeurt......

Sentence des Eschevins de Douai, du 1er appril 1445.

Harnas : Armure complette, paquet, sac de nuit, bagage, outils, meubles, mobilier.

Où est, fist cil, vostre *harnas*,
Ge vos voi-ci tot seul venir ;
Se riche ostel volez tenir,
Alez vos en chiés le Provost.

Roman de Blanchandin, fol. 178, *R° col.* 1.

Harpeur, *harpeor* : Joueur de harpe.

Mais si le *harpeur* fameux
Ouyoit le luc des Serènes,
Qui sonne aux bordz escumeux
Sur les angloises arènes :
Son luc payen il fendroit,
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson chrestienne
Dont la voix passe la sienne.

Ronsard, VI° strophe de l'Ode aux trois Sœurs.

Harquebouse : Arquebuse.

Hars, *hart* : Lien, attache.

Que nul ne querque au rivage faissel, s'il n'a deux *hars.* Quant le laisne sera

venu à Douai, que nul ne livre nul faissel s'il n'a une *hart* du moing sur le fourfait de 40 s.

Ordonnance sur les bois, xve *siècle.*

HARSE : Porte en coulisse et en forme de grille dont on se servoit à l'entrée des villes et des châteaux. *Voy.* ERCE.

HASAU, *haseau*, *hasiau* : Porte à claire voie, porte faite de branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres.

HASTIER : Broche de fer; de *hasta*. *Voy.* AUDIER.

HASTINE, *hastine* : Empressement, hâte, vivacité, promptitude, colère, emportement; d'*ardere*.

HATIEL, *hastiel* : Le cou, la nuque du col; le derrière de la tête, l'épine du dos ou des reins; d'*hastile*.

Amé Finchon, envoyé vers monseigneur Philippe de Clèves, pour le prier de ne point amener garnison en Douai, déclare qu'en partant il a appris que s'il alloit en ladite ambassade, on lui tordéroit le *hatiel*. 11 juillet 1486.

Registre aux mémoires, *fol.* 71.

HAUBERGIÉ : Qui porte le haubert, revêtu du haubert.

Ils sunt seigneurs des laiz, quequ'il soit du clergié.
Contre qui il se sunt armé et *haubergié*,
Por les contens qu'il ont contre ceuls enchargié
Dont il soloient estre vestu et herbergié.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 786.

HAUBIER : Sorte de provision, peut-être est-ce le bois nécessaire aux besoins de l'armée.

Fain et avainne et orge et blé
Par le païs ont asamblé,
Et si fisent bien lor besogne
En l'abéïe de Vicongne,
Et de *haubiers* et de bacons.

Philippe Mouskes, *Ms.*, *fol.* 681, *V° col.* 2.

HAUCHE : Hausse, talon de souliers de femmes, en bois, recouvert de cuir; d'*altus*.

18 s. 6 d. pour les frais ly demiselle, tant en sollers, en *hauches* comme pour ses dras refaire et pour une coroie et une bourse de quir qui cousta 3 s. 4 d.

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

HAULT A LA MAIN : Fier, arrogant, impudent.

HAULTELISSEUR : Ouvrier qui faisoit des tapis de haute-lisse.

HAUWE : Eau; *aqua*.

Arrentement. . . . . . à charge de deux cappons de rente et ensement de tenir ouverte par jour l'entrée d'icelle ruielle sur ladite rue des Wez, pour aler les gens à *hauwe* de ladite rivière......

Chirographe du 27 *aoust* 1430.

HAVEL : Croc, pioche pour fouiller la terre, pic-hoyau.

Estormis en jure par Saint Pol
Qu'ainz ne tint si pesant fardel.
Ses oncles li baille uns *havel*
Et une pele por covrir.....
Dont hauce le *havel* en haut,
Le Prestre fiert si lez l'oreille,
Que ce fust une grant merveille
Se li Prestres fust eschapez;
Quar il fu du *havel* frapez,
Que la cervele en chéi jus.

Hugues Piaucele, *fabl. d'Estourmi*, *vers* 342, 528 *et* 532.

HAYE : Aide, secours, assistance; *adjutorium*.

HAYNEUX : Sorte de charge à Valenciennes.

Et quant à ce que noditte gens se dolloient que par le *hayneux* en office en temps passé, li aulcuns d'iaux avoient esté commandés par le loy et par les siergeans de le paix de incontinent tenir

prison, u à aultre jour prefficquict contre laditte anchienne coustume sy que dessus est dict, recognoissons que en la manière de chil *hayneux* en usoient, c'estoient contre leurs libertés.

Reglements de la bonne maison à Valenciennes.

Hazeter : Peloter.

Item de ne jouer, ne *hazeter* les festes et dimanches aux jeux de palmes, tamis ou aultres à paine de 10 liv.

Ban des Eschevins de Douai, du 12 *juillet* 1566.

Hecquet : Toit de bois au-dessus d'une porte.

A Jehan Boistel, murennier pour bos, par lui délivré dont on a fait un *hecquet* à l'huis de ladite maison, 6 s.

A Robert Bauduin, carpentier, pour avoir esté occupé pour un jour à faire ledit *hecquet*, 6 s.

Compte de l'hospital des femmes gesantes, de 1462.

Hef : Faulx dentelée comme une scie servant à couper les herbes des rivières comme le *faucquart*. Voy. ce mot.

Heler : Crier, appeler; boire ensemble, se réjouir.

Helloires : Présents, étrennes. *Voy.* Hieloires.

8 s. pour courtoisies faites as siergeans dou Roy, as waites de nuit, as eswardeurs de l'iauwe, et as fourniers pour *helloires* et estrines.

Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés, de 1332.

Helme : Armure de tête, casque à visière.

Puis a un bon hauberc vestu
Fort, et serré, maillé menu,
Dont les mailles furent à or
. . . .
Et a lacié un *helme* brun,
Ainz ne véistes meillor un;
Li cercles en fu merveillos
D'or et de pierres préciox.

Roman de Blanchandin, fol. 179, *R° col.* 2.

Hendraghier, *endragier, endraghier, hendragier* : Curer une rivière avec un instrument semblable à celui dont on se sert pour tirer la tourbe de dessous l'eau.

Employé trois jours tant à assacquier hors de la rivière au bail, un bacquet pour le amener à *hendragier* le porte des Wez, comme avoir commenchié à *endraghier* pour l'entretenement de le rivière.

Compte de la ville de Douai, de 1450.

Henor, *hennor* : Honneur, rang, dignité; courage, grandeur d'ame; fief, domaine, châtellenie; *honor*.

Porte Dieu *hennor* et servise,
Gar que soit ta marchéandise,
Dont auras-tu sanz travaillier
Quanque tu vorras devisier

Prologue du Castoiement, vers 21.

Henorer, *hennorer* : Porter honneur et respect.

Herbéquié : Garni d'herbes potagères; d'*herba*. Voy. Aucquié.

Herbergage : Logement, demeure, habitation.

Car, ainsinc cum il met et oste
Son cors en divers *herbergages*,
Ainsinc li est li cuers volages.

Roman de la Rose, vers 13827.

Herbergier : Bâtir sur un terrain où il n'y a point encore eu de bâtiment pour en faire sa demeure.

Li eskevin unt atireit et loeit...... ke se il avenoit ke Jakemes li Blons et si hoirs voloient *herbergier* là endroit en aucun tems, li Vile leur doit leur terre descombrer, et si li Vile voloit aussi là endroit *herbergier* en aucuns tems Jakemes li Blons u cuils ki de sen tenement seroit tenant, doit à li Vile se tere descombrer. En l'an 1243 el mois de julie.

Reg. de la ville de Douai, cotté 22, *fol.* 12.

Herbeur : Botaniste, homme qui connoît la propriété des plantes.

Soit que tu soys Flusteur,
Ou Phœbus, ou Pasteur,
Dessus les bords d'Amphryse,
Ou *Herbeur*, enten moy;
Vien t'en guerir mon roy
Qui seul te favorise.

Ronsard, Ode à Phœbus pour la guérison de Charles IX.

Herche. *Voy.* Erge.

Hérédital : Héréditaire.

Herenc, *hereng*, *hieren*, *hierenc*: Hareng, petit poisson de mer. *Voy.* Figes.

Sor et blanc *harenc* frès poudré,
Harenc nostre vendre voudré.

Guillaume de la Villeneuve, Crieries de Paris.

Herengier, *herenguier* : Marchand de hareng. *Voy.* Mils.

Herenguerie : Marché au poisson. *Office de herenguerie*, charge de ceux qui vendoient les poissons salés, tels que le hareng, la morue, le saumon, le maquereau, etc.

Herm, *herme* : Casque, armure de tête d'*Elmus*, qui dans les lois ripuaires est employé pour *galea*.

Li Vallès fu grans et fors et li cevax so qoi il sist fu remuans, et il mist le main à l'espée, si comence à destre et à senestre et caupe *herm*, et va seus et puins et bras et fait un caple entor lui autresi com li senglers quant li cien l'asalent en le forest.

Fabliau d'Aucassin et Nicolete, p. 389.

Héroes : Héros, grand, remarquable; *heros*.

Puis soupirèrent un chant
De leurs gorges nompareilles,
Par douce force allèchant
Les plus gaillardes oreilles
Afin que le son pippeur
Fraudast l'honneste labeur,
Des *Héroës* de la Grèce
Armorcez de leur caresse.

Ronsard, IIIe *strophe de l'Ode aux Trois Sœurs.*

Hersoir : Hier au soir.

A son Oste a maintenant dit:
Oste, cest bon cheval prenez,
A vostre feme le donez
Qui *hersoir* me fist mon lit faire,
Moult est cortoise et debonaire :
Dites lui que ge li envoi?
Cil respont : Sire, ge l'otroi.

Roman de Blanchandin, *fol.* 179, *R° col.* 3.

Heude : Échoppe, baraque, cabane. *Voyez* Deswager.

Heur : Bonheur, félicité; d'*hora*.

L'*heur* ou malheur de vostre connoissance
Est si douteux en mon entendement,
Que je ne say s'il est en la puissance
De nom esprit en faire jugement :
Car, si c'est *heur*, je say certainement
Qu'un bien est mal quand il n'est point durable :
Si c'est mal-heur, ce m'est contentement
De l'endurer pour chose si louable.

Marot, *Epigramme sur Anne.*

Heuré : Heureux, fortuné.

Denisot se vante *heuré*
D'avoir oublyé sa terre
Quelques fois, et demeuré
Trois ans en vostre Angleterre.

Ronsard, XIIe *strophe de l'Ode aux Trois Sœurs.*

Heus : Peau de mouton.

Item, encore en pur prest, tant en quis (cuirs) tennés comme en fosses, en piaulx de viel et en *heus* de moutons et en argent, dusques à la somme de quarante trois francs franchois.

Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés. Du 9 *mai* 1276.

Hidor : Horreur, effroi, frayeur.

Et la Pucele est hors salie,
Kant ele vit le cors sans vie;

Hidor ot de ce qu'ele vit,
Au Duc qu'ele encontra a dit
Ce qu'ele ot oï et véu,
Si qu'ele n'i a riens téu.

La Chastelaine de Vergi, *v*. 903.

HIELOIRES : Étrennes, présents que l'on faisoit aux fêtes de Noël, des rois, et du nouvel an. Le premier jour de l'an qu'on appeloit ailleurs *aguilaneuf*. Voy. AGUILAN.

28 s. pour les estrines des maisnies doudit hospital, as Clers et Varlés de le hale, à plusieurs Mayeurs, Eschevins, Siergens ; as Siergens dou Roi, Nostre Seigneur, as Siergens le Catelain, as Wetes de nuit, as Wetes de l'yauwe, au Fevre, au Carlier, etc., de courtoisie au Noel, à le *Hieloire* et as Trois Rois, ensi qu'il est de coustume.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1360.

20 s. 10 d. pour *hieloires* données as Clers de le halle...... à Jehan le Varlet, parmi demi lot de vin que il eust pour le nuit des Trois Rois.... *Item*, 16 d. au Mayeur de Lambres, et 2 d. au Mayeur et as Eschevins de Sin.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

HINES (grater ses) : Faire le tour de gueux, se grater la tête, le derrière des oreilles.

Et li Paistres vient acourant,
Qui ses moutons avoit contez ;
Ersoir l'en fu li uns emblez,
Il ne set qu'il est devenuz.
Grant alcure en est venuz ;
Gratant ses hines, en meson.

Eustache d'Amiens, *Fabliau du bouchier d'Abbeville*, *v*. 511.

HIRETAGE, *hireté* : Héritage, hérédité ; *hæreditas*.

HIRETAULE : Héréditaire ; *hiretaulement*, *héritablement* ; héréditairement ; *hiretier*, héritier. *V*. DESWAGER, EXCU et MANDET

Art. 18. Et nuls molsniers *hiretaules* de tous les moelins là ù le Pruvosts a part, si que le moeliu des Wez.... Nuls molsniers de ce cinq moelins ne puet vendre se mosnerie sans le seu le Prouvost, droictures le Prouvost de Douai, mut saint Andrieu, 1270.

HIVERNAGE : Seigle et vesce semés et récoltés ensemble ; fourrage qui en provient.

HOER : Travailler la terre avec la houe. *Voy*. VENER.

HOGUIGNER : Caresser une femme.

HOINGNEUR : Qui murmure, qui gronde.

HONESTANCE, *honnestanche* : Politesse, honnêteté, faveur, bon accueil ; *honestas*.

Bien doi avoir en ramembranche
Deus frères en cui j'ai fianche,
Signeur Baude et signeur Robert
Le Normant, car il m'ont d'enfanche
Nourri et fait mainte *honnestanche*.

Li Congié d'Adan d'Aras, *v*. 89.

HONGUERIE : Le royaume de Hongrie.

Laquelle vente Margueritte Flamenq, dite de Bours, ante dudit Mathieu, recognoit avoir esté faite par icellui comparaut, pour furnir à ses urgentes affaires et mesmement et achever la voilonté de luy qui est d'aller en *Honguerie* y faire la guerre à la saudée de l'empereur nostre Sire.

Vente d'une maison, *du* 6 *febvrier* 1531.

HONNINE : Chenille ; *honniner*, Voy. BOSKELLIER.

HONNYEMENT : Uniment, simplement, sans façon.

HORD, *hoord*, *hordage*, *hordée*, *hordeie*, *hordeis*, *hordeiz*, *hordel*, *hordement*, *hordeus*, *hordis*, *hordois*, *hors*, *hort*, *hour*, *hourd*, *hourdage*, *hourdeis*, *hourdel*, *hourdement*, *hourdiez*, *hourdis*, *hourdiz*, *hourdoir*, *hourdois* : Échafaud pour exécuter les arrêts de la

justice; claie, barrière, palissade; rempart, fortification, barricade; loges élevées pour voir les tournois; places des princes et des juges dans les tournois; claies pour fermer ou entourer un camp; échaffaud que les maçons dressent pour élever un mur, un bâtiment; de *ora*.

HORDAGE, *hordement, hourdage, hourdement*: L'ensemble d'un échaffaudage; action d'échaffauder, de palissader, de fortifier.

HORDÉ : Bordé, limité, entouré, échaffaudé, réparé, fortifié; d'*ora*.

HORDER, *hordir, hourder, hourdeier, hourdeyer, hourdir, hourdoier* : Echaffauder, border, doubler, environner, entourer, réparer, fortifier, renforcer.

Si prirent trez et fus et grant planté de mairien et de tables, si clostrent et *hordèrent* icele fraiture dou mur qui estoit cheu et se mistrent à deffendre celui lieu.

Le Continuateur de Guillaume de Tyr, fol. 329, *R°*.

HORION : Coup à la tête, mot corrompu d'*oreillon*. On a dit par suite dans le style familier, *boire un horion*, pour boire un coup.

Par Nostre-Dame de Boulogne
Vous valez moins que ne cuydoye.
Mais sçavez-vous que je pensoye
Devant qu'aller en l'auditoire?
Je ne sçay que faire de boire
Ung *horion*; c'est le plus seur.

Testament de Pathelin, *p.* 119.

Au devant que je le vous die,
Donnez-moy à *boire ung horion*,
Oyez-vous, maistre Aliborum?
Avant que ma femme reviengne.

Même Testament, *p.* 130.

HORS : Sale, malpropre, vilain, dégoûtant; *horridus*.

Mais li mals que j'ai me conselle
Que ne doi porter le candelle,
Car je suis un *hors* menestreus.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 636.

HORS, *hort, hour, hourt* : Balcon, estrade, échaffaud. *Voy.* HORD.

HOSTAUX, *hostal, hostiaux* : Hôtel, maison composés de plusieurs corps de logis; d'*hospitalis*.

Descendre les estuet à-val,
En un si doulerox *hostal*,
Plus que cuers ne porroit pensser,
Ne bouche dire ne parler.

Rom. de Floire et Blancheflor, *fol.* 195, *V° col.* 3.

Vente d'une maison qui fu feu George Crueche, haboutant par derrière aux *hostaux* et maison du pot d'estain. 3 juillet 1446.

HOSTAUX, *hosteux, hostiaulx, hostieulx* : Outils, ustensiles. *Voy.* MINETTE.

HOSTELAIN, *hostelier* : Qui reçoit, qui loge dans sa maison, qui donne l'hospitalité; *Voy.* VOLILLE.

Je ne me vueil pas encor taire,
Pour chose qu'on m'oie retraire,
De toi, très-doulce Magdalaine;
Car tu fuz de si bonne affaire,
Que le Filz Dieu volt de toi faire
Sa propre et privée *hostelaine*.

Le trésor de Jehan de Meung, *v.* 978.

HOSTISEL : Petite maison. *Voyez* COSTIÈRE.

HOTTU : Courbé, voûté par l'habitude de porter la hotte.

HOULBERT : Hubert, nom propre d'homme, dans une inscription attachée à un monument du XIIIe siècle dans l'église de Louviers.

HOURDEBILLIER, *hurdebillier, hurtebillier* : Consommer l'acte vénérien; l'*arietare* des anciens.

Par vous, par vostre lécherie,
Sui-ge mis en la confrarie
Saint Ernol, le seignor des cous,
Dont nus ne puet estre rescous,
Qui fame ait, au mien escient,
Tant l'aut gardant ne espiant,

S'éust néis d'iex ung millier;
Toutes se font *hurtebillier.*

Roman de la Rose, *v.* 9174.

Huchée, *huchie* : Cri, portée de voix ; *vocatio.*

Jeo sui un hum de tel mester
D'oiseus prendre me sai aider ;
Une *huchie* desuz Karliun
Pris un cisne od mun laçun,
Pur force è pur meintenent,
La Dame en voil fère présent.

Marie de France, *Lai de Milun*, *v.* 185.

Huchier : Huissier; *ostarius.*

Terres à Auby et maisons à Douai, jà piécha litigieuses entre ceux de Saint-Genois d'Auby et Jehan Gherdeau, naguères *huchier* du parlement de Paris. 12 aoust 1521.

Registre aux Actes, *fol.* 61.

Huers : Hors, dehors ; *foras.* Voy. Pechiet.

Huce, *huce* : Petite maison, petite chambre de garçon, cellule de religieux. *Voyez* Losenghié.

Li Vilain droit à l'uis amainc,
Entrés i est et ist de painc
Car droit à la *huce* au Priex
Met le Prestre luxuriex,
Et molt wele quant il fu vis,
La *huge* reclot.,.......
Quant li Priex est repairiés,
Sa *huge* ouvri por dras ataindre.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 895, 898, 903.

Hugerie : Profession de menuisier, ouvrage de menuiserie. *Voy.* Caudrelach.

Hugier : Menuisier, charpentier.

Huichet, *huichon* : Petite porte; *ostium.* Voy. Dent.

Huisine : Atelier, laboratoire, usine, boutique. *Voyez* Minette.

Hurebec ou *urebec* : La bruche, sorte d'insecte qui ronge les bourgeons de la vigne. Jehan Milon, official de Troyes rendit une sentence en l'année 1516, contre ces insectes. Elle se trouve dans les *Éphémérides troyennes de Grosley*, tom. Ier. *Voyez* les pag. 152, 168 et 363.

Hurtes (*à toutes*) : Malgré tous les obstacles.

Le Seigneur riche et non expert,
D'aulcun labeur veult qu'on le sert
A toutes hurtes.

Ancienne traduction d'Amphitryon.

Hymettien : Du mont Hymette.

Quand les filles d'Achelois,
La Fable Sécilienne,
Qui foullèrent de leurs voyx
La douceur *hymettienne*,
Virent jaunir la toison,
Et les soudards de Jason,
Ramer la barque partante
Près de leur gyron parlante.

Ronsard, Ire. *strophe de l'Ode aux Trois Sœurs.*

I.

Iave, *iawe* : Eau, rivière, ruisseau ; *aqua.*

Ichiulx, *ichis*, *ichist* : Ledit, ce, cet *Voy.* Enkierker.

Avant lequel jugement et depuis icelluy heust, *ichiulx* Jehans Crespin de sen bon gré..... pour ampliement del divin service de Dieu, ensement affin de labourer al alegement de le penanche de l'ame du dessus dit feu Robert Boinebroque, jadis sen ave..... a accordé.

Fondation d'une chapelle, 3 *janvier* 1406.

Ieppe : Savon.

Audit Jehan Couppelot, pour par luy avoir délivré audit hospital, six livres

d'*ieppe*, pour faire le buée des povres cartriers à deux sols la livre, 12 s.

Ierre : Le lierre; *hedera.*

Plus devint vert que fueille d'*ierre*,
Et refroidist comme une pierre.

Fabliau de Piramus et Tisbé, *v.* 679.

Jà troveroiz devant son huis
A cel grant maison de pierre
Dont le pignon sont covert d'*ierre*,

Roman de Blanchandin, *fol.* 178, *R° col.* 1.

Illiciteux : Illicite.

Pourquoi, nous ces choses considérées et que tous marchez *illiciteux*, frauduleux, sont à annuler, ou au moins à réduire.....

Lettres patentes du duc de Bourgogne. 22 *novembre* 1435.

Illoecq, *illuecques :* Là, en cet endroit, lui, lui-même; *ille, illic.*

Illuminateur : Qui donne la lumière, qui éclaire; *illuminator.*

Des ténèbres vray *illuminateur*,
Doux Paraclet, à vous cecy j'addresse,
Des desvoyez vous estes conducteur,
De tous dangers la garde et protecteur
Qui délivrez nostre esprit de tristesse.

La Marguerite des Marguerites. Oraison à J.-C., *p.* 137.

Impotence : Impuissance, débilité, foiblesse.

Après s'en va sans escuier,
Mès por ses membres apuier,
Ot ausinc cum par *impotence*
De traïson une potence.

Roman de la Rose, *v.* 12295.

Incognu, *incongnu* : Qui n'est pas connu.

La science au-paravant
Si long-temps orientale,
Peu à peu marchant avant
S'apparoist occidentale :
Et sans jamais se borner
Ell' n'a cessé de tourner,
Tant quelle soit parvenue
A l'autre rive *incognue.*

Ronsard, IXe *strophe de l'Ode aux Trois Sœurs.*

Incomparablement : D'une manière incomparable; *incomparabiliter.*

Inconnuement : D'une manière inconnue. *Voy.* Allicement.

Incontinent : Aussitôt, sur-le-champ.

Inconvenient : Malheur, accident, adversité.

Incrée : Qui n'a pas été créé, qui n'a pas eu de commencement.

O jeu immortel, *incrée* créateur,
Roy et recteur de l'universel munde,
Des désolez parfait consolateur,
Réparateur de la grant coulpe immunde.

Greban, *Mystère des Actes des Apostres*, *fol.* 1, *R°.*

Infestucation seigneuriale : Prise de possession d'une terre; elle se faisoit par la délivrance d'une houssine d'aune ou en donnant un fêtu, un brin de paille.

Inguelande : L'Angleterre, la Grande-Bretagne; *anglia*, en anglois, *england.*

Tant va, tant vient, et tant demande,
Tant à erré par *Inguelande*,
Qu'il a trové desuz en l'onbre
Devant le pin le Roi à Londres,
O lui grant part de son barnaige.

Fabl. de la Male-Honte, *v.* 30.

Inicion : Commencement, origine; *initium.*

Gloire, honneur, jubilacion,
Soit à la Trinité celestre,
Com il fu tousjours et doit estre
Sans fin et sans *inicion.*

Trésor de Jehan de Meung, *v.* 1092.

Inlicite : Qui n'est pas licite, qui n'est pas permis.

Inmoyen ressort : Seul et entier ressort.

Lesquelles nous voulons illec avoir lieu (leur) plain cours et exécution de nostre seul et *inmoyen ressort*, et à ceste fin ordonnons, etc.

Priviléges de Valenciennes.

Innocents (bailler les) : Sorte de coutume ridicule encore en usage dans quelques cantons de la Normandie, qui consiste en ce que le *jour des innocents*, les jeunes gens les plus éveillés et les plus diligents à se lever matin, vont surprendre les endormis et les paresseux pour les fouetter dans leurs lits. Les jeunes garçons appellent cette cérémonie *bailler les innocents*. Marot, pour dire en un seul mot *donner les innocents*, a construit le verbe *innocenter* qui a aussi été employé pour déclarer non coupable; *innocentem clamare*.

Très-chère sœur, si je savois où couche
Vostre personne au *jour des Innocens*,
De bon matin j'yrois à vostre couche,
Voir ce gent corps que j'ayme entre cinq
cens :
Adonq ma main, veu l'ardeur que je sens,
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, tater, tenter :
Et si quelcum survenoit d'avanture,
Semblant ferois de vous *innocenter;*
Seroit-ce pas honneste couverture.

Marot, Épigramme du jour des Innocents, p. 412.

Innominable : Auquel on ne peut pas donner de nom.

Vostre nom est sy grand et admirable,
Que naturel, esprit, ou raisonnable
Ne vous sçauroit nommer parfaitement:
Tous noms avez, estant *innominable*,
Dont nostre sens est sy très-capable,
Qu'il ne congnoit que c'est, quoy, ne
comment.

Marguerite des Marguerites, Oraison à J.-C., p. 137.

Innumerable : innombrable, qu'on ne peut pas compter; *innumerabilis*; d'où *innumerablement*, d'une manière innombrable.

Invertible : Invariable, qui ne peut pas changer; *invertibilis*.

La Deité est invisible,
Permanant en lui et visible;
Vertueuse en infinité,
Vertant toute riens *invertible*,
De pure grace convertible
A humaine fragilité.

Trésor de Jehan de Meung, v. 1282.

Io : Le milan, oiseau de proie.

Ionques : Jamais, non.

Iotes : Fruits, légumes, biens de la terre.

Or li lerres avoit acoustumeit venir, et par la soif monteir, et répunsement les *iotes* en voies porteir.

Dialogues de Saint-Grégoire, liv. I, ch. III.

Fur verò venire consueverat, et per sepem ascendere, et occultè olera *auferre.*

Iou, lisez *jou* : Je, moi; *ego*.

Sacent tout chil ki ces lettres verront et orront ke *jou* Jakemes Boinebroke ai werpi et otrié à Robert Baudane, 16 s. d'esterlins, lesquels deniers le Roy de Engletere me devoit pour mi et li oi werpi et mis en autel point comme *jou* en estoie.

Chirographe du mois d'avril 1256.

Ippottecquer : Donner en garantie. *Voy.* Asserquié.

Iqui : Ici, là, en ce lieu.

Iror, *ireur*, *irour* : Colère, courroux, emportement; *ira*. Dans les Sermons de S[t] Bernard, fol. 77.

La Dame vint à l'uis le cours,
Correchie, plaine d'*irours*
S'euvre l'uis, lait ens son Signor
Qui n'ot piecha joie grinor.

Fabliau de la Longue Nuit, v. 106.

Iroumes : Nous irons.

Irous : Fâché, en colère, prompt à s'enflammer, à se mettre en colère; *iratus*.

Isanbruns, *isaubrun* : Drap noir dont on faisoit des chausses.

Iscir, *issir de moy* : Venir, sortir de moi; *exire*.

Isteroit : Naîtroit, sortiroit, proviendroit; d'*exire*.

Encore voelt que se ladite Nicaise se mesquine estoit encheinte au jour de le datte de chest codichille, il soit pourvu à ce que d'elle *isteroit* de le manière qu'il a querquié sesdits hoirs pour autre enfant en sa dite devise principale.

Codicile du 11 aoust 1385.

Iverner : Faire froid.

J.

Jaïne : Peine, tourment, gêne.

Or ont por leur amour, perpétuel haïne,
Por leur joie, tristesce, por leur pais, ataïne,
Et por leur faus déliz, très destraignant *jaïne* :
Périlleuse est amor qui tel queuë traïne.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 1975.

Jajole : Cage d'oiseau, prison; *caveola*.

Jakeme, *jakemes* : Jacques, nom propre d'homme et de lieu; *Jacobus*. *Voy.* Embatre.

Jalox : Jaloux, envieux; *zelotypus*.

Jaole : Prison, lieu de réclusion; *caveola* : d'où *jaolage* : Emprisonnement, *jaolier* : Gardien d'une prison.

Ce est ce que le *jaolier* doit avoir de *jaolage* des prisonniers qui sont en sa *jaole*; c'est assavoir de la sainte croix, en septembre, jusqu'à la sainte croix en moi.

Anciennes coustumes d'Orléans, *p.* 471.

Ja soiche ; Déjà soit-il.

Item vœult que le confrérie de Nostre-Dame des Clers Parisiens ait son bon et milleur habit et qu'il soit vendu à l'entretenement des messes du jœudi, *jà soiche* qu'il euist payé sa morte-main ou non.

Testament du 9 *juin* 1449.

Jauce, *jaus*, *jause*, *jausse* : Jaune, de couleur jaune; *hyalinus*.

Du bout des dois le morsel touche
Qu'el devra moillier en la sauce,
Soit vert, ou cameline, ou *jauce*.

Rom. de la Rose, *v.* 13620.

Jaulnet : Sorte de fleur jaune qui vient dans les champs; *hyalinus*.

Jecteur : Homme sermenté pour jeter à la pelle, d'une manière uniforme, les grains dans la mesure, pour y être mesurés.

A un *jecteur* appelé pour *jecter* en le mesure lesdits grains, quand vente s'en-est faicte à la délivrance d'iceux, au pris de douze derniers pour cinq muis, 12 s.

Compte de l'hospital des Chartriers, de 1525.

Jehir : Reposer, demeurer en place; *jacere*.

Jenglos : Bavard, babillard, menteur, conteur; *joculator*.

Jes : Je les.

Congié lor demanc et requier,
Car *jes* aim de cuer sans plakier.

Li Congié de Baude Fastoul d'Aras, *v.* 212.

Jesme : Diamant, pierre précieuse; *gemma*.

Tant com *jesme* sormonte voire,

Or, argent, rosc primevoire,
Tant sormontèrent de biauté
Cil dui toz ceus de la cité.

Fabl. de Piramus et Tisbé, v. 65.

Jo, lisez *j'o* : J'entends, j'écoute; *audio.*

Joel, *joelé, joelet, joiel, jouel, joyel, joyelet, juel,* au pluriel *joiax, joyax, jouellez, jouels, juels :* Joyau, bijou d'or ou d'argent; cadeau de toute espèce, de *jocus* en bas latin, *jocalia.*

Ge ne di pas que bien n'en port
Et par solas et par déport,
Ung *joelet*, se ses amis.
Le li a donné ou tramis.

Roman de la Rose, v. 4597.

Chapiaus de flors en esclicetes,
Aumosnières ou crespinetes,
Ou antres *joélés* petis,
Cointes et biaus et bien fetis
Se vous en avés l'aisement,
Sans vous metre à destruiement,
Por apèsier lor présentez.

Roman de la Rose, v. 7477.

Et robé maint *joiel* à tort et sans raison,
Calices de moustiers, et argent et or bon,
Tous les maus qu'on peut faire, plain de
male achoison.

Vie de Bertrand du Gueslin.

Joelier, *joielier, joyaulier, joyellier :* Joaillier, bijoutier. *Voyez* Joyelerie.

Joeudi, *Joeudi :* Jeudi, le quatrième jour de la semaine; *jovis dies.* Voyez. Atal.

Joeument : Jument, cavalle.

Les coulletiers auront pour chacun vint sous de marchandise faite en Douay par personne foraine ou non bourgois, de vacque, bouveaux, chevaulx, *jœumens*, poullains et aultres vives bestes. . . . 4 d. parisis.

Droictures des coulletiers, 20 *mai* 1450.

Joignant : Fait avec justesse; de *jungere.*

Joine, *jeosne, jone, jones, josne :* Nouveau, jeune, adolescent, en bas âge; *juvenis;* d'où *jonesce, josnesce*, adolescence, jeunesse; *juventus. Voy.* Escundire.

Jois, *joios*, au féminin *joïve* : Gai, content, joyeux; de *gaudium, jocosus.*

Li Damiseas *joios* è liez
Quant arière fu repeiriez
Ne séjurnat pas en la terre,
Al Rei ala sa fille quere,
Qu'il li dónast, il la prendreit
En-sum le munt la portereit.

Marie de France, Lai des deux Amants, v. 141.

Oublié avoie une chose,
Qu'à chascun Prestre à la parclose
Fist Yfame enteudre par guile
Que Jehans n'est pas en la vile :
Si s'en refist chascuns plus *jois.*

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estula, v. 139

Joliet, *jolif, jolis;* au féminin *joliete, jolive, jolivete :* Joyeux, enjoué, gai, gentil, joli, mignon; formé de *jovialis*, d'où *joliver* et *jolier;* être gai, joyeux, aimable. *Jolivetement*, joliment, avec grâce, gentiment, d'une manière mignone.

Hé! aloete
Joliete,
Petit t'est de mes maus.
Amors tant come li plaira,
Ces maus soufrir me lera,
Jà por destrece
Que en moi m'ède
Ne serai plus li faus.
Hé! aloete,
Joliete,
Petit t'est de mes maus.

Complainte d'amour, seconde strophe, Ms. 7218, *fol.* 357, *R° col.* 1.

Et par grant entente li chauce
En chascun pié soler et chauce
Entailliés *jolivetement*
A deus doie du pavement.

Roman de la Rose, v. 21259.

Jolifre : caresses, privautés.

Eliduc oï la novele,
Mut li pesa pur la Pucele ;
Kar anguissusement l'amot,
E ele lui ke plus ne pot.
Mès n'ot entre eus nule folie,
Ne *jolifre*, ne vîlcinie :
De douneer è de parler,
E de lur beaus aveirs doner,
Esteit tute la druerie,
Par amur eu lur cumpainie.

Marie de France, Lai d'Eliduc, v. 576.

Jornéer, *jornoier*, *journoier* : Voyager, faire de grandes journées, travailler en journée. *Al journoier* ; au commencement du jour, au lever du soleil, au crépuscule du matin.

Jostiser, *joustiser*. V. **Justicer**.

Jouvir : Fournir, procurer.

Et un marc sour le grande maison de piere celui Evrart pour acater blet pour donner à tous-jours cascun devenres del an, une donnée de pain d'une rasière de blet as povres gens, si li hiretages le pevent *jouvir*.

Testament du mois de marsch 1269.

Jovencel, *jovenceux* : Jovenciau, jeune homme ; *juvenculus*.

Beau-père, dist le *jovencel*,
Garni m'avez et bien et bel ;
Mais talent ai de plus oïr.

Castoiement, Conte I, v. 187.

Jovent, *jovente*, *jouvent*, *juvent* : jeunesse, adolescence ; *juventa*, la fontaine de Jouvence, invention de nos poëtes, et sur laquelle les étymologistes se sont donné beaucoup de peines pour en chercher l'origine.

Encore i a autre merveille,
C'onques n'oïstes sa pareille,
Que la fontaine de *Jovent*
Qui fait rajovenir la gent,
I est, et plusor autre rien.
J'à n'i aura, ne sai-ge bien,
Home si vieil ne si flori,
Ne si vielle fame autresi,
Tant soit chenue ne ferranz,
Ne viegne en l'age de trente ans
S'à la fontaine puet venir.
Ilueques puet rajovenir
Cil qui conversent où païs.

Fabl. de Coquaigne, v. 151.

Bien doit li haus hom estre jolis devant la gent,
Cointes et acesmez se il est de *jouvent*,
Et il doit son cors tenir biel et honestement,
Se il n'a dreite achesun, mès je vos dis briément,
K'il deit sa pénitenche fère segrétement.

Le Doctrinal de Sauvages, *Ms. de N. D.*

Joyelerie : joaillerie, bijouterie.

Gilles de Cantin, orfèvre, reconnoit debvoir à Dlle Agniès Bouliart, vesve de feu Jacquemont de le masure, en sa vie *joielier*, 60 liv. parisis, pour livranee de basgues de *joyelerie*. 21 juin 1473.

Registre aux actes, *fol.* 5.

Joyelier. *Voyez* **Joelier**.

Joyer : Avoir la jouissance ; de *gaudere*.

Jucher : Demeurer, reposer, habiter, rester ; *jacere*.

Luxure est uns pechiés que glotonnie aluche,
Et si le fait flamber plus cler que seiche buche ;
C'est un feus oultrageux qui en trop de liex *juche* :
Moult est fermes et fors qui n'i chiet ou tresbuche.

Testament de Jehan de Meung v. 1751.

Une hore iras à l'uis derrières
Savoir s'il est remès defers,
Et *jucheras* iluec defors
Tout seus à la pluie et au vent.

Rom. de la Rose, vers 2531.

Jueble : Éloquence, facilité de parler.

Juene ; Jeune, adolescent ; *juvenis*.

Juer de rastel : Faire aller où l'on veut, conduire à droite et à gauche.

Or m'a Dix *jué de rastel*,
Quant prendre me convient pastel
Avoec le chief des Véelens.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 285.

Jugéor, *jugères, jugière, jugierres :* Connoisseur, juge, arbitre ; de *judicare.*

Ne erien pas que soie grevé
Por secorre aversité ;
Mais eriem Diex et li sien servise
Qui fera des pechiez justise.
Pense à Dame-Dieu le Père.
Qui toi ert tesmoing et *jugière*.

Castoiement, *conte* XXIX, *v.* 46.

Juces de dessous l'orme : Juges de village qui, n'ayant point de tribunal, tenoient ordinairement leur jurisdiction devant la porte du manoir seigneurial, sous un orme, sous un chêne, ou tout autre arbre. Loiseau en parle au Ch. X de son *Traité des Seigneuries.* Dans quelques coutumes on les appeloit *simples voyers*, parce que n'ayant point de salle d'audience, ils rendoient la justice sur la voie publique.

Juisier, *jusier :* Le gésier, l'estomach des oiseaux : au figuré ; les entrailles, le foie.

Si resavés, biaux Genius,
Comment li *juisier* Tieius
S'efforcent ostoir de mangier
Ne riens nés en puet estrangier.

Roman de la Rose, *v.* 19506.

Jule, *julle :* Le mois de juillet ; de *Julius. Voy.* Retenir.

Jumentiele : Jeune jument.

Juncture : Embranchement, jointure, assemblage, liaison.

Pus après kant hure serra
De manger quant il vus plerra,
Travaillez vus un poi avant
En chevachant ou en alant,
Ou aucun autre chose fesant,
Kar çeo est mut al cors aidant ;
Kar çeo enchace ventositez,
Le cors adresee, è aforeez
En est, è alléggé ensement,
E al estomac chaline rent,
E les *junctures* lie, è ennientit ;
Les humurs nusantes è tut defit,
E fleume sur l'estomac fet aussi
Descendre, k'est trop chaud è enséchi.

Pierre de Vernon, *Enseignemenz d'Aristote*, *fol.* 189, *V° col.* 2.

June : Jeune, privation de manger ; *jejunium.*

June, *jung :* Le mois de juin. *Voyez* Œubt et Sierrant.

Juour : Jeu, amusement, plaisir ; de *jocari.*

Jupins d'enfans ; Parents après la mort desquels des enfants mineurs doivent hériter.

Item, que doresnavant toutes fois que père, mère ou *jupins d'enfans* menre-d'ans iront de vie à trespas sans testament, lesdits ministres prendront et aront le cognoissance des biens revenants aux dits menre-d'ans.

Instruction sur le fait des offices des Orphenes de Douai, *donnée par les eschevins*, *le* 18 *novembre* 1392.

Jus (mettre) : Mettre bas, annuller, renverser.

Se fut conclud que en *mectant* l'amande contenue es esdicts, *jus*, ladite correction et purgation desdits dras trouvé trop courts et trop estrois, se feroit doresnavant, suivant ledit avis.

Reg. au Consaux, 22 *juin* 1527.

Justice : Lieutenant des prévôts de Douai, chargé de mettre à exécution les jugements civils des échevins. *Voyez* Bailleuse et Satefaction.

Justicer, *justicier*, *justiser :* Maîtriser, tenir sous la dépendance, juger, commander, gouverner,

administrer, rendre, exercer la justice, *judicare.*

La mer a tote en sa baillie
Et de la terre grand partie,
Les eves douces, li vivier
Sont tuit à li à *justicier.*

La bataille de Karesme et de Charnage, *v.* 50.

Il fu que toutes les bonnes viles et li chastel de Lombardie furent à l'empereur de Rome en son demaine et tenues de lui, et avoit ses baillis, ses prévost, et ses serjans par toutes les viles, qui *justiçoient* et gardoient les droicts de l'Empereur.

Coust. de Beauvoisis, *ch.* XXX, *p.* 155.

Justichaules, *justichères*, *justicherres*, *justiciable* : Qui doit passer par un jugement, soumis à la justice.

Ne pourquant je ne loéc pas à chaus qui aucune chose donnèrent ou envoièrent que il emplèdent par devant le Seigneur qui l'avoit bailliée pour banir, se lui demandierres est *justicherres* au Seigneur dou bani.

Coustumes de Beauvoisis, *ch.* XXXIV, *p.* 179.

Justicière : Juge, exécuteur des hautes-œuvres.

Juvenor : Plus jeune, cadet, puiné, *juvenilior.*

Juvente : Adolescence, jeunesse, *juventus.*

Fait en ta *juvente*
De bone entente
De bien dire è faire ;
Kar quant viellars retrait
Autri diz è faiz
Les tuens puissez retraire

Everard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 200, *R° col.* 1 *et* 2.

K.

Kaiel : Siége, chaise, fauteuil, *cathedra.*

Je n'os à lui parler de bouce,
Car il n'est mais mes ki ne grouce,
Quant je vois (vais) près de son *kaiel*
Pour le mal ki point ne m'adouce.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 297.

Kaine : Chaîne, lien, *catena.*

4 sols 6 deniers à Jehan Pilate, fil de Demisiele Pieronne le sielière, pour le rente de le maison dou pus à le *kaine.*

Compte de la Table des pauvres, *de* 1344.

Kaisne en l'estok : Chêne en grume.

Nus ne poeunt aller querir sek bos el bos l'Abbé, entre le Magdelaine et le sainct Remy, ne ne pueent aller pour sek bos où tems que on poile ne que on taille. Ke i poele tilluel u *kaisne en l'estok;* il est à sissante sols de parisis.

Concordat entre Marie, demiselle de Mortaigne et l'abbé de St. Amand, du mois de février 1291.

Kakehierent : Hareng caque, Harang salé.

7 liv. 10 sols payée asdites femmes en quaresme pour l'arentement de le maison dou coket .... C'est assavoir 64 s. parisis, un toniel de *kakehierens.* Item 25 s. payés à trente femmes cascun 2 s. 6 d. et 2 s. pour le cange de cinq florins.

Compte de l'Hôspital des Wez de 1350.

Kalandre, *kalendre* : Sorte d'alouette plus grosse que l'alouette commune, dont le chant beaucoup plus fort diffère de celui de l'alouette simple.

Li Rossignos lores s'efforce
De chanter et de faire noise,

Lors s'esvertue, et lors s'envoise
Li papegaus et la *kalandre*.

Roman de la Rose, *v*. 77.

KALENDIER : Calendrier, formé de *Calendæ*; ce mot qui se trouve dans l'*Image du Monde M.*, n° 18, f° 40, R°, m'engage à publier une sorte d'almanach du XIIIe siècle. Les préceptes qu'il renferme étoient employés beaucoup plus anciennement; il est écrit à deux colonnes : la première contient les ordonnances sanitaires; la seconde, des remarques sur divers jours de l'année.

PREMIÈRE COLONNE.

En jenvier ne doit nus sainier, mais faire puison de gengembre.

En fevrier doit-on sainier de le vaine dou pous.

En marc doit-on boire douc boire et nient sainier et prendre puison d'aukerrais.

En avril doit-on sainier de le moiene vaine et mangier car nouvele et ventouser et faire puison de feneule.

En mai doit-on caut boire et caut mangier et de le vaine del fie sainier et faire puison d'aloisne.

En ghieskerec doit-on sainier et boire aighe à enjun et faire puison de flours de crapes de roisin.

En fenerec ne doit nus sainier, mais mangier rue et boire aigue à enjun et faire puison de flors de crapes de roisin.

En aoust doit-on boire douc boire, nient saignier, et faire puison de rue.

En septembre doit-on sainier et mangier oes et car de porc et boire moust et faire puison de betone.

En octembre doit-on roisin mangier et moust boire à enjun et faire puison de poivre et des aille et de sel.

En novembre doit-on sainier de le vaine del fie et faire puison d'Isope.

En decembre fait-on ausi com en novembre.

DEUXIÈME COLONNE.

Bihestres kiet une fie en quatre ans et c'est quant on puet l'Incarnation partir en quatre parties en Weles et si kiet le jor St Mathiu en fevrier.

Querés le lune prime après les nones demercre, li tiers diemences après cele lune prime est li jour de paskes.

Il est vigille le nuit St Jehan en gieskerec et le nuit St Pière et St Pol ki est en ghieskerec.

Il est vigille le nuit St Leurent en aoust et le nuit St Mathiu en septembre.

Il est vigille le nuit St Simon et St Jude en octembre et le nuit Toussains en octembre.

Il est vigille le nuit St Andriu en novembre et le nuit dou Noel en décembre.

Le demierkes et le devenres et le samedi apriès le jor sainte crois sunt li quatuor tempre.

Le demierkes et le devenres et le samedi après le jor sainte Lusse sunt li quatuor tempre.

Le demierkes et le devenres et le samedi après le jour des Cendres sunt li quatuor tempre.

Le demierkes et le devenres et le samedi après le jour de la Pentecouste sunt li quatuor tempre. *Amen.*

L'usage de se faire saigner subsistoit dès les premiers temps de la monarchie; il étoit surtout en faveur chez les moines qui, par leur vie sobre et uniforme, par le travail journalier auquel ils étoient assujettis, avoient moins besoin que d'autres d'un pareil remède. Dans chaque couvent il y avoit des jours désignés pour employer ce remède, que le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, défendit en réglant que chaque religieux ne pourroit se faire saigner que lorsque sa santé l'exigeroit. Mais le préjugé l'emportant sur la loi du concile, il continua d'avoir lieu jusqu'au XVIe siècle. Ce temps de saignée générale s'appeloit *jours malades*, et *jours de la minution del' sanc*. Les statuts des Chartreux leur permettoient pour seul remède la minution et le cautère qu'ils pouvoient employer cinq fois l'année. Il en étoit de même des Prémontrés, mais les Clunistes, les autres ordres et les chanoines étoient réduits au nom-

bre de quatre saignées par an. Les laics en faisoient autant et souvent même, pour ce moment, ils alloient se retirer dans quelques monastères. Dans certaines chartes de fondation, le fondateur se réservoit ce droit pour lui et pour sa famille. (*Voy.* ma note sur l'état de la médécine en France au XIIIe siècle, dans les productions de *Marie de France*, fable *du Mire qui seina un homme.*)

KANEBUISE : Chenevis.

Grard Scnallard et demiselle Jacques le Micquiel, veuve de Jacquemon Lallart, ont recognu estre d'accord de toutes les marchandises dont icellui Grard et ledit feu Jacques se estoient entretenus et ensonnyés ensemble et à compagnie, tant de bois, bleds, advaines, soilles, secourjon, navettes, lynuys, *kanenes* (chanvre), *kanebuises*, oilles, laines, waranches, weddes, vins, herens et saumons. 12 aoust 1479.

Registre aux Actes, *fol.* 99, *V°.*

KANENE : Chanvre. *Voyez* CANEBUISE et CANENE.

KAR : Pourquoi ; car *quare.*

Si vels ke tu ne failles
De savoir les batailles
D'Aufrike ou de Rome ;
Lucan apren, *kar*
Illuec troveraz
De guere la summe.

Evcrard de Kirkam, *Distiques de Caton.*

KARNEL, *karnias*, *karniaus*, *karniax*, *kerniaus* : Crénaux d'une forteresse ; d'où *kernelé*, crénelé.

Quant Bras-de-Fer reconté m'ot
Sun estre trestut môt à môt ;
Lors véimes une valée
E praérie è grant è lée ;
Rivière grant, è deus chastiaus.
Fremés à murs è as *karniaus*,
E as fossés granz è parfonz.
Paliz, è trenchéis, è ponz
I avoit, è bares, è lices ;
Bretasches, portes couléices,
De fer vestues è bien chaucies
A chaianes sus les caucies.
Tornient les ponz tornéis
Sur les murs ot fort hordéis,
Et as *herniaus* larges alées,
Forz bailes, forz turs *kernelées*,
E fort garites i avoit.
La rivière au pié lur batoit
Plus grant è plus rade du Rône ;
Onques hom ne vit sur le trône
Doos viles issi délitables.
En contant véritez et fables
Entrames en la mestre rue.

Tournoiement d'Antecrist, *fol.* 215, *V° col.* 2.

KAUVE, *kauwe*, *kawe* : Chouette, oiseau de nuit ; sorte de corneille grise aux bec et pieds rouges ; *cucuba.*

D'un Vilein dist qui norrisseit
Une *Kauwe* que mult ameit ;
Tant la norri qu'ele parla,
Un sien Veisin la li tua.

Marie de France, *Fable* XLVIII ; *du Vilain et de la Choë.*

KAVECHEU, *kavech*, *kavechel*, *kavecheul*, *kavechil*, *kavecoel* : Traversin, orciller. *Voyez* KEMINIAUS et KOUKE.

Dix ki ne veut prendre mellour
De mi por souffrir grant dolour,
Me commande que lor desponde
Le mal dont jou ai le piour,
Que tous tens me senc en dolour,
Et au *kavech* et à l'esponde.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 96.

KEL, *kele*, lisez *k'el*, *kel'*, *k'ele* : Que lui, qu'elle.

E est alé Bras-de-Fer pendre
L'escu Antierit à la porte
De nostre hostel ; è l'en m'aporte
Vin de Poitou pur assaier,
E jo qui *k'el* deust paier
Bui assez.

Tournoiement d'Antecrist, *fol.* 216, *R° col.* 1.

KEMINIAUS : Chenets, feu, ce qui

compose les instruments nécessaires à une cheminée.

Une keute, un kavecheu, une keutepointe, un couvertoir, deux *keminiaus*.

Tarif du Travers de Péronne de 1245.

Kemise : Chemise, robe de dessous. *Voyez* Toelle.

Kerker : Chercher, rechercher; *circuire*, *quærere*. Voy. Adevancer.

Kerkié (être) : Être chargé. *Voyez* Fondement.

Keruier, *kieruier*, *kieruyer* : Maître des labours; celui qui conduit les charrues.

Jehan de Los, bouchiers, fu navré de deux cops morteus, s'en encoupa Colin Wicart, dit d'Anthoin, *keruier*.

Reg. aux Playes de Loy, *fol* 42. 1390.

Huit muis, six rasières, deus coupes d'avaine pour les kievaus de *kierue* doudit hospital pour tout le terme devant dit, toute laquelle avaine a esté par ladite Demisiele délivrée par taille à l'encontre dou *kieruyer* qui en a wardé le contre-taille.

Compte de l'Hospital des Wez de 1350.

Keschedont, lisez *k'es-che-dont* : Qu'est-ce donc.

Dont met sa main sor la poitrine,
Et voit k'il ne li respont mot.
He! Diex, *k'es-che dont?* nes un mot
Mes dous sires, mes dos amis,
Vous estes por chou engramis
Que plus tost ne sui revenue.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 150.

Keste : Embarras, peine, souci.

Vous avez oï les assens
Comment il fut mis hors del *keste*,
Comment jut sus le lit à Vesque
Et li Moines tant le doutèrent
C'onques un seul môt ne sonnèrent.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 1147.

Keuce, *keuche* : Pierre à aiguiser.

Keuce-pointié : Rémouleur.

Keude : Coude, angle; *cubitus*.

C'est assavoir que li dis sire Jean Bonnebroque puet faire couvrir et mettre plusieurs pièces de bos pardeseure l'iau ne joignant à le maison de le tainture et au tenement Simon de Prouvins, par derrière en tous costés et doit venir jusques à un *keute* qui est au mur des freres Prescheurs. 19 février 1316.

Grand Reg. de l'Hôstel de Ville de Douai; coté N., *fol.* 37.

Keudre, *keure*, *koudre* : Noisettier, coudrier, arbre qui porte des noisettes; *corylus*, *codra*, d'où *keudrette*, coudrette, ombrage des coudriers.

Keulte, *keute*, *kieute*, *koute* : Lit de plumes, matelas; *culcita*. *Voy.* Kouke.

Keulte-pointe, *keute-pointe* : Courte-pointe, couverture de lit; *culcita-puncta*.

Et que nuz ne puist faire *keulte-pointe* nœufve qui n'ayt floeon de cotton dedens sur ce meisme fourfait.

Ban des Parmentiers et Pourpointiers, xve *siècle*.

Keuvre, *kieuvre*, *kievre* : Cuivre; *cuprum*. *V.* Pestel.

Item. Trois cappes de soie estoffées est assavoir l'une des deux affiquée d'argent encasséz, et les autres chacune de deux affiques de *keuvre*.

Inventaire de l'église de Nostre-Dame de 1421.

Si vint en le cambre as pillées de *keuvre* là ù les eskevins plaident. xive *siècle*.

Keuvrechiez. *V.* Kieuvrekief.

Keuwes, sorte de mesure ou de jauge pour le vin; peut-être le tonneau appelé *queue*.

Lesdits de Marlis ne pourront vendre ni distribuer à brocque, par an, plus que de la montance de dix *keuwes* de vin sans payer maltote.

Règlements de la ville de Valenciennes;

Keville : Clou, cheville; *clavicula.*

Nuls hum n'i pout trover jointure,
Ni out *keville* ne closture
Ke ne fust tute d'ébenus,
N'est sous ciel ors qui vaille plus.

Marie de France, Lai de Gugemer, v. 158.

Kicunkes : Quiconque.

On fait le ban ke il ne soit nus si hardis hom ne feme en tote ceste ville qui venge (vende) iretage qui soit dedens le pooir de ceste vile, se il ne le fait devant eschevins, sor le forfait de 50 liv. à forbanir un an de le vile, et *kicunkes* autrement l'acateroit ne seroit ne bien, ne loialement, ne par loi; en l'an 1246, en janvier.

Kien : Chien, animal domestique; *canis.*

Hé! Diex, fait-il, ke che puet estre?
Se de voir dire ne me fains,
N'esse dont pas lisse ne *kiens*
Ains est hom u feme sans doute.

Fabliau de la longue Nuit, v. 1062.

Kier, au féminin *kière:* Cher, à haut prix, dont on fait cas; *carus.*

Pitiés, par mon consel iras
Congié prendre au maieur d'Arras
Car il me soloit avoir *kier.*

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 207.

Et si ne venge nul autre boire de grain plus chier qu'à celui foer, fors cil ki y sunt assis par eschevins por brasser, goudales et cervoises, plus *kiéres*, l'an 53ᵉ, le demerques devant le candeler. *Item*, l'an 67ᵉ, le devenres devant nouel.

Addition au Ban de 1253, *rapporté sous le mot* Goudal.

Kierke : Charge, poids. *V.* Ly et Mis Sus.

Kierue : Charrue. *V.* Keruier.

Kieruyer : Valet de charrue, laboureur, maître des labours. *Voy.* Keruier.

Kiés, *kief:* Chef, supérieur; de *caput.*

Nous, Marguerite, comtesse de Flandres . . . voulons et commandons que li hospitaulx et li cours de Campflori, soit tout un, en toutes coses et soit tout gouverné par un seul *kief*, et li *kiés* soit une femme beghines qui soit eslite par sept des plus souffisans de le court.

Lettres pour l'hospital de Camp flori, du mois de décembre 1278.

Kieuronné : Couronné, qui porte la couronne; *coronatus.* On donnoit à la Vierge l'épithète de *kieurounée.*

Congié preng frain abandonné
A ceus ki de Kievremont né
Sont de par tout lor ancisseurs,
Robert Doucet le *kieuronné.*

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v 460.

Kieuvrekief, *keuvrechiez :* Bonnet, voile, chapeau; tout ce qui sert à couvrir la tête; *capitis operimentum.*

Diex sousmit fame à homme, et volt qu'il fust ses chiez;
Quant il est autrement, c'est hontes et meschiez :
Pou en sovient as dames des cous et des deschiez,
Mais qu'assez aient robes, joiaus et *keuvrechiez.*

Testament de Jehan de Meung, v. 108.

Elle donne à l'église Nostre Dame deux annes et demi de toille pour faire un *kieuvrekief* à mettre sour le *kief* dou prestre quand il dit messe.

Testament du 26 *novembre* 1328.

Kieval : Cheval; au pluriel *kievaux :* Chevaux. *V.* Keruier.

Kièvre, *chièvre :* Chèvre. Nom d'une ancienne famille échevinale de la ville de Douai, qui portoit une chèvre pour armoiries : c'est aussi le nom d'une rue de Valen-

ciennes, dont l'écriteau porte : *rue as Kievres ;* rue aux Chèvres ou des Chèvres.

Nul ne puet mener les *kievres* au bos duskes à le fin de fenal, 1247.

Loi de Siran, au cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, fol. 184.

KIVIOLT, lisez *ki violt* : Qui veut.

KOUKE : Bois de lit, couchette. *V.* COTTE.

Je donne à Marie me maisnée fille, trois paires de dras de graine, surcos ouvert, surcos clos et cotte ; les dits surcos fourés de menu vair et le milleur lict, kieute, kavechil de plumes, estofe de *kouke* de quesne.

Testament du 23 *juillet* 1379.

L.

LABUR, *labourage* : Peine, travail, occupation ; *labor* ; d'où *laburer*, travailler, se peiner ; *laborare*.

Tut premèrement
A santé entent
Quant pers tun *labur* ;
L'orage ne blamés
Kar Deu pur noz pecchiez
Le change tute jur.

Everard, Distiques de Caton, fol 205, *R° col.* 2.

Charles, mon fils, prenez courage,
Le beau temps vient après l'orage,
Dieu ha trop bien en vous planté
Pour perdre ainsi son *labourage*.

Cl. Marot, Epigramme à un jeune écolier docte, grièvement malade.

LACER : Tricoter.

Pour huit paires de bas que ceste comptéresse a faict *lacer*, 18 liv.

Compte de l'hospital des Sept-Douleurs de 1647.

LACRISME : Larme, pleurs ; *lacryma*.

LAÇUN : Filet, réseau, laz à prendre des oiseaux. *V.* HUCHIE.

LAEL : Fidèle, loyal, suivant la loi ; *legalis*.

Miex aiment que ne font li riches,
Les avers, li tenant, li chiche,
Et sunt, foi que doi mon ael,
Plus serviable et plus *lael*.

Si me soffit à grant planté
Lor bon cuer et lor volenté.

Roman de la Rose, v. 10910.

LAGNIER, *lagnière* : Endroit où on fait des abatis de bois ; de *lignum*.

Lettre du lieutenant du roi de Franche et d'Angleterre, à Tournay, du 27 juillet 1516, qui reconnoit que tous bos qui sont ès *lagnières* de cha le trau de Maillon se doibvent amener en ceste ville, et non ailleurs de là le trau sans grace des eschevins de Douai.

Reg. aux Mémoires de la ville de Douai, fol. 195.

LAI : Loi, ordonnance ; *lex*.

Si puis bien jurer sans délai
Qu'il n'est escript en nule *lai*,
Au mains n'est-il pas en la nostre,
Que Jhesu-Crist, ne si apostre,
Tant cum il alérent par terre,
Fussent onques véus pain querre.

Roman de la Rose, v. 11488.

LAIENS, *laienz* : Dedans, là dedans ; *illic*, *intùs*.

LAINGNE, *laisne* : Bois ; *lignum*. Voy. LIVREUR.

LAINGNIER, *laisnier, leigner* : Marchand de bois ; *lignarius*.

LAÏS : Dehors, de côté.

LAISNE : Bois à brûler, bois en général ; de *lignum*. Voy. HARS.

Laituaire : Laitage. *V.* **Lettuaire.**

Li barius (baril) de *laituaire*, 2[d].

Travers de Bapaume, 1202.

Lambe : Lampe.

Bail du grand gardin de le bonne maison et hospital Monseigneur S[t] Ladre.... et furnira trois couppes de navette à faire olle, à servir et ardoir ès *lambes* de le cappelle dudit lieu.

Chirographe du 27 *octobre* 1450.

Lambrousé : Lambrissé.

J'ordonne que le chœur dudit Escarpel soit voûté et *lambrousé* aux despens de mes biens.

Testament du 15 *mars* 1613.

Lame : Pierre sépulchrale, gravée ou destinée à l'être; *lamina.* Voy. **Ounie.**

Ci-dessous cette *lame*
Le noble corps dont Dieu ayt l'ame
De messire Jean de Luxemborg,
Seigneur de ville et Culembourg.. 1508.

Le Mausolée de la Toison d'Or, *pag.* 38 *et* 94.

Soubz ceste *lame* gist le corps de noble mémoire d'Adolphe, duc de Cleves...., trespassa le 18[e] jour de septembre 1451.

Lanceiées (barres) : Barrières qui séparoient les combattants et empêchoient de pénétrer dans la liee.

Et cil i retraient du donjon ;
Li serjant s'arrestent as lices
Devant les *barres lanceïces ;*
Bien sont armés les mesniées
De cotereax et de cuirées.

Roman de Blanchandin, *fol.* 179, *R°*, *col. I.*

Lanche : Lance, arme défensive. On en distingue plusieurs espèces. *Lance à roquet* ou *lance courtoise ;* celle dont le fer étoit émoulu, et qui, par cette raison ne pouvoit blesser dangereusement. *Lance de bataille ;* lance très-forte. *Lance fraisine*, ainsi dite, parce qu'elle étoit en bois de frêne.

Lancher : Chercher à atteindre quelqu'un, en le frappant du poing et d'une arme.

Martin de Goy, de l'aige de vingt-cinq ans, dist par sen serment que jœudi darrain passé, où markiet au blet ; il vit Willot de Biaumont tenir un coutel à clau en se main, duquel il *lancha* plusieurs cops après Jehan Leduc, puis contre Jehan Audeffroy qui lui avoit fait commandement de cesser, en disant qu'il estoit eschevin. 30 avril 1386.

Reg. aux playes de Loy, *fol.* 28.

Laneton : Fil de laine. *V.* **Onkes.**

Lanfais : Filasse de chanvre qu'on attache à la quenouille; mot corrompu; de *lanificium.*

Lans : Lent, paresseux, lentement, longuement.

Lardele, *larderelle :* La mesange, sorte d'oiseau, *V.* **Roietel.**

Largor : Ampleur, largeur, au figuré générosité, libéralité ; *largitio.*

Estes venuz merveilles querre
Qar mesurer volez la tor,
Et la hautesce et la *largor*,
Par la merveille qu'il il a.

Rom. de Floire et Blancheflor, *fol.* 202. *R°. col.* 3.

Laris : Bruit que font les personnes qui se divertissent.

Laroncel, *laronchel*, au pluriel *laronchiaus*, *laronciaus*, *larronciaus :* Petit voleur, jeune larron ; *latrunculus.*

L'en le déust miex mener pendre
Que tuit ces autres *larronciaus*
Qui deniers emblent à monciaus.
S'uns *laronciaux* emble deniers,
Robe à perche, blé en greniers,
Por quatre-tans au mains iert quites,
Selonc les lois qui sunt escrites,
Et soit pris en présent forfait.

Roman de la Rose, *v.* 7401.

LARNESSE, *laronesse* : Voleuse. *Voy.* COUME.

LASSETÉ : Malheur, infortune, misère.

Mês tout soit ce qu'il flate, ou qu'il soient flaté,
Neporquant moult de biens qu'il font sunt en clarté ;
Car il gietent par euls maint las de *lassetć*,
Qui autrement seroient rout et desbareté.

Testament de Jehan de Meung, v. 851.

LASTE : Fatigue, lassitude, incommodité ; *lassitudo*.

Venu furent communement
A la chapele qui ert gaste,
Assez orent eu de *laste*
De chevauchier toute la nuit ;
N'i à celui cui il n'anuit

Fabliau du Vair Palefroy, v. 257.

LATTEUR : Ouvrier qui fait des lattes. *Voy.* APRÉSURE.

LECHON : Leçon, prière, oraison ; *lectio*. Voy. ACCOMMODER.

LECTEURE, *lectéure* : Science, savoir, érudition, instruction ; de *lectio*.

Ou s'il vuet por la foi deffendre
Quelque chevalerie emprendre,
Soit d'armes ou de *lectéure*,
Ou d'autre convenable cure.

Roman de la Rose, v. 11667.

LÉESSE : Plaisir, joie ; *lœtitia*.

LEGALITÉ : Amour, observation des lois divines et humaines.

LÉGUMAGES : Graines, légumes ; *legumentum*.

LEGERÉS : Léger, prompt, agile ; *levis*.

LEIRE, *leires* : Voleur ; *latro*.

LEITTRE : Lettre, missive, littérature, enseignement ; de *littera*.

Encor est ordené entre les autres coses que el lius devant dis, un clere soufisans à chou, sera mis par nous cascun an qui escrivra et aprendra en sienche de *leittres*, femmes seulement et nient aultres.

Lettres de fondation de l'hospital de Campflory du mois de décembre 1245.

LEKIER : Laisser, quitter, abandonner ; *laxare*.

Li cas ne set mais ke *lekier*,
Tel sert d'autrui empéekier,
Ki est malvais desous ses dras.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 214.

LESSU : Levain pour le pain.

Chose sembloit morte de fain,
Qui ne vesquist fors que de pain
Petri à *lessu* fort et aigre.

Roman de la Rose, v. 205.

LET : Large.

Lî pièche de tiere n'avoit environ que sistante piés de lonc et quarante piés de *let*.

LÉTIÈRE : Litière, sorte de voiture.

Alez, les faites retorner
Si m'en porteront en *létière*
A Tornadai ma citez chière.

Roman de Blanchandin, *fol.* 177, *V° Col. I.*

LETTRIAIGE : Lettre, missive, ordonnance.

LETTRIER : Alphabet, petit livre pour apprendre à lire ou, pour me servir de l'ancienne dénomination, *livret pour être admis à lettrier*.

LETTRIER : Apprendre à lire.

LETTUAIRE, *létuaire* : Remède spécifique. *Voy.* LIGNALOECY.

Si vus à li volez aler,
E mes lettres od vus porter,
E mustrer li vostre aventure,
Ele en prendra cunseil è cure.
Uns *lettuaires* vus dunrat
Et teus beivres vus baillerat,

Que tut vus recunforterunt
E bone vertu vus dunrunt.

Marie de France, Lai des Deux Amanz, v. 103.

Letture : Laitue, plante potagére.

Item. (fournira) Chascun jour chivos, porrée, *lettures* et presin où temps que telles mesmes choses sont en saison.

Bail du 27 *octobre* 1450.

Leumer, *lumer :* Jetter de la lumière, éclairer; de *luminare.*

Leur : Là où. *V.* Onecerec.

Dessoivre et cerquemanement entre l'hiretaige de Me Henry de Caudry et l'iretage de Loys Fevrier, *leur* il maint.

Chirographe du 22 *aoust* 1463.

Leure : Éclairer, luire; *lucere.*

Leur l'en : Là où l'on.

Pour rente deue sur tout le dismage de le court de Flers-lez-Douai, appartenans à l'abbeie de Saint-Vinchant-de-Senlis, deux muis de blé qui se prendent et lievent en le grange dudit lieu de Flers *leur l'en* met les grains dudit dismage.

Compte de l'hospital Saint-Jean-des-Trouvés de 1460.

Pour le maison Baudes de Saint-Venant qui siet entre le maison Evrart de Saint-Venant-le-Viel, d'une part et le muelin *leur l'en* dene (moulin là où l'on dîne) d'autre part, deux murs et un ferton.

Cartulaire des rentes de Jean de Franche, octobre 1291.

Leu-repost : Lieu secret, caché, dérobé à tous les yeux; cabinet d'aisances.

Lever le cri : Appeler, demander du secours.

Al terz jurs qu'il ot surjurné,
Li criz leva en la cité
Que lur anemi sunt venu,
E par la euntrée espendu.

Marie de France, lai d'Eliduc, v. 146.

Libraière : Femme d'un libraire; mot encore en usage dans la Flandre.

Lice : Terrain où avoit lieu les joûtes et tournois. *Entrer en lice,* commencer le combat; *fuir la lice,* éviter le combat.

Lie : Gai, joyeux, content; *lœtus.* La Fontaine s'est servi de ce mot en plusieurs endroits, Liv. III, Fable 17; Liv. VII, Fable 14; Liv. VI, Fab. 12. Suivant Le Duchat, *Notes sur Rabelais*, Liv. I, ch. *Liesse*, joie, gaîté, viendroit de *lœta.* L'abbé Guillon, *Notes sur les Fables de La Fontaine*, tom. I, pag. 187, dérive ce mot de *Liœus*, surnom de Bacchus, père de la joie, qui vient du grec λύω, *solvo; curis solutus*, libre de soins, joyeux.

Liefres : Lèvres; *labra.*

Boche petite ot et vermoilles
Et les *liefvres* furent paroilles.

Fabliau du chevalier qui faisoit parler, v. 494.

Lienart de Wages : On donnoit ce nom à la personne qui, dans un jeu de société, payoit les gages non retirés.

Lignaloecy, *lignaloes, lignisaloes :* Bois d'aloes.

Avant que le flum entre en Égypte, les gens qui ont acoustumé à ce faire, getent leur roys desliées parmi le flum au soir; et quant ce vient au matin, si treuvent en leur royz cel avoir de poiz que l'en aporte en ceste terre, c'est à savoir gingimbre, rubarbe, *lignaloecy* et canele.

Joinville, Histoire de Saint-Louis, p. 41.

Si prendrez létuaires après
K'est nomé *lignis-aloès*,
K'est en livres de mescines escrit,
Coment è de ki est cumfit.

Pierre de Vernon, enseignemenz d'Aristote, fol. 189, *V° col.* 1.

Mais ils ont tant fait en ce mont,
Ke de mes biens-fais lor doins part,
Hont est ki m'est montée ù front.
Fait à savoir tous ceux ki sont
Que des *Wages* sui *Lienart*.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v*. 456.

Lieuhé, *liurviché* (maison): Maison louée.

Je donne à Jehan Wallequin, men fil, le grande maison et toutes les maisons *lieuhés* appartenans à icelle, qui sont tout d'un membre.

Testament du 25 *décembre* 1276.

Item. Jehan de Vitery li barbières, reconnoit devoir à Ivette femme Jehan Picquette qui fu, vingt-deux sols quatre deniers parisis, forte monnoie pour hostage d'un maison *liurviché*.

Chirographe du mois de jule 1308.

Liever: Lever un malade pour le soulager; lever l'ancre d'un vaisseau; lever une vanne pour laisser passer les eaux.

Lignage, *lignée*: Race, postérité, suite, descendant, famille, tribu, peuple, nation; de *linea*, *lignum*.

De maintenaunt après cestes chouses; lors com tous les poeples oïssent le soun de estive, de frestel, de harpe, de busines, de psaltries, de symphans et de totes manères de musikes: cheauntz tous les poeples, *lignées* et langes et ahourèrent l'ymage de or que le roy Nabugodonosor out establiz.

Bible, *Daniel*, *ch. III*, *v*. 7.

Post hæc igitur statim ut audierunt omnes populi sonitum tubæ, fistulæ et citharæ, sambucæ, psalterii, et symphoniæ, et omnis generis musicorum: cadentes omnes populi, tribus *et linguæ*, *adoraverunt statuam auream, quem constituerat Nabuchodonosor rex*.

Linceuil, *lincœul*: Drap de lit. *V*. Quiety.

Lingnas: Bâton, parement de fagot, cotcret; *lignum*.

Or sui-je bien venu à point,
Fait li Ostes, quant on me truffe;
L'un va doner une grant buffe
Puis fait apporter deux *lingnas*.

Fabliau des Trois Aveugles Compiengne, *v*. 175.

Lingne (*à cop de*): à coup de ligne, en ligne droite. *V*. Bajoes.

Lisbette, *lisebette*: Sorte de petit lit.

Item. Donne à ladite Anthoinette une *lisbette*, un petit lit et parchevet....

Testament du 15 *mars* 1583.

Je donne à Jacqueline de G... ma niepce cent florins avec la couche, aultrement appellée *Lisebette*

Testament du 27 *juillet* 1601.

Liuage *luiage*: Louage, location, *locatio*.

Je mets entre les mains de mes testamenteurs deux maisons ..... pour mettre manoir en l'une d'icelle trois povres femmes, telles qu'ils veront que bon i ert et dou *liuage* de l'aultre maison, les dites trois femmes les doivent retenir et desrenter bien et souffissament.

Testament du mois d'aoust 1358.

Liverer: Donner, prêter, accorder; *liberare*.

Di ta priveté
A compaignun celé
Ki feint n'est ne volage;
Tun cors médeciner
Al mire deis *liverer*
Ki leal est è sage.

Everard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol*. 204 *V°* *col*. 1.

Livreisun: Requisition, levée d'hommes, d'armes, de chevaux et d'autres fournitures; *liberatio*.

A tuz ses hummes défendi,
Que ni éust nul si hardi,
Qui des quarante jurs primers
Preist *livréisun* ne deners.

Marie de France, *Lai d'Élidue*, *v*. 144.

Livrer : Mesurer du bois.

Livreur : Mesureur de bois.

Que nulz n'entre dans le nef chergée, arrivée au rivaige, se n'est les eswardeurs, le *livreur* et le vendeur.

Et que nulz *livreur* qui a commenchié à *livrer* laisne, ne meche (mette) à se plache, autre que eswardeur.

Ordonnance sur les bois, xive *siècle.*

Livre parisis.

La *livre parisis* simplement dite, ou *livre parisis*, monnoie de Flandre, étoit la seule monnoie de compte employée dans la Flandre françoise, le Hainault et le Cambresis. Elle est encore connue aujourd'hui sous le nom de petite livre, valant dix patars ou douze sols six deniers tournois. Elle étoit composée de vingt gros ou sols, et le sol de douze deniers.

Les relations commerciales obligeoient quelquefois d'énoncer des *livres parisis* de vingt-cinq sols tournois. Mais alors les actes les distinguoient toujours, en ajoutant au mot livre, *parisis* de Paris, monnoie royale, forte monnoie (*voyez* Lieuhé); on les appeloit livres d'Artois.

La *livre parisis* de dix patars fut en usage jusques vers la fin du XVIIe siècle. A cette époque, tous les comptes se rendirent en florins, qui étoient des *livres parisis* de Paris ou d'Artois, et qui valoient le double de la *livre parisis* de Flandre, c'est-à-dire vingt patars ou vingt-cinq sols tournois.

Le compte du receveur de la bonne maison et hôpital des Chartriers de la ville de Douai, rendu par-devant les échevins de la même ville pour l'année commencée à la Saint-Jean-Baptiste 1678, et finie à pareil jour 1679, l'est en monnoie de Flandre ou parisis, et celui rendu par le même receveur pour l'année 1679 à 1680, l'est en monnoie forte de vingt patars pour le florin; ainsi par la réduction du parisis en florin, nous avons sa valeur certaine.

Intitulé commun aux deux comptes. Aultres receptes en deniers pour rentes fonssières deues sur plusieurs maisons, tenemens et héritages, sçituées en ceste ville et eschevinage tant en sols parisis, douisiens, chapons et aultrement, escheues aux termes de St.-Jean-Baptiste et Noël; desquels héritages les possesseurs, haboults et tenemens s'enssuivent.

Compte de 1678 *à* 1679, *en liv. parisis de Flandre.*	*Compte de* 1679 *à* 1680, *en livres parisis de Paris ou florins.*
Fol. 31, *V°.*	
Damlle Élisabeth Thison, veve de Mathias Jappin, au lieu de Thomas Thison, sur son héritage appliqué à deux demeures joignant aux ramparts, d'aultre à l'héritage de Jean Busquet, drapier, doibt par an quarante sols, ici pour deux années escheues ès années 1664 et 1665, ci............4 liv.	Mamlle Élisabethe Thison, vefve de Mathias Jappin, au lieu de Thomas Thison, sur son héritage appliqué à deux demeures joignans aux ramparts, d'aultre à l'héritage des hoirs Jean Busquet, drapier, doibt par an quarante sols, reçu pour deux années escheues ès années 1666 et 1667, à monnoie de ce compte....... 40 patars.

Livre. *V.* **Parisis.**

Livre de mer : Cette dénomination est en usage à Douai pour la vente du poisson de mer au minck. Elle est de trois sols neuf deniers tournois.

Item. Et s'il y a aulcuns poissonnier de ceste ville à quy aulcun envoy soit faict de poisson de mer, il le poura vendre par rabaix de denier, *livre de la mer*, à une fois dont la *livre de la mer* ne vaurra que six gros; (trois sols neuf deniers.)

Ordonnance sur la vente du poisson de mer renouvellée l'an 1460.

LOBASSER : Pencher la tête de sommeil, sommeiller.

LOCATIF : Locataire d'un bien, d'une maison, d'un appartement; *locatitius*.

L'an mil trois cens six, le menu peuple de la ville de Paris, à l'occasion de l'affoiblissement des monnoyes, pillèrent les hostels de ceux qu'on disoit en estre cause: car les riches et propriétaires des maisons refusoient de leurs *locatifs* la monnoye abaissée, exigeoient d'eux autre monnoye de plus haut pris.

Gilles Corrozet, Antiquitez de Paris 1586, *p.* 107 *V°*.

LOÉE : Espace de temps et de chemin. Un jeune homme ayant tué une belette :

Enmi l'eire l'aveit getée,
Ne demura ke une *loée*
Quant sa cumpaine i acurrut,
Si vit la place ù ele jut.

Marie de France, Lai d'Éliduc, v. 1032.

LOGETTE : Chaumière, cabane.

LOIGNET : Loin, éloigné; de *longinquus*.

Des autres fu un poi *loignet*,
Cum chien honteux en un coignet
Se cropoit et s'atapissoit.

Roman de la Rose, v. 453.

LOINGTENG, *loingtien*, au féminin *lointengne, lointiegne, lointiengne* : Éloigné, distant; *longinquus*.

Tout soit-il ainsint que se mère eust baron quant il prueve que li baron sa mère où tans que il fu nés et dix mois devant estoit en le terre de Outremer ou en estranges terres *loingtengnes* sans revenir.

Coustumes de Beauvoisis, ch. XLV, *p.* 253.

LOIS : Homme du monde, laïc; *laicus*, du grec λαϊς.

Justice avoit escu douté
Le tiers de discrès è lois,
Pour justifier è clers è *lois*.

Huon de Meri, Tournoiement d'Antecrist, fol. 230, *V°. col.* 2.

LOISE, *loisible* : Permis, licite, juste; *licitus*.

LOIURE, *loien* : Lien, ligature, attache; *ligatura, ligatio*. Voy. MENUSTIN.

Vengiés est de son anemi
Dont se feme faisoit ami :
Ainsi avint del prestre fol,
Li *loien* li osta del col,
Que on n'en voit perchevant.

Fabliau de la Longue Nuit, v. 90.

LONCQ : Effilé, long, menu, étroit; *longus*. Voy. BAUCH.

LONGHECE, *longheur* : Longueur; *longitudo*. Voy. ATRE et BAUCH.

LORD : Lourd, pesant.

Et s'ele a trop *lordes* mameles,
Preingne cuevrechief ou toéles
Dont sus le pis se face estraindre
Et tout entor ses costés ceindre

Roman de la Rose, v. 13533.

LORSEILNOL. *Voy.* LOSSEGNOL.

LOSENGHIÉ : Fait en losanges.

Je donne à Jehane, fille Jacquemon de Goy une nappe, la plus longhue de le huge, un doublier de l'œuvre de Tournay, le meilleur *losenghié* et un aultre doublier de l'œuvre de le dite nappe.

Testament du 26 *juillet* 1354.

LOSSEGNOL, *lossenos, loussegnos, lousseignos* : Le rossignol, oiseau connu par la beauté de son chant.

LOT : Dit aussi *pot de lot*, ou simplement *pot*.

Mesure au vin et à la bière, en usage dans la Flandre françoise. Il se divisoit en deux demi-lots, et

en quatre pintes et varioit d'un endroit à l'autre. Le *lot* de Douai, le plus grand de tous, employé pour la bière, étoit de cent vingt-huit pouces de roi cubes, et celui pour le vin de cent sept pouces.

Louche : Soucoupe d'un calice, et tout vase à boire. *V*. Calisse.

Louchie : La contenance d'une *louche*.

Louisien (denier) : Onze de ces deniers valoient sept deniers et demi tournois. Ils étoient autrefois fort en usage à Tournai et aux environs.

Louper : Manger, avaler avec avidité.

Louz : Louange, action de grâce; *laus*.

E sacréfièrent sacréfiement de salu è de *louz*.

Premier Livre des Machabées, *ch*. IV, *v*. 56.

Et sacrificium salutaris et laudis.

Lovel, *loviaus* : Loup, louveteau; *lupus*.

S'il a gaires de tex *louviaus*
Entre ces apostres noviaus,
Eglise, tu es mal-baillie,
Se ta cité est assaillie
Par les chevaliers de ta table.

Roman de la Rose, *v*. 11173.

Loyement : Action d'attacher, de lier, de joindre, d'unir; *ligatio*.

Ce mot vient de *loyer*, lier, d'où *loyen*, lien, et signifie obligation payable en foire

On datoit autrefois les actes publics et privés d'un jour notable; celui des paiements à faire aux foires de Bar et de Ligny, où les draperies de Douai avoient un débit considérable, étoit fort connu des tondeurs de cette ville, et on a employé le nom qui désigne le jour de ces paiements dans l'ordonnance qui les concerne.

Voy. la citation du mot *espincher*, à laquelle celle ci-après fait suite :

Et se ne soit nulz ouvriers si hardis qui fache ouvrer de nuyt, de cest mestier se n'est de le sainct Nicollay jusques au *loyement* de Ligny.

Ordonnance sur le fait des tondeurs et appareilleurs de dras, de l'an 1229, *le jour St-Christophle*.

Nicholes Audéfrois bourghois de Douay reconnoit devoir à Pieron de Vaus, bourghois de Compiegne 42 liv. 10 sols de parisis à rendre et à paier à Pieron devant dit au lendi en fieste (*fête*, *foire*) si comme marchans paie à autre, prochaine, ke nous atendons.... et s'on paie ces deniers devant preudoumes on est quite de l'eschevinage.

Chirographe du mois d'aoust 1273.

Loyer : Prix, récompense. *Loyer de victoire*, gage de la victoire.

Luc : Le luth, instrument de musique.

Jà ces demy-dieux estoient
Pretz de tumber en servage,
Et jà dontez se jettoient
Dans la prison du rivage :
Sanz Orphée, qui soubdain
Prenant son *luc* en la main,
Opposé contre elles joüe
Loing des autres, sur la proüe.

Ronsard, *stroph*. IV *de l'Ode aux Trois Sœurs*.

Luinz : Loin, éloigné; de *longus*.

Cumença sei à purpenser
Cument s'en purrat délivrer
Que nul sa fille ne quesist,
Luinz è près manda è dist
Ki sa fille vodreit aveir,
Une chose séust de veir
Sortit esteit è destiné
Desur le munt fors la cité
Entre ses bras la portereit.
Si que ne se reposereit.

Marie de France, *Lai des Deus Amanz*, *v*. 32.

Luitière : Lutteur; de *luctari*.

N'est pas bons luitières, ne fors,
Quant Fortune fait ses efforts,
Et le vuet desconfire ou batre,
Qui se puet à li combatre.

Roman de la Rose, *v.* 5902.

Luminaire : Cierge ou lampe entretenue dans une église ou chapelle par la fabrique ou par une confrérie. *Voy.* Œuvre.

Ly : Le, la, les, lui, elle.

Item. sensuit le kierke dou blé que *ly* dite demiselle fait pour les despouille de douze rasières de terre.

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Lyde : Le royaume de Lydie.

N'onc ne la pot tenir Crésus,
Qu'el nel' tornast et jus et sus,
Qui refu roi de toute *Lyde*.

Roman de la Rose, *v.* 6515.

Lynuys : Lin, graine de lin; *linum*. V. Kanebuise.

M.

Machon : Maçon, ouvrier en bâtiment. D'où *machenerie*, *machonerie*, construction; et *machoner*, édifier, construire, travailler au bâtiment; *de mansio*. V. Advalué et Mierde.

Maclou, *macloud*, *maclout*, *mahout*: Malo, nom propre d'homme et de lieu.

Macroule : La macreuse, sorte de poule d'eau.

Madre, *masère*. Voy. Drapaille, Hanap et Queuvre.

Je donne à Jehan Audefroit, fil Collart, trois hanaps de *Madre* à piet d'argent, à Katherine Audefroit sereur audit Jehan trois hanaps de *madre* plas qui sont pour monstre de taverne.

Testament du 5 *mars* 1361.

Magnier, *mangnier*, *mannier*, *masnier*, *mœnier*, *molsnier*, *mongnier*, *mosnier*, *mousnier* : Meûnier; *molinarius*. V. Hiretaule.

Ordonnances, bans et édis sur les *mosniers*, pour molre à le xxme.

On fait le ban.. .. qu'il ne soit aulcuns *masniers* ou *magnières*, varlez de *manniers* ou *magnières*..... qui prende pour droit de moulture plus grant sallaire que le vingtiesme. 14 aoust 1437.

De Martin Wion *mangnier*.....
De Pierre Gourdin *mangnier*....

Compte de l'hospital Saint-Jean-des-Trouvés de 1530.

Maigresce: Maigreur; *macritas*.

Ses dois li a créus *maigresce*,
Des genous li pert la rondesce;
Talons a haus, agus parens,
Ne pert qu'el ait point de char ens,
Tant la tient *maigresce* et compresse.

Roman de la Rose, *v.* 10211.

Maintenant (de) : Sur-le-champ, aussitôt.

La grant dolor me renovele
De mes plaies de *maintenant*,
Trois fois me pasme en un tenant.

Roman de la Rose, *v.* 1839.

Maironnier, *maronnier* : Marchand de bois de charpente et de construction; de *materiamen*.

Pierre Baratte, *maironnier* et carpentier.

Testament du 17 *octobre* 1506.

Betremieu de Brou, *maronnier*.

Vente du 29 *mai* 1429.

Maisiaus, *maisielles* : Lépreux,

femme de lépreux ou attaquée de la lèpre.

Jake de France et Liegars de Ghesnain se compagniesse..donnent à l'abbie de Sin dalès Douay 40 s. à pitance ; as frères préceurs, 20 s. à pitance ; as boins enfans, 5 s. à pitance ; as povres *maisiaux* et *maisielles* de le maladrerie; as malades de l'hospital des Cartriers gisans dans le prosniel et en l'enfermerie, à cascun de ces lius 5 s. à pitance, hormis les provendiers et les provendières ; al hospital des femmes gisantes d'enfant, al hospital St. Julyen, al hospital de Campflory ; au convent de Corbie, au convent de ke Biernars Pilate estora, au convent dou Croket ; à caseun de ces lius 3 s. à pitance.

Testament du mois de novembre 1308.

Maisnes : Servante. *V.* Vellon de lait.

Maise-ocquison : Malencontre, trouble, empêchement.

Maistroyer : Dominer, maîtriser, commander, gouverner, régir ; *magistrare.*

Le granz biautez com si sot acointier
En cortoisie, qui sont gent cors maistroie,
Jà li fist Diex por faire merveillier

IIe *Chanson du roi de Navarre, strop.* IV.

Mait : Baquet carré en forme de mai ou huche, propre à tenir l'eau. *Voy.* Espusoir.

Majestire : Magistrature. *V.* Clel.

Malbaillir : Maltraiter, détruire, ruiner, dévaster.

Trop li plaist quant il puet saintes gens *mal-baitlir*,
Et euls oster de grace et en pechié sailuir :
As mauvès, ce li semble, ne puet-il pas faillir,
Si ne li chaut granment de tiex gens assaillir.

Testament de Jehan de Meung, vers 1829.

Malcontentement : Lisez *mal-contentement,* mécontentement.

Maldire : Médire, blasphémer ; *maledicere.*

Li Aignelés adonc respunt :
Sire, jà bevez vus à munt,
De vus me vient quanque j'ai beu ?
Qui, fist li lox, *maldis* me tu,
L'Aigneax respunt, n'en ai voloir.

Marie de France, fable du Leu et de l'Aingniel.

Maldison, *maldison :* Imprécation ; *mala rabies ;* malédiction, *maledictio.*

Forment devons doteir ke cele horible *maldisons*, ke li profète priest, ne chacet par adventure sor noz.

Sermons de St.-Bernard, fol. 132.

Malen : Malandre, maladie qui vient aux chevaux.

Mal-engien : Trouble, empêchement.

Mal-faim : Misère, pauvreté, faim cruelle.

Male-foi : Duplicité, mauvaise foi.

Male-fortune : Malheur, accident, infortune.

Mal-gratieux, *mal-gratieux de nature :* Dur, bourru, fantasque, brusque, peu complaisant.

Mal-mettre : Maltraiter, dissiper, gâter, détruire ; *malè mittere.* D'où *mal-mis*, maltraité, détruit.

Tantost cum par ceste mesnie
Fu la gent *mal-mise* et fesnie,
La première vie lessièrent.

Roman de la Rose, v. 9630.

Mal-parler, *mesparler ;* Médire, calomnier ; de *malè parabolari.*

Malparlier : Médisant, calomniateur.

Male-peine : Peine inutile ; *avec male peine*, difficilement, avec beaucoup de difficulté.

Mal-propre : Qui n'est pas destiné à une vocation, peu apte à une affaire, à un état.

Mal-Rage : Grande faim, besoin extrême d'aliments.

Maltoteur : Homme qui fait la maltote.

Mambournir : Administrer.

Je vœulx, incontinent mon trespas, que mes enfans aient entre leurs mains tous les biens qu'ils auront de ma succession, pour en faire leur prouffit, parce qu'ils sont suffisament eagés pour gouverner et *mambournir* leurs biens.

Testament du 14 febvrier 1586.

Mameletes : Gorge naissante, gorge de jeune personne.

Elle avoit les *mameletes* dures qui li souslevoient sa vesteure ausi com ce fuissent deus nois gauges, et estoit graille parmi les flans, qu'en vos dex mains le peusciés enclore.

Fabliau d'Aucassin et Nicolette, p. 395.

Man, *men* : Bon, elément, miséricordieux ; *manus*, *mannus*.

Mancion, *man*, *moinel* : Demeure, habitation ; de *mansio*.

Il donne se maison servant au mestier de tainture à sa dite femme pour demourer avec ledit Jehan son fil, et si elle ne veult, ledit Jehan payera à se dite mère seize francs se vie durante pour prendre se *mancion* ù il li plaira.

Testament du 8 *janvier* 1375.

Mande : Ville, cité, commune.

Mandet : Le lavement des pieds du Jeudi-Saint dans les chapitres et abbayes, et surtout les aumônes qui se faisoient à cette occasion, et qui se continuoient pendant l'année sur la caisse dite du *mandet*.

Ce nom vient du premier mot de le l'antienne *Mandatum novum do vobis* que l'on chante dans la cérémonie du lavement des pieds.

Et si laist aussi au *mandet* c'on fait chaskun an à S[t]. Pierre 4 liv. et 10 s. parisis pour achater un fierton d'iretage, pour aidier à paier chaskun an le *mandet* hiretaulement.

Testament du mois d'avril 1273.

Mandet signifie aussi les aumônes que faisoient chaque semaine les administrateurs des biens des pauvres des paroisses, connus en Flandre sous les noms d'administrateurs de la table du St.-Esprit, de la table des Pauvres ; de *pauvriseurs* et de *pauvriers*. V. Œubt.

Mancière, *mangièrre* : Mangeur ; *manducator*.

Ne sans lor char ne voloit vivre,
Ains en voloit estre *mangièrres*,
Tant est délicieus léchièrres.
Tant ot les volatiles chières.

Roman de la Rose, v. 20363.

Mancnier : Meunier ; *molinarius*. Voy. Costerech.

Manjour, *menjour* : Bonjour.

Manire : Façon, manière.

Manke : Manchot. *Voy*. Craper.

Manoir : Terrain d'une étendue indéfinie, beaucoup plus grand que la masure, sur lequel sont élevés plusieurs bâtiments à usage de ferme. On appelle aujourd'hui *manoir*, tout terrain *non amazé*, abordant à front de rue.

Et ladite demiselle apporte audit mariage premiers, un *manoir* amasé de maison manable, porte, cambre, grange, marescauchies, lieu, et tout le tenement, ainsi qu'il se comprend en tout son enclos, contenant dix huit rasières de héritage ou environ, avœucq une *masure* où jadis eust une petite maison joignant au dit *manoir* et quarante rasières de terre ahanable en plusieurs pièces en le ville et terroir de Dorgny, tout en l'eschevinage de Douay. 24 janvier 1425.

Reg. aux lettres, contrats, etc. fol. 266.

Manouvrier : Artisan, ouvrier. *Manouvrier des cieux*, l'éternel, le grand architecte de l'univers.

Car luy enflé de vains motz
Devisoit à l'aventure,
Ou des membres du chaos,
Ou du sein de la nature :
Mais ces Vierges chantent mieulx
Le vray *Manouvrier* des cieulx,
Nostre demeure éternelle
Et ceux qui vivent en elle.

Ronsard, *ode aux trois Sœurs*, *stroph*. VII.

Mantière, *mantierre* : Menteur.

Maquerel, *maqueriau* : Souteneur de mauvais lieux, homme qui procure des femmes de mauvaise vie.

Li *maquerel* au femes des femes doivent estre fusté et gitez hors de la ville et leurs biens sont le Roy.

Anciennes coustumes d'Orléans, *p*. 469.

Tu es *maqueriaus* chascun mois
Ce dient bien li ancien,
Tu fès sovent par ton gabois
Joindre deux cus à un lien.

Rutebeuf, *Disputoison de Charlot et du Barbier*, n° 7218, *fol*. 323, *R° col*. 2.

Marage : Marée, produit par la mer, qui vient de la mer; de *mare*.

A son col pend une grant targe
Qui fu dos de poisson *marage*;
Blanchandin demaude s'espée,
Ne velt qu'autre li soit donée.

Roman de Blanchandin, *fol*. 179, *R° col*. 2.

Marc, *mars*, *marcq* : Marc d'argent. Il étoit à Douai de six onces, poids de Paris. *V*. Calisse.

Marc : Monnoie de compte. Le marc valoit à Douai vingt sols douisiens, qui formoient la livre douisienne de cinquante deniers tournois, et se divisoit en deux demi-marcs et quatre fertons.

Marcander, *marchander*, *marcheander* : Vendre, négocier, faire commerce. *V*. Tavrener : d'où *marcheande*, mercenaire.

Car moult et digne chose et haute
De bien savoir garder s'amie,
Si que l'en ne la perde mie,
Méismement, quant Diex la donne
Sage, cortoise, simple et bonne,
Qui s'amor doint et point ne vende.
Car onques amor *marchéande*
Ne fut pas fame controvée,
Fors par ribaudie prauvée.

Roman de la Rose, *v*. 8310.

Marcander, *marchander* : Droit de vendre et d'acheter.

Et li marchans et li marchande qui contrespasseroit, il seroit à 50 liv. et banis de le vile et se perderoit le *marchander* un an.

Ban des Baras de 1257.

Marchandise, *marchéandie* : Commerce, la science du commerce.

En l'ouneur de *marchéandie*
M'est pris talent que je vous die,
Se il vous plaist, un nouvel dit.

Le dit du Lendit rimé, *v*. 1.

Marcheant : Marchand. Dans la citation ce mot est le synonyme de voleur.

Chil si est mout fors lierres qui vend cuivre pour or, ou estain pour argent, ou pierre de voirre pour pierre précieuse, car se tele manière de larrecin pouvoit courre sans estre justiciés comme lierres, mout de gens pourroient estre deceus par chaus qui ouvrent d'or et d'argent, et par autres, et pour che chil qui vent tex choses doit dire le vérité de la chose que il vent et de quel métal et quel matère ele est, et se il en est trouvés atains à mensonges, il doit estre justiciés comme lierres et pour che dit-on *marcheant* ou lierre.

Coustume de Beauvoisis, *ch*. XXX, *p*. 165.

Marchi, *marchis*, au fém. *marchie* : Foulé aux pieds.

Marchiet : Mouvement, marche, pulsation.

Et jà-soit ce que li leiz en repos tenget les membres par defors nekedent si at grant tence dedenz el *marchiet* del cuer.

Morales de Saint-Grégroire, fol. 45 *V°.*

Mareschauchie, *mareschauciée :* Écurie, étable, forge à ferrer les chevaux. *Voy.* Manoir.

Lors se tint cil por fol prové
Qui la folie ot commenciée ;
A l'uis de la *mareschauciée*
Se sont ambedui aresté,
Près d'ilucc ont lonc-tems esté ;
Une cuve trestote enverse
Et li Sire dedenz enverse
Celui qu'il tient por robéor.

Guerin, fabliau des Tresces, vers 102.

Mariment : Peine, chagrin, affliction, tristesse, plainte ; *mœror.*

Par droit avez vilains à non
Quar vilain vient de vilonie ;
Que querez vous, gent esbahie,
Que menez vous tel *mariment ?*

Fabliau d'Aloul, v. 409.

Marisson : Petit marais. *V.* Ahanaule.

Décret de un manoir séant au *marisson* de le sauch Boineul en l'eschevinage de Douai, et de six quarantaines de terre. Du 3 septembre 1384.

Markiet, *marquiet :* Convention, marché, acquisition et lieu où se vendent des denrées ou des marchandises. *V.* Nyeur.

A le Prestre mort encarkiet ;
Loer ne doit de cel *markiet*,
Se il parfait chou ke il pensse.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 1014.

Marle : Marne, engrais de la terre. *V.* Bachinage.

Marlière : Marnière, lieu où l'on tire de la marne.

Estormis le Prestre reporte
Par une bresche lez la porte,
Si l'enfuet en une *marlière.*

Hugues Piaucele, fabliau d'Estourmi, vers 539.

Maron, *maron :* Lieu élevé, cîme de montagne, du grec μαρον.

Maronner : Mouiller le fil dit *coron* avec le pouce et le premier doigt de la main droite avant de l'*avaler.*

Mars : Grains qui se sèment au mois de mars, et les plantes qui en proviennent.

Mars : Marc, poids d'une demi-livre.

Martauteur : Forgeron, ouvrier qui bat le fer et qui se sert du marteau.

Martiau, *martel :* Marteau, instrument de forgeron ; d'où *martelet ;* petit marteau ; *marteleiz ;* bruit des marteaux qui frappent sur l'enclume. *Voyez* Clauves.

Les *martiaus* étoient une sorte de jeu d'enfants ; il se jouoit avec des pierres rondes ou des petits cailloux qu'on jetoit en l'air en les faisant choquer les uns contre les autres ; puis on les recevoit tour à tour dans la main droite et dans la main gauche. On avoit encore donné le nom de *martiaus* à un autre jeu qui paroît être celui des petits palets.

Et cincq pierres i met petites
Du rivage de mer eslites,
Dont puceles à *martiaus* geuent,
Quant beles et rondes les treuent.

Roman de la Rose, v. 21215.

Martin li boillant (Saint) : La Translation de Saint-Martin, la Saint-Martin d'été, qui se chomme le 4 juillet.

Martyrier, *subst.* : Mort, sup-

plice, châtiment ; de *martyrarius*.

Or primes vueil les Diex prier
Que il m'otroit cest *martyrier*,
Si que de mort de destorbier,
En leu de mort,
Facent souffrir à tel fréor
Qui apartiengne à ma dolor.

Fabliau de Piramus et Thisbé, vers 735.

Masière : Fente, crevasse d'un mur, lésarde ; de *maceries*.

Masière
Tant par estes cruels et fière,
Que n'entr'ouvrez pas ma proière,
Tant que bésier puisse sa bouche,
Là, quel dolor au cuer me touche.
O grieté !

Fabliau de Piramus et Thisbé, vers 460.

Masnier, au féminin *masnière* : Casanier, qui aime la maison, qui sort peu de chez lui ; *mansionarius*.

Masquiers ghiloires : Tuyaux de fer blanc qui conduisent dans un cuvier la bière que la fermentation fait sortir des tonneaux.

Vente par Waghe Boinebroque..... de tout le droit qu'il a en tous les vaissiaux de caudière, *masquiers ghiloires*, bacquet, toniaux, bacs, plattiaux, taulles, gantiers, mesures et tous autres meubles servans pour estoffement de brasserie. 9 juillet 1422.

Registre aux lettres, fol. 34.

Massecrier : Boucher ; *macellarius*.

Masure, *masurie*, *mey*, *quief mey* : Terrain bâti ou propre à l'être, plus grand que le courtil, et plus petit que le manoir, contenant, à Douai et dans ses environs, partout où la mesure d'Ostrevant est en usage, vingt quarantaines qui font une *rasière* deux quareaux trois quarts, ou cinquante ares, vingt centiares.

Le tenancier de la masure, s'appeloit *Masurier*, *Quief-masurier*. *Voy.* Masure.

Il donne à Hanotin Paien son fils..... vingt quarantaines de terre qui fait une *masure* séant au terroir de Ecourt.

Testament du 21 decembre 1434.

Item : apporte un *quief mey*, séant au terroir d'Ecourt, dont il est *quief-masurier* tenu des doyen et chapitre de l'église de Saint-Amé, à Douai.

Contrat de mariage du 6 juillet 1476.

Pour la *masurie* commune de l'an de ce compte, huit rasières de blé.

Grand compte de Saint-Amé, de 1788 à 1789.

Le past faict à Ecourt à tous les Canones de Saint-Amé (au nombre de vingt-deux), le dimanche 26 juin 1429, cousta 37 liv. 5 s. 2 d., payables par vingt-cinq *masuriers* à quarante-deux ; dix-neuf courtieux 2/2, les trois courtieux pour deux *masuries*, sont trente-sept *masuries* et les deux parts d'un courtil à 20 s. parisis pour chacune des vingt-cinq *masuries*, et pour chacun courtil à le proportion dessus dite 13 s. 4 d. sont en somme 38 liv.

Archives du département du Nord, titres de Saint-Amé.

Masuwier : Propriétaire de maison.

Nous advons promis et promettons pour nous, nos hoirs que les corps et advoirs des bourgeois et *masuwiers* de Valenciennes, nous les warderons et dehorz la ville et dedans.

Privilèges de Valenciennes.

Mate (enfant de la) : Voleur, escroc, coupeur de bourse ; d'où le mot *matois*.

Materon : Maçon, tailleur de pierre, homme de bâtiment ; en bas. lat. *macerio* ; formé de *materiarius*.

Mathelin : Matthieu, nom propre d'homme.

Matraras : Massette ; *tipha latifolia ;* fruit d'une espèce de roseau et son duvet, dont on faisoit des matelas.

Matutinals : Le matin, l'aube du jour ; de *matutinalis.*

Mau, *maus, mauz :* Méchant, mauvais ; *malus.*

Sans faille tu es *maus* traitre
Et lerres trop desmesurés,
Cent mil fois t'ies parjurés.

Roman de la Rose, v. 10976.

Maubaillir : Maltraiter, gâter, détruire, ravager, ruiner.

Maubuisson : Buisson près duquel il est dangereux de passer.

Maufaitor : Criminel, malfaisant; *malefactor.*

Mauger : Panser une blessure, soigner une plaie ; de *medicare.*

Maugister : Être mal couché, mal héberger ; de *malè* et de *jacere.*

Maugré : Mauvais gré.

A sa meisun en est alez,
Si ad tuz ses amis mandez ;
Del' Rei, sun seigneur, lur mustra
E de l'ire que vers li leva.
Mut li servi à sun poeir,
Jà ne deust *maugré* aveir.

Marie de France, lai d'Èliduc, vers 60.

Maugreur : Homme qui jure et qui profère de vilains termes. *Voy.* Ostivez.

Maulevrier : Méchant chien de chasse.

Maumis : Maltraité, tourmenté ; de *malè mittere.*

Maupas : Endroit dangereux, poste périlleux, lieu où le danger est plus grand.

Il lur respunt vostre merci ;
Aureit-il nul de vus ici
Ki *maupas*, ou destreit séust
U l'um encumbrer les péust ?
Si nus ici les atendums,
Peot cel estre nus justerums.

Marie de France, lai d'Eliduc, vers 167.

Maurien, *morien :* Éthiopien, Maure ; *Maurus :* Bas breton *Mauryan.*

Mauron : Rond de malheur, cercle tracé par un magicien.

Mauvenure, *mavenure :* mauvaise herbe.

6 s. payés pour queiller egret et aultres *mavenures* as dis gardins.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Mavés, *mavez :* Méchant, mauvais ; *malus, maleficus ;* d'où *mavestié ;* méchanceté, malice.

Mechief, *meschief :* Malheur, accident.

Mecin : Jeune garçon. *Mecine*, jeune fille.

Mectre : Placer, mettre ; *mittere.*

Méet : Mai, huche, pétrin.

Si donne..... comme aussi toute ma bouticle de boulengerie compris les *méetz*, monstres, dresches, pelles, pots aux brêses de cuivre, moulin bultoire, et généralement tous autres ustensilz, appartenans au stil de boulengerie.

Testament du 1er *juin* 1674.

Meffesant : Dangereux, malfaisant. *Voy.* Enteimes.

Mégrece, *mégresce, mégresse :* Maigreur, diminution ; *maceratio.*

Si n'i féist riens Avarice
Ne de paleur, ne de *megrece ;*
Car li soucis et la destrece,
Et la pesance et les ennuis
Qu'el soffroit de jors et de nuis,
L'avoient moult fete jaunir,
Et maigre et pasle devenir.

Roman de la Rose, v. 297.

Meide, *meige* : Médecin ; *medicus*.

Ceste Romula cui ge devant dis, ele fut feruc dc cele maladie del cors cui li *meide* par un grijois nom apelent paralisin.

Dialogues de Saint-Grégoire, liv. IV, *ch.* 17.

Hæc quam prædiximus Romula, ea quam græco vocabulo medici *paralysin voeant, molestia corporali percussa est.*

Meinur, *menur* : Petit, moindre ; *minor*.

Éliduc aveit un Seignur
Reis de Brutaine la *meinur*,
Qui mut l'amot è chérisseit
E il léaument lc serveit.

Marie de Franee, Lai d'Élidue, *v.* 30.

Mélan : Le milan, oiseau de proie; *milvus*.

Mellendis : Nom du cheval du fameux Roland, neveu de Charlemagne.

Mellour, *melour* : Meilleur; *melior*.

Dix ki ne veut prendre *mellour*
De mi por souffrir grant doulour,
Me comande que lor desponde
Le mal dont jou ai le piour.

Li Congié, Baude Fastoul d'Aras, *v.* 91.

Mémoratif, au fémin., *mémorative* : digne de mémoire ; de *memoria*.

Tousjours et vif et mort l'amastes,
Et en s'amour perséverates,
Tant com l'une et l'autre fu vive ;
Car vif souvent le herbergastes,
Et par bon exemple monstrastes
Vie bonne, *mémorative*.

Le Trésor de Jehan de Meung, *v.* 990.

Men : Moins, en plus petite quantité; *minus*, en bas Bret., *miana*.

Menchoingne : Mensonge, fausseté ; *mendacium*.

Mendiance, *mendience* : Misère, pauvreté, action de demander l'aumône ; *mendicitas*. D'où *mendiant*, homme qui mendie ; *mendicus*.

Garde moi, Diex, par ta poissance,
De richesse et de *mendiance*.

Roman de la Rose, *v.* 11476.

Menestreur, *menesterez*, *menesterex*, au fém., *menestrière* : Joueur d'instruments, musicien ; *minister*.

Si t'aïst Diex, or me dis voir,
Quex hom es, tu or me di quex ;
Tu n'es mie *menesterex*,
Ne de nule bone œvre ovriéis.

Fabliau des deux Bordeors Ribans.

Il est convenu..... que les *menestreurs* pourront faire la station du Joyel, en demandant la permission à deux chanoines ; qu'ils auront les dons et oblations, sauf, l'église, les trois premières desdites oblations, grandes et petites.

Coneordat entre le chapitre de St.-Pierre et les eschevins de Douai, du 30 *juillet* 1517.

Menestreur du bas mestier : Mauvais joueur d'instruments, menestrier de village; de *minister*.

Jehan Boudare, *menestreur du bas mestier*, bourgois de Douai.

Contrat de rente du 26 *avril* 1392.

Menin : Petit enfant ; de *minus*.

Menjue : Démangeaison.

Pou en est qui de Court vuelent estre apostate ;
Je ne m'en merveil pas, car chascuns les y flate,
Ou il flatent autri por qu'en ne les sorbate :
Car *menjue* s'acoise, qui ung petit la grate.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 844.

Menre d'eage, *menre d'ans :* Enfant mineur, en bas âge.

Grars li Carliers, cordewanier, tuteur avcuck plusieurs aultres de deffuncte Hanette Hardiel, *menre d'eage*.....

Chirographe du 25 *march* 1380.

Emolumens de la priserie des biens meubles à quatre personnes pour cest office. Un vievoyrier, un caudrelier, un orfebvre, et une femme. Ils ont pour leur priserie deux deniers de le livre, et des enfans *menre d'ans*, demi-prisence.

Registre aux droictures, fol. 36, xvi[e] *siècle*.

Mentel : Manteau, habillement de dessus; *mantelum.*

Menteresse, *menterresce :* Menteuse.

Li livres est fait de savoir
Tote l'estoire est de voir;
Qui la tenroit por *menteresse*,
Die coment l'Anchanteresse
Pithonissa qui tant savoit.

Conclusion du Roman de Dolapathos.

Sa nièce à la vois bien connut,
Si bien, et à la contenance
Que il est tout hors de doutance,
Et si tint de ce la Duchesce
Que dit li ot à *menterresce.*

Fabliau de la Chastelaine de Vergi, v. 424.

Menton : Pièce de ferrure d'une porte. *Voy.* Sacquoir.

Menustin : Paille courte qui se trouve dans les gerbes de blé.

On fait défense à tous laboureurs, censiers et autres vendans garbées, bottes d'avaine et aultres, de les vendre d'aultre loiure et grosseur que ne les font les batteurs en grange, en battans un cent de garbées de bledt; sans oster ni diminuer le *menustin* ne aultres choses et deulx garbées d'avaine pour une botte, sur encourir amende de cent sols.

Ban des Eschevins de Douai, du 24 *janvier* 1536.

Merinde : Collation, goûter; *marenda.* D'où *merinder*, goûter, faire collation; *merendare.*

Menuwe, au féminin de *menu :* Mince, délié, délicat; de *minus.*

Merainier : Marchand de bois de charpente et de construction; de *materiamen.*

Vente de rente à trois vies par Jehan Burette, *merainier*, du 19 janvier 1471.

Mérienne, pour méridienne : Repos que les journaliers prennent à l'heure de midi, et pendant lequel ils se livrent au sommeil.

Mérite : Grâce, récompense; *meritum.*

Péchié porte sa paine, et bienfait sa *mérite;*
De ces deus choses sunt homme et fame à eslite :
S'il péchent, il se dampnent; s'il font bien, il sunt quite;
Mès à Dieu riens qu'il facent ne nuist, ne ne profite.

Testament de Jehan de Meung, vers 209.

Méritoirement : A juste titre, avec justice.

Mesaiser (se) : Souffrir volontairement.

Mais cilz tous sept ouvers les a,
Dont Saint-Jehan se rapaisa,
Qui le mistère volt descripre
De l'Aignel que Judas baisa,
Qui pour nous tant *se mesaisa*
Que nous fumes de mort délivre.

Le Trésor de Jehan de Meung, v. 131.

Mesaler, *Subst. :* Action de quitter un pays par force majeure, de faire un voyage contre son gré.

Cors, en santé ne t'asséure,
Pour cacier te convient voiture,
K'à Courceles puisses aler
Rouver congié sans mespresure
Segneur Gillon ki par droiture,
Ert dolans de men *mesaler*,

Li Congié, Baude Fastoul d'Aras, v. 246.

MESALER : Se gâter, se corrompre, de *malè salire*, et non pas de *mesel, meseau*, lépreux. *Voy.* MAISIAUS.

Tant font le savoreux en venir, en aler,
En sadaier la bouche, en regart, en parler,
Qu'il en estuet soveut les plus haus dévaler,
Les plus fermes frémir, les plus sains *mèsaler*.

Testament de Jehan de Meung, v. 1292.

MESAMER : Mésestimer, mépriser, haïr ; *malè amare*.

Se assailli ou *mésamés*
Ne cremisse estre, g'en cuillisse,
Au mains une que ge teuisse
En ma main, por l'odor sentir.

Roman de la Rose, v. 1638.

MESAU, *mesaus, mesauz* : Lépreux, attaqué de la lèpre ; *misellus*.

MESEHINE : Rond de fer à jour, tenu par deux branches qui s'accrochent à la crémaillère, sur lequel on peut mettre une casserole, un poëlon, etc. *Voyez* ANSETTE.

MESCINE : Remède, médecine, réconfortaut ; *medicina*.

Sovent li prie la Meschine,
Ami, bévez vostre *mescine* ;
Jà ne la volt oïr ne creire,
A grant anguisse od tu l'eire
Sur le munt vint, tant se greva,
Ileoc chaï, puis ne leva.

Marie de France, Lai des Deus Amanz, v. 198.

MESCINE, *meschine, mesquine* : Jeune personne, demoiselle. *Voy.* ISTEROIT.

MESCOISIR, *meschoisir* : Se tromper dans un choix, mal choisir.

Li Quens Bougars de Valence oi dire c'on pendcroit Aucassin son enemi, si venoit cele part, et Aucassin ne le *mescoisi* mie, il tint s'espée en la main, et se le fiert parmi le hiaume si qui li en baie la main.

Fabliau d'Aucassin et Nicolete, p. 389.

MESCONGNOISSANT : Qui ne reconnoît pas, qui ne veut pas reconnoître.

MESCONTER : Se tromper dans un calcul

MESCRÉANCE : Soupçon.

MESPARTIR : Mal partager, diviser inégalement, déranger.

MESQUEANCE : Malheur, infortune, fâcheux accident ; *malus casus*, formé de *malè cadere*.

Dix ki m'a fait à sa samblance,
Eskiut son cors de *mesquéance*
Assés mix que il n'ait fait mi.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 401.

MESRIENS : Bois en général, et particulièrement le bois de construction ; de *materiamen*.

MESSEUX : Missel, livre qui contient toutes les messes de l'année ; de *missa*.

Item, vingt-trois livres de plusieurs fachons servans à ladite église, c'est assavoir six *messeux*....

Inventaire de l'eglise de Nostre-Dame, à Douai, du 22 *février* 1421.

MESSION : Récolte, moisson ; *messio*.

Et se dist Jhesus en l'Escripture, aussi com cil ki coelle el tans de *mession*, c'est-à-dire qu'il n'avoit racatée que li Larrons ki n'estoit riens envers les autres gens. *Roman du Saint-Graal.*

MESTENON : La petite ville de Maintenon, située entre Chartres et Nogent-le-Roy ; *Mesteno*.

MESTIER A METTRE VIANDES : Armoire de cuisine, buffet, gardemanger.

Rechupt des biens demourés de cincq femmes trespassées oudit hospital........ 8 s. 4 d. pour un *mestier à mettre viandes*.

Compte de l'hospital des Wez de 1360.

Mestir : Vaincre, surmonter; *magistrare.*

J'entens des faus religieus,
Des félons, des malicieus
Qui l'abit en vuelent vestir,
Et ne vuelent leurs cuers *mestir.*

Roman de la Rose, *v.* 11062.

Mestire : Intelligence, art, adresse, science : *ministerium.*

Mestorner, *mestourner :* Tourner à mal, avoir une mauvaise conduite.

Biax Filz, ne pren pas compagnie
O celui qui ne t'aime mie,
Quar tes meffaiz bien noncera,
Et ton bien-fait *mestornera.*

Castoiement, *Conte* IIIe, *v.* 16.

Mesuncs pour *nessung :* Nul, aucun.

Mesurablement : Sagement, modérément, raisonnablement; *mensuratius, mensuraliter.*

Donc è despen
Mesurablement
Si cum ta chose creist;
Ceo faut en poi de tens
Ke n'est garde par sens
Ke lonc-tens coilli est.

Everard, *Distiques de Caton*, *fol.* 204, *R° col.* 1.

Mesureresse : Femme qui mesure.

Testament de Maroie li Helline, *mesureresse* de blet.
Elle donne à Jehan et Watier le Hellin ses fils, du 6 juin 1339.

Mesureur, *mesureor, mesuréour :* Arpenteur.

Ci cunte d'un *mesuréour*
Qui terre mesureit un jour;
Durement maldist sa mesure
Kar ne puet par nul avanture
A li, ce dit, dreit mesurer.

Marie de France, *Fable* XCI, *du Mesuréour.*

Meulin : Moulin; *molinum. Voy.* Contre.

Item, sur le maison faisant touquet à le ruelle du *meulin* des Wez, que tient à présent Jehan de Brebière, 9 s. 10 d.

Chirographe du 19 *septembre* 1429.

Meullequinier, *mœullequinier, mullequinier :* Ouvrier qui ourdit le fil de lin de fin, dit fil d'once, destiné à faire les dentelles, la batiste, le clair, etc. Ce nom est formé de deux mots de la basse latinité, *molla*, molle; *mollare*, moller, mesurer; et *quinale*, corde formée de plusieurs brins; *molla quinale.* D'où *mollequinier, mœullequinier*, depuis *meullequinier* et *mullequinier;* parce qu'en effet cet ouvrier mesure le fil au moyen de l'ourdissoir, et qu'il en forme une espèce de corde, en réunissant huit fils en un. On donne encore le nom de *mullequinier* au tisserand qui fait les toiles de batiste, que l'on appelle dans le commerce toilettes. *Voy.* Escoustenghier et Thoilette. *Voyez* dom Carpentier aux mots *Mola* et *Quinale.*

Meur, au féminin *meure :* Nubile, propre à faire des enfants, en âge d'être marié; *maturus.*

Meure : Meilleur; *melior.*

Item, donne ledit testateur à Bauduin de Deuyeul les deux *meures* temprois qu'il ara, ou six francs lequel que mieulx lui plaira.

Testament du 8 *juillet* 1400.

Miaus, *miax, miex :* Mieux; *melius.*

Miche : Pain blanc; portion de vivres qui se donnoit dans les couvents et les abbayes; de *minus.*

Un vallet, Robins avoit non,
Granz iert et de bele façon,
Quar il ert niez à un Prior.
De *miches* ot vescu maint jor,
Et si manoit dedenz la vile :
De barat sot molt et de Guile.

Fabliau de l'Escureul, *v.* 84.

MIERDE : Gravois, déblais, ordure, vidange, matière fécale.

Un manouvrier wida le *mierde* de le maison dudit Fourquand, quand les machons furent dehors.

Compte de l'hospital des Wez de 1360.

MIEURE : Moudre ; *molere.*

Mais se la femme dudit testateur en voloit pourfiter pour y chauffer garanche et *mieure*, faire le porra en payant tous les ans à ladite Jacqueline trente francs.

Testament du 25 *décembre* 1523.

MIGNIER : Conduire, mener ; *minare. Voy.* VELLON ; et manger prendre de la nourriture ; *manducare.* Voy. ESCOUTENGHIER.

MIGNOTER : Caresser, flatter, amadouer.

Elles (les Syrenes) d'ordre flanc à flanc
Oisives au fond des ondes,
D'un peigne d'yvoire blanc
Frisèrent leurs tresses blondes,
Et *mignotant* de leurs yeux
Les attraictz délicieux,
D'une œillade languissante
Guetterent la nef passante.

Ronsard, IIe *strophe de l'Ode aux Trois Sœurs.*

MIKIEX, *mikieus :* Michel, nom propre d'homme ; *Michael.*

Mais pour m'amour voist à Dourlens,
Si me salut Jehan Blassel,
Car il et *Mikiex* de Castel
M'ont fait tel part de gastel
Que j'en ai dehors et dedans.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 283.

MILS : Mieux. *Voy.* COUSTENGHE.

Et li eswardeur et li tonloier de marchiet puent faire aler les cauderliers et les escucliers et les herengiers pour assir la ù il verront ki serunt pour le *mils* del' marchiet sour 10 s. ki encontre seroit.

Ban du Marché au blé de 1247.

MIN, *minck :* Lieu où se vend en gros, sous les yeux de la police, le poisson de mer aux poissonniers, qui seuls ont le droit de le revendre en détail. Ce mot vient du flamand *min*, qui signifie *mien.* Celui qui le prononce hautement, tandis que le crieur qui va en décroissant de prix avec une grande promptitude, devient adjudicataire des *sommes* qui sont en vente. Le règlement sur la vente du poisson de mer, renouvelé le 22 mai 1581, par les échevins de Douai, écrit *min* et *miner*, ce que l'on dit aujourd'hui *minck* et *minquer*, acheter du poisson au *minck.*

MINE : Mienne.

Jou Gilles de Douai, chevaliers.... déclare ke on puet acater de Bauduins de Mortaigne, chevaliers, le terre de Brillon, ki fu *mine* et ke riens nei demande-jou. 1285.

Cartulaire de l'abbaye de St.-Amand, *fol.* 56.

MINETTE : Cuvette, baquet.

Lequel hiretage avec le huisine et hostieulx qui sont appartenans à le brasserie, est assavoir, eaudière, masquiersghiloire, bas gantiers, tonniaux, *minettes* et autres hostieulx, ont été prisiés à 319 liv.

Partage du 22 *mars* 1438.

MIRENS : Regardant, considérant ; de *mirari.*

Lors porra les causes trover
Et les forces des miréoirs
Qui tant ont merveilleus pooirs,
Que toutes choses très-petites,
Letres gresles, très-loin escrites,
Et poudres de sablon menuës,
Si grans, si grosses sunt véuës,
Et si près mises as *mirens*,
Que chascuns les puet choisir ens.

Roman de la Rose, *v.* 18251.

MIROULIÈRE : Matrone, sage-femme.

Misération : Disgrace, affliction, infortune.

Et où il dit ces *misérations*, c'est ces pitiez ; et lai où il dit ces tesmoingnaiges, se sont ces ordenances et cérimonies ; et lai où il dit ces aitres, c'est son osteit, ou sai maisons, ou son temple, et ainsi de plusour autres mos.

Traduction des Psaumes.

Missible, pour *missive* : Lettre, dépêche.

Mission : Dépense, achat, acquisition ; *missio.*

Missodor, *missodour* : Cheval de bataille.

Flores et sa compaignie chevauche à baudor,
Chascune fet mener sept destriers missodor,
Et si avoit chascune palefroi embléor.

Roman d'Alexandre, n° 7190², *fol.* 99, *V° col.* 2, *parlant des Amazones.*

Mis sus (*avoir*) : Avoir ensemencé. *Voy.* Censseur.

Item, s'ensuit ly kierke dou bled que ly dite Demiselle fait pour le despoulle de douze rasières, coupe et demie de terre à blé, et de trois coupes et demie de terre à soille que ly dis hospitaux *avoit mis sus* à ses deniers, qui furent despoulliées à l'aoust l'an 50.

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Miuls : Mieux, plus, davantage. Suite de la citation sur le mot *kiés*.

De le court, qui chi après sont dénommées, en doivent eslire une à bonne foy, et sur leur consienche le plus souffissant, et le *miuls* pourfitans à estre maitresse deseure toutes.

Lettres pour l'hospital de Campflori, décembre 1278.

Moche : Mouche ; *musca.* D'où *mochete* : petite mouche.

Moelin : Moulin. *Voyez* Hiretaule.

Moienne : Centre, milieu. *Voy.* Estrique.

Moilon, *molon* : Centre, milieu. *Voy.* Esket.

Toute laquelle maison, grange et tenement ainsi que il siet, wis et herbergies, dessoubz et deseure, entre les quatre cors et le *moilon*...... appartiendront.......

Vente du 11 *juin* 1389.

Moinage, *moniage* : Profession monastique.

Luxure est contre Diez et contre mariage,
Et contre chasteé et contre pucelage,
Contre religieuses et frères de *moinage*,
Ou de plus haut estat, néis contre hermitage.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 1803.

Moleu, *mollue* : Moruc.

Pour charre à la boucherie, *moleu*, herens, tems de quaresme, à l'advenant de quatre livres par semaine, 108 liv.

Compte de l'hospital des Sept Douleurs, *de* 1646.

Je laisse à ladite Isabeau ung aultre office sa vie durant, se consistant aussi en seize deniers sur chascun tonneau de *mollue* et les deux parts de quatre deniers sur chascun tonneau de hereng.

Testament du 7 *mars* 1592.

Moli, *moly* : Mou, tendre, efféminé ; *mollis.*

Molsnier : Meunier. *Voy.* Hiretaule.

Monarche : Royaume, monarchie, gouvernement.

Neporquant li saint père, et li saint patriarche,
Et Tobie et Jacob, et Noé qui fist l'arche,
Qui tindrent en leur temps du monde la *monarche*,
Eslirent à gésir o les leur en leur marche.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 919.

Monch : Tas, monceau, amas ; de *mons.* Voy. Roulle.

Monder, *munder* : Nettoyer, purifier, rendre propre ; *mundare.*

Mons : L'univers, le monde entier ; *mundus*, assemblage, monceau,

quantité ; de *mons*, beaucoup, considérablement ; de *multum*.

MONSTRE : Intérêt d'argent prêté.

Item, pour ce que les obligations qui sont à le Taule des orphenes, contiennent francs franchois, est ordouné que les obligiez payeront les *monstres* et principaux deniers en francs royaux ou monnoie à l'advenant.

Instruction sur le fait des offices des orphenes, du 15 *nov*. 1592.

MOR, *morien* : Nègre, noir, maure ; *maurus*. Voy. MORETAIGNE.

MORETAIGNE, *mortaigne* : La Mauritanie.

Mais cil el dromont me mena,
Et ces letres vos envoia,
Il a plus noir du chief la chaigne
Que n'est un Mor de *Moretaigne* ;
Ne sai s'est Grizois ou Hermins.

Rom. de Blanchandin, fol. 186, *R° col.* 2.

Quant devant mei vi cheminer
Par le bos un Mor de *Mortaigne*,
E sist sus un destrier d'Espaigne.

Huon de Meri, Tournoiement d'Antecrist, fol. 214, *V° col* 2.

MORIER, *mûrier* : Arbre qui produit des mûres.

Ne soyez pas entr'oubliez,
De la prison vous en enblez,
A la fontaine me querez
Souz le *morier* en mi les prez....
Et Ele aproche du *morier*
Et vit les *mores* noircoier.
Lors cuidoit bien estre esgarée
Por la color que vit muée,
Que primes avoit véu blanc
Le fruit qui estoit noir de sane.

Fabliau de Piramus et de Tisbé, vers 566 *et* 768.

MORION, *morrion* : Casque, sorte de heaume ou d'habillement de tête de l'homme d'armes, et qui plus anciennement se nommoit *armet*.

MORINEUS, au féminin *morineuse* : Se dit des moutons et des brebis malades ; de *morinus*, malade, formé du verbe *mori*, dont a fait *morne*, opposé à vif.

Cist r'ont en lor rais atachies,
Dont jamès n'ièrent relachies,
Les noires berbis dolereuses,
Lasses, chetives, *morineuses*,
Qui ne voldrent aler la sente
Que li biaus aignelés presente.

Roman de la Rose. v. 20412.

MORTEUS, *mortex*, *mortiex* : Mortel, sujet à la mort ; *mortalis*.

Jehan de Los ; bouchier, fut navré de deux cops *morteus*...... S'en encoupa Colin Wieart, Keruyer. Se furent au remuer Will et Ruard Bonnebroque, eschevins. 1390.

Reg. aux playes de Loy, fol. 42.

Accordons que les Esquevins peuent eslire sept preudhomme loyaux bourgois de Douay. . . . pour faire les pais des weres *morteus*, des haines et de totes les aultres discordes qui sont avenues et aveurons à Douay u alleurs entre nos bourgois, u fiex de nos bourgois de Douay.

Lettres de Margueritte, comtesse de Flandre, du lundi après le jour Saint-Nicolay, 1268.

MORTILLER : Mettre de la paille coupée dans l'argile destinée à faire un mur, pour le rendre plus solide.

A Pierot Heupoix, mureteur, pour son sallaire d'avoir fait deux cent quatre piéz de nœufs murs ès gardins. . . . *Item* pour cinq cens et un quartron d'estrain d'avène et de secourjon pour *mortiller* et couvrir lesdits murs, à 16 s. le cent, sunt 4 l. 4 s.

Compte de l'hospital des Chartriers, de 1452.

MOS : Efféminé, mou, sans courage ; *mollis*.

Si aurez mès par tout le los
Que vous estes lasches et *mos*,
Et que vous creés jangléors.

Roman de la Rose, v. 3720.

MOSNERIE : Profession de meûnier. *Voyez* HIRETAULE.

Mossu, *moussu* : Plein de mousse, couvert de mousse. *V.* Potance.

Moudonchiaux, **Moutonchiaux** : Agneaux, petits moutons.

Je donne pour mon serviee, quinze ou dix huit blancques bestes que on dit *moudonchiaux*.

Testament du 28 *octobre* 1432.

Mouske, *mousque*, *muske*, *musque* : Mouche; *musca*.

Moustoile, *musteile* : Fouine, belette; *mustella*.

Encore i refont-elles un grant haribourras,
Car entre la touelle qui n'est pas de bourras,
Et la temple et les cornes porroit passer un ras,
Ou la greigneur *moustoile* qui soit jusques Arras.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 1269.

Une *musteile* vint eurant,
Desuz l'auter esteit eissue
E le Vadlet l'aveit ferue
Por eeo que sur le eors passa,
De un bastun qu'il tint la tua.

Marie de France, *lai d'Eliduc*, *vers* 1036.

Movable : Mobile, mouvant, qui peut se mouvoir ; *mobilis*.

Moveresse : Qui excite, qui engage.

Moyenner : Épargner, ménager.

Muance, *muanche* : Changement, mouvance ; *mutatio*.

Mucade (noix) : Muscade.

De noiers i ot grant foison,
Qui ehargeoient en la saison
Itel fruit eum sunt nois *mugades*,
Qui ne sunt amères, ne fades.

Rom. de la Rose, *v.* 1343.

Mundial, au pluriel *mundiaulx* : Du monde, qui tient au monde.

Muiel, *muyel* : Muet, qui ne parle pas ; *mutus*.

L'en ne peut suir de eonvenanche *muyel*, ne sourt qui n'ot goute, ne forsené, ne fol naturel, ne sous-aagié, ne fame el tans que el a seigneur ; ear le *muyel* ne puet fère convenanehe pour ehe que il ne puet parler.

Coustume de Beauvoisis, *ch.* XXXIV, *page* 185.

Mulace, *mulaige* : Action de mettre le foin en *meule* et même en bottes.

Muleur : Homme qui met le foin en botte ou en *meule*.

Mulier : Femme, épouse ; *mulier*.

Sueffre ta *mulier*
Quant l'ois bien parler
E tu te reposes ;
Kar ki ne veut suffrir
Ne ne puet taisir
Ceo est male chose.

Everard de Kirkam, *distiques de Caton*, *fol.* 207, *V°* *col.* 1

Murenier, *murennier* : Maçon, goujat, tailleur de pierre ; *murennier pour bos*, charpentier. *Voy.* Hecquet.

Mureteur : Ouvrier qui fait des murs de terre. *Voy.* Mortiller.

Murcoe : Tas, monceau, amas, trésor cumulé ; en bas. lat. *murgerium*.

Se fortune vous a eneroé sur sa roë,
Si li avoirs de Diex entour vous flote et noë,
Ce n'est pas por mueier, ne por faire *murgoë*,
Autant vauldroit qu'il fust repost dedens la boë.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 355.

Muscatrie : Mousqueterie. Explosion d'arme à feu.

Muse (donner la) : Tromper, amuser par de belles paroles. *Ten-*

dre la muse, attendre en s'impatientant, regarder en l'air.

Plus ne repostent ne ne firent,
Tot maintenant la porte ouvrirent
Au borgois qui *tendoit la muse*.

Fabliau du Prestre et de la Dame, *vers* 51.

MUSTER, *mustier* : Église, chapelle, monastère, couvent; *monasterium*.

Venus sunt à Paris à la bonne citez,
E vunt à Seint-Denis, al *mustier* sunt entrez.
Karléun se culchet à oreisunz li Ber,
Kant il a Deu priet si s'en est relevet.

Rom. du Voyage de Charlemagne à Constantinople.

MUTE : Meute de chiens.

MUYAGIER : Marchand de vin en gros, qui vend par muids.

A prendre et rechepvoir de chacune queue de vin brocquetée et vendue à brocque, par ceulx qui point ne sont *muyagiers*, un stier de vin de quatre los mesure de Douay. . . . . et sur chacun *muyagier* 16 stiers de vin par an.

Droictures du forage des vins; xv[e] *siècle*.

N.

NAGARE : Naguère, il ya peu de temps.

Comme *nagare* Jehan de le Croix et Pieltre de Biaumez aient ensemble acquis et acaté deux maisons, toutes d'un membre, séans oultre le pont à le laigne.

Chirographe du 11 *février* 1427.

NAIR, au féminin *naire* : Noir, de couleur noire; *niger*.

Au soir, quant ele met sa table,
Por estre mains espoentable
Devant Acheron son mari,
Qui moult en a le cuer mari,
Qu'il vosist miex sans luminaire
Estre avec la nuit toute *naire*.

Roman de la Rose, *v*. 17134.

NAISCEMENT : Naissance, nativité; *nascentia*.

Tenons donc pour vray fondement
De Jhesu-Crist le *naiscement*,
Le baptesme, la passion,
Le descens, le suscitement,
L'ascenscion, le jugement,
Qui sera consummation
De ce siècle, et division
De l'umaine création.

Trésor de Jehan de Meung, *vers* 62.

NANPORKANT, *namporquant* : Cependant.

Nanporkant si toute ma cose ai
Si arée et si porquisse,
Que preste sui de vo servisse.

Fabliau de la Longue Nuit, *vers* 158.

NASTRE : Avare, vilain, sordide.

NATES : Culottes, jupes; de *nates*. *Voy*. CAUCHEMENTES.

NATURER (se) : S'abandonner à ses passions, se livrer à des excès.

NAVEAU : Navet, rave.

NAVÉE : Charge d'un bateau; de *navis*. Voy. OUNIE.

NAVYÈRES, *navière*, *navieu*, *navieur* : Batelier, marinier d'eau douce, patron d'un barque; *navigator*. Voy. DOIS.

Testament de Jehan le Thiebaulx, *navyères*.

Chirographe du 17 *février* 1383.

NAWAIRES : Naguère.

Comme *nawaires* et par le nostre jugement ait esté dit jugiet et déclaret tous les

biens meubles, cateus, debtes et hiretages demourés de feu Robert.....

Lettre de fondation d'une chapelle à la collation des Eschevins de Douai, du 3 janvier 1406.

Née : Refusé, ôté, nié.

L'ostel, dist-il, tel eum vées,
Prenés, jà ne vous iert *nées*,
Et dites quanqu'il vous plaira,
G'escouterai que ce sera.

Roman de la Rose, v. 12378.

Nel : Barque, vaisseau, bateau.

Nennin : Non, jamais; de *nihilum*.

Neple, *nepple*, *nesple* : La nefle, sorte de fruit *mespilum*; d'où *neplier*, *nesplier*, arbre qui les produit.

Nepveu : Petit-fils, neveu; *nepos*.

Je donne à Gillot le latères meu *nepveu*, du quel je suis tayon douze florins d'or à l'eseut.

Testament du 25 septembre 1351.

Je lui donne viagèrement une maison, rue de Jehan de Gouy.... pour retourner à mes *nepveux* et *niepces*, enfans de Jeune Pâté, ma fille, feume à Jacques Trenchant.

Testament du 14 octobre 1616.

Comparut Catherine de Warenghuien, fille franche de feu Nieollas.... Je donne à Venant Tronnel, mon *nepveu*.

Testament du 26 juin 1608.

Nerci, *nerchi* : Noirci, rendu noir, devenu noir; d'où *nercir*, *nerchir*, noircir, rendre noir, devenir noir, *nigrare*, *nigrescere*.

Et li lerres ens en place,
Qui de traïson ot la face
Blanche dehors, dedens *nercie*,
Si s'agenouille et l'en mercie.

Roman de la Rose, v. 12217.

Q'il savoit trop bien sa pez faire,
Jà tant m'éust fait contraire,
Ne jà tant m'éust mal menée,
Ne batuë, ni traînée,
Ne mon vis bleseié, ne *nerci*,
Qu'ainçois ne me criast merci.

Même Roman, v. 14703.

Nesple : Nèfle, fruit du néflier; *mespilum*.

38 s. pour *nesples*, figues, roysins, nois, cerises, vers pois, poivre commun et blanc.

Compte de l'hospital St.-Jean des Trouvés, de 1332.

Niage : Curage, nettoyement.

32 s. pour refaiture de vaisseaux de caudrelac, de cuvielles, de seaus de pus pour aeas de telles et vaissiaus de terre, pour cordes et *niage* de pus.

Compte de l'hospital St.-Jean des Trouvés, de 1332.

Nièchin, *nièpce*, *nièc ete* : Petite-fille, nièce, petite-nièce. *Voy.* **Demars** et **Nepveu**.

Jehan lor molt liez en fu,
A sa *nièc ete* à fet le fu
Alumer et la table metre.

Hugues Piaucele, fabliau d'Estula, vers 146.

Nient autres, *nient autruy* : Aucun autre, point d'autre. *Voyez* **Leittres**.

Je nomme pour mes testamenteurs Sarain de Denwioel, me feme, la dite Fouqueu me soer et *nient autruy*.

Testament du mois d'octembre 1315.

Nieule : Hostie, pain à cacheter.

Nigeon, *nigeoneux* : Minutieux, qui se mêle de tout. Dans la Normandie et le Perche, on dit *nigeoteux*.

Niquet : Monnoie frappée sous Charles VI, par Henri V, roi d'Angleterre. Elle valoit un double ou deux deniers tournois ou trois mailles. Voici ce que nous en apprend Jehan le Fevre, seigneur de Saint-Remy, dans son *Hist. de Charles VI*,

chap. CXIII. Pendant le siége de Meaux en Brie, dit-il, fust ordonné à Paris au conseil du Roy, que la monnoye nommée *fleurete*, qui de seize deniers avoit esté mise à quatre, seroit de rechef diminuée et mise à deux deniers, et l'*escu d'or*, qui avoit couru à neuf francs, fust mis à dix-huict sols parisis, et furent forgés *salus d'or*, qui eurent cours pour vingt-cinq sols tournois la pièce; en icelle monnoie avoit deux escus de France et un d'Angleterre; et au regard de la blanche monnoie, on forgea *doubles* qui eurent cours pour deux deniers tournois et depuis furent nommés *niquets*.

Nis (en) : En aucun, en aucune. *Voyez* Péesche.

Nobile : Noble, magnifique, grand, somptueux; *nobilis*.

Arras, Arras, vile de plait
Et de haine et de detrait,
Qui soliés estre si *nobile*,
On va disant qu'on vous refait.

Li Congié Adan d'Arras, *vers* 15.

Hai ! fait-il, *nobiles* ber,
Quar les nos laissez racheter?
Dist l'Amirauz, ce ne valt rien,
Or ne argent nel puet garir.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 204, *R° col.* 3.

Noece : Noces; *nuptiœ*.

Et avoec ce s'il avenoit que de mi defausist anchois ke de Lucie me chière femme et elle y demandast aucun droit après men décès por raison de doaire, pour don de *noeces* ou pour assenement de mariage.

Lettres de Guy, *seigneur de Montignies*, *de* 1271.

Noeil, *noel*, *noeillon*, *nouel* : Bouton, noyau de fruit et nœud; *nodulus*, fait de *nodus*.

Qui est-ce ci, bele, fait-il?
Sire, par foi, c'est un *noel*
Où ge me geu quant il m'est bel.

Fabl. de la pucele qui abreva le polain, *v.* 153.

Noéure : Nageoire de poisson; action de nager; de *natare*.

Et vont ainsinc par-tout nagant,
Dont tuit vis s'en vont enragant
Bacus, Cerès, Pan, Cibelé,
Quant si s'en vont atropelé
Li poissons à lor *noéures*,
Par lor délitables pastures.

Roman de la Rose, *v.* 18153.

Noeve, féminin de *noef* : Neuve, nouvelle; *nova*.

Noienz : Rien, aucune chose. Au figuré, imbécille, niais, sot; de *nihil stans*.

Quant il vit qu'il estoit chéuz
Et qu'il n'estoit mie véuz,
Si s'en vient enmi la maison,
Hardiement dist sa raison,
Ne parla pas comme *noienz*
Diex, fait li Prestres, soit céanz.

Fabliau du Prestre et de la Dame, *vers* 69.

Noirçoier : Noircir, devenir noir. *Voyez* Morier.

Noisier : Noyer, arbre qui produit des noix.

Six sols pour queiller cinq *noisiers* au grant gardin et au petit.

Compte de l'hospital des Wez, *de* 1350.

Noisier : Doute, incertitude; action de balancer.

Le corps de l'escu, si est Dieux
Qui est palé de ces dix pieux,
Lesquels font naistre et baptisier,
Mourir, descendre aux interneulx,
Ressusciter, monter ès cieulx,
Jugier et croire sans *noisier*,
Espérer avoir le loier
De paradis, et Dieu prier
Qu'il lui plaise à nous faire tieulx
Que nous puissions lui apaier,
Et lui du dixiesme armoier,
Qui est amour esperitieulx.

Trésor de Jehan de Meung, *v.* 1542.

Noncière : Bavarde, causeuse, rapporteuse.

Sa mère forment la chastie,
Et dist, fille; ne soiez mie
Ne trop parlant, ne trop *noncière*,
Ne de parler trop coustumière,
Quar à mal puet l'en atorner,
Fame, quant l'en l'ot trop parler
Autrement que ele ne doit.

Fabliau de l'Escureul, vers 19.

Nonporquant, *nonpourquant* : Cependant. *Voy.* Nanporkant.

Noquière, *nochère*, *nocquière*. Ruisseau d'une cour; gouttière. *V.* Canel.

Norir : Nourrir, substanter; *nutrire*.

Nostrée, *nostret* : De notre pays. *Voy.* Ensonnié.

Il est ordonné que toutes les brunettes faites de laine englesque, soient listellées et scellées de deux sceaulx du lainage et de deux sceaulx du recousage....... et toutes les brunettes de laine *nostret* les meilleures seront listellées d'un de chacun desdits sceaulx.

Ban de le draperie de Douai, XIVe *siècle*.

Notonier : Patron, conducteur d'une barque, ou d'un vaisseau; *nauticus*.

En son batel s'en est entrez
Puis gouverne voile levez;
Li Provost dist au *notonier*
Qu'il se hast tost de nagier,
Et cil dist à ses compaignons
Que il pignent les avirons.

Roman de Blanchandin, fol. 190, *R° col.* 2.

Nottifiante, pour *nottifiance* : Ordre, arrêté, décret, ordonnance. *Voyez* Attache.

Nouant : Nageant, flottant, voguant.

Avienne qu'une de vous
Noüant la mer passagère,
Se joigne à quelqu'un de nous
Par une nopce estrangère.

Ronsard, XVe *strophe de l'Ode aux trois sœurs*.

Noué, *Nouel* : La fête de Noël; de *natalis*.

Pour bien louer, et pour estre loué,
De tout esprit tu dois estre alloué
Fors que du mien, car tu me plus que loues :
Mais en louant plus hauts termes alloues,
Que la saint Jean, ou Pasques ou *Noué*.

Clément Marot, Rondeau à Estienne Clavier.

Novelès, *novelet*, *novelez* : Neuf, nouveau; *novellus*.

Congié pren et m'en vois à-tant;
Ainsinc cum tous seus esbatant
M'en alai contreval la prée
D'erbe et de flors enluminée,
Escoutant ces dous oiselés
Qui chantoient sons *novelés*.

Roman de la Rose, *v.* 10052.

Nueus : Obscur, nuageux; *nebulosus*.

Nuisir, subst. : Peine, ennui, désavantage, préjudice, dommage, obstacle, tort, incommodité; de *nocentia*; et verbe : Ennuyer, faire de la peine, incommoder, nuire, porter préjudice; de *nocere*.

Mais mi anui et mi contraire
Me font si coi tenir et taire,
Que je criem à cascun *nuisir* :
Mais on se puet bien trop taisir.
Il me vient un poi à plaisir
Que je die de mon afaire :
Dix ki a fait sur moi luisir
Un mal dont il m'estuet *nuisir*,
Dist que devant lui souef flaire.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *vers* 7 *et* 11.

Nulece, *nulesce* : Nullité.

Nunchier : Faire savoir, proclamer, annoncer; *nuntiare*.

Ban de ne vendre aucun grain braissié

sans le signifier et *nunchier* aux fermiers de l'assis du bray sur le fourfait de 10 liv. et banni. *Du* 28 *juillet* 1473.

Nurissement : Nourriture, aliment; *nutritio*.

A home mègre le jur sanz dutance
Sul une fiez manger est nuissance,
Mès dous fiès le jur manger itant
A gros home è gras est nuisant.
Mès à gent ke travaillent mult è sovent,
Mester unt de gros *nurissement;*
E à cès ke travaillent poi ou nient
Légier *nurissement* covient.

Enseignemenz d'Aristoté, fol. 193, *R° col.* 1.

Nyage : Nettoiement, balayage.

Nyer : Nettoyer, rendre propre.

Nyeur : Nettoyeur, balayeur.

De le cause mue entre Jehan de Wastines *nyeur* et bellenenr du marquiet au grain, demandeur, d'une part. . . . . . et disoit lui estre du, à cause dudit office du *nyage* du marchiéc, de chacun car wit (charette vide) séjournant de nuit oudit marchié . . . pour son sallaire du wetage et wardage d'iceulx cars, 4 deniers parisis.

Sentence du 27 *novembre* 1434.

O.

O, avec; *cum*. Un Prudhomme croyant avoir entendu parler son chien, dit à son fils :

Va tost, si conte ces merveilles
Au Prestre, si l'amaine o toi,
Et li di qu'il aport o soi
L'estole et l'eve benéoite.

Fabliau d'Estula, v. 71 *et* 72.

Objicer : Objecter, mettre ou jeter au devant.

Obli, *obliance, oblience :* Oubli, faute de mémoire.

Obstant : A cause, relativement, moyennant; d'*obstentia*. Voy. Platelet.

Occiere, *ociere :* Tuer, massacrer, assommer, assassiner, faire mourir; *occidere*.

Des chevaliers de terre nés,
Bataillereus et forcenés,
Qui Jason voloient *occiere*,
Quant il entr'eus geta la pierre,
Fist-ele tant qu'il s'entrepristrent,
Et qu'il méismes s'entr'occistrent,
Et li fist avoir la toison
Par son art et par sa poison.

Roman de la Rose, vers 13447.

Occupation : Maladie, infirmité.

Le 21 fevrier 1426, Mahieu le Willaume et George Lefevre furent, par le consentement de Porrus Grigoire et pour le *occupation* de Gamot Regnault qui est empesché du mal monseigneur Saint-Ladre, dénommé executeur dudit testament. 21 fevrier 1426.

Registre aux Testaments, fol. 228.

Octembre : Le mois d'octobre. *Voyez* Kalendier.

Octroi, *octtroi, octtroy, ottroy :* Don, concession, permission; d'où *octtroyer, ottroier :* Donner, concéder.

Oef : Œuf; d'*ovum*. Voy. Basser.

Oes : Tous.

Il laist pour Dieu et pour s'arme. . . . à Saint-Jehan des Trouvés devant Saint-Pierre, demi marc d'iretage pour acater deux saudées de cauchiers, cascun an à *oes* les trouvés de laiens.

Testament du mois de march 1269.

Oes; signifie aussi la préposition *a*.

Et son ensi n'en fisoit de celi maisons que Clarisse l'ordena, celi Maroie veut

que se testamenteurs doinsent ces 10 liv. as frères de le Trinité et *oes* leur ospital, pour faire chou ke boin ert de ces 10 liv. en celui ospital.

Testament du mois d'avril 1273.

On trouve encore ce mot employé avec la préposition A, par un pléonasme autrefois très-commun.

Item laissent lesdits exécuteurs en le main desdits trois preudomes le droit de faire çou qu'il s'ensuit, chou est à *oes* suer Marotin....

10 mars de rente.... à *oes* sueur Helotain. 6 mars 4 deniers obole.... à *oes* Jehan dit Lenglès fil Jehan qui fu. . . . à *oes* l'oir u les hoirs que chius Jehan aroit de se char.....

Délivrance dou Testament Jehan de Franche, du 7 juin 1306.

Oeubt, *œubt* (où il y) : Où il y eut; *habuit.*

Pour faire et furnir le mandet commenchant le vendredit après le jour Saint-Jehan-Baptiste, 29[e] jour de juing, jusques et finant le vendredit 9 novembre ensuivant où il y *œubt* le nombre de vingt vendredit.

Compte de la Table du St.-Esprit de St.-Pierre de Douai, de 1576.

Oeuvre, *œvre :* Fabrique d'église ou de chapelle; d'*opera.*

Donnent, lesdits testateurs, à leurs prestres curet, au capelain, au clerc, au petit clerc, al *œuvre* Nostre-Dame devant les cartriers, 10 sols au luminaire et à le taule du Saint-Esprit de ce mesme liu, à cascun 5 sols.

Testament du mois de novembre 1308.

Je donne al *œvre* de l'église Nostre-Dame devant les carteriers 20 s. al *œvre* de le capiele Sainte Katheline où Castel, al *oevre* de le capiele Saint-Jehan. . . . . à cascun 10 s.

Testament du mois d'octembre 1315.

Oeuvrer : Agir, travailler, faire; *operari.* Voy. Procédure.

Oevrer : Ouvrir, prendre jour; *aperire.* Voy. Affaitoire.

Offendeur : Qui insulte, qui injurie; offenseur, agresseur.

Offera : Présentera, offrira.

Offerte : Présent, offrande.

Oil : Œil; *oculus :* Les yeux; *oculi.*

Quant g'i puis mes piès envoier
Après, por mon cuer convoier,
Se mi *oil* mon cuer ne convoient,
Ge ne pris riens quanque il voient.

Roman de la Rose, vers 2317.

Oirre : Marcher, cheminer, voyager; *errare.*

Oiselor, *oiselière, oiselierre :* Oiseleur, marchand d'oiseaux.

Ne voilles losengier
Home, ne trop loer
Fors sulunc le droit;
Bel chante le frestel
Quant l'*oiselor* l'oisel
Tret à soi è desçoit.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 201, *R° col.* 1.

Oiseuse, *oisive :* Paresse, oisiveté; *otium.*

Ole, *oille, olle :* Huile; *oleum.* Voyez Batage et Kanebuise.

Olier, *ollier;* au féminin, *olieresse :* Fabricant ou marchand d'huile.

Testament de Sandre le Gossart, *olieresse,* du 4 avril 1339.

Olier : S'est dit pour huilier, vase à mettre l'huile, et le cellier où on la renferme.

Oliete : Navette et olivette, graines propres à faire de l'huile; *oleastellus.* V. Batage.

Olif : Olive, fruit de l'olivier.

Olor : Odeur, senteur, parfum; *olor.*

Lors pare son corps et atorne.
Et se vest cum une Roïne
De grant robe qui li traîne,
De toutes diverses *olors*,
De moult desguisées colors.

Roman de la Rose, *v*. 6149.

Olt : Il y eut, il eut; *habuit*.

Vente d'une maison avec plusieurs gardinages ou par ci-devant *olt* plusieurs maisons. *Du* 11 *juin* 1498.

Ome, *omme* : L'homme; *homo*.

Adans que notre Sires fist,
Qui puis vers lui tant se meffist
Qu'il passa son commandement,
Se l'Escripture ne nous ment,
Ce fus par le mors de la pomme,
De la terre forma Diex l'*omme*,
Puis si en prist une des ses costes
Qu'il li ot au costé apostes.

Fabliau de celui qui fu fait à la besche, *v*. 6.

Omécide : Assassinat, assassin; *homicida*.

A haute vois lore s'escrie,
Que faites vos? nel' pendez mie.
A grant tort avez celui pris,
Vez-moi ci qui l'*ome* ai ocis.
Si le saisirent et lièrent
Et l'autre tantost délivrèrent.
Li *omécide* iluec estoit
Qui la folie fait avoit;
Il se commence à porpenser
Quant le preudome en vit mener.

Castoiment, *conte* II, *v*. 228.

Onche : La seizième partie d'une livre poids de marc. *V*. Caliste.

Onc-mais, *onc-mès* : Non, jamais, en aucun temps; *nunquam*.

Onecerec : De roue, concernant une roue; tout ce qui tourne ou se roule sur soi-même. *Tarel onecerec*; tarière à percer les moyeux des roues. Ce mot s'est conservé en partie dans le flamand *onedel*, roturier. Le mot roturie a la même origine; il vient de *rota*, d'où le latin de la basse latinité *rotulus*, rôle sur lequel chaque seigneur faisoit inscrire les non-nobles qui lui payaient un cens, dits à cause de cela *rotuliers*, dont on a fait roturiers.

De requief se li sergans le Seigneur treuve aucun copant quesne, u portant, u trainant à carette, et il monstre le lieu leur on l'a caupé, s'il amène loyaus témoings, il paiera au seigneur 60 s. se li caisne puet iestre forés d'un tarel *onecerec* et si le sergans jure sans tesmoniage qu'il est ainsy, li bourgois, u li copptiers donra 30 s. et se li quesne ne puet ainsy estre forés, il donra 10 s. au seigneur.

Chartre de la commune d'Oisy, *du* 8 *des kalendes de may*, 1216.

Onger, *ongier* : Oindre, parfumer, enbaumer, graisser; *ungere*.

Onkes : Jamais; *unquam*.

Et si ne mece (mette) nus home, ne feme, boure, ne flocon, ne laneton, ne gratuise de peaus, ne estonture batue, ne à batre, et ki *onkes* feroit tiretaine là ù il y eust meslé avœc auqunes de ces coses, il perderoit le tiretaine malvaise et boine toute ensanle et si seroit en forfait de 10 liv. *Ban des Tiretaines de* 1253.

Onniement : Pareillement, également.

La vertu de la messe gist où saint Sacrement,
Que Prestres, quiex qu'il soient, sacrent *onniement*,
S'il dient les paroles avec l'entendement;
Bon bonté ne li donne, ne mal empirement.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 998.

Onnier : Égaliser, mettre au même niveau; *unire*.

Onuble : Obscur, nuageux; de *nebulosus*.

Si-tost cum povreté l'afuble
De son hideus mantel *onuble*,
Qu'el ne voit mès richesce luire,
Oscurir la convient et fuire.

Roman de la Rose, *vers* 4812.

Onze : Once, la seizième partie de la livre poids de marc. *V.* Preys.

Onzime : Onzième ; *undecimus*.

Comme demiselle Jehane de Goy vesve de Nicaise Logier eust ordonné par se devise en date del' *onzime* jour de mai 1424, que. . . .

Chirographe du 23 *juing* 1430.

Oquison : Sujet, prétexte, occasion ; *occasio*. Voy. Escondiller.

Or, *ore* : Tantôt, à présent, sur-le-champ ; d'*hora hac*. V. Despecher.

Orcanon, *organ*, *organe*, *organon*, *orguene* : Orgue, instrument de musique ; *organum*. V. Crouth.

Cil jougléour de pluisors terres
Cantent et sonent lor vieles,
Muses, harpes, et *orcanons*,
Timpanes et salterions,
Gigues, estives et frestiaus
Et buisines et calemiaus.

Roman de l'Atre périlleux, fol. 44, *V° col.* 2.

Ordir : Faire un tissu.

Orée : Espace d'une heure, emploi d'une heure ; d'*hora*.

Oreillier : Prêter l'oreille, écouter attentivement; d'*auriculare*.

Lors commencent à *oreillier*
Tant qu'ils oïrent sommeillier.

Fabliau de Barat et Haimet, vers 233.

Orer : Prier, supplier, réciter des prières ; *orare*.

Ores (par) : Alternativement, l'un après l'autre.

Orfene, *orphene*, *orphenin* : Orphelin, mineur ; *orphanus*.

Item. Donné à Jeanin et Therion, ses deux fils menre d'ans, cent cinquante frans de rente viagère, sans que le cambre des *orfénes*, ne les ministres d'icelle y aient rien que veoir.

Testament du 6 *febvrier* 1448.

Tout ce qu'il a sera vendu et mis avec nonante-cinq couronnes d'or, un demi noble d'Angleterre et deux doubles de Hainau à le table d'*orphenes* ainsi que le costume de le ville est aceoustumée faire.

Testament du 8 *march* 1313.

Orfroisi : Chargé de broderies.

Orguex : Vanité, orgueil, présomption.

Orhoirie : Succession.

Renonciation à tout droit de *orhoirie* ; du 27 mai 1483.

Registre aux Actes, fol. 234 *V°*.

Oriller : Coussin, traversin, oreiller ; *oricularius*.

E saciez bien ke mut vaut
Aver un *oriller* bien haut,
E nomécment si le manger ne seit
Descendu en l'estomac dreit.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 192, *R° col.* 1.

Orillie : Perce-oreille.

Néis puces et *orillies*,
S'eles s'ièrent entortillies
En dormant dedens lor oreilles,
Les greveroient à merveilles.

Roman de la Rose, v. 18041.

Orlenois : L'Orléanois, ancienne province qui forme aujourd'hui le département du Loiret.

Ortil, *ortille* : Jardin, enclos, terrain cultivé. *V.* Cortil.

Ortillage : Jardinage, plantes potagères.

Et se doit li censiers l'*ortillage* dudit courtil par maintenir et si doit toutes les vignes d'icelui gardin entretenir.

Bail du grant gardin des malades. 1379.

Os : Osé, hardi, téméraire, audacieux, entreprenant.

En un chastel l'avoit enclos,
N'aveit el chastel hum si *os*,

Ki cuntre li osast eissir,
Ne estur ne mellée tenir.

Marie de France, lai d'Éliduc, vers 100.

Oscurier, *oscarir*: Obscurcir, embrouiller. *V.* Onuble.

Ospital: Hôpital, hospice. *Voy.* Oes.

Osselement: Petit os. *V.* Fretin.

Ossy: Aussi, égalcment, de même.

Item. Commande à Percheval, mon fils, qu'il warde Pierre Havet tout le cours de sa vie, pour les bons services qu'il a fait à monseigneur mon mari et à moi *ossy*.

Testament du 31 *march* 1450.

Ostal, *ostax*, *ostau*: Logement, demeure; *hospitium*.

Bien m'est revenuz à la mein;
En cel borc a pris son *ostal*,
Mais ge lui cuit faire molt mal.

Rom. de Blanchandin, fol. 178, *R° col.* 1.

Que Diex soit à toz garant,
Et nos deffende de toz max,
Et nos doint en nuit bons *ostax*.

Roman de Floire et Blanchesflor, fol. 193, *R° col* 1.

Osteis (estre): Être annullé.

Cis bans d'esterlins est *osteis*.

Ban du 2 *février* 1246.

Ostelage: Hospitalité.

Ostelenc, *ostelier*: Hôtelier, aubergiste; *ostelarius*.

Ostencion: Exposition, manifestation; d'*ostensio*.

Là nous feront nos yex aperte *ostencion*
De la divinité, de l'incarnation,
De la nativité et de la passion,
Du ressuscitement et de l'ascension.

Testament de Jehan de Meung, vers 1863.

Ostivez: Oisif, désœuvré, *otiosus*.

Le 26 d'octobre 1507, fut institué de nouvel par loy, pour le bien de le justice, et reffraindre les corraiges (intentions) de plusieurs jonesgens *ostivez* et incorrigibles qui sont de présent en la ville, noiseux, remoreux, yvroingnes, jureurs et maugreurs du nom de Dieu, ung tounel de bois pour par stuy trouvé cappable de condition prédicte, le porter avant la ville.

1[er] *Registre aux mémoires de la ville de Douai.*

Ostorin: Sorte d'étoffe propre à faire des chaussures. *V.* Pontonier.

Otiex, *otieux*: Paisible, tranquille; d'*otiosus*.

Otretel: Autant.

Le Seigneur a de le brebis, de l'aignel, du porc, de le vache, une maille, dou ronchi de le jument deux deniers et du poutrain *otretel*, s'il n'allaite, et dou viel (veau) comme dou poutrain.

Loi d'Escaupont de 1238, *titres de St.-Amand.*

Ottile: Métier à tisser.

Je done à men josne fils Mathieu, un *ottile* de saieteur.

Testament du 22 *juillet* 1555.

Ottroyer: Permettre, accorder.

Oublée: Six pains de farine tamisée, produit d'un boisseau de froment.

Ouen, *ouin*: Non, signe de négation du latin *non*.

Oultrance: Excès, superfluité.

Ouni, au féminin *ounie*: Uni, poli, simple; *unitus*.

Li eschevin ont enquis par tesmoignage de preudomes que li navée de piere doit à Mortaigne vingt neuf deniers et une lame de marbre *ounie*, doit là ausi six deniers et li auteus et li fons i doit six deniers et li navée de piere sauvage doit à cascun avienage par deça Mortaigne, douze

deniers et tote piere ke on amoine, on le tient à piere sauvage se elle n'est taillié et le lame taillié et li auteus et li fon: doivent à Saint-Amant quatre deniers, à Hasnon six deniers, à Warlaing quatre deniers, à Lolaing quatre deniers, et à Escarpel deux deniers, et colombes et capteil et basses et entaulemen! tient-on à pière sauvage. Ce fut enquis en l'an 1246.

Ourdure : Longueur de la chaîne d'une étoffe. *V.* Ros.

Ourmillage : Garniture, ordinairement en dentelle, pour les bonnets de femme, pour le linge.

Pour acat fait de nœuf quartiers de thoillette achetée le derrain febvrier, l'an 1460, pour faire deux queuvrechiés à la dite Hannette la Sotte à 5 s. l'aune sont 11 s. 3 d., et pour le façon et *ourmillage* desdits queuvrechiés, 12 d[ers]., sont 12 s. 3 d.

Compte de l'hospital Saint-Jean-des-Trouvés de 1460.

Outar, *hotars:* Autel ; *d'altare.*

L'an M.CCC.LII, fit Micheles Panczus citiens de Lian édifier ceta chapella, l'*outar* et lo crucifiz por lo reméio de s'arma; Matheu Achert, Marietan si mulier, et Guillermetan leur fili mulier say en arères dudit Michelet liquax mère et filli murirent el tems de la mortalita, l'an M.CCC.XLVIII, liquax Micheles a constitui et hordena que una messa perpetual que li ditta Marieta ordeniat en son testamen que el et li in, ladita messa el dit *outar* chascun jour perpétualment fesant célébrar nostres Sires per sa miséricordi les armes de ellos et de toz autres féax trapassas metat en bon repos. Amen. Item lo XVII jour de décembro l'an M.CCCLV fut sacras li des *hotars* et béneis li diz crucifiz.

Inscription du musée de Lyon.

Outrageux : Qui insulte, qui outrage.

Le temps pendant Millon son vol a pris
Soy retournant comme au mestier apris
Leon rongeant en eust telle plaisance
Que feux de joye en fist en ses pourpris
S'esjouyssant avoir gaigné le pris
Taschant tousjours faire ausditz liz nuysance
En esperant le tenir en souffrance
Sans envers Dieu craindre faire forfaict
L'*outrageux* tumbe en la fosse qu'il fait.

Mere sote A IV *verso.*

Outré : Achevé, fini, terminé, consommé; *d'ultrà.*

Mès la fame si bien se cuèvre,
Ne jà n'i sera descouverte,
Ne por gaaigne, ne por perte,
Ne por solas, ne por mesèse,
Por ce sans plus qu'el ne desplèse
Devant qu'ele soit espousée;
Et quant el voit la chose *outrée*,
Lors primes monstre sa malice,
Lors pert s'ele a en li nul vice.

Roman de la Rose, v. 8718.

Outriaulx : Excédent, pardessus.

Pour frainture d'avainne en grenier et pour *oultriaux* aux vendanges.

Compte de l'hospital des IVez de 1360.

Ouvroir : Lieu où on travaille, boutique, atelier, magasin; *operatorium.*

Fors Hanuis ki par *ouvroirs* velle
Et pour son preu faire sommelle.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 631.

Overe : Œuvre, ouvrage, travail; *opera.* V. Triffure.

Oyer : Marchand de volaille cuite. Les *oyers* cessèrent en 1475 de vendre du *bacon* ou chair de porc, à cause de l'établissement des chaircuitiers; d'*anser.*

Ozon : Oie, oiseau de basse cour; *anser.*

P.

Pachon : Mise des porcs dans une forêt pour y manger le *past* ou la glandée.

Pacolet (cheval de) : Cheval de bois imaginaire qui alloit dans les airs, et qui se conduisoit au moyen d'une cheville. Quelques poëtes anciens ont donné le nom de *pacolet* au cheval Pégase.

Pacqueus, *pacus :* Magasin, atelier, boutique.

Puis nous donnons à notre fils Albin la maison où il réside en la ville de Gand avec brasserie, *pacqueus*, etc.

Testament du 15 *juing* 1595.

Page, *tirer de page, sortir de page, mettre hors de page :* Expressions fort usitées qui signifioient rendre ou devenir maître de ses actions, tirer de la servitude et de la *sujétion*. Nos historiens rapportent que ce fut Louis XI qui mit les rois de France *hors de page ;* c'est-à-dire qu'il apprit à ses successeurs à dire *sic volo, sic jubeo*. Louis XI, dit Mezeray en parlant de prince : « Ayma mieux suivre ses fantaisies déréglées, que les sages lois de l'Estat ; il fist consister sa grandeur dans l'oppression de ses peuples, dans l'abaissement des grands, et dans l'élévation des gens de néant. C'est ce qu'un autre a appelé *mettre les rois hors de page ;* il devoit dire, les mettre hors du sens et de la raison. »

Paielle. *V.* Payelle.

Paillotis : Muraille d'une demi-brique, muraille de lattes et de terre glaise, entrefend.

Pain : Ce mot signifioit toute espèce de nourrriture, et même l'entretien. *Pain ars, pain arsis, pain dur, pain eschaudé ;* pain trop cuit et même brûlé. *Pain mestourné ;* petit pain en forme de brioche. *Pain de brode, pain de pot ;* pain de la valeur de deux deniers. *Pain rebouti ;* celui qui a été refusé et que le boulanger n'a pas vendu. *Pain raté ;* celui qui a été entamé par les rats ou les souris. *Pain de farine et de char ;* pâté, tourte. *Pain faitis ou fetis ;* pain de commande, pain fait exprès. *Vivre de pain menu ;* être dans la misère.

Donc li diz Ysembarz fesoit la cuisine pour le saint Roy, et fesoit *pain de char et de farine* que il aportoit de la Cour au Soudan.

Vie de Saint Louis, *p.* 362.

Paistre : Pasteur, berger ; *pastor*. Voy. Pastorel.

De requief, se li frus de brebis est trouvé en bos, u en blés, u en avaine, u en quelque damaige d'anltruy, li quel li *paistre* wart dedens li domaige ; li sergans peut prendre douze deniers, dou propre dou pasteur... Li cheval trouvé en domage d'autruy payera quatre deniers li vacque deux deniers... Li frus d'aves deux deniers.

Chartre de la commune d'Oisy du 8 *des kalendes de mai* 1216.

Palanche : Ais de bois, levier.

Pallement : Conversation, délibération ; de *parabola*.

Ne faison pas lonc *pallement*,
Que nos esgardent mainte gent.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 204, *V° col.* 111.

Palme : Poêle à mettre sur les morts.

Je donne pour le bon *palme*, à Saint-Albin, trente patars.

Testament du 17 *juin* 1603.

PALMÉE, *pamée, paulmée :* Prime accordée aux enchérisseurs des biens à vendre, payée par l'acquéreur. Elle est à Douai de douze francs cinquante centimes au cent; à Lille du tiers des enchères, etc.

PALUSTRE : Marécageux, bourbeux, de *palus*.

PANEREUX, *panerel :* Petit panier; *panis*. Voy. CATOIRE.

PANNETER : Faire le pain; de *panis*.

A Nicolas Daghenet, fournier, pour avoir cuit et *panneté* par l'espace de ung an deux coupes de blé converties en pains....

Compte de la table du St.-Esprit de St.-Pierre, à Douai, de 1576.

PANRE : Prendre, saisir, empoigner, s'emparer; *prehendere*.

Li Prudom norrir la fesoit,
A mollier *panre* la voloit :
....
Et bonement li otroia
Quanqu'il o lui *panre* cuida.

Castoiement, Conte II, *v.* 121 et 135.

PANSEMENT : Examen, pensée, réflexion; *pensatio*, d'où le verbe *penser*, examiner, rélléchir; *pensare*.

Douce Dame, tout autre *pansement*,
Quant *pans* à vos obli en mon corage,
Dès que vos vis des iex premièrement,
Ains puis amors de moi ne fu sauvage.

Poësies du Roy de Navarre, Chanson II, *stroph*. I.

PAONNET : Flèche garnie de plumes.

Quant à l'espée qui bien taille,
En la premeraine bataille
L'assailli por li desconfire,
Eschec et mat li ala dire
Dessus son destrier auferrant,
Du trait d'un *paonnet* errant
Où mileu de son eschiquier.

Roman de la Rose, v. 6678.

PAOR : Crainte, peur effroi; de *pavor ;* d'où *paoreus*, timide, peureux, craintif; *paoreusement*, avec crainte.

PAOU : Le pou et la puce; de *pulex*.

PARACLIT : Le Paraclet, abbaye célèbre par le tombeau d'Abaelard et celui d'Héloïse.

PARAIL, *parel*, au pluriel *paraus, pareus :* Égal, pareil, semblable; *parilis*.

PARAINCHINAULX (prestre) : Prêtre de paroisse, curé; *Parochialis*.

Encor chils que sera prestre ara lors confessions et lors donra comme prestre *parainchinaulx* tous les sacremens de Ste Eglise.

Fondation de la cure du Béguignage ou hospital de Champflori, déc. 1245.

PARAIR : Paroître, se montrer; d'où *parans, parens*, paroissant; *parere*.

PARCHEVANCE : Action de voir, d'examiner.

PARCHEVET : Traversin. *V*. COEUTIL et PAREMENT.

Je donne à Marie Thérèse de Mailly, ma servante, quatre cents florins; *item* un quiety de lit sans plumes, aveeq un *parchevet* et un oreiller emplis.

Testament du 3 *septembre* 1658.

PARCHEVOIR, *parchoivre :* Apercevoir, regarder, examiner; *percipere*. Voy. BACHON.

PAR COY : Pourquoi. *Voy*. FONDEMENT

PARCQ : Carreau, partie de jardin séparée des autres par des chemins. *Voy*. ROUTTIER.

PAREMENT : Parade, cérémonie.

Je donne à Anthoinette de Maillie, fille de feu Jehan, vivant escrinier, ung lict;

parchevet, quatre orilliers, et tous les linceuls, tous les convertoirs, comprins aussi le lincœul de *parement*.

Testament du 8 *aoust* 1617.

Parfenir : Achever, terminer, finir.

Cis aura le Roman si chier,
Qu'il le vodra tout *parfenir*,
Se tens et leu l'en puet venir.

Roman de la Rose, *v.* 10621.

Parfumier : Marchand de parfums.

Parfundesce : Profondeur ; *profunditas*. Voy. Chaline.

Parge : Page d'un livre. *Voy*. Almaire ; feuilles de laurier sauvage, garnies de quelques morceaux de feuilles d'argent que l'on place sur le poêle des filles de tout âge que l'on porte en terre.

Paringal, au pluriel *paringaus* : Égal, pareil, semblable ; d'*æqualis*.

Cuers, se Ridiaus et Brisegaus
Pour ce s'a aux n'es *paringaus*,
Ne baisse congié à rouver.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *vers* 371.

Parisis : Monnoie de Flandre, ou petite livre, petite monnoie. Seule monnoie de compte employée dans la Flandre Françoise, le Hainaut et le Cambresis ; connue encore aujourd'hui, sous le nom de petite livre, valant dix patars, ou douze sols six deniers ; elle étoit composée de vingt gros ou sols, et le gros de douze deniers. Les relations commerciales obligeoient quelquefois d'énoncer des livres parisis de vingt-cinq sols tournois ; mais en ce cas les actes les distinguoient toujours, en ajoutant au mot livre parisis de Paris, monnoie royale, forte monnoie, on les appeloit livres d'*Artois*. Voy. Lieuhé et Ravalué.

Parissant : Visible, paroissant.

Parjurement : Deni de justice, manque de foi. *V*. Temporiex.

Parlier (biaus) : Beau parleur, homme d'une conversation agréable. *Biaus parlier ;* discours éloquent.

Parmain : Sorte de poire.

Paroche : Paroisse, église ; *parochia*, d'où *parochial*, *parochiaus*, qui appartient à la paroisse ; *parochialis*. Voyez Pourveir.

Et si ai, par la haute Dame,
Cent ans plus pitié de vostre ame,
Que vos prestres *parochiaus*,
Jà tant n'iert vostre espéciaus.

Roman de la Rose, *v.* 12551.

Paroler pair : Parler avec justesse, avec mesure ; parler avec sincérité, sans équivoque, répondre formellement et précisément à une demande.

Parsevoir : Recueillir, percevoir, prendre, recevoir, lever les deniers publics, les impositions ; *percipere*.

Parsis, *parsiz* : Reçu, recueilli ; imposé, soumis à l'impôt.

Parsis, *parsix* : Parisis.

Vente pour nœuf vingt quinze livres *parsis*, monnoie de Flandres de 13 l. 3 s. *parsis*, monnoie dite, 17 s. 11 d. douisiens.... et quatre capons de rente, du 12 fevrier 1414.

Sera tenu de bailler en propriété à Hanotin de Deuyeul, cinquante sols *parsix* de rente héritière sur aucuns héritages à Douay ; *item* à Wibelet Bonnebroque, durant sa vie, huit livres *parsix*.

Testament du 8 *julle* 1400.

Partissant : Distribuant, partageant, séparant.

Partrenoste : Prière, oraison ; chapelet où les gros grains qui le composent, le *Pater noster*. V. Traceron.

Pascor : Temps où les pâturages repoussent, et où l'on mène les bestiaux dans les champs ; de *pascor.*

Pasmeson, *pasmeisun, pasmoison :* Défaillance, spasme.

Quant il revint de *pasmoison*,
Cil esgarda par la maison,
Cuide véoir ce qu'il ama.

Castoiement, *Conte* II, *v.* 98.

Pastorel, *paistre*, *pasturiaus :* Berger, pâtre ; *pastor.*

Il demanda au *pastorel*
Qui mainte vache et maint torel
Avoit gardé en sa jonece,
Paistres, que Diex te doint léece,
Cui cist avoirs? Sire no Prestre :
De par Dieu, fet-il, puist-ce estre.

Eustache d'Amiens, *Fabliau du Bouchier d'Abbeville v.* 105.

Cil prent la pel, si la regarde
Aux oreilles et à la teste,
Connut bien la pel de sa beste.
Harou! las, dist li *pasturiaus*
Par Dieu, Sire, c'est Cornuiaus,
La beste que je plus amoie
En mon tropé n'avoit si coie.

Eustache d'Amiens, *fabliau du Bouchier d'Abbeville*, *v.* 553.

Pasvoier, *pasvoyer :* Relever, remuer, brandir.

Patard, *patart :* Monnoie de compte en usage en Flandre jusqu'à la révolution. Le patard étoit le sol ou la vingtième partie de la livre parisis de Paris, ou du florin ; il valoit cinq liards, ou quinze deniers tournois.

Pau : Pieu, poteau, piquet; de *palus.*

Paulce : Pouce de la main; mesure formant le douzième du pied. *V.* Estrique.

Paulchison, *polchison*, *peulchison*, *pouzison :* Mesure, dimension, grandeur.

Sera tenu le Magistrat de faire mettre les ventelles du secret de la porte d'Anzain au niveau et sur la mesure de la *poulchison* que tiennent présentement les ventelles dudit moulin d'Anzain.

Rég. de la ville de Valenciennes.

Paumer : Tomber en pamoison, en défaillance, se trouver mal, avoir des spasmes, des maux de nerfs; d'où *paumeisun*, défaillance, pamoison.

De sun afère cunseil prent
Sun cire li mustre brévement,
Ainz qu'il li éust tut mustré
Ne cungé pris, ne demandé,
Se *pauma*-ele du dolur,
E perdi tote sa culur.
Quant Eliduc la veit *paumer*
Si se cumence à desmenter,
La buche li baise sovent
E si plure mut tendrement.
Entre ses braz la prist et tient,
Tant que de *paumeisuns* revient.

Marie de France, *lai d'Éliduc*, *v.* 661.

Paumoier : Prendre, toucher avec la main, tenir dans la paume de la main, manier hardiment quelque chose; d'où l'expression *paumoier sa lance*, l'empoigner avec force ; de *palma.* V. Aroidier. *Paumoier*, pris substantivement, signifioit action de prendre, de toucher. Dans la citation suivante, le vers doit être traduit par : *Fardeau léger, facile à être porté.*

C'est raison toute forcenable,
C'est forcenerie resnable ;
C'est dous péril à soi noier,
C'est fais légier à *paumoier.*

Roman de la Rose, *v.* 4316.

Paureus : Craintif, timide, peureux ; *pavidus.*

Pautonière : Femme de mauvaise

Paye : Quittance.

Le défendeur respond qu'il a payé par compte fait, qu'il avoit deduict ses tailles dont il avoit monstré ses *payes* qui furent rompues et jettées au long.

Sentence du 15 mars, 1459.

Payelle d'airain : Casserole, ainsi appelée pour la distinguer de la poêle de fer, qu'on appelle poêle à frire, et de la poêle de cuivre à couvercle, dite *payelle bachinoire*, qui sert à bassiner les lits. *Voy*. Audier et Ferieux.

Pec, *pech*, *pet*, *peu*, *peus*, *peux*, *pi*, *pic*, *pie*, *pioch*, *poet*, *poi*, *pol*, *port*, *pou*, *poul*, *poy*, *poya*, *puc*, *pich*, *puech*, *puesch*, *pui*, *puj*, *puig*, *punch*, *pus*, *puy*, *py* : Montagne, éminence, échaffaud, lieu élevé; de *podium*. Voy. Costal.

Peccator, *peccatour* : Pécheur, individu qui commet des fautes; *peccator*, pêcheur de poisson; *piscator*.

Langue de prélat sans parole
N'est mais qui rapiaut *peccatour*,
Ame périssent sans retour,
Et en apert et en destour.

Roman de Charité, *strophe* 142.

Pechiet, *pekiet* : Péché, chose illégitime; *peccatum*. *Par pekiet*, illégitimement, contre la loi.

En l'an 1245, deux jors devant l'entrée de janvier, li Eskevin ont octroiet as Dames des Preis ke quanques elles porront evrer dedens cestui an à dame Onestacien Wagone d'Arras. . . . por que elle renge por li ne por sen baron à le vile de Dowai, de çou que il unt waignié par *pechiet*, ke elles en doivent avoir le moitiet et li vile l'autre moitié, et sauf çou eles prengent dedens cestui rendage lor despens sans engien (fraude).

Il laist pour Diu et pour s'arme et pour les armes de sen père et de se mère, et de Liegart se feme et pour les armes ausi de tous ciaux et de toutes celes de qui il waagna onkes aucune cose par maie raison u par *pekiet*, as mesiaus de le capiele la huers, soixante sols.

Testament du mois de march 1269.

Péchine, *piscine* : Morceau de marbre ou d'autre pierre creusé et seellé dans le mur, près d'un autel dans lequel on jette l'eau provenant du *lavabo* de la messe.

Quatre sols pour le marbre de le *péchine*, 16 d. à Wille de Marocl pour icely *péchine* faire et pour le marbre assir.

Compte de la Table du Saint-Esprit de 1334.

Péesche : Instrument pour pêcher, ligne; au figuré, le membre viril; de *piscari*.

Tesiez, fille, jà nule fame,
S'ele n'est trop de male tèche,
Ne doit nomer cele *péesche*
Qui entre les jambes pendeille
A ces homes. Et quel merveille
Est ore de nomer *péesche* ?
Est-ce ore ce dont l'en pesche ?
Tesiez, fille, vous estes fole,
Ne dites pas cele parole :
Péesche n'a ele pas non.
Jà nous fames ne le devon
Nomer en nis une manière,
Ne au devant ne au derrière
Cele Déable pendeloche.

Fabliau de l'Escureul, *v.* 40.

Peire : Poire, fruit du poirier. *Voy*. Fige.

Pelosse, *plosse* : Espèce de prune sauvage. D'où *pelossier*, arbre qui les porte. *Voy*. Belloche.

Pénanche : Pénitence, punition; *pœnitentia*. Voy. Ichiulx.

Pendeiller : Pendre, flotter, aller de côté et d'autre, remuer ; de *pendere*. D'où *pendeloche*, *pendiloche*, chose qui pend; au figuré le membre viril. *Voy*. Péesche.

Pendoille : Partie pendante de la ceinture des religieux et religieuses; de *pendere*.

Item (sera tenu), à tout le convent refecturer corroyes et *pendoilles* en le manière accoustumée.

Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés. Du 9 mai 1376.

Pendre : Dépendre, être assujéti ; ne pas être maître de soi ; *pendere*.

Peneus : Malheureux, infortuné, qui éprouve des chagrins ; de *pœna*. *La sepmaine peneuse*, la semaine Sainte. (*Voy.* les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII, pag. 732.)

Peoples : Le peuple, la nation ; *populus*.

Jamais jugement
Où *peoples* se cunsent
Ne despises seul ;
Kar ki mulz despit
Par fet è par dit
N'iert amis à nul.

Everard, *Distiques de Caton*, *fol.* 205, *R° col.* 2.

Per, au féminin *père* : Égal, pareil, semblable ; *parilis*. *Non-per*, non pareil.

O mort de toutes mors *non-pere*,
A qui nulle ne se compere,
Sanz qui nulz n'est sauf ne sera ;

Trésor de Jehan de Meung, *v.* 687.

Perçable : Pénétrant, insinuant.

Mès raison ne puet pas véoir
Que riens puist des Ciex chéoir,
Car en eus n'a riens corrumpable,
Tant est ferme, fors et estable ;
N'il ne reçoivent pas empruintes
Por que soient dehors empaintes,
Ne riens ne les porroit casser,
N'il n'i lerroient riens passer,
Tant fust sotive ne *perçable*,
S'el n'ert espoir espéritable.

Roman de la Rose, *v.* 19127.

Percher : Déchirer, percer, rompre, blesser ; de *percudere*. Voyez Facteur.

Perchoir, *perchevoir* : Voir, apercevoir, remarquer ; *percipere*. Voy. Loiure.

Il est que ladite Demiselle considérant la mortalité qui présentement reigne en ladite ville de Douay et en plusieurs aultres lieux, mesmement que elle est enchainte de fruit, sentant et que elle *perchoit* queplusieurs en tel estat vont dévier par trespas, a donné et donne, etc.

Testament du 10 *septembre* 1415.

Perelinage : Pélérinage, voyage ; *peregrinatio*.

Et quant à mon fils Melchior expatrié dois l'an 1597, environ le sabmedy que l'on alloit en *perelinage* à la Ste. Manne en cité à Arras, j'ordonne qu'en cas qu'il retourne, qu'il soit libre de recouvrer.

Testament du 17 *janvier* 1615.

Pereries, *perreries* : Diamants, pierres précieuses.

Et ces corones de fin or
Dont enragier ne me fine or,
Tant sunt beles et bien polies,
Où tant a beles *perreries*,
Saphirs, rubis et esmeraudes,
Qui si vous font les chières baudes.

Roman de la Rose, *v.* 9320.

Pereux, *perreux* : Pierreux, rempli de pierres ; *petrosus*.

Et se savoir volés de son estre,
Qui n'est ne souple ne terreus,
Fain demore en un champ *perreus*
Où ne croist blé, buisson ne broce.

Roman de la Rose, *v.* 10186.

Perforcer : Faire tous ses efforts.

Péridos : Topaze.

Item, je donne à Bernard de Goy, un aniel d'or à une ganne pierre quarée que li aucuns nomment *péridos* et hault topasse.

Testament du 18 *décembre* 1380.

Perié, *perier*, *perrier*, *pirié*, *pirier*, *poirier* : Arbre qui produit des poires ; *pirus*, en bas. lat. *perarius*, en Langued. *përié*.

Périère, *perrière* : Carrière de pierre ; au figuré, fosse d'un cime-

tière, les entrailles de la terre; de *petra.*

Je le reçoi moult bonnement,
Que Dix a l'ame le m'ament
Car li cors trait à le *périère.*

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 140.

Permuer : Changer, permuter, remuer, échanger, démenager; *permutare.*

Ce sont les droix que prend le Roy des Ribaulx à cause de son office..... sur chacune femme de folle vie.... *Item*, si elles se partent d'un lieu et vont demourer en aultre lieu en ceste ville, telle femme qui ainsi se partira et *permuera* payera audit Roy, pour chacune permutation ung gros.

Grand registre de l'hostel de ville de Douai, cotté N, fol. 88.

Peroec, lisez *per-oec :* Pour ce, pour cela. *Voyez* Goudal.

Peroec que, *peroec ke, peruec ke:* Pourvu que.

Cis bans tenra *peroèc ke* li eschewin le peuent soustenir. Avril 1250.

Et ki d'arc trairoit *peruec ke* saug en issi, il est à 60 s. et banis de le ville.

Loi de Brillon, du mois d'avril 1266.

Peron, *perron, perrot :* Devant du château; sorte de peristile où le Seigneur rendoit la justice. *Fenestre à perrot*, ou *en perron*, rebord de pierre en dedans des maisons où l'on pouvoit s'asseoir et voir ce qui se passoit au dehors. Le *Perron merveilleux* de la forêt de Brecheliant ou de Broceliande près Quintin en basse Bretagne, jouissoit d'une grande célébrité dans les xiie, xiiie et xive siècles. On sait qu'outre le *Perron,* cette forêt renfermoit le tombeau de l'enchanteur Merlin et la Fontaine Périlleuse. Voici la description qu'un poëte du xiiie siècle fait du *Perron,* de la *Fontaine* et de la *Forêt.* Il faisoit partie de l'armée françoise qui alla combattre Pierre Mauclerc, duc de Bretagne.

Lors ne pout tenir Peresce
D'aler en l'ost au Roi de France;
Tant fis eu l'ost de demorance
Ke de Bretaigne fud partis
Le Roi de France; è fud bastis
Li acord de la grant descorde
Ke le Roi, si cume l'en recorde,
Avoit al Conte de Bretaigne.
Pur ço ke n'iert pas trop loigntaigne
La forest de Berceliande,
Mun quer qui souvent me comande
Faire autre chose que mon preu,
Me fist faire, ausi cume veu,
Ke jo en Berceliande iroie.
Jo m'enturnai è pris ma voie,
Vers la Verté, sans plus attendre
Kar la Verté voleie aprendre
De la Périlluse Fontaine.
Un espié où ot fer d'engeigne
Dunt l'alemele n'iert pas truble;
E un haubert à maille duble
Portai ke puis m'orent mestier.
Sanz tenir voie ne sentier
Chevachai quatre jurs entiers;
Adunc m'aparut un sentiers
Ke parmi une gaste lande,
Me mena en Berceliande,
Ke mult est espesse è obscure.
En la forest par aventure
Perdi la sente de mun sentier;
Le soleil se voleit couchier
Qui avoit faite sa jurnée.
Mès la clarté, cest ajornée,
De la lune qui lors leva;
Mès al lever sun vis lava
En la mer, ainz ke fust levée,
E quant ele se ad bien lavée
Bien parut à sa clère face,
Kar ne quit pas ke jamès face
Si bele nuit cum il fesoit;
Kar si la lune cler lusoit
Ses puceles tut ensement,
R'avoient si le firmament
Enluminé, ço me sembla,
Kes onques nul jur nuit ressembla;
Icele nuit resembla jur.
Sanz demorance è sanz sojur,
Vi la Fontaine près de moy
Ço fu la quinte nuit de moy
Ke la trovai par aventure.
La Fontaine n'est pas oscure
Einz ert clère cum fin argent
Mult fud le pré plaisant è gent

Ke s'ombroioit desus un arbre,
Le Bacin; le Perron de marbre
Trovai en itele manière,
E le vert Pin, è la Chaière
Cume la descrit Crestiens.
En plus clère ewe crestiens
Ne reçut unques jur baptesme
Ne sembla pas ke ço fust cresme.
Quant le Bacin ting en ma main
Kar tut aussi le puchai plain
Cum si la vousisse espuchier.
Quant jo mis la main el puchier
Tut le firmament vi troubler;
Quant j'oi puchié, lor vi dubler
Cele tremblur en quatre doubles
E si fud mil tanz noir à troubles.
Quant j'oi sus le Perron versé
Jo qui tut sul i fud laissé
Ne talent n'en ai de mentir.
Mès le Ciel oï desmentir
E esclarcir de tutes parz;
En plus de sis miles parz
Ert la Forest enluminée,
Si tut le Ciel fust cheminée,
E tut le munt arsist ensemble,
Ne feist pas come semble,
Tel clarté ne si grant orage,
Cent fois maldis en mun corage.
Par qui conseil ting-là mon eirre,
Kar à chascun coup du tonneire
La foudre du ciel descendoit,
Ke trenchout è parfendoit,
Parmi les bois, chaisnes è fous;
Ore escutez cume jo fud fous,
E esperduz, è entrepris,
Ke uncore plein bacin de ewe pris,
E sus le Perron la flati.
Mès si le ciel out bien glati
E envoié fudres en terre,
Lors dubla la noise è la guerre,
Que j'oï mener vers tut le munde.
Car du tonnoire à la runde,
Tute terre senti trembler,
Jo quidai bien ke assembler
Feist Dex ciel è terre ensemble.
Ço fud folie ço me semble,
De dous fois le bacin vidier,
Me jol' fis pur mon fol quidier.
Kar le tans à passier quidai,
Quant le secund bacin vidai,
Mès lors aparceu ke qui guide,
K'il a de sens la teste vide,
Kar en cent muis ne puet avoir
De quider plein de savoir.

Huon de Mery, Tournoiement d'Ancrist, Ms. N., n° 5, fol. 213, R° col. 2.

Perrochiens : Curé.

Vente par maistre Nicoles de Hieregnies, *perrochiens* de S^t.-Pierre de Douai de douze mars d'iretage. Octembre 1273.

Perrucqué, *perruqué* : Bien frisé, élégamment arrangé.

Pertroublé : Agité, troublé, effrayé.

Peschaille : La somme de poisson qu'on a pris à la pêche; de *piscari*. *Menue peschaille*, petits poissons.

Del Harenc a fait messagier,
Si l'en envoie sanz targier
As Chiens de mer et as Balaines
Conter les noveles certaines,
Et as Saumons et as craspois
As Mulés et as Heurespois,
Et à la menue *peschaille*
Dist que Karesme est de bataille
Contre Charnaige aatis.

Fabliau de la bataille de Karesme et de Charnage, v. 167.

Pesle : Perle, sorte de substance dure et blanche qui se forme dans une coquille; *perla*.

Autrefois li reprent corage
D'oster tout, et de metre guindes
Jaunes, vermeilles, et Indes,
Et trécéors gentils et gresles,
De soie et d'or à mesnus *pesles*.

Roman de la Rose, v. 21222.

Pestel : Pilon, instrument servant à broyer et pulvériser; *pistillum*.

Item, donne tousses livres, yauwes, drogheries et medicines servans au mestier d'apoticaire, son mortier de kœuvre et le *pestel* de fer.

Testament du 22 mai 1439.

Peticle : L'enveloppe ou coiffe de l'estomac.

Et les deux petitz reinz od le *peticle* qe est sur eus jouste les iles, et la grese del estomak od les petits reins.

Bible, Lévitique, ch. III, v. 15.

Duos renunculos cum reticulo *quod est super eos juxtà ilia, et arvinam jecoris cum renunculis.*

Peu : Un ou plusieurs brins de fil de lin que la fileuse tire de la quenouille pour en former son coron.

Peuble : Peuple, nation; *populus.*

Entre vous homes liges, et autres borjois, et toute autre manière de gens et dou *peuble* qui ci estes assemblés, nous somes ici pour coroner tel à Roy de Jérusalem.

Assises de Jerusalem, ch. cclxxxviij, p. 190.

Peus : Poils, cheveux; *pilli.*

Peus (ronds) : Buches rondes mises en faisceaux ou rangées en piles.

De le navée de *rons peus*..... et defendus trois bonges.

Wienage du Châtelain de Douai, XIIIe *siècle.*

Peustich : Appentis.

Se n'y a au présent que ung gardin, ung hecquet et *peustich* sur rue.

Cartulaire de la Chapelle de la Halle, 1452.

Pex : Pieu, épieu, bâton ferré; *palus.*

Nel' garroient armes esmoluës,
Heaumes, haubers, *pex*, ne macuës,
Ne busches, ne clotes, ne chambres,
Qu'il ne fust despeciés par membres.

Roman de la Rose, vers 14024.

Phisiquer (se) : Prendre des remèdes, se droguer.

Se foy n'as, en vain te *phisiques*,
Car foy a toutes les reliques,
Par foy toutes vertus sont faictes.

Trésor de Jehan de Meung, v. 86.

Piau : Peau. D'où *piauchelier*, pelletier, marchand de peau, mégissier.

Pierdition (aller à) : Tomber en ruine.

Pierre sauvage : Pierre brute. *Voy.* Ounie.

Piertenir : Appartenir; *pertinere.*

Encore est-il adjoutet à ches coses ke qui establira capellenie ens ledite église, li dons de ledite, *piertenra* à luy.

Fondation de la cure de Champflori, 1245.

Pileré, *pillée* : Colonne, pilier; *pila.* Voy. Keuvre.

Pille : Richesse, puissance.

Encor vont en enfer autres gens de grans *pille*,
Gouvernéeurs de Court qui par un nouvel stile,
Qui muert sanz testament, muire aux champs ou à ville,
Usuriers, ou sans langue, est mors, n'ait cils ortille.

Testament de Jehan de Meung, vers 1985.

Pine : Pièce de bois placée horizontalement et enchassée dans les poteaux d'une maison dont la carcasse est en bois. *Voy.* Eswiller.

Pineau, *pinot* : Espèce de raisin noir fort doux et très-agréable au goût.

Pinée : Lieu planté de pins et de sapins.

Piniers, *pisneur, pisnier* : Peigneur de laine. *Pisneur de sayette*, ouvrier en étoffes de laine; *pectinarius.*

Testament de Gilles Desplanques *piniers*. Du 26 aoust 1430.

Pinpeneau, *pinpenel* : Sorte de petite monnoie; *pinpenellus.*

Pinser : Panser, soigner.

Il donne.... les 40 florins pour aidier à nourir et *pinser* les poures mallades de St. Thomas.

Testament du mois d'aoust 1555.

Pinter : Boire.

N'est nus qui chascun jour ne *pinte*,
De ces tonneaux ou quarte ou pinte,
Ou mui, ou setier, ou chopine,
Si cum il plest à la meschine,
Ou plaine paume ou plaine goute
Que Fortune où bec li agoute.

Roman de la Rose, *v.* 6851.

Pipeler : Orner, enjoliver, décorer.

Pirement : Plus mal, de mal en pire.

Pissonnier : Poissonnier, marchand de poisson. *Voy.* Donners.

Pistre, aujourd'hui Pitre, ancienne et petite ville de la Normandie au confluent de l'Andelle et de la Seine; *Pistœ*, *Pistis*. Charles-le-Chauve y fit construire un château pour se mettre en état de résister aux Normands, et il s'y tint un concile en 861. *Pistreis*, *Pistreins*, habitants du château de Pitre.

Une Cité fist faire un Reis
Qui esteit Sire des *Pistreis*;
Des *Pistréins* la fist numer,
E *Pistre* la fist apeler.
Tuz-jurs ad puis duré li nuns
Uncore i ad vile è meisuns :
Nus savum bien de la Cuntrée
Li Vals de *Pistre* est nomée.

Marie de France, *Lai des Deus Amanz*, *v.* 20.

Pitable : Bon, sensible, compatissant; *pietosus*.

Pitance, *pitanche* : Repas extraordinaire, soit en viande ou en poisson; augmentation de repas ordinaire pour récréation.

Pitance a été faite de *pite*, petite monnoie frappée à Poitiers, qui valoit le quart d'un denier ou la moitié d'une obole, comme le mot *denrée* a été fait de *denier*. Voyez Pourvendier.

Pour *pitance* du jour de Pasques communiaulx, à chascun povre et provendier un blancq et deux œufs.

Pour le *pitance* dudit jour, ordonnée par feu Miquiel du Forest, pinte de vin et un pain blanc.

Compte de l'hospital des Chartriers de 1452.

Pitex : Pitoyable, digne de pitié, misérable; de *pietosus*.

Je n'i saroie raison rendre
De chou k'estes chi or venus
A *pitex* serés retenus,
Se parole n'en oi auchune.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 940.

Piz : Pieu, bâton, échalas; *palus*.

Prennent bordons, prennent escharpes,
Ou *piz*, ou faucilles, ou sarpes,
Et vont cheminant longues voies,
Et ne sevent où toute voies.

Roman de la Rose, *v.* 18512.

Pix : Poitrine, estomach; *pectus*.

Si ont reconnu et juré lesdits frères est assavoir ledis trésorier se main au *pix* comme prestre et li diz Evrard par se foy, que sur ledis heritage vendu et werpi, ne ont fait about, emprunt, ne assenement.

Vente du 1er *janvier*, 1403.

Plaiderie, pour plaidoierie, discours des avocats.

Plaidoir, *plaidour* : Salle d'un tribunal, lieu où devroit se rendre la justice, où par fois elle se vend, et où, dans les temps de réaction, on semble oublier entièrement qu'il existe un code, puisqu'elle devient un tribunal du saint-office.

Plaie, *plaïs* : La plie, poisson de mer.

Et se fu Karesme ensement
Qui molt se contint noblement;
O lui ot grant Chevalerie
De poissons frés à blanche aillie,
De saumons frés et de *plaïs*
C'on ne het mie en cest païs,
Et d'autres chevaliers de mer
Qui ne refont mie à blasmer.

Fabl. de la Bataille de Karesme et de Charnage, *vers* 69.

Plaier, *player* : Courber, plier.

Ces sept articles de foy vraie,
Qui drescent quanque peschié *plaie*,
Sont figurés en maintes guises.

Trésor de Jehan de Meung, *v.* 110.

Plain, *plaing* : Rempli, plein ; *plenus*. De *plain en plaing* : Clairement, pleinement, entièrement.

Ele avoit ung mauvès usage,
Qu'ele ne pooit où visage
Regarder riens de *plain en plaing*,
Ains clooit ung œl par desdaing,
Qu'ele fondoit d'ire et ardoit,
Quant aucuns qu'ele regardoit,
Estoit ou preus, ou biaus, ou gens,
Ou amès, ou loés de gens.

Roman de la Rose, *vers* 285.

Plaintis : Plaignant, gémissant; de *planctus*.

Plait : Bruit, noise, querelle, dispute; de *placitum*.

Planchon, *plançon* : Jeune plant de colzat, et en général toute espèce de plante ou d'arbre propre à être replanté : *planchon crestelé* ; arbre dont les branches poussent par le bas, comme l'osier, le saule. *V.* Facteur.

Plancquier, *planquier* : Plancher, pailler fait en planches au bord d'une rivière et sur lequel on se place pour puiser de l'eau. *Voy.* Bicquebac et Soyère.

Planece, *planesce* : Plaine, surface unie, aplanissement; *planities*.

Eswardeiz, chier frère, en la solemniteit qui hui est, la simple histore de nostre rapparaillement assi cum une très deleitaules *planesce*.

Sermons de Saint Bernard sur l'Annonciation, *fol.* 151.

Considerare est, fratres, in solemnitate hodierna dominicæ annuntiationis, velut amœnissimam quamdam planitiem.

Plantéif, au féminin, *planteive* : Fertile, gras, abondant; *plenus*.

Plantins : Buissons de bois taillis plantés au bord des fossés, pour en soutenir les crêtes.

Vente de deux rasières de prés et ensement de ce qu'il y a de sauchoy et *plantin* avec le porte de mairien qui est à l'entrée desdits prés pour en goïr durant les vies desdits. . . . . en coppant lesdits sauchois et *plantins* à loiale coppe. 31 mai 1406.

Plantureus, *plantureuse* : Abondant, fertile; d'où *plantureusement*: abondamment, en grande quantité.

Plarie : Pré au bord d'une rivière, prairie; *pratum*

Plate : Certaine quantité de pièces de draps en dessous de vingt.

Car qui maine en *plate*, on compte dix dras pour le toursel, et doit le toursel 3 s. 6 den. et maille, et li cars 33 den., et s'il y a vingt dras ou plus en le *plate* chest gibe.

Tarif du Travers de Péronne, XIIIe *siècle*.

Platelet : Petit plat, servant à quêter, et le produit des quêtes qui en proviennent.

A six femmes buresses lesquelles ont fait les buées des povres *cartriers* quatre fois l'an. . . . . 7 liv. 16 s. dont les deniers pour faire telle buée se soloient prendre sur le dit *platelet* desdis povres, mais obstant l'ordonnance de Messieurs, le recepveur a payé 7 liv. 16 s.

Compte de l'hospital des Chartriers de 1637.

Plaude, *pliaude* : Le bliaud, sorte de robe de dessus.

Pléi, au f., *pléice*, *pléisce*, *pleisse* : Lié, plié, entrelacé, qui obéit, se courbe, devient souple; de *plicare*, formé du grec πλέκω.

Et li Portiers les murs herdoient
De fors coloics refuséices,

Tissues de verges *pléices*,
Qu'ils orent par grans estoties
En la haie Dangier coillies.

Roman de la Rose, *vers* 16010.

Plenièrement : Entièrement.

Quant un petit don
Te met à-baudon,
Le tuen pour ami;
Recevez bonement,
E *plenièrement*
Te loue par-tot de li.

Éverard, *distiques de Caton*, *fol.* 200, *V° col.* 1.

Pler : Peler. *Voy.* Escorche.

Plevi, *plevie*, *pleuvy*, *pleuvye*. Nom donné aux futurs époux, pendant les quarante jours qui s'écouloient entre la passation du contrat de mariage et la bénédiction nuptiale. Dès lors la femme ne pouvoit plus contracter sans l'autorisation de son *plevi*.

Vente par Jehan de Hancourt, clerc de l'eschevinage, et demiselle Jehenne Haultain, se *plevie*, à maistre Guille Haultain de la moitié de tout ce qu'ils avoient allencontre dudit maistre Guillaume qui avoit l'aultre moitié... est assavoir trois maisons en l'une desquelles demeure Jehan le Clerc, escolier. 1473.

Robert Regnier, fils de feu Micquiel vend à demiselle Jehene Haucourt vesve dudit Miquiel, et ad present *pleuvie* de Jehan Marlart, escuier, la moitié d'une maisun appartenant par moictié ausdis vendeur et acheteresse,... 8 juillet 1508.

Lettres par lesquelles ledit Jehan Marlart escuier, a grée, consenti et approuvé l'achapt fait par ladite demiselle sa *pleuvye*, et y mis son consentement pour la seureté dudit Robert. Du 8 juillet 1508.

Comparut Simone de Ricquebourg, vesve d'Anthoine Boutillier, et Robert Boutillier son fils, ad present *pleuvy* à la fille de Jehan Singler.

Chirographe du 10 *avril* 1543.

Pliçonniaus, *pliçonel* : Camisole d'enfants.

Huit sols pour refaire et retenir les quemises, les *pliçonniaus* et les pourpointiaus des enfans et de leurs cauches (bas).

Compte de l'hospital St. Jean des Trouvés, *de* 1332.

Ploeve : Pluie; *pluvia. Voyez* Esseu

Ploumier : Plombier : *plumbarius.*

Poacre : Paralytique; au figuré, sale, dégoûtant; *podagrosus.*

Pocques : Maladie de Naples.

Jehan Bonnel concherge de la halle et sa femme sont crus entechiés de la malladye de Napples, appellée volghairement *pocques*, pourquoi les eschevins n'alloient plus chez lui, mais ès tavernes de la ville, ce qui estoit inconvenent, pourquoi on proposoit d'en nommer un aultre. Si fut conclud que ledit Bonnel et sa femme ne portoient enseigne ou cicatoire notable procédant de ladite malladye qui estoit assez connue, dont beaucoup de gens avoient été enteches et depuis géris; qu'il avoit offert que lui et sadite femme fussent visités tout nuds, par gens en ce cognoissans, si comme par le greffier de l'ordre et autres ses confrères, et que s'il estoit trouvé qu'ils eussent aucune cicatoire ou reste de rongne notable en quelque partie que ce fust de leurs corps, qu'il fust depporté de son dit estat et office; est maintenu. 2 juillet 1524.

Reg. aux Consaux, *fol.* 65.

Pocques : Pustules, boutons, marques de la petite vérole sur les différentes parties du corps; marques de la toupie à cloux sur le bois.

Poeler, *poiler* : Peler, ôter l'écorce d'un arbre ou d'un fruit. *V.* Kaisne.

Poesté, *poete*, *poestet*, *poosté*, *poté* : Nom générique de toute réunion d'habitants jouissant des droits et priviléges avant l'établissement des communes : *gens de poesté*, serfs ou sujets des possesseurs de terre, lesquels avoient sur eux droit

de suite et droit de les revendiquer en tous lieux, même dans la cléricature; sous le nom de *gens de poesté*, on comprenoit par fois les roturiers et les vilains. *Pote ou poté* désignoit encore un territoire de seigneurie comprenant plusieurs familles et villages, qui, anciennement étoient de condition servile; de *potestas*.

Mes Sires Gilles ki Sires ert de Vi et de tout le pooir et me Dame Foukius ki doée en est, font assavoir..... qu'ils ont mises leur villes, c'est Vi et Escaupons et toute le pooir à vingt-cinq livres de blans, de droite assise à paier cascun an..... et plus ne puent prendre cascun an de taille...... après ils font assavoir que ces trente-cinq livres li Eskievins de Vi et d'Escaupons et toute li *poesté* ont gréet et loet et establit tout ensanle à prendre à tous les taillaules près et terres dou pooir de Vi et d'Escaupons....... et se hoste de forain venoient manoir où pooir de Vi et d'Escaupons, parmi deux sols doit chacuns hostes estre quites chascun an des trente-cinq livres d'assise. Et ces derniers de ces sourveignans doivent estre en ajuve de payer l'assise des trente-cinq livres de blans u en le besongne de le ville de Vi et d'Escaupons par l'assenement des Eskievins et par le *poestet* de ces deux villes. Se les terres, près et courtils ne pooient fournir les trente-cinq livres; un Eskievin et un homme de *poesté* de cascune de ces deux villes esliront quatre hommes de *poesté* et ces quatre, aultres quatre et les douze assiront loiaument et par serment sur les meules (meubles) des manages desdites deux villes, ce que s'en defaudroit.

Loi d'Escaupons, du mois d'octembre 1238.

Dereqnief se li bourgois, de cevalier u d'aultre homme, tel qu'il soit, fait clain sur dete et li Esquevin tesmoignent le dete, le justice li fra paier en se présence, sinon ils verront à la loi et si le borgois jure que il ly doit cely dete, ly detteur le paira sans fourfait, et s'il ne le veut paier, il se deffenge par le tierce main données à tous serement de celi dete. C'est dit dou cevalier; mais li homme de *poosté* seront jugiet par loy des Esquievins.

Chartre de la commune d'Oisy, du 8 *des Kalendes de mai* 1216.

Poier, *péier* : Peindre, mettre en couleur; *pingere*.

. . . . La nef,
Mult bien esteit aparilliée,
Defors è dedens ert *poiée*.

Marie de France, Lai de Gugemer, vers 156.

Poillon : Plume, duvet, poil; de *pilus*.

Mut quide estre beaus li Corbeaus
Et mielz chaunter ke nus oiseaus;
Si ses *poillons* voit blanc de rien,
Jamès jor ne lur fera bien.

L'Image du monde, Ms. N. 5, *fol.* 74, *V° col.* 1.

Poin : Anse, poignée; de *pugnus*. *Voyez* Doublier.

Poingniaus (lance) : Lance, courte de manche, dont le fer très-aigu, est en forme de *poingnal* ou de dague.

Les Frères fist monter aus deus sor lor chevaus,
A chascun fist doner une *lance poingniaus:*
Or verrai, dist li Rois, liquels est plus isniaus,
Et qui miex assaudroit ses anemis mortaus.

Le Jugement de Salomon, vers 50.

Poiner : S'empresser, s'appliquer; de *pœna*.

Toutes fames sers et honore,
D'eles servir *poine* et labore;
Et se tu os nul mesdisant,
Qui aille fames desprisant,
Blasme-le, et dis qu'il se taise
Fai, se tu pués, chose qui plaise
As dames et as damoiseles,
Si qu'els oient bonnes noveles
Dire de toi et raconter;
Par ce porras en pris monter.

Roman de la Rose, vers 2126.

Point : Peint; de *pingere*, et piqué, aiguillonné; de *pungere*.

Pointure : Peinture; *pictura*.

Font un tonbel apareillier,
De marbre le fist entaillier,
Oiseax, et bestes et *pointures*,
Et de soltis trèsgiréures
L'ont entaillé par de defors;
Mais dedenz n'i ot point de cors.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 198, *R° col.* 3.

Pointuré : Peint.

Item donne à Andrieu Picquette son frère, une relique de le vraie croix avec le coffret ù on le met *pointuré* des armes de Couchy.

Testament du 12 *décembre* 1380.

Poise : Certaine quantité de marchandises qui payoient des droits en différents lieux et sous différents noms.

Au village d'Escarpel, la charge d'un homme étoit estimée de quatre *poises* et payoit trois deniers douisiens. Au Pont-à-Raches, la *poise* de fromages étoit de cent fromages, estimés peser trente livres, et payoit huit deniers douisiens. Au travers de Bapaume, la *poise* de fromages étoit de cent livres, et payoit quatre deniers parisis, monnoie de Flandre. La *poise* de laine, au même travers, étoit de cent soixante-seize livres, et payoit quatre derniers même monnoie : celle de plumes étoit de trente livres, et payoit quatre deniers parisis, monnoie de Flandre.

Poistron, *poitron* : La poitrine; *pectus*.

Au Preste vint, par les oreilles
L'aert et puis par le goitron,
Puis en a juré le *poistron*
Que le Provoire renforra,
Ne jà por ce ne remaindra,
S'il a les Déables el ventre.

Hugues Piaucele, *fabliau d'Estourmi*, *v.* 460.

Pollicie : Police.

On fait assavoir.... que pour pourvoir donner ordre sur le faict et conduite des fructiers de ceste ville..... mes dits sieurs ont par édictz, et statutz par forme de *pollicie*..... estali.... Ban du 18 aoust 1565.

Registre aux Édits, *fol.* 103 *V°*.

Porchoi : Pourquoi. *V.* **Escarni.**

Poltre, *poultre* : Jeune cavale ou jument *pultra*, *pultrina*, en bas. latinité *pultrina* formé de *pullus*.

Poltrel, *poultrel* : Étalon, cheval de haras.

Poltrenier, *poultrenier* : Chef d'un haras, qui est chargé de l'éducation des poulains.

Pomeax : Pommeau d'un casque, d'une canne et de tout autre objet.

Et cercle d'or ot deus *pomeax*,
Portraiz i sont deus damoiseax,
Qui devisoient par nature
Tote manière d'escriture.

Roman de Floire et Blancheflor, *fol.* 198 *R°*, *col.* 1.

Pomuant : Ayant le goût de la pomme; *pome gernette*, pomme reinette.

Le fruit ke l'en menger deit
Avant autre mangiers mangié seit,
Si ceo ne seit teu manère de fruit
Ke lunge en l'estomac gist descenduit,
Come est fruit acetus è *pomuant*,
Come *pome gernette* è autre freidant.
Mès ki k'un poient prendre vuet
par médicine bien fere le puet.

Les Enseignemenz d'Aristote, *fol.* 193 *V°*, *col.* 1.

Pontonier, *pontonnier* : Percepteur du droit de *pontage* ou de passage sous un pont pour les bateaux et leur apport et sur le pont pour les passagers, les bestiaux et les voitures qui le traversent.

Sor une chaëre ensement
Bien entailliée soltiment,

Se fu assis le *pontonnier*
Il n'estoit mie pautonnier,
Vestuz fu d'un pliçon hermin,
Et bien fu chauciez d'ostorin.

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 201 *V°, col.* 2.

Poquette : Petite poche, petit trou ; *avoir les poquettes*, être atteint de la petite vérole, en être marqué. *V.* Pocques.

Porcherie, *porquerie* : Toit à cochons, bourbier où les pourceaux se vautrent ; de *porcaria*, en bas. lat. *porcheria*, en anc prov. *pourcairolo*, d'où *porchier*, gardeur de cochons, *porcarius*.

Si me beseras en la bouche,
A qui nus vilains homs n'atouche ;
Je n'i lesse mie atouchier
chascun vilain, chasun *porchier*.

Roman de la Rose, v. 1948.

Porion, lisez *porjon* : Poireau, sorte de légume ; de *porrum*.

26 s 6 d. pour le trente-septiesme semaine qui commencha 27 jours en fevrier, chest assavoir 16 d. pour deux fais de *porjons*, 2 s. 6 d. item.

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Porlingner : Regarder, examiner, ajuster.

Et Jehans qui lassus estoit,
Par la treillie le *porlingne*,
Félonessement le rechingne
Aval descent tout coiement.

Hugues Piaucelle, fabliau d'Estourmi, v. 207.

Porque : Quatre tourteaux de marc de graine grasse.

Sur la requeste des Maire et quatre hommes des graissiers, a été ordonné de porter annuellement à l'esgard, les tonneaux d'huile, à paine de dix livres douisiemes d'amende et que le *porquè de tourteaux* contenant quatre tourteaux devra poiser douze à treize livres.... selon l'anchien pied.

Registre aux Mémoires. 4 *juin* 1610.

Porquerir : Chercher, rechercher, travailler, se donner de la peine; *proquærere*, d'où *porquis*, cherché. *V.* Nanporkant.

Porsiver, *porsivre* : Poursuivre, attaquer en justice; *prosequi*.

Et s'il cognoit ledit fait en proposant cors deffendant et l'offre à prouver et monstrer, il y sera recheus et fera procureurs devant nosdits eschevins, liqueus procurères porra *porsiver* ledit corps deffendant icellui soupechonné estant en terre sainte.

Chartre de Loys, comte de Flandre, du 30 *juin* 1376.

Portance : Total d'un mémoire, d'un état dépense, de déboursés.

Portance, *porterie*, *portéure*, *porture* : Faix, charge, poids, fardeau.

Pur eschivre envie
Gardez ke ne soies mie
Trop noble de vesteure ;
Si envie ne nuit granment,
Costeuse est nequident
E grief sa *porteure*

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 203 *V°, col.* 2.

Portrion : Petite porte, vanne d'une écluse. *V.* Soyère.

Porvoir : Aviser, penser, présumer, pourvoir ; *providere*.

Possesser : Posséder, avoir en jouissance ; *possidere*.

Postroillaz : Peuple étranger et son langage.

Lors commence à paller latin
Et *postroillaz* et alemant,
Et puis tyois et puis flemmant,
Et se ventoit de ses largesce,
Et d'une trop fière proesce
Que il soloit faire ès anfance :
Li vins l'avoit fait roi de France.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 107.

Potance : Béquille, bâton, canne, *potentia.*

Les oreilles avoit mossues,
Et trestotes les dents perdues,
Si qu'el n'en avoit neis une.
Tant par estoit de grant viellune,
Qu'el n'alast mie la montance
De quatre toises sans *potance.*

Roman de la Rose, *v.* 360.

Potie, *putie* : Poussière, ordure, immondices; de *pulvis.*

Car ses graces, quant les despent,
En despendant si les espent,
Que les giete en leu de *poties*,
Par putiaus et enfangeries.

Roman de la Rose, *v.* 6589.

Potté : Terre amenée par les eaux.

Ledit sr Comte a dans ladite ville un chasteau et basse cour, maintenant la pluspart ruinés et démolis à cause des guerres... . ledit chasteau estant environné de fossés remplis de *potté* à cause des débordemens des eaux sauvages.

Dénombrement de la terre de Marquette en Ostrevant, du 29 *mars* 1718.

Poue : Pied, patte d'animal; de *pes, pedis.*

Poulletier : Marchand ou nourrisseur de volaille. *V.* Volille.

Pouer : Monter, élever; de *podium.* V. Pec.

Pourchel, *pourchelet*, *pourchiel*, au pluriel *pourcheaux*, *pourchiaux*, *pourchelets* : Porc, pourceaux. *Voyez* Resson et Truiwe.

25 s. pour l'acat d'un *pourchiel* deux jours en juin.

Compte de l'hospital des Wez de 1350

On fait le ban de ne laisser courir aucunes truyes u *pourchiaux* sur rue par jour se ne sont *pourchel* appartenans à Sainct Anthoine, sans fraulde et du nombre ordonné selon le coustume anchienne.

Ban renouvelé le 2 *août* 1382.

Les pourceaux de St. Antoine, connus autrefois dans la Flandre, et dans plusieurs provinces, appartenoient aux confréries du saint de ce nom qui les vendoient à cri public, à leur profit, quand ils étoient devenus gras. Ces pourceaux portoient une marque pour être reconnus, et parcouroient tranquillement les villes pour chercher leur nourriture. Il étoit défendu de les inquiéter, plus encore de les frapper. On n'avoit point d'autre moyen de les faire sortir des maisons, où ils s'introduisoient fort souvent, que de leur jeter quelque mangeaille dehors pour les y attirer. Ils furent supprimés partout pour avoir dévoré plusieurs jeunes enfants; ils jouissent encore aujourd'hui en Espagne de tous leurs priviléges. Les défenseurs du gouvernement féodal ne manqueront pas de citer à l'appui de leur système le bonheur dont jouissoient ces honnêtes, ces bons cochons, qui s'engraissoient à la plus grand gloire de Dieu, aux dépens du peuple et qui contribuoient au profit des religieux.

Pourfataule, *pourfitaule* : Profitable, utile, avantageux.

Cent sous pour une vake doudit hospital vendue eus où quaresme, l'an 49esme pour che qu'elle n'estoit mie *pourfataule*,

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Pourmain : Promenade, endroit où l'on se promène et l'action d'aller se promener.

Pourpaye : Parfait et entier payement.

Comparut Jehan de Noyelles dit de

Guises, escuier et demiselle Marglieritte Pillate, se femme, lesquels ont reconnu avoir reçeu de Jacques Pillate, frère à ladite demiselle, la somme de 250 francs royaulx pour le *pourpaye* de 314 francs par certain accord.

Chirographe du 6 *décembre* 1538.

Pourplanté : Bien planté. *Voyez* Arbroyerie.

De Franchois Sallé demeurant à Landas, pour arentement d'une maison jardin et héritage *pourplanté* d'arbres contenant trois cens de terre, 12 liv. 10 gros.

Compte de la bourse commune des pauvres. 1644.

Pourpointiaus, *pourpointel* · Robe camisole, habillement d'enfant. *V.* Pliçonniaus.

Pourpos : Récit, narration ; *propositio.* Dans une ancienne traduction d'*Amphytrion,* Sosie se consultant pour savoir comment il fera le récit des détails de la bataille dit :

Mais maintenant cy, par quelz motz
Commei cer doye mon *pourpos.*

Poursieute : Poursuite.

Comme de ladite somme de 1040 escus il pouvoit faire demande et *poursieute* allencontre dudit Bauduin du Bos.... 15 juin 1423.

Registre aux actes, fol. 169, *V°.*

Poursievir : Poursuivre, chercher après ; *persequi.*

Pourtraire, *ung home au vif:* peindre quelqu'un, faire son portrait.

Pourvandier, *provendier*, au féminin *provendière:* Individu qui jouissoit d'une prébende dans un hôpital en payant, à la différence du pauvre qui y étoit reçu gratuitement. *V.* Maisiaux.

Pour le pitance qui fut donnée le jour des quaresmeaux qui est telle que chacun povre et *prouvandier* a une double carbonnée de lart de saison, de le porée, des porjons. Se y olt ledit jour, parmi curé, recepveur et li demiselle du dortoir qui doublent ; 61 personnes pour lesquelles on olt 61 carbonnées qui coustèrent 61 s., et si leur fut faict de au lieu de à chacun un demi quartier d'aignel roty à le sauce verde qu'ils debvoient avoir, leur a esté délivré à chacun 3 s. sont 42 s. 4 d.

Compte de l'hospital des Chartriers de 1525.

Pourveir, *pourveyr :* Pourvoir, subvenir, approvisionner ; *providere.*

Et à ches coses comme li deseure me Dame li Comtesse pour se dévotion se soit loyé et obligié à chou qu'elle fera *pourveir* où Priestre parochial dudit lieu, une rente perpetuel de vingt livres monnoie de Flandre, nous li avons otrié.

Fondation de l'hospital de Camp-Flory. Décembre 1245.

Pous, *pox :* Le pouls ; *pulsus.* V. Kalendier.

Il a mandé hastivement
D'Égipte les Fuisiciens,
Et cil i vindrent de tos sens,
Et le malade ont regardé
Sovent li ont le *pox* tasté.

Castoiement, conte 11, *v.* 43.

Poutrain : Poulain, jeune cheval. *V.* Otretel.

Povers : Misérable, pauvre, dans le dénuement ; *pauper*, d'où *poverte*, pauvreté ; *paupertas.*

Quant tu el munde venis
Povers è chaitifs,
E nuz è dolenz ;
La charge de *poverte*
De mésèse è de perte
Soffrez bonement.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 200, *V°* *col.* 1.

Povres Diex : Les pauvres de Dieu.

Povrir (se) : S'appauvrir.

La cause, ce me semble, por quoi il seignorissent,
Si est la grant science en quoi il se norrissent,
Où deffaut de laquele autres clers *se povrissent*
Qui, quant aus biens du monde, contre raison florissent.

Testament de Jehan de Meung, v. 511.

Prædagogue : Précepteur, maître, instituteur.

Précédentement : Précédemment, auparavant.

Testament de damoiselle Alienor de Hennin Lietard, wesve de Jehan de Wasiers, escuyer, Sr. de Femmy, et *précédentement* de Guillaume le Merchier. Du 21 mai 1624.

Preceps : Avis, précepte, conseil.

Pur tels acheisons
Fiz-jeo te enjoignons
Ke mes *preceps* lises ;
Mais nient entendre è lire
Ceo est à despire ;
Si voit ke tu t'en chastises.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol 197, *V° col.* 2.

Préceur : Prêcheur, religieux ; de *prædicator. V.* Maisiaus.

Prédicament : Discours, avertissement, remontrance ; *prædicatio.*

Raison suis subtille et argute,
Qui du faulx et du vray dispute
Affin de bien et clèrement
Applicquer tout *prédicament ;*
Et de terminer de secretz,
De droitz mundiaulx et decretz,
Et réprimer toutes injures,
Les faulx poix et les faulces mesures.
Quiettement prosperera
Qui par moy se gouvernera.

Mère Sote A. 11 *R° et V°.*

Préfiquer, *préfixer :* Fixer, déterminer.

Et diront que le dit soupechonné viengne en se propre personne pour oir leur jugement sour le dit corps deffendant et sour le faict principal à certain jour qu'ils li *préfiqueront.*

Chartre de Loys, Comte de Flandre, du 30 *juin* 1376.

Préjudisce : Tort, préjudice.

Prélacion : Dignité de prélat ; *prælatio.*

Clerc qui par symonie entre en *prélacion*,
Ne puet séur remaindre sans dispensacion,
Ne vault riens sa confesse ne sa contriecion,
S'il ne rent quanqu'il prent sans diminucion.

Testament de Jehan de Meung, vers 525.

Prélocuteur : Avocat, procureur, défenseur ; *prælocutor.*

Premettre : Promettre.

Chose ki est promise
A autre en nule guise
Ne *premettez* avant ;
El monde a poi de foi
Kar maint en droit de soi
Est faus è soduant.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 199, *V° col.* 2.

Préordonné : Recommandé ; d'où *préordonner*, commander, recommander.

Preschéor, *préeschierre :* Prédicateur ; *prædicator.*

Presin, *persin :* Persil, plante potagère. *V.* Letture.

Près qu'il : Peu s'en faut que.

Prestage ; lisez *presta-ge :* Prêtai-je.

Et depuis y venut Jakes Boinebroque, dit li Honnerés qui prest accort à Wagon sen cousin, pour rente qu'ils avoient ensanle. Là *presta-ge* treize deniers pour un lot de vin et pour un faiscelet.

Compte de la Table des pauvres, de 1345.

Presterie : Presbytère, demeure d'un curé.

Prestrage : Le clergé d'une paroisse ; de *presbyter.*

Douze denier payés à Robert Douremel pour trois sols douesiens, les deux sols deus à l'église St. Aubin, et les douze deniers au *prestrage.*

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Prestres embrunquiez : Prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux. *Voy.* Embrunquiez.

Preucq : Pourvu, pourvu que, à condition.

Il donne, après se femme, à le confrairie des confrères de Nostre Dame des Escoliers de Paris, un demi muid de bled, sur le molin de le Pierre, pour convertir en miches, telles que de soixante eu le rasière, qui sont données et distribuées cascun sabmedi...... à cascun confrère, *preucq* qu'il soit prestre ou licentijé en aucune des quatre faculté de l'estude de Paris qui venra à la messe de le confrèrie le sabmedi en dedens l'epitle et fera station au chœur où ledite messe se dira.

Testament du 5 *juin* 1499.

Preys : Pré, prairie ; *pratum.*

Item, trois couppes de terre que donna messire Lucas de Collemont, prestre de ladite coufrérie, au terroir de Cantin, en rentes ; le tout montant à 13 liv. 16 s. de vingt gros, sur quoi ladite confrérie est tenue d'entretenir le luminaire qui est devant l'image de Nostre-Dame en ladite église, lequel pèse cent cinquante livres de cyre, et coustc tous les ans douze livres monnoie dite ; *item*, cinq coupes de *preys* et deus coupes deus quarantaines de terre à l'offre, valissant 70 s. qui se convertissent chacun an en l'avanchement d'une couronne et chapeau d'argent, pesant quatre onze (onces) dont on paye dix livres que l'on donne au Puy Royal que tiennent chascun an lesdits confrères.

Lettres d'amortissement de Charles, duc de Bourgogne, en faveur de la confrérie des Clercs Parisiens à Douai, du mois d'avril 1475, *avant Pasques.*

Priesser : Prier, supplier ; *precari.*

Priestre, *priestre parochial* : Prêtre, Curé ; *presbyter.* V. Atre et Pourveir.

Prieuse : La prieure, la supérieure d'un couvent.

Autre ore vest robe de fame,
Or sui damoiselle, or sui dame,
Autre ore sui religieuse,
Or sui rendue, or sui *prieuse*
Or sui nonain, or sui abesse,
Or sui novice, or sui professe.

Romau de la Rose, v. 11250.

Primaterel, au féminin *primaterelle* : Premier, première ; de *primus.*

De quoy se senlent en minière
Terrienne former, plus manière
Doibt-il par fondement sçavoir,
Et moult souvent ramentevoir,
D'après leur source originelle
Et leur race *primaterelle*,
Comment faicts à fin se defont
Pour de rechief les faire à fond.

Nicolas Flamel, Traité d'Alchymie, vers 12.

Primes : D'abord, premièrement, dans le principe ; *primò.*

Primices : Prémices.

Primsault (de) : Tout de suite, aussitôt, en premier lieu.

Principier : De la maison d'un prince, qui appartient à un prince ; de *princeps.*

Prinment : Peu, en petite quantité.

Prinsoir : La tombée de la nuit.

Vostre parole m'a atainte,
Et povretez qui m'a destrainte,
Me font otroier vo voloir :
Or venez sempres à *prinsoir*
Trestout belement à mon huis,
Et si ne venez mie vuis
Que vous n'aportez ma promesse.

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 122.

Prioré : Prieuré, bénéfice ecclésiastique ; *prioratus*.

Testament de Pierre Durez, jardinier, demourant ès Verdes, rue Saint-Jacques, près le *priore* d'Anchin. Du 15 mars 1574.

Priois : Profond, creux ; *profondus*.

Prisme : Le prochain ; *proximus*.

Li Fiz Diex glorieus par le sien nom saintisme
Me doint, se il li plaist par toute cest rime
Li loer, moi sauver, édefier mon *prisme*,
Car il veult et commande c'on l'aiut com soi-meisme.

Testament de Jehan de Meung, vers 31.

Procédure : Action, marche, progrès, avancement ; *processus*.

Si défault vigueur de nature
Tous-jours robant sa *procedure*,
OEuvrant en cachette de nous,
Par quoy la secourirez vous?

Nocalas Flamel, Traicté d'alchymie, vers 4 2

Proche : Paroisse ; *parochia*. *V.* Clauwes.

Procuration, *procure* : Pouvoir, délégation, procuration, part, portion, revenu ; *procuratio*.

A Jehan Foufelin, collecteur de le taille du prince à Sin, pour le *procuration* dudit hospital de une aide accordée où tamps de ce compte pour les manans et habitans et tierisiens de ledite ville, à nostre très redoubté seigneur et prince monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, a esté payé pour neuf rasières de terre, 20 s. 4 d.

Compte de la Bourse commune, de 1595.

Procure (mettre en) : Affermer son bien, le faire administrer.

Je cuit estre certain qu'il ont bonnes pastures,
Et qu'il ont en maint liex du leur mis en *procures*,
Qui leur valent assez sans autres aventures :
Or voions qui les muet à avoir sépultures.

Testament de Jehan de Meung, vers 1074

Prodéfame : Femme honnête, vertueuse, remplie de mérite ; *prudens fœmina*.

Proeusement : Avec valeur, courageusement.

Si n'avez c'ung sol nuisement,
Deffendés-vous *proeusement :*
D'une part iestes assailli,
Trois champions sunt moult failli,
Et bien ont desservi à batre,
S'il ne puéent le quart abatre.

Roman de la Rose, vers 19958.

Progénier : Engendrer, produire ; *progenerare*.

Proisne : Chaire où se fait le prône. *Voy.* Dom Carpentier, au mot *pronus*.

Je veux estre enterré en l'église Nostre-Dame devant le *proisne* où l'on fait les commandemens

Testament du 11 janvier 1426.

Prongne : Prune, fruit du prunier ; *prunum*.

Le dit de Haussy prie messieurs les eschevins de vouloir recevoir Paul Lefebure, son beau-fils, à la place à lui conférée touchant la livraison des *prongnes* nécessaires pour les pauvres pestiferez, aecordé pour le prix des autres apoticaires. 19 décembre 1646.

Propenser : Projeter, méditer, préméditer ; *propensare*.

Prosniel : Dortoir d'hôpital, avec une chapelle où se célébroit l'office divin. C'est le *pronus* des Grecs.

Le *prosniel*, proprement dit, était l'espace dans lequel le peuple. qui vouloit assister aux offices, se plaçait entre la chapelle et le dortoir des vieillards de la maison, dortoir auquel on donnoit aussi le nom de *prosniel* ou d'*cultre prosniel*. Ce

dernier étoit ordinairement séparé du vrai *prosniel* par une grille. *V.* FOURBISSANT et PROVENDIER.

Elle donne as povres malades des Carteriers de Douai 20 s. à pitance, le moitié à ceux de l'enfremerie, et l'aultre moitié à ceux du *prosniel.*

Testament du 16 *janvier* 1354.

Je donne à l'hospital des Carteriers, à faire pitanche as povres gisans oultre le *prosniel* et en l'enfremerie, et non à autrui, un franc.

Testament du 13 *septembre* 1377.

Les testateurs qui, dans les exemples cités, disent *et sans autrui accompagner*, ou *non à autrui*, entendent les provendiers et provendières qu'ils ne veulent point faire participer à leur aumône.

PROU : Avantage, bénéfice, profit; *profectus.*

Mult averas grant profit
Si à cest escrit
Aprendre mès ta entente;
Et si tu ne le lises
Moi pas ne despises
Enz faiz tun *prou* de mei.

Everard, *Distiques de Caton*, *fol.* 205, *V° col.* 2.

PROUVANCE, *provance*, *provence*, *prueve :* Preuve, témoignage; *probatio.*

Et s'il advenoit que ly homs de forains revenist en le ville et ly tonneliers clamast sour luy. . . . . et ly deux bourgois tesmoignoient pardevant eschevins que là où tonneliers l'eust semons de tel fourfaict dont averoit clamé sour luy, li homs forains debveroit rendres as tonnelières les 60 sols 1 den. douisiens, sans aultre *prouvance.*

Bans des Tonlius. 1250.

PROUVEHU, *prouveu :* Pourvu, ayant fait provision; d'où *prouvoir*, pourvoir, garnir, approvisionner, ravitailler; *providere.*

PROUVEUR : Gouverneur, administrateur, régisseur; *probator.*

Chest li compte que Waghes Boinebroque a fait et rendut à ses seigneurs, les *prouveurs* et administrateurs des biens del' aumosne de le taule dou St-Esperit del' église St-Pierre de Douay.

Compte de la Table des pauvres, *de* 1345.

PROVABLE : Facile à prouver, probable, qui peut se prouver; *probabilis.*

Vez cum Fortune le servi,
Qu'il ne se pot onques deffendre
Qu'el nel' féist au gibet pendre.
N'est-ce donc chose bien *provable*
Que sa roë n'est pas tenable;
Que nus ne la puet retenir,
Tant sache à grant estat venir?

Roman de la Rose, *vers* 6647.

Et ne porquant qui que s'en plaingne,
Combien que prodomme se faingne,
Onc riens n'en dis mien esciant,
Combien qu'il m'aut contrariant,
Qui ne soit en escrit trové,
Et par expériment prové,
Ou par raison au mains *provable*
A qui que soit desagréable.

Même Roman, *v.* 15499.

PROVENDE : Bénéfice, prébende, provision, portion, pitance, nourriture; *præbenda.*

PROVENDIER; au féminin, *provendière :* Personnage qui avoit donné une somme, ou qui payoit pension dans un hôpital pour y être nourri et traité comme les pauvres. *Voy.* PITANCE, POURVANDIER et PROSNIEL.

Je donne as Boins Enfans cinq sols à pitance. . . . . as malades des Cartriers de l'hospital gisans dedens le prosniel et en l'enfermerie, al hospital des Wez, al hospital Saint-Jehan devant Saint-Pierre, à cascun de ces lius 6 liv. à pitance, hormis les *provendiers* et les *provendières.*

Testament du mois de novembre 1308.

Proz : Brave, vaillant, sage, prudent; *prudens.*

Prunelaie : Lieu planté de pruniers.

Pruveire, *pruvoire :* Ecclésiastique, prêtre; *presbyter.*

Li fol *pruveire* ne reçeurent le chastiement,
Kar Deus les volt ocire, è faire vengement.

Livre des Rois, liv. 1, *chap.* II, *vers* 25.

Psalme : Psaume; *psalmus ;* d'où *psalmer*, chanter, réciter des psaumes.

Touz les syns de la terre virent la sanctée de nostre Deu tote la terre : esjoïssez, chauntez, esléescez, et *psalmez.* Chauntez à nostre Seignor en harpe et en voiz de *psalme;* en estives mesnables et en voiz de estive de corn.

Bible, Psaume XCVII, *v.* 3 *à* 6.

Viderunt omnes termini terræ salutare Dei nostri : jubilate Domino omnis terra : cantate, et exultate, et psallite. *Psallite Domino in citharâ, in citharâ et voce* psalmi. *In tubis ductilibus, et voce tubæ corneæ.*

Psaltérion, *psalteire, psaltère, psalterium, psalteriun, psaltri, psaltrie, psaltruy, psautier, salteire, saltère, salterion, salterium, sautier :* Instrument à cordes assez harmonieux, dont il y avoit différentes espèces. Celui qui en jouoit chantoit en s'accompagnant; de là lui vint son nom, *psalterium*, formé du grec ψάλλω; chanter et jouer d'un instrument. La première forme du *psaltérion* fut celle d'un delta ; on lui fit ensuite subir plusieurs changements assez importants, soit dans sa construction, soit dans son harmonie. On avoit donné le nom de *psaltérion* ou *saltérion* aux lieux où l'on renfermoit les criminels. Dans des lettres remises en 1411, conservées à la bibliothéque du Roi et citées par Millin : *Antiquités nationales*, tome IV, pag. 6, on lit : « Ce prisonnier et lui furent mis au *saltérion ;* » comme nous disons aujourd'hui mettre au *violon*, pour renfermer quelqu'un dans un corps de garde. Barbazan s'est trompé et a confondu cet instrument avec le tympanon lorsqu'il a dit que le *psaltérion* étoit monté avec des cordes de laiton et de fil d'archal.

Cil jougléour de pluisors terres
Cantent et sonent lor vieles,
Muses, harpes, orcanons
Timpanes et *saltérions.*

Roman de l'Atre périlleux, fol. 44, *V°, col.* 2.

On le voioit esbanoier
En estrumens oïr, sonner,
Psaltère, harpes, et vièles,
Et giges et chifonies beles.

Le Lucidaire.

Psaltérionner : Jouer du psaltérion.

Psaltérion prent et viele,
Et puis *psaltérionne* et vïele.

Roman de la Rose, v. 21306.

Psaltier, *psaltieir :* Livre contenant les psaumes; de *psalterium.*

Veci lou *psaltier* de laitin trait en roumant, celon lai veriteit commune aux plus près d'ou laitin qu'en puet bounement, aucune fois de mot à mot, aucune fois sentence pour sentence.

Traduction des Psaumes.

Puasme : Mauvaise odeur, puanteur; *putor. Voy.* Exeu.

Puc, *puch, pus :* Puits; *puteus. Voy.* Cuvier et Niage.

A le counestablie pour les frès du *puc* des masons de le rue au Cerf, 12 den.

Compte de la Table des pauvres de 1331.

Pucelete : Jeune fille de douze à seize ans; *puella*, en bas. lat. *pucella.*

Son père et sa mère l'amoient,
A son pooir la chérissoient
Plus que toz lor autres enfanz;
La *pucclete* avoit quinze ans.

Fabliau de l'Escureul, vers 16.

Pucelle, *pucele, puchelle :* Jeune personne en général. *Voy.* Quer.

De l'autre part une meschine,
D'autre signor ot la Roïne;
Preus è cortoise ert la *pucele*
E si esteit mout jovencele;
Fille de Roi et de Roïne,
La coulor ot et bele et fine.
Andui furent de haut parage
N'estoient pas de viel éage;
Li aisnés n'aveit que sept ans,
C'est c'il ki esteit li plus grans.

Marie de France, lai de l'Espine, vers 23.

Puchot, *puichot, puigot, puisot:* Puisoir, lieu où l'on puise de l'eau à une rivière; XVI[e] siècle.

Puepple : Peuple, nation; *populus;* d'où *pueplier*, peupler.

Nous Jehan, sire de Ghistelle et de Harnes, et Guy de Pontaillier, mareschal de Bourgoingne. . . . savoir faisons à tous que comme nagaires pour plusieurs paroles aiant regart à commotion de *puepple*, dites en la ville de Douay par Wibert.. 18 aoust 1384.

Registre aux priviléges, fol. 45.

Pugnission, *pugnissement, pugnition :* Châtiment, condamnation; *punitio.*

Puison : Potion, remède, tisane, infusion. *Voy.* Kalendier.

Puleu : Plutôt, mieux, davantage; du grec, *polus.*

Pulture : Nourriture.

El tens del' vendenger, lores munte al palmer
Là ù la grappe veit, la plus méure seit,
S'in abat le raisin, mult li est mal veisin;
Puis del' Palmer descent, sur les raisins s'estent,
Puis desus se vulote, ruunt cume pelote..
Quant est très ben charget les raisins embrocet;
Eissi porte *pulture* à ses fils par nature.

Philippe de Than, Bestiaire.

Pume, *pun :* Pomme.

Trois deniers obole pour un cent de *pumes*.... Item quatre sols quatre deniers pour trois cent de *puns.*

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Putain : Ce nom a été aussi donné à un homme livré à la débauche des femmes; *male-putain*, femme acariâtre et de mauvaises mœurs dans le Plutarque d'Amiot, édit. de Clavier, t. II, p. 207. (231.)

Puy royal: Chant royal et autres pièces de vers mises au concours par la confrérie des clercs parisiens ou écoliers de Paris.

Q.

Qauces, *qauçons, qausses, qaussons :* Bas et souliers, chaussure en général; de *calceamentum.*

De fables fet-l'en les fabliaux
Et de notes les sons noviaux,
Et des matères les chançons,
Et des dras *qauces* et *qauçons.*

Fabliau de la Vieille Truande, v. 4.

Qoi : Tranquille, paisible, en repos; *quietus.*

Qualeu, *qualleu :* Pierre, caillou; *calculus.*

Nès les pierres et les *qualleu*
Et les roches connurent Dieu.
De sa mort orent tel tristece,

Qu'escartelèrent et partirent,
Et esmièrent et fendirent.

Sainte Léocade, vers 268.

Quanke : Ce que, ce qui, tout ce que, tout ce qui, toutes les fois que, autant que, quelque chose que, *tantum quantum*.

Quant tu es avant mené
Pur dire vérité,
Sauve le ton honur;
E *quanke* tu purras
Tuen ami sauveras
De crime è tuen seigniur.

Everard, Distiques de Caton, fol. 205, *V° col.* 2.

Quant : A l'égard, relativement; *quant et eux*, ensemble, en même temps.

Quarantaine : Mesure de trois mille pieds de onze pouces carrés. *Voy.* Masure et Preys.

Quaresmeaulx : Le mardi gras. *Voy.* Caresmaux et Pourvandier.

Quaresmiel des priestes : Petit carême des ecclésiastiques; il commençoit le jour de la quinquagésime, et duroit toute la semaine.

18 s. 8 d. pour pitances faites en commun, en car, en vin, en tartes, le dimenche du *quaresmiel des priestres*, et le lundi et le mardi du *quaresmiel* ensuiant.

Compte de l'hospital de S. Jehan des Trouvés de 1332.

Quariel : Mesure de terre. *Voyez* Aroyé.

Quarignon : Quarteron; la quatrième partie d'une livre.

Je veux estre enterré en l'église de l'abbaye de Flines. . . . . il y aura six cherges de trois *quarignons* pièche autour de mon tombeau et deux sur l'autel avec blasons.

Testament du mois d'aoust 1555.

Quarréure (droite) : Quarré parfait dont les angles sont égaux.

Li fondement tout à mesure
Jusqu'au piè du fossé descent
Et vait à mont en estrecent;
S'en est l'uevre plus fors assés.
Li murs si est si compassés,
Qu'il est de *droite quarréure*.

Roman de la Rose, vers 3825.

Quarrière : Carrière, lieu où l'on tire de la pierre.

Quartier : Mesure au blé contenant deux coupes ou demi rasière de Douai.

Quatuortempre : Les quatre temps. *Voy.* Kalendier.

Quayère : Chaise, siége; pièce de monnoie, valant vingt-cinq sols parisis, monnoie de Flandre; de *cathedra*. *Voyez* Cayère et Compagne.

Quecumques : Quiconque, qui que ce soit; *quicumque*.

Quant vic est en peril
En c'est issil
E en doleur aperte;
Quecumques labores
Garde ke tutes hores
De gaing soies certe.

Everard, distiques de Caton, fol. 201, *V°*, *col.* 1.

Queilloite (faire une) : Lever une imposition momentanée sur les marchandises.

Queilloite : Récolte, produit des quêtes, des aumônes, fruit de ses économies; *collectio*.

Dame, jà n'aurai tant d'essoine,
Fet li prestres, par Saint-Amant,
Que je ne viegne à vo commant,
Que piéça que je vous convoite,
Aportez moi donc la *queilloite*
Que vous me devez aporter

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 108.

Quéir : Tomber; *cadere*.

Et il soit ainsi que ladite maison... par defaulte de couvertures et aultres retenaiges clle ne allast à ruine et *quéir* sur les passans en le rue....

Chirographe du 8 *aoust* 1404.

Quellir : Cueillir, lever, recevoir, percevoir; *colligere*.

Cheste enqueste fu faite à Capi pardevant monseigneur Betremieu de Roye...... et là furent li siergent, qui avoient *quelli* le travers de Balpaume où tans le conte de Flandres.

Tarif du Travers de Bapaume de 1208.

Queminiaux : Chenets. *Voyez* Audier.

Quemise : Chemise. Voy. Coeuvre-quief.

Quenaille : Rassemblement de chiens, au figuré, amas de bas peuple; *canis alligatio*.

Quer, *quers*, *quors* : Le cœur; *cor*. *Voy*. Escrier et Estreigner.

Si aucuns par parler
E ne mie du *quer*
Se feigne tun ami;
Se ceif art par art
Du la tue part
Fait autretant à lui.

Everard, Distiques de Caton, fol. 201, *R° col.* 1.

Li *quors* del' ventre s'en parti,
La pucele vit son ami,
Quida qu'il fust en paumeisuns
Lez lui se met en genuilluns.

Marie de France, Lai des Deus Amanz, vers 203.

Querque, *querquage* : Action de porter, de transporter; charge, condition. *Voy*. Quief et Werpe.

Item donne à Hannotin de Goy tout ce que il a sur plusieurs héritages en le ville d'Anhiers, emprès Raisse à telles *querques* que li laissa demiselle Isabeau Boinebroque se ante.

Testament du 8 *jull*e 1400.

Querqueur : Chargeur, portefaix. *Voy*. Werp.

Querquier : Charger. *Voy*. Isteroit.

Et sy ne poeult-on tenir dedens les artz nefz wides, se ce n'est pour *querquier*.

Ban sur les bos admenés à Douai, xive *siècle*.

Quennene : Chanvre; *canabium*.

Je donne à Amelot des Fers, ma femme, cent livres....... au moyen de quoi elle ne pora chose quelconque demander tant de *quennene* en fardiaulx comme délié, *quennene* en douzaines et tous aultres ouvrages tors et fillés servans au mestier de la corderie.

Testament du 26 *avril* 1507.

Quertin : Panier à anse dont on se sert pour aller à la provision.

Quesne : Le chêne, arbre de haute futaie; d'où *quesnel*, *quesniau*, petit chêne. *Voy*. Enwagié.

Queston : Petits coffres fixés dans un grand, dont les couvercles ouverts empêchent le grand couvercle de se refermer. Les carreaux des couturières sont garnis d'un quêton.

Elle donne un petit escringh et à deux *questons* par dedens.

Testament du 20 *septembre* 1432.

Queure : Chercher, rechercher; *circuire*, *quœrere*.

En ensuivant nostre appointement.... nos pères et compaignons en eschevinage se fussent transportés à l'ostel de ladite demiselle Jehenne Tange, laquelle en leur présence eust fait serment solimpnel de dire vérité; elle demanda le tems de *queure* ses lettres pour déposer plus seurement.

Sentence des Eschevins de Douai du 5 *octobre* 1459.

Queurir : Courir, marcher vivement, poursuivre; *cursare*.

Et ne porquant, quoi que g'en die,

Por ce que ceus qui sunt en vie,
Ne puissent dire que ge *queure*
A toutes fames trop asseure.

Roman de la Rose, vers 8739.

QUEUVRE : Cuivre jaune; *cuprum*. Voy. AUDIER.

Comparut Simon Pothins, drappiers et foulons, bourgois de Douay..... Il donne à Jehanne Pothinne sa fille..... *Item* tout ce qu'il a en hanneperie et vaisselemente d'argent, de madre, de *queuvre*, de laiton, d'airain, et d'estain.

Testament du 23 *aoust* 1375.

QUEUVRIR : Couvrir, cacher, envelopper; *cooperire*.

Et quant li cors a tel poissance,
Qu'il fait des ciex la destrempance,
Et lor destorbe ainsine lor euvre,
Quant encontre eus ainsine se *queuvre*,
Et plus poissant, bien le recors,
Est force d'ame que de cors :
Car cele meut le cors et porte,
S'el ne fust, il fust chose morte.

Roman de la Rose, vers 17908.

QUEVAUX : Chevaux. *Voy.* GORLERIE.

QUEUVRECHIEF, *couvre-chef* : Coiffure de femme. *Voy.* OURMILLAGE.

QUEVÉS, *queveux* : Cheveux, poils; *capilli*.

QUICAUDAME, *quicaudaine* : Chaise percée.

Item donne à Monseigneur Grard, son fils, chevalier de l'Ordene St-Jehan, trois lits qui sont dans le haulte cambre..... un bachin et un pot-lavoir, ung ront bachin et une *quicaudame* servant audit bachin.

Testament du 19 *février* 1441.

QUICUNKES : Qui que ce soit; *quicumque*.

Quicunkes tu seras
Ki ses diz voudra
En lisant entendre;
Oyse tun curage
En sen soies sage
Si te force de aprendre.

Everard, Distiques de Caton, fol. 205, *V° col.* 1.

QUIEF : Chef, premier; de *caput*.

Vente d'une maison et mollin à yauwe, à le querque de douze rasières de bled à la mesure de Douay au jour Saint-Remy, où *quief* d'octobre. 13 septembre 1389.

QUIERCHIE, *quierechie* (tiere) : Terre préparée pour les semailles. Ce mot formé de *quierue*, charrue et de *herche*, herse a dû s'écrire *quierherchie*.

Item, pour le despoule qui yssi de quatre rasières de tière *quierchies* et advesties de soucourjon, de l'ahan de le maison, se fu refroissis trois mu's onze rasières de soucourjon. Rechapt de demiselle Maroie... pour ahaner neuf rasières trois coupes de terre qui furent *quierechies* et advesties de mars.

Compte de l'hospital des Wez, de 1369.

QUIERQUE : Charge, condition, poids, fardeau. *Voy.* SONGNIE.

QUIERUE : Charrue.

QUIETI : Coutil, toile de lit de plumes et de traversin.

Je donne à Marie-Therèse de Mailly, ma servante, quatre cents florins, *item* un *quiety* de lit sans plumes, un parchevet et un oreiller emplis, ensemble les deux meilleurs couvertoirs, trois paires de lincoeulx, quatre paires de toies.

Testament du 3 *septembre* 1658.

QUIEXQUE : Quelques.

QUI FU, *qui fut, ki fu* : Défunt, défunte. *Voy.* CUIS.

Testament de Willaume de Goy, li fius dame Iboure dou Castiel *ke fu*; march 1269.

QUILLIR : Cueillir, recueillir, amasser; *colligere*.

Si tu le comaundes, jeo irroi el champ et *quilleroi* espiz qui averunt cheus des mains des siauntz en quel lieu que je troeffe en moi la grace de la bonairetée del' seignor.

Bible, Livre de Ruth, ch. II, *v.* 1.

Si jubes, vadam in agrum, et colligam *spicas, quæ fugerint manus metensium, ubicumque clementis in me patris familias reperero gratiam.*

Quintoier, *quintoyer :* Chanter en faisant certains agrémens.

Diex, ne sa mère nul délit,
N'ont en la bouche s'elle organe,
Ne qu'en un asne s'il requane,
En l'orguener ou wesbloier,
Ou deschanter ou *quintoier.*
. . . .
En la voiz haute, en la voiz clère
Force ne fait Diex, ne sa mère,
Tiex chante bas et rudement,
Qu'escoute Diex plus doucement,
Ne fait celui qui se contoie
Quant organe ou haut *quintoie,*
La clère voiz plaisant et bele.

Gautier de Coinsi, Miracles de la Vierge. Ms. M. 20, *fol.* 167, *V° col.* 2. Fonds de l'Église de Paris.

Quir, *quis :* Cuir; *corium.* Voy. Hauche et Heus.

Quire: Cuire, bouillir; de *coquere,* d'où *quite,* cuisson, action de faire cuire.

La santé bien garder pleinement
Est en *quite* à movement,
E en beivre è en mangier saciez,
E en voider superfluetez.

Enseignemenz d'Aristote, fol. 191, *R° col.* 2.

Quisage : Cuisson.

6 liv. 5 s. 11 d. payés à Jehan Davesnes le fournier, pour *quisage* de pain.

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Quiter, *quitier, quitter :* Tenir quitte, exempter, se désister.

R.

Rabardel : Tapage, trépignement, cris de joie.

Li Chevalier Anticrist font
Le *rabardel* par grand déduit
Li autres Antecrist deduit.

Huon de Meri, tournoiement d'Antecrist, fol. 217, *R° col.* 2.

Rabas, *rabat, rabatement, rabature :* Diminution, réduction, rabais.

Raccointer, *racointer :* Fréquenter de nouveau, se reconcilier, se revoir après avoir été long-temps brouillé.

Raccoustrer, *racoustrer, racoutrer :* juster, arranger, embellir, réparer, rétablir, mettre en état.

Rachimburger : Servir, tenir un emploi militaire, faire l'office de *rachimburge,* sorte de gardien, de soldat de ville.

Raciner : Demeurer, séjourner, habiter.

En l'honur de vos, nobles Reis,
Ki tant estes pruz è curteis,
A ki tute joie s'encline,
E en ki quoer tuz biens *racine ;*
M'entremis de Lais assembler
Por rime faire è reconter.

Prologue des Lais de Marie de France.

Raconateur, *raconatour :* Babillard, parleur.

Raeilment : Réellement, en vérité.

Raembre, *reambrer, raindre, reaindre :* Payer la rançon, racheter; *redimere.*

Encore le doi-je plus amer quant il me membre,

Et nel' doi oublier n'en janvier n'en septembre,
Qu'il me fist crestien, qu'il me daigna raembre
Par la croix en quoi furent estendu tuit si membre.

Testament de Jehan de Meung, vers 247.

Rafetin : Boîte à mettre la chandelle.

Raffuster, *rafuster* : Mettre à l'affût, ajuster, mirer, viser; de *fustum*.

Ragacer : Le cri ou *ca ra ca ra* que font les pies encore appelées *agaces* dans plusieurs départements.

Ragrangement : Agrandissement, augmentation.

Comparurent maistre Jacques Chevallier, prinche regnant de la confrèrie de Monseigneur St.-Jacques, etc., lesquels ont pris en leur propre et privé nom.... de.... 200 liv. parisis..... pour employer au paiement d'une maison.... pour le *ragrangement* et spaciosité dudit hospital.

Contrat de rente du 21 janvier 1526.

Rai : Rayon, ombre de telle chose que ce soit; *radius*.

Ge fui jadis, fait-il, larron,
Par ce entrai en possession.
Coment, dist-ele, avez enblé,
Quant onques n'en fustes resté?
Mon maistre, dist-il, m'enseigna
Par un charme qu'il moult proisa;
Quant sor une maison estoit,
Ce charme par sept foiz disoit,
Le *rai* de la lune embraçoie
Et en la maison avaloie,
Dont prenoie à ma volenté,
Que de riens n'ere encombré.
Et quant repairier m'en voloie,
Le charme par sept foiz disoie,
Le *rai* de la lune embraçoie
Com par une eschiele montoie.
Ele li dit, quar m'enseigniez
Le charme que vos faisiez.
Légièrement, dit-il, faisoie,
Cest mot Saul en sept foiz disoie;
Puis me pooit sanz encombrer
Le *rai* de la lune porter.

Castoiement, conte XXII, v. 57 du Larron qui embraça le rai de la lune.

Rainchel : Présent que l'homme faisoit à la femme le jour des fiançailles.

Item. Je donne à ladite Jehanne de Tilly, un anneau d'or, à tout une pierre turquoise, lequel lui avoit par moi Charles, esté donné pour *rainchel*, à nostre fianchier.

Testament du 4 décembre 1504.

Raioir : Recouvrer, retrouver.

Rais, *raiz* : Piége, filet, réseau, lac; d'où *raisiau*, petit filet pour la chasse et pour la pêche.

Car qu'el ne puist du tout faillir,
Por une en vet mil assaillir,
Qu'el ne set laquele el prendra,
Devant que prinse la tendra.
Ainsinc doit fame par tout tendre
Ses *raiz* por tous les hommes prendre.

Roman de la Rose, vers 13794.

Raisne : Petit bois propre à faire des fagots; de *ramus*. Voy. **Euwagié**.

Raison : Discours, réponse, plaidoyer; *ratio; mettre à raison*, parler à quelqu'un; *dire sa raison*, débattre ses intérêts, expliquer.

Rajovenir : Rajeunir, devenir jeune. *Voy.* **Jovent**.

Ramambranche, *ramembrance*, subst. : Ressouvenir, mémoire, souvenir, pensée; de *membrare*.

Ramambranche d'amors me fait chanter
Ce n'est pas l'oquoison,
Au rien m'ais
Mais haus vouloir sans espoir d'aciever.

Poës. franç. Ms. du Vatican, n° 1490, fol. 32 R°.

Ramander, *ramender* : Réparer, remettre en état, restaurer; d'où *ramandeur, ramendeor, ramendeur;*

ouvrier, homme qui raccommode; dans la Normandie et le Perche, le verbe *ramander* ou *ramender*, signifie diminuer, baisser de prix. On dit *le blé a hui ramendé au marcié.*

Ramentevoir, *ramentoivre*, subst. : Souvenir; de *ramentare.*

Ramès, *remès :* Demeuré, resté; *remissus.*

Ramucrir : Rendre moite, devenir moite.

Ramures, *rameures :* Grosses perches couchées sur des fourches, dans les champs semés de lin de fin pour le soutenir contre le vent et la pluie.

Menues branches placées de bout pour soutenir les pois.

Ranchon : Rachat, rançon.

Raparaille, *rappareille, rappareillement :* Réparation, rétablissement.

Raparailler, *rappareiller, rappariller* : Réparer, rétablir.

Rapeleauble, *rappelleauble :* Révocable.

Rapailles, *rappailles :* Haie, broussailles, épines.

Rapiegement, *rappiegement :* Cautionnement.

Rapportage (dixme de): Droit que payoient les laboureurs qui cultivoient des terres situées hors du territoire de leur seigneur.

Rasière : Ancienne mesure pour le blé, en usage dans la ville de Douai, de la contenance de o. h. 842 c. Elle servoit aussi à mesurer tous les autres grains, excepté l'avoine qui avoit sa mesure particulière, un peu plus grande que celle-ci.

Mesure de superficie; celle d'*Ostrevant* étoit de quarante-cinq arcs vingt-deux centiares; celle d'*Artois* de quarante-deux arcs quatre-vingt-deux centiares.

Rasque : Précipice, fondrière au fond desquels il se trouve de l'eau stagnante, de la vase; fange, bourbier, marnière.

A-tant le pris, si me ravoie
Par la posterne là à-val,
Si l'ai geté en contreval
En une *rasque* l'ai bouté.

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 579.

Rate (pour la) : A proportion, au prorata.

Raton : Sorte de pâtisserie.

Ratouere, *ratoire :* Souricière, piége à prendre les rats.

Ravaler : Descendre, aller plus bas.

Et quant advient que il s'oublie,
Qu'à nagier ne labeure mie,
Et qu'il y laisse entrevale,
La nef arrière se *ravale*,
Et arrière contre-val revient.

Roman du Second Renard, fol. 93, *V°.*

Ravalué : Évalué.

Comparut.... laquelle a reconnu avoir receu 400 liv. vingt gros, monnoie de Flandres pour la livre, petite monnoie qui a été *ravaluée* par l'accord desdites parties à le bonne monnoie de Flandres, à présent courant, à 364.

Chirographe du 25 *juin* 1340.

Ravigorer, *revigorer, revigourer, ravigourir :* Prendre des forces, du courage, fortifier.

Bien l'empoint, sel' giete à la terre,
Iriéement le vait requerre,
Li Seneschax se volt lever,
Mais ne se pot *ravigorer.*

Roman de Floire et Blancheflor, fol. 197, *R° col.* 3.

Ravine : Longue épée.

Ravissières : Ravisseur, voleur de grand chemin.

Par foi, se g'estoie ore lierres,
Ou traïstres, ou *ravissierres*,
Ou d'aucun murdre achoisoné
Et vosisse estre emprisoné,
Por quoi la prison requéisse,
Ne cuit-ge pas que g'i fausisse.

Roman de la Rose, vers 15414.

Raward : Regard, d'ou *rawarder*, regarder.

Rayère : Soupirail de cave, ouverture dans les murs d'une ville, machicoulis, canardière, meurtrière. *Voy.* Advaluée et Affaitoire de bestes.

Razières, *raseur* : Barbier, tondeur.

Rebaienner : Remettre en ban ou défenses un pré en regain.

Rebail : Nouveau bail, nouvelle location. *Voy.* Attache.

Rebillant : Sautillant, rebondissant.

Reboler, *rebouler* : Retrousser; dans la citation du mot Cibole, ce verbe signifie assommer à coups de bâton, à coups de *reboule*, sorte de bat-à-bœuf, de bâton à l'usage des bouchers, des bouviers et conducteurs de bêtes à cornes.

Reboter, *rebouter* : Placer, replacer, mettre, remettre, cacher, repousser; de *pulsare*.

Et fesoient en terres fosses,
Es roches et es tiges grosses
Des chesnes crués se *rebotoient*,
Quand les tempestes redotoient.

Roman de la Rose, vers 8425.

Bien le cuidai lancier debout,
Mais il ressort, et ge *rebout*,
Mès rien n'i vaut, tous-jours recule,
Entrer n'i pot por chose nule.

Roman de la Rose, vers 21874.

Rebours : Revêche, désagréable, opposé d'avis.

Recéant : Recevable, qu'on peut accepter.

Recet, *receit* : Réception, accueil; d'où *receiter*, *receter*, accueillir, recevoir.

Recez, *recept* : Domicile, retraite, gîte, lieu de repos, cachette; *receptus*.

Éliduc prist à purpenser
Quel part il l'a purrat porter.
Sis *recez* fut près de la mer
Estre i péust à sun deigner.

Marie de France, Lai d'Éliduc, vers 891.

Rechensir : Faire le dénombrement, le recensement.

Recheu : Au féminin, *recheue*, *recheuwe* : Reçu; du verbe *rechoivre* ou *rechevoir*; recidivé, retombé, du verbe *rechéoir* ou *rechoir*.

Et dist, Sires, ne vous movés
Car se vous estiés chi trovés
Vous seriés molt mal *rechéuz*.

Fabliau de la Longue Nuit, v. 101.

Recis : Coupé, retranché, annulé.

Récité : Reçu, logé, retiré.

S'il i a chastel ne cité
Où bogres soient *réeité*,
Néis s'il ierent de Mélan
Car ausinc les en blasme l'en.

Roman de la Rose, v. 11928.

Récitierre : Conteur, qui récite.

Reclain : Renom, réputation.

Et se femmes s'entredisent lait, deux femes pueuvent porter tesmoignage, ki ne soient de malvais *reclain*.

Loy de Syran de 12.... au Cartulaire de l'abbaye de St.-Amand, fol. 184.

Recliner : Revenir sur ses pas.

Reclunier : Examiner furtivement, surveiller avec adresse, espionner.

Quant vous de chi m'escaperez
Male confesse emporterez ;
Rendre vous convenra raison
Reclunier venez nostre maison
Ce verrez-vous au congiet prendre,
Se vous raison ne savez rendre
Ce porez par tans prover.
Fabliau de la Longue Nuit, v. 930.

Recoillie, *recollie :* Amas, recueil, récolte.

Recoler, *recouler, recouller :* Glisser, amollir, efféminer.

Recompresse : Tourmente, presse, hâte, activité.

Reconfesser : Avouer, reconnoître, convenir.

Pierres Abailart *reconfesse*
Que suer Heloïs, l'abéesse
Du Paraclet, qui fut s'amie,
Acorder ne se voloit mie
Por riens qu'il l'a préist à fame.
Roman de la Rose, v. 8799.

Reconfier : Accorder sa confiance de nouveau.

Reconfort : Soutien, consolation, assurance.

Recongneu : Déclaré, confessé, reconnu.

Recorder : Se souvenir, se remettre en mémoire; *recordari.*

Recouler, *recouller :* Amollir, efféminer, adoucir.

Recourser (se) : Relever sa robe, la retrousser.

Recousères (cissoires) : Ciseaux de tailleur, de toute personne qui coud, ou qui se sert de grands ciseaux. *Voy.* Barbetères.

Recreanter, *recreantir :* Rendre, restituer, . rétablir, manquer de courage, être poltron, devenir lâche.

Recréantise : Lâcheté, poltronnerie, manque de courage.

Sire, fis-je grant talent é
De faire vostre volenté;
Mès mon service recevez
En gré, foi que vous me devez,
Nel' vous di pas por *recréantise*,
Car point ne dout vostre servise.
Roman de la Rose, v. 2027.

Recreus, *recreux :* N'en pouvant plus de fatigue.

Recueil : Je reçois, *recueilloient*, ils recevoient.

Recueil : Amitié, prévenance, bon accueil. *Voy.* Recoillie.

Refaictement, *refaicture, refaiture, refectement, refeture, refutement :* Réparation, arrangement. *Voy.* Ane et Niage.

Redespoiller : Dépouiller de nouveau.

Refaicturer, *refecturer :* Réparer, raccommoder. *Voy.* Pendoilles.

Referer, *referrer :* Rapporter, remettre en place; *referre.*

Reficher : Remettre, placer une seconde fois.

Reflamboier : Briller, jeter des feux.

Encore me sanle-il que je voie
Que li airs arde et *reflamboie*
De vos festes et de vos gieu.
Li Congiés Adan d'Aras, vers 131.

Reflatir : Lancer vigoureusement, jeter avec force.

Refreindre : Arrêter, réprimer, restreindre; *refrœnare.*

Le jur que jeo vus enfuirai,
Ordre de moigne receverai ;
Sur vostre tumbe chescun jur,
Ferai *refreindre* ma dolur.
Marie de France, Lai d'Éliduc, vers 951.

Refret : Vers qui termine une pièce de poésie chantée, et qui se répète à la ronde.

En la fin tuit cil chantoient,
Au *refret* d'amors s'acordoient,
« Et disoient
« A longue aleine,
« Insi nos meinne
« Li maus d'amors. »

Roman de la Poire, fol 66, *R*°.

Refroissier : Faire porter une terre qui devroit rester en jachère. *Voy.* Calculement et Censseur.

Item. De fumer les deux parts desdites terres, durant sadite cense à demi fumure sans toutes voyes mettre fiens sur fiens, sans deroyer, et porra *refroissier* sadite cense durant, chacun à dix huit rasières, sans pour ce payer quelque chose, ni ne pora *refroissier* autrefois lse mesmes terres, sadite cense durant.

Bail des terres de l'hospital des Chartriers.

Refroissis : Terre que l'on fait porter une troisième année, tandis qu'elle aurait du rester en jachère. *Voy.* Calculement et Quierechies.

Refui : Asile, refuge, appui, espérance; *refugium.*

Laciés sommes est en une ris
Andui, ne sai que prions hui.
Dame, vous estes mon *refui*,
Se par vous muir, tant mar i fui.

Fabliau de Piramus et Tisbé, vers 397.

Regaires : Justice temporelle des évêques.

Regardéor : Qui regarde, qui considère.

Soit li moiens compoz ou sangles,
D'une matire ou de diverse,
En quoi la forme se reverse,
Qui tant se va montepliant,
Par le moien obédiant
Qui vient as iex aparissans,
Selon les rais ressortissans,
Qu'il si diversement reçoit,
Que les *regardéors* déçoit.

Roman de la Rose, v. 18396.

Regibbeur, *regibeur* : Qui regimbe, qui ne veut pas se faire connoître.

Regnal, *Regnald, Regnalt* : Renaud, nom propre d'homme; *Reginaldus*; en italien, *Rinaldo.*

Regnaules, *reinaules* : Raisonnable; *rationabilis.*

On fait le ban ke on fait asavoir à tous ke s'il est home u feme en ceste vile ki soit en faide, ni en mal amour, ne en haine, ke s'il volt avoir pais ne accord, ke il viengne as Preudhoumes Eswardeurs ki le pais feront de par sainte église, de par le Seigneur de le terre, et de par les Eschevins et ke ils soient si conseillier de faire et d'ofrir si *regnaules* offres selon cho ke li mesfait sunt.

Ban des Trives (*Treves*) *de* 1254.

Rekeudre : Coudre, attacher. *Voy.* Barbetères.

Relais : Abandon, cession.

15 s. 11 d. sur le maison qui fut Baude de Saint-Venant sour le pont dou cardounay por plusieurs années finans au march 1325, se furent quités à Maroie de Markete qui ledite maison print à rente, et si li fist-on *relais* d'un mars, onze sols quatre deniers.

Compte de l'hospital des Trouvés Saint-Jehan, de 1535.

Religion, *relligion* : Toute espèce d'ordre religieux et de couvent. *Voy.* Acensessit.

Remainrir : Amoindrir, diminuer; de *minor.*

Li couletiers ki doivent estre as dras ki sunt tins et ki ne sunt mie tint, est assavoir....... et on ne poet plus methe si ne *rameurissent.*

Ban des Coulletiers du mars 1247.

Remaner, *remanéir* : Rester, demeurer; *remanere.*

Quant iloc ad guere trovée,
Remaner volt en la cuntrée.
Li Reis ki plus esteit grevez
E damagiez, è encumbrez,

Vodrat aider à sun poeir,
E en soudées *remanéir.*

Marie de France, Lai d'Éliduc, vers 106 *et* 110.

Remanbrance, *remanbranche, rememoration :* Mémoire, souvenir.

Remanoir, *subst. :* Stagnation, demeure, cessation ; de *remanere.*

Sire Prestres, trop vous hastez,
Mais mengiez avuec mon seignor,
Si li faites itant d'ennor.
Et li Prestres dit, ge l'otroie,
Qui de *remanoir* ot grant joie.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 90.

Remat : Éloigné ; *remotus.*

Remenbrer, *remembrer,* subst. : Mémoire, souvenir.

Remenoir, *rementevoir :* Avoir en mémoire, se ressouvenir.

Remoreux : Capricieux, tapageur, mauvais sujet. *Voy.* Ostivez.

Remotement, *adv. :* Au loin, dans le lointain.

Remuement : Déménagement, changement de domicile.

Remuer : Changer de demeure. Ce verbe et son substantif sont encore en usage dans plusieurs provinces. A Lyon, le peuple dit *se remuer* ou *débagager,* pour déménager.

Et si fait-on le ban que tous ceulx et celles qui tiennent et ont tenu lesdites maisons à louage et qui à ladite Saint-Jehan doivent *remuer* et *remuront,* nettoient et fassent nettier lesdites maisons bien et souffisamment.

Ban raffrescy, l'an 1560 *et* 1563.

Rendage : Restitution, action de rendre ; de *reddere.* Voy. Pechiet.

Reneswiller : Replacer des tenons qui sont sortis de leurs mortaises. *Voy.* Eneswiller.

Rengier : Cerf métis, né d'un cerf et d'une daine.

Cerz et biches, chevriaus et chièvres,
Rengiers et dains, connins et lièvres,
Ceus voil-ge bien que vous chaciés,
En tel chace vous solaciés.

Roman de la Rose, v. 15916.

Rengregement : Augmentation, accroissement.

Rengrouer : Clore, reboucher.

Renhauchier : Remettre en vigueur, maintenir, restituer, rétablir.

Renois : Rejelé, renié, avoué, fieffé ; *renegatus.*

Je serois coars *renois,*
Se mon oncle honoir lessoie.

Hugues Piaucele, Fabliau d'Estourmi, vers 380.

Renonchie : Renonciation, abandon ; *renuntiatio.*

Renvaser : Faire des reprises à une étoffe, renmailler des bas, boucher un trou. Ce que dans la Picardie, l'Artois et la Flandre on appelle aujourd'hui *ressarcir.*

A messire Nicolle Willattre, prestre, pour son sallaire de avoir refait, recousu, *renvasé,* retaillé, retasselé et reviselé trois casures de le capelle, 36 s.

Compte de l'hospital Saint-Jean des Trouvés, de 1460.

Renumerance, *renumération :* Récompense.

Renvoisons : Prières pour les biens de la terre. Ce mot se dit encore à Langres pour *rouvoisons,* fait de *rogoisons.* Voyez *les Mémoires de l'académie des Inscriptions,* t. xvii, pag. 732.

Réon : Rayon, ray d'une roue, *radius.*

Repas : Répit, exemption.

Por Dieu et por sa mère ne nous décevons pas,
Nous véons que la mort aqueurt plus que le pas,
Tous nous estuet morir, nul n'en aura *repas*,
Nostre chietive vie n'est c'uns petit trépas.

Testament de Jehan de Meung, vers 163.

RÉPÉTER : Réduire, contraindre.

REPÉU, *repéus* : Nourri, ayant mangé suffisamment.

REPLACQUIER : Raccommoder, réparer, arranger. *Voy.* RESSOLER.

REPLENIR : Remplir, combler.

REPLUIT : Il pleut, il tombe de l'eau.

En Bretaine ce troeve-on
Une fontaine et un peron;
Quant-on gette l'eawe desus
Si vente et toune et *repluit* jus.

La Vie du monde, Ms. N. 5, *fol.* 72, *R° col* 2.

REPOINTURER : Repeindre, mettre une nouvelle couche. *Voy.* SARCU.

REPONAL : Retraite, cachette.

Comment ne savez-vous trover
Autre *reponal* ke ma huge?
En home ki ensi se muche
Ne poroit-on nul bien entendre.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 935.

RÉPONDRE, *respondre* : Cacher, couvrir, renfermer. *Voyez* RETRAVAILLER

REPOS, *repost, reposte, repoz* : Caché, couvert, tranquille.

Et cil qui n'a soing de fabler,
Qui *repoz* ert en la corbeille,
Icil ne dort ne ne sommeille,
Mais si fort de paor trestranble,
Que la corbeille et lui ensanble
Encontre terre aval chaïrent.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 59.

REPROVIER (en) : Ordinairement, proverbiablement.

Quar l'on sielt dire *en reprovier*,
Qui le pendu despendera;
De sor son col le fais charra.

Castoiement, Conte 1, *vers* 120.

REPROVIER : Ne pas recevoir le témoignage; *reprobare*.

REPU, *repus, repust, repuz* : Caché, secret, couvert. *En repu* : Secrétement, en cachette.

Et trestuit cil qui là estoient,
Moult volentiers le regardoient,
La comtesse et ses damoiseles,
Et les dames et les puceles,
N'i a cele n'en feist son dru,
S'avoir le peuist *en repu*.

Fabliau du Chevalier qui faisoit parler, v. 460.

REPURGATION : Action d'enlever les immondices. *Voy.* BELLENEUR.

REQUEIK : Reçu, recueilli, d'où *requeillir*, ramasser, recueillir.

REQUELICE : Racine de réglisse.

REQUEREOR : Solliciteur, demandeur.

REQUEUX : Droit seigneurial en grains, dû au chapitre de Toul.

REQUIRANDE : Demande en justice.

RESCOUSSE : Rencontre, recherche.

RESE : Jetée, lancée.

De la floiche très-fors le fust,
Mès la sajete est ens remese,
Qui de novel ot esté *rese*.

Roman de la Rose, vers 1876.

RÉSERVATION : Exception, réserve.

RESGNABLE : Sage, équitable, juste, raisonnable; *rationabilis*.

Cheli avoue bon garant qui met avant *resgnable* cause, et comment le chose li vint qui li est demandée.

Coustume de Beauvoisis, ch. XXXIV, *pag.* 182.

Résiblement : D'une manière risible ; de *risus*.

Si tu vois autre genz
Parler *résiblement*
N'en aies jà ennui ;
Kar mauvais se sent
Ki croit ke tote gent
Paroleut de li.

Everard de Kirkam , Distiques de Caton, fol. 200 , *R° col.* 2.

Resours (à) : En abondance.

Respiter : Suspendre, donner *respit ,* différer la peine , tirer de la mort. *Respiter la vie ,* faire grâce , sauver quelqu'un , lui accorder la vie.

Respitié, *respitier :* Retard, délai.

Respoindre : Cacher, céler, d'où *respoignes ;* que tu caches; et répliquer, répondre ; *respondere.*

Respons : Réplique, réponse, repartie.

Respousser : Cribler des grains , les faire passer au crible.

A Raoul Gardel pour avoir *respoussé* le blé du grenier, lequel avoit été attaing des calendres , où il fut par sept jours , à 4 s. le jour , sont 28 s.

Compte de l'hospital des Chartriers , de 1525.

Respunsement : Secrétement, en cachette, furtivement.

Resquéance, *resquéanche :* Rente, droit, échéance.

Resquigner , *resquignier :* Crier , gronder, être de mauvaise humeur ; dédaigner, refuser, dont nous avons fait le verbe *rechigner.*

Dehait qui tant vous laisse vivre ,
Puisque preudons por vous s'esvelle !
Ensi dist , mais molt s'esmervelle
Dont il ne les ose *resquinier* ,
Usler ne braire , ne wingnier.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 1047.

Ressoler : Réparer une muraille en bois et en terre, depuis le sol , jusqu'à une certaine hauteur ; y mettre un nouveau seuil. *V.* Seulle.

Le darain jour de septembre , l'an 1449, recognut Jehan de Gramet avoir receu quinze sols de Ricard Desmolins , et che à cause d'avoir esté par deux jours et demi , à six gros le jour , à *ressoler* au dessoub du becquet joignant à l'héritage de Saint-Julien , et replacquier en plusieurs lieux. *Item*, et se a esté paiet à Flipart de Gant pour une seulle , onze sols. *Item* , pour deux fais de vergues , quatre sols. *Item*, pour un benel et demi d'argille , trois sols. *Item*, pour estrain , neuf deniers.

De seize piés de lonc , douze sols. *Item*, à Jehan Lawersin , carpentier, pour assir le seulle , deux sols. *Item* , pour deux fais , etc.

Registre aux embrièvements ,fol. 74.

Resson : Goûter , troisième repas du jour. *Cloque du resson :* Cloche des ouvriers, fondue en 1471, et ainsi nommée à Douai, parce qu'on la sonnoit de nouveau l'après-dîner, pour les faire remettre à l'ouvrage.

Que nulz ne laisse courir au dedens des vieses fortresses , au marquiet au bled ou ailleurs aulcunes truyes ou pourcheaulx , sur le fourfait de vingt sols pour chacun pourchel , qui seront trouvés et arrestés , se ne sont pourcheaulx appartenans à St. Anthoine : bien pourront aller et estre audit marquiet et ailleurs , depuis le cloque des ouvriers du *resson* sonnée , de une heure chacune journée , et nient devant.

Reg. aux ordonnances et briefs , art. 80.

Ordonnance renouvellée à le bretesque de Douay, le jœudi 20 janvier 1457. *Item*, que les tisserans soient tenus de warder les heures qui sont servans audit mestier, c'est assavoir de venir à l'œuvre à le clocque des ouvriers au matin , et laissier l'œuvre à le clocque du disner ; eulx remettre à l'œuvre à le clocque du *resson*, et ouvrer diligamment jusques à le clocque du vespre.

Ban de le Drapperie, art. 59 , xve *siècle.*

Voici l'inscription que porte cette cloche :

Je suis le clocque des ouvriers, six fois le jour sonne, et premiers, au point du jour, et le matin, disner, *resson*, vespres le derraine. Faite aveucq autres par la peine Willem Hoerhke et Gobelin Moer.

Ressourdre : Saillir, jaillir, lever, sortir, paroître, soulever ; *resurgere*.

Rest : Il est, elle est ; *restes*, vous êtes ; *resui*, je suis encore ; *resunt*, ils sont.

Restat, *rest*, *resta* : Arrêté de compte, reliquat, restant.

Du 18 décembre 1487, se fut mis en terme que à l'occasion des guerres, les revenus de l'hospital des Wez, estoient tellement diminués, qu'il estoit impossible entretenir les Beghines en leurs pitances anchiennes ; car par le *restat* du darrenier compte rendu où mois de novembre darrain, il estoit du au recepveur de 4 à 500 fr. de *restat*.

Reg. aux Consaux, fol. 77.

Et quant au reste des parties déclaréez mes legats pieux, services faicts et dettes payées, si *resta* y a, je le donne à Jacques Legrand, mon fils.

Testament du 12 *octobre* 1622.

Reswardeur : Gardien, inspecteur, surveillant. *Voy.* Reward.

Retaille : Rognure, coupure, morceau, fragment. *Voy.* Sarpeillière.

Retailler : Rogner, recouper. *Voyez* Renvasé.

On fait le ban que à tous ceus et à celes ki waigneront deniers à lor bras et à leur force, que on pait leur loier de tele monoie qne on les aura loueis u en autre monoie sans esterlins paier. Et ki à tous gens paieront esterlins, il seront à cent sols et de toutes les marchandises, et les veneus ke on vendera et acatera aval ceste ville à artisiens ke on ne pregne esterlins, al advenant de 35 s. le marc à artisiens se il n'est faus u *retaillé* fous cent sols de forfait ki l'escondiroit. Et si venge-on les veneus à Douisiens ou à Artisiens.

Cis bans fu criés en l'an 1246, à le Candeler.

Registre aux Bans et Édits, fol. 18.

Retasseler : Calandrer une étoffe, lui donner du lustre. *Voyez* Renvaser.

Retenail, *retenoye*, *retenue* : Restitution, réserve, protestation, amendement ; *retentio*.

Et de ce me met-je en l'esgard de la cour sauf mon *retenail*.

Assises de Jérusalem, ch. LII, *p.* 42 *et* 43.

Retenage, *retenaige* : Entretien. *Voyez* Queir.

Il donne au *retenage* de le cappelle Sainte-Catherine Espahut, pour y avoir une verrière armoyé des armes dudit Collart et de se femme, dix frans.

Testament de Collart Tange, bourgeois de Douai, du 17 *septembre* 1400.

Retenanche : Poteau, pieu, gaule, latte, osier et tout ce qui servoit à retenir les vignes plantées autrefois en Flandre, pour faire du vin.

25 s. 2 d. pour estakes, werck, pel, et osières pour *retenanches* pour les wingnes.

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Retenir : Réserver, mettre de côté.

Soies Seignor de quanque g'ai,
Jà sor toi riens ne *retenrrai* :
Et se tu vels mielx retorner
Que en cest païs demorer
De trestoz les biens que ge ai,
La moitié, ou plus te donrai.

Castoiement, Conte II, *v.* 279.

Retenir de marier (se) : Rester veuf.

Il donne à demiselle Jaque Bataille se femme...., et si elle se *tenoit de se rema-*

rier, la maison que on dist de l'angle, séans en le rue de Bellain..... Après la mort de sadite femme, la moitié de ces dons, si elle *se retient de marier*, appartiendra à Jehan Watier et Franque d'Escaillon, frère et sœur germains, enfans de ladite demiselle Jaque qu'elle eut de feu Watier d'Escaillon, jadis son mari.

Testament du 12 *julle* 1400.

Retour : Moyen.

Lors l'a par parole assaillis :
Gars, porquoi es-tu si hardis,
Qui bien velz estre d'un garçon
Dont j'ai mauvèse soupeçon ?
Bien pert que tu crois les losenges
De legier as garçons estranges.
Ne me voil plus en toi fier :
Certes ge te ferai lier
Ou enserrer en une tour,
Car je n'i vois autre *retour*.

Roman de la Rose, vers 3554.

Retour de compte : Arrêté de compte. *Voy.* Appaus.

Ensi appert que ledis Wages doit par le *retour de* cheste compte 57 liv. 10 s. 9 d. obole.

Compte de la Table de Pauvres de 1348.

Retraire : Ressembler à quelqu'un, en avoir les traits.

Retravailler : Travailler encore, se donner de la peine.

Mais cele fist avant covrir
Les pastez soz une touaille,
Et puis après se retravaille
De répondre le chantéor
Qui de soi avoit grant paor.

Fabliau du Prestre et de la Dame, vers 38.

Reube : Robe, vêtement de femme. *Voy.* Cotte et A.

Item donne à l'œuvre de l'église St-Jaqueme se *reube* de trois pièces, mourée de Brésil.

Testament du 26 *avril* 1346.

Reule : Règle, conduite; *regula.*

En govenement de beivre saciez
Ke ceste *reule* tenir devez,
Ke eve, vin, pas ne bevez
Jeske tant ke vus éez mangez,
E jesque les parties del' ventre à-munt.
Aukes alegié après serrunt.

Les Enseignemenz d'Aristote, fol. 193, *V°* *col.* 2.

Revanchier : Venger, laver une injure.

Revelon : Reveil ; joie, gaieté, plaisir, amusement.

N'avoit mie cuer de félon
Autans le bailliu Nevelon
Mal ait li goute ki l'enferre,
Ki si son cors destraint et serre,
Que jamais n'ert de *revelon*.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, vers 69.

Reversable : Qui retourne, qui revient.

Reversé (satin) : Satin broché.

50 liv. parisis, mounoie de Flandres de vingt gros, pour vente de une robe de satin *reversé*, bordée de deux bendes de velours, 1528.

Registre aux minutes des Actes, fol. 107, *V°*.

Revestiture, *revestement, revestissement, revesture* : Droit dû aux seigneurs par les nouveaux propriétaires d'un bien.

Revigorer, *revigourer*. Voyez Ravigorir.

Reviseler : Joindre, unir, attacher, mettre ensemble.

Rewaigner, *rewaingner* : Regagner. *Voyez* Acencessir.

Rewainc, *rewaine, rewaing* : Regain d'un pré, seconde coupe de foin.

Reward, *rewardeur* : Administrateur. *Voyez* Reswardeur.

Chest li comptes que Wages Boinebroque fait et rent pour feu Wagon Boine-

broque sen fil as *rewards* de le taule du St.-Esprit de St.-Pierre, 1348.

Rewarder, *rewaurder* : Considérer, regarder, surveiller.

Rewit, *ruwit* : Présent de noces.

Item, donne à Colinet du Sauchoy et Nicolle se seur, enfans dudit Thomas, à chacun un ridre, pour le *rewit* de leurs nopces.

Testament du 17 juin 1452.

La huictiesme pièce de vaisselle, je la laisse pour la donner et présenter en *ruwit* au festin honorable et nuptial de Annette Wion, fille dudit Maurand, ma filleulle.

Testament du 13 octobre 1581.

Rez : Rasé, tondu; de *rasus* partic. de *radere.*

Rheume : Rhumb de vent dans la traduction de V. F. Vegece. *De Re militar.* Dans plusieurs provinces, on dit *rheume*, pour rhume et *enrheumé*, pour enrhumé, que des étymologistes dérivent du grec ῥεῦμα ; cours, fluxion qui vient de ῥέω, couler, se répandre. Cela tiendroit-il à ce qu'on attribue souvent cette maladie à l'influence de l'air.

Riban : Ruban de fil ou de soie.

Que ni les cotes violetes,
Les *ribans*, ni les ceinturetes.

Ronsard.

Ribaulx (roi des) : Espèce d'agent de police et de valet, en titre d'office, chargé des travaux les plus rudes et les plus abjects de l'hôtel de ville de Douai. Il avoit le privilége exclusif de tenir les jeux de dez, de brelan, de cartes, de handuites, et autres de hasard ou d'adresse. L'an 1422, que l'on mit en ferme ces différents jeux, on lui donna pour indemnité des droits qu'on établit sur les maisons de débauche, sur les filles publiques, et sur les ladres qui avoient toujours été sous sa surveillance. Il n'est plus question du *roi des Ribaulx*, après le règne de l'empereur Charles V. *Voyez* Espoulier et Permuer.

Richoier : Amasser des richesses, entasser.

Il sunt chaste par veu, povre et obeïssant :
Tu es riches et sires, mès en seignorissant
Et en mal *richoier*, c'est bien apparissant,
Vas tou ordre et les autres auques parvertissant.

Testament de Jehan de Meung, vers 675.

Ridre : Rixdale, sorte de monnoie. *Voy.* Rewit.

Rierefié : Arrière-fief.

Ries d'oingnons : Tresses d'oignons.

Rigor, *rigour* : Rigueur, sévérité; *rigor.*

Riote, *riotte* : Dispute, querelle.

Ris : Filet, réseau.

Lacié sommes une *ris*
Andui, ne sai que prions hui.

Fabliau de Piramus et Tisbé, vers 395.

Ristei : Réduit, endroit caché.

Mès ceo n'atent à nul espleit,
Ki autre cunseil en saveit ;
Cil li dient, Sire, par fei,
Près de cel bois en cel *ristei*,
La ad une estreite charrière,
Par unt-il repeirent arrière.

Marie de France, Lai d'Éliduc, v. 174.

Rivéier : Pêche dans la rivière.

Jà, se pur ostier ne fust,
Pur nul busuin ki li crëust,
Li Reis ne laissast sun chacier,
Sun déduire, sun *rivèier.*

Marie de France, Lai d'Equitan, vers 28.

River : Être auprès, approcher, se rapprocher.

Vraiement il n'ont garde, se trop ne se
désrivent,
Car li pueple et les princes par leur sens
si près *rivent*,
Que douter ne se doivent des prélas qui
or vivent,
S'en meurs et en science autrement ne
s'avivent.

Testament de Jehan de Meung, *v*. 686.

Rixel : Ruisseau ; *rivulus*.

Robierre : Voleur, larron.

Li second cas donquel sainte Église ne garautist pas chelui qui en est coupable qui est notoire *robierre* en chemins en aguet-empensé ; car quant il est suiz de tel fet, et il fuist à garant à lieu Saint, li lieus ne le garautist pas que la justiche ne le pui penre et justicier comme larron et traïteur.

Coustume de Beauvoisis, *ch*. XI, *p*. 58.

Robinet : Espèce de suisse d'église.

A Mrs. pour vin de résidence, au nombre de vingt-six, y compris secrétaire, batonnier et *robinet*, à chacun trois patars.

Grand compte du chapitre de St. Amé, *de* 1768.

Roce, *roque* : Montagne, rocher; de *rupes*, en bas. lat., *roca*, *rocha*, *rocka* ; en provençal, *rouchas*, *rouques* ; bas bret., *roc*.

Roein : La ville de Rouen.

Ci vous vueil conter d'une fame
Qui fu une molt riche Dame :
De *Roein* fu si com l'en conte,
Et bien le nom dist et raconte
Qu'ele avoit une fille bele
Qui estoit molt gente pucele.

Fabliau de l'Escureul, *v*. 3.

Roele : Petite roue ; de *rota*.

Roiant : Brillant, luisant, éclatant.

Roiaument : Royalement, généreusement ; *regaliter*.

Roietel, au plur. *roietiaus* : Le roitelet, oiseau dont l'espèce est fort petite.

Si r'avoit aillors grans escoles
De *roietiaus* et torteroles,
De chardonnereaus, d'arondeles,
D'aloes et de lardereles.

Roman de la Rose, *v*. 608.

Roingne : Gale, teigne.

Roion : État, royaume ; *regnum*.

Puis ot Roy de France, ce nous dist la
chançon,
Un parlement qui fut assignez à Vernon
Et là vint par accort par certaine achoi-
son,
Li Rois qui de Navarre tient le noble
roion.

Vie de Bertrand de Guesclin.

Roisant : Attrait, appat.

Roncher : Ronfler, dormir en ronflant. *Voyez* Uisage.

Ronchi, *ronchin*, *rousin*, *rouxin* : Cheval de charrue. *Voy*. Otretel.

Avoit li dis hospitaux, au jour dessus dict, deux quevaulx, l'un *ronchin* et l'aultre jument, un car fieret tout ahernicquiet et tout li harnas à tenir kierue.

Compte de l'hospital des Wez de 1359.

Rondesce : Rondeur.

Ront-Pilles : Colonne, pilier.

Je donne les trente florins pour faire des *rons-pillets* à l'église de Mons-en-Seule.

Testament du 26 *septembre* 1558.

Ronture, *ronpuement* : Fraction, rupture, brisure; de *rumpere*. Voy. Escluse.

Ros, *roz* : La tour, pièce du jeu d'échecs.

Ros : Pailles, roseaux et autres végétaux avec lesquels on couvre

les maisons. Espèce de peigne de roseau, à travers duquel le tisserand fait passer les fils de sa chaîne. *Voy.* Gist.

Jehans Greniers, couvrères de *ros.*

Testament du 14 février 1476.

Item, que les draps dessus aront quarante annes d'ourdure, et quatorze quartiers tissans sur l'extile, trois *ros* dessoubz et trois *ros* deseure et rien mains.

Ban de la Draperie, art. 53, xve *siècle.*

Roselier : Ouvrier qui fait des *ros* ou peignes de tisserand ; marchand de végétaux propre à couvrir les maisons.

Rosete : Petite rose.

Rote : Chemin, route ; de *rota ;* détourné du sens propre. Dans la Normandie et le Perche *rote* est un sentier étroit.

Rotine : Habitude, routine, coutume ; de *rota.*

Rou, *roupt, rous, rout :* Brisé, cassé, rompu ; *ruptus.*

Roüant : Tournant, circulant.

Rouche : Ruche de mouches à miel ; de *rupes*, à cause de sa forme.

Sunt essains plus grans que de mouches,
Qui se recuillent en lor *rouches*,
A quel chief en cuide-il venir.

Roman de la Rose, v. 8762.

Roüer : Tourner, circuler, roder, aller d'un lieu à un autre ; de *rota.*

Roüer : Prier, implorer, *rogare.* D'où *roïaisons*, la fêtes des Rogations.

Roulle : gros grès brut.

Achepté du chastelain de Douay, douze navelées de *roulles* et moelons venant du démolissement de certain pan de mur sur le place de le Viese-Tour, 4 liv. chaque navelée, fait 48 liv. *Item* un monch d'aultres pierres, si comme seulles, etc.

Compte de la ville de Douai, de 1450.

Roullie : Digue, chaussée ; toute construction faite avec des *roulles.*

Roupte, *routte :* Défaite, déroute.

Rourech : Qui concerne une roue. *Voy.* Coterech.

Roussel, *rousseau, rousset :* Roux, de couleur rousse, qui a les cheveux ou les poils roux ; *rufus.*

Routtier : Continuel.

Je leur donne la maison où je réside, à la charge du passage de six pieds de largeur et de lui laisser le parcq commenchant au bout du jardin dudit Jacques, et habordant au peignon de ladite maison pour deux ans *routtiers* après ma mort.

Testament du 4 feburier 1659.

Rouveler : Rougir, devenir rouge.

Rouviaus : Rouge, vermeil, enflammé.

Roye : Troisième partie environ des terres d'une ferme. Avant que l'on ne fît porter les terres tous les ans, comme on fait aujourd'hui dans une grande partie des départements du Nord et du Pas-de-Calais, chaque ferme étoit divisée en trois parties, dites *royes* : la premier *roye*, étoit ensemencée de blé ; la seconde de *mars*, c'est-à-dire de grains qui se sement en mars, dont le principal étoit l'avoine, et la troisième restoit en jachère.

Item, s'enssieult la déclaration des terres ahanables et arroyens. Prime, le *roye* pour mettre sus à blé à le St.-Remy, 1465, contenant huit muis onze rasières deux coupes trois quareaulx et demi. *Item*, le seconde *roye* pour mettre sus de mars audit an, huit muis trois rasières, deux coupes, un quareaulx, trente-deux

vergelles. *Item*, et à le troisième *roye*, que ledit censier sera tenu gasquicrer, labourer et remettre de blé en l'an 1466, pour despouiller, à l'aoust 1467, contenant neuf muis, trois rasières, trois quareaulx de terre.

Bail de la ceuse des Chartriers de 1463.

Royne : Reine, la femme du Roi; *regina.*

Roxie : La Moscovie, aujourd'hui l'empire de Russie.

Assez perdirent puis si oir
De son conquest par non pooir,
Dès Chereborc trusqu'an *Roxie*,
Estoit en tote sa baillie.

Romau de Parthouopex de Bloys, fol. 124, *V° col.* 3.

Roxignous, *roxingnous :* Le rossignol.

Li *rossignous* ses lais organne,
Qui de chanter fortement s'abanne,
Li *roxignous* dit sa raison
Et nuit et jor en sa saison;
Cil nos semont d'aimer adès.

Rom. de Parthonopex de Bloys, fol. 124, *R° col.* 1.

Ruage : Confrérie composée des des habitants d'une ou de plusieurs rues.

Si fait-on deffense à tous mestiers, frairies et *ruages* de faire convives, congrégations et assemblées à paine de 50 l. d'amende et pugny à descrétion de loy.

Bau du 8 *aoust* 1565.

Rubricher : Discuter, débattre, disputer.

Ruchot, *ruiot :* Ruisseau de la rue; *rivulus.* Voy. Carkier.

Item, que les haions au herencq se mettront à double rencq derrière le marchande de mollues, à commencher de puis lé *ruchot* devant la porte du saumon.

Bau du marché au poissou, du 12 *mars* 1562.

Rue : Marché. *Voy.* Fossicles.

Rume, *ruielle, ruyelle :* Ruelle, petite rue, cul de sac. *Voy.* Cange, Hauwe.

Le vile a doncit à Erambaut Brunamont à tous-jours le *rume*, ki est en costée se maison et le pièce de terre wide si avant com ses tenemens dure; sauf chou ke cels ki a sen tenement encontre doit i avoir se goutière, et pour chou il paia 4 liv. parisis à le vile l'an 1261 en mart.

Reg. aux Briefs, fol. 43.

S.

Sach, *sas, saz :* Sac, formé de *saccus*, d'où le verbe *saccager*, piller, mettre en sac. *Faire sac du drap à pucelle*, l'envelopper dans les draps de son lit. Anciennement on se couchoit nud et sans chemise, et l'action de faire *sac de drap* étoit sévèrement défendue, elle étoit considérée comme tentative de viol.

Je donne à Nostre-Dame des Porteurs au *Sach* du marchiet au Bled, trois livres de chire pour augmentation du luminaire.

Testament du 10 *novembre* 1389.

Sacquoir : Poignée de fer qui sert à tirer à soi une porte qu'on veut fermer.

A Pierot Descamps, fèvre et serurier pour ung crampon, ung menton, une cleneque et ung *sacquoir* pour l'huys de le cuisine de le cense, pour tout ce 2 s.

Compte de l'hospital des Chartriers de 1452.

Sacrementer : Jurer, faire la promesse, prêter serment; de *sacramentum.*

Sadaier la bouche : Faire des minauderies. *V.* Mèsaler.

Saient : Sachent, apprennent. *V.* Closius.

Saillie : Promenade, sortie, départ.

Saillie (faire) : Sortir, s'en aller.

A ses enfans ausquels il ordonna
De mettre à mort paix qui prince allie,
Quant paix le sceut de France *fist saillie*,
Et d'Allemaigne eut sa place en Lorraine,
Dieu moyennant et le bon duc Anthoine.

Mère sote, A. III *R°*.

Saillir : Sortir, jaillir.

Saineresse : Femme pratiquant la médecine. Dans le fabliau de ce nom, la *saineresse* apporte des ventouses et des lancettes pour saigner.

Sajette : Flèche, trait d'arbaletre ; *sagitta*.

Saker, *sakier*, *saquier* : Tirer avec effort, arracher avec violence, enlever en secouant; d'où le mot *saccade* ; élancement.

Chil ont fait grant mortel pechiet
Qui tant ont à rive *sakiet*
Que tes viviers est esseués.

Li Congiés Adans d'Ara, *v.* 35.

Sakiaus, *saquelet* : Petit sac. *V.* Desmanevé.

Salade : Casque fort léger, qui étoit d'abord en fer battu, et puis ensuite fut en cuir bouilli.

Sallette : Petite salle, arrière-boutique. *V.* Caudrelach.

Salvé : Échappé, retiré, sauvé ; *salvatus*.

Quant fine amour me semont
Moult me plait et agrée,
Que c'est la riens en cest mont
Que j'ai plus désirée ;
Or la m'estuet servir,
Ne m'en puis plus tenir,
Et du tout obéir
Plus que riens qui soit née ;
S'ele me fait languir,
Et vais jusqu'au morir,
M'ame en sera *salvée*.

Poésies du roy de Navarre, *Chanson* Ire, *stroph.* 3.

Sanlable, *sanlaule*, *sannable* : Semblable, pareil ; *similis* ; d'où *sanlablement*, *saulaublement*, *sannablement* ; de même, pareillement ; *similiter*.

Sanctée : Sainteté. *V.* Psalme.

Sangler-deffens : Vieux sanglier armé de ses boutoirs.

Ours, leus, lions, *sanglers-deffens*,
Ne chaciez pas sor mon deffens.

Roman de la Rose, *v.* 15919.

Sanner : Prendre soin, conserver ; *sanare*.

Ils (les prévot, jurés, echevins) doivent avoir le reward, warde, administration et gouvernement de la loi, franquise, usaige et liberté de noditte ville, et que meisme font cascun an serment solemnel en l'église de Saint-Jean, seur Saints Évangiles de en totes cosses *sanner* et warder no signorie, haulteur, droictures et hiretages et le franchise, usaige et liberté de noditte ville, comme moyen et rewart en ces cas.

Priviléges de la ville de Valenciennes.

Santain ; lisez *s'aintain* : Syncope de *sa antain*, sa tante.

Il done à Marien Brisebare *s'antain* 20 s. parisis, à Margot, à Mitouche *s'antain* 20 s. parisis, as deux filles Marien de Paris, *s'antain* à cascune 5 s. parisis.

Testament du 8 février 1309.

Sapient : Sage, instruit, prudent ; *sapiens*.

Il me suffit de croire seulement,
Que de tous biens estes commencement,
Moyen et fin ; en tous temps immuable ;
Puissant, bon, beau, *sapient*, véritable.

La Marguerite des Marguerites, *Oraison à J.-C.* *p.* 137.

SARCHEL, *sarchiaus :* Croissant coupant, lequel est attaché au bout d'une flèche ou d'un trait d'arbalètre.

Engherrans de le Walle, coustelier fut navré à plaie de loi où chief, d'une vire à *sarchel* que ainsi que il estoit à le trerie de le ville, et que on treoit par esbatement à cauper un piet de bœf à vire à *sarchel*, un *sarchiaus* le féru par derrière au chief et ne set qui ce fist. 29 novembre 1394.

Registre aux playes de loi, fol. 84.

SARCU, *sarcus, sarqueu :* Tombeau, cercueil, sépulcre; du grec σαρξ, σαρκος : Tableau peint sur bois, avec des voilets également peints en dedans et en dehors que l'on plaçoit dans les églises, vis-à-vis des épitaphes, ou pour en tenir lieu.

Treis jurs les unt tenu sur terre
Sarcu de marbre firent querre
Les deux Enfans unt mis dedenz
Par le cunseil de cel' genz,
Sur le munt si les enfuirent,
E puis à-tant se départirent.

Marie de France, Lai des Deus Amanz, vers 234.

En un riche *sarqueu* l'ont mise,
Par dessus une pierre bise,
Et sor lui des floretes mistrent,
Et ces duis vers sor lui escristrent :
Ici est Florance enfoïe
Qui au Chevalier fu amie.

Fabl. de Florance et de Blancheflor, vers 343.

Il volt avoir se sepulture et chimentière en le nef de l'église Saint-Pierre auprès de feu...... ses père et mère, et s'il ne pooit estre mis là, il volt estre mis au *sarcus* de sen taion et taie qui est scituez et assis sur le chimentière de ledite église et que ichils *sarcus* soit ordonnez en boine pointure d'une personne esbochié à le semblance dudit sire Jacques estans à genouls devant l'image Nostre-Dame qui là est; sur un costé et sur l'aultre, et tous lidis *sarcus* repointurez dedens, les images et remembranches renouvelliés tant de Sains, comme de ses frères et sereurs qui là gissent.

Testament du 12 *décembre* 1380.

SARME, lisez *s'arme :* Son âme. *V.* OES, OUTAR et PECHIET.

SARPEILLIÈRE, *serpelière, serpillière :* Couverture, housse d'un cheval; grosse toile dans laquelle on ensevelit les trépassés. Toile propre à la tenture des papiers.

Filz, fet-il, à Dieu te commant
Puisque tu veus que je m'en aille,
Por Dieu me done une retaille
D'un tronçon de ta *sarpeillière*,
Ce n'est mie chose moult chière;
Que je ne puis le froit soufrir.

Bernier, Fabliau de la Houce partie, v. 295.

SARRADIN : Sarrazin; d'où *sarrazinesche*, du pays des Sarrazins, qui concerne les Sarrazins.

C'est cil cui est cest biax jardins,
Qui de la terre as *Sarradins*
Fist ça ces arbres aporter,
Qu'il fist par ce vergier planter.

Roman de la Rose, v. 596.

Largesse ot robe toute fresche
D'une porpre *sarrazinesche*.

Même Roman, v. 1170.

SARTER : Déplanter, arracher.

Si ne pora rien copper ni *sarter* audit gardin d'arbroierie, qui ne soit sec.

Bail du 16 *mars* 1391.

SASSENCHE, lisez *s'assenche :* Qu'il donne consentement.

Et jou prie et requiert Monseigneur Amoury de Landeist, chevalier, què en ces choses *s'assenche* et voelle à ces lettres pendre sen saiel avoec lè mien

Loi de Brillon du mois d'avril 1266, au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand, dit *Liber Albus, fol.* 65, *V°.*

Sateffaction : Satisfaction, contentement ; *satisfactio*.

Eschevins de la ville de Douay, à Simon Catton ou autre exerçant le fait de le basse justice de le prévosté de Douay, salut : Nous vous mandons..... que ces lettres..... vous mettiez à exécution deue, en contraignant quant à ce le dit.... par prinse, vendue et explectation de ses biens tant que plain payement et *sateffaction* soit fait au dit..... de la somme de 17 liv. 17 s. 5 d. Donné le cinquième jour d'octobre, l'an 1435.

Satyriau : Petit satyre.

Sauch, *saulz :* Saule, arbre ; *salix*. Voy. Marisson.

Sauchoi, *sauchoy*, *saulchoie*, *saulchoy :* Lieu planté de saules. *V.* Plantins.

Saudée : Solde. *V.* Honguerie.

Saudée : Paire. *V.* Oes.

Saullers : Souliers.

A Jaquemars Lefèvre, cordouwainier pour *saullers* aus dits enffans, 28 s.

Compte de l'hospital de Saint-Jean-des-Trouvés de 1460.

Saulme, *saume, seaulme, seaume :* Psaume ; *psalmus*.

Sauptier, *sautier :* Instrument de musique : psautier, livre contenant les psaumes ; *psalterium*. *Voyez* Catmahieu et Psalterion.

Et si i ot à grant planté
Estrument de divers mestiers.
Estives, harpes et *sautiers*,
Vieles, gygues, et rotes.
Qui chantoient diverses notes.

Roman de la Poire, fol. 66, *R°.*

Saus : Sauvé, échappé au danger ; *salvatus*.

Et por ce qu'en ne scet qui est dampnés ou *saus*,
Ordena sainte Église qu'en priast por tous ciaus.
Qui attendent merci, c'est li mieldre consaus
Qui à tous crestiens est communs et coursaus.

Testament de Jehan de Meung, vers 1349.

Saus menus : A petits pas, en sautillant.

Lors est tout maintenant venus
Li Diex d'amors les *saus menus*.

Roman de la Rose, v. 1892.

A li s'en cort les *sauts menus*,
Tant qu'il est jusques-là venus.

Même roman, v. 21391.

Saus salencres : Espèce de saule à feuilles larges, qui croît fort vite. *V.* Séhus.

Sautre, lisez *s'autre :* Syncope de son autre.

Elle donne à Grart Deleville, sen fil, se grande maison et *s'autre* maison d'encosté au lès derriere le puch Filory ; lesquelles deux maisons sont toutes d'un membre.

Testament du 10 *mars* 1310.

Sauvage (pierre) : Pierre brute. *V.* Ounie. *Eaux sauvages*, celles qui proviennent d'un débordement. *V.* Potté.

Sauvechine, *sauvegine :* Bêtes sauvages, toute espèce de gibier. *V.* Cenele.

Saye, *sayon :* Tunique, sorte de casaque militaire.

Sayel : Seau à puiser de l'eau ; *situlus*. Cachet, sceau ; *sigillum*. Voy. Cuvier.

Sayette : Sorte d'étoffe de laine ; d'où *sayetteur*, ouvrier qui fabrique cette étoffe : *sayetterie, œuvre de sayeterie*, ouvrage de tisse, et de toutes espèces d'étoffes de laine, à l'exception du drap

Sayme : Filet à pêcher.

Scéleré : Méchant, dissimulé, fourbe, caché.

Sçéue Connoissance, instruction.

Vierge sur toutes esléuë,
De toutes vertus pourvéuë,
Voir est que saint Père et Marie
Magdalaine orent la véuë
De ton saint filz et la *sçéuë*
Tantost qu'il vint de mort à vie.

Le Trésor de Jehan de Meung, *vers* 941.

Sceureté : Sûreté, tranquillité ; *ecuritas*.

Scient : Docte, sage, prudent, instruit, avisé ; *sapiens*.

Père Aristote en la philosophie,
Et de tous ars et naturelle vie,
En tous les faitz se submist à raison,
Parquoy *scient* fut sans comparaison ;
Par icelle enquerant vérité,
Magnifia vertus et équité :
Et doit marcher sur l'homme et le garder
De trop menger, parler et brocarder,
Et refrener sa voulenté mobille,
De fourvoyer aux champs et à la ville,
Pour non tomber au danger des brigans,
Ténèbreux lieux du monde latitans.

Mère sote, *A*. 11, *V°*.

Scule : Escalier, échelle; *scala* Voy. Resoler.

Sécile, *sesile*, *sezile* : Le royaume de Sicile.

Secorcier : Relever, retrousser ses vêtements.

Et se sa robe li traîne,
Ou près du pavement s'encline,
Li la liève encoste ou devant
Si cum por prendre ung poi de vent,
Ou por ce que faire le sueille,
Ansinc cum *secorcier* se vueille,
Por avoir le pié plus delivre.

Roman de la Rose, *v*. 13754.

Secorre : Aider, secourir ; *succurrere*.

Secourjon : Escourgeon. *V*. Kaneuise, mortiller et soucourjon.

Secreément : En cachette, secrètement ; *secretò*.

Seculer : Laïque, séculier ; *secularis*.

Séel : Tonneau qui n'a qu'un fond, avec lequel on tire de l'eau au bouriquet; de *situlus*.

Audit Pierot Descamps fèvre et serurier pour plusieurs aultres menues parties qui ne se comptent point à poix, c'est assavoir pour une serrure à verel, 6 s. pour une noeve orelle au *séel* de la cuisine.

Compte de l'hospital des Chartriers de 1452.

Séer : Siéger, s'asseoir, se placer; *sedere*.

Éliduc est alez avant
Li Reis li fist mut bel sembla
De juste lui *séer* le fist,
Sa fille apele, si li dist :
Dameisele, à cest Chevaler
Vus devriez bien aquinter,
E fère lui mut grant honur,
Entre cinqcenz n'en ad meil lur.

Marie de France, *Lai d'Éliduc*, *vers* 491.

Sécloutir : Sanglotter, verser des larmes.

Le jovencel ot *séglontir*,
Plaindre, giendre, trere souspire ;
Vit sa guimple comme il la touche
D'eures en eures à sa bouche.

Fabliau de Piramus et de Tisbé, *vers* 778.

Segne, *Seigne* : La rivière, ou plutôt le fleuve de Seine.

Al jur quant tuz furent venu
Le D meisel premier i fu,
Sun beivre ni ublia mie,
Devers *Seigne* en la praerie
Eut la grant gent tut assemblée
Li Reis ad sa fille menée.

Marie de France, *Lai des Deus Amanz*, *vers* 168.

Segnerie : Seigneurie, apanage d'une personne dite de qualité. *V*. Clef.

SÉGUR : Certain, assuré, en repos, tranquille ; *securus*.

Le jor s'en va, la nuis repère,
Et li termes de lor afère,
Montent les gaites sor les murs,
Cil se dorment qui sont *ségurs*.

Fabliau de Piramus et de Tisbé, vers 586.

SÉHUS : Sureau.

Et qui nos bos coperoit sour rue et sour kemin, il seroit à cinq sols et rendroit no damage sauf chou k'il puceut ronsses et espines eauper, *séhus* et saus salengres sour leur tiere et faire leur preu sans meffaire au seigneur.

Loi de Brillon de 1266 *: au Cart. de Saint-Amand.*

SEIGNEURIR : Commander, ordonner, gouverner.

Nous ne te voulons point tenir comme chamberière, mais *seigneuriras* en mon royaulme comme Royne de beaulté eslevée.

La Légende dorée translatée par frère Jehan de Vignay, fol. 266, *R° col.* 1, *Edit. de* 1499 *in*-4°.

SEK : Sec, qui n'est point humide ; *siccus*. Voy. KAISNE.

S'EL, *si le, se le* : S'il le ; *sele*, lisez *s'ele* ; si elle. *Sele*, lisez *s'ele* ; son aile.

SELIN : Terre amenée par les eaux et qui emplit les rivières. *Voyez* SOYÈRE.

SEMBLANCE, *semblaunce* : Façon, manière, vraisemblance, ressemblance, similitude ; *similitudo*.

SEMOND, *semons, semont* : Porté, engagé, invité, sollicité ; de *submonere*.

SEN : Son, pronom possessif. *V*. CHIUS.

SENEF : Le senevé, semence de moutarde.

Et pour faire batre trois coupes de semenche de colés et trois livres de *senef*.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

SENLE : Simple ; *simplex*.

9 liv. sour le tenement de Saint-Sanson, les 60 sous pour 6 liv. *senles* pour les ans 25, 26 et 27, et les autres 6 liv. pour les ans 37, 38 et 39.

Compte de la Table des pauvres de 1338.

SENS DU PAYS (aller au) : Aller prendre conseil. *Voy*. ENTRIAUX.

SENTRON : Petit chemin, sentier ; *semita*.

Deux rasières de terre séans au *sentron* de le nokière, au terroir de Lambres.

Compte de l'hospital des Wez de 1360.

SENUISE : Écluse.

Se fist-on une neuve *senuise* au dit molin de Deuwieul.

Compte de l'hospital des Wez de 1360.

SEOIR : Convenir, être agréable.

Car c'est chose bien congnéuë,
Que pour fait doit estre tenue
La voulenté qui ne se müe ;
Ce scet Dieu fors, poissans et justes,
Qui puet dedens les cuers véoir ;
Quant de donner n'avez pouvoir,
Autant lui doit plaire et *séoir*
Le vouloir que vous en éustes.

Codicile de Jehan de Meung, vers 56.

SEPMAINE, *septmaine* : La semaine ou l'espace de sept jours. On disoit alors, *dilun, dimar, dimerc, dijou, diver, disab, diman* ; en ancien provençal *lus, mar, mecre, jhoou, venre, sate* et *merghe*, auxquels on ajouta la syllabe *di*, contraction de *dies* ; *sepmaine double*, celle qui suit le dimanche de la Trinité ; *sepmaine lie*, celle de

Noël; *sepmaine peneuse*, la semaine Sainte. *Male sepmaine*, temps où les femmes ont leur écoulement périodique.

En la court de chrestienté ne semont l'en pas en jour de feste, ne ne tient-on plés, et si l'en semont en festes, que l'en ne s'en doigne garde, ne plède l'en pas quant on vient au jour, ne en la saison d'aoust, ne de vendanges, ne en la *sepmaine peneuse*, ne en la *sepmaine* de Pasques, ne en la *sepmaine* de Pentecoste, ne en la *sepmaine* de Nouel.

Coustumes de Beauvoisis, *ch.* III, *pag.* 22.

Septaine : Le nombre sept.

C'est la vertueuse *septaine*,
C'est la mistérail sepmaine
Qui parfaictement signifie
Le cours de nostre vie humaine.

Trésor de Jehan de Meung, *vers* 97.

Sekeillun, *sequillon* : Branches de bois fort sec, fagot de menu bois.

Mès quant l'estomac veirement
Est freit è fiebles ensement,
A tel estomac mieuz vaut mangers,
Ke sutil seient è légiers;
Kar le feu resemble par reisun
Ke estuble art, è *sekeillun*.

Pierre de Vernon, *Enseignemenz d'Aristote*, *fol.* 188, *V° col.* 1.

Serain, *serein*, *serin* : Calme, tranquille, en paix; commencement de la nuit; du latin *serò*. Voy. Spatier.

Sereit : Contre. *V*. Fosseit.

Serment : Nom donné aux quatre compagnies bourgeoises d'arbalétriers, d'archers, de canonniers et de maîtres en fait d'armes, parce que chacun des membres ou confrères de ces compagnies étoit obligé de faire serment d'observer les statuts et réglements qui leur étoient propres, et d'obéir aux échevins. *V*. Des-hoirs-mais.

Seronder : Abonder, regorger, déborder, excéder.

Diex qui tous repentens piteusement escoutes,
A toy donne mon cuer et mes pensées toutes;
Doulz Diex qui de douleeur *serondes* et degoutes,
Sur mondur cuer dégoutes de ta doulceur deux goutes.

Testament de Jehan de Meung, *vers* 2091.

Serre : Prison, lieu de détention, lieu secret et fermé; de *sera*.

Porquoi la prison requéisse,
Ne cuit-ge pas que g'i fausisse.
Voire par Diex et sans requerre
Me metroit l'en en quelque *serre*,
Par quoi l'en me péust baillier;
S'en me devoit tout détaillier,
Ne me leroit-l'en eschaper,
Se l'en me pooit entraper.

Roman de la Rose, *v.* 15180.

Serréement : D'une manière très-serrée.

El pavement fud de primes li marbres culchiez è de sur tables de sap *serréement* juintes è bien assis.

IIIe. *Livre des Rois*, *chap.* V.

Serve, féminin de *serf* : Esclave, femme de main-morte.

Sésile, *Sézile* : L'île de Sicile dans la Méditerranée; *Sicilia*.

Ces chouses ainsi faites, toutes les régions et les provinces dou royaume de *Sézile*; c'est assavoir, Puille, Calabre et terre de Labour, furent et demourèrent en pays sous le roy Charle; excepté la terre de *Sézile* qui est de mer enclose, que uns malvays hons qui Conrrars Caboce avoit non, et autre semblable à li, s'efforsoient à deffendre de tout leur povoir.

Annales du règne de S. Louis, *p.* 267.

Séu : Suivi, accompagné, poursuivi ; *secutus.*

Tant fui à destre et à senestre,
Que j'oi l'afère et tout l'estre
Du vergier cerchié et véu,
Et li Diex d'amors m'a *séu*
Endementiers en agaitant,
Cum li venières qui atant
Que la beste en bel leu se mete
Por lessier aler la sajete.

Roman de la Rose, v. 1428.

Seulent : Ils ont coutume ; *solent, seult;* il a coutume, il est d'usage ; *solet.*

Seulle : Pièce de bois dans laquelle sont enchassés les poteaux qui forment la carcasse des maisons de village ; marches de pierre, seuil d'une maison. *Voy.* Ressoler, Roulle.

Seurbatre : Battre à outrance.

Seure (mettre) : Accuser, taxer, dénoncer.

Seurpressure : Mauvaise foi, dissimulation.

Mès s'il prennent les riches, et des povres n'ont cure,
Il semble ou puet sembler que cele sépulture
N'est mie porchaciée de dévocion pure,
Ains me doubt qu'il n'i ait ung pou de *seurpressure.*

Testament de Jehan de Meung, vers 956.

Seuwe : Corde de puits.

6 s. 6 den. pour deux *seuwes* mises à deux puch doudit hospital haut et bas, dont il en y heut sept toises au haut hospital ; et six toize au bas hospital.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Seyer, *seoyr, seyoir :* Être assis, siéger, s'asseoir ; *sedere.*

Seymy truble : Degré de ladrerie.

A M. Nicolle de Meurcatelles, médecin pensionnaire de ceste ville et Bon Prounier, chirurgien sermenté en icelle pour certaine épreuve par culx faite le 22 octobre 1574, à l'ordonnance de Messieurs les Eschevins et Rewards d'icelle bonne maison en la présence de Anne Julien, fille de Michel, native de ceste ville, laquelle ils jugèrent estre *seymy truble*, suivant quoy elle fut pourveu de la maison de Garbignes, se fut payé audit docteur 40 s., audit chirurgien 20 s. et à ce receveur y assistant, aussi 20 s. ; et à Regnault Bertoult sergeant des ladres, ayant assemblé lesdits personnages, 10 s.; et au curé de St-Albin qui a fait le service 32 s. sont 6 liv 2 s.

Compte des malades de 1574, *fol.* 50, *V°.*

Si : Excepté, à l'exception de.

En la nef entrent demaneis,
Ni ot hum *si* les suens nun
E sa mie Guilliardun.

Marie de France, Lai d'Eliduc, vers 814.

Siant, *siaunt :* Moissonneur. *Voy.* Quillir.

Sicle : Le monde, la société ; *sæculum.*

Ce qui s'ensuit trespasserois à lire devant gens de religion et mesmement devant ordres mendiens; car il sunt sotif, artilieux. si vous porroient tot grever ou nuire et devant genz du *sigle* que l'en les porroit mestre en erreur.

Cette note extraite d'un exemplaire du Roman de la Rose montre que chez les moines, pendant l'heure des repas, on lisoit, non pas des prières, mais des contes, des fabliaux, des romans, etc. Cette foule de contes dévots, composés dans le xiiie siècle, n'avoit pas d'autre destination que celle d'amuser les religieux.

Sienche : Science, savoir, talent ; *scientia.*

Sient : Situé, assis; *sedens.*

4

SIERGEANT : Serviteur, valet, domestique ; apprenti, compagnon ; *serviens*. Voy. CAKEHAN.

SIERRANT, *sieret* : Proche, touchant, contre, contigu, tenant.

Vente de deux maisons rue St-Jehan; les deux primeraines *sierrant* le maison Jehan Picquette, el mois de june 1202.

Si laist ses deux hendes ki sient *sieret* le tenement, Robiert le Blont....

Testament du mois de march 1269.

SIEULT, *sieust* : Il a coutume; *solet; siex*, tu as coutume.

SIGLE : Voile d'un vaisseau.

Mès quant il durent ariver,
Une turmente eurent en la mer;
E un vent devant eus leva;
Que luin del hafne les geta.
Lur verge brusa è fendi,
E tut lur *sigle* desrumpi.

Marie de France, Lai d'Éliduc, vers 824.

SIGNÉ : Marqué, désigné, scellé.

SIGNIFIANCE : Signe, marque, indication ; *significatio*.

SIMULACION : Déguisement, dissimulation, feinte ; *simulatio*.

SIN, au féminin *sin, sine* : Sien, son ; *suus*. Voy. AINE.

Li vile doit aquiter de tous coust, de tous frais et de tous domages ki sont meus u poroient movoir à l'oquoison de l'archevesque de Rains u par aine de le *sine* partie, Jakemon Porciel..... et si lors doit aussi aquiter de l'affaire de l'host, als et lors clers et lor mausnies sermentés à le vile. Ce fut fait l'an 1275 el mois de avril.

Grand Registre, cotté N., fol. 42, *V°*.

SINC, *sin, sint* : Cloche ; de *signum*, d'où est venu le mot *tocsin*, formé de *tangere* et de *signum*. Les anciens n'ont point connu de cloches, mais bien les sonnettes qui en sont le diminutif ; leur invention paroît dater du ve siècle, car les mots de *campana* et de *nola* ne se trouvent point auparavant. Grégoire de Tours, livre Ier, chap. 13, dit que du temps de Sidonius Apollinaris, qui vivoit en 480, les Auvergnats usoient de petits *sings*, et en 610, c'est-à-dire au VIIe siècle, elles étoient encore rares suivant ce passage de Vincent de Beauvais en son Miroir historique, livre XVIII, chap. 9 et 10, où il parle de Loup, évêque d'Orléans. *Is pulsando* campanas *in templo Stephani, apud Senonas* (quo *signo* convocare solebat populum) *exercitum Clotharii, qui muros obsidione cinxerat, adèo terruit, ut omnes sese in fugam verterint.*

Voici une inscription mise sur une cloche qui m'a paru contenir tous ses emplois.

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, fulmen fugo, festa decoro.

SINGLE : Simple ; *simplex*. Voy. ACQUET.

SIUUYR : Suivre, pratiquer ; *sequi*; en italien, *seguire*; dans la Normandie et le Perche, *siuivir*.

Chascun bourgois manens dedeus Oisy doit au seigneur six crouéez, chascune crouée par un jour en le terre le seigneur chascun an de ce meisme labeur dont il vit, et si li sires veut faire faire celli crouée en aultruy terre, et s'il rebelles ni veult aler; s'il est semons par li prouvost et par le sergent le seigneur, ly eschevins pevent mettre à ycelluy raisonnable pris, et lors il converra li bourgois *siuyr* le dit d'eschevins.

Chartre de la commune d'Oisy, du 8 *des Kalendes de mai* 1216.

SIU : Suif, graisse. *V.* CANDAILLE.

Sobirias : Dessus, par dessus; *superius*.

Soehine : Société. *Pain à sochines*, pain que différents particuliers cuisent dans le même four, et qui n'étoit soumis ni au poids ni à la taxe.

A tous ceulx........ Eschevins de la ville de Douai........ les boulangers nous ayant exposé qu'ils ne pouvoient faire cuire pain, sinon au pris ordonné par les esgards du marchiet au bled, ce néanmoings que plusieurs de ceste ville s'advanchant de cuire pain à *sochines* et en pareil, vendre et estaler pains de toutes sortes tant en leurs maisons que ès places et rues publiques, sans observer le pris. 13 janvier 1585.

Registre aux Edits, fol. 193.

Sodeur, *soudéer, soudeur* : Chevalier, homme de guerre qui est à la solde d'un seigneur; de *solidus*.

Cil curent envéié avant,
Un esquier esperunant,
Qui l'aventure lur mustra,
E del' *soudeur* li cunta.

Marie de France, Lai d'Eliduc, vers 246.

Je eim le novel *soudéer*
Eliduc li bon chevaler;
Uncques à nuit n'en ai repos,
Ne por dormir les oils ne clos.

Même Lai, vers 339.

Sodoirant : Séduisant, aimable.

Trop par est vuide et trop est vaine,
La chétive vie mondaine;
N'y a fors que travail et luicte,
N'y a fors que paour et paine,
De toutes les misères est plaine :
C'est l'ombrage qui se desvite,
C'est le temps qui toujours annuite,
C'est l'arbre qui tost se deffruicte,
C'est ly espis qui point ne graine,
Chose *sodoirant* et sous duicte,
De grever tous ses ames duicte,
Et à ses prouchains moult vilaine.

Trésor de Jehan de Meung, vers 1234.

Soel : Sceau, cachet; *sigillum*; d'où *sceller* : Apposer son cachet, seeller.

Soer : Sœur. *Voy.* Doublier.

Soffisance, *sofisance* : Suffisance.

L'ung ne demandoit riens à l'autre,
Quant Barat vint lance sor fautre,
Et pechiés et male aventure
Qui n'ont de *soffisance* cure.

Roman de la Rose, vers 9666.

Soffreteus, *sofretéus* : Pauvre, malheureux, indigent.

Sofime : Sophisme, argument captieux; *sophisma*.

Soieh, au féminin, *soiche* : Sec, aride, desséché; *siccatus*.

Soile, *soille* : Seigle. *V.* Tiersain et Kanebuise.

Soldée : Valeur d'un sol.

Et que nulz poissonniers ne ame de leur partie n'acatte poisson de doulche eaue pour yaulx ne pour aultruy, moins de quarante *soldées* artiziens sur le fourfait de 100 liv.

Ban du poisson de doulche eaue, XVe *siècle*.

Soldre : Résoudre, d'où le participe *solu* : résolu; de *solvere*.

Je ne séusse *soldre* très-bien cest argument,
S'il préissent les cors sans autre émolument;
Mès nul, tant saiche bien jouer de l'instrument,
N'ara, s'il ne leur donne, avec euls monument.

Testament de Jehan de Meung, vers 937.

Solempneus, *sollempneus* : Célèbre, de grande réputation; d'où *solempneusement*; d'une manière solennelle; et *solempnité*; solennité, grande fête.

Solerés, *solers* : Souliers, chaussures; de *calceus*.

SOMAC (en) : En ricanant.

Estormis sovent *en somac*
Le regarde, si le ramposne ;
Restuez ore por la dosne
Revenuz si novelement :
Jà por nul espoentement
Ne lerai que ne vous enfueche.

Hugues Piaucelle, *Fabl. d'Estourmi*, *vers* 394.

SOMIÈREMENT : Sommairement.

SOMME : Charge de marchandises du poids de quatre-vingts livres.

Car qui maine oel ou miel, la *somme* doit quatre deniers Quatre vingts livres font la *somme*.

Tarif du Travers du Péronne.

SOMMIER, *somier*, *sumer*, *sumier* : Cheval propre à porter les fardeaux.

En sa cuntrée en est alez
Hastivement s'est atornez
De riches dras è de divers,
De palefreiz è de *sumers*,
De ses humes les plus privez
A li Danzeas od sei menez.

Marie de France, *Lai des Deus Amanz*, *vers* 122.

SOMPNE : Repos, sommeil ; *somnium*.

Tuz-jurz vus gardez
Ke vus veillez
Plus ke ne pernez *sompne* ;
Kar par trop dormir
Seut sovent chaïr
En vices maint homme.

Everard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 199, *R° col.* 1.

SONGNIE : Cierge placé devant une image et le bras qui le supporte. *Voyez* CROUSTE.

Il leur donne à tous trois 20 liv. parisis à le quierque de faire renouveller chacun an le *songnie* qui est devant l'image Nostre-Dame en l'église devant les Cartriers pesant 4 liv. de chire.

Testament du 10 *avril* 1410.

SONNABLEMENT : Raisonnablement.

A son service seront douze pauvres qui reviendront en son hostel pour y disner *sonnablement*.

Testament du 28 *avril* 1441.

SONNALIER, *sonalier* : Mouton qui conduit un troupeau par le son d'une clochette qu'il porte à son cou.

SOPHIME, *sophisterie* : Imposture, tromperie, argument captieux ; *sophisma*.

SOPLOIER, *souploier* : Faire plier, rendre souple.

Ki à droit se veut maintenir,
Il doit sa main si droit tenir
Que nus tors nel' puist *souploier*.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, *v.* 15.

SOPLOIER, *souploier* : Supplier, intercéder ; *supplicare*.

SORD, au féminin, *sorde*. Voyez SOURDEAU.

SORBATRE : Surpasser, aller plus loin. *Voy.* MENJUE.

SORCANIE, *sorquanie*, *sorquemie*, *surquemie* : Souquenille, surtout de cocher. Habillement de femme, fendu par devant et qui pendoit jusqu'aux hanches.

SORDANT : Naissant, sortant, jaillissant ; *surgens*.

Par là, soit esté, soit ivers,
S'encorent dui flueves divers
Sordans de diverses fontaines
Qui moult sunt de diverses vaines.

Roman de la Rose, *vers* 6005.

SORE, *soré* : Jaune, doré, de couleur blonde. Cette épithète a été employée pour châtain clair. *Voy.* BLONDEUR.

SORFAIT : Excès, augmentation, accroissement.

SORLIERS ; Souliers. *Voy.* GARDE-CULZ.

SORORER : Surdorer, dorer une seconde fois.

SORQUIDANCE, *sourquidance, surquidance, surquidie, surquidier :* Arrogance, présomption, insolence, témérité, hardiesse ; *super cogitatio.*

SORQUIDÉ, *surquidé :* Téméraire, présomptueux, arrogant.

SORQUIDER, *surquider :* S'en faire accroire, trop présumer de soi, ne douter de rien ; *super cogitare, super credere.*

SORSE : Arrivée, venue, retour.

SORVEZIER : Tromper, surprendre.

SOS : Soc de charrue.

SOSTENANCE : Nourriture, aliments, soutien, appui ; de *sustinere.* Parlant des Apôtres.

> Néis après la mort lor mestre,
> Recommencièrent-il à estre
> Tantost laboréors de mains ;
> De lor labor, ne plus ne mains,
> Recevoient lor *sostenance*,
> Et vivoient en pacience.
>
> *Roman de la Rose, vers* 11505.

SOSTIVETÉ, *sotilité :* Adresse, subtilité ; *subtilitas.*

SOTIE, *sottie :* Sorte de pièce de théâtre.

SOTIF, au féminin, *sotive :* Adroit, subtil, ingénieux.

SOTILMENT, *sotivement :* Avec adresse, ingénieusement.

SOUBIT : Aussitôt, de suite, sur-le-champ ; *subitò.*

SOUBSTRÉANT, *soudoiant :* Séducteur ; au figuré, le Démon.

SOUCOURJON, *scourgeon :* Gros orge à faire la bierre. *Voyez* QUIERCHIES.

SOUISSE, *Souysse :* Suisse, Helvétien ; peuple qui après avoir combattu pour sa liberté, est redevenu plus esclave qu'il n'avoit jamais été. Ce peuple s'est mis aux gages des souverains pour exécuter leurs ordres. Le canton de Schwitz ayant joué le plus grand rôle dans la révolution de 1307, devint par cette raison le nom de toute l'Helvétie qui ne comprenoit originairement que les trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwal.

SOULDE PUBLICQUE : Les deniers publics.

SOULDOIER, *souldoyer :* Chevalier, militaire à la solde d'un prince. *Voy.* SODEUR.

SOUPESER : Apprécier, juger, examiner.

SOUPRIS, *souspris :* Étonné, surpris, extasié.

SOURDEAU : Sourd qui n'entend pas ; *surdus.*

SOURSEANS, *sourseant :* Demeurant, ayant sa résidence ; *sedens.*

SOURVEIGNANT : Survenant. *Voy.* POESTÉ.

SOURVENUE : Arrivée, retour.

SOUS, lisez *s'ous :* Si vous.

SOUSDUICT : Entrainé, séduit. *Voy.* SODOIRANT.

SOUS-ESTABLI : Procureur substitué.

SOUSSIE : Inquiétude, chagrin, souci.

SOUST, *souste :* Sausse, coulis, graisse.

SOUTILLIÉ : Couvert, habillé ; de

subtegere, en bas. lat., *subtile*, sorte de tunique.

Par grand hideur fu *soutillée*,
Et si estoit entortillée
Hideusement d'une toaille.

Roman de la Rose, *v.* 149.

Sousterin : Souterrain, qui est sous terre ; *subterraneus*.

Por vous sui en prison mis
En ce celier *sousterin*
U je fac mout male fin :
Or m'i convenra morir.

Fabliau d'Aucassin et de Nicolete, *pag.* 392.

South : Le Midi, le Sud, le Pôle austral.

A-tant s'en vait Abraham hors de Égypte, cil et sa femme à totes riens qu'il out, et Loth od lui à la partie viers le *south.*

Bible, *Genèse*, *ch.* XIII, *v.* .

Ascendit ergo Abram de Ægypto, *ipse et uxor ejus et omnia quæ habebat et Loth cum eo*, *ad* australem *plagam.*

Soutiver : Faire les choses avec adresse.

Souventefois : Fréquemment, très-souvent.

Souvenue : Mémoire, souvenir.

Sovenièrement : Souverainement.

Aiez en mémoire
Les vers de ceste estoire
Sovenièrement;
Choses i troveras
Ke eschivre devras
Par mun enseignement.

Éverard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 207, *V° col.* 2.

Soyarde : Scie, instrument de charpentier.

Soyère : Écluse.

Monseigneur le gouverneur d'Arras expose qu'il a deux moulins à eauwe, pour lesquels fournir suffissament d'eaue se ouvroient passé longtems deux *soyères* et tenures d'eauwe qui sont ès ventelles du baille de cette ville : que quelques-uns des six hommes ayant portrion ès autres moulins, les tiennent fermées. Le conseil déclare qu'icelles *soyères* n'ont jamais esté ouvertes que la nuit de St.-Jehan de chaque année seulement ; que si on le permettoit plus souvent, ce seroit au préjudice de la chose publique et de la grande rivière qui seroit du tout emplie au moyen du selin qui y verroit (viendroit) cheoir des ravines et petites rivières et préjudiciable, grandement aux manans ayant leurs plauquiers sur icelles rivières. 2 aoust 1524.

Reg. aux Conseaux, *fol.* 65.

Sozplanter : Supplanter, rejeter.

Sozriant : Souriant.

Spatier : Promener.

Petit Jehan Breton, homme de gherre... estoit venu en le bonne ville de Douay, pour s'y rabituer et recréer, comme font journellement gentilz compaignons, de qui advint que sur le serain ainsi que à neuf heures, s'en vint juer et *spatier* entour le vignette, tellement qu'il olt aucune parolle à un compaignon de ledite bonne ville, estant de la garnison, et fut feru en le poitrine.

Testament du darrain Juing, 1481.

Spatiosité : Augmentation, agrandissement. *Voy.* Ragrangement.

Spirituaul : Spirituel, qui tient à l'esprit ; *spiritualis.* D'où *spirituaument*, d'une manière spirituelle; *spiritualiter* et *spirituauté;* spiritualité ; *spiritualitas.*

Voirs est que li prélat de sainte Eglise et li chapittre des Églises, et pluriex autres religions ont bien hiretages exquiex, ils ont toute justise et toute seignourie, et chil qui en telle manière les ont puent. bien avoir baillis, prévost, et sarjans por fère che qui appartient à la laic jurisdition, et se il avient cas qui apartiegnent à la *spirituauté* en ichaus liex la connoissanche apartient à l'Évêque.

Coustumes de Beauvoisis, *ch.* XI, *p.* 57.

Spuse : Femme, épouse; *sponsa.*

Jeo sui sa *spuse* vereiment
Mut ai pur li mun quer dolent,
Pur la dolur ke il menot.

Marie de France, Lai d'Éliduc, vers 1087.

Stier : Setier, mesure au vin de quatre lots de Douai. *Voy.* Muyacier.

Stil : État, profession, art. *Voy.* Méet.

Stulture : Folie, chose ridicule.

Voir, qui voudroit prendre l'argent
Commun et l'or, puis en mercure
Les remettre, seroit *stulture.*

Nicolas Flamel, Traicté d'Alchymie, vers 516.

Stuy : Celui. *Voy.* Ostivez.

Subciet : Sujet, soumis ; *subjectus.*

Subhastation : Enchère, encan, proclamation faite par un crieur public.

Subséance : Surséance.

Succeder bien : Réussir, être favorable à quelqu'un.

Sucur, *sucurs :* Aide, besoin, secours. *V.* Bonevoilance.

Suevre, lisez *s'uevre :* Son ouvrage.

Suffisance du couverner : Le grand art et la science de bien gouverner, de bien administrer.

Suiant : Suivant, allant après ; *sequens.*

Fuions en combatant, combatons en fuiant,
Et espérons que Diex nous va de près *suiant ;*
Et s'il tarde aucun pou, ne nous voise ennuiant,
Ains soions viguerous contre le sondoiant.

Testament de Jehan de Meung, vers 2070.

Suitresse : Servante, gouvernante.

Testament de demissele Marie Lasonne, dit l'Entailleresse, jadis *suitresse* à Messire Jehan Pappegay, doijen et canone de St.-Amé. Du 17 march 1426.

Sumunter : Surmonter, s'élever au-dessus.

Quant tu auras poer
De autre *sumunter*
Dunc veineras par suffrance ;
Kar de estre pacient
Est grant affetement
Ki meint home avance.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 202, *R° col.* 1.

Sumunse : Avertissement, sommation, commandement, injonction, ordre, invitation ; *submonitio.*

Cil virent Eliduc munter,
Par les osteus se vient armer,
Fors de la porte od li eissirent,
Que *sumunse* ni atendirent.
Sire, funt-il, od vus irum
E eco que vus ferez ferum.

Marie de France, Lai d'Éliduc, vers 162.

Superfice : Enveloppe, extérieur ; *superficies.* Parlant de la toilette des femmes :

Ne por lor luisans *superfices*
Dont eus resemblent artefices
Ne por chapiaus de fleurs noveles,
Ne lor semblassent estre beles.

Roman de la Rose, v. 8975.

Superné : Qui est né depuis ; *supernatus.*

Suppellatif, au féminin *suppellative :* Céleste, par excellence.

Car Marthe mena vie active,
Et Marie contemplative,
Dout tout le monde enluminastes ;
L'uue fu vie positive,
Et l'autre fu *suppellative :*
Dieu vivant tel vie menastes.

Trésor de Jehan de Meung, vers 995.

Sur : Le grand désert de l'Arabie Pétrée.

Sur-aagé, *sur-aagié* : Très-vieux, chargé d'années.

Surfetos : Qui augmente, qui amplifie, qui surfait. *Voy.* Gancleor.

Sus : Ainsi, contre, vis-à-vis, sur, au-dessus; *super*. *Courir-sus*, marcher contre; *saillir sur piez*; se lever, se tenir debout; *mettre sus*; organiser, établir, dénoncer, accuser.

Suspeis (en) : En suspens, sans savoir à quoi se résoudre.

> Par ceo les descunut li Reis,
> Si fu en dute è *en suspeis*,
> Les portes cumande à fermer,
> E les genz sur les murs munter.
>
> *Marie de France, Lai d'Éliduc, vers* 238.

Sustentation : Nourriture, entretien. *V.* Cagement.

Sutif, au féminin, *sutive* : Fin, adroit, subtil; *subtilis*. D'où *sutillée*; adresse, subtilité, finesse; *subtilitas*. V. Agutie.

Sutivement : Adroitement, subtilement, finement; *subtiliter*.

> Unc pur rien que il véist,
> Joie, ne bel semblant ne fist.
> Ne jamès joie n'en avera,
> Desi que s'amie verra;
> Mut se contient *sutivement*,
> Se feme en ot le queir dolent,
> Ne sot mie que ceo deveit,
> E à sei mesmes se pleigneit.
>
> *Marie de France, Lai d'Éliduc, vers* 721.

Sydoine : Sidon, ancienne ville de la Phénicie en Syrie.

Sy : Comme, ainsi de même.

> Vingt muids de bled, tant de rentes comme de censes, *sy* qu'il appert en l'estat dont chuys comptes naist.
>
> *Compte de l'hospital des Wez, de* 1530.

T.

Tabelet, *table*, *tablet* : Petit tableau, image, portrait ou reliquaire qu'on donnoit à baiser pendant la messe. Morceau de toile ou de bois préparé pour recevoir une peinture; de *tabula*.

> Oisiaus privés, bestes domesches,
> Baceleries, dances, tresches,
> De beles dames bien parées,
> Bien portrètes, bien figurees,
> Soit en métal, en fust, en cire,
> Soit en quelconque autre matire,
> Soit en *tables*, ou en parois,
> Tenans biaus bachelers as dois,
> Bien figurés et bien portrais;
> Jà por figure ne por trais
> Ne les fera par eus aler;
> Vivre, movoir, sentir, parler.
>
> *Roman de la Rose, v.* 16259.

> Je veuilt estre enterré près du dit Robert, mon premier marit, en le chimentière Saint-Pierre au devant de ung *tablet* de mabre là où est la représentation du dit Robert.
>
> *Testament du* 10 *avril* 1447.

> *Item*. Je donne à ma niepce, sœur Jehanne de Montmorency, un *tabelet* de le nativité Nostre Seigneur.
>
> *Testament du* 12 *mai* 1518.

Table (jeu de) : Cet amusement est fort ancien, puisqu'il en est fait mention dans Grégoire de Tours, dans Frédegaire, dans Aimoin et autres historiens. C'étoit une espèce de trictrac; et l'on se servoit de dez pour en jouer. Gueulette, dans ses

notes sur le Roman de Gerard de Nevers, Jault, dans son édition du Dictionnaire étymologique de Ménage; les divers éditeurs du Roman de la Rose, et de poésies anciennes se sont trompés, lorsqu'ils ont dit que c'étoit le jeu des dames d'aujourd'hui.

On donnoit aussi le nom de *jeu de table* aux tours d'adresse, au talent d'escamoter. De là *tableteur*, au féminin *tableteresse*, pour désigner les joueurs de profession et les faiseurs de tours, les gens qui amusent le peuple sur la place publique:

Bien sai joer de l'escanbot,
Et faire venir l'escharbot
Vif en saillant desus la table;
Si sai meint beau *jeu de table.*

Fabliau des Bordéors ribaus.

Un jour demanda (Louis IX) que le comte d'Anjou faisoit, et on li dit que il *jouoit aus tables* à Monseigneur Gautier d'Anemoès; et il (le Roi) ala là tout chancelant pour la feblesce de sa maladie, et prist les dez et les *tables* et les geta en la mer, et se courouça moult fort à son frère de ce que il s'estoit sitost pris à jouer aus deiz: mais monseigneur Gautier en fu le miex paié, car il jeta touz les deniers qui estoient sus le tablier, dont il y avoit grant foison, en son geron, et les emporta.

Joinville, Histoire de Saint-Louis, p. 85.

Tables : Tablettes à écrire, l'endroit secret de ces tablettes; de *tabula.*

Et s'à eus ne poés aler,
Faites i par aucun parler
Qui soit messagiers convenables,
Par vois, par letres, ou par *tables*,
Mès jà n'i metés propre non;
Jà cil n'i soit se cele non.

Roman de la Rose, v. 7530.

Tablier, au féminin *tablière* : Pensionnaire payant sa table; de *tabula.*

Chez le docteur Ferrarius, trois *tabliers.*

Recensement des habitants de Douai en 1662.

Jacques de Montmorency escuier, fils eagé du seigneur de Malboutry, comparant en halle, a consenti que le cours de la rente de quarante florins dix-huit patars trois deniers obole à lui deue sur le corps et communaulté de la dite ville, soit convertie au paiement de la table et nourriture de demes Loyse de Montmorency sa sueur *tablière* à l'abbaye de Nostre Dame de Beaulieu-lez-Sin, depuis le 28 novembre 1610.

Registre aux Mémoires, fol. 41, V°.

Taillant (moillin à) : Moulin à aiguiser toutes sortes d'outils; *espée à un taillant*, épée à demi-espadon. *V.* Barbetères.

Don à rente durant trois vies à Jehan le Robert ouvrier de *taillant* du mollin de *taillant* assez près du pont à l'erbe à l'opposite de ung aultre molin à bled, en payant huit par an.

Taillaule : Sujet à la taille, qui paie la taille. *V.* Poesté.

Taindre : Changer, devenir pâle, perdre sa couleur; *tingere.*

Quant li Priès est repairiés
Sa huge ouvri por dras ataindre,
Mais li vis li commencha à *taindre*
Quant le Prestre illuec a trové.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 904.

Taindre en graine : Consolider, assurer, rendre immuable.

Amour d'omme en vers fame n'est mie *tainte en graine*,
Por trop pou se destaint, por trop pou se desgraine;
Car se li homs n'a fame vive, servant et saine.

Testament de Jehan de Meung, vers 437.

Taintenier : Potier d'étain; de

stamnum. *Taintenier* s'est dit aussi pour teinturier ; *tinctor*.

Tambourin : Tambour, homme qui bat la caisse ; de l'arabe *tambur*.

Bon Dubon et Nicolas Wendin *tambourins* de la compagnie Pierre Lemire.

Visitte des maisons de la Xe Compagnie 1605.

Tantiesme : Trentième, le nombre trente.

Tare : Défectuosité, déchet.

Tasque, *taskieu*, *tasquieu* : Tâche, devoir, besogne, ouvrage convenu. *Voy*. Advalué.

. . . . . Las, or est coie
La bone vile où je véoie
Chascun d'onneur faire *taskieu*.

Li Congié Adan d'Aras, *vers* 129.

Tavrener : Tenir taverne, fréquenter les tavernes ; de *taberna*.

Comme au traicté de mariage entre Thomas Honguars et demiscele Jehene du Clerc, defuncte demisscle Marie de Fives, mère de ladicte demisscle eust donné à ycelle le moitié de le maison..... où elle demeure où lesdits conjoins pouront demourer pendant quatre ans pour y *tavrener*, marcander et faire tout leur boin pourfict, avec ce tous les hostieux servans au fait de taverne, est assavoir, nappes, pots, mesures, hanaps, bans, taules et autres coses que leur preste par le terme de quatre ans.

Chirographe du 27 *février* 1390.

Taye, *tayen* : Grand'mère, ayeulle. *Voy*. Sarcus et Escair.

Telle : Écuelle, vase de terre dans lequel on dépose le lait pour en tirer la crême, espèce de gamelle ou de terrine plate. *Voyez* Niage.

Temples : Les tempes.

Temporiex : Temporel, qui ne dure qu'un temps ; *temporalis*.

Et lor ajoute à dampnement
Larrecin et parjurement,
Avec toutes autres durtés
Dont chascuns est griement hurtés,
Ce que mort ne vot mie faire,
Mès aiuçois les en fait retraire,
Et si lor fait en son venir
Tous *temporiex* tormens fénir.

Roman de la Rose, *v*. 8204.

Temproirs : Sorte d'outil. *Voyez* Meure.

Tendreur : Mollesse, tendresse.

Tenelles : Pincettes. *V*. Ansette.

Tenéure : La voix de taille ou de tenor.

Tenir : Estimer, penser, présumer, croire. — Aultres y en a qui *tiennent* que ce fust Romanus qui fonda Rome.

Tenir de marier : Rester veuf ou veuve. *V*. Retenir.

Tenrrement : Tendrement, avec tendresse ; *tenerè*.

Quant li malades l'esgarda
Du cuer soupira *tenrrement*,
Et dist molt escordéement :
En cest est ma vie u ma mort,
D'autre ne puis avoir confort :
Qui de ceste saisi m'aroit,
De toz mes mauz gari m'auroit.

Castoiement, *Conte* II, *vers* 124.

Tentente, lisez *t'entente* : Ton attention.

Tentorie : Tente, pavillon ; *tentorium*.

Et Ada engendra Jabel que fust le pière des pasturs habitauntz en *tentories*.

Bible Ms. n° 7601, *ch*. IV, *ver*. 20.

Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis *atque pastorum*.

Tenvre : Délié, menu, délicat ; de *tenuis*.

TERCHEUL, *terchoëul:* Son, ce qui reste de la farine après l'avoir tamisée. *Voy.* BRASSIN et CAUCQUIER.

Que nulz masniers n'acate bled, ne *terchoeul*, ne se entremette du fait de marchandise de bledt sur estre emprisonné et 50 liv. à l'issir.

Ordonnance sur les Mousniers de 1437.

TERME (mettre en): Mettre en délibération, soumettre à la discussion.

21 juillet 1473, fut *mis en terme* comment plusieurs gens s'entremettoient du fait de marchandise en ceste ville, est arresté......

Reg. aux Consaux, fol. 38.

TERMINANCE: Borne, limite; *terminatio.*

TERMINÉ: Certain, assuré, décidé.

TERMINÉEMENT: Définitivement, décidément.

TERMINÉ: Débarrassé, quitte, acquitté, affranchi.

Cuer qui ce fait n'iert jà si embaboïnés
D'amour ne d'autre vice, tant soit enracinés,
Qu'en assés petit d'eure ne soit enluminés
Et de sa maladie garis et *terminés.*

Testament de Jehan de Meung, vers 2044.

TERREUS, *terrien*, au féminin *terreuse, terriene, terrienne:* Terrestre, qui tient de la terre; *terrenus.*

TERRIEN: Propriétaire de terres, de biens ruraux.

A Grard de Langle, collecteur des tailles et aides, à Sin pour le portion d'une aide accordée où temps de ce compte par les manans', habitans et *terriens* d'icelle ville, à monseigneur le duc de Bourgongne, comte de Flandres, 36 s.

Compte de l'hospital Saint-Jean des Trouvés, de 1460.

TERSOIR, *tersouer, tersour:* Mouchoir, essuie-main, serviette, linge propre à essuyer; de *tergere.*

Car jadis li messonneour
O eus portoient un *tersour*
Dont ils terdoient leur suour.

Miserere du Reclus de Moliens.

TESSIER, *tissier, thelier:* Tisserand de toile. *Voy.* FILLATIER.

TESTAMENTEUR: Exécuteur testamentaire. *Voy.* NIENT-AUTRES et OEZ.

TESTIN, *tetin:* Le bout de la mamelle.

THIBÉRIADE: Carte hydrographique.

Et le 28 octobre 1590, les députés d'Arras présentèrent un écrit, ensemble deux chartes (cartes) et *thibériades* dressées sur la caducité de ladite navigation, proche de la ville de Douay, sans entrer en icelle.

Reg. aux Consaux, fol. 71, *V°.*

THIBERS: Nom donné au chat par nos anciens poëtes, et particulièrement dans le *Roman du Renard.*

THIEULLE, *tieule:* Tuile à couvrir les toits. *Voy.* ESTEULLE.

THOIDZ: Toit, couverture de maison; de *tectum.*

A condition que le dit acheteur ne polra faire nulz *thoidz* au boult de ladite cour et nulles vues ayant regard audit gardin.

Vente du 8 *juin* 1534. *Registre aux actes, fol.* 148.

THOILETTE, *toilette:* Batiste, toile fine de lin. *Voy.* OURMILLAGE.

TIERCHON: Tiers, troisième partie d'un tout; de *ter.*

Ladite Peronne Lecarlier apporte audit mariage un *tierchon* qu'elle a séant en l'eschevinage d'Orchies, à prendre en deux demi-bonniers, allencontre de ses deux sœurs.

Contrat de mariage du 10 *mai* 1444.

Tierc point : Troisième degré.

Lesdits exécuteurs mettent en deniers comptant 60 liv. de parisis en la main de signeur Jehan de Canteleu.... pour douner et départir as parents et as parentes dudit Jehan de France jusques au *tierc point* et nient plus.

Délivrance des exécuteurs du testament de Jehan de France, du 7 juin 1306.

Tierisien : Propriétaire de terre.

A Jehan Foufelin, collecteur de le taille du prince à Sin pour le procuration dudit hospital de une aide accordée où tamps de ce compte, par les manans, habitans et *tiercsiens* de ledite ville, à notre très-redoubté seigneur et prince monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandres, a esté payé, pour neuf rasières de terre, 20 s. 4 d.

Compte de la Bourse commune de 1595.

Tierme : Délai, terme.

Tiersain (blé) : Mélange composé d'un tiers de froment et de deux tiers de seigle.

Saiche tuit que pardevant nous vint en propre personne Messires Jehans, sires de Moneiaus seur Perron, chevaliers, et reconnut que Messire Ansiaus. . . . . vendit à Aubri de Brissi, bourjois de Laon, dis muis de *blé tiersain* à le mesure de La Ferté, en tele manière que les deux pars soient de soile, et la tierce partie du froment.

Titre de l'hospital de Nostre-Dame de Laon, de l'an 1216.

Tieste : Tête. *Voyez* Coume.

Tiltier : Conférer, causer, parler. *Voy.* Cordament.

Tireghec : Poulet qui est le dernier éclos d'une couvée ; le poussin d'une poule.

Tiretaine : Étoffe grossière dont la chaîne étoit de lin ou de chanvre et la trame de laine. *Voy.* Canene.

Timpan, *timpane :* Tambour ; *tympanum. Voy.* Orcanon.

Tiretier : Fabricant de tiretaine. (Suite de la citation employée au mot Canene.)

Et si ne mece nus homme ne feme boure, ne flocon, ne laneton, ne gratuise de peaus, ne estontière batue ne à batre, et ki onkes feroit tiretaine la ù il eust meslé avœc auqune de ces coses, il perderoit tote le tiretaine malvaise et boine tout ensanle, et si seroit en forfait de 10 liv. et se *tiretier* tissoit tiretaine ki ne fust boine et loials et ki n'eust deux aunes de largece en ros...... il seroit en forfait de 10 liv., et perdroit sen mestier un an.

Bans des Tiretaines, de 1253.

Tisique : La phthisie, maladie de langueur, et phthisique, qui est attaqué de la phthisie ; du grec φθίζις. *Voy.* Corpeus.

Toelle, *touelle* (courte) : Nappe de toile non ouvrée.

Je donue à Alixandre qui fu fille Nichaise Lefevre un lit de un quartier estoffé de kouque, de keute, de kavechil, de deux paires de lineheulx, un orilliet, un keuvrekief et une keutepointe, une nappe de deux annes et demi, et une longhe de trois annes, une *courte toelle* de trois annes, et six annes de *toelle* pour faire des kemises.

Je donne à Jehannette, fille Hennin de Goy, lil Jaquemont, deux nappes et deux *courtes touelles* des meilleurs.

Testament du 26 *janvier* 1354.

Toicher : Toucher, prendre avec la main.

Toie : Taie, toile d'oreiller. *Voy.* Quiéty.

Tolinier, *tonlier, tonloier, tonnelier, tonnelières :* Receveur du *tonlieu*, ou des impositions que devoient les marchands forains pour le débit de leurs marchandises. *Voy.* Mils et Prouvance.

Tombeax, *tombel, tonbel, tumbel:* Tertre, colline, hauteur, éminence, élévation, tombeau, sépulcre; *tumulus ;* du grec τυμϐος.

La Duschoise ert dolente assez
Quant le *tombel* vit atornez ;
N'en osc plorer, ne duel faire
Quar li Rois ert trop deput-aire,
Icel jor fu faiz le *tombeax*
L'endemain i vint li Damoiseax.

Roman de Floire et Blanchefor, fol. 198, *R° col.* 3.

Tondu (estre) : Avoir manqué une entreprise, avoir échoué dans un projet.

Toniel : Tonneau. *Voy.* Kakehiérent.

Tonieu, *tonnieu :* Droit d'entrée et de passage sur diverses marchandises.

Tonne : Égoût, décharge.

Le jardin de ladite maison tient au jardin par derrière, de Pierre Delemotte, dont les eaux vont en une *tonne* du loing le jardin dudit Pierre Delemotte, sans le pouvoir empescher.

Reg. aux Testaments, 15 *janvier* 1616.

Tormentéor, *tormenteour :* Qui tourmente, qui fait souffrir; le Démon, le Diable.

Braire, crier, huler, complaindre
Et forsener, maldire, et plaindre,
Est ly usaiges des dampnez;
Car leur feu ne se puet estaindre
Ne leur *tormentéours* refreindre
Qui les tiennent enchaiennez.

Le Trésor de Jehan de Meung, vers 1457.

Torques, *torquis :* Sorte de collier que les dames portoient au col.

Torse : Trajet, course, traite.

Tost : Sur-le-champ, aussitôt.

Torterole : Tourterelle. *Voyez* Roietel.

Toucquier, *touquier, tousquier :* Toucher, prendre avec la main.

Et pour tous les cas qui *touquent* au Roy et pour che que il est souverains par desseur tous, nous le nommons quant nous parlons d'aucune souveraineté qui à li touche.

Coustume de Beauvoisis, chap. XXXIV, *pag.* 181.

Comme en temps passé ils eussent vendu cascun en droit soy et autant que *touquier* leur pooit, pour neuf vingt frans.

Chirographe du 19 *février* 1402.

Toumereau, *tumereau :* L'une des pièces d'un carillon.

Touqueit (à plain) : En mûre délibération.

Touquet : Angle, encoignure, tournant. *Voy.* Meulin.

Tour : Tournant, angle, coin de rue.

Ki metteroit estal pour cose nule vendre encontre le maison Gillain Masenghe, au *tour* de le rue de Belain, si comme on va à Saint-Pierre, il seroit à 5 s.

Ban du mois de février 1246.

Tourble : Trouble, mouvement; de *turbatio.*

Et fut crié où lieu et pour la manière dite et ne vint avant aucuns durant lesdits jours doudit cry qui plus donner en voulsist ne qui où dit vendage mis aucun *tourble*, contredit, ne empeschement et ainsi demoura le marché fermé audit Jaquemart.

Vente du 22 *novembre* 1377.

Tourelle : Espèce de fourneau, au-dessus duquel les brasseurs font sécher leurs grains germés.

Touriller : Faire sécher le grain germé sur la tourelle.

Tournicle : Tunique. *Voy.* Diaque.

Toursel, *toursiel*, *toursiau* : Ballot composé de dix pièces de draps, ou de cent cinquante livres pesant de marchandises. *Voy.* Plate.

Tourteau, *tourtel* : Marc de graine grasse quand on en a extrait l'huile, et qu'il a acquis par la pression sa forme et sa solidité. On s'en sert pour nourrir les bestiaux, et pour fumer les terres. *Voy.* Parque.

Tourteau, *tourtel* : Galette, gâteau plat, petit pain, diminutif de *tourte*, grand pain bis fait en rond, qui est en usage dans le midi de la France. Dans la Champagne, et principalement dans les Ardennes, on donne le nom de *tourtelets* à certain petit gâteau que la ville de Rhétel se flatte de faire d'une manière parfaite. Dans les *réglements de l'hostellerie de Valenciennes*, on voit que le *tourtelet* étoit une patisserie fort estimée, et d'un prix assez élevé.

Item, à la maistresse, à la meschine et portier, pour leurs *tourtelets*, xxx sols tournois.

On jugera du prix accordé pour l'achat des *tourtelets*, lorsqu'on apprendra qu'à la même époque le lot de vin, contenant deux pintes de Paris, ne se vendoit que quatre sols.

Tousé : Tondu.

Tous ses membres jusques au feste,
Piez et mains, bras, costé et teste,
Furent tuit de sanc arrousé
Pour laver sa gent et sa geste,
Qui par leur coulpe manifeste
Estoient par-tout si housé,
Et si ort, et si embousé,
Que se le sanc dont dit vous é
Ne fust, jamais sain n'eust esté,
N'aux nopees du saint espousé
N'entrast homme rez ne *tousé*,
Pour prière ne pour requeste.

Trésor de Jehan de Meung, vers 347.

Trace, *trache* : Route, chemin.

Traceron : Espèce de bague de dévotion, dixain.

Item, donne à le femme de feu Engerand Pillatte, un *traceron* de partrenoste d'ambre, à un bouton de perles.

Testament du 12 *décembre* 1381.

Traf, *tref* : Poutre, solive, travée; *trabs*.

Traieur, *trayère* de vin : Tireur de vin, marchand de vins en détail.

Il donne as compaignons *traieurs* de vin à broque, pour boire ensemble, après qu'ils auront porté son corps à se sépulture, 100 s.

Testament du 12 *juin* 1400.

Vente d'une maison, en lequelle demoura d'anchiennement Jakes Dormans, *trayères* de vin, séans à Deuyeul. 4 juin 1383.

Trainiaus, *tramis* : Sorte de filet pour la pêche.

Traquehouzes : Bottines de draps, sorte de guêtres.

Une paire de *traquehouzes* ou bottines de drap d'Angleterre. 21 mars 1606.

Reg. aux Mémoires de la ville de Douai, *fol.* 2.

Trauwée : Trouée, percée, ouverture.

Me Vaast de le Rachie s'oblige de payer chascun an à l'aumosne de ceste ville trois sols douisiens, lesquels se prendront sur son héritage, pour certaine *trauwée* faite par ledit Me, et de l'usance qu'il prend au mur de pierres de l'anchienne forteresse de la ville. Du 9 novembre 1507.

Reg. aux mémoires, *fol.* 109, *r°.*

Traverseine : De travers, de côté. *Voy.* Bouche de celier.

Tré : Corde, cordage.

Trecier : Nater, faire un tissu; tresser les cheveux, les relever avec un peigne, les attacher avec un ruban; d'où *treçon*, ruban pour tenir les cheveux.

S'ai d'une chose moult bon tens,
Car à nul riens je ne pens
Qu'à moi joer et solacier,
Et mon chief pignier et *trecier*.

Roman de la Rose, *v.* 590.

N'avés sor chief, sor cors, sor hanche,
C'une coiffe de toile blanche,
Et les *treçons* yndes ou vers
Espoir sous la coiffe couvers.

Roman de la Rose, *v.* 8903.

Treillie : Fenêtre garnie de barreaux de fer ou d'un treillis de fil d'archal. *Voy.* Porlingner.

Tremblur : Tremblement, effroi, crainte, fraycur, épouvante; *tremor*.

Quant jo mis la main al puchier
Tut le firmament vi troubler;
Quant j'oi puchié, lor vi dubler.
Cele *tremblur* en quatre doubles
E si fud mil tanz noir è troubles.

Huon de Meri, *Tournoiement d'Antecrist*, *fol.* 214, *R° col.* 1.

Trence, *trenche* : Taille, coupe, brisure, fracture.

Trelle, *treille* : Corde servant à tirer les bateaux; d'où *treilleur*, tireur de bateaux. *Voy.* Chincle.

Trembaiser (si) : S'embrasser réciproquement, se donner mutuellement un baiser.

En l'an 1247, en-mi avril, en le halle devant eskevins, pais fut faite entre Gillon, Brac-de-fer, et Colart de Comines, et si *trembaisèrent*.

Reg. aux Bans et Édits, *fol.* 19.

Tremeur : Crainte, tremblement, peur, effroi; *tremor*.

Trenquis : Coupure, section. *Voy.* Esseu.

Trenteux, *trentier* : Chose composée de trente; trentaine, nombre de trente.

Se les fames trovassent leurs maris si entiers,
Elles s'i apoiassent espoir plus volentiers;
Mès si-tost com li cors en gist sur les chantiers,
A paine feront faire por l'ame deux *trentiers*.

Testament de Jehan de Meung, *v.* 1188.

Elle veut qu'après son trespas il soit célébré un *trenteux* de messes.

Testament du 1er octobre 1504.

Trerie : Action de tirer à l'arc ou à l'arbalêtre. Lieu où l'on tire de l'arc. *Voy.* Sarchel.

Tresbucheiz, *tresbuchement* : Chute, action de tomber.

Trescheur : Danseur, amateur de danse.

Treschier : Tresser, faire un tissu; au figuré, travailler, se donner de la peine, intriguer. *Voy.* Trecier.

Tresciens : Très-savant, fort instruit.

Je sçay par vostre enseignement
Qu'on ne doit praticalement
Suivre les dictz des anciens,
Bons philosophes *tresciens*;
Ains seulement leur théorique
Et speculative practique,
Qui est vraye et essentiale,
Et qui est nature réale.

La Response de l'Alchymiste à Nature, *v.* 482.

TRESGITÉURES : Ornements de sculpture et d'architecture. *Voyez* PEINTURE.

TRÉSIE : Poussée d'herbe très-abondante ; d'où *trésir*, pousser vigoureusement.

TRESPARENT : Clair, transparent, diaphane.

Si com li voirres *tresparens*
Où li rais s'en passent par ens,
Qui par dedens ne par derrière,
N'a riens espés qui les refière.

Roman de la Rose, vers 17057.

TRESPAS : Passage. *V.* REPAS.

TRESPENSSÉ, *trespenssé :* Ne signifient pas avantageux, orgueilleux, présomptueux ; ils désignent un homme réfléchi, absorbé, entièrement livré à ses réflexions.

Un prêtre ayant fait des propositions déshonnêtes à la dame Constant Duhamel, cette femme les rejette et lui dit :

Certes miex vodroie morir,
Que j'éusse fait itel saut,
Vostre sermon poi vous i vaut,
Et vos deniers bien les gardez.
Que Dans Constans me trueve assez,
Qui moult doucement m'a norrie,
Et je feroie grant folie,
Se je por bien mal li rendoie.
A-tant le guerpist en la voie,
Et il remest toz *trespensez*.
Moult fu dolenz et abosmez,
Quant il ne la puet convertir.

Fabliau de Constant Duhamel, vers 76.

TRESPENSEZ, *trespenssez :* Absorbé par les réflexions, soucieux, inquiet, triste, abattu. *Trespenser*, réfléchir, *estre trespensez*, *remettre trespensez*, être absorbé dans les réflexions, avoir de l'inquiétude.

Li Reis oï le mandement
E qu'il remeindra nient ;
Moult est dolent è *trespensez*.

Marie de France, Lai d'Eliduc, vers 627.

TRESPERÇANT : Pénétrant ; d'où *trespercer*, passer au travers.

TRESTIER : Traiter. *Voy.* EN LES, DE LES.

TRESTRANBLER : Sursauter, tressaillir.

Quant je me gis ens en mon lit,
Cuidiez que souef me delit,
Dont sui en paine et en effroi ;
Et dont me sui que je vous voi
Que ne poez touchier à moi :
Lors si m'effroi et si tressail,
Trestranble de joie et de travail,
Lors get les mains que je vous bail
Et quant vos cuit prendre, si fail.

Fabliau de Piramus et Tisbé, vers 522.

TRETUS, *tretuz*, *tretut :* Tout entièrement, sans réserve, en général, sans exception.

Quicunkes vie pure
E honeste è séure,
Désires amener ;
E le tien corage
En *tretut* tun aage
De vices garder.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 207 *V°, col.* 2.

TRIBLERS : Trompette, instrument à vent.

Al houre qe vous orrez le soun des *triblers*, de frestel, de harpe, de busines, et de psaltries, et de symphans et de symphonies et de totes manères de musikes.

Bible n° 7601 ; *Daniel, chap.* III, *vers* 5.

In hora, quâ audieritis sonitum tubæ *et fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii et symphoniæ, et universi generis musicorum.*

TRIEULLE : Truelle. On nommoit ainsi les maçons du nom du principal outil de leur métier. *Voyez* EXPULLÉS.

Si fut mis en terme de, à diligence,

faire déblayer les matériaulx tombés et d'y asseoir deux ou trois *trieulles*. 1544.

Reg: aux Consaux, fol. 34.

TRIFFURE, *trifoire*, *triphoire* (tailler à): Mettre en œuvre, monter le diamant, les perles, les pierres précieuses, incruster.

Enmi la nef aveit un lit
Dunt li pecun è li limun
Furent al overe Salemun;
Taillié à or et à *trifoire*
De cifres et de blance ivoire.

Marie de France, Lai de Gugemer.

TRINE: Trinité, nombre de trois; *trinus.*

Moult a cy vertueux baptesme
Qui enta sanz huile et sanz cresme
Salut d'invocation *trine.*

Trésor de Jehan de Meung, vers 257.

TRIOVOIS: Sorte de carrefour divisé en trois routes ou branches.

Dame, fet-il, delez cel bois,
Lez le chemin, par un *triovois*,
Une vielz chapele i esteit,
Ke meintefeiz grant bien me feit.

Marie de France, Lai de Bisclavaret, v. 90.

TRIPLE, *Trible*: La ville de Tripoli de Syrie sur la côte de la Méditerrannée; Tripolitain, habitant de Tripoli.

Et, Sire, elle doit bien faire; car se je demeure en la cité de *Triple* avec li, ce n'iert pas sans grans despens.

Joinville, Histoire de Saint-Louis, p. 109.

TRIUMPHANTEMENT: D'une manière triomphante. *Accoustré triumphantement*, ajusté avec des ornements de triomphe.

TRIVES: Trèves. *Voy.* ESCONDILLE et FAIDE.

TROINE: Le troëne, espèce de bois blanc.

TROMPET: Mesure pour le vin: quatorze trompets formoient le *lot* ou le pot de Douai.

TRONCER, *troncher*: Mettre en pièces, couper par morceaux, rompre, briser; *truncare.*

Quant vrai religieux en son cloistre s'enfonce,
Monde et mondaine vie par veu si de soi *tronce*,
Que s'il en i remaint le pois de demie once,
Sa vie est périlleuse, s'il ne la ret au ponce.

Testament de Jehan de Meung, vers 730.

TRONC, *tronch*, *tronche*: Souche, gros morceau de bois.

TRONCQ DE FOULLON: Cuve dont se servoient les foulons, avant l'établissement des moulins à foulon *Voy.* FOURNIELET.

TROPOI, *tropoy*: Trop peu.

Assi s'acordent trestut li sage,
E dient tut par un corage
Ki ke ceo seit k'issi le face,
Ke utre due mesure trespasse
En trop ou *tropoi* beyvre ou manger,
Trop ou *tropoy* dormir ou veiller,
Trop ou *tropoi* reposer ou mouver,
Trop ou *tropoy* le ventre voider
En trop ou *tropoy* sanc lesser,
K'isi le fet ne puet eschaper.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 187, *R° col.* 2.

TROSSER: Trousser, retrousser.

TROUSSE: Carquois à mettre des flèches.

Pas n'y faillit: car par trop ardente ire
Hors de sa *trousse* une sagette tire
De bois mortel, empenée de vengeance,
Portant un fer forgé par desplaisance
Au feu ardent de rigoureux refus.

Marot, Opuscules, p. 2.

Truage, *truaige :* Droit de passage, droit d'entrée, affranchissement ; de *tributum.*

Cest article qui est derrains,
Si doit estre li premerains
En cuer d'omme et de femme saige;
Car quant homs pense qu'il n'est riens
Fors pourreture et viez merrien,
Et qu'il lui estuet ce passaige
Passer et paier son *truaige*,
Et qu'il aura au feur l'emplaige
Et trop plus de maulx que de biens,
Cuer qui la fin de ce damaige
N'a pas tousjours devant son visaige,
Est presqu'ensevelis en fiens.

Le Trésor de Jehan de Meung, vers 1327.

Truble (seymy) : Degré de ladrerie ou de lèpre. *Voy.* Seymy.

Trueve : Rencontre, trouvaille.

Hé! Diex, dist-il, iceste *trueve*
M'a de mon sens si destorné.
U a cis caulans sejorné
Que j'ai ichi trové pendant?
Tes novieles vois aprendant,
Onques en tiere de Bretaingne
Ne n'avint nule si estrainge.

Fabliau de la Longue Nuit, vers 830.

Truiwe : Truie, femelle du cochon.

28 d. pour dix-sept petits pourchelés amender et pour une *truiwe.*

Compte de l'hospital des Wez de 1350.

Tuition : Défense, soutien; *tuitio.*

Tumultuer : Causer du trouble, du scandale.

Tureau : Masse, chose lourde et pesante.

Turbelhon : Tourbillon de vent, ouragan ; de *turbo.*

Rome ne sera pas desgateie par les gens, mais par tempz, è spoudres et *turbelhous.*

Dialogues de Saint-Grégoire, Liv. II, *ch.* 15.

Roma à Gentibus non exterminatibur, sed tempestatibus, coruscis et turbinibus.

Tutières, *tutierres :* Tuteur; *tutor.*

Doncques quant tele partie est requise, ele doit estre requise au seigneur dou soubz-aagié, et li sires doit fère *tutières* au soubz-aagié et lui donner pooir de fère la partie souffisamment par le serement de de bones gens, et chil le *tutierres* doit estre fez dou plus prochain parent à l'enfant.

Coustumes de Beauvoisis, ch. XVI, *pag.* 95.

Tymberresse, *tymbrerese :* Femme qui joue du tymbre ou tambour de basque.

Assez i ot tableterresses
Ilec entor, et *tymberresses*
Qui moult savoient bien joer,
Et ne finoient de ruer
Le tymbre en haut, si recueilloient
Sor ung doi, c'onques n'i failloient.

Romau de la Rose, vers 758.

U.

Ubliance : Oubli.

Et filz si jeo averoi dit al justes qe cil vive vie et cil affiaunt en sa justise avera fait engressetée touz ses justices serrount donez à *ubliance*, et en la malveiseté qe il avera overée, en ceo morra-il.

Bible, N° 7601, *Ezéchiel, c.* XXXIII, *vers.* 13.

Etiam si dix...ro justo quod viva vivat, et confisus in justitia sua fecerit iniquitatem : omnes justitiæ ejus oblivioni *tradentur, et in iniquitate sua, quam operatus est, in ipsa morietur.*

Uevre : Œuvre; fabrique d'église ou de chapelle; d'*opera.*

Elle donne à l'*uevre* de S[t] Pierre de Lille en l'ouneur Nostre Dame à le Trelle 10 s.

Testament du mois d'avril 1273.

Ugerie : Menuiserie.

Je donne à l'abbaye de Sin une table à quatre pieds d'*ugerie*.

Testament du 13 *mars* 1669.

Uisage : Coutume, habitude, usage, emploi; *usus*.

En la cambre ù li Vesques dort,
Qui encore ronchoit molt fort,
Com cil ki à plenté le large
Fist au soir d'un fort vin *uisage*.

Fabliau de la Longue Nuit, *v.* 980.

Uisme : Le nombre huit, le huitième; *octo*.

La conception que je di
Est en décembre l'*uisme* di,
L'*uisme* jor devers l'entrée
Doit la feste estre célébrée
Quel servise, dist-il, ferons
Quant nul servise n'en avons?
Li Angles respont à l'Abbé,
Tout cil de sa Nativité
Qui est huit jors dedenz septembre,
Cel même dis en décembre;
Tout le service sanz muance
Fors seul le nom de sa naissance
Là où Nativitas dit-l'on,
Illuec diras Conception;
Conceptio illuec diras
Là où l'en dit Nativitas.

Robert Wace, *Establissement de la feste de la Conception*, *Mss. n°* 20, *fol.* 320, *fonds de l'Esglise de Paris.*

Uisset : Petite porte; d'*ostium*.

Quant li Dus vit clourre l'*uisset*,
Tantost à la voie se met,
Tant que le Chevalier ataint
Qui à soi méismes se plaint
De la nuit, si comme il a dit
Qui trop lui a duré petit.

Fabliau de la Chastelaine de Vergi, *vers* 477.

Ultrage : Insulte, outrage; d'*ultràagere*.

Si dampnez es à tort
Gardes que soies fort
È ferm en tun curage;
Ne se esjoït lungement
Ki par faus jugement
Veint è par *ultrage*.

Everard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 204, *R° col.* 1.

Umage : Engagement que l'on prenoit envers son seigneur de le servir en toute occasion et de le défendre dans le cas où il seroit attaqué; formé d'*homo* et d'*agere*.

Por son grant busuin le mandot,
È sumuneit, è cunjurot,
Par l'aliance qu'il li fist,
Quant il l'*umage* de li prist
Que s'en venist pur lui aider
Kar mut en veit grant mester.

Marie de France, *Lai d'Éliduc*, *vers* 668.

Unches : Jamais; *unquam*.

Al besuin est truved l'ami è épruved.
Unches ne fud ami, qui al buising failli.
Pur cel di ne targez mès ma raison oïez:
Preï vus del' esculter, è del' amender.

Philippe de Than, *Livre des Créatures*.

Unde : Eau, rivière, vague; *unda*.

Mesure aies
De petit liez soies
Kar c'est mesure;
Nef ki va sur *unde*
Ke gères ne est parfunde
Plus est séure.

Everard de Kirkam, *Distiques de Caton*, *fol.* 203, *R° col.* 2.

Un petit : Un peu; *un petit de temps*, un peu de temps, en peu de temps.

Unt : Où, par où; *ubi*. *V.* Ristei.

User : Faire usage, employer, se servir ordinairement; d'*usus*.

En Salerne ai une parente
Riche feme, mut a grant rente;
Plus de trente ans i ad esté
L'art de phisike ad tant *usé*

Que mut est saines de mescines
Tant cunust herbes è racines.

Marie de France, Lai des Deus Amanz, vers 96.

Usler, *uler* : Crier, hurler; *ululare*. Voy. Resquigner.

V.

Vace. *Voy.* Vaque.

Vaile : Voile; d'où *vailer*, prendre le voile, se faire religieuse.

De la tor estoit descenduë,
Si s'esbatoit parmi le baile;
D'ung chaperon en leu de *vaile*,
Sor sa guimple ot covert sa teste.

Roman de la Rose, *v.* 12594.

Vaissiaux : Mesure contenant deux mannes de chaux. *V.* Balenée.

Valissant : Valant, ayant la valeur. *Voy.* Preys.

Vantères, *vantéor*, *vanteur* : Vain, présomptueux.

Ne prometz pas sovent
Mès done erraument
Ce ke tu pués doner;
Ne soies *vanteur*
Dunt vus deussez honeur,
Los è pris avoer.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, *fol.* 201, *R° col.* 1.

Sovent déporteras
A celui ke plus bas
De toi est, è menor;
Car nus auvons veu
Sovent le vencu
Veincre le *vantéor*.

Everard, *ibid.*, *fol.* 203, *V° col.* 1.

Vaque, *vace*, *vauque*, *vake* : Vache; *vacca*; d'où *vaquette*, *vacette*, *vakêtte*, génisse, petite vache; *vaquier*, *vacier*, *vakier*, vacher, gardien de vaches; *vaquerie*, *vacerie*, *vakerie*, étable à vaches. *Voy.* Comant, Joeument et Vellon.

Quant li Hermites va en bos et en ramiers,
Ausi vont devant lui, si les a enseguiés,
Come les *vaces* vont par'devant le *vacier*,
A mervelles amendent et croisent volentiers.

Roman du Chevalier au Cisne, *Ms. de l'Arsenal*, n° 165, *fol.* 11, *V° col.* 1.

Vasselet : Petit vase, petite urne.

Un *vasselet* ad fet forgier,
Unc ni ot fer ne acer;
Tut fu de or fin od bones pières,
Mut précieuses, et mut chières
Covercle i ot très bien asis.

Marie de France, *Lai de Laustic*, *vers* 149.

Vatharon : Monnoie de compte qui valoit deux gros ou sols parisis de Flandre, ou un patar de quinze deniers tournois.

100 livres pour 16 sols le pièce qui valent à *vatharons* pour 2 sols le pièce ou gros de Flandre pour 12 den. parisis 79 l.

Compte de l'hospital des Wez de 1369.

Vaura : Voudra.

Et s'il ne venoit en personne à ladite journée, tout che qu'il aura dit sour ledit corps deffendant, ne li *vaura* riens.

Charte sur les corps deffendants, *du* 30 *juin* 1376.

Vaussure : Voûte.

Messieurs ont advisé et résolu....... que doresnavant l'on ira audit conclave par le grand plaidour de la salle à marbre en laquelle on montera par la montée joindant la *vaussure* de la porte des halles. 30 juin 1376.

Reg. aux Mémoires, *fol.* 193.

Véir : Voir, regarder, considérer; *videre*.

Vekesins, *Vesquecein*, *Vulcassin*:

Le Vexin françois, province placée entre l'Isle-de-France et la Normandie, aujourd'hui enclavée dans le département de l'Eure.

Comme li Conte de *Vesquecin* souloient faire qui portoient anciennement la banière aus Roys de France pour la raison de leur fié.

Annales du règne de Saint-Louis, p. 269.

Vel, *viel* : Veau; *vitulus*.

N.... banni pour ce qu'il a emblé une pel de *vel* de roux poil.

Registre aux Bannissements, 1401.

Veler : Voiler, prendre le voile, entrer en religion.

Ensemble od mei vus enmenrai,
E à vostre ami vus rendrai;
Del' tut le voil quite clamer,
E si ferai mun chef *veler*.

Marie de France, *Lai d'Éliduc*, v. 1096.

Vellon de lait : Veau de lait.

Il a été despensé et mignié en ladite maison, tant por les femmes beghines dudit hospital haut et bas, comme por les maisines et plusieurs autres habitans, vingt pourcheaulx cras, un grant bouviel, une vaque, une jouenc *vellon de lait*.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Vendage : Vendue, vente, cession. *Voy.* Sateffaction et Tourble.

Vendères, au féminin, *venderesse* : Marchand forain, colporteur, revendeur; *venditor*. Voyez Cauchereau.

Vendoise : Sorte de petit poisson d'eau douce, aussi appellé *dard*. Au figuré chose de peu de valeur.

Biaus père, dist li Bachelers,
Or n'i vaut noient sermoners,
Mès fêtes tost, alez vous en,
Que ma fame istroit jà du sen.
Biauz filz, où veus-tu que je voise?
Je n'ai vaillant une *vendoise*.

Bernier, *Fabliau de la Houce Partie*, v. 270.

Venel, *veneus* : Toutes sortes de vivres, et particulièrement le gibier, qui se vendent dans les marchés et les boutiques. *Voyez* Cauchereau, Retailler et Volille.

Vener : Chasser, aller à la chasse; *venari*.

Et cist dist laborer saura,
Batre et *vener*, et bien hoer,
En la fin s'en porroit loer,
Onques mais n'orent serjant tel.

Fabliau de la Pucele qui abevra le polain, v. 99.

Venerdi : Vendredi, cinquième jour de la semaine. *Veneris dies*, *les vespres de venerdi*. Dans le Ms., n° 7857, in-4°, fol. 158, R°.

Ventel, *ventelle* : Porte d'une écluse. *Voy.* Costerech.

Verail, *vereil*, *verel*, *veroil*, *veroilh*, *veruel*, *verueil*, au pluriel, *veraulx*, *veraux*, *vieraux* : Verrou.

Estes-vous venu le premier,
Tout carchié de deniers qu'il porte,
Tout belement hurte à la porte,
Il ne veut mie c'on li sache;
Et Dame Yfame arrière sache
Le *veroil*, et l'uis li deffarme.

Hugues Piaucele, *Fabl. d'Estourmi*, vers 167.

A Jehan Lemartin pour avoir refait deux *veraulx* pour un autre *verail*.

Compte de l'hospital St. Jean des Trouvés, de 1460.

Item pour *vieraux* de fer servans ès estables.

Compte de l'hospital des Wez, de 1360.

Vercoquin, *verequin*, *versequin* (avoir des) : Avoir l'esprit léger, être brouillon.

Verde rue : Rue écartée, éloignée. *Voyez* Belleneur.

Verdor : La verdure des champs; d'ou *verdoier*, devenir verd; *virescere.*

Li ciex est elers, li airs est purs,
Adès s'en vait li tens oscurs;
L'eure ert et soef et série,
La terre esmuet de mort à vie,
L'herbe *verdoie* et la flor nait
Vie et *verdor* toz bois revaist.

Rom. de Parthonopex de Bloys, fol. 124, *R° col.* 1.

Verei, *veroi, verois*, au féminin, *vereie, veroie, veroye* : Vrai, sincère véritable; *verus.*

Vergelle : Mesure de superficie de soixante et quinze pieds de onze pouces carrés. *Voyez* Roie.

Vergondé, *vergondez:* Deshonoré, couvert de honte; *verecundus.*

Cointement eclez
Ke ne soit *vergondez*
Le fet tun cumpaignun;
Ke plusurs par toi
Blament en droit soi
Ses meffez en commun.

Everard de Kirkam, Distiques de Caton, fol. 203, *R° col.* 2.

Vergue, *verge* : Anneau, bague, boucles d'oreilles faites en anneau, mais sans pendants.

Et met à ses deus oreilletes
Deus *verges* d'or pendans greletes.

Roman de la Rose, v. 21234.

Elle donne à maistre Jehan de Paris, chanoine de St.-Amé, son nepveu, un hanap d'argent à piet doré.

Item, à Dame Mourée de Perin, religieuse à Flines, une *vergue* d'or.

Testamens du 21 *décembre* 1473.

Vergue, *verghe:* Baguette pliante, osier. *Voy.* Ressoler.

Verisimilitude : Vraisemblance.

Véritelment : Véritablement, vraiment, parfaitement; *verisimiliter.*

Et sachiés bien *véritelment*
Qu'ele ploroit profondement;
Nus, tant fust durs, ne la véist,
A cui grant pitié n'en préist.

Roman de la Rose, v. 323.

Verminete : Petits vers, petits insectes.

Vernaculus : Esclave né dans la maison de son maître.

Et Abram enoyfa sa parole : Tu adecertes ne moy as donnée semoil et voi *vernaculus* ert moun heir.

Bible, n° 7601; *Genèse, ch.* XV, *v.* 3.

Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti semen; et ecce vernaculus *meus, hæres meus erit.*

Verseillier : Lire des psaumes.

Cele a sun coumandement,
En une autre chambre s'en vet;
En sa main portoit un sautier,
Où ele volcit *verseillier.*

Marie de France, Lai d'Ywence, v. 64.

Vertu : Courage, force physique et morale. *Virtus* d'où *vertuus*, fort, vaillant, courageux. *Voy.* Lettuaire.

Amis, fet-ele, jeo sai bien
Que ne me porteriez pur rien;
N'estes mie si *vertuus*
Si jo m'envois ensemble od vus]
Mi pères avereit è doel, è ire,
Ne vivereit mie sanz martire;
Certes, tant l'aim et si fais chier
Jeo nel' vodreie curucier.

Marie de France, Lai des Deus Amanz, v. 85.

Vertugalle : Espèce de gros bourlet destiné à se grossir le derrière, et que par cette raison on appeloit aussi *cul.* Ce bourlet avoit été inventé par les courtisanes pour cacher leurs grossesses. *Voy.* la *Satyre Ménippée*, tom. II, p. 351.

Verv : Vue de lieu, descente de lieu. *Voyez* Enssi.

Vesié : Fin, rusé, adroit; *versutus.*

Vester : Habiller, vêtir, orner, parer; *vestire.*

Jà de si que revenu seie
N'averai joie de rien que veie;
Kar ne voil ma feie trespasser,
A-tant le lest la Dame *vester.*

Marie de France, Lai d'Éliduc, v. 744.

Viaulre, *viaure :* Côte de laine, toison.

Jehan de Potes, fermier des tonlieux deubz sur les laines vendues par gens de forain et non bourgeois, fait adjourner.... pour estre payé du tonlieu de 3200 *viaulres* de laine venant de Bapalme...... est ordonné qu'il payera pour 2880 *viaulres* de laine, à raison d'un denier par *viaulre*, ainsi qu'est dit où tonlieu.

Extrait des Sentences, du 28 *octobre* 1453.

703 *viaures*, dont il y en a 558 *viaures*, si a davantage un *viaure* sur le cent, ainsi demeure de reste 552 *viaures*, au feur de 9 s. le pièche, et le sourplus qui porte à VIJxxV *viaures* à 4 s. le pièche. 22 novembre 1447.

Registre, Jehan Grégoire, notaire et sergent à verghe, fol. 7, *V°.*

Viaux, *viel :* Veau, jeune bœuf, genisse; *vitulus.* Voy. Heus.

25 s. payés à Jehan (le Machelier) pour tuer vingt-trois pourchiaux et deux *viaus* qui ont esté despensé et frayet oudit hospital, sont cascun 12 d. parmi les deux *viaus.*

Compte de l'hospital des Wez, de 1350.

Vie : Tête, personne, individu; de *vita.* Voy. Merainier.

Vieilotte : Femme âgée.

Vièle : J'avois annoncé que sous cette démomination, nos pères parloient du violon et non de la vièle qu'ils appeloient *rote.* Les citations suivantes ne laisseront aucun doute à cet égard. Au surplus, le violon étoit monté à trois, quatre, cinq et six cordes.

J'alai o li el praëlet
O tote la *vièle* et l'archet,
Si li ai chanté le muset.

Poësies de Colin Muset.

Li uns tient une *vièle*, l'arçon fu de saphir
Et li autre une harpe, moult fu bone à oïr.

Roman d'Alexandre.

Dans les miracles de la Vierge, par Gautier de Coinci, liv. II, ch. XIV, Ms., fonds de l'église de Paris, Ms. n° 20, fol. 165, R° col. 1. Il en est un intitulé : *Du cierge que Nostre-Dame de Rochemadour envoia sur la* VIÈLE *au menestrel qui vieloit et chantoit devant s'ymage.* Ce menestrier nommé Pierre de Sygelart, ne passoit jamais devant une image de la Vierge sans y faire une prière et sans chanter. Un jour :

Quant s'oroison a dite et faite,
Sa *vièle* a dou fuerre traite;
L'arçon as cordes fait sentir
Et la *vièle* à retentir;
Fait si, qu'entour sanz nul délai,
S'asanblent tout et clers et lai.

La vignette placée en tête du miracle représente le menestrier tenant son violon de la main gauche et poussant l'archet de la main droite.

Vievoyrier : Fripier.

Il y a quatre personnes pour exercer l'office de la priserie, un *vievoyrier*, un caudrelier, un orfebvre et une femme.... Ils ont pour leur priserie deux deniers de le livre, et des enfans meure-d'ans, demi priserie.

Registre aux Droitures, fol. 35.

VIGNERON, *vingneron :* Jardinier ayant des vignes dans son jardin, dont il faisoit du vin qu'il vendoit en gros et en détail ; d'où vient que dans plusieurs provinces, on appeloit la cloche de la retraite bourgeoise que l'on sonnoit à dix heures du soir, *cloche de vigneron ;* elle avertissoit qu'il étoit temps de sortir de chez le vigneron, comme elle avertit aujourd'hui dans les villes de guerre qu'il est temps de sortir du cabaret.

Willaume Warin, *vinguerou*, et Marie Rohart sa femme, recognoissent devoir à Nicaise Delecroix, George Harpin, Jehan Muret et Gilles Muret, fermiers de l'assis du vin de gardin de ceste année présente, la somme de cinquante livres, monnoye de Flandre, de reste de plus grande somme pour racat de assis dudit vin de gardin. Du 28 mai 1454.

Reg. aux Contrats et obligations, fol. 68, *V°.*

Inscription qui se trouve sur la cloche du vigneron, à Douai.

Je suis nommé le *Wigneron*
Faict avec cinq du carilion
Blanpain fondoit ceste
En juin 1657.

VIGUEUREUS : Fort, robuste, vigoureux.

VILENAILLE : Canaille, gens de basse extraction ; de *villanus.*

Mès posons, ce qui ne puet estre,
Que g'en face aucun gentil nestre,
Et que des autres ne me chaille,
Qu'il vont apelant *vilenaille.*

Roman de la Rose, v. 18990.

VINAGE, *vinaige :* Voisinage, proximité; *vicinia, vicinitas.*

Car je tieng d'aus entièrement
Amour et *vinage* ensement,
Dont jà départir ne cuidoie....
Salués moi sans nul séjour
De vo *vinage* le mellour.

Li Congié Baude Fastoul d'Aras, v. 512 *et* 584.

Si bourgeois ne bourgeoise a à partir terre ly ung envers l'aultre que ly carpentier de le ville, le partisse bien et loiaulment par le tesmoignages des preudhommes del' *vinage* qui en sachent et si soit aveucq ly justice, et quand ce est faict, ly carpentiers ne prendent de chacun que demy septier de vin et sour le fourfait de 100 s.

Registre aux Bans et Édits, fol. 38, *V°. An* 1231.

VIOLT (*ki*) : Qui veut.

Ki violt venir manoir au pooir de le ville de Vi et d'Escaupons, doit 12 d. au Seigneur d'entrée; pour en sortir 12 d. d'issue.

Loy d'Escaupont du mois d'octembre 1238.

VINCESTRE : La ville de Winchester dans la Grande-Bretagne.

Et dist, Sire desloiaus Prestres,
Miex vous amasse à Vincestre,
U el fons de la Rouge-Mer.

Fabliau de la Longue Nuit, v. 920.

VIRETON : Flèche légère qui se lançoit fort loin ; *verutum.*

En ce dit temps il y eut deux souldars,
Qui mirent sus guidons et estandars,
En esmouvant une folle querelle
. . . .
Alors Discorde empoigna lance et dars,
Les pourvoyant de picques aussi de arcs,
Dont fit présens à gens pareilz à elle ;
Ainsi se esmuet guerre non trop cruelle,
Car se n'estoit que pour ung *vireton*,
Maint est batu de son propre baston.

Mère Sote, A. III, *R°.*

VIS, au féminin, *vise :* Vieux, ancien ; *vetus.*

Vente d'un lieu et plache en lequel avoit nagaire une *vise* grange où est édéffié de nouvel une maison. 31 aoust 1429.

VISROY, lisez *vis-Roy :* Vice-Roi.

VIVIFICATEUR : Qui donne la vie; *vivificator.* Au figuré, le Père-Éternel.

Car de vice vous estes destructeur,
Et de vertus l'entier restaurateur,
Tant qu'une ame, pis que morte on l'adresse,
Vous guarissez. O *Vivificateur*,
Voyez un peu l'estat où est mon cœur
Aride, see, sans grace, ne sans gresse.

La Marguerite des Marguerites, Oraison à J.-C., p. 137.

Voeillant : Voulant, désirant; actif, vigilant.

Voier : Mener, conduire, diriger; *viare.*

Voierier, *voirereur*, *voirier* : Vitrier, peintre de verre, verrier; *vitrarius.*

A Gisle Dams, *voierier*, pour avoir réparé les verrières, vingt-six gros.

Compte de l'hospital de Nostre-Dame des Sept-Douleurs, 1647.

A Gille Dansse, *voirereur*, pour les parties de verrières par lui faites, 70 liv. 1 sol.

Compte de l'hospital de Chartriers, de 1625.

A Charles Merlin, *voirier*, pour avoir faict et levé une verrière de peincture, en la chappelle dudit hospital, payé 7 l. 10 s.

Même compte, de 1620.

Voine : Veine; *vena.*

N'y ot emplastre, ne ciroine,
Ne n'y ot nerfs, ne os, ne *voine*
A estendre u'a estrener.

Trésor de Jehan de Meung, v. 335.

Voldre : Tourner, faire tourner, rouler, tourner en rond; *volvere, volutare.*

Voler : Volonté, vouloir, projet, dessein.

A la Pucele ira parler
E tut mun afere mustrer;
Ele me dira sun *voler*
E jol' ferai a mun poer.

Marie de France, Lai d'Éliduc, v. 617.

Volet : Flèche, dard, javelot, trait d'arbalète; de *volatilis. Volatile ferrum*, ruban de fil ou de soie. Le mot *volet*, fermeture de cloisée vient de *valvula.*

Volghairement : Ordinairement. *Voyez* Pocques.

Volille : Volaille; de *volatilis.*

Qu'il ne soit aulcuns poulletiers, boullenguiers, cabareteur, hostelain, cocheriaulx, revendeurs qui acattent et ne fachent aquater en le rue de Bellain à le Croix as poullés ne ailleurs, aucuns pigeons ne *volille* quelque elle soit que le heure de prime ne soit sonnée à St. Amé ou St. Pierre, sour 10 liv.

Ordonnance sur le fait de l'Esward du Venel, XIVe *siècle.*

Vomite : Médecine, vomitif.

Une fille ot de bel cors gent,
Qui molt estoit mignote et bele:
Ne voloit oïr la Pucele.
De f..... parler à nul fuer,
Qu'elle n'en éust mal au cuer,
Com s'el éust *vomite* prise.

Fabliau de la Pucele qui abevra le Polain, vers 17.

Vore : Allée, passage.

Et fut devisé expressement que ladite *vore* se feroit au deseure de la rivière de trois à quatre piés de largue, et à durer ledicte *vore*, tant que ladite Demiselle sera vivans. 10 mars 1435.

Sur le contenu desquelles Lettres, a esté accordé..... pour honneur, en faveur et amour de Monseigneur le comte (de Ligny), que ladite alée demeure en l'estat qu'elle est au présent, non-obstant que quand ledit alée fu accordée, ledit Ernoul se compris de le faire démolir et abattre prestement que ledite demiselle... seroit terminée vie par trespas....... Ainsi accordé par le conseil, le 11 janvier 1436.

Grand Registre de l'hostel de ville de Douai, coté N, fol. 87, *V°.*

Vorm, *vorme* : Petit, peu, en moindre quantité.

Votis : Fait en voûte, arqué.

Après tous ceus se tint Franchise,
Qui ne fu brune ne bise,
Ains ere blanche comme nois,
Et si n'ot pas nés d'orlenois,
Ainçois l'avoit lonc et traitis,
Iex vairs rians, sorcis *votis :*
S'ot les chevous et blons, et lons,
Et fu simple comme un coulons.

Rom. de la Rose, *vers* 1202.

Vouchier : Rendre; *expectorer*, cracher, saliver.

Je ne sai se ce fu nature,
Prist mal au cuer à l'escuiruel,
Si commence à plorer de duel;
Et puis après a escopi,
Et a *vouchié* et a vomi :
Tant a *vouchié* le fol, le glout,
Que celui senti le dégout
Aval ses nages dégouter.

Fabliau de l'Escureul, *v.* 186 *et* 187.

Voustrer : Outrager, rouler, retourner; *volvere.*

Toutes vous osterai ces trufles;
Qu'el vous dounent occasion
De faire fornicacion.
Se ne vous irez plus monstrer
Por vous faire as ribaus *voustrer.*

Roman de la Rose vers, 9352.

W.

Waagner, *waigner :* Gagner, profiter. *Voy.* Pechiet et Retailler.

Wache : Mesure de charbon de terre pesant cent quarante-quatre livres, poids de marc.

Waine : Gaîne, enveloppe; de *vagina.* Voy. Afaitie et Ameure.

Walois : Gallois, qui est du pays de Galles.

Wandes, *wandle*, *wandele*, *wandres*, *waudres*, *wuandes*, *wuandons :* Vandale, nom d'une peuplade d'Allemagne. Au figuré, pillard, voleur, barbare, prussien, anglois, etc.

Wans : Gain, profit, remise. *Voy.* Amasuer.

Warant : Garant, caution. D'où *warantie*, garantie, protection; *warantir*, garantir, préserver, protéger.

Wabas : Féves et vesces semées et recoltées ensemble, fourrage qui en provient.

Wardage : Action de garder, de prendre soin. *Voyez* Nyage.

Warder : Observer, garder. *Voy.* Resson.

Waremanche : La garance, herbe pour la teinture. *Voy.* Kanebuise.

Wari : Garanti, exempt, déchargé.

Vente de la moitié d'une maison...... pour cent deux escus d'or soleil du coing et forge de France, francs deniers et *waris*, tant en droicts seigneuriaulx, escus et boute hors comme aultrement. 18 février 1528.

Registre aux minutes des Actes, *fol.* 95, *V°.*

Warir : Guérir, préserver.

A Collart Acart, barbier, pour une coroye de drap pour Hanette, la sotte, pour *warir* de la vermine, payé 2 s.

Compte de l'hospital St.-Jehan des Trouvés, *de* 1460.

Warissent (qui se) : Qui s'entretiennent, qui pourvoyent à leurs besoins. *Voy* Espusoir.

Warnement, *warnesture :* Ornement, garniture, provision, amas.

O Alisandre prenez en cure
K'asez eiez de *warnesture*

De blé, è d'autre chose profitable;
Ke bone seit è à gent mangable
Ke suffire pussent en vostre terre.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 182, *V° col.* 2.

Item donne à Hanette de Beaumont le milleur *warnement* qu'elle ara au jour de son trespas.

Testament du 15 *janvier* 1412.

Waste : Inculte, en friche.

Rogiers de Vi, reconnoit qu'il ne puet, les terres qu'il tient de Saint-Amand, laissier *wastes* ne ariès, ne paistre bleds vers, de ses biestes, ne se puet prendre le tierage des lins sour les tierres qu'il tient de l'église en fief.... ne ne puet le wie (voie) de le grange encombrer. Novembre 1264.

Cart. de St. Amand, dit *Liber Albus*, *fol.* 140.

Wastelés, *watteletz* : Petits gâteaux. *Voy.* Admettre et Cuignoles.

Wastelier : Pâtissier, marchand de gâteaux.

Wastremonstier : L'abbaye de Westminster à Londres.

Waufre (fer à) : Gauffrier. *Voy.* Audier.

Weddes : Le pastel, herbe pour la teinture en bleu. *Voyez* Kanebuise.

Wédenge, *widenge* : Sortie.

19 juillet 1582. On refuse aux pères et quatre hommes des marchands de grains la *wédenge* des grains, savoir : soille et escourjon pour le double que l'on a de despouiller les despouilles de l'aoust prochain à cause de la guerre, ils prendront patience.

Registre aux Consaux, fol. 16.

Weis : Veuve; *vidua*.

Elle donne as *weis* del hospital de Deuveul 40 s., as povres beghines de le maison Angniès de Corbie 20 s., as povres clers de Douay qui à Paris vont à eschole, 20 s.

Testament du mois d'aoust 1273.

Werck : Outil pour enfoncer les pieux, les échalas. *Voyez* Retenanche.

Were : Guerre, action de battre et de combattre. *Voyez* Morteus.

Werp : Bord d'une rivière; teuton qui s'est conservé dans le nom flamand de la ville d'Anvers *ant werpen* : *ant*, contre, proche, et *werp*, bord, proche du bord, rendu, en latin par *ant werpia*.

Et à l'esgard du querquage desdits faisseaux, qui est à desquerquier sur le charette, depuis qu'il est livré, comme il appartient, sur le *werp* du rivage, les querqueurs desdits faisseaux, ont 6 d. de le carée, c'est deux gros du cent.

Registre aux Droictures de 1562 *à* 1566, *fol.* 27.

Werpir : Donner, céder, transporter, quitter, abandonner.

On fait le ban que nus soit si hardis hom ne feme en tote ceste ville ki *werpisse* hiretage ki soit dedens le pooir de ceste vile, se il ne le *werpist* en plaine halle devant les Eschievins, et ki onkes *werpiroit* hiretage en autre manière, il caroit en forfait de 50 livres et seroit banis de le vile. Ce fu fait en l'an 1246, huict jour en feverier.

Reg. aux Bans et Édits, *fol.* 16.

Werpissement : Abandon, cession.

Wes, *wez* : Abreuvoir. *Voyez* Bachinage.

Wetage : Action de voir, de regarder, de surveiller. *Voy.* Nyage.

Wette : Celui qui regarde, surveillant, factionnaire. *Voyez* Hieloires.

Wie : Voie, chemin; *via*. Voyez Waste.

Wis : Gît, est situé. *V.* Moilon.

Wis : Vaccant. *Voy.* Amasuer.

Wissier : Huissier; *ostarius*.

Don à Jehan de Wailly, *wissier* d'armes

du Roi nostre Sire, de seize maisons et cinq gardins, tout d'un membre, séans en Lannoy.

Chirographe du 30 *janvier* 1413.

Woastat, *wouastat* : Dégat, dévastation; *vastatio.*

M. le baron de Rassenphien....... demande qu'on metre . en ceste ville, une compagnie de gens de chevaux.... pendant que le duc d'Allenchon sera à Cambrai, pour empescher les pilleries et *wouastats.* 29 juin 1582.

Registre aux Consaux, *fol.* 12, *V°.*

Y.

Yaulx : Eux; *illi.*

Ycheulx, *ychieulz*, *ychils* : Ceux.

Ychil : Celui-ci, celui-là.

Ydeffice : Édifiee, monument, bâtiment; *ædificium.*

Item donne à Jehannet Senellart son filz, la maison, gardin et héritage et tous les *ydeffices* situés à Ostricourt.

Testament du 1er *mars* 1503.

Ygaler : Égaliser, égal, rendre pareil, semblable *Voy.* Cannée.

Ymagete : Petit tableau, petite miniature, petite image, petite figure; d'*imago.*

Cil dui pilers d'ivire etoient,
Moult gent, et d'argent sostenoient
Une *ymagete* en leu de chasse,
Qui n'iert trop haute ne trop basse,
Trop grosse, trop gresle non pas,
Mès toute taillie à compas,
De bras, d'espaules et de mains,
Qu'il n'i failloit ne plus ne mains.

Roman de la Rose, *v.* 21001.

Ysangrin, *ysengrin* : Nom que les auteurs du moyen âge avoient donné au loup. Dans le Roman du Renard, et dans celui du Nouveau Renard, par Jacquemar Gielée, les principaux acteurs sont : *Ysangrin*, le loup; *Bernard l'archiprestre*, ou l'*archiprestre Timers*, l'âne; *Belin*, le mouton; *Hersent*, la louve; *Thibers*, le chat; *Messire Noble*, le lion; *Verpil*, le renard; *Bruiant*, le taureau; *Blère* et *Masquelée*, la vache; *Grimbers*, le blaireau; *Somilleux*, le loir; *Agace*, la pie; *Vanemers*, le pourceau.

En leur moustier ne font pas fère
Sitost l'ymaige nostre Dame
Com font *Ysangrin* et se fame,
En leur chambre, et de Renart.

Vie des Pères.

Qui de la toison Dant Belin,
En leu de mantel sebelin,
Sire *Ysangrin* afubleroit,
Li Leu qui Mouton sembleroit,
S'il o les Brebis demorast,
Cuidiés-vous qu'il nes' dévorast?

Roman de la Rose, *v.* 11163.

Ysnel : Vif, prompt, actif, léger, agile; *ignitus.* L'auteur parlant de Marthe.

Car jusqu'au cuer fu entamée,
Et si ardamment enflamée
Que tousjours ardoit l'estincelle;
Par quoy elle fu visitée,
Et de Dieu premiers confortée,
Car charité est trop *ysnelle.*

Le Trésor de Jehan de Meung, *v.* 1020.

Yvern, *ivern* : L'hiver, la froide saison.

K'ar d'*ivern* ore prenez cure,
Kant om seit k'avendra grant freidure,
La gent devant mieux se purverrunt
De dras, de busche, dunt mester unt.

Ipur ççeo quant *yvern* vendra,
F: strop ne lur grevera;
Et pur la chaline ausi d'esté,
Par freide viandes k'unt purchacé,
E par freit especes eschaperunt
Les fervurs k'en esté serrunt.

Pierre de Vernon, Enseignemenz d'Aristote, fol. 186, *R°, col.* 2.

Z.

Zaseron : Ceinture.

A ma cousine Marie Magdelaine de Couronnel, femme à M. Poucques..... Je lui donne mon *zaseron* ou ceinture d'argent avec un pendant de clef d'argent

Testament du 26 *septembre* 1662.

Zelleux : Zélé, empressé.

FIN.



